

PULA N°S 3/4

**LES LANGUES
POLYNOMIQUES**

Université de Corse

P.U.L.A. N°S 3/4

CORTI 90

Actes du

**COLLOQUE INTERNATIONAL
DES LANGUES POLYNOMIQUES**

**Université de Corse
17-22 septembre 1990**

édités par J. CHIORBOLI

Groupes Co-organisateurs:

- | | |
|------------------|-----------------------------|
| - C.R.C. | (Université de Corse) |
| - URA-SUDLA 1164 | (Université de Rouen) |
| - URA 1052 | (Université de Montpellier) |

Langues polynomiques:

"langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues"

Jean-Baptiste MARCELLESI, 1983

AVANT-PROPOS

Le Colloque International des Langues Polynomiques CORTI90 s'est tenu à l'Université de Corse du 17 au 22 septembre 1990. Le succès de cette manifestation qui a rassemblé une centaine de participants et 44 communications justifie la présentation de ces Actes qui constituent les numéros 3/4 de la revue PULA (Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie) du Centre de Recherches Corses.

Publié grâce à l'aide de l'Assemblée de Corse et de la Direction Régionale de la S.E.I.T.A., auxquelles vont nos remerciements, le présent volume permettra de prolonger la discussion autour de la notion de langues polynomiques. Nous avons adopté la distribution suivante:

- Introduction
- Comptes rendus et synthèse des communications et discussions
- Textes des communications présentés dans l'ordre alphabétique.

Nous espérons ainsi faciliter la consultation de l'ouvrage.

J. CHIORBOLI
Université de Corse

INTRODUCTION

CORTI 90: POUR LA LANGUE POLYNOMIQUE

1. LA CORSE ET LA "LANGUE POLYNOMIQUE".

Une notion scientifique n'invente pas une situation mais caractérise un état de choses préexistant à sa mise en circulation. En produisant le concept de langue polynomique à propos du corse, J.B.MARCELLESI a donné une formulation élaborée d'un état linguistique caractérisé empiriquement comme relevant de la "dialectique de l'un et du multiple": variation et interpénétration des faits linguistiques, produit d'une communication hors des frontières dialectales et de l'apparition de la langue minorée dans des contextes d'emploi jusqu'alors inaccessibles. Cette implication hors de l'espace dialectal et cette naissance à de nouvelles fonctions entourée d'une rapide valorisation symbolique faisaient dire à F.ETTORI que l'on se trouvait en présence du "miracle de 1970". C'était là une situation nouvelle, sans précédent dans l'histoire des idées en Corse et remarquable parmi les situations minorées d'Europe. Par l'effet d'une volonté de masse et sans l'appui d'aucun statut d'officialité ni d'aucun équipement linguistique élaboré, le corse avait connu de nombreux progrès linguistiques et sociaux, malgré la vulnérabilité de ce nouvel état. Voilà dans quel contexte les études corses ont adopté le concept et l'ont diffusé par capillarité dans le corps social et dans la base enseignante, associative et syndicale. Ainsi a été mis en circulation un pool d'attitudes polynomistes impliquant l'intertolérance des variétés du corse, le refus du préalable de la norme unique, sans contradiction avec les perspectives que s'est tracées la revendication d'un statut d'officialité complète et d'une extension sociale généralisée.

Cet état de choses nous permet de proposer en guise de préambule à ce volume d'actes un bilan corse de la langue polynomique.

1) Dans la première période de sa diffusion corse, le concept est venu entériner ce que la volonté populaire sait intuitivement: point n'est besoin d'unifier les langues pour les déclarer majeures et les doter des attributs institutionnels et véhiculaires généralement accordés à cet état.

2) Initialement attachés à la seule préservation du corse, les tenants de la langue polynomique ont graduellement étendu leur réflexion aux conditions générales de l'éducation bilingue et, sans abandon de leur loyauté linguistique, à une problématique langagière ouverte sur une large compétence de communication. Une telle modification de la visée ne va pas sans problèmes ni conflits. Les fonctionnements liés à l'idéologie diglossique trouvent un aliment nouveau dans cet effort de rationalisation du réel langagier et du discours sur la langue minorée. Au début, l'attitude polynomiste a pu passer aux yeux de certains pour une trahison de l'idéal militant, mais il semble qu'aujourd'hui soit reconnue majoritairement sa véritable finalité: situer la revendication et l'action en faveur du corse parmi les enjeux réels et maîtriser intellectuellement les conditions objectives de son maintien et de son extension comme langue de communication assumant entièrement sa vocation véhiculaire. Il semble par ailleurs que le statut littéraire et culturel du corse soit fortement enraciné dans la conscience des gens, bien que restent à accomplir de grands efforts pour que soit traduite en termes de pratique accrue cette adhésion symbolique.

3) Le courant polynomiste est actuellement en interaction avec deux autres tendances.

L'une, récemment réapparue après une éclipse de quelques décennies, semble attirée par une réintégration du corse à l'italien. Elle se prévaut des indéniables parentés génétiques entre le corse et les variétés de l'aire italo-romane. Si elle se développait explicitement dans un groupe productif, elle pourrait constituer un risque de satellisation, en rupture avec l'affirmation de l'autonomie linguistique du corse obtenue notamment lors de ces vingt dernières années. Le

développement le plus achevé de cette position se trouve dans l'ouvrage de P.MARCHETTI: *La Corsophonie: un idiome à la mer*, L'Albatros, Paris, 1989. Bien qu'elle ne se manifeste par aucune production en langue corse et n'ait aucun effet notable sur les pratiques langagières, elle peut ramener au repliement nostalgique et au refus de l'élaboration actuelle la fraction des locuteurs encore hésitants devant les nécessités de l'évolution du corse.

L'autre orientation juge qu'il est possible d'atteindre à un niveau moderne et universel d'expression à partir des ressources exclusives du corse hérité. Elle a flirté un temps avec une vision mythique de l'âge d'or de la langue; elle se défend aujourd'hui d'être puriste et inspire des productions de qualité, mais qui ne semblent pas pouvoir jouer un rôle modélisateur même dans le cas où serait mise en place une politique efficace de normalisation. Le dialogue est permanent entre cette orientation et les études sociolinguistiques corses (cf. *Kyrn*, Nos 217, 218, 219, 221, Aiacciu, 1988 et *Rigiru*, Lopigna, 1989.)

Cette interaction de tendances nous paraît salutaire car, quels que soient les choix linguistiques actuels et à venir, l'existence de ces trois directions est susceptible d'éclairer la masse des locuteurs sur le rapport d'une logique exclusivement métalinguistique aux concessions qu'impose la prise en considération des besoins langagiers réels dans la communauté corse contemporaine.

Aussi peut-on affirmer que durant les deux dernières décennies le mouvement se réclamant de la corsitude, bientôt relayé dans son action par les études universitaires et le milieu enseignant, a enregistré l'effort de la volonté populaire soucieuse de modifier le statut du corse en le dotant de nouvelles fonctions. Il est remarquable que ce mouvement se soit accompli sans qu'on ait vu apparaître le préalable d'une unification du corse ni le rejet des influences que celui-ci reçoit en puisant, pour se moderniser, dans le corpus des langues au contact desquelles l'a mis l'histoire dominée du peuple corse. Certes cet état n'a pas définitivement aboli les nombreux obstacles, angoisses et préventions qui habitent le sujet diglossique par ailleurs acquis aux nécessités de l'action langagière.

La sociolinguistique corse est donc bien loin de céder à l'euphorie lorsqu'elle se consacre à son rôle glottopolitique: l'information des locuteurs. Elle sait que dans les communautés diglossiques la promotion de ce qui est dominé n'est le plus souvent envisageable que sous la forme de ce qui le domine, un modèle normatif et prescriptif fondé sur l'unicité qui est l'hypostase linguistique de l'idée même du pouvoir. Mais, malgré l'absence de précédent, nous ne voyons pas pourquoi ne serait pas possible la perduration d'un état polynomique du corse, doté d'une zone de normalisation souple destinée à répondre au besoin dûment constaté d'une codification des usages là où la nécessité s'en présente. Il y a pour nous, dans l'ébauche d'un tel modèle métalinguistique et glottopolitique, toutes les garanties que requièrent les principes de l'autogestion langagière.

2. REFLEXIONS SUR LE MODELE DE LA LANGUE POLYNOMIQUE.

La définition mise au point par J.B.MARCELLESI procède de la nécessité de conférer un corps théorique définitif au phénomène de la variation considérée jusqu'alors soit comme un obstacle à la légitimation des dialectes, soit comme l'indice de réalités langagières inférieures aux aires linguistiques et idéologiques déterminées par les systèmes territorialisés sous la dénomination de "langues". Depuis 1983, J.B.MARCELLESI a été conduit à expliciter l'attitude des locuteurs face à la variation en mettant en lumière **l'intertolérance** des variétés (cf. sa communication ici même): l'existence de la variation linguistique n'implique pas ipso facto que la langue considérée soit polynomique. A vrai dire cette proposition conceptuelle se signale par sa hardiesse car, si elle ne supprime pas l'approche linguistique stricto sensu, concevoir la langue comme un système dans la vision polynomiste implique que l'on considère comme secondaire l'étude des variétés linguistiques organisées

en systèmes clos. La théorie de J.B.MARCELLESI implique l'existence des traits individuateurs de l'identité linguistique, mais ceux-ci ne peuvent être rassemblés dans une variété unique. Amputée de la notion de variété linguistique, la tradition de l'analyse structurale se trouve ébranlée dans l'un de ses fondements majeurs; du même coup l'analyse exhaustive du système ne constitue plus la première tâche du linguiste et se trouve relativisée la place de la description monographique. Comme le dit l'auteur, ce qui importe ce n'est pas de prétendre à "rendre compte de telle ou telle variété mais du sentiment de la communauté parlante dans son effort d'auto-définition linguistique".

Deux constructions théoriques ont retenu l'importance de la variation. Il est utile d'examiner si elles entretiennent une concurrence de fait avec la notion de "langue polynomique". Il s'agit des concepts de **diasystème** et de **grammaire polylectale**.

Décrire le "diasystème" de la langue permet de rendre compte des différents niveaux d'analyse d'un système linguistique dans une représentation unitaire de la diversité et de la variation sans renoncer à l'écriture reflétant l'organisation d'ensemble qui fait précisément système. Celui-ci rassemble en effet tout le réseau des regroupements inférieurs, les sous-systèmes dont l'autonomie est limitée par l'existence de ce modèle. Grâce à ce concept on peut dresser l'inventaire exhaustif des oppositions spécifiques d'un système sans perdre de vue que certaines d'entre elles participent d'une structure commune à d'autres systèmes ayant par ailleurs leurs propres oppositions. Ce type de lecture a permis de réduire la part de contradiction inhérente au repérage de structures identiques et d'autres tout à fait différentes.

Beaucoup plus récente est l'invention de la "grammaire polylectale", qui entend ouvrir un débat sur la saisie conceptuelle de la variation. Il ne s'agit pas de disqualifier la variation, mais de lui conférer un contour théorique qui la rende conciliable avec une définition purement structurale de la langue, une fois écartées les variables sociologiques ou situationnelles que les théories variationnistes mettent en relation avec les variantes de la langue (les "lectes"). En se fondant sur le sous-système que l'on étudie, on lui attribue d'abord une épaisseur nouvelle en le dotant d'une "relative indépendance" à l'égard des autres sous-systèmes. On pose ensuite la variation comme principe d'organisation de la langue en réfutant la notion de "variantes libres" et l'opposition "phrase" vs "énoncé". On déclare alors que la variation, toute imprévisible qu'elle est, est dotée d'une stabilité évidente en certains points du système où elle se produit toujours entre des "pôles déterminés". Il devient alors possible non d'en prévoir l'occurrence dans une substance, mais d'en prédire la forme repérable sur l'axe de variation inclus entre ces pôles. Nous croyons que malgré son appareil théorique séduisant et l'ambiguïté du préfixe "poly-", cette conception entend en réalité réduire et fixer la variation: l'image centrale de l'axe de variation révèle d'ailleurs la représentation des faits linguistiques dont le rapport entre deux pôles figure un segment linéaire au lieu d'une distribution dynamique.

Il n'y a donc pas à proprement parler concurrence entre les trois concepts, mais divergence des orientations épistémologiques. J.B.MARCELLESI note bien pour sa part que "l'utilisation d'un terme différent n'est donc pas simplement une question de terminologie d'école, mais une question de sens et de stratégie". Le souci de l'auteur est en effet d'insérer le résultat de l'investigation théorique dans les pratiques langagières pour en modifier l'assiette glottopolitique. MARCELLESI souligne ce qui différencie la description linguistique de la description de la langue comme "langue polynomique". La première isole les variétés et considère l'alternance à l'intérieur de chacune d'elles ou procède en fin d'examen à l'addition des variantes; la seconde se préoccupe de la disposition du phénomène dans chaque variété mais elle ajoute -et c'est capital- deux considérations dont la prise en compte révolutionne l'approche: le savoir linguistique du locuteur et les faits d'interaction. Le résultat de cette nouvelle donne est une intégration complète de la variation. Celle-ci est désormais conçue non comme enserrée à l'intérieur de pôles représentés par des variantes en relation

(c'est le cas de l'axe de variation de la grammaire polylectale) ni distribuée de part et d'autre d'une ligne abstraite (la barre de fraction de l'écriture diasystématique), mais comme un réseau de traits disponibles pour le locuteur et disposés en "écheveaux" dont les fils ne peuvent jamais s'excepter de l'ensemble et relie toujours la perception de l'énoncé à la totalité du système qui le contient. C'est cette appréhension unitaire qui rend compte dans le modèle métalinguistique de l'intertolérance observée dans les attitudes des locuteurs de la langue polynomique.

3. CORTI90: COLLOQUE INTERNATIONAL DES LANGUES POLYNOMIQUES.

A l'ouverture de CORTI90, les participants se trouvaient à l'orée de communications et de discussions suscitées par cette proposition conceptuelle nouvelle. Disons-le d'emblée: les travaux du colloque n'ont pas épuisé le débat. D'aucuns affirmeront aussi que n'a pas été posée une question essentielle: le constat de l'existence d'une langue polynomique infère-t-elle la disparition de tout conflit linguistique à l'intérieur de la communauté? Le concept procède-t-il d'une stratégie de masquage née des difficultés à accéder au stade de la standardisation? Représente-t-il la facette universitaire de l'effort militant, une incantation épistémologique sur la mort programmée des idiomes minorés? Ce qui a été dit plus haut de la situation corse apportera un début de réponse à ces questions. La mise à l'épreuve d'autres situations permettra sans doute de dire si le constat est généralisable. Encore fallait-il avant tout désambiguïser le concept qui, nous l'avons dit, ne saurait s'appliquer uniformément à tout contexte marqué par la variation. Quoi qu'il en soit, si certains tiennent aujourd'hui le concept de langues polynomiques pour l'assise solide d'une théorie assurée, d'autres, résolument sceptiques ou simplement prudents, auront à coeur d'en poursuivre l'examen critique avant d'en adopter ou d'en rejeter les implications théoriques et pratiques.

Car ce concept est une donnée assez récente (rappelons qu'il apparaît en 1983 au XVIIème congrès des romanistes) et assez peu dogmatique pour justifier que le présent volume des actes prolonge l'échange et le débat entre chercheurs en sciences du langage. D'autres disciplines et d'autres champs des sciences humaines sont aussi concernés comme on le verra à la lecture des communications. Y figurent en effet l'apport de l'archéologie, de l'anthropologie politique, de la psychologie, mais aussi, par l'entremise de la terminologie spécialisée, les pratiques discursives de secteurs aussi divers que la médecine, la vie administrative et les techniques industrielles. Tenter de délimiter le territoire épistémologique de la polynomie est l'objet de la rencontre entre les travaux de ce colloque et la lecture de ces actes.

CORTI90 a permis une première confrontation du terme avec des notions parentes ou antonymes. Cet ensemble notionnel tisse un fin réseau de déterminations sociales et culturelles aux entrelacs desquelles apparaît le destinataire et l'objet des études en sciences humaines: le sujet dont la construction renvoie toujours à la société et pour lequel le langage est tout ensemble un élément structurant et un enjeu tour à tour propice et contrariant.

Nous avons fait allusion au territoire épistémologique de la notion, mais en amont de celui-ci s'étendent les espaces culturels et sociaux qui sont les référents concrets et le terrain d'étude de la polynomie: de nombreuses communications les décrivent avec leurs particularités et leurs ressemblances, et dans certains cas de telles similitudes qu'en intervertissant les noms des espaces et des langues, les descriptions et les analyses resteraient sensiblement les mêmes. En évoquant ces espaces de leur pratique théorique, certains des participants en soulignent l'originalité: "une situation à part", un "moment décisif", "un cas particulier", des "phénomènes paradoxaux", voire une "situation peut-être inouïe". D'autres au contraire privilégient l'identité fondamentale des processus à l'oeuvre dans les pratiques

langagières et les attitudes linguistiques, quelles que soient les situations géographiques et sociales considérées.

Dans la circulation qui s'établit ainsi entre ces deux pôles la mention même de l'objet "langue" prend souvent la dimension d'un enjeu: langues latentes ou mal dégagées de la gangue de représentations difficiles et de discours hégémoniques, idiomes au statut linguistique incontesté qu'il s'agit pour les uns de sauver ou de légitimer, d'équiper et de standardiser pour les autres; langues à déléster ou à libérer de leurs propres hégémonies dans d'autres cas. Mais la problématique s'étend aussi plus loin et remet en question la catégorie linguistique elle-même. Dans un petit nombre de communications l'attention de la recherche est avant tout sollicitée par la problématique langagière au profit de l'autonomie du locuteur. L'objet "langue" s'estompe alors et apparaît l'être parlant et communiquant, personne ou collectif, qui n'est autre que le sujet aux prises avec le paradoxe d'une individuation qui n'annihile pas la conscience du pluralisme et du cosmopolitisme dans les sociétés modernes.

Cette perspective épistémologique prend le plus souvent la forme d'une réflexion sur l'indispensable assouplissement des contraintes normatives sur lesquelles s'établit traditionnellement l'empire des formations idéologiques et sociales qui régissent la politique linguistique. Elle délimite alors une réflexion critique sur la glottopolitique et la glottodidactique et montre qu'il existe d'ores et déjà dans les langues normées et reconnues des fonctionnements polynomiques qu'il convient de légitimer pour alléger le poids des contraintes qui, par le biais de prescriptions linguistiques d'une trop grande rigueur, pèsent sur la liberté des gens. A fortiori, les langues qui s'élaborent doivent-elles se doter de procédures d'exercice susceptibles de les prémunir contre ce danger: autour de ce point de vue s'organisent les communications qui posent les programmes de codification et de standardisation linguistiques comme des étapes incontournables. La polynomie y apparaît comme un mode naturel d'exercice du langage dont il convient de pérenniser l'action alors même que les conditions de transmission et de consommation des messages langagiers sont davantage contrôlées par les appareils et les procédures que le désir ou l'existence de normalisation suppose. Pour l'intervention glottopolitique, l'alternative serait alors entre la normalisation rigoureuse et une polynomie confondue avec le laxisme et l'anomie. La plupart des participants de CORTI90 ont quant à eux opté pour une codification linguistique tempérée de zones polynomiques. Se détournant de ces subtils équilibres quelques-uns ont cependant mis en contestation la notion de langue polynomique: "Norme, anomie ou même polynomie" sont en effet pour eux l'hypostase trinitaire de l'idéologie. Et le chercheur d'affirmer sa crainte de voir le concept de polynomie trouver sa justification non dans une avancée épistémologique légitime mais dans une forme de déplacement-confusion où il masque celui, bien plus minorant, d'anomie. "Quel est donc ce concept de langue sous-jacent à celui de "langue polynomique"?" interroge un autre qui met en cause la clarté épistémologique de la notion et déclare travailler "en retrait de ce volontarisme linguistique" dans une sociolinguistique de terrain où la notion de langue est superfétatoire.

Ces perspectives contradictoires répondaient aux suggestions avancées dans la première circulaire du colloque diffusée à l'automne 1988.

Un bref rappel: -nous interrogeons d'abord: "Les langues polynomiques sont-elles des langues? Toutes les langues sont-elles polynomiques? Faut-il rechercher d'autres formes de conceptualisation? -nous suggérons ensuite d'appliquer ces questions aux différents terrains et d'informer la recherche sur les fonctionnements polynomiques ou non des systèmes et des situations particuliers. -nous indiquons enfin une troisième direction: la didactique des langues polynomiques. Comment les enseigner à l'écrit et à l'oral? Comment gérer pédagogiquement cette situation? Quel est l'avenir d'une pédagogie variationniste (stratégie provisoire avec perspective d'unification ou formes d'autogestion langagière)?

Ce programme a été enrichi notamment par les communications où la polynomie est confrontée à la problématique du texte littéraire et factuel, à sa production et à sa traduction. Cette orientation s'étend aussi jusqu'à une réflexion sur les fonctions respectives des codes qu'impliquent l'existence et la concurrence dans notre monde d'aujourd'hui des vernaculaires et des langues de grande diffusion ainsi que l'apparition de nouveaux langages et de nouvelles technologies de communication.

Pour gérer cet ensemble polymorphe, il nous a fallu faire taire notre libéralisme polynomiste et couler ces perspectives multiples dans le moule d'une programmation souvent arbitraire, mais à laquelle les participants ont bien voulu se conformer. Ainsi ont été ouverts plusieurs ateliers thématiques:

Mardi 18 septembre: -"Polynomies, polynomisations" -"Définitions, descriptions, classifications des langues" -"Situations arabophones"

Mercredi 19 septembre -"Glottopolitique et polynomie corses" -"Codification et polynomie"

Vendredi 21 septembre -"Gangues et langues" -"Codes et standards" -"Textes et polynomie"

Samedi 22 septembre -"Glottopolitique et glottodidactiques" -Synthèse des travaux.

Dans les comptes rendus le lecteur trouvera retracées les grandes lignes des échanges qui ont suivi les communications. La synthèse, rédigée ici par Philippe GARDY, souligne la préoccupation principale des groupes qui ont initié le colloque: voir la recherche scientifique contribuer toujours davantage à la gestion des questions langagières saisies dans la spécificité des situations où elles se posent mais aussi dans leur universalité.

A défaut de conclusions définitives sur la validité du concept, le colloque a fait naître un questionnement multiforme dans lequel le concept de langue polynomique fait figure de catalyseur. Sans doute sa vocation est-elle moins de se cristalliser dans un dogme épistémologique que de proposer, dans chaque situation, une ressource théorique pour la démocratie linguistique et une protection contre les tentations de la prescription normative.

Jacques THIERS
Université de Corse

COMPTES RENDUS
ET SYNTHESE

MARDI 18 SEPTEMBRE

Président: J. FUSINA

Rapporteur: P. FILIPPI

POLYNOMIES, POLYNOMISATIONS

Cette première séance a été plus particulièrement consacrée au positionnement théorique du concept de "polynomie" et a pu dessiner l'ébauche, dynamique et interactive, d'une définition bien formée.

Le président J.H.BALBI interprète le concept comme la situation actuelle des langues minorées agies par un effort qui conduirait à réévaluer les équilibres à l'échelle mondio-locale: la valeur identitaire des langues polynomiques ainsi considérées contrebalancerait les forces de la standardisation universelle des modes de vie et de parler, instaurant une nouvelle cité soucieuse des identités locales.

J.THIERS, après avoir rappelé la triple orientation de la première circulaire (automne 1988), note dans le livret des pré-publications l'apparition d'un quatrième thème: "polynomie littéraire et nouveaux langages". Il indique ensuite qu'au vu des communications annoncées les travaux du colloque semblent s'orienter dans trois directions: acceptation du concept, mise en contestation, mise en doute méthodologique de l'objet même de "langue", polynomique ou non.

J.B. MARCELLESI, promoteur du concept, en justifie la validité par sa propre expérience de locuteur corsophone et par la référence à l'espace langagier corse, puis en signale la productivité dans le débat sur la reconnaissance-naissance des langues. Amené à reformuler non l'orthodoxie mais l'utilité du concept, il souligne que toute variation n'infère pas l'existence de la polynomie car celle-ci implique toujours l'intertolérance.

A. ELIMAM craint de voir l'anomie agir sous le terme de polynomie. Il s'attache alors à montrer les ressources de la langue, à partir d'un morphème récurrent et productif dans l'espace algérien. Sa démonstration lui permet d'avancer un concept formé au niveau métalinguistique, "l'autonomisation linguistique" et d'intégrer au niveau des opérateurs de la langue la polynomie qu'il entend ainsi débarrasser de son poids épilinguistique et idéologique.

Les terminologues de l'URA-SUDLA, L.GUESPIN, F.GAUDIN, Y.GAMBIER, disent ne pas étendre le concept en le soumettant à l'épreuve d'un corpus d'observables dans le domaine de la terminologie scientifique et technologique. Les phénomènes liés à la conscience linguistique dans les langues de travail, les faisceaux de traits dépendant des interactions et des intérêts en jeu, la non-hiérarchisation et l'intertolérance opposés aux vaines prescriptions de la terminologie dominante leur semblent révéler une polynomie fondamentale qui apparente les langues de spécialité aux langues historico-naturelles. Ils avancent alors les prodromes d'une socio-terminologie qui doit s'attacher à décrire les phénomènes en cours pour procéder à l'élucidation de la dimension dialogique inscrite au coeur des échanges scientifiques, technologiques et de production sur un territoire francophone donné comme transparent sous la dénomination sereine d'"espace franco-phone".

La spécificité disciplinaire et situationnelle des interventions pouvait faire craindre une juxtaposition de points de vue. Il n'en a rien été.

1. Les débats ont d'abord mis en relief ce qui fonde la validité épistémologique et l'opérativité du concept: le repérage de la variation linguistique doit être nécessairement associé au constat de l'intercompréhension agissante et des efforts pour ménager l'intertolérance des variétés et des locuteurs. Complémentairement s'affirment, aux niveaux linguistique et langagier:

1) la mise à la disposition du sujet (locuteur individuel et/ou collectif) d'un faisceau de traits où peuvent s'opérer des choix singuliers;

2) la mise en critique de la normalisation autoritaire. Ainsi la notion de "polynomie" ne saurait se confondre avec celle de "normes multiples" (réponse de L.GUESPIN à C.CLAIRIS) car elle suggère une dynamique, des processus et une "échelle de polynomisation" (Y.GAMBIER). Si donc elle renvoie à une "situation datée actuelle" (J.B.MARCELLESI), elle ne saurait être essentialisée ni éternisée (constatons par ailleurs que sur le devenir de la langue polynomique la réflexion n'a guère avancé au cours de la semaine, lacune soulignée lors de la séance de clôture).

2. La naissance et le développement du concept sont indissociables des situations dûment référencées pour lesquelles il a été produit: son extension ne peut donc être mécanique et exige une expérimentation cas par cas. Répondant à une réticence de C.CLAIRIS qui y voit quelque ancrage ethnocentrique occidental, J.B.MARCELLESI précise qu'en effet le concept a été mis en circulation pour rendre compte de la naissance de nouvelles langues romanes. La question du nom des langues est centrale, mais il n'y a pas de repliement dans cette focalisation. L'idée d'une unité abstraite de la langue s'articule cependant sur un espace langagier donné, comme à un niveau supérieur on peut poser l'existence d'universaux linguistiques.

Les enjeux factuels du concept dans l'espace où il apparaît réinsèrent dans la discussion les faits socio-politique et idéologiques qui révèlent la portée glottopolitique de la définition sans en limiter la nature scientifique.

A. IBRAHIM demande des exemples de langue très polynomique et de langue peu polynomique; J.B.MARCELLESI cite le corse qui admet l'inter-tolérance et le français qui "malgré sa variation importante est très peu polynomique à cause du corsetage de la langue par une norme très stricte". J.CHIORBOLI critique le concept de "distanciation" qui procède selon lui de la précipitation sociolinguistique, alors que la "distance" doit être préalablement décrite au niveau linguistique; J.B.MARCELLESI insiste sur la nécessité de noter cette distanciation née de l'individuation sociolinguistique parce que "tous les jours il y a des gens qui affirment que le corse est de l'italien".

Mis en cause par A.IBRAHIM pour avoir découpé idéologiquement dans le continuum de "l'arabe commun, général, coranique, global" et créé une autonomie improbable de l'algérien alors que la tendance à l'extension du morphème x est plus accusée encore en égyptien et en levantin, A. ELIMAM rétorque que ces remontrances pan-arabes ne déboutent nullement la force individuatrice de cette régularité métalinguistique observée dans "l'espace algérien". Il conclut que "c'est un peu le problème des Corses avec l'italien".

3. Ainsi la dimension critique inhérente au concept de "polynomie" assigne aux travaux de ses tenants une fonction de contestation de la norme dominante.

Il est à ce sujet regrettable que par faute de temps(?) certaines questions d'Y.GAMBIER soient restées sans réponse. Intervenant dans un échange où pour les situations concernées le français reste largement le modèle de la langue hégémonique par l'histoire de sa diffusion et son opposition aux langues locales, sa communication avait de quoi susciter un débat plus large et un renouvellement de la question des hégémonies linguistiques.

En reprenant un constat désormais bien connu qui décèle dans la francophonie l'hétérogénéité d'usages linguistiques qui aspirent à la légitimation et parfois à la reconnaissance institutionnelle, cette problématique met en lumière un paradoxe apparent. Car à l'extension du français est associé inmanquablement un réseau de différenciations locales et/ou professionnelles qui met en cause l'idée même de l'hégémonie, rend caducs les efforts de la terminologie dominante et met en scène de nouveaux rapports entre ce que l'on croit être le centre et la périphérie. Aussi substitue-t-il la notion de "polyfrancophonie" à celle, consensuelle et transparente, d'"espace francophone".

Corollairement, la critique qu'il amorce de la notion d'"espace" s'applique également aux espaces assertés pour les langues polynomiques. Peut-être suggère-t-elle qu'existent les données d'un

débat que les conditions historiques de la mise en circulation du concept de "langue polynomique" réduisent en occultant des divergences virtuelles persistant au niveau de la microstructure. Mais la question n'a pas été explicitement posée.

P.F.

MARDI 18 SEPTEMBRE

Président: J. LE DU

Rapporteur: J.M. COMITI

DESCRIPTIONS, DEFINITIONS ET CLASSIFICATIONS DES LANGUES

L'objet de cette demi-journée était de savoir si l'on peut parler de langue polynomique à propos de l'italien, du galicien, du moldave, du gascon et du flamand. Les situations linguistiques évoquées et la différence des contextes socio-politiques ont montré que la définition et la classification des langues sont des opérations délicates et souvent très problématiques

1. Pour le galicien, le moldave et le flamand le problème central est au niveau de la reconnaissance-naissance et suscite des difficultés dans la dénomination même de ces langues.

Parlant du galicien K. BOCHMANN évoque les parentés avec le castillan et le portugais et met en lumière les courants qui animent l'élaboration moderne de la langue:

-un courant "lusiste" qui prône la réintégration dans le portugais;

-un courant dit "réaliste" qui prend en considération les apports historiques du castillan;

-un courant qui s'efforce de cultiver l'originalité du galicien comme langue à part entière.

La situation est complexe et contradictoire puisque si ces antagonismes entravent la normalisation, l'institution intègre la variation linguistique.

La "polynomie" est ici synonyme de "variation" et s'identifie à une étape transitoire.

En s'appuyant sur le cas du moldave, J.ERFURT démontre que l'officialité ne suffit pas lorsque le contexte politique impose, à côté de la langue nationale, la présence de la langue de l'Etat. La pression du russe a généré en Moldavie une situation diglossique: l'individuation du moldave, suscité par la théorie des deux langues, a bien opéré la distanciation par rapport au roumain, mais s'est accompagnée d'une satellisation au russe.

Un acte législatif de 1989 a rompu théoriquement avec cette situation, mais les difficultés du moldave, déclaré dialecte du roumain, persistent parce que dans la période antérieure cette langue a été affectée d'une dévalorisation sociale qui hypothèque un avenir encore assombri par les problèmes économiques et écologiques.

A. WYNANTS ET K. DEPREZ retracent l'historique de la standardisation du néerlandais et montrent comment le récent Traité d'Union Linguistique entre les Pays-Bas et la Flandre, région semi-autonome de Belgique, a renforcé le choix opéré par les quelques philologues flamands après l'Indépendance de la Belgique en 1830. Plutôt que d'élaborer une langue autonome à partir des variétés utilisées en Flandre (dialectes vivants mais variés, et langue écrite archaïque et stérile), ils avaient préféré opposer au français le néerlandais des Pays-Bas, langue qui avait le mérite d'exister déjà comme véritable langue de culture et qui permettait de référer à un passé ethnique commun et glorieux.

Malgré une gestion conjointe du néerlandais instaurée en 1980, les deux communautés ont des intérêts culturels et des consciences linguistiques divergentes qui activent, en Flandre surtout, des forces individuatrices antinomiques.

La discussion qui suit met en lumière le poids des rapports institutionnels et socio-économiques de même que les phénomènes d'attraction dans des ensembles géopolitiques où la question des langues est subordonnée à des enjeux qui rendent incertaines et labiles les classifications. Partout se développe, en outre, une dynamique individuatrice qui ajoute à la complexité.

A C. CLAIRIS qui signale le caractère second de la langue dans la constitution des Etats d'Amérique latine, K. BOCHMANN oppose la différenciation considérable qui s'y est développée par rapport à l'espagnol d'Espagne; J.B. MARCELLESI renchérit en posant la question du nom de la langue: au Brésil, doit-on parler d'"espagnol" ou de "brésilien"?

Des systèmes posés comme étanches s'interpénètrent aussi selon l'objet et le niveau de l'échange: à J.B. MARCELLESI qui s'enquiert du degré d'intercompréhension entre galicien et castillan, K. BOCHMANN répond que le locuteur galicien doit passer au castillan pour se faire comprendre, bien qu'à un niveau intellectuel très élevé il puisse y avoir une compréhension due à l'influence historique du castillan.

Des mouvements oscillatoires sous-tendent le destin des langues: "le moldave d'aujourd'hui se dirigera certainement vers la Roumanie comme point d'irradiation linguistique. Si un jour le Portugal devient attractif pour les Galiciens, ou si l'Italie devient d'une manière ou d'une autre plus importante pour les Corses, il est possible que le problème de ces langues-là se pose d'une autre manière" (K. BOCHMANN).

Aussi rien n'est-il éternel dans l'histoire: la reconnaissance-naissance peut-être réversible.

2. La communication de J.L. FOSSAT. compare les outils conceptuels de l'ordre polynomique et ceux de la démarche dialectologique: le gascon, dit-il, est une langue polylectale. Cela suppose l'analyse d'un état linguistique d'origine en relation avec des états stabilisés et renvoie à l'établissement d'une grammaire des états de langue. La diversité polylectale n'empêche pas les Gascons de se reconnaître comme des "congénères linguistiques". FOSSAT enregistre "la variation linguistique" et le "polymorphisme" du gascon mais est réservé sur sa nature "polynomique" parce qu'il n'y décèle pas de caractère "décisionnel" et "massif" propre à la polynomie".

"Une grammaire polynomique", dit-il, "s'établit sur la bifurcation et le dédoublement". Selon lui, la situation polynomique relève de "l'ajustement que le sujet historique effectue au point de rencontre de deux systèmes, sur une frontière dialectale". Toutefois, la notion de polynomie devient opératoire si l'on suppose les "variétés" (ou "normes") régies par un diasystème.

3. Les réactions à la communication de Z. MULJACIC rappellent la difficulté de l'intervention dans le domaine de la classification des langues.

Attaché à démontrer que l'italien est un ensemble polynomique, l'auteur s'appuie sur les rapports existant entre l'italien standard et les variétés régionales d'une part et les dialectes dits "homoethniques" et "hétéroethniques" d'autre part, ces derniers restant en dehors des variétés constitutives de la Langue Polynomique Italienne. Par une subtile distinction entre les **dialectes** de l'italien et les "**dialectes**" par subordination (langues autonomes existant sur l'espace italien), Z. MULJACIC propose une distribution des variétés linguistiques sur le territoire stato-national de l'Italie.

Or ce schéma apparaît comme procédant de l'annexion linguistique à de nombreux participants.

L.SOLE et J.B.MARCELLESI sont amenés à formuler d'importantes réserves. Après avoir rendu hommage aux travaux antérieurs du linguiste le premier critique la contradiction d'une grille de lecture d'intention sociolinguistique mais subordonnée aux habitudes et aux critères d'une linguistique traditionnelle par trop descriptive. Ce disparate de la démarche débouche fatalement, pense-t-il, sur une hiérarchisation des langues que favorise l'emploi du terme de dialecte, trop chargé de connotations minorantes. L. SOLE rappelle aussi que dans cette attention exclusive accordée au code de la langue disparaît la dimension culturelle de la langue, système de signes inclus dans d'autres systèmes de signes. Il signale enfin la validité d'autres classifications qui marient les méthodes de la linguistique et la perspective sociolinguistique et cite G. BERRUTO (*Sociolinguistica dell'italiano contemporaneo*, NIS, Roma, 1987).

J.B. MARCELLESI souscrit à cette analyse "d'une grande lucidité" et souligne la difficulté d'une tentative typologique où d'une classification apparemment linguistique on déduit des conclusions concernant l'ethnie. Cela pose des problèmes de méthode accentués par la confusion entre espace linguistique et territoire politique. Aussi doit-on s'assurer de la validité des fondements théoriques avant de procéder à l'établissement d'une quelconque typologie.

Lors de la présentation de l'ensemble des rapports, K. BOCHMANN reviendra sur le sujet pour signaler la typologie de G.B. PELLEGRINI établie sur les différences structurales des cinq composantes de l'ensemble italo-roman. Aujourd'hui, continue-t-il, la situation est différente car à côté de l'italien figurent le corse, le ladin des Dolomites, le frioulan, le sarde et les diverses tentatives de création de langues autonomes dont le vénitien et le piémontais: ces références ne figurent pas dans la typologie de Z. MULJACIC.

J.M.C.

MARDI 18 SEPTEMBRE

Président: C. MARCELLESI

Rapporteur: G. PASCUAL

SITUATIONS ARABOPHONES

Chacun des intervenants s'est inscrit dans une problématique dont j'emprunte pour partie la formulation à l'ouverture de LAROUSSE: "forgé à partir de la situation sociolinguistique corse" le concept de langue polynomique est-il applicable à l'étude:

- du français en Egypte,
- des arabes modernes,
- de l'arabe dialectal tunisien?

Chantal CHARNET et Irène FENOGLIO ont abordé, selon des méthodologies et des préoccupations différentes, un même objet d'étude: le français tel qu'on le parle en Egypte.

Ainsi Chantal CHARNET étudie les pratiques langagières de locuteurs francophones égyptiens cultivés (des assistants dans des départements de français universitaires). A partir d'une enquête sur les représentations de la langue de ces usagers, elle dégager le modèle du français qu'ils valorisent et tentent de réaliser, un français recherché, littéraire, qui détermine leur enseignement, même s'ils ne se ferment pas complètement à l'apprentissage d'un certain français familier qui leur apparaît comme présentant une grande insécurité d'emploi.

La discussion confirmera les convictions de l'intervenante: dans les situations communicationnelles étudiées, le FLE n'a pas un fonctionnement polynomique.

S'agissant du FLE, L. GUESPIN et F. GAUDIN insistent sur la nécessité de transmettre les tournures de la francophonie vivante. C. MARCELLESI lui assigne comme finalité l'intégration à la société française. S'appuyant sur son expérience, I. FENOGLIO pense voir une évolution dans ce sens dans la lecture de la presse française, tandis que C. CHARNET ne décèle pas le même phénomène.

Dans une perspective marquée par son intérêt pour l'histoire, Irène FENOGLIO s'interroge sur le changement brutal (entre 1952 et 1958) du statut du français comme langue véhiculaire dans les communautés égyptiennes dites "cosmopolites", et la situation complexe dans laquelle il fonctionne aujourd'hui.

L'attention à ce qui est désormais le polyusage d'une même langue mono nommée pourrait permettre d'aborder différemment l'étude du cosmopolitisme dans ses aspects langagiers. Il reste que le cosmopolitisme n'implique pas la polynomie. Il faudrait en effet repérer l'existence d'une langue commune normée, du moins dont l'enseignement et l'usage ont été suffisamment normés, centralisés pour qu'elle contribue à constituer une communauté linguistique.

La discussion engagée sur la francisation en situation coloniale et les retombées de l'indépendance met en relief l'emprise des systèmes néo coloniaux sur les représentations et les comportements langagiers.

Amr IBRAHIM et Foued LAROUSSE, quant à eux ont soumis l'arabe à l'interrogation polynomique.

Amr IBRAHIM a abordé le problème de l'hétérogénéité et de la convergence des langues arabes modernes.

A travers des caractéristiques phonétiques, intonatives, énonciatives et aussi syntaxiques et lexicales, l'intervenant a montré les convergences, lesquelles cependant n'aboutissent pas à l'intercompréhension totale entre arabophones, comme si subsistaient des seuils identitaires.

On voit là fonctionner la dialectique de l'un et du multiple, par laquelle se modèlent les intercompréhensions, et par laquelle aussi apparaît le caractère polynomique de l'arabe moderne.

Foued LAROUSSE enfin observe l'arabe dialectal tunisien.

A partir de l'étude de variations phonétiques et syntaxiques il montre l'existence de trois variétés dialectales qui ont en commun d'être

reconnues comme dialectales, mais d'être en même temps hiérarchisées. Et l'on voit déjà s'amorcer la réponse à l'interrogation initiale: en étudiant cette hiérarchisation l'intervenant montre que l'intercompréhension dans la situation tunisienne n'est jamais menacée. Dès lors l'intervenant conclut que l'arabe dialectal étudié n'est pas une langue polynomique même si on constate un certain fonctionnement polynomique.

Au cours de la discussion apparaîtra l'idée que lorsque la distinction "dialecte" vs "langue" est fondée sur la distinction "oral" vs "écrit" cela débouche sur la notion des fonctionnements polynomiques.

Ainsi que j'ai essayé d'en rendre compte, le concept de langue polynomique a été au centre des préoccupations des interventions et de la discussion.

Si un concept s'apprécie aussi à la qualité des interrogations qu'il suscite, alors pas de doute à avoir, si on en avait, sur l'utilité du concept.

Enfin ici comme ailleurs pendant ces quelques jours de travaux, les termes de pratiques polynomiques, d'usage polynomique, de polynomisation, de caractère dynamique de la polynomie ont tenté de mettre en valeur le caractère essentiellement dynamique du concept.

G.P.

MERCREDI 19 SEPTEMBRE
Président: J.B. MARCELLESI
Rapporteur: G. MORACCHINI

GLOTTOPOLITIQUE ET POLYNOMIE CORSES

Conçue à l'origine pour faire confluer des regards de linguistes sur la situation corse, la séance a été révisée en raison de l'absence des linguistes italiens.

De confluent de regards exogènes, la rencontre est devenue carrefour d'approches endogènes de la notion de polynomie.

1. La question posée par J. CHIORBOLI évoque les conséquences de l'action glottopolitique sur l'état polynomique du corse; l'auteur étudie quelques exemples lexicaux à propos desquels il détermine le degré d'accroissement ou de réduction de la tolérance. Il ébauche une typologie des interventions de certains "codificateurs". En synchronie, c'est le sens commun qui sert de pierre de touche et non une batterie d'attestations; en diachronie c'est une vision statique et obsidionale de la langue qui prévaut.

La communication a donné l'occasion de s'interroger sur la datation d'éventuels emprunts au français. Ne faudrait-il pas s'interroger aussi sur le statut de ces mots et sur celui des codificateurs? Car les effets sont différents selon que la proposition ou la prescription émane du rédacteur d'un dictionnaire non publié ou d'un professionnel des médias.

A une typologie des injonctions codificatrices pourraient donc correspondre:

- une typologie des codificateurs classés selon leur position,
- une échelle des portées de ces prises de position en fonction de leur enregistrement dans les matériels descriptifs, les inventaires prescriptifs et leurs retombées sur les usages réels.

L'intervention de CHIORBOLI suscite de nombreuses réactions: comparaison avec d'autres domaines et notamment le béarnais qui s'est montré, dit J.L. FOSSAT, intransigeant envers l'intrusion du français: la réflexion sur la polynomie doit référer alors à un couple notionnel crucial "intransigeance/ tolérance", le second terme définissant précisément l'attitude polynomique. CHIORBOLI précise pour sa part l'attitude que lui prescrit son statut d'analyste face à une demande très forte de norme: en linguiste, il fait l'analyse de variables linguistiques; en socio-linguiste, il entend donner aux usagers les moyens d'éclairer leur choix d'une ou de plusieurs variantes. Sur ce point J.B. MARCELLESI signale le risque qui consiste à "se laisser enfermer dans la problématique des autres" et dénonce "l'idéologie sécuritaire" qui anime la demande de norme.

Au cours d'un échange nourri, J. CHIORBOLI et J.B. MARCELLESI sont amenés à distinguer nettement "variation linguistique" et "polynomie": contrairement à un passé récent où les Corses se cantonnaient à leurs dialectes, la situation actuelle est marquée par une interaction accrue des variétés: ce qui diminue, dans ces conditions, c'est la variation; ce qui s'accroît c'est la polynomie. L'éventail des variétés se réduit au fur et à mesure que le fonctionnement et la conscience polynomique se développent.

2. C'est précisément la conscience de la polynomie qu'a sondée et analysée le travail de J.M. COMITI qui s'appuie sur une enquête structurée portant sur les attitudes de "juges" corsophones mis en présence de la variation (variétés régionales et hybrides). Les résultats avancés mettent en évidence un taux de tolérance qui corrobore l'idée de la langue polynomique comme définie par J.B. MARCELLESI.

La discussion a porté sur la classification linguistique adoptée par COMITI et sur le protocole d'enquête:

- L. SOLE regrette l'inclusion dans les variétés corses du gallurais, ce qui amène l'auteur à préciser que son intention n'était pas une annexion linguistique, mais la confrontation des témoins

corsophones avec une variété dont le code linguistique est d'origine corse, même si l'identité galluraise est bien évidemment sarde. M. GIACOMO-MARCELLESI fait état de l'existence d'un continuum linguistique et culturel entre le sarde et le corse du sud. Les différents participants à la discussion s'accordent en définitive sur la nécessité de réunir dans une vision d'ensemble l'analyse des systèmes linguistique et culturel, perspective qui ne disqualifie en rien les études pointues comme celle qui vient d'être exposée par COMITI.

- C. CLAIRIS souligne pour sa part le caractère exemplaire d'un travail dont il souhaite l'extension parce qu'il se situe au point de convergence de deux champs (linguistique et sociolinguistique) également utiles mais trop rarement sollicités de manière équilibrée.

3. La problématique tolérance/refus est ensuite envisagée à travers l'enseignement de la langue polynomique: A. DI MEGLIO présente une image des rapports entre acceptation et dramatisation qui ont dominé ces dernières années en raison du rôle de rattrapage historique assigné à l'école par la militance, face à une opinion sceptique et un groupe idéologique résolument hostile.

Selon DI MEGLIO, la diffusion et l'utilisation du concept de "polynomie" dans les pratiques pédagogiques a permis de dédramatiser les phénomènes de la variation du corse, dans le public et chez les enseignants. En sécurisant les maîtres dans leurs attitudes éducatives, le concept aurait donc également désarmé les oppositions et étendu l'adhésion populaire à l'enseignement du corse. On connaît l'importance et la difficulté de l'évaluation quantitative des langues minorées: la Corse n'échappe pas à la règle. Comme le montre la discussion les lacunes de la statistique favorisent des options tout à fait contradictoires, du catastrophisme au "mensonge de santé".

4. Le lexique marin qu'évoque R. MINICONI traduit, dans la diversité des taxinomies existantes, une multiplicité de contacts qui permet de conjecturer un état polynomique ancien. Mais ce lacis et l'archipel des archaïsmes (obéissant à des règles où le symbolique s'unit à l'économique) s'estompent au profit des pratiques actuelles. Le recours au français et à la néologie domine, mais ce qui prévaut c'est surtout la règle canonique (profit = un seul nom sur le territoire). Le vecteur linguistique renvoie donc aux lois du marché.

Cette dernière communication aurait pu ouvrir sur les interactions intéressantes le couple praxis économique / praxis linguistique. Hypothétisée en termes de pertes de savoirs, l'érosion du lexique traditionnel aurait sans doute recoupé des constats effectués dans le domaine du pastoralisme (Cf. P.M. SANTUCCI: *L'avanzata di u francese tecnicu in u linguaghju pasturinu*, D.E.A. d'Etudes Corses, Corti, 1984). On aurait aussi retrouvé la problématique des terminologies de l'U.R.A. SUDLA sur la dynamique des langues de travail confrontées aux prescriptions de la terminologie dominante. Mais l'heure tardive a interrompu l'ébauche de cette réflexion: dommage!

L'essentiel de cette matinée aura donc, en définitive, concerné le niveau des pratiques métalinguistiques de la codification bien que la question des attitudes et des représentations linguistiques ait eu sa part d'analyse.

Est-il besoin de rappeler que cette prégnance de La Langue manifeste, dans la situation corse, l'action d'une idéologie diglossique qui perdure malgré l'état polynomique avéré?

G.M.

MERCREDI 19 SEPTEMBRE

Président: J. CHIORBOLI

Rapporteur: J.Y. CASANOVA

CODIFICATION ET POLYNOMIE

Dans le cadre général de ce colloque, l'après-midi dont nous avons été le rapporteur a permis de "désenclaver" quelque peu le concept de "polynomie" en présentant cinq communications relatives à des situations linguistiques différentes: le chinois de Hong-Kong ou cantonais, le vietnamien, le grec et le français.

A.RYGALOFF a présenté la situation du cantonais de Hong-Kong. La situation politique de cette colonie britannique pèse fortement sur l'avenir du cantonais, la variété de chinois parlée à Hong-Kong. Dans quelques années, la cité sera rattachée à la Chine et on peut craindre un alignement de la politique linguistique sur celle de Pékin et une minoration plus ou moins grande du cantonais au profit des formes dominantes du pékinois. La polynomie de Hong-Kong se caractérise par un dialogue permanent entre les formes chinoises "officielles" et la variété cantonaise. Celle-ci est assez éloignée du pékinois; un document distribué le démontre. Après le rattachement à la Chine, que deviendra le cantonais? A.RYGALOFF semble assez pessimiste quant au devenir de cette variété car du point de vue glottopolitique, la force de l'officialité pékinoise apparaît comme considérable face aux potentialités cantonaises. Au cours de la discussion A.ELIMAM relève l'emploi de la forme cantonaise **khoy** et demande des précisions quant à son rapport avec la forme chinoise **ta**. Dans sa réponse A.RYGALOFF précise que le rapport fondamental entre le pékinois et le cantonais est essentiellement syntaxique: il insiste particulièrement sur l'ordre différent que les énoncés cantonais et pékinois révèlent. J.B.MARCELLESI insiste sur la différence entre le pékinois et le cantonais en comparant cette distance avec celle de l'espagnol et du français par exemple. Comment cette distance est-elle vécue par la société chinoise? S'agit-il d'une langue comportant des variantes ou de deux langues différenciées? Qu'en est-il au sujet de l'intercompréhension? A.RYGALOFF développe l'idée que l'intercompréhension n'est pas un facteur déterminant car, par exemple, le locuteur A peut comprendre le locuteur B sans que cela soit réciproque. Le cantonais n'est pas ressenti comme une langue car il n'accède pas totalement à l'écriture. Or pour les Chinois, une langue est nécessairement écrite.

Les deux communications relatives à la situation vietnamienne ont été regroupées. Les aspects polynomiques du vietnamien ont été développés dans une communication de NGOC HUYEN lue par Mme NGUYEN XUAN. NGHIA TRAN DINH a présenté ensuite les formes et les critères de la normalisation du vietnamien. NGUYEN XUAN a donné quelques indications historiques. Le vietnamien est langue officielle depuis 1945, date de l'accession à l'indépendance. Auparavant le chinois, fort d'une longue présence, avait été imposé comme langue de culture, tout comme le français à l'époque de la colonisation. L'unification du pays en 1975 a permis de faire du vietnamien la langue unifiée de tout le Vietnam. Les Vietnamiens ont le sentiment de faire partie d'une même communauté linguistique. Les parlers vietnamiens peuvent se distribuer en deux groupes: ceux du nord et ceux du sud. L'intercompréhension n'est pas toujours évidente mais elle n'est pas impossible. Cette situation diversifiée se retrouve dans les formes employées dans l'enseignement et dans la presse: des expressions locales peuvent être utilisées en fonctions des registres particuliers ou du contenu thématique. NGHIA TRAN DINH a présenté les travaux effectués depuis 1975. L'unification politique du pays a posé de façon concrète le problème d'une norme et le rapport des variétés sudistes et nordistes. L'auteur a exposé plusieurs critères qui ont guidé les choix lexicaux: simplification des homonymes, réduction de certains mots, choix des termes, brièveté des formes, utilisation populaire. Il semble

que les formes nordistes, peut-être plus élaborées, aient été préférées à l'ensemble du lexique sudiste. Dans la discussion, J.M.COMITI, J.FUSINA, J.B.MARCELLESI et C.CLAIRIS ont tous insisté sur la contradiction entre les deux exposés. La première communication met en effet l'accent sur une situation de polynomie alors que la seconde s'appuie sur une politique de normalisation ("vigoureuse" précisera plus tard l'intervenant). J.FUSINA a particulièrement insisté sur le rapport du vietnamien au chinois et au français tandis que C.CLAIRIS s'est interrogé sur les acteurs de cette normalisation et sur l'existence d'enquêtes destinées à la guider. Dans leur réponse les deux auteurs ont insisté sur la nécessité de la normalisation et de l'unification de la langue nationale. Il a fallu adapter les variétés linguistiques à la situation créée par la nouvelle donne politique. La normalisation a été effectuée par des spécialistes attachés aux structures culturelles et politiques. Selon les deux auteurs, polynomie et normalisation ne sont pas contradictoires au Vietnam.

La communication de N.TSEKOS a permis d'observer un renversement de la diglossie. L'officialité du grec moderne, toute récente, a consisté à renverser la diglossie antérieure (A forme ancienne-B forme moderne). Le grec moderne tient compte dans ses formes de la polynomie que l'on peut observer dans la réalité linguistique. Le grec tend à simplifier les formes, conformément à l'usage populaire. Néanmoins les jugements épilinguistiques sont toujours tributaires de la situation ancienne. Les Grecs émettent des jugements de valeur qui dénotent l'idée d'un grec correct, d'une pureté insaisissable. Cette réaction s'observe toujours malgré les modalités d'existence du grec, notamment dans l'enseignement. Au cours de la discussion, C.CLAIRIS se montre moins optimiste que N.TSEKOS car il juge que la situation est beaucoup plus complexe.

T.BULOT a quant à lui recentré le concept de "polynomie" dans sa communication sur le français. Cette langue possède de nombreuses variations à l'oral. T.BULOT a exposé ces variations dues aux français régionaux. On ne peut pourtant pas qualifier le français de langue polynomique. Le rapport à la norme contraignante est particulièrement actif dans le domaine de l'écrit. Dans la discussion les intervenants ont insisté sur les aspects non polynomiques du français. Le problème historique de la constitution et de l'imposition de la norme du français a fait l'objet d'un échange abondant au cours duquel la notion de francophonie a été également soumise à un examen critique.

J.Y.C.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

Président: K. BOCHMANN

Rapporteur: A. ELIMAM

CODES ET STANDARDS

L'atelier "Codes et Standards" aura permis de questionner le concept de polynomie à partir de situations diverses, que ces dernières soient l'histoire, l'archéologie, la sémiotique ou la glottopolitique.

O.JEHASSE renvoie à la communauté linguistique quelques-unes de ses observations linguistiques que sa pratique d'archéologue lui a permis d'effectuer. Ces faits de langue en terre corse sont repérables entre autres par le biais de l'onomastique. Au mot d'origine corse **castellu** font écho le **charax** grec et le **praesidium** latin, mais tous trois réfèrent surtout à la portion du réel qu'ils nomment, ce qui fait dire au linguiste -en l'occurrence F.MADRAY-LESIGNE- qu'une telle approche ne peut qu'enrichir celle du linguiste qui ne peut faire l'économie des conditions historiques et sociales de production du sens.

A.DODI s'engage pour sa part à décrire et à commenter la situation sociolinguistique en Albanie. Ce sont les retombées unifiantes en matière de langue qui vont être soulignées à partir d'éclairages historiques offerts par la renaissance nationale albanaise. Si dès le XIXème siècle on voit se cotoyer grosso modo deux dialectes, le guègue au nord et le tosqe au sud, l'accent est mis sur le rôle fédérateur de la langue écrite albanaise. Cependant, et pour souligner le caractère dynamique de l'unification linguistique, A.DODI énumère quelques traits relevant du fonctionnement polynomique.

M.SAMARA, qui intervient sur l'Albanie également, reprend le concept de polynomie pour souligner les rapports de complémentarité entre la langue officielle et les dialectes. De tels rapports sont posés comme autant d'indices de la démocratie en matière de gestion linguistique par l'Etat albanaise, ce qui est illustré par l'initiative de construction d'un large thésaurus interdialectal regroupant quelques 4.000.000 de fiches lexicales.

Le regard ouvrant que porte L.SOLE sur la culture sarde tente d'embrasser une totalité sémiotique révélatrice d'une perception plurielle du monde: "le sens du monde". Certes les différentes langues et les divers langages présents contribuent à ce mouvement, mais ils s'informent également de nouveaux codes socio-technologiques. C'est cette dialectique que L.SOLE examine sans y injecter quelque hiérarchie que ce soit. Mais ce regard ouvrant que nourrit la production sémiotique locale s'élargit immédiatement à un monde contemporain qui bouscule quelque peu les anciennes relations de dépendance socio-politique.

Quant à R.LAFONT, dans un texte adressé au colloque, il interroge le concept de polynomie sous l'éclairage de l'histoire littéraire, ce qui lui fait avancer la notion de polynomie interdialectale aux origines des langues modernes. A titre d'illustration, R.LAFONT nous livre l'analyse qu'il a effectuée de la "Chanson de Sainte-Foy", texte daté de la fin du XIème siècle. Dans ce texte écrit en occitan méridional l'auteur note un effort de recomposition des traits phonologiques, ce qui le conduit à proposer le concept de **polynomie compositionnelle**. Ce dernier concept s'oppose à la polynomie immédiate qui, elle, est toujours lexicale. Pour R.LAFONT, c'est bien l'émergence d'un diasystème dans sa perception achronique qui dans sa cohérence pratique structure l'intercompréhension.

A.E.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

Président: P. GARDY

Rapporteur: N. TSEKOS

GANGUES ET LANGUES

Avant de commencer le présent rapport, nous voudrions nous excuser auprès des intervenants et du public de l'atelier "Gangues et langues" pour des éventuels lacunes, contresens ou autres erreurs.

Nous avons choisi de présenter d'abord de façon brève les sujets qui nous ont paru découler de cet atelier, pour passer ensuite à un rapport plus linéaire.

Ainsi, malgré l'affirmation de certains intervenants que leurs communications n'étaient qu'indirectement reliées au sujet principal de ce colloque, un premier thème que l'on peut dégager est celui des rapports entre le fonctionnement diglossique et le concept de langues polynomiques. Par là nous entendons l'ensemble des propositions visant à confronter les deux concepts afin d'en tirer des conclusions qui ne peuvent être qu'enrichissantes pour le présent colloque. Une deuxième tendance des intervenants consistait à s'interroger sur les différentes composantes du concept de langues polynomiques. On a de cette façon touché aux problèmes de l'intertolérance, en faisant une distinction entre intertolérance dans les pratiques et intertolérance dans le discours, à ceux de l'autogestion langagière en y rapportant des éclaircissements, et aux rapports du concept avec celui de la norme. Un dernier point à retenir est la proposition d'un dialogue plus poussé entre sociolinguistes et historiens.

Plus précisément, Normand LABRIE a présenté une étude des alternances de langues chez les italophones de Montréal entre l'anglais, le français et une variété qu'ils ont développée appelée "l'italianese". Il s'agissait d'une enquête auprès de 31 locuteurs en contexte familial et pour 14 d'entre eux en contexte professionnel. Les comportements observés ont été analysés selon les tours de parole, la manifestation de l'alternance des langues, et au niveau de la prise en compte des facteurs extralinguistiques, dans le but de montrer comment ils pouvaient expliquer la variation. Le résultat de cette enquête montre que les trois langues ne sont pas interchangeable, chaque langue obéissant à sa propre dynamique et le poids des facteurs extralinguistiques déterminant dans une certaine mesure les choix des locuteurs (contraintes professionnelles favorisant l'usage de l'anglais, cohérence des comportements expliquant l'usage du français).

Lors de la discussion, en réponse à la question de J.M. ELOY, à savoir de préciser le rapport entre la situation présentée et le concept des langues polynomiques, Normand LABRIE a affirmé qu'il a essayé de voir les analogies éventuelles entre la situation qu'il a décrite et celle de la coexistence de plusieurs variétés à l'intérieur d'une même langue.

Par la suite, N. NIVELLE a présenté ce que les "Marseillais pur sang" disaient de leur langue. Cette communication a touché aux problèmes de l'auto-définition des "Marseillais pur sang" et surtout à celui de la reconnaissance de leur langue: on constate l'emploi à la fois parallèle et concurrentiel des termes "langue", "dialecte", "patois", "idiome". Ainsi, l'individuation se fait par opposition à la langue de l'état mais à d'autres parlers aussi. L'emploi de plusieurs adjectifs axiologiques démontre le poids des valeurs symboliques investies dans le parler des "Marseillais pur sang".

Pendant la discussion qui a suivi, P. GARDY a dans un premier temps opéré une distinction entre intertolérance dans les discours et intertolérance dans les pratiques, position discutée aussi par J. CHIORBOLI, pour caractériser ensuite le cas des "Marseillais pur sang" comme un exemple historique de non tolérance dans les représentations: l'unité qui érigerait leur parler en langue est constamment niée tout en étant affirmée par les pratiques, comme N. NIVELLE l'a remarqué vers la fin du débat.

La troisième communication, celle de J.Y. CASANOVA, a essayé d'intégrer le concept de langues polynomiques dans une analyse littéraire, en rapport avec l'élaboration d'un texte littéraire en s'appuyant sur trois situations différentes (celle de l'occitan, du catalan et du corse) dont le point commun est l'existence de la diglossie. Sa conclusion a porté sur l'intérêt de confronter le concept de diglossie et celui de polynomie.

Cette proposition a été discutée par d'autres intervenants, notamment P. GARDY qui a suggéré une définition éventuelle de la polynomie en tant que réponse à la diglossie, J. CHIORBOLI qui a insisté sur le caractère opposé des deux concepts, l'existence de la diglossie impliquant l'absence d'intertolérance. Finalement, J. THIERS a remarqué que si l'on envisage la diglossie en tant que fonctionnement diglossique, il peut y avoir intertolérance, mais il faudrait surtout s'interroger sur la qualité de cette intertolérance, sur sa nature.

L'intervenant suivant, J.M. ELOY, a examiné les relations dans un premier temps entre la langue et la norme et ensuite entre le picard et le français. Ainsi, à propos du concept de langue, il s'est interrogé sur la norme linguistique et la norme idéologique pour déboucher sur une comparaison entre le français et le picard. Le résultat de cette comparaison montre que le picard n'a pas le statut de langue car, contrairement au français, il ne s'appuie pas sur un appareil politique centralisé ni sur un appareil normatif étatique. Ses réflexions l'ont amené à se poser certaines questions sur les rapports entre la constitution de la langue et la constitution de la nation, sur la situation polynomique qui représenterait une certaine forme d'anarchisme et sur les limites que la polynomie impliquerait quant à la possibilité de conquérir le statut de langue.

En commençant la discussion, P. GARDY a évoqué le problème de la langue polynomique et de ses rapports avec la norme en tant que prescription autoritaire. Par la suite, A. RYGALOFF a repris de façon brève la position qu'il avait développée lors de sa communication (prise en compte de l'écriture, substitution de "langages" au terme de "langue" etc.). Par ailleurs, J.B. MARCELLESI a précisé que la question de la gestion d'une situation polynomique est différente de l'état du fonctionnement polynomique. En réponse à la remarque de J.M. ELOY concernant les rapprochements éventuels de l'anarchisme et de l'autogestion langagière, il a réexpliqué sa position à l'égard de l'autogestion langagière (en renvoyant au n° 83 de la revue LANGAGES), qui n'implique pas l'anarchisme mais qui doit être précédée d'une information des locuteurs afin de les laisser ensuite gérer leurs pratiques langagières.

La dernière intervention était celle de J. FUSINA, qui se situait dans le cadre de la problématique de l'enseignement du corse: les questions abordées relevaient de la prise en considération des problèmes tels la francisation de la Corse et les obstacles qu'elle a rencontrés, les efforts de normalisation qui se heurtent à une imprécision terminologique. L'existence par exemple d'un corse dialectalisé est cachée derrière l'opposition entre le français et l'italien. En s'appuyant sur des textes, parfois rares, il démontre les effets de ce vague terminologique sur l'interprétation des faits et surtout dans le domaine de l'enseignement.

Pour présenter la discussion qui a suivi de façon brève, J.FUSINA a insisté sur la nécessité de systématiser la recherche dans les archives et la relecture des documents, et de réexaminer le bien fondé des définitions anciennes. Pour terminer, parmi les divers tours de parole, nous retiendrons la remarque de J. THIERS qui a affirmé le besoin d'une sociolinguistique historique, d'une collaboration plus étroite entre sociolinguistes et historiens.

N.T.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE
PRESIDENT: J.FUSINA
RAPPORTEUR: C.CHARNET

TEXTES ET POLYNOMIE

Cette séance a permis de mettre à l'épreuve le concept de polynomie dans le domaine littéraire voire historique: par ce biais ont été aussi abordées des analyses portant sur les français régionaux.

P. GARDY s'est demandé si l'occitan a été ou sera une langue polynomique, en se référant à l'histoire de cette langue et en particulier à son écriture. L'occitan étant donné comme un modèle sur lequel une langue peut-être gérée, l'auteur observe cette langue à travers le ou les univers qu'elle reconstruit dans son écriture: il propose alors le terme de "roman polynomique", quand le romancier propose une série d'univers (XVI^e siècle où la dialectalisation permet à toutes les aires géographiques de s'exprimer à l'écrit). Il remarque alors trois étapes dans cette élaboration de la langue:

- 1) dialectalisation, expression de ce roman polynomique;
- 2) utopie où le monde reconstruit n'est plus multiple mais un;
- 3) langue reconstruite qui ne fait plus référence à un lieu ni à une forme spécifique d'une société donnée.

J. FUSINA propose de mettre en oeuvre cette analyse dans les littératures des langues minorées et en particulier dans la littérature corse où elle lui semble éclairante.

J. ROBEZ s'intéressant aux modalités d'insertion du lexique bourguignon dans un texte littéraire s'inscrit dans la perspective de l'intervention précédente dont elle fournit une nouvelle illustration. Elle se demande en effet si le fait d'insérer du lexique bourguignon n'est pas une manière de proposer au lecteur par l'entremise des particularismes régionaux un univers non uniformisé. Le lexique prend ainsi une fonction particulière dans la polynomie littéraire.

Les réactions font apparaître l'éventuel apport de la dialectologie dans la délimitation du lexique. Régional? technique? (J.FUSINA). G.PASCUAL émet l'hypothèse d'une fonction documentaire et pédagogique analogue à celle qu'il mentionne à propos des romans de J. VERNE. J.ROBEZ répond que les termes soulignés dans son analyse sont authentiquement bourguignons et visent à donner une couleur locale au texte.

M. GIACOMO-MARCELLESI inscrit son intervention dans un projet beaucoup plus vaste d'interrogation de la situation sociolinguistique corse. Elle éprouve le concept de polynomie dans l'étude de locutions comparatives et singulières à travers le fonctionnement de la voyelle è. Passant au processus de la métaphorisation elle dégage certains processus propres au corse et insiste sur la nécessité d'adopter une perspective anthropologique.

La discussion se développe principalement autour de la particule affirmative "iè" (correspondant corse du français "oui" et de l'italien "sì") dont M. GIACOMO a depuis longtemps signalé la nature individuatrice et emblématique en qualifiant le corse de "langue d'iè" pour situer, "par jeu et par joie", précisera-t-elle, l'autonomie du corse vis-à-vis de "la lingua del sì" italienne.

A. ELIMAM signale qu'on retrouve cette particule assertive en maghrébin en alternance avec d'autres et propose de comparer ce trait à l'alternance "oui"/"si" du français.

J.THIERS précise que le français assigne l'emploi du "si" comme réponse à une question interro-négative et considère qu'il s'agit d'une distribution qui n'a rien à voir avec la polynomie.

L'investissement du "iè" comme symbole de reconnaissance est un fait patent pour J.B. MARCELLESI même s'il existe en corse des emplois limités de "si".

F.MADRAY considère ce phénomène comme important parce qu'il appartient à l'investissement du sujet dans sa parole; elle voit dans

ce trait métadiscursif une marque essentielle de la construction d'identité. Dans sa réponse globale M.GIACOMO estime qu'avec ses variantes ("isiè", "isgiè") "iè" est une particule assertive autonome, "si" intervenant dans des expressions figées comme un élément affirmatif de conjonction. Elle attribue une grande importance à des traits comme celui-ci, car du côté italianiste, on continue à ranger le corse dans le domaine toscan avec "le lingue del sì".

J.CHIORBOLI invite une fois encore au développement d'études minutieuses portant sur des langues que la linguistique générale, qui raisonne majoritairement sur des langues très décrites, aurait intérêt à connaître avec plus de précision.

P.FILIPPI traite de cette variété d'hybridation entre le français et le corse qu'il pose méthodologiquement comme "le français régional de Corse". Il en relève les éléments particuliers aux niveaux phonologique, syntaxique, morphosyntaxique et lexical, puis cerne ceux qui réfèrent davantage à la région, à l'origine et à l'âge. Il met en avant l'insécurité linguistique des locuteurs, leur angoisse à parler en français, voire en corse dans certaines situations et note l'intervention fréquente de l'alternance codique dans les actes de paroles qu'il étudie. Il s'interroge pour finir sur la fonction complexe d'un faisceau de pratiques langagières référant au "français régional de Corse" et signale que ce que certains appréhendent comme un délabrement des deux systèmes linguistiques français et corse peut dans des contextes bien particuliers être interprété comme un espace de liberté où les sujets inscrivent une construction d'identité qui prend sens par rapport à la communauté corse.

Au fil d'une discussion très dense le phénomène linguistique et sociolinguistique en question est approché sur plusieurs niveaux:

a) datation localisation, extension:

-P.GARDY signale que des textes identiques à ceux qu'a cités P.FILIPPI fleurissent en pays occitan au 19^e siècle, en même temps que des recueils et de listes de provençalismes et de gasconismes corrigés. Cette coïncidence justifie une étude comparée du phénomène. On constate pourtant, dans le cas de la Corse, que si la conscience du phénomène. paraît ancienne, l'étude de P.FILIPPI est la première du genre.

-J.THIERS formule à ce sujet l'hypothèse selon laquelle ce retard de l'analyse pourrait être dû à une réticence inconsciente devant l'explicitation d'un phénomène qui remet en cause les définitions homogènes et univoques de la notion de "communauté linguistique".

-J.FUSINA rappelle quelques dénominations qui ont tenté de donner un corps théorique aux phénomènes d'hybridation en Corse: "francorsu", "corsancese", "créolisation" (cf. *Actes du Congrès sur le Bilinguisme de Bastia*, 1984).

-G. PASCUAL manifeste son étonnement en entendant mentionner comme des particularités du français régional de Corse des traits qu'il relève dans le "parler pied-noir" qu'il étudie.

-C'est aussi le sentiment de M.GIACOMO qui en atteste l'existence dans les conversations d'adolescents non-Corses de la région parisienne. Si donc la réalité du phénomène ne fait aucun doute, sa stricte caractérisation linguistique est beaucoup plus problématique. Les différents intervenants soulignent par conséquent le mérite de l'analyse rigoureuse qui leur a été présentée.

b) problèmes de méthode et d'analyse:

-P.GARDY affirme la nécessité de rompre avec une pratique courante qui consiste à ranger sous la dénomination de "français régional" des faits trop disparates pour délimiter une variété linguistique donnée. Il recommande l'attitude adoptée par P.FILIPPI qui a procédé à un inventaire minutieux des problèmes.

-J.B. MARCELLESI suggère que l'on se place dans la perspective des systèmes intermédiaires et que l'on suive en cela la méthode d'HAMMERS et BLANC. Il recommande d'analyser les corpus rassemblés en y repérant les récurrences, puis de procéder à une première distribution des traits:

-les réalisations phonétiques qui échappent au contrôle des locuteurs;

-les pratiques stylistiques qui sont une manière de gérer les rapports entre les locuteurs et leurs référents culturels.

Cette classification est délicate, mais elle est indispensable si l'on ne veut pas s'exposer aux erreurs signalées par GARDY.

-N. LABRIE se déclare mal à l'aise devant l'utilisation de la notion de "sabir", réserve partagée par J.B.MARCELLESI qui y voit une connotation péjorative dans l'usage commun même lorsque la dénomination caractérise avec exactitude un objet linguistique.

-Comme il l'a fait dans sa communication, P.FILIPPI précise qu'il ne prend pas à son compte la notion, mais fait référence aux jugements épilinguistiques ambiants. Il renchérit d'ailleurs en montrant que le recours à l'hybridation procède occasionnellement d'un choix chez de jeunes locuteurs dont la compétence en langue française est avérée.

-N. LABRIE signale des pratiques rigoureusement identiques en québécois et juge qu'on a conscience, en parlant ainsi, de s'adresser à un interlocuteur qui maîtrise la norme de l'une et l'autre langues. C'est, déclare-t-il, le principe même de la polynomie.

L'idée s'impose donc qu'il faut poser le français régional de Corse comme un ensemble de pratiques liées à l'interaction langagière contextualisée. Quant au niveau purement linguistique, il convient de relever et de classer les traits sans se hâter de les ordonner dans une variété linguistique organisée en système.

c) esquisse d'une interprétation:

-J.M.ELOY, qui relève dans l'analyse de P. FILIPPI l'hypothèse d'un français régional défini comme un espace de liberté, invite à renforcer cette interprétation. Reprenant les données de sa propre communication sur le picard, il y voit la possibilité d'un affranchissement du sujet par rapport à l'emprise de la Norme et de la Langue. Pourquoi dès lors ne pas embrasser dans cet espace doté d'autonomie, non seulement le "français régional", mais aussi le "mauvais corse" et le "français fautif" réprimé par la sanction normative? La mise en scène du français régional de Corse représente pour lui une auto-définition d'une norme spécifique. "Cette définition endogène de la norme est précisément l'un des moyens par lesquels la communauté se construit librement".

-P.FILIPPI s'en tient cependant à l'ambivalence qu'il constate dans le phénomène étudié sur le terrain corse. Si l'hypothèse de l'espace de liberté est fondée, celui-ci s'inscrit entre la crainte de mal parler le français et la crainte de mal parler le corse. Ce sentiment révélateur d'une insécurité linguistique grandissante s'accompagne de connotations ludiques évidentes auxquelles il est prématuré d'assigner une fonction univoque, bien que l'on puisse conjecturer dans cette pratique langagière la recherche d'une complicité par référence à l'identité corse, pour les jeunes qui maîtrisent mal le corse. Il est d'ailleurs significatif que cette pratique intéresse aussi les jeunes Maghrébins et les jeunes Continentaux, et que chez tous elle s'estompe très nettement une fois atteint l'âge adulte.

-A.DI MEGLIO introduit dans l'échange la perspective d'un traitement éducatif de cette situation langagière. Il voit dans la dialectique angoisse-dérision une sorte de pédagogie spontanée par laquelle la théâtralisation ludique vise à corriger les effets de l'insécurité linguistique. Il faut donc, conclut-il, gérer ces phénomènes labiles et instables: c'est aussi le rôle de l'école.

Enfin J.P. WAECHTER informe les participants d'un projet de traduction interconfessionnelle du Nouveau Testament en langue corse. Cette entreprise est placée sous l'égide de l'Alliance Biblique Universelle.

C.C.

SAMEDI 22 SEPTEMBRE
Président: C. CLAIRIS
Rapporteur: A. DIMEGLIO

GLOTTOPOLITIQUE ET GLOTTODIDACTIQUES

Cette dernière matinée aurait pu ne représenter qu'une vérification de l'hypothèse polynomique par l'expérimentation du champ glottopolitique et glottodidactique.

La notion a certes été abordée en termes de pratique, mais elle aussi été enrichie par les nombreuses questions qui ont suivi des interventions manifestement orientées vers la recherche d'un dialogue.

1. F.MADRAY-LESIGNE regrette que l'on parle toujours davantage de systèmes linguistiques sans tenir compte des enjeux sociaux et/ou individuels toujours à l'oeuvre dans une production langagière. Elle scinde en deux parties son exposé et présente d'abord la perspective de la linguistique praxématique.

Elle commente ensuite un entretien avec un ouvrier d'origine polonaise et retrace le difficile cheminement qui aboutit à la nomination de la langue et de l'identité enfouies. On retrouve par là une problématique abordée notamment dans l'atelier "Gangues et Langues" et des observations que fera plus tard J.TREIGNIER à propos de certains enfants migrants amenés à reconnaître la langue parlée en famille.

Au terme de cette communication et des questions qu'elle suscite s'impose la nécessité de considérer les rapports de l'un et du multiple comme une dynamique de forces et de conflits qu'on aurait tort de réifier dans une vision consensuelle de la polynomie.

Les préoccupations de la pédagogie plurinormaliste du français (C.MARCELLESI et J.TREIGNIER) peuvent sembler très éloignées de cette question, mais on y rencontre un soubassement similaire, sur le versant de l'institution scolaire: pression de la norme dominante sur les sujets; rapport à la norme sociale, voire classiste; prise de distance ou recherche de l'identification à l'autre par l'activité langagière.

Les problèmes qui découlent de cet empire de la norme inspirent aux auteurs leur programme de réforme pédagogique. Dans le jeu des questions-réponses entretenu avec l'assistance se précise l'esprit d'un projet qui pourrait paraître utopique au premier abord: il ne s'agit pas de rejeter l'école actuelle au prétexte qu'y règne une idéologie hypernormative, mais précisément d'agir sur la formation des maîtres pour qu'ils réforment leurs attitudes pédagogiques. La minutie des observations effectuées dans les classes par les intervenants garantit le réalisme et la faisabilité d'un projet qui assigne à l'école le devoir de respecter la pluralité et d'aider à la construction de l'identité individuelle.

Le débat valide cette orientation tout en faisant apparaître des réserves qui émanent principalement de:

J. CHIORBOLI: Les enseignants sont en général favorables à la variation, mais leur pratique centrée sur la faute contredit leur discours sur la langue;

A.RYGALOFF: L'acquisition des connaissances est liée à l'univocité du message didactique: "le principe d'incertitude n'est-il pas un luxe d'adulte, quelque chose par quoi on ne peut pas commencer?"

A.ELIMAM: L'option plurinormaliste est tout à fait recevable quand il s'agit du français en France qui représente, par sa tradition hypernormative, un cas atypique. Son extension universelle est discutable.

Le président de séance appuie pour sa part les auteurs de la communication, il invoque Aristote qui considère dans son ouvrage *Peri Hermeneias*, le caractère oral de la langue primordial par rapport à l'écriture. Cette prise de position s'est vue renversée à partir des grammairiens alexandrins, l'accent étant mis alors sur l'écrit, d'où le terme de **grammaire**. CLAIRIS rappelle que l'absence d'une écriture

(voire d'une normalisation) n'a pas empêché la création d'un des chefs d'œuvre poétiques, à savoir la poésie homérique.

En définitive l'accord s'établira autour de l'objectif principal de l'enseignement plurinormaliste qui n'est pas de changer les enfants, mais d'ouvrir leur espace langagier. Où trouve place la norme, lorsqu'elle est socialement requise.

2. Aux antipodes de la tradition hypernormative du français, pouvait-on, dans le cas du corse, exemple même de la langue polynomique, déclarer sans objet le souci de la norme scolaire?

J.M. ARRIGHI s'est attaché à mettre en exergue les problèmes liés à la contradiction suivante: satisfaire l'attachement à la diversité du corse tout en dotant son enseignement d'un minimum de norme. Autour de cette problématique, l'intervenant a apporté des éléments d'explication en synchronie et en diachronie, puis a conclu en constatant qu'une norme orthographique s'était imposée sans action coercitive et en souhaitant une cohérence plus grande dans le cadre de la plurinorme en vigueur.

La discussion qui a suivi répercute l'écho d'un débat ouvert depuis quelques années dans la société corse et atteste l'utilité sociale des travaux universitaires sur la langue.

Les enquêtes officielles sur la "corsophonie" sont très discutables. Il est préférable de procéder à l'évaluation régulière et rigoureuse des actions visant à la promotion de l'enseignement du corse (J.FUSINA) et complémentairement de centrer l'évaluation sur l'éduqué (A.DIMEGLIO).

"L'inquiétude normalisatrice" est développée par l'administration qui pose régulièrement ce type de préoccupations. Or, il n'est pas utile d'insérer dans la formation des enseignants l'idée de la constitution d'une norme, même souple. Les besoins en formation sont ceux de l'éducation linguistique, du renforcement des connaissances concernant le corse, sous toutes ses formes et dans toutes ses variétés. Il n'y a pas lieu d'exiger des enseignants ni des élèves une quelconque cohérence dialectale et de prétendre enfermer les locuteurs dans une variété (J.B.MARCELLESI).

La question du contact corse-français qui alimente l'insécurité linguistique et l'idéologie diglossique n'intéresse pas la seule linguistique contrastive. Il faut poser théoriquement l'hypothèse de la transformation cognitive, du passage de la norme d'extériorité à la norme d'intériorité lorsque les locuteurs indubitablement corsophones authentifient les emprunts à la langue dominante dans leurs pratiques langagières. Cette position théorique est nécessaire pour l'intellection complète de la polynomie (J.THIERS).

-Dans l'expérience dite de "Corse intégré" menée en Haute Corse de 1986 à 1988, la pédagogie adoptée par les vingt instituteurs concernés représente une référence incontestable à la polynomie comme gestion mi-empirique, mi-concertée d'une situation donnée. La diversité dialectale et l'hétérogénéité linguistique de l'île y étaient reflétées par:

1- la référence dialectale composant la base de la compétence corsophone de chaque instituteur;

2- la variété pratiquée dans l'environnement dialectal du lieu d'implantation de l'école;

3- les différents ajustements lors des interactions (instituteur-élèves-familles);

4- la situation polynomique propre à la population scolaire: enfants parlant français, enfants parlant français et comprenant le corse, enfants migrants, quelques enfants parlant français et corse).

Cette expérience jugée très positive par les différents partenaires n'a fait l'objet d'aucune évaluation administrative sérieuse.

Le groupe des conseillers pédagogiques la considère comme la base obligée d'une politique d'éducation bilingue, si celle-ci devait être programmée (P.OTTAVI, conseiller pédagogique de la circonscription de Corti).

En réponse à ces remarques J.M.ARRIGHI affirme son accord sur la question de l'évaluation et accepte l'interaction interdialectale à condition que le mélange des variétés obéisse aux principes de régularité

(identité des items et des occurrences) et de cohérence interne (il déconseille par exemple l'emploi de "pigliu" et "voddu" chez le même locuteur professionnel de la langue ainsi que le syntagme "i belli donne"). Il recommande en outre de ne pas sous-estimer les réactions normatives des correcteurs d'examens et de soumettre l'intégration éventuelle des emprunts à une procédure d'enquête.

3. Après une intervention de K. DEPREZ (Anvers) qui croit voir dans leur intervention une remise en cause des acquis de la sociolinguistique, J.LEDU et Y.LE BERRE sont amenés à préciser leur intention. Ils ne visent pas la sociolinguistique mais certaines habitudes et "en particulier le mélange entre l'idée de ce qu'est une langue pour des philologues (une entité qui s'enfonce dans le passé) et ce que devrait être une langue pour les sociolinguistes (une construction sociale).

Ils estiment dangereux d'utiliser la notion "langue bretonne" sur ces deux axes comme s'il s'agissait de la même chose parce qu'on est alors amené à parler du breton comme d'une essence, intemporelle et anhistorique. Ils entendent donc inviter à davantage de rigueur et proposent pour leur part que l'on considère leur propos critique comme l'élaboration d'une nouvelle grille de lecture des phénomènes afférents à l'institution de la langue.

En dernière analyse leur position théorique rencontre deux réserves majeures:

J.B.MARCELLESI attire l'attention sur le fait que les formations socio-historiques de type identitaire, ethnique et national, coexistent avec d'autres groupements sociaux tels que les classes ou les générations (Cf. MARCELLESI-GARDIN, *Introduction à la sociolinguistique*, Larousse, 1974) il précise que la tradition du mouvement ouvrier en France qui a voulu ignorer cette réalité jusque dans les années 1935, s'est lourdement trompée.

F.MADRAY-LESIGNE, qui se déclare très largement en accord avec l'analyse présentée par les auteurs, met cependant en cause une orientation qui procède d'une "tendance à prédire l'avenir". Elle conçoit pour sa part que deux normes puissent coexister même si l'une d'entre elles ne se situe pas dans le cadre de structures officiellement instituées et elle conclut avec humour que "nous devons nous garder de jouer les Madame Soleil de la sociolinguistique".

A.D.

EN GUISE DE CONCLUSION: DE L'UNINOMIE A LA POLYNOMIE?

Proposée en 1983 par Jean-Baptiste Marcellesi, la notion (le concept, le concept opératoire, l'outil analytique...?) de *langue polynomique* a surtout fait son chemin en Corse: c'est-à-dire dans le lieu même qui avait permis et favorisé son émergence. Ce retournement de la polynomie sur elle-même pouvait apparaître comme une confirmation avérée des propositions mises en oeuvre en 1983. Mais on aurait pu tout aussi bien y discerner la manifestation ultime d'une forme de pensée tautologique particulièrement pernicieuse: si la réalité sociolinguistique corse et l'élaboration conceptuelle issue de cette réalité s'installaient ainsi dans un jeu de miroirs sans faille, n'était-ce pas, à la racine, parce que la langue polynomique n'était rien d'autre qu'une élaboration transitoire, qu'un pacte stratégique momentané destiné à formuler autrement une situation de conflit linguistique trop fortement scellée par un bloc d'idéologies diglossiques perçu comme infrangible par ses divers protagonistes? A tout prendre, d'ailleurs, un tel effet de boomerang ne serait pas fondamentalement critiquable, si l'on considère que la plupart des outils analytiques de la sociolinguistique, à commencer par ceux de *diglossie* ou de *conflit linguistique*, ont été et demeurent des constructions théoriques constamment reformulées, à l'épreuve des situations concrètes, et que ces reformulations sont la garantie nécessaire d'une compréhension extensive.

Il était donc indispensable de soumettre la polynomie aux questions du terrain et à celles, parallèles, que ne pouvaient pas manquer de soulever ses soubassements théoriques et ses ambitions explicatives. Tel était bien l'objectif -atteint- du Colloque international de Corti: malgré la grande diversité des interventions -diversité des terrains comme diversité des approches théoriques affichées ou seulement sous-jacentes-, c'est, au plus près ou latéralement, la langue polynomique, comme abstraction interprétative ou comme grille de lecture d'une société langagière donnée, qui a constamment traversé et informé les communications présentées. Cette mise en question à facettes s'est pour l'essentiel articulée autour de trois grandes sortes d'investigations.

La première, probablement la plus nombreuse mais aussi peut-être la plus risquée, malgré une apparente facilité de mise en oeuvre, s'est présentée sous la forme de comptes rendus comparatifs à propos de "terrains" très divers: la richesse des informations recueillies et synthétisées, jointe à la confrontation, sans relâche pratiquée par les intervenants, avec les bases canoniques de la polynomie, me paraît avoir débouché sur un double constat, implicite mais assez constant. D'un côté, la polynomie permet de rendre compte, à des degrés extrêmement divers, de situations elles-mêmes assez éloignées les unes des autres. Mais, d'un autre côté, des "échecs" ont également été enregistrés, qui font que la polynomie, alors, apparaît comme absente, voire impensable, ou bien comme souhaitable, pour une gestion à la fois plus égalitaire et plus efficace des conflits langagiers.

Il était à l'évidence impossible d'approfondir suffisamment chacun des cas de figure évoqués pour espérer aboutir à une analyse probante de ces "succès" et de ces "échecs". Seule la situation corse, qui fit l'objet d'un tir groupé de communications rigoureusement coordonnées, pouvait permettre un tel approfondissement. Les enquêtes en cours, dont les protocoles ont été élaborés autour de la notion de langue polynomique, montrent que la situation sociolinguistique de l'île paraît intégrer, dans la pratique des échanges comme dans le jeu complexe des systèmes de représentations qui accompagnent cette pratique, des paramètres nouveaux (jusqu'à quel point?) qui infléchissent le processus diglossique dans le sens d'une gestion moins conflictuelle des diversités langagières. Si ces tendances se confirmaient, on pourrait alors émettre l'hypothèse que la polynomie corse actuelle représenterait, dans le processus diglossique, une étape

capitale de recomposition des idéologies et des pratiques linguistiques (mais dans quel sens?) liée au dépassement des blocages antérieurs.

Un troisième groupe d'interventions -les moins nombreuses au demeurant- a pris pour objet les fondements théoriques de la polynomie, en particulier à travers la confrontation de la notion avec d'autres outils d'analyse. On peut regretter que trop peu d'intervenants se soient ainsi collétés avec un objet scientifique nouveau, pour tenter de mieux comprendre comment celui-ci s'articulait, ou ne s'articulait pas, à des champs notionnels déjà familiers aux linguistes ou aux sociolinguistes. La polynomie implique-t-elle la redéfinition de certaines notions clés? Se trouve-t-elle en opposition pertinente avec des objets d'étude souvent invoqués tels que la *norme*, le *standard*, le *dialecte*...? Et sa situation par rapport à ces objets est-elle systématique, ou bien liée à des glissements diachroniques qui impliqueraient une refonte assez complète de tout cet arsenal de références? On pourrait encore mentionner ce qui, dans la polynomie, renverrait aux conventions sociales intériorisées en langue, et ce qui, à travers la distribution géographique des parlars et des locuteurs, se durcit en valeurs différenciatrices, jusqu'au "gel" identitaire scellé par les idéologies diglossiques.

Il faut enfin mentionner des communications apparemment marginales, mais qui, par leur marginalité même, obligeaient peut-être à questionner plus obliquement, voire avec un peu plus de perversité, la polynomie: par exemple celles qui, fondées sur une approche diachronique, ont tenté d'explicitier historiquement l'émergence et la pertinence de la notion. Ces interventions, moins systématiques parce que nourries de matériaux nécessairement épars et hétérogènes, permettaient en particulier d'interroger la polynomie dans ses rapports avec les tenants et les aboutissants des processus diglossiques, en Corse ou ailleurs. S'il est possible de décrire, à travers les témoignages textuels, des plages de polynomie à tel ou tel moment de l'histoire des comportements langagiers, il doit être également envisageable d'essayer d'interpréter la persistance ou, au contraire, la disparition de ces systèmes face à des entreprises d'"apolynomie" ou d'"antipolynomie".

La polynomie corse, pendant le Colloque de Corti, est apparue comme un chantier: chantier pratique, sur le terrain même du changement linguistique, et chantier théorique, quand il s'agit d'interpréter les mouvements profonds que l'on croit pouvoir discerner au fil des jours et des paroles échangées. Et à travers cette notion encore problématique, c'est toute la question de l'élaboration, en fonctionnements langagiers comme en réglages sociaux de ces fonctionnements, des systèmes linguistiques -et donc sociaux- qui se trouve reformulée. Si la diglossie s'instaure et perdure, au fond, d'un dérèglement généralisé et obsédant des échanges linguistiques, la polynomie viserait à reconnaître et à gérer autrement ce qui nourrit ce dérèglement sans en être la cause première ni le motif obligé. Car c'est bien une **uninomie**, visible ou cachée, qui impose sa loi, de la langue dominante à la langue dominée, et à l'intérieur même du processus de domination où trouve sa définition, en négatif, la langue dominée. Et comment ne pas deviner, en modèle historiquement maître de cette relation décidément faussée, l'ombre de l'uninomie française, érigée en institution presque métaphysique?

Emergence et gerbe d'interrogations, la polynomie nous aide, sans pour autant nous contraindre à verser dans l'angélisme, à poser les fondements d'une sociolinguistique des conflits qui déboucherait sur une réévaluation radicale des hétérogénéités langagières. Il n'est pas évident qu'un tel renversement de perspectives doive s'accompagner d'une recomposition de tout le paysage notionnel environnant. Mais il ouvre déjà, et ce n'est pas rien!, une brèche dans la muraille des systèmes clos qui visent à un contrôle par le haut des usages linguistiques et des constructions identitaires correspondantes.

Philippe GARDY
CNRS URA 1052
Montpellier III

COMMUNICATIONS

***QUELLE(S) NORME(S) POUR L'ENSEIGNEMENT D'UNE
LANGUE POLYNOMIQUE? LE CAS DU CORSE***

L'enseignement du corse, s'il est encore loin d'être à la hauteur des besoins, s'est fortement développé ces dernières années et est sorti du bénévolat culturel. Rappelons quelques éléments: dans le secondaire, 34,5 postes qui permettent d'offrir le corse dans tous les établissements de l'académie; environ 4500 élèves concernés (les chiffres complets de cette rentrée n'étant pas encore parvenus) soit environ 25%. Le CAPES va avoir sa première session en 1991. Dans le primaire, le but affirmé depuis 1988 par le gouvernement est la généralisation de l'enseignement. 11 conseillers pédagogiques se consacrent exclusivement au corse, 780 instituteurs déclarent "faire du corse" à 18000 élèves environ. Ces derniers chiffres sont à nuancer puisque 115 seulement de ces maîtres lui consacrent 3 heures par semaine, ce qui semble indispensable pour un enseignement de langue.

Cet effort récent dans l'enseignement et plus modestement dans d'autres domaines, en particulier la présence du corse dans l'audiovisuel, place les Corses dans une contradiction entre l'attachement général à une diversité à laquelle nul n'est prêt renoncer si peu que ce soit et le minimum de normes, même provisoires, qu'exige cette situation nouvelle. A partir du moment où existent des examens et des concours, il existe des critères, dits ou non dits, de choix.

Il semble utile de préciser un certain nombre de débats actuels, et d'envisager ensuite plusieurs domaines où s'impose une norme. Autant dire que mon propos sera nécessairement décousu, et que je poserai plus de questions que je n'apporterai de réponses. Les réponses ne sauraient être ici que collectives, aussi serai-je bref pour laisser une large place au débat.

1. L'EVOLUTION DE LA LANGUE CORSE

On remarque fréquemment que "les langues évoluent" que toute langue est dans l'histoire. C'est vrai de toutes les langues. Encore faut-il constater que cette évolution ne suit pas le même rythme pour toutes. La proximité que conserve le corse par rapport à son origine latine, plus forte que pour la plupart des langues romanes, semble indiquer qu'il a fait partie jusqu'ici des langues à évolution lente. La rapidité de sa transformation depuis le début de ce siècle est certes interprétable historiquement et sociologiquement. Elle n'en est pas moins traumatisante pour ceux qui ont le sentiment de l'effondrement de ce qui, à l'échelle du temps humain, semblait immuable, et souvent elle est rejetée en bloc dans certains propos.

Il importe de distinguer trois formes de changement de la langue corse, dues à des causes différentes quoique mêlées:

- une évolution interne, lente et régulière, comme dans toute langue. On ne peut que l'accepter et, même si on souhaitait l'empêcher, on ne voit guère quels moyens employer.

- une évolution liée au passage d'une langue orale et populaire à une langue écrite qui cherche à s'officialiser. Les signes en sont aujourd'hui aisément repérables dans le corse: phrases plus longues, subordination plus fréquente, mots de subordination plus variés, etc... Cette transformation est sans doute le "prix à payer" pour un changement de statut de la langue. Encore faudrait-il éviter la perte de ce qui reste la grande force du corse: son état de langue populaire sans forme "haute", la place en ayant été occupée jusqu'ici par le français après l'italien.

- enfin un changement brutal dû à la situation de langue minorisée du corse et à l'influence directe du français. Il faudra envisager séparément plusieurs domaines. Nous le ferons tout à l'heure.

2. UNE NORME POUR QUI?

Les mots même de norme ou d'obligation ont mauvaise presse en un temps où l'idéologie dominante se réfère au libre choix des individus. Aussi ne faut-il pas mêler les domaines de l'usage quotidien, où ne peut que régner une liberté absolue, et de l'usage officiel, où l'intérêt commun des Corses exige que soient posées des limites, même très larges et provisoires.

Il n'est pas question en effet de décourager qui que ce soit d'employer le corse par des critiques puristes. Si, dans une classe qui commence l'étude du corse, on rencontre un élève qui "parle mal" corse, il est déjà miraculeux qu'il parle corse, bien ou mal, à son entrée à l'école, et ce n'est guère que par l'exemple que l'on peut chercher à améliorer son langage. Il serait désastreux que le corse apparaisse comme une sorte de loisir ou d'art que l'on n'aurait le droit de pratiquer qu'en atteignant d'emblée à la perfection, comme une chose si sacrée que personne n'y touche. L'essentiel est ici d'encourager chacun à s'exprimer. On ne saurait améliorer que ce qui existe déjà, et à partir d'une pratique réelle.

En revanche, on peut avoir des exigences toutes différentes à l'égard des professionnels de l'utilisation de la langue et de l'action à mener sur elle: enseignants, journalistes et animateurs employant le corse... Chez ceux dont le rôle est essentiel dans la politique linguistique, on doit obtenir une compétence linguistique suffisante en les formant quand ils sont déjà en poste, et en recrutant des corsophones véritables, en s'en donnant les moyens, y compris financiers si nécessaire. Si les corsophones recrutables sont rares, ils seront sans doute chers.

3. OU CHERCHER LA NORME?

Posons d'abord un problème que nous aurions pu éviter il y a peu d'années et que des livres et articles récents ont fait remonter du passé: l'italien officiel constitue-t-il la norme du corse? C'est là un débat qui a fait dans le passé le plus grand mal au corse dans la mesure où il ne s'est jamais situé sur un terrain essentiellement scientifique: que l'on songe à la répression feutrée dont était victime après 1945 toute expression publique en corse, aisément suspectée d'irrévérence fasciste; que l'on se souvienne que le refus de faire bénéficier le corse de la loi Deixonne pendant plus de vingt ans se justifiait par sa définition comme "dialecte allogène" dont la langue de référence était enseignée.

Le débat sur ce point a été relancé par Pascal Marchetti qui a tant fait pour l'affirmation d'une langue corse à part entière mais présenté dans "la corsophonie" avec des éloges les conclusions auxquelles parvenait *A Muvra* après l'enquête "Per a nostra lingua", "suggérant -vu la diversité des usages locaux, et comme réponse au souci alors manifesté de les unifier dans l'écriture- de revenir, pour la communication interdialectale, à l'emploi de leur commune forme écrite, laquelle, compte tenu de particularités régionales, n'est autre grosso modo que le toscan littéraire". L'auteur approuve également la formule de Petru Rocca: "le corse -comme tous ses congénères de la péninsule - est partie intégrante d'un tout qui est la langue italienne" (p. 158)

Entre des langues du même groupe linguistique, ce sont évidemment les hasards de l'histoire, les choix politiques et la conscience des locuteurs qui établissent ou non des limites (catalan et occitan, différentes formes d'arabe). Le corse a été considéré comme italien par ceux qui le parlaient jusqu'au XIXe siècle. Il ne l'est plus. Cela n'a rien d'extraordinaire. Une langue ne se crée comme telle qu'en se détachant d'autres langues parentes. Ce processus est désormais accompli. Il est certes intéressant linguistiquement de constater que tous les phénomènes jugés propres au corse se retrouvent, mais dispersés, en "italien" -si l'on appelle italien tous les parlars de l'Italie depuis le Moyen-Age. Est-on sûr que l'on ne ferait pas des constatations assez semblables (à un degré moindre bien sûr) si l'on adoptait du français, de l'occitan ou de l'espagnol des définitions aussi larges? Qu'il suffise d'admettre que l'italien, parmi les langues largement diffusées, est

la plus proche du corse, que le corse a peut-être été de l'italien, mais qu'aujourd'hui il se pose comme langue en se différenciant de toutes, et surtout de la plus voisine.

Faut-il chercher alors des références dans la littérature? Etant donné le statut de la langue quand elle a commencé à s'écrire, beaucoup d'auteurs ont tenté de se rapprocher de la littérature française, connue par l'école, ou de la littérature italienne, qui restait la référence culturelle essentielle, plutôt que de donner sa dignité à la langue parlée de tous. Aussi paradoxalement, les textes les plus anciens sont-ils les moins utilisables dans le sens qui nous occupe. C'est particulièrement le cas pour Santu Casanova, premier auteur à utiliser le corse pour tous les sujets dans son hebdomadaire, et dont Jacques Thiers a bien montré que son style subordonne la recherche linguistique à celle de l'effet à produire sur son lecteur. Si par son degré de francisation le corse de Santu Casanova ressemble à ce que l'on peut souvent entendre aujourd'hui, on peut penser qu'il n'en était pas de même à son époque et qu'il a précédé le mouvement.

Pour l'essentiel les références passées utiles ne pourraient guère provenir que de la littérature orale -parfois, dans la mesure où elle n'est pas le fait de lettrés toscanisants. Ainsi le lamenteur de bandit le plus connu, celui de Ghjuvan Cammellu, mêle-t-il de façon inextricable corse et italien.

La génération actuelle d'écrivains, dans la situation historique où elle se trouvait, s'est nécessairement posé le problème de la langue et fournit des références utiles. L'écrit en corse de 1990 est donc plus "corse" que celui de 1900.

La seule référence vraiment utilisable est donc dans l'oralité, mais avec bien des difficultés: la description de la langue elle-même sous ses différentes formes reste insuffisante et les travaux entrepris depuis des années (Atlas linguistique) n'ont pas encore donné de résultats largement diffusés. Les enquêtes, effectuées par exemple dans le cadre de l'Université, ne peuvent porter en général sur une population suffisamment nombreuse et ne sont pas le fait de professionnels de la statistique. Il est souvent difficile de faire la différence entre un phénomène microrégional peu connu et une pure invention. Le corse de tous les jours est largement mêlé de français, mais ce **francorse** ou **corsancese** n'est pas un système unifié ni commun. Chaque microrégion, voire chaque individu élabore son propre composé et juge ridicule, scandaleux ou non corse celui du voisin. Même si on souhaitait accorder à cette forme de corse une certaine reconnaissance, on serait bien en peine de dresser un tableau cohérent d'une réalité aussi fluctuante.

En attendant des travaux plus poussés, l'on ne peut que se référer à la langue parlée par des témoins choisis spécialement comme pouvant avoir une compétence linguistique suffisante en tentant d'en extraire le noyau proprement corse à partir de la connaissance que l'on a des différents parlers et de la littérature contemporaine. Le risque est évidemment l'hypercorrection, et il ne peut guère s'agir que de "bricolage" destiné à évoluer. Mais que faire d'autre?

4. DOMAINES DE LA NORME

Il est un domaine où une norme unique s'est désormais imposée: celui de l'écriture, où le système proposé dans *Intricciate è cambiarine* par Geronimi et Marchetti l'a rapidement emporté chez la majorité des écrivains et dans l'enseignement. Il a l'avantage de partir du corse lui-même et d'être adapté à l'ensemble de ses variétés.

Cependant il reste délicat de négocier avec ceux qui persistent dans le système utilisé avant-guerre. Le problème se pose en particulier pour les rééditions. D'où des publications présentant côte à côte les deux orthographes (dictionnaire d'U Muntese) ou signalant que l'orthographe diffère de celle aujourd'hui en vigueur (réédition du Lexique d'Yvia Croce). Le jury du CAPES, quant à lui, a choisi à la fois de constater l'existence d'une graphie majoritaire et d'accepter les autres à condition que les candidats maintiennent une cohérence interne au système adopté. On peut penser de toute façon que ceux qui écrivaient avant la

parution d'*Intricciate è cambiarine* en 1971 ne se présenteront pas à des concours de recrutement en 1991.

Dans le lexique, des emprunts très anciens et intégrés sont repérables; et, dans bien des langues, à commencer par le français, on lutte contre l'entrée de mots étrangers, avec le même insuccès. Il faut évidemment lutter pour l'emploi du mot corse quand il existe et que le mot nouveau n'apporte rien -ce qui n'est pas toujours le cas. Pour désigner des objets nouveaux, il est inutile d'essayer de créer un mot corse quand français, anglais et italien ont le même mot (**televisiò**). Quand des mots différents existent dans ces langues, on peut tenter la création autonome en corse.

Phonétiquement, le risque est l'introduction de sons nouveaux étrangers jusque là à la langue, **ü, ö, x, bl**.

C'est dans la syntaxe que surgissent les nouveautés les plus dangereuses, celles qui concernent le système de pensée, la vision du monde véhiculée par la langue (**di et da, hè ellu chi**, vocatif sans **o** ni élision: **à veda ci Ghjacumu**). Si la valeur qu'on accorde au bilinguisme tient à la gymnastique mentale du passage d'un mode de pensée à un autre, encore faut-il que les deux langues en présence ne soient pas deux fois la même sous des déguisements différents.

5. LES "MELANGES" DE PARLERS

Toutes les formes de corse constituent, prises ensemble, "le corse" et doivent toutes être acceptées également. Cependant le problème qui se pose est celui du "mélange" de ces parlers, qui ne peut que se développer avec l'augmentation des contacts entre les différentes régions -dans la mesure où le corse est utilisé dans ces échanges. L'Université doit logiquement être l'un des lieux de cette homogénéisation. Cependant un corse "mêlé" est mal accepté par un public qui d'ordinaire reconnaît à la fois un parler comme corse et comme provenant d'une partie de la Corse (la localisation étant plus ou moins précise selon les connaissances de l'auditeur).

Dans l'enseignement, on ne saurait interdire l'utilisation d'un corse "mêlé" à un enseignant dont le père et la mère sont de régions différentes, qui a vécu en plusieurs lieux de Corse ou qui a appris le corse dans le cadre scolaire. On peut cependant exiger dans ce mélange même une certaine cohérence: l'emploi côte à côte pour des mots féminins en **a** d'un pluriel en **i** et d'un autre en **e** ne peut qu'entraîner la confusion (**i donne**). Les mêmes phénomènes doivent être traités de façon identique (**pigliu et voddu** ne peuvent coexister).

Enfin l'acceptation de tout ce qui existe en corse ne peut signifier que le locuteur, surtout enseignant, puisse s'autoriser à inventer purement et simplement, ou à abandonner des éléments communs à la totalité des parlers. Polynomie, oui, anomie, non. S'il existe cinq variantes pour une même forme, cela n'autorise pas à en créer une sixième.

Ainsi les **cambiarini**, consonnes mutantes, menacées par le passage à l'écrit, doivent-elles être sauvegardées. Si elles ne sont pas indispensables à la communication, elles jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance du corse par les Corses eux-mêmes.

Il y aurait bien d'autres éléments à signaler, mais j'espère que ceux-ci suffiront à créer le débat.

LE GALICIEN - UNE LANGUE DOUBLEMENT POLYNOMIQUE

A la fin du XVIII^e siècle, le frère dominicain J. Sobreira s'exprime sur les difficultés qu'il a eues en préparant un dictionnaire galicien, désespérant du fait que "la langue de Galice est un ensemble d'idiomes territoriaux, réunis précisément dans la généralité d'un seul dialecte" (PENSADO 1974, p.187). Nous trouvons là pour la première fois une définition du caractère polynomique de cette langue située dans le nord-ouest de la Péninsule Ibérique, entre l'espagnol et le portugais. Plus loin, l'auteur continue: "[...] nous différons de lieue en lieue, dans le ton comme dans l'accent, et dans la valeur des lettres, et dans la propriété des vocables [...] Réellement très souvent nous ne nous comprenons pas, bien que nous parlions tous en bon galicien" (op.cit., p.210). Il ne faut pas s'inquiéter du terme 'dialecte' utilisé ici pour dénommer le galicien: il est évidemment un synonyme de 'langue' qui a une connotation socio-culturelle, tandis que le premier des termes est plutôt un terme à connotation linguistique: "...on les trouverait [c.-à-d. les traces de l'origine du castillan] dans la langue galicienne, dans le dialecte de laquelle elles se manifestent plus proches de l'usage castillan" (l. cit.).

Le galicien est en effet susceptible d'être considéré comme une langue polynomique. Et cela sur la base de deux ordres de faits: (1) Le processus de normativisation en cours ne tend pas à éliminer complètement la variation territoriale, d'ailleurs considérable. (2) A côté de la norme officielle qui vise à développer le galicien en tant que langue autonome, il y a un courant qui plaide en faveur d'une intégration du galicien au portugais, voire à une unité linguistique galégo-luso-afro-brésilienne.

Pour mieux entrer dans la matière, regardons d'abord les faits de langue qui caractérisent le galicien et le distinguent vis-à-vis du portugais et du castillan, l'autre prétendant de parrainage.

Le galicien est une langue ibéro-romane dont la structure est rapportable surtout au portugais, mais aussi au castillan. Peu nombreux sont les traits qui le distinguent de ces deux langues. C'est surtout la **gheada**, l'aspiration forte du **g** en position intervocalique: bien qu'elle soit répandue sur une grande partie de l'espace linguistique du galicien, elle n'est pas élevée au rang d'un marqueur de distanciation, tout en restant une variante facultative.

Du portugais, il se distingue surtout par:

- le maintien inaltéré du **a**, **e** et **o** en position atone;
- la nasalisation beaucoup moins forte des voyelles devant **n** ou **m**;
- l'inexistence des chuintantes sonores;
- l'existence de la **zeta** (comme en castillan), sauf dans la zone orientale où il y a le **seseo**;
- la **s** finale n'est pas chuintante;
- la non-distinction dans la prononciation de **b** et **v**.

En fin de compte, la phonétique galicienne semble plus proche du castillan que du portugais, sauf dans la zone sud de la Galice, où le passage vers les dialectes proprement portugais n'est guère perceptible.

En morphologie, le système des clitiques est différent, et l'article défini garde en certaines positions encore la vieille variante **lo**, **la** etc. La morphologie verbale est, grosso modo, celle du portugais, tandis que les suffixes nominaux tendent en partie à imiter le système castillan (p. ex. -**ión**; -**able**/-**ables**; -**al**/-**ales** ou -**ais**, etc.).

Le lexique culturel, politique et technique, et même celui de tous les jours, est fortement marqué par l'influence castillane. C'est certainement la différence la plus importante vis-à-vis du portugais et qui a été toujours au coeur des discussions autour de la normalisation du galicien (cf. BOCHMANN 1983).

Ajoutons encore que la non-existence, jusqu'en 1982, de normes officielles a eu comme résultat des oscillations et variations orthographiques et morpho-phonétiques considérables dans la presse et les publications littéraires. Néanmoins il s'était formé une tradition scripturale qui tenait la place d'une orthographe authentique.

Du point de vue d'une linguistique purement descriptive, le galicien se présente donc comme un ensemble de sous-dialectes lusoromans, dont le statut linguistique semble être comparable à celui du brésilien vis-à-vis du portugais. Mais ce point de vue ne tient pas compte de l'histoire (et non plus de la situation actuelle) socio-culturelle du galicien; il ne reflète, par conséquent, qu'une partie de la vérité. Depuis que la partie méridionale du territoire galégo-portugais s'en était détachée au XIIIe siècle pour former ensuite le Portugal indépendant, ce qui restait du royaume de Galice entraînait pour une période qui s'étendrait jusqu'à nos jours dans l'orbite de la Castille qui à partir du 15e siècle menait une politique de soumission inconditionnelle sur le terrain politique, économique, culturelle et linguistique. D'où la marginalisation de toute la région, mais surtout le refoulement du galicien au seul usage oral et son impuissance à se défendre des influences massives du castillan, langue exclusive de toute la vie officielle, culturelle, religieuse etc. La conscience linguistique des locuteurs du galicien s'affaiblit de sorte qu'il était considéré par beaucoup d'entre eux et pour longtemps comme un simple dialecte, voire comme un dialecte du castillan. Ce à quoi a contribué le manque total d'une couche intellectuelle et d'une bourgeoisie locales liées à l'usage du galicien, manque comblé seulement en mesure restreinte à partir du **Rexurdimento**, la renaissance galicienne dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Vu ce caractère polynémique du galicien, sa position délicate dans le processus de sa normalisation -variation dialectale considérable, manque d'un centre et d'une couche culturellement hégémonique - comment se présente aujourd'hui la discussion sur la norme?

Retenons d'abord que cette discussion n'existe pas de longue date. Elle commence, après des tentatives isolées avant la guerre civile, à vrai dire à la fin des années soixante, au moment du réveil des nationalités historiques de l'Espagne. Jusqu'à ce moment-là, tout le long du Rexurdimento et dans les années vingt et trente du nôtre, qui représentent le premier apogée de la conscience linguistique galicienne, on avait contesté la nécessité de créer une norme quelque peu unitaire. Dans l'opinion de plusieurs auteurs de la **Génération Nos**, avant-garde littéraire de cette époque, une telle norme aurait mis des entraves à la richesse d'expression de la littérature. En 1978 il se trouve encore des gens qui estiment que le moment n'était pas encore venu pour créer une norme galicienne, vu que le portugais avait élaboré la sienne pendant plusieurs siècles (cf. ESTRAVIS 1978).

Néanmoins, à partir du moment où le problème de la survivance pure et simple du galicien se posait comme une conséquence de trente ans de dictature franquiste castillocentriste et ennemie des langues autres que le castillan, l'élaboration d'une norme officielle s'est présentée comme un moyen, et même comme un des plus importants, pour contenir le reflux de l'usage du galicien et sa castilisation progressive. Les premières publications parues à partir de 1968 et s'exprimant sur ce sujet proposent des solutions distanciatrices surtout vis-à-vis du castillan, tout en considérant le galicien comme une langue à part entière qui devait avoir ses propres normes, orthographiques en premier lieu (cf. ALONSO MONTERO 1968; ROJO 1969).

C'est en 1973 que commence une polémique qui durera jusqu'à ce jour, provoquée par un article du linguiste portugais Rodrigues Lapa proposant la réintégration du galicien dans la communauté linguistique luso-brésilienne (cf. RODRIGUES LAPA 1973). Une année après, un groupe de treize émigrés galiciens reprirent à Rome la même idée dans leur "Manifeste pour la survivance de la culture galicienne", prologue de la publication "Pour l'intégration galégo-portugaise" (cf. RODRIGUES LAPA 1979). Par la suite le mouvement normalisateur sera représenté par deux courants: celui qui sera appelé soit **galéguiste**, soit **réaliste** ou **pragmatique**, soit **isolationniste** (ce sont ses adversaires qui

l'étiquettent de ce dernier nom); l'autre qui s'appelle **réintégrationniste** est connu plutôt sous le nom de **lusiste**. Actuellement, le premier est représenté par l'Institut de la Langue Galicienne de l'Université de Saint Jacques de Compostèle, l'Académie Royale Galicienne (dont la position était indécise pendant un certain temps) et la Direction Générale de Politique linguistique et les autres organismes de culture et d'éducation de la Junte de Galice: il est, évidemment, le courant officiel, tandis que le deuxième, même s'il a des adhérents assez nombreux, surtout parmi les instituteurs et professeurs de lycée, n'est représenté que par l'Association AGAL qui publie la revue *Agalia* et a réussi à organiser déjà deux Congrès internationaux, en 1987 et en 1990, de même que par les *Irmandades de fala*.

Les différentes publications à caractère normatif parues ces derniers vingt ans reflètent les oscillations, mais aussi l'effort, pas toujours couronné de succès, pour trouver un consensus. En 1971, L'Académie sortit ses "Normes orthographiques et morphologiques de l'idiome [sic!] galicien": de tendance légèrement lusiste, l'ouvrage exprime l'intention de mettre en relief toutes les possibilités de distanciation vis-à-vis du castillan (cf. NORMAS 1971). Comme réponse résolument "pragmatique", l'Institut de la langue galicienne a publié en 1977 les "Bases pour l'unification des normes linguistiques du galicien" (cf. BASES 1977), où est reconnue aussi la variation -- le caractère polynomique -- du galicien comme une réalité non surmontable dans un bref délai et par un acte de force unificateur. Le compromis est trouvé entre ces deux groupements, mais contre les lusistes radicaux, avec les "Normes" que l'Académie et l'Institut publient ensemble en 1982 (cf. NORMAS 1982). La riposte lusiste est donnée en 1985 par le "Prontuário ortográfico galego" de l'AGAL. Reste à mentionner la parution en 1986 de la première grammaire descriptive moderne et normative en même temps du galicien, par trois auteurs de l'Institut: la polynomie "interne" y est un principe de travail, de sorte que dans tous les points où il n'y a pas de solution unitaire généralement acceptable, des variantes sont admises (cf. ALVAREZ/MONTEAGUDO/REGUEIRA 1986).

Le fait d'avoir posé la question de la ré-intégration du galicien au portugais a donné à la discussion sur la normativisation une dimension nouvelle; d'autre part, il a entravé dans une certaine mesure le progrès de la normalisation sociale du galicien puisqu'il a provoqué chez nombre de locuteurs du galicien des hésitations par rapport à la norme à choisir. En ce qui concerne l'aspect théorique de ce débat entamé alors, il a donné au caractère polynomique du galicien une double dimension en transportant aussi le problème en dehors du territoire de la Galice. Pour les lusistes, il s'agissait dès lors de tenir compte non seulement des variations dialectales à l'intérieur du galicien, mais aussi de la distance entre le galicien, le portugais et, à la rigueur, le brésilien.

Le courant lusiste a ses antécédents. Vers la fin du XIXe siècle, Murguía, un des représentants les plus importants du Rexurdimento, avait insisté sur le rapport étroit entre galicien et portugais, mais il fallut attendre jusqu'en 1919 pour que quelqu'un en dérivât une stratégie normalisatrice. C'était Viqueiras qui écrit: "Puisque le galicien n'est pas une langue-soeur du portugais, mais une forme du portugais (comme l'andalous par rapport au castillan), il faut alors l'écrire comme le portugais" (VIQUEIRAS 1919; publié en 1930, p.23). Propos resté pourtant sans conséquences pratiques, même s'il s'accordait avec la position de certains collaborateurs du *Séminaire d'études galiciennes* (fondé en 1923) qui pendant les années vingt et trente réunit les activités intellectuelles en faveur de l'émancipation culturelle de la Galice.

Cependant, au début du Rexurdimento et tout au long du XIXe siècle, a dominé l'idée d'une autonomie du galicien. Les pères fondateurs de la philologie galicienne, les frères Sarmiento et Sobreira, avaient même rejeté l'idée d'une dépendance dialectale du galicien tout en soutenant son caractère autonome. Le dernier des deux s'irrite même à cette idée; par rapport au Portugal, il écrit: "[...] je suis bien intéressé à tout ce qui est bien dans cette nation; et je le regarde et le regarderai comme mien tant qu'on ne voudra pas me persuader que mon idiome naturel est une corruption du portugais. Quand j'étais jeune, j'ai lu cette

formule dans un tome in octavo de géographie, écrit en français par un certain La Faite, qui à cette époque-là me mit en rage par cette notice, et encore me tracasse la mémoire, puisque ni les faits de notre histoire, ni les caractères de ces deux dialectes ne donnent crédit à ce mensonge" (cf. PENSADO 1975, p.197). Il admet la proximité du galicien écrit vis-à-vis du castillan: "Il résulte que l'idiome galicien écrit et lu avec le son que les lettres comportent dans la langue castillane, paraît être un castillan galicisé, et un galicien peu agréable" (p.188), et encore: "l'orthographe et la syntaxe se distinguent très peu du castillan" (p.209), pour s'ériger par la suite contre "la vulgaire préoccupation dans laquelle beaucoup de gens persistent, selon laquelle notre langue galicienne serait une pure corruption de la castillane ou de la portugaise, dans les dictionnaires desquelles ils pensent avec une grande erreur que serait imprimé notre idiome entier" (p.188).

Quels sont, aujourd'hui, les arguments de ceux qui se prononcent respectivement pour ou contre l'intégration du galicien au portugais?

Écoutons d'abord les lusistes:

1° Structurellement le galicien est un dialecte portugais, comme tous les dialectes parlés au Portugal même; l'unité linguistique galégo-portugaise du moyen âge est un enjeu, il faut y revenir.

2° Le galicien a été coupé de son hinterland linguistique et culturel par l'Etat espagnol; il faut en finir avec l'oppression dont l'expression linguistique est l'aspect castilisé du galicien, et retourner au système d'origine; sinon le galicien normalisé d'après le modèle castilisant officiel sera bientôt absorbé par le castillan, ce à quoi l'orthographe se prête en premier lieu.

3° Le manque d'une bourgeoisie et d'un centre géolinguistique propres à la Galice de même que le stade initial de la normalisation présentent la chance d'un choix fondamental qui devrait être fait dans le sens de la réintégration au portugais; Lisbonne et la culture portugaise peuvent remplacer ce qui manque à la Galice. Un avantage supplémentaire de cette orientation sont les 200 millions de lecteurs virtuels du livre galicien, c'est-à-dire tous ceux qui sur la terre parlent une variété issue du portugais.

Pour mettre en pratique le projet d'intégration, le groupe AGAL a élaboré une orthographe de transition qui comporte aussi des changements dans la prononciation (cf. PRONTUARIO 1985) utilisée de façon conséquente dans toutes les publications de l'Association. Il se distingue de l'orthographe officielle par des procédés de distanciation vis-à-vis du castillan mais qui ne sont pourtant pas portugaises, comme le **-m** final au lieu de **-n**, ce qui donne p.ex. le suffixe **-om** vs. **-ión** de l'orthographe officielle (p.ex. **naçom** vs. **nación**) ou les formes verbales **dixem**, se **baseam**, **seguem**, les prépositions **em**, **com** etc. Un trait qui rapproche le galicien davantage du portugais est l'utilisation de l'accent circonflexe (**exigência**, **português**). Des tratations sont en cours qui ont pour but de trouver une orthographe commune pour tout le domaine galégo-luso-afro-brésilien, qui pourtant ne toucherait pas la prononciation des différentes variétés. La pratique scripturale unitaire s'opposerait, par conséquent, à la diversité tolérée de l'usage oral, telle qu'on la connaît dans la pratique glottopolitique occitaniste.

Du côté de la glottopolitique officielle, pour mettre en évidence le caractère particulier du galicien on peut invoquer les raisons suivantes:

1° L'unité galégo-portugaise s'est rompue à partir du XIXe siècle; six cents ans de vie autonome du galicien soumis en outre à la puissante influence du castillan ne peuvent pas être effacés ou oubliés d'un moment à l'autre. Il est donc impossible de remplacer les traits morphologiques et le lexique qui distinguent aujourd'hui le galicien par rapport au portugais; difficile, voire impossible aussi d'adopter une orthographe qui ne reflète pas les réalités phoniques du galicien dans sa totalité.

2° Un galicien lusifié serait de par sa distance vis-à-vis du langage parlé un obstacle en plus pour la diffusion de la langue, surtout pour l'alphabétisation en galicien des couches populaires.

3° Par son histoire, la Galice est liée à la culture de l'Espagne. S'il est vrai que les rapports avec l'Espagne ont été la plupart du temps des rapports de dominé vs. dominant, il serait difficile de comprendre la culture galicienne en la situant en dehors du tissu culturel de tout l'Etat espagnol. De grands auteurs originaires de la Galice se sont servis du castillan comme seul instrument expressif littéraire, même encore en pleine époque de réveil régional: Emilia Pardo Bazán, Ramón del Valle Inclán, Camilo José Cela. Chercher un autre modèle culturel et linguistique en dehors de l'Espagne signifierait rompre avec une tradition qui malgré tout n'est pas négligeable. Tradition qui comprend aussi la littérature galicienne à partir de sa reconstitution au cours du Rexurdimento.

Dans leur pratique glottopolitique et langagière, les institutions qui ont assumé les normes officielles, tendent aujourd'hui à des solutions de compromis qui à mon avis n'excluent pas des rapprochements ultérieurs avec le courant lusiste. On peut résumer ces tendances sous trois points: (1) exclusion de la norme toutes les solutions d'une distanciation forcée vis-à-vis du castillan (fausses constructions analogiques, vulgarismes qui ont l'air d'une authenticité galicienne, dialectalismes marginaux du même genre etc.); (2) exclusion l'évasion vers des solutions provenant de la langue du moyen-âge; (3) valoriser l'apport virtuel du portugais et du brésilien, mais seulement dans la mesure où il ne contredit pas la structure propre au galicien (cf. NORMAS 1982).

En guise de conclusion on pourrait dire que le galicien, langue qui traditionnellement ne dispose pas d'un puissant centre socio-culturel ni d'une couche culturellement hégémonique forte et qui, par conséquent, a toujours eu à faire avec une variation dialectale remarquable, est en train de trouver des codifications qui assument la polynomie "interne" comme une situations de fait. Des dangers viennent pourtant de ceux qui nient au galicien le caractère de langue autonome tout en le rangeant dans la polynomie luso-romane internationale. Cela donne à la "question de la langue" en Galice des aspects conflictuels qui freinent le processus de normalisation linguistique du galicien. Le concept de polynomie peut cacher des conflits. Toutefois, si ses virtualités glottopolitiques étaient entièrement prises en charge, on pourrait tirer de la variation "interne" et "externe" des avantages qui, à longue date, pourraient former des richesses linguistiques et culturelles considérables pour les galégo-parlants.

BIBLIOGRAPHIE

- ALONSO MONTERO, Xesús, *Realismo y conciencia crítica en la literatura gallega*, Madrid 1968.
- ALVAREZ, Rosario / MONTEAGUDO, Henrique / XOSE L. Regueira, *Gramática galega*, Vigo, Galaxia 1986.
- Associação Galega da Língua (AGAL), *Prontuário ortográfico galego*, s.l., 1985.
- Bases pra unificación das Normas lingüísticas do galego*, Instituto da Língua Galega, Madrid 1977.
- BOCHMANN, Klaus, "En torno al problema de la normalización del gallego contemporáneo", dans: *Linguistische Arbeitsberichte* 40, Leipzig 1983, p.2-15.
- Normas Ortográficas e Morfolóxicas do idioma galego*, Real Academia Galega, A Corunha 1971.
- Normas Ortográficas e Morfolóxicas do idioma galego*, Instituto da Língua Galega; Real Academia Galega, Vigo 1982; 1987.
- PENSADO TOME, José L., *Opúsculos lingüísticos gallegos del siglo XVIII*, Galaxia, Vigo 1974.
- ROJO, Guillermo, "O primeiro paso pra unha verdadeira cultura galega", dans: *GRIAL* 26, p.490-494.
- RODRIGUES LAPA, Manuel, "A recuperación literaria" do galego, dans: *GRIAL* 41, 1973, p.278-287.
- RODRIGUES LAPA, Manuel, *Estudos galego-portugueses*, Lisboa 1979.

VIQUEIRA, J.V., *Ensayos y poesías*, La Coruña 1930.

INTRODUCTION

Il semblait tentant d'appliquer au français le concept de polynomie dans la mesure où à l'évidence cette langue, comme toute autre, connaît des variations; il peut être également aisé de la considérer comme une langue polynomique, en citant partiellement les propos de MARCELLESI J.B. à ce sujet, lorsqu'il dit qu'une telle langue se définit comme "...la réunion, dans un ensemble unique, de toutes les différences partielles existant dans un espace donné" (MARCELLESI J.B., 1990:6).

Nous ne nous attarderons pas (car c'est l'objet ici même d'autres travaux) sur la fragilité initiale de cette application; nous nous demanderons au contraire ce qui dans le français permet, en adoptant une vue cavalière, de dire que le français comme le corse, par exemple, est une langue polynomique et pourquoi cette assertion n'est pas recevable jusqu'au bout; en effet, la variation donne l'illusion d'un fonctionnement polynomique voire d'une polynomisation mais, et cela nul ne peut le contester, le français est une langue normée à variations hiérarchisées.

Nous nous proposons pour ce faire de rappeler, car tout ceci est bien connu, les variations du français contemporain puis de mettre en relation ces éléments avec un concept indissociable de celui de langue polynomique: la norme.

1. POLYNOMIE ET FRANÇAIS.

1.1 Rappels définitoires

Nous voulons rappeler très brièvement la définition que donne J.B. MARCELLESI d'une langue polynomique: nous aurons régulièrement à nous y référer.

Les langues polynomiques sont des "langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues" (MARCELLESI J.B., 1983:314). Ailleurs l'auteur ajoute que les utilisateurs d'une langue polynomique lui "reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques..." (MARCELLESI J.B., 1989:170).

Sans entrer dans le détail des implications méthodologiques et épistémologiques de telles définitions, nous avons là le plan de notre communication: d'abord étudier la variation du français d'un point de vue strictement linguistique, puis du point de vue du discours sur la langue tenu par ses usagers.

1.2 Quel français?

L'un de nos problèmes est de définir au préalable le français si tant est qu'il soit cette langue à l'unité abstraite; lorsque nous posons la polynomie de la langue française, il nous faut tout autant considérer le français dit standard que les français dits régionaux. Si l'un relève davantage de considérations normatives ou plus largement du phantasme de la norme relayé par l'institution scolaire, les autres ne font pas moins partie du continuum francophone dans la mesure où il

est la réalité langagière de la langue; très schématiquement, un haut magistrat de l'Etat français, un ouvrier wallon ou un commerçant de Marseille parlent français en référence à un français standard que chacun s'efforce d'approcher; à côté de cela, il nous faut inclure dans les français régionaux, c'est à dire les variétés hexagonales du français standard, les français en usage dans les zones périphériques de l'aire gallo-romane. Ces distinctions reprises au travail synthétique de VALDMAN A. (1983:681) laissent provisoirement de côté les français extra-hexagonaux intégrables à l'ensemble des français régionaux pourvu que l'on constate l'émergence d'une norme régionale spécifique à chacune de ces variétés du français standard comme cela semble être en cours dans certains pays africains (RAMBELO M., 1987, 7-22).

Bref, la langue française pourrait se définir comme toute langue dont les locuteurs déclarent qu'elle est française en référence à une norme idéalisée et totalement abstraite: le français standard. On semble là proche de "la décision massive" et des "différentes modalités d'existence" reconnues à une langue polynomique par ses utilisateurs.

2. VARIATIONS DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN.

Pour décrire les variations du français contemporain en France, il est bien entendu qu'on doive laisser de côté les dialectes: ceux-ci, malgré leur part de responsabilité évidente dans la constitution des variétés du français ne sont pas du français pas plus qu'ils n'en sont la déformation; autour du français que l'on enseigne et que l'on voudrait standard, existent des variétés propres à un milieu ou une région; nous voulons ici dénoncer les discours qui amalgament les langues régionales, les dialectes et les patois aux français régionaux parce qu'ils minorent autant les uns que les autres au profit d'une norme prescriptive. C'est en ce sens que, par exemple, P. L. MALLEN (1987:177) de l'Association pour la défense du français et du patrimoine linguistique européen affirme: "Une langue c'est un enrichissement, c'est un plus. Un patois, c'est un appauvrissement, puisque c'est une déformation".

2.1 Variations phonologiques.

La diversité du français passe par ses variations phonologiques; nous pouvons ainsi évoquer le cas du "e muet" dans la mesure où "les méridionaux distinguent **sole** /sɛlz/, avec un **e** muet prononcé, de **sol** /sɛl/, sans e muet, tandis que, chez une autre partie de la population, la consonne finale prononcée avec ou sans voyelle, ne constitue pas un choix du locuteur, qui confond **sole** et **sol** en /sɛl/." (WALTER H., 1982:93).

On retrouve une diversité plus large encore autour des sons vocaliques nasalisés; en effet: "Tous les usagers du français ne distinguent pas le même nombre de voyelles nasales: 3 voyelles (bain, banc, bon), 4 voyelles (les trois précédentes, auxquelles s'ajoute celle de brun, mais on peut aussi trouver des personnes qui en distinguent 5, ou même 6." (WALTER H., 1988:176).)

Nous ne pouvons résister à l'envie de citer cette anecdote: en gîte rural dans le Midi, une normande s'est vue confier de faire les courses de ses hôtes; on lui demanda ainsi de ramener le [pɛn]; perplexe, elle finit par acheter un peigne [pɛn].

Enfin, au-delà de tout régionalisme linguistique, les travaux de GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., (1978 et 1983) montrent que la neutralisation des phonèmes /e/ et /ɛ/ en français s'opère autour d'une multiplicité de réalisations: quelles distinctions faire entre les finales de **chantait**, **chanter**, **chanté**, etc.?

Dans tous les cas, ces variations dont la liste est loin d'être exhaustive ne constituent pas, sauf cas extrême de notre anecdote, un frein à l'intercompréhension.

2.2 Variations lexicales.

Les variations lexicales sont peut-être les plus évidemment perçues par les locuteurs du français car c'est, avec ce que la vulgate

appelle l'accent, ce qui permet vraisemblablement à un francophone de situer l'origine géographique d'un autre francophone; un Sénégalais qui **monte** à 9 heures se rend à son travail et n'a rien à voir avec les chevaux, un commerçant de Grenoble qui **pioie** le beurre, vous l'enveloppe, les exemples de ce type sont légion: WALTER H. (1988:166) ne recense pas moins de 16 verbes pour désigner l'action de mélanger la salade; de fait, certains termes dialectaux sont passés, par et grâce à une normalisation phonétique, pour les uns dans le français dit standard (**piolet**, **cassoulet**,...); pour les autres dans ce que les locuteurs croient être le standard; pour évoquer un cas que nous connaissons bien, il ne vient nécessairement pas à l'esprit d'un Cauchois (le pays de Caux est au Nord de la Normandie) de penser que les termes **louchet** (une bêche), **bibet** (un moustique), et **vésillant** (fort) ne sont pas du français standard. Moins évident encore mais ajoutant à cette diversité, sont les termes dialectaux qui ont leur équivalent phonétique mais non sémantique en français: LOZAY G. (1986:13) donne ainsi en cauchois le cas de **brailler** qui signifie "se vanter" et non pas "crier".

2.3 Variations syntaxiques.

Pour illustrer les variations syntaxiques du français contemporain nous reprenons les propos de WALTER H. (1988:171) qui fait état d'une enquête qu'elle a effectuée sur l'usage du surcomposé, c'est à dire de l'ajout d'un auxiliaire à un temps déjà composé; de fait, à côté de la construction **quand il a payé** existe la forme **quand il a eu payé**; la répartition géographique de chacune d'elles est la suivante: "...le surcomposé est généralement utilisé dans la partie méridionale de la France, aussi bien dans les propositions subordonnées que dans les propositions principales. La moitié nord se partage entre ceux qui ne l'emploient jamais et ceux qui ne l'admettent que dans une proposition subordonnée".

Il est évident qu'un locuteur de tel territoire, reconnaîtra la différence de construction et saura la comprendre; de même le cas de l'emploi ou non de la double négation en français parlé semble laisser croire à une intolérance au moins partielle: l'universitaire qui dira **je sais pas** pour **je ne sais pas** sera, d'une part le premier à ne pas s'apercevoir de l'absence du négatif **ne**, et d'autre part ne déclenchera pas l'hilarité de ses collègues. Désormais, par l'absence très fréquente, dans le français parlé, quotidien, du négatif **ne** employé avec **pas**, **plus**, **rien** et les autres, la forme standard du type **je ne sais pas** cotoie celle du type **je sais pas**; les cours de français langue étrangère font de plus en plus cas de cette possibilité, car dans les deux cas, l'énoncé reste en français absolument négatif.

Les constructions interrogatives sont une autre façon d'illustrer la variation syntaxique du français; en effet à côté de l'énoncé standard **où vas-tu?**, on dénombre au moins une demi-douzaine de construction en usage:

- Tu vas où?
- Où tu vas?
- Où est-ce que tu vas?
- Où qu'tu vas?
- Où c'est qu'tu vas?
- Où qu'c'est qu'tu vas?

Chacun de ces énoncés, quelle que soit la situation de communication reste une interrogation acceptable -au moins à fort degré d'acceptabilité- car compris par une majorité d'utilisateurs.

NORME ET FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Au bilan, il est évident que la langue française est une langue à variations; à la description que nous avons ici esquissée, nous pourrions apporter d'autres éléments non seulement propres aux français des Français, mais aussi plus largement à ceux des francophones non français; les pages que consacre VALDMAN A. (1983) à ce qu'il nomme des normes régionales et les constats de WALTER H. (1988) sur la

diversité du français hors de France, sont tout à fait clairs en ce sens: la variation de la langue française concerne, cas par cas, l'ensemble des locuteurs francophones.

Autour de cela, peut-on dire que le français est une langue polynomique? Les conditions semblent requises sur le critère de la reconnaissance évidente de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques.

3.1 Norme(s) hiérarchisée(s).

La pesanteur de la norme du français sur les usages est perceptible tant dans les jugements épilinguistiques que dans les pratiques d'hypercorrection, la minoration des variétés a-normales. La référence constante dans les usages -médiatiques, littéraires, pédagogiques, quotidiens- à cette norme institutionnalisée ne nous permet pas de conclure sur la qualité polynomique de la langue française. En effet, sans entrer dans l'aspect polémique des termes, nous souscrivons, sur ce que cela implique en matière de hiérarchisation, à ce que dit VALDMAN A. (1983:699) sur l'expansion du français en France: un premier temps a conduit à un nivellement des parlars et un second "a abouti à la formation d'un éventail de variation continue entre deux pôles antinomiques, le FS (Français standard) et le FP (Français populaire)."

Les exemples de variation que nous avons évoqués ont tous ceci de particulier qu'ils peuvent se scinder en deux ensembles: les énoncés propres au français standard en tant qu'"ensemble des prescriptions garanties, non pas au niveau d'une partie de la société française, mais au niveau de la société toute entière." (MARCELLESI C., 1976: 23), et... le reste; les discours puristes relayés ou portés par des institutions comme les dictionnaires divers, les grammaires, l'Académie française, les Comités de défense de la langue française de tous ordres et d'une certaine manière l'Ecole, s'appuient précisément sur une norme ossifiée, unique et sans guère de compromis tant à l'écrit, que l'on veut présenter comme devant être le garant du standard, qu'à l'oral qui doit être aussi proche que possible de l'écrit; MARCELLESI C. (1976:18) évoque, sur un autre sujet, quelqu'un disant: "J'emploie jamais "pas" sans "ne" et nous savons que les métadiscours normatifs de ce type sont fréquents.

Dans la mesure où, en France, la variation se définit très souvent, en termes d'écart à une norme unique idéalisée, les différentes modalités d'existence du français peuvent être reconnues formellement par les utilisateurs mais sont dites et vécues strictement inférieures à la forme standard; le travail de GUEUNIER N, GENOUVRIER E. et KHOMSI A., (1978 et 1983) a su clairement montrer l'insécurité linguistique de locuteurs francophones par rapport à ce standard. Par ailleurs, les phénomènes d'hypercorrection ne peuvent se définir sans rapport avec cette hiérarchisation; les exemples que donnent LOZAY G, (1986:12-13) à propos du cauchois concernent entre autres "la prise de conscience de l'existence d'une prononciation différente de celle du français standard..."; on trouve dans le travail de GUEUNIER N., GENOUVRIER E., et KHOMSI A., (1983) des constats identiques sur les prononciations des habitants de Tours, de Lille, de Limoges et de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Pour conclure momentanément, il apparaît que le français en tant que langue nationale de l'Etat français ne peut pas être une langue polynomique -le concept n'est intéressant que s'il ne s'applique pas à tout ce qui est variation- compte-tenu de ses rapports historiques et institutionnels à la norme induite de l'idéologie linguistique. Tout au plus peut-on affirmer qu'il connaît des fonctionnements polynomiques sur la base d'un constat de variation.

3.2 Norme(s) polynomique(s)

Il reste à nous interroger sur la diversité des français localisés hors de France en ce qu'ils ont de stimulant pour opérer une distinction qui pourrait être celle-ci: la langue française nationale n'est pas polynomique, mais en vertu de la définition que nous avons posée plus

haut de notre langue, elle le deviendrait en tant que langue internationale; à ce propos, VALDMAN A. (1983:698) ne dit-il pas que: "...ces français régionaux constituent eux aussi des normes, c'est-à-dire des variétés idéalisées,..."

Le français parlé en Belgique peut se remarquer de deux façons: phonologique et lexicale; pour l'heure rappelons quelques unes des distinctions opérées par POHL J., (1983:30-41) et rappelées par WALTER H. (1988:196): l'articulation en deux syllabes des mots du type **lion**, **buée**, la prononciation /w/ de la voyelle u dans **huit**, **enfuir**, la tendance des consonnes finales sonores à devenir des consonnes sourdes... On peut citer de la même façon les particularités phonologiques du français de Suisse romande (**o** ouvert dans **pot**, **sot** par opposition avec **peau**, **saut**), celles du français du Canada avec notamment l'assimilation des occlusives (/ts/ pour /t/, /dz/ pour /d/) et peut-être encore le traitement du r en Afrique du Nord prononcé majoritairement /r/ par les femmes et /R/ par les hommes. La diversité lexicale de chacune de ces variétés n'a rien à envier aux variétés de France: un **auditoire** est une salle de cours en Belgique, une **panosse** une serpillière en Suisse romande, une **tabagie** un bureau de tabac au Canada, est **gâté** ce qui est **abîmé** en Afrique francophone...

Notre question initiale se pose à nouveau en termes de norme; y a-t-il polynomie de la langue française parce que sur un espace plus vaste que la France existent des variétés de français différentes dont l'intertolérance s'exprimerait en termes d'appartenance à l'espace francophone et à une intelligibilité relative?

VALDMAN A. définit les normes des variétés régionales qui se dégagent en Belgique, Suisse romande et au Québec comme "...purgées des écarts syntaxiques et des traits phonologiques et lexicaux trop localisés ou dévalorisés par leurs liens avec le monde rural et les masses urbaines." (VALDMAN A., 1983:698-699). Il s'agit là de remarquer, à l'instar du cas français, une distinction entre les usages et la norme, et bien moins que la polynomie de la langue française dite internationale, davantage la satellisation des variétés du français de l'étranger.

Lorsqu'il conclut que "... le fractionnement du français en une multitude de variétés mutuellement intelligibles que craignent certains puristes et observateurs de la scène linguistique francophone est bien improbable." (VALDMAN A. 1983:698), VALDMAN A. veut souligner cet aspect: en effet, à côté de la norme d'usage existe une norme prescriptive ou dans tous les cas valorisante, celle du français standard.

A propos d'une enquête effectuée auprès d'enseignants belges sur quatre accents francophones (liégeois, bruxellois, parisien et provençal), LAFONTAINE D. (1988) montre que dans leur représentation de la langue, les enquêtés attribuent à l'accent parisien une dimension de légitimité qu'ils dénie aux autres dont le leur. Il est en effet évident que ce qui "échappe à cette variété légitime, (...) est frappé d'indignité culturelle, soit considéré comme incorrect (pas français), soit condamné à une reconnaissance marginale, provinciale..." (LAFONTAINE D., 1988:71).

Nous sommes bien loin encore de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes.

CONCLUSION

Notre conclusion doit réaffirmer ceci: eu égard à la définition proposée par MARCELLESI J.B. de la polynomie, le français n'est pas une langue polynomique; il en connaît certains fonctionnements dont la variation, mais le poids de la norme idéologique, la hiérarchisation des variétés écartent en l'état cette hypothèse. Un français langue polynomique supposerait une autogestion langagière qui ne ressemble en rien pour l'heure à la glottopolitique de l'Etat français.

BIBLIOGRAPHIE

- GUEUNIER N., GENOUVRIER E., et KHOMSI A., 1978, *Les Français devant la norme*, Champion, Paris, 203 pages.
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E., et KHOMSI A., 1983, "Les Français devant la norme", dans *La norme linguistique*, Le Robert, Paris, p.p.763-788.
- LAFONTAINE D., 1988, "Le parfum et la couleur des accents.", dans *Le français moderne* n°1/2, CILF, Paris, p.p.60-73.
- LOZAY G., 1986, "L'intégration de la langue régionale à l'enseignement de la langue française.", dans *Cahiers De Linguistique Sociale* n°8, GRECSO-IREC, Mont-Saint-Aignan, p.p.9-28.
- MALLEN P.L., 1987, *Table ronde sur la politique linguistique*, dans *Actes du deuxième colloque du G.E.P.E. - 23-24 mai 1986 - Strasbourg*, Université de Strasbourg, page 177.
- MARCELLESI C., 1976, "Norme et enseignement du français.", dans *Cahiers De Linguistique Sociale* n°1, GRECO, Mont-Saint-Aignan, p.p.1-47.
- MARCELLESI J.B., 1983, "La définition des langues en domaine roman: les enseignements à tirer de la situation corse." dans *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-provence* vol n°5, *Sociolinguistique des langues romanes*, p.p.309-314.
- MARCELLESI J.B., 1987, "L'action thématique programmée: "individuation sociolinguistique corse" et le corse langue polynomique.", dans *Etudes corses* n°28, A.C.S.H., Corte, p.p.5-18.
- MARCELLESI J.B., 1988, "Corse et théories linguistique: reflets croisés.", dans *L'île-Miroir*, La Marge Edition, Ajaccio, p.p.165-179.
- MARCELLESI J.B., 1990, "Préface", dans THIERS J., 1990, **Papiers d'identité(s)**, Albiana, Levia, p.p. 5-8.
- POHL J., 1983, "Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique.", dans *Langue française* n°60, Larousse, Paris, p.p.30-41.
- RAMBELO M., 1987, "Réflexions sur la situation sociolinguistique à Madagascar.", dans *Etudes de Linguistique Appliquée* n°65, Didier-Erudition, Paris, p.p.7-22.
- THIERS J., 1990, *Papiers d'identité(s)*, Albiana, Levia, 298 pages.
- VALDMAN A., 1983, "Normes locales et francophonie", dans *La norme linguistique*, Le Robert, Paris, p.p.667-706.
- H. WALTER, 1982, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, P.U.F., Paris, 252 pages.
- WALTER H., 1988, *Le français dans tous les sens*, Robert Laffont, Paris, 384 pages.

Le concept de langues polynomiques a été proposé par Jean-Baptiste Marcellesi en 1983. Une définition assez large a été donnée, définition qui permet d'intégrer ce concept dans une analyse sociolinguistique et sociolittéraire. Travaillant depuis plusieurs années sur le XVI^e siècle occitan et préoccupé depuis quelque temps par une optique comparative Occitanie-Catalogne-Corse, nous allons tâcher de développer ici quelques réflexions concernant la polynomie littéraire. Nous allons comparer trois situations différentes mais qui sont liées entre elles par le fait que leur littérature se trouve confrontée à la diglossie.

Ces trois exemples sont constitués par l'itinéraire de l'écrivain provençal du XVI^e siècle, Louis Bellaud de la Bellaudière, par la publication de l'imprimeur valencien Joan Timoneda et par les "premiers" textes en corse que nous pouvons lire sous la plume du prêtre d'Orezza, Guglielmu Guglielmi. Cependant, nous ne voudrions pas nier les différences essentielles qui peuvent apparaître dans cette comparaison. Nous ne prétendons pas rendre analogues des situations qui ne le sont pas. Il nous paraît néanmoins important que dans une optique comparatiste, ces trois "diglossies" soient confrontées à une analyse qui prenne en compte le concept de polynomie.

La littérature occitane du XVI^e siècle est souvent qualifiée de Renaissance. Nous laissons de côté cette appellation pour nous interroger sur le cheminement littéraire de Louis Bellaud de la Bellaudière, le plus important et le plus prolifique des écrivains de sa génération. Bellaud de la Bellaudière est né à Grasse vers 1540 et y est mort en 1588. Son oeuvre nous apprend, peut-être à tort, qu'il aurait été emprisonné à Moulins en 1572. De 1576 à 1586, il fait partie avec son "neveu" Pierre Paul du mouvement littéraire qu'Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, anime à Aix. Son oeuvre n'a pas été publiée de son vivant, excepté un court poème, *Le Don-Don infernal* (Bellaud 1588). En 1595, Pierre Paul fait publier à Marseille les *Obros et rimos prouvenssalos* (Bellaud 1595).

L'activité littéraire de Bellaud de la Bellaudière est entièrement tournée vers la capitale provençale. Aix est au XVI^e siècle le principal centre humaniste de la Provence, un lieu où la littérature côtoie les pouvoirs régionaux, le Parlement et les Gouverneurs de Provence installés dans la cité. Cette activité est particulièrement brillante de 1576 à 1586, années où Henri d'Angoulême est en Provence, accompagné de ses secrétaires François Malherbe et Siméon-Guillaume de la Roque.

Louis Bellaud de la Bellaudière s'adresse dans ses poèmes à toute une société littéraire composée d'écrivains français et de poètes occitans. La langue utilisée par Bellaud est donc en lien direct avec son projet d'écriture. Louis Bellaud de la Bellaudière n'utilise pas le parler maternel qui fut le sien à Grasse. Cette variété de provençal comporte une particularité facilement identifiable: la formation de l'article défini **so**, **sa**, au lieu de **lo**, **la** dans le reste du domaine provençal, formes issues de IPSU(M) et IPSA (LAFONT 1972:10)

Ces formes, attestées dans la langue moderne, devaient être en usage au XVI^e siècle si l'on admet que cet article provient de IPSU(M), IPSA et non de ILLU(M), ILLA¹. Le XVI^e Siècle provençal présente une notation des évolutions linguistiques qui caractérisent la langue moderne par rapport à la langue médiévale (LAFONT 1987)². La langue employée par Bellaud peut donc être définie, comme l'énonce Auguste

Brun dans son étude: celle du "parler d'Aix-Salon-Marseille, qui est le sien et celui de son entourage habituel" (BRUN 1952:55). Suivant sur ce point Auguste Brun, nous pensons que la langue utilisée par Bellaud de la Bellaudière se rapproche de celle de ses contemporains marseillais et aixois. Elle peut être assimilée à une élaboration littéraire effectuée à partir des inflexions dialectales d'un lieu particulier. Il est toutefois illusoire de vouloir reconstituer la variété aixoise du XVI^e siècle à partir de l'oeuvre de Bellaud. Celle-ci peut donner une série d'indications, mais il s'agit avant tout d'une oeuvre littéraire qui se construit à partir de schémas culturels et linguistiques. Les traits spécifiques à la région aixoise ne peuvent être compris que dans un mouvement dialectique à l'intérieur de l'espace provençal. Bellaud a voyagé dans l'ensemble du pays et il connaît certainement les quelques différences dialectales que l'on peut observer au XVI^e siècle. Il choisit volontairement d'écrire dans un provençal aixois qui possède deux avantages majeurs: celui d'être la variété occitane de la capitale provençale et celui qui se trouve "au centre" de cet espace, entre les inflexions orientales et rhodaniennes. Ce provençal reflète donc une polynomie distributive entre trois grandes zones qui iront en se différenciant de plus en plus. Dans son texte, Bellaud ne se fait pas l'écho d'une polynomie clairement signifiée, sauf peut-être dans quelques cas limités de polymorphismes. Le choix de la langue est polynomique. Il correspond à une polynomie de fait qui note que "l'unité" de l'occitan et du provençal est "abstraite" et qui ne peut se définir que dans l'élaboration d'un "mouvement dialectique". Le fait que Bellaud n'utilise pas son parler maternel s'explique par le lieu de création de son oeuvre. Par le jeu d'une diglossie intérieure, la variété aixoise s'impose.

Cette polynomie induit l'idée d'une absence de norme. Cette absence tranche avec l'écrit occitan des XV^e et XVI^e siècles, essentiellement administratif, qui était lui parfaitement normé. Il faut donc en conclure que l'action de la diglossie "dénature" cette norme et la rend incompréhensible pour les écrivains occitans du XVI^e siècle. La polynomie semble s'imposer parallèlement à la diglossie. Est-elle une réponse à cette même diglossie?

L'action des phénomènes diglossiques est primordiale dans l'élaboration littéraire du XVI^e siècle occitan. Mais ces fonctionnements ne peuvent pas tout expliquer. A l'intérieur de l'aire provençale, il semble bien que la répartition sub-dialectale appartienne totalement aux acteurs de la conscience linguistique occitane. Bellaud de la Bellaudière n'emploie pas un provençal aixois contre son parler maternel, mais il intègre plutôt les affinités grassoises et aixoises dans une élaboration linguistique et renvoie la particularité "grassenca" à une forme étrangère à la poésie. La polynomie n'efface pas la langue maternelle mais montre ce qu'elle est: une expression qui fonde les bases d'un provençal élaboré à des fins littéraires. Le dialogue ainsi instauré entre un provençal maternel et un provençal "élaboré", rehaussé par l'utilisation massive des formes aixoises, ne peut se concevoir que dans un cadre polynomique qui seul permet de comprendre une oscillation permanente entre ces deux pôles. Ainsi défini, le problème de la langue maternelle de l'écrivain ne se pose plus. A partir de plusieurs matériaux linguistiques, familiaux, sociaux et culturels, l'écrivain construit sa langue. Elle peut être, dans le cas du XVI^e siècle occitan, guidée par la dialectique polynomique. La construction du sujet littéraire nécessite une élaboration linguistique personnelle et collective. Ce qui semble évident pour des écrivains du XX^e siècle comme Joyce ou Kafka, est également vérifiable, à des degrés moindres, pour le baroque provençal. La construction littéraire apparaît réelle, même si ces textes sont donnés comme le reflet d'une parole provençale en quête de miroir. Mais quelle langue pour quelle élaboration? L'identité provençale, si clairement affirmée par tous les écrivains du XVI^e et du XVII^e siècle, forge un indispensable outil idéologique. Il s'agit d'énoncer la Re-naissance de la langue au service de la communauté humaniste provençale. La langue ne peut être nommée que par **prouvenssau**, **prouvenssalo**, en opposition à une localisation géographique précise que le parler maternel pourrait figurer. Même les écrivains marseillais, si enclins au

nationalismes phocéens, recourent à cette dénomination. L'habit de la langue se construit dans cette "unité abstraite", hors de toute norme. La diglossie infléchira tout à fait ce phénomène en dialectisant à l'extrême le lieu littéraire et linguistique. Au XIX^e siècle, la Renaissance félibréenne joue la représentation d'un dialecte, le rhodanien, contre les autres, instituant des formes locales et particulières à l'ensemble de l'aire provençale et même occitane. Observant la polynomie linguistico-littéraire occitane du XVI^e siècle, nous pouvons affirmer qu'elle se réalise dans une naturalité distributive dont la littérature d'oc témoigne.

La situation du valencien Joan Timoneda est différente. Écrivain bilingue, catalan, castillan, Timoneda est également imprimeur. Il publie à Barcelone en 1562 un *Cancionero llamado Flor de Enamorados* qui connut un grand succès (Timoneda 1562).

Les particularités dialectales valenciennes ont permis d'attribuer cette œuvre à Joan Timoneda. Ces particularités sont d'ordre morphologique, comme la désinence **-ix** de la troisième personne du présent de l'indicatif (**servix** à Valence, **serveix** à Barcelone) ou lexicales comme **xic** souvent préféré à **nen** ou **petit**. Timoneda publie son recueil à Barcelone. Le catalan employé contient un nombre important de marques dialectales valenciennes. On peut donc penser que la langue d'écriture du *Flor d'Enamorades* est fortement influencée par le catalan parlé à Valence. Les éditions postérieures du XVII^e siècle, toutes barcelonnaises, ne comportent pas le même texte car comme l'affirme Joan Fuster: "El text del 1562. més proxim al "manuscrit", conté més valencianismes; en les edicions posteriors, però, van ser discretament barcelonitzats, ja que el mercat sobre el qual es projectava el llibre era Barcelona i la seva àrea d'influència." (TIMONEDA 1983 p.23).

Ce que le public catalan, barcelonais, admet en 1562, n'est plus recevable quelques années plus tard. Ce mouvement accompagne celui inverse de "llengua valenciana" qui tend à détacher artificiellement le valencien du catalan. Ce sentiment linguistique dénote une idéologie qui est liée à une visée glottopolitique tendant à nier l'existence d'une communauté catalanophone à l'extérieur du Principat. La littérature valencienne des XV^e et XVI^e siècles est posée ici en facteur de différenciation car comme l'explique Joan Veny, les "(...) escriptors i poetes que especialment al segle XV van donar esplendor i impuls a la literatura catalana i explicable, d'altra banda, per un sentiment particularista que defuig tota subordinació de l'ordre que sigui. Alguns, per motius extracientífics, han volgut explotar aquesta denominació, com si es tractés d'una llengua diferent de la catalana." (VENY 1983:153).

L'explication que donne Joan Fuster de la "normalisation" barcelonnaise de l'œuvre de Timoneda est certainement importante. Elle suppose néanmoins le fait que le catalan ne peut être reçu à Barcelone que dans la forme que cette langue possède dans cette cité. La polynomie catalane n'est pas ici vécue, ni réalisée: aperçue en 1562 (mais les effets de ce livre nous manquent), elle s'efface totalement au XVII^e siècle. Ce que Jean-Baptiste Marcellesi nomme dans sa définition par "ossification d'une norme unique" n'est pas encore effectué mais le principat et Barcelone tendent à gommer les particularités valenciennes pour y substituer une authenticité barcelonnaise que ces textes ne renferment pas. La situation catalane paraît aller vers la construction de cette norme, à mi-chemin entre l'ossification et la polynomie car on sait que les propositions de Pompeu Fabra, reprises en País Valencià, s'inscrivent dans une dynamique catalane et non valencienne et gardent des traits morphologiques et lexicaux propres à la langue catalane telle qu'elle se pratique à Valence. Ici, la réception de la littérature n'est que le reflet d'une situation sociolinguistique.

La situation des premiers écrits corse se caractérise par ce que nous avons nommé la distanciation corso-toscane. Les poésies en corse de Guglielmi et un sonnet anonyme du XVIII^e siècle sont représentatifs de cet état de fait. Dans le même temps, ces pièces donnent une image de la langue corse.

Nous avons défini à propos de ce sonnet anonyme des niveaux d'identité linguistique que le scripteur détermine pour situer sa langue

d'écriture dans la corsité et non dans la toscanité littéraire qu'il connaissait certainement. En résumé le **u** final à la place de **o** et la mutation consonantique. Il semble en effet que la mutation est volontairement graphiée pour **v / b**: **bituperatu**, **bergogna**, la **vastia** par exemple et non graphiée pour **c / g**: **poueri corsi**, **t / d**: **adantu**, **s / z**: **sale** (THIERS 1989:34). Les mêmes remarques s'imposent pour Guglielmu Guglielmi. Dans la célèbre "risposta ad un Balanino", le **u** final est graphié ainsi que la mutation consonantique **v / b**: **bogliu**, **bidi**, **biderai**. Les autres mutations ne transparaissent pas dans la graphie. Plus intéressante est la tentative de fixation graphique de l'affriquée /dj/ par **j** dans **jornata**. Guglielmu Guglielmi choisit une solution qui différencie le corse du toscan /d /: **giornata**.

Chez Guglielmi, l'emploi du corse est précédé par un pré / texte, une justification d'écriture liée au pari. La langue constitue une réponse à un Balaninu afin de démontrer, par la difficulté de compréhension, que le corse ne peut pas être totalement assimilé à l'italien, symbolisé par une "scomessa con una signora": "terzine dove sono annessi molti vocaboli del dialetto corso, o per meglio dire dei paesani piu interni della Corsica, nei quali si parla il piu rozzo linguaggio dell'isola. Esso è un misto di toscano, Siciliano, Sardo, genovese e francese.

Fatte alla richiesta d'un confidente dell'autore, il quale da Roma gli scrisse che avea fatta una scomessa con una signora la quale vantavasi comprendere il dialetto corso.

Il tema é una risposta ad un balanino." (Guglielmi 1843:51).

Nous devons remarquer une idéologie linguistique qui définit le corse comme un ensemble composite. Cet argument est utilisé pour qualifier l'occitan aux XVI^e et XVII^e siècles. A la fin de l'ouvrage de Guglielmi, des notes en italien précisent le sens de certains mots. Ces notes concernent quelques aspects du poème. L'auteur ou l'éditeur ont dû juger que les mots en question étaient authentiquement corses, donc difficilement compréhensibles dans la Péninsule.

La langue corse ainsi élaborée est une construction littéraire par laquelle le corse trouve son autonomisation.

La publication des notes italiennes prouve que cette distance est également idéologique. Le corse est une langue qui n'est pas totalement étrangère à la péninsule mais un certain nombre de traits lui confère son originalité.

Nommé par l'italien "dialetto" (ce qui n'est pas péjoratif au XVIII^e siècle italien), le corse cherche son autonomisation face au toscan. Les variétés linguistiques de l'île ne sont pas soulignées car le propos de Guglielmi est autre. Dans cette élaboration littéraire, la polynomie se détermine par l'objet même du texte: la distanciation toscane. Cette distanciation charge le texte de Guglielmi d'une "mission" particulière qui place l'élaboration de l'écrit corse face à sa communauté. Mise en avant sous le couvert du jeu, la tentative du prêtre d'Orezza correspond à un niveau de conscience culturelle et linguistique qui permet l'élaboration de la langue et sa lente distinction graphique. C'est pourquoi il nous paraît difficile de minimiser l'apport de ces textes et de croire qu'ils n'apportent rien de nouveau (MARCHETTI 1989:21). Dans le cadre de la lente émergence de la littérature corse, ces premières manifestations littéraires fixent le jeu linguistique et induisent l'élaboration de la langue, son émancipation dans le cadre italique puis roman.

La polynomie se trouve donc au centre des élaborations littéraires. Le XVI^e siècle occitan la révèle. Le dialogue diglossie - polynomie est fructueux. Il nous faut ici laisser une porte ouverte pour des recherches futures car les relations entre la diglossie et la polynomie demandent à être étudiées de manière plus détaillée. La situation catalane tente d'effacer la polynomie au profit d'un centre hypothétique. Quant à la Corse, il est clair que les textes du XVIII^e siècle nous renseignent sur l'élaboration de la langue et sa codification dans l'écrit. La polynomie agit ici en catalyseur de sens.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLAUD 1588: *Le don don infernal, ou sont decrites en langage prouençal les miseres, et calamitez d'vne prison. a aix en prouence*, Par Michel Goyzot, MDLXXXVIII.
- BELLAUD 1595: *Obros et rimos provvenssalos, de loys de la bellaudiero, gentilhomme prouuenssau (...)*, à Marseille, par Pierre Mascaron (...) 1595 (réédition photographique, Marseille, 1974)
- BRUN 1952: *Bellaud de la Bellaudière, un poète provençal au XVI^e siècle*, Aix-en-Provence, 1952.
- GUGLIELMI 1843: *Prete Guglielmo Guglielmi, Poesie scelte*, Bastia, s. d. (1843)
- LAFONT 1972: *L'ortografia occitana. Lo Provençau*, Montpelhièr, 1972.
- LAFONT 1987: "Quant l'identité devient énigme. Entre le XV^e et le XVI^e siècle en Provence: la fracture de conscience linguistique dans le texte", *Cahiers Critiques du Patrimoine*, n°3, Marseille, 1987, p. 5-18.
- MARCHETTI 1989: *La Corsophonie. Un idiome à la mer*, Paris, 1989.
- THIERS 1989: *Papiers d'identité(s)*, Levia, 1989.
- TIMONEDA 1562: *Cancionero Llama do Flor de Enamorados, sacado de diursos auctores agora nueuamente por muy linda orden copilado*. Impresso en Barcelona en casa de Claudi Bornat. 1562.
- TIMONEDA 1983: *Flor d'Enamorats*, València, 1983.
- VENY 1983: *Els Parlars Catalans*, Palma de Mallorca, 1983.

Chantal CHARNET
Centre d'Etudes françaises
Le Caire

***INTERPRETATION DES PRATIQUES LANGAGIERES
FRANÇAISES
PAR DES LOCUTEURS FRANCOPHONES EGYPTIENS QUI
EXPLICITENT QUELQUES REGLES DE CONDUITE DANS
LEUR PROPRE USAGE DE LA LANGUE ETRANGERE.***

Des individus qui parlent une langue étrangère doivent prendre des mesures pour faire face à leurs interlocuteurs, natifs, étrangers ou de la même nationalité qu'eux; ils décident de conduites à mener lors de leurs échanges éventuels. Ces comportements langagiers sont-ils alors subordonnés à l'observation des pratiques des natifs ou sont-ils spécifiques aux locuteurs étrangers? Quelle est la position des locuteurs étrangers?

En effet, ils ont deux modèles de schémas de réalisation langagière, celui qu'ils peuvent avoir de locuteurs natifs par l'intermédiaire de visites en France, de contacts avec des Français dans leurs pays même, de documents authentiques et celui de leurs compatriotes qui parlent comme eux la même langue étrangère.

Nous nous sommes intéressée aux comportements personnels de locuteurs francophones égyptiens, assistants dans des départements de français d'universités égyptiennes vis-à-vis de "la langue française à parler" en leur demandant d'abord leurs avis sur la façon de parler des Français puis sur la manière dont eux-mêmes ont décidé de pratiquer cette langue étrangère. En effet c'est en interrogeant les individus sur leur façon de parler que nous voulions aborder la langue française parlée par cette catégorie d'Égyptiens (d'ailleurs surtout d'Égyptiennes).

Ces personnes utilisent essentiellement la langue française sur leur lieu de travail (en effet, la plupart disent ne pas utiliser cette langue dans d'autres contextes, peut-être faute d'interlocuteurs francophones). Les cours que ces assistants dispensent en français portent en général sur la littérature française quand ils sont donnés dans les départements de français et sont des cours d'initiation et de perfectionnement de la langue française dans les autres sections. Un certain nombre d'entre eux travaillent ou ont travaillé dans le secteur du tourisme (ce qui leur a permis de rencontrer des Français en vacances.)

Cernons nos informateurs. Quand et comment ont-ils appris la langue française? La plupart d'entre eux ont commencé au jardin d'enfants et ont poursuivi leurs études dans des écoles dites Ecoles de Langues où le français sert de langue d'enseignement. Pourquoi ont-ils suivi une telle scolarité? Certains répondent avec ironie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (dorénavant, tous les termes entre guillemets «..» rapporteront les paroles des informateurs). En effet souvent, leurs parents ne parlaient pas le français mais **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable..** La langue française semble d'ailleurs avoir une connotation très positive; un de mes interlocuteurs rapporte qu' (notons que l'anglais est la langue étrangère la plus parlée en Egypte et que les individus de la classe aisée, en particulier les garçons, font souvent leurs études supérieures à l'Université américaine du Caire ou aux Etats-Unis). Ces personnes n'ont pas toujours vraiment choisi d'apprendre cette langue étrangère **Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable..** Mais puisqu'ils sont assistants, ils ont donc continué dans ce chemin francophone mais certains précisent: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (les Ecoles de Langues sont payantes et donc pas accessibles à toutes les classes sociales); **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Avant de les interroger sur leur propre façon de parler, nous leur avons demandé d'abord comment ils se représentaient la langue

française parlée par des Français. Deux types de réponses se présentent. La langue française est appréciée comme une langue qui est comprise par tous les francophones, un français du Nord, du Sud, un Canadien, tous parlent la même langue, phénomène qui n'est pas identique à ce qui se passe dans le monde arabe: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, . Cette compréhension entre francophones n'est pas toujours appréciée positivement; **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Le français semble manquer de caractère par rapport à l'arabe plus élitiste. Mais tous les francophones ne sont pas mis sur le même pied d'égalité, les gens parlant le français avec un accent étranger (canadien, d'Afrique noire par exemple) sont jugés comme **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Lorsqu'on leur demande comment parlent les Français, les personnes interrogées "récitent" le plus souvent d'abord la liste des registres de langue qu'ils ont dû apprendre il y a quelques années **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** français soutenu, c'est le bon français utilisé dans les auditoriums et les exposés, c'est la langue parlée à un supérieur» et avec quelques variantes comme **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** La leçon semble avoir été bien apprise. Mais il est possible d'aller plus loin si on leur demande comment parlent vraiment les Français lorsqu'eux-mêmes ont été en stage en France (les assistants ont la possibilité d'avoir des bourses d'étude pour séjourner en France entre 2 et 9 mois) ou ont été en contact avec eux dans leur vie quotidienne. Chacun raconte ces expériences et tous semblent d'accord sur le fait que les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, de plus cette pratique semble s'être généralisée à l'ensemble des générations **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Demandant un exemple d'insulte, un homme qui n'était pas encore allé en France (il n'y avait que deux hommes pour une assemblée d'une vingtaine de femmes) nous propose **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Mais comment réagissent-ils devant cette façon de parler? **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Qu'entendent-ils par ce **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**? Lorsqu'on demande de quoi il s'agit exactement, les réponses sont plus évasives **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Certaines expressions ne leur sont pas connues mais sont ressenties avec une connotation négative. Le français parlé est analysé comme un français populaire et donc mis au même rang que l'arabe dialectal. Cette façon de parler déstabilise le modèle qu'ils ont acquis et qu'ils n'associent pas à la langue française. La langue française est une langue littéraire, raffinée, qu'ils étudient dans des textes écrits par des écrivains célèbres et reconnus, comme le rappelle Sahar Moharram (maître de conférence en linguistique à l'Université d'Elwan en Egypte): "En effet, l'enseignement du français langue étrangère en Egypte était, et reste dans une large mesure, attaché à deux conceptions dominantes:

(1) enseigner l'écrit plutôt que l'oral

(2) le littéraire plutôt que le fonctionnel" (MOHARRAM 1989:95).

De même qu'un étudiant en langue arabe étudie l'arabe littéraire et non l'arabe dialectal parlé dans les rues du Caire, eux doivent faire de même et conserver cette réputation de gens de Lettres.

Mais ils doivent ajuster leurs comportements lorsqu'ils se trouvent en France; quelqu'un dit avoir dû changer de style de langue **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** lors de son séjour en France **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** En effet, les formes contractées du français parlé sont ressenties comme des erreurs de langue, du moins un laisser-aller langagier.

En effet, une assistante constate: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** De fait, ces enseignants égyptiens jugent non rentable d'apprendre ou de faire apprendre cette langue parlée sauf s'ils doivent faire un séjour prolongé en France: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

introuvable., je crois qu'on doit savoir ce langage pour pouvoir communiquer et savoir ce qui se passe un peu entre les gens». Les registres populaires sont connus mais non enregistrés dans le répertoire langagier actif de nos interlocuteurs.

Deux usages de la langue se dégagent pour eux, le français parlé en Egypte, proche d'un langage écrit en quelque sorte "épuré" et le français parlé par les Français, que l'on doit connaître mais pas forcément utiliser. Un jour, une collègue me demandant mon avis sur la nécessité ou pas de faire apprendre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** enchaîne sans attendre ma réponse par cette anecdote **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**ue expérience en français, je n'y arrive pas, c'est pour les Françaises ces choses-là».

Se sentent-ils alors en quelque sorte menacés dans leur identité de francophone, d'ailleurs cela peut aller jusqu'à créer des tensions lors d'échanges avec des natifs; de nombreuses anecdotes m'ont été racontées sur des erreurs contextuelles, qui ont entraîné malaises, quiproquos ou fous-rires.

Ces enseignants en langue française se sentent en quelque sorte dépassés par ces expressions familières qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer, car même s'ils comprennent presque toujours la signification des énoncés, ils connaissent mal leur usage contextuel.

Ils adoptent deux attitudes. D'abord ils refusent d'employer dans leur contexte professionnel ce français qu'ils jugent **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**; ensuite ils désirent apprendre cet usage du français pour ne pas être dépassés lorsqu'ils se trouvent dans un contexte français et ne pas perdre la face. Mais ils ont quelque crainte à l'enseigner n'en maîtrisant pas vraiment l'usage. La langue cible n'est pas alors la langue de la rue en France mais la langue des livres. Le modèle des normes de comportement à suivre est celui des gens cultivés, l'objet de référence ne peut être un français parlé jugé populaire. Les interactions verbales en langue française qu'ils connaissent sont en effet issues des dialogues présentés dans des textes didactiques ou littéraires. De plus l'Etude, devant traditionnellement partir ou porter sur des textes de langue "haute" (arabe littéraire donc français littéraire), les assistants refusent de se lancer dans des études de français parlé, recherches qui sont rarement valorisées par le corps enseignant (il serait intéressant de faire une liste des sujets de thèse; beaucoup portent sur des textes tirés d'oeuvres antérieures au XXe siècle). Ils ne se permettent des "écarts de langage" que lorsque le contexte les y oblige (séjour en France par exemple ou discussion avec des Français).

Quand les personnes que j'ai interrogées parlent en français, elles se réfèrent aux normes de leur culture. Elles se sentent dans l'obligation de parler une langue de lettrés pour ne pas perdre la face dans leur propre société. Elles ont une conduite langagière en conformité avec leurs valeurs culturelles. Leurs pratiques langagières sont spécifiques mais peuvent se retrouver chez d'autres individus étrangers pour qui le français est d'abord une langue littéraire.

Remarquons en conclusion que "la nouvelle génération des linguistes" désirent évoluer vers un autre type d'enseignement moins littéraire."Or faut-il rester sur cette position, à savoir enseigner un seul aspect de la langue française, ou faut-il changer un certain nombre d'habitudes et d'attitudes en optant pour la variation linguistique?" (MOHARRAM 1989:95). Mais comme le précise cette linguiste égyptienne dans la conclusion de son propre article "aux changements de comportement que cela suppose chez les principaux intéressés doit correspondre un changement de mentalité chez tous les membres de la communauté linguistique."(MOHARRAM 1989:108).

Nous attendrons donc pour réaliser une autre enquête.

BIBLIOGRAPHIE

MOHARRAM Sahar, 1989, "Normes et approche communicative", *Etudes de Linguistique Appliquée* 75, p. 95-108.

1. INTRODUCTION.

Bien que le pouvoir de décision soit ailleurs, l'activité des linguistes conserve une portée glottopolitique considérable. Son impact est d'autant plus grand que la masse des locuteurs est réduite comme c'est le cas en Corse. Il faut aussi souligner qu'en période d'élaboration les descriptions et les classifications linguistiques, au même titre que l'action normative et le discours métalinguistique en général, ont des répercussions beaucoup plus perceptibles.

2. INTERVENTIONS GLOTTOPOLITIQUES DANS LE DOMAINE LEXICAL.

En ce qui concerne les concepts utilisés, nous renvoyons à GUESPIN 1985 pour la glottopolitique, à MARCELLESI 1984 pour la polynomie, à KLOSS/McCONNEL 1974 pour l'élaboration ainsi qu'à THIERS 1988 pour son application au domaine corse qui nous intéresse ici.

Nous nous limiterons à des exemples du domaine lexical. Bien que ce dernier ne soit pas le plus significatif quant à l'évolution des structures linguistiques, il permet d'enregistrer un maximum d'interventions glottopolitiques, même si les autres niveaux comme la morphosyntaxe sont également concernés (à ce sujet nous renvoyons à notre article dans la revue PULA: CHIORBOLI 1988a).

2.1 Les modèles.

Dans le domaine lexical, l'influence du français est considérable. Elle s'exerce également sur le corse dit "hérité" et pas seulement sur le corse "élaboré" (nous évoquons ici la position de DALBERA 1989 qui oppose un corse "hérité" incontaminé à un corse "élaboré" corrompu par le français et uniquement employé dans un but de "contestation nationaliste"; la description du corse élaboré se limite cependant à un seul exemple de "calque erroné", cité sans références).

Un grand nombre de gallicismes sont des emprunts récents: ils ne sont pas plus anciens que la présence française en Corse (deux siècles environ). Les autres sont beaucoup plus anciens et ne peuvent donc être considérés comme des formes étrangères: la distinction est parfois difficile, même si les codificateurs ont tendance à ne pas faire de détail et à blâmer toute forme qui rappelle un tant soit peu le français (CHIORBOLI 1988b). A sa place on propose un équivalent jugé non suspect, qui peut être soit un néologisme, soit une variante plus ou moins fréquente dans l'usage, soit un terme emprunté à l'italien officiel.

Les justifications des interventions savantes varient cependant selon l'époque considérée: si le résultat à peu près constant est l'alignement sur le modèle italien, aujourd'hui ce type de référence ne se fait plus ouvertement comme c'était le cas lors de la première phase de l'élaboration. On se contente de réclamer le remplacement du gallicisme par un terme présenté comme authentique: la référence à l'italien est occultée. La différence est nette par rapport aux choix clairement exprimés par exemple en 1926 par ALFONSI: "Dove, a significare cose ignorate dai nostri antichi, non trovo un termine dialettale, lo prendo senza scrupoli nella Lingua Italiana. L'indole del nostro Dialetto richiede così. Se si volesse comprendere una buona volta che, non ostante la bellezza indiscutibile della Lingua francese, i francesismi sciupano il nostro Dialetto, bello come il sole!" (cf. ALFONSI 1932:178).

Nous nous contenterons ici d'évoquer deux exemples lexicaux qui concernent deux phases différentes de l'élaboration, et permettent de

constater que dans la phase actuelle les actes glottopolitiques ont au plan de l'usage un impact beaucoup plus important que par le passé.

2.2 *Tacca/machja*.

En 1968, COLOMBANI mettait à l'index le terme **tacca**, jugeant qu'il est abusif de l'employer en corse comme équivalent du français **tache**, et indiquant qu'il peut être avantageusement remplacé par **macchia**: "Tacca à tacca, u francorsu ha intaccatu u corsu, ma sò tante macchie, tante màcule".

À la même époque on enregistre donc l'entrée de **macchia** dans un dictionnaire corse (MUNTESE 1960) comme troisième équivalent du français **tache**, après **tacca**, qui est cependant maintenu, et **màcula**. Il s'agit probablement de l'unique attestation; en effet **macchia** (**machja**) n'est enregistré par aucun autre dictionnaire corse dans le sens de "tache". De FALCUCCI 1915, à CECCALDI 1968, jusqu'aux travaux plus récents, tous les auteurs ignorent **macchia** et conservent **tacca**. C'est le cas même pour MUNTESE 1984 (qui est en quelque sorte une édition revue et corrigée de MUNTESE 1960): si "tache" figure comme un des équivalents possibles de **macchia** (**macchja**) qui signifie d'abord "maquis", l'entrée **tache** de l'index final français-corse ignore **macchia**.

Notons que, quel que soit le registre, on a en corse pour le sens de "tache" une fréquence approximative de 100 % pour **tacca** et de 0% pour **machja**.

Il faut aussi signaler qu'ALFONSI (1932) lui-même, qui avait le premier signalé **tacca** comme gallicisme, ne propose **macchia** que comme deuxième équivalent corse possible (après **macula**).

Ce qui motive la dépréciation de **tacca**, outre sa ressemblance avec le français, c'est qu'il peut avoir en corse d'autres sens tel "encoche" (cf ALFONSI 1932: "tacca, almeno in certi paesi, è il turno che spetta ai taccheri, al forno, al mulino, ecc.").

La polysémie de **tacca**, en corse comme en italien et dans d'autres langues, est due à un étymon commun qui, en franc ou en gothique, désignait un "signe" (**tekan**, **taikn**), ce qui peut rendre compte des divers sens propres ou dérivés: encoche, cran, souillure, tache, taie, envie, etc.

La polysémie de certains termes est souvent utilisée pour justifier leur éradication de l'usage, mais seulement si cette polysémie coïncide avec le soupçon de gallicisme, qui constitue à lui seul un argument suffisant. La polysémie, qui est par ailleurs une caractéristique inévitable dans tout système linguistique, n'est évidemment pas considérée comme gênante quand elle affecte des termes présumés autochtones (par exemple **machja** pour désigner le "maquis" et la "tache").

2.3 *Ghjuratu/ghjuria*.

Comme équivalents du français "jury", on a en corse le terme traditionnel **ghjuratu** à côté de **ghjuria** qui constitue un calque très récent sur l'italien officiel. En effet **Ghjuria** est ignoré de tous les dictionnaires corses jusqu'à ce jour: ces derniers ne connaissent que **ghjuratu**, aussi bien pour le sens de "jury" que pour celui de "juré".

On peut même dater très précisément l'emploi moderne de **ghjuria** grâce à l'observatoire langagier que sont aujourd'hui les médias. Il s'agit en l'occurrence de la retransmission télévisée de la finale du championnat d'orthographe corse en 1987. Durant le temps de l'émission, on a vu le présentateur et l'ensemble des participants passer insensiblement de **ghjuratu** à **ghjuria**, terme employé au début uniquement par le coordinateur rectoral chargé à l'époque de l'enseignement du corse.

Depuis, l'emploi de **ghjuria** semble s'imposer nettement, tout au moins dans l'usage officiel ou savant, bien que les oscillations au niveau oral en trahissent le caractère artificiel et récent.

En effet à côté de la prononciation calquée sur l'italien, avec l'accent tonique sur le i, on note également des réalisations bisyllabiques, accentuées sur la première syllabe ([gJurja]): il faut sans

doute y voir aussi l'attraction exercée par **ghjura**, "juridiction, territoire communal", qui est un terme plus ancien et courant.

Ghjuratu (ou **giuratu**: sur l'alternance **g/ghj**, cf CHIORBOLI 1985) était jusqu'ici l'équivalent corse le plus fréquent, et peut être le seul, du français "jury".

On en a une attestation littéraire dans le célèbre "lamentu di u castagnu à u corsu" de A.B. PAOLI (dit PAOLI DI TAGLIO): "senza sente testimoni/Nè cunsultà lu giuratu" (in CECCALDI 1973:114).

Le sens premier de **ghjuratu** est celui de "juré", c'est-à-dire celui qui a juré, qui a prêté serment. Par extension métaphorique, le même terme vient à désigner l'ensemble des jurés, ou la notion abstraite de jury.

La métaphore, dont on connaît l'importance dans le domaine de la création lexicale dans toutes les langues, est particulièrement fréquente dans les langues comme le corse qui ont une préférence marquée pour des termes concrets; par synecdoque (extension ou restriction de sens), ces mêmes termes connaissent ensuite des emplois très divers, parfois même en dehors du champ sémantique d'origine. C'est le cas également en sarde, où la créativité métaphorique a été mise en relation avec le rôle prédominant du monde rural (BLASCO 1984:44).

En corse la fréquence de la métaphore, jointe à la préférence pour la dérivation à suffixe zéro (encore une convergence avec le sarde: BLASCO:129), produit une série d'exemples où le même mot est employé avec deux sens différents (avec entre eux une relation d'hyponymie, c'est-à-dire d'extension mineure ou majeure):

ghjuratu "juré"/"jury";

cunsigliu (municipale) "conseiller"/"conseil"

associu "associé"/"association"

En ce qui concerne la polysémie de **cunsigliu** en corse, elle est attestée dans un voceru recueilli par SOUTHWELL-COLUCCI et publié par BISCOTTINI en 1928:

"Oghje nella nostra razza /Non ci hè merru nè cunsigliu".

La transcription citée est de ETTORI (1979:194) qui traduit "aujourd'hui de notre race il n'y a ni maire ni conseiller".

On a également des attestations plus anciennes et plus intéressantes dans la mesure où elles ne sont pas littéraires. Il s'agit des registres des anciennes confréries, rédigés d'abord en italien puis en français.

Par exemple dans les registres de Cardu (près de Bastia) les conseillers qui assistent le prieur sont diversement désignés: on oscille entre **consigliere** et **consiglio**, ou, plus tard, entre **conseiller** et **conseil**.

On apprend par exemple qu'un nommé Angelo Pietri est "1° consiglio" pour l'année 1888-89, et qu'en 1927-1928 la charge de "1er conseil" est vacante et que la passation de pouvoir au nouveau prieur se fait "en présence de tout le conseil de la Confrérie de Cardo".

On peut penser à l'emploi en français, aujourd'hui vieilli, de "conseil" pour désigner une personne, ou même comme apposition en français moderne (**ingénieur-conseil**). Cependant l'emploi de **consiglio** pour **consigliere** en italien est incontestablement dû à une interférence de l'usage corse.

On notera donc au plan général le contraste entre le corse et des langues comme le français ou l'italien, où l'on a en général deux termes unis par des relations diverses mais formellement distincts; on fera le rapprochement avec les couples italiens du type **presidente/presidenza**, où le second terme est abstrait et appartient au sous-système lexical de la bureaucratie: "sottocodice burocratico", STATI 1988:91).

Il paraît évident que, dans son processus d'élaboration, le corse tend à s'aligner de plus en plus sur le modèle des langues officielles.

Sachant que l'italien **giuria** est lui-même calqué sur le français **jury**, on peut retracer dans ses étapes principales un parcours pour le moins sinueux bien que fréquent dans le domaine des emprunts lexicaux; l'ancien français **jurée** "serment" donne l'anglais **jury** ['dʒuri] qui donne le français moderne **jury** qui donne l'italien **giuri** puis **giuria** qui sert enfin de modèle pour l'emploi en corse de **ghjuria**:

a.fr. > angl. > fr. > it. > it. > corse

jurée > jury > jury > giuri > giuria > ghjuria.

La différence par rapport à la variation **tacca/machja** citée plus haut est que l'italianisme savant et récent **ghjuria** semble triompher en quelques années.

De plus la volonté d'écart par rapport au français ne semble pas ici en cause (**ghjuria** ne s'en éloigne pas plus que **ghjuratu**). Bien au contraire c'est la polysémie de **ghjuratu** qui semble constituer le seul argument en faveur de l'alignement sur l'italien.

Par là les codificateurs tendent à doter le corse d'une terminologie technique spécialisée univoque, ambition qui est d'ailleurs partagée par l'ensemble des langues standard: de ce point de vue le modèle peut aussi être le français bien que le résultat final soit un emprunt à l'italien.

3. CONCLUSION.

Nous avons déjà eu l'occasion d'observer ailleurs (CHIORBOLI 1988a) que la polynomie relative du corse tend à se réduire, notamment par le recours au modèle toscan. Ce dernier est en effet privilégié ouvertement ou non par les codificateurs comme moyen de réduire la variation, et de manière systématique quand il s'agit de combattre une forme suspectée à tort ou à raison d'être empruntée au français, quelle que soit sa fréquence dans l'usage.

L'affirmation selon laquelle le corse élaboré cherche la distanciation à tout prix par rapport à l'italien ne correspond donc ni à la réalité de l'usage, ni aux prescriptions normatives.

Nous dirions volontiers que le corse élaboré actuel est moins polynomique que par le passé, en raison notamment d'un impact de la codification plus fort que par le passé.

Quant à l'influence du français, elle a des conséquences réelles dans l'usage, malgré l'action des puristes, souvent incohérente et génératrice d'insécurité linguistique, d'hypercorrection ou de mutisme.

Indépendamment de l'abondance et de la pertinence des exemples fournis, le point commun des nombreuses publications qui s'insurgent contre la contamination du corse par le français est l'absence de références précises concernant les formes incriminées comme gallicismes. Il semble pourtant facile de satisfaire à cette exigence fondamentale en matière de recherche, d'autant que, s'agissant d'une variété élaborée, la référence à des productions écrites est non seulement utile mais indispensable.

Une telle attitude, surprenante lorsqu'il s'agit de linguistes, ne peut s'expliquer que par des intentions moralisatrices: "si dice il peccato, ma non il peccatore...".

Quant à l'image d'un corse hérité non encore atteint par l'influence française elle ne résiste pas l'analyse.

Ce disant, nous n'établissons aucun rapport direct avec la vitalité du corse ou avec son avenir, qui ne dépendent aucunement de ses caractéristiques linguistiques, de son degré de mixité, du dosage entre les composantes toscane, française ou autre, mais bien plutôt par sa capacité à se concevoir comme entité autonome dans l'environnement qui est le sien.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFONSI T. (1932): *Il dialetto còrso nella parlata balanina*, réimpr. 1979, Bologna, Forni.
- BLASCO FERRER E. (1984): *Storia linguistica della Sardegna*, Tübingen, Niemeyer.
- CECCALDI M. (1973): *Anthologie de la littérature corse*, Paris, Klincksieck.
- CECCALDI M. (1968): *Dictionnaire corse-français (pieve d'Evisa)*, Paris, Klincksieck.

- CHIORBOLI J. (1985): *La langue corse entre l'usage et le code. Fonctionnement et tendances de l'évolution*, thèse de 3ème cycle, Université de Rouen.
- CHIORBOLI J. (1988a): "Le laboratoire corse: la codification", in *Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie (PULA)*, Corti, CRC-GRIC, Université de Corse, p. 23-57.
- CHIORBOLI J. (1988b): "Individuation sociolinguistique corse: dynamique et effets linguistiques", in KREMER D. 1988 (publ.), *Actes du XVIIIe Congrès International de Linguistique et Philologie romanes (Trier, 1986)*, Tübingen, Niemeyer Verlag, Tome V, p. 296-306
- COLOMBANI I. (1968): *Francorsu*, Bastia, U Muntese.
- DALBERA M.J. (1989): "Corse: réalité dialectale et imaginaire linguistique du coeur de l'Italie aux marges de la France", in *L'île Miroir*, Actes du Colloque d'Aix-en-Provence, Centre d'Etudes Corses, Ajaccio, La Marge.
- ETTORI F. (1979): "Le vocero comme catharsis des tensions familiales et sociales", in *Etudes corses* 12/13, Ajaccio, p. 177-200.
- FALCUCCI F.D. (1915): *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica*, réimpr. 1972, Firenze, Licosà Reprints.
- GUESPIN L. (1985): "Matériaux pour une glottopolitique", in WINTHER A. 1985, *Problèmes de glottopolitique, Cahiers de Linguistique Sociale* n° 7, Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen.
- KLOSS H., McCONNEL G. (1974): *Linguistic Composition of the nations of the world/Composition linguistique des nations du monde*, vol. 1, Québec, Université Laval.
- MARCELLESI J. B. (1984): "La définition des langues en domaine roman; les enseignements à tirer de la situation corse" in *Actes du XVIIème Congrès de Linguistique et Philologie Romanes, Aix-en-Provence*, vol. 5 (sociolinguistique), p. 307-314.
- STATI S. (1988): "Lexicologie un Semantic/Lessicologia e semantica" in HOLTUS G., METZELTIN M., SCHMITT C., *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, 1988, vol. IV, Tübingen, Niemeyer.
- THIERS J. (1988): *Epilinguisme et langue polynomique: l'exemple corse*, Thèse de Doctorat, Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen.

INTRODUCTION.

La diversité dialectale interne au corse est une réalité parfaitement bien ressentie par tout corse et chacun semble y être profondément attaché.

La dimension affective sur laquelle s'appuie la vision différenciée de la langue en Corse est de nature à rendre compte de la notion de polynomie au plan strictement linguistique d'une part, mais aussi et surtout au plan sociolinguistique, d'autre part, dans la mesure où elle renvoie à l'intertolérance, l'acceptation du polymorphisme linguistique, bref à la légitimation de la variation inhérente au concept.

Pour ma part, j'ai voulu mettre à l'épreuve cette force légitimatrice commune que le sens commun actualise souvent sous forme de proverbe: "diversità faci/face ricchezza!" (la diversité engendre la richesse).

Je me limiterai, dans le cadre de cette brève communication, à deux domaines dans lesquels la polynomie est omniprésente et auxquels j'ai confronté un échantillon humain de quarante-quatre personnes à la fois "juges" et "cobayes": le domaine de l'accent (dimension esthétique) et celui des variantes linguistiques.

Il s'agit de savoir s'il existe, en Corse, des attitudes qui établissent une hiérarchie des variétés linguistiques et si l'acceptation - déclarée- de la diversité se vérifie à l'occasion d'un test de légitimation de la variation.

1. ÉVALUATION DE L'ACCENT.

1.1 L'échelle d'évaluation.

Elle comprend huit degrés qualificatifs répartis en deux niveaux de " valeur ": quatre adjectifs renvoyant aux qualités d'une variété officielle (musical, plaisant, raffiné, doux), quatre autres relatifs à une variété régionale (coloré, chaud, pittoresque, joyeux). Chaque qualité de l'accent reçoit une appréciation quantifiée au moyen d'une échelle de notation graduée de zéro à dix. Logiquement, à une bonne note dans un niveau de valeur devrait correspondre une mauvaise note dans l'autre niveau. C'est ce qui devrait se passer dans un contexte où une norme officielle s'oppose aux autres dites "régionales" ou "populaires". Quelle est la nature des attitudes en Corse où, justement, il n'existe pas de norme officielle parée de tous ses attributs institutionnels?

1.2 Les variétés soumises à l'évaluation.

J'ai tenu à présenter aux juges l'éventail complet des types variationnels circulant en Corse et directement liés, d'une manière ou d'une autre, au système linguistique corse. Pour ce qui concerne la terminologie adaptée à la situation corse, je renvoie à mon article "Pour une clarification terminologique de la situation linguistique corse" (*PULA* n°1, 1989).

Le support thématique des différentes variétés est la relation verbale spontanée d'un souvenir d'enfance du locuteur ou bien d'une aventure personnelle particulièrement périlleuse; le degré d'émotivité induit par le thème servant à diminuer de manière considérable le contrôle sur les formes linguistiques et à neutraliser, autant que cela se peut, la surveillance du discours en situation formelle, en l'occurrence l'enregistrement du discours par un enquêteur.

Les juges, tous corsophones, ont été invités à noter les variétés suivantes:

- 1- un interlecte à base de corse, italien et français.
 - 2- un interlecte à base de corse et français.
 - 3- le français régional de Corse (dialecte du français).
 - 4- la variété de U Sulaghju, dialecte fiumorbais du régiolacte CENTRAL.
 - 5- la variété de Vicu, intralecte, point de rencontre entre le régiolacte CENTRAL et le régiolacte du NORD.
 - 6- une variété de la Casinca, dialecte du régiolacte NORD.
 - 7- la variété d'Ulmetu, dialecte taravais du régiolacte CENTRAL.
 - 8- la variété de Cuttoli, intralecte, point de rencontre (Gravona) entre le taravais et l'ajaccien.
 - 9- la variété d'Auddè, dialecte sartenais de l'Alta Rocca du régiolacte SUD.
 - 10- la variété de Corscia, dialecte niolin du régiolacte NORD.
 - 11- la variété de Santa Teresa di Gallura, dialecte gallurais du régiolacte SUD.
- (Voir en annexe les précisions d'ordre terminologique ainsi que les illustrations des variétés).

1.3 La technique du "matched guise".

Mise au point par Wallance Lambert dans les années 1960, elle consiste à faire écouter à des juges des paires d'enregistrements illustrant des variétés linguistiques différentes. Les locuteurs sont jugés sur des échelles d'évaluation relatives au statut social et à la personnalité. Ce que le juge ne sait pas, c'est que, deux à deux, les variétés sont produites par une seule et même personne. Les écarts dans les évaluations sont imputables au code linguistique pratiqué et non à certaines variables comme le sexe du locuteur, le timbre de voix, le débit, etc...

Pour ma part, j'ai conservé l'esprit de la technique tout en y apportant quelques aménagements. Les textes sont des productions spontanées et non des passages lus. Les variables telles que: voix féminine ou masculine, timbre plus ou moins grave, débit lent ou rapide, etc... sont sans doute à prendre en compte dans des situations particulières; je pense cependant que leur influence est minime dans une épreuve de ce type car l'attention des juges n'est pas spécialement concentrée sur un phénomène linguistique (prosodie, phonologie, morphologie...) mais sur tout un ensemble de traits qui confèrent à la variété écoutée une image subjective" liée à des qualités essentiellement esthétiques. Aussi les productions linguistiques proposées à l'évaluation sont-elles dites par des locuteurs de sexe, d'âge et de situation sociale différents.

Cependant, j'ai conservé à des fins de contrôle, le principe du locuteur unique pour la production de deux variétés (les variétés n°6 et 11: Casinca et Gallura).

1.4 Résultats et début d'interprétation.

Les points récoltés par chacune des variétés révèlent des différences à tous les niveaux d'évaluation. Cela ne doit pas étonner dès lors que le système d'évaluation choisi repose sur des échelles de notation chiffrées. Ce ne sont donc pas des totaux qu'il faut comparer mais les écarts significatifs entre totaux.

J'ai établi mes indices de significativité sur les bases d'autres systèmes d'évaluation, notamment scolaires.

Ainsi un écart inférieur ou égal à 5% de la note maximale est "non significatif"; un écart atteignant 10% de la note maximale est "peu significatif"; 15% "significatif"; à partir de 20% "très significatif".

Les deux niveaux de valeur envisagés font apparaître des attitudes relativement nuancées.

Pour ce qui concerne les qualités relatives à une variété "à caractère officiel", on obtient des écarts à partir desquels on peut

dégager des groupes de variétés dont les qualités accusent des degrés d'appréciations s'étalant du "non significatif" au "très significatif".

Ainsi les variétés 4, 7, 9, 10, 11 présentent des écarts non significatifs. Par référence à la variété ayant obtenu le meilleur score, les variétés 6 et 8 présentent un écart "peu significatif", les variétés 2 et 5, un écart "significatif" et les variétés 1 et 3, un écart "très significatif".

Ce qui me frappe au premier abord, c'est la consistance du groupe de tête (5 variétés), représentatif de l'ensemble de l'aire linguistique corse: les trois régiolectes constitutifs du système corse sont représentés. Par ailleurs, aucune de ces variétés ne relève de l'interférence inter ou intra linguistique ce qui est, justement, la caractéristique des variétés des groupes à écart "significatif" et "très significatif". De ce point de vue, les résultats rejoignent ceux obtenus sous d'autres cieux et corroborent les conclusions selon lesquelles le caractère hybride d'une variété linguistique se voit, la plupart du temps, sanctionné par rapport à une variété réputée authentique et dépouillée de tout élément exogène.

Une donnée importante de ces premiers résultats réside dans l'absence de hiérarchie au regard des variétés représentatives des trois régiolectes corses. Cela est d'autant plus intéressant que les craintes de certains de voir un régiolecte (NORD en l'occurrence) prendre le pas sur les autres et s'imposer comme variété de référence sont pour le moins infondées.

Quant à l'échelle de qualités relatives à des variétés dites "régionales", c'est-à-dire celles auxquelles un phénomène de compensation confère un caractère plus sympathique, plus évocateur et parfois plus exotique, elle répartit les variétés corses en quatre groupes dont les écarts, par rapport au meilleur score, donnent les résultats suivants:

- non significatif: variétés 4, 9, 10.
- peu significatif: variétés 3, 7, 11.
- significatif: variétés 5, 8, 6.
- très significatif: variétés 1, 2.

Les variétés liées par des écarts "non significatifs" ou "peu significatifs" sont les mêmes que celles jugées précédemment sur le plan des qualités relatives à une norme officielle. Cela montre que, en l'absence de norme officielle de référence, le phénomène de compensation caractéristique des situations "normalisées" n'a plus de raisons d'être. Le schéma bipolaire: "variété officielle, caractérisée par un accent froid et terne, opposée aux variétés régionales à l'accent chaud et pittoresque", disparaît au profit d'un rapport différent au cours duquel la fonction purement communicative, propre aux variétés normalisées, n'est pas exempte de la poésie inhérente aux variétés "patoisantes".

La présence dans ce groupe de la variété n°3, le français régional de corse, ne doit pas nous surprendre, bien au contraire. Il s'agit en effet d'une variété française dont les caractéristiques corsisantes ont une fonction identitaire. Dès lors, l'évaluation se charge d'un fort quotient d'affectivité et place cette variété dans le groupe de tête. Nous retombons là dans le champ d'attitudes où variété régionale et variété officielle (ici le français de la norme) sont en opposition. C'est pour cela que cette même variété s'est trouvée reléguée au dernier rang lors de l'évaluation précédente.

Une des leçons à tirer de l'épreuve d'évaluation de l'accent est que l'absence de norme officielle profite à de nombreuses variétés sur tous les plans. La relative hiérarchisation qui se dégage de l'investigation est imputable au caractère plus ou moins mélangé des variétés, les interlectes étant les plus dévalorisés car issus des mélanges avec les systèmes étrangers présents dans l'île.

En outre, on remarque que chaque groupe de juges répartis par région (sud, centre, nord), ne place jamais, en tête des évaluations, une variété représentant son propre régiolecte, mais celle de la région voisine: les juges du sud préfèrent le régiolecte CENTRAL, les juges du centre penchent pour le régiolecte SUD et les juges du nord privilégient le régiolecte CENTRAL. C'est un fait étonnant lorsqu'on s'attend à ce que chaque groupe "tire la couverture à soi". Cela prouve l'honnêteté foncière

des juges se livrant à ce type d'épreuve et surtout une attitude générale qui, loin de souligner un quelconque campanilisme régional, objective la tolérance, l'ouverture d'esprit et une grande aptitude à l'autocritique.

2. LEGITIMATION DE LA POLYNOMIE.

Le concept de langue polynomique, inauguré par J.B. Marcellesi, rend assurément compte du système variationnel qu'est le corse. Mais le concept ne se limite pas uniquement au plan linguistique et ne se veut pas simple illustrateur de la variation. Il implique une vision particulière de la norme, ou plutôt des "normes": la norme n'est plus "ossifiée" et immuable, elle est plurielle et évolutive. C'est là un état d'esprit particulier qui met en avant l'intertolérance des locuteurs de la communauté en prise directe avec la variation. Dès lors les différentes formes en circulation dans les échanges linguistiques ne souffrent d'aucune hiérarchisation.

Il est certain qu'une telle disposition mentale doit trouver un consensus auprès du public, lequel légitime le caractère polynomique de la langue.

J'ai, pour ma part, voulu stimuler le pouvoir de légitimation de l'échantillon humain dont j'ai parlé plus haut et vérifier le taux de tolérance vis-à-vis de la diversité linguistique. Il fallait pour cela mettre au point une épreuve.

2.1 Présentation de l'épreuve.

Les juges sont invités à écouter des paires de formes linguistiques contrastées réparties sur quatre niveaux: phonologique, morphologique, lexical, syntaxique. Toutes les formes sont représentatives de la variation corse. Après l'écoute de chaque paire, les juges doivent se prononcer sur la ou les formes correctes; les réponses possibles sont donc les suivantes:

- correct/correct
- correct/incorrect
- incorrect/correct
- incorrect/incorrect

Il est évident que plus on obtient de formes jugées correctes, plus la polynomie corse s'en trouve confortée et reçoit un degré de légitimation plus important.

Il est certain, par ailleurs, que, pour cette épreuve, les juges doivent manifester une compétence linguistique en corse propre à leur permettre des évaluations sûres. De ce point de vue, tous les juges se sont déclarés corsophones et leur bonne compréhension de toutes les productions linguistiques précédentes, confirme, du moins en partie, leurs dires. En outre, tous les juges recouvrent linguistiquement toute la Corse et sont à même de restituer la diversité dialectale.

2.2 Résultats par domaine linguistique et par région.

J'ai divisé les juges en trois groupes qui, de par leurs origines géographiques (et aussi linguistiques), rendent compte des trois principaux régiolectes corses.

Les réponses récoltées se répartissent de la manière suivante (je n'envisage ici que la réponse "correct/correct"):

	SUD	CENTRE	NORD
Phonologie	29,9%	27,7%	36,6%
Morphologie	24,1%	42,8%	47,8%
Lexique	14,1%	38%	58,8%
Syntaxe	10,2%	9,5%	41,1%
TOTAL	22,1%	32,2%	45,6%

2.3 Résultats au plan général.

Phonologie:	31,8%
Morphologie:	39,2%
Lexique:	39%
Syntaxe:	21,9%
TOTAL:	34,5%

La nature de cette épreuve la relie directement à la vision de la norme que j'ai qualifiée de plurielle de par sa réalité linguistique. Mais cette pluralité est-elle bien intégrée par la communauté et surtout bien acceptée?

Les comportements relatifs à la polynomie se révèlent nuancés chez les juges, ceux du NORD se montrant plus ouverts à la variation que leurs homologues du CENTRE, eux-mêmes plus ouverts que ceux du SUD.

Il serait trop précipité d'analyser la situation en termes de régions "plus conservatrices" ou "moins tolérantes". Les causes de ces différences de comportements face à la polynomie existent certainement et je pense qu'elles ne reposent pas sur le refus de la multiplicité des normes. J'y vois, pour ma part, la crainte souvent évoquée, à tort, d'une éventuelle récession des variétés du sud face au caractère "hégémonique" des variétés septentrionales.

En revanche le résultat global de l'épreuve dévoile un taux de légitimation des formes différenciées qui s'élève à 34,5%. C'est un résultat relativement faible si l'on considère que le taux idéal est 100%. Il est cependant relativement important si l'on garde à l'esprit que la norme apparaît en général -notamment sous la pression de la langue dominante (le français) dont la norme officielle "unique" assume un caractère presque mystique- comme une entité close ne permettant qu'une forme juste et reléguant les autres au rang d'écarts ou d'incorrections.

Les comportements sont donc conditionnés à opérer des choix forcés plus qu'à jouir d'un haut degré de liberté linguistique, à plus forte raison en situation d'enquête, situation formelle par excellence.

On sait aussi que la loyauté linguistique est un facteur réel d'autant plus puissant en Corse que la variation est importante. Le choix de ses propres formes linguistiques comme références de correction est un réflexe bien connu en contexte diglossique et caractérise les locuteurs de langues dominées.

Je n'alourdirai pas l'exposé en me livrant à l'examen minutieux des résultats relatifs aux différents domaines linguistiques investigués. Je me contenterai d'attirer l'attention sur les meilleures dispositions que suscitent les niveaux phonologique, morphologique et lexical à l'égard de la polynomie, le niveau syntaxique restant sensiblement en retrait.

3. CONCLUSION.

Le Corse "langue polynomique" est une réalité que l'on ne peut mettre en doute. Les attitudes et les comportements face à la variation présentent, certes, une hétérogénéité observable, mais elle n'est pas de nature, du moins pour le moment, à jeter les bases d'une quelconque hiérarchisation à caractère discriminatoire et conflictuel.

La prédisposition de la communauté à bien intégrer la notion de polynomie est plus que probable et, pour peu que les instances normalisatrices officielles en assurent la promotion à travers leurs instruments d'éducation linguistique, on peut croire à un avenir où le cadre diglossique pourrait être dépassé voire anéanti.

L'insécurité linguistique génératrice de mutisme ne serait plus qu'un vieux souvenir, les barrières sociales associées aux productions linguistiques s'écrouleraient, le français deviendrait l'égal du corse (et non l'inverse), la répartition fonctionnelle des langues abandonnerait la place à un véritable bilinguisme, bref une authentique révolution.

Mais quoi? On peut toujours rêver!

ANNEXES

ANNEXE 1.

La terminologie que j'ai proposée afin de rendre compte de la situation corse repose sur le principe de la distanciation basée sur l'utilisation particulière, par les différents groupes humains, du système corse. Les variétés que l'on peut dégager, à partir de ce processus, peuvent s'illustrer par les termes suivants:

-**Régiolecte**: variété à extension géographique large qui se différencie d'une autre variété par la mobilisation d'un maximum de traits distanciateurs touchant à de nombreux domaines (phonétique, phonologique, morphologique, syntaxique, lexical...).

-**Dialecte**: variété qui résulte d'un processus distanciateur à l'intérieur d'un même régiolecte. L'aire géographique est plus réduite et les traits différenciateurs moins nombreux.

-**parler**: variété à aire très réduite (un village, un quartier) résultant d'une distanciation à très faible taux d'indicateurs de différence à l'intérieur d'un même dialecte.

-**intralecte**: variété résultant de l'interférence des traits spécifiques à deux régiolectes ou deux dialectes contigus. L'intralecte se présente donc comme une variété intermédiaire dont les règles sont stabilisées.

-**interlecte**: variété à caractère instable et provisoire issue du mélange de deux ou plusieurs langues différentes. L'interlecte résulte de la non maîtrise, de la part des locuteurs, des langues en contact et relève, par là même, de la compétence linguistique individuelle.

Ce modèle terminologique pose, comme principe, des phases successives de distanciation dont la première assure une distance maximale (sans pour autant compromettre l'intercompréhension) entre régiolectes. Cette distance est maintenue entre les dialectes et les parlers relevant de régiolectes différents; elle est nettement plus faible dans les phases de distanciation à l'intérieur d'un même régiolecte.

ANNEXE 2.

Je propose ici des extraits caractéristiques des variétés constituant le corpus.

Pour ce qui concerne les interlectes je note entre guillemets toutes les formes étrangères au corse.

Les "corsicismes" sont soulignés dans le texte relatif au Français Régional de Corse.

Variété 1.

Un ghjornu travagliavu nant'un "chantier et on mettait" un "monta charge, après" ùn avemu missu contrappesu (...) è u mutore hè "partitu in avanti". Quandu sò "tumbé" d'u tettu, "là-bas par" terra (...) "non ero" micca scassatu "da nulla" parti.

Variété 2.

"Ci hè" un ghjovanu chì m'hà "duppiatu" è quandu m'hà "duppiatu" m'hà fattu "una coda di pesciu". Aghju "clacsunatu" (...) "voilà" aghju dittu "bon ça va".

Variété 3.

Un jour <que> je me promenais à la campagne (...) des cerises <tamanti. Je me suis dit je vais <m'en scrousqer quelques unes (...) j'ai eu peur, tu sais, je <scappe> (...) il me <stratche> le pantalon.

Variété 4.

Avia dicisu di vighjà u mortu quidda sera (...) viaghjendu, cuddendu strada strada (...) a paura m'hà presu, ùn dicu nudda, avia u tremu (...) a sai u calcosa ciò ch'eddu era? è bè, era eiu.

Variété 5.

T'avia u me ghjacaru (...) face chì a battuta cumencia à esse partuta (...) u mughjidore: attenti! attenti! attenti! (...) u cignale hè affaccatu, u me ghjacaru si truvava quallà (...) a più grande paura chì aghju avutu di tutta a me vita.

Variété 6.

Ciò chì aghju à cuntà, chì m'hè stalbatu, hè quandu sò statu feritu, era in guerra (...) era in un carru armatu sottu à un bombardamentu di cannone (...) ma per furta à u nantu à un mo corpu.

Variété 7.

Mammà ci facia purtà a carità à ghjenti povara (...) ùn ci era micca ghjenti ricca com'è oghji (...) andaghjiami à purtà (...) ci daghjia un pani è un litru di vinu (...) sempri quand'eddu era bughju.

Variété 8.

Mi truvava, ieu, à mezu à quissi chì avianu à fà a paura à i femini (...) andemi, ci mittimi à daretu à u purtò (...) semi stati noi chì semi stati à a risa di i femini.

Variété 9.

T'aghju à cuntà ti un affari chì m'hè successu, dunqua, à l'apertura di trè anni fà (...) aghju dittu o fiddoli (...) hè à nantu à una stritta (...) m'ani lacatu culà (...) in pienu mesi d'austu facia un caldu, i muschi mi si magnaiani (...) mi fighjulaia cù l'ochji tamanti, bucca sciuppata.

Variété 10.

L'affare s'hè passatu nantu à una verga (...) andava à bagnà mi cù u mo maritu (...) aghju avutu a paura micca pè mè ma pè ellu perchè sapia chì s'è no ci falavamu ellu ci ristava (...) dapoi aghju un abbacinu scemu.

Variété 11.

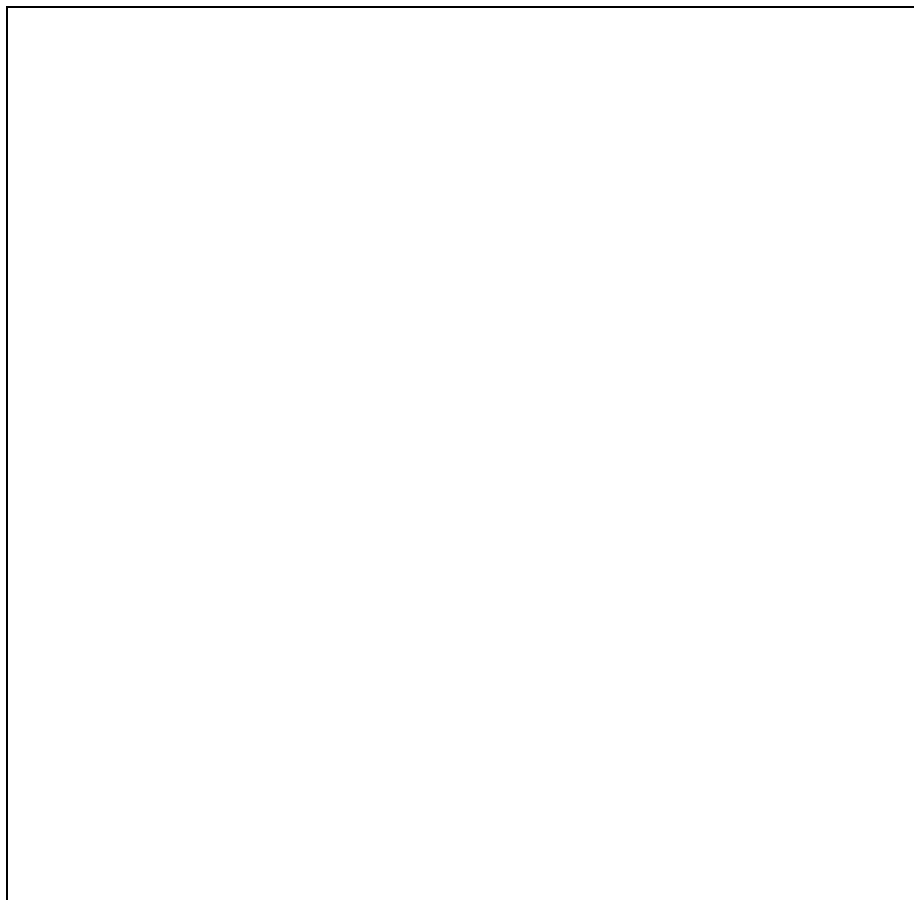
Una bedda paura l'aghju avuta candu era steddu (...) ci arrampicaiami sempri à chissa turri (...) la sera ci pidaiami sempri una bedda fraccata (...) andaiami lu stessu chì ci piacìa (...) candu socu arriatu in casa nù aghju dittu nudda.

La présence, dans ce corpus, de la variété "galluraise" (n°11) tient compte de l'étroite parenté qui la lie aux variétés méridionales de la Corse. C'est là un témoignage linguistique qui nous rappelle certains faits culturels et historiques: au cours des deux siècles passés, les bergers corses du sud de l'île investissaient, dans le cadre de la transhumance, l'extrême nord de la Sardaigne (la Gallura) et l'île de la Maddalena. Par ailleurs, de nombreux corses ont émigré vers la Gallura pour fuir les représailles dues à la pratique de la "vendetta", sévèrement réprimée par la justice française.

Ces mouvements de population ont installé, en Gallura, les parlers du sud de la Corse lesquels ont évolué de leur côté sous la pression de phénomènes individuateurs.

J'ai, par ailleurs, pris en considération les résultats de l'enquête menée dans le cadre de l'A.T.P. CNRS 91 1164 "L'individuation sociolinguistique corse" (résultats et analyses dans Etudes Corses n° 28) qui montrent qu'une majorité de personnes interrogées situent la variété galluraise en Corse. Il m'a paru intéressant et opportun de soumettre cette variété à l'évaluation des Corses.

ANNEXE



LES POINTS D'ENQUETE

NORD	CENTRE	SUD
Santa Maria di Lota	Pitretu Bicchisgià	Bonifaziu
Bastia	Aiacciu	Pianottuli
Furiani	Afà	Munacia d'Auddè
Bisinchi	Calcatoghju	Sotta
U Pulascu	Vintisari	Purtivechju
U Salicetu	Palleca	Sartè
Petra Serena	Isulacciu di Fiumorbu	Radicci
San Gavinu d'Ampugnani	Ghisoni	Zonza
A Parata d'Orezza	Conca	Quenza
Moita	Suddacarò	Surbuddà
	Corti	Prupia
Lozzi		
Carghjese		
Salice		
Azzana		

Diego CORRAINE
Edizioni "Papiros"
Nuoro, Sardegna

***LA LINGUA SARDA DALL'ORALITÀ ALLA SCRITTURA,
DALLA DIVERGENZA ALLA CONVERGENZA.***

La lingua sarda è lingua neolatina con una antica tradizione scritta. In passato, precisamente all'epoca in cui godeva dello status di lingua ufficiale all'interno dei quattro stati indipendenti in cui era suddivisa la Sardegna nei primi tre secoli del nostro millennio, aveva raggiunto una certa standardizzazione. Di questa epoca si conservano numerosi e vasti documenti di carattere giuridico ed economico redatti in una lingua "cancelleresca" che rivela una relativa unitarietà e un notevole grado di consapevolezza del ruolo formale della lingua scritta. Conseguentemente alla vittoria definitiva degli eserciti catalano-aragonesi a danno degli eserciti sardi, nella seconda metà del XIII° secolo, il sardo precipita nella condizione di lingua subalterna, di uso quasi esclusivamente popolare e informale. Tale situazione non è mutata, anzi si è aggravata, con i successivi domini stranieri, fino al giorno d'oggi.

1. LA CONDIZIONE ATTUALE

L'estromissione dallo spazio ufficiale ha fatto della lingua sarda una lingua "bloccata". Ne sono derivati due ordini di problemi, uno di tipo sociolinguistico, l'altro di tipo linguistico:

a) Perdendo l'aggancio colla **scrittura** dei centri politici, economici e culturali che, per ciò stessi, avevano influsso e anche potere omogeneizzante/prescrittivo in campo linguistico, le lingue orali delle diverse località hanno accentuato la tendenza alla frammentazione e alla distanziamento relativa. Come effetto della conquista, in Sardegna si è bloccato il processo politico tendente alla creazione di un unico centro di irradiazione del potere e perciò, è stata preclusa la possibilità che esso costituisse un cemento linguistico unico delle popolazioni sarde. Inoltre, globalmente, a patrire dalla perdita dell'indipendenza politica, il sardo ha ridotto e subito perso la possibilità di espandersi lessicalmente nei settori che invece assicurano graduale evoluzione e arricchimento alle lingue dominanti. Si è trovato ad essere estromesso da interi settori di espressione linguistica: giuridico, economico, scientifico, letterario, settori che assicurano espansione ad altre lingue. Al sardo, tolto il livello "colto" della espressione astratta e scientifica, è rimasto per lungo tempo solo quello "popolare" della espressione familiare, professionale di una civiltà di pastori e contadini.

b) Per giunta, anche questo basamento linguistico "popolare" ha mostrato con il tempo, chiaramente, i segni profondi dell'azione erosiva delle lingue dominanti. Per effetto della interferenza del catalano, dello spagnolo e poi dell'italiano, molti spazi lessicali sono stati occupati dalle nuove lingue, a detrimento della lingua sarda che si andava facendo strada. Oggi, poi, le interferenze dell'italiano minacciano di toccare il nucleo stesso della lingua, in tempi più brevi di prima e in misura maggiore. La natura di questa ultima interferenza ha oggi implicazioni ben diverse sul tessuto della nostra lingua rispetto ai numerosi prestiti catalani e spagnoli presenti. Questi ultimi ormai non sviluppano più una forza condizionante sul sardo. Sono entrati a far parte del lessico patrimoniale, si sono fossilizzati, si trovano circoscritti all'interno della lingua, senza che la generalità dei parlanti abbia sensazioni di estraneità. Invece ogni parola italiana che oggi entra nel sardo, con la forza che gli deriva dall'essere la lingua dei mezzi di comunicazione, della scuola, dell'amministrazione, moltiplicata dall'uso di tecnologie sempre più avanzate e condizionanti, ha un ruolo "attivo", produttivo di ulteriori interferenze. Operando in modo quasi sistematico dentro la nostra lingua, l'italiano tocca sempre più anche il lessico

patrimoniale del sardo, ne condiziona la fonetica, ne muta a poco a poco la sintassi.

2. DALL'ORALITÀ ALLA SCRITTURA

In questo scontro linguistico per contendersi gli spazi linguistici dei parlanti, non ci si può più illudere di contrastare gli effetti dell'italiano con una difesa acritica della sola spontaneità linguistica, dell'oralità portata talvolta a simbolo della nostra cultura.

2.1 Limiti e inconvenienti dell'oralità

Se è vero che l'oralità è il primo ed universale mezzo comunicativo, è anche vero che essa, da sola, ben difficilmente può resistere all'incalzare di lingue che dispongono di **scrittura**, intesa come l'insieme di mezzi tesi ad estendere ed esaltare la produzione linguistica nel tempo e nello spazio. Tanto più se le lingue scritte godono del prestigio e autorità derivantigli dall'uso ufficiale e formale. E' fin troppo evidente che in un tale caso, la lingua esclusivamente orale si espone a gravi pericoli come quello della frammentazione. Le varianti locali, in mancanza di norme e punti di riferimento comuni, tendono a divergere, a rompere o ridurre l'efficacia comunicativa, accentuando la labilità inerente all'oralità.

2.2 Poteri e vantaggi della norma

Se si vuole assicurare al sardo, nel nostro caso, un futuro, è inevitabile creare le condizioni di parità linguistica che mettano in grado il sardo di competere proficuamente con la lingua ufficiale dello stato. È imprescindibile dunque operare per rendere "normale" il sardo nella nostra società, dotandolo delle **norme** necessarie a tal fine. Nella società attuale, in cui la comunicazione linguistica assume sempre più il ruolo di motore del divenire sociale, culturale, economico, si ha l'inequivocabile bisogno di avere una lingua sempre più ricca di termini univoci, inconfondibili. Una lingua quindi unitaria e costante. Se vogliamo immergere il sardo nel presente e nel futuro dobbiamo assecondare le tendenze e bisogni espressi dalla comunicazione sociale, amministrativa, telematica, informatica, la cui natura aborrisce la ridondanza. Passare alla scrittura, accettare e conformarsi ad una **norma** aumenta la unitarietà, la convergenza, la permanenza, la trasmissibilità e la mobilità della lingua.

2.3 Strategie

Per operare in senso positivo in favore della lingua sarda, si tratta allora di: -conferire alla lingua sarda lo status necessario ridandole cittadinanza ufficiale, con l'uso negli spazi sociali e amministrativi che le competono; - mettere mano al Corpus della lingua, mettendo in opera un intervento linguistico che permetta di passare dall'oralità alla scrittura, in particolare dando corpo a una lingua scritta di riferimento, unitaria, che consenta la celere formazione di una lingua unitaria che assicuri una viabilità comunicativa moderna ed immediata.

2.4 Mezzi

E perciò è necessario che:

-si scoprano all'interno della lingua reale tutte le possibili tendenze unitarie e convergenti a livello fonetico, morfologico, lessicale, sintattico, scoprendo e dando forza al **nucleo formante** della lingua;

-si consolidi la lingua patrimoniale nella sua globalità, come retroterra e terreno di coltura della lingua letteraria di riferimento; -si definiscano all'interno di questa operazione i modi e le soluzioni per l'ampliamento linguistico, tenendo conto delle tendenze in atto nelle lingue in espansione.

3. LA NORMA LINGUISTICA

Nel caso di lingue deboli come il sardo una **norma** non solo non costituisce un freno allo sviluppo della lingua, bensì può rappresentare

la sua ancora di salvataggio. Essa può conferire alla lingua quel grado di conformità e uniformità che rende più efficace e viabile la comunicazione a tutti i livelli, con la produzione di messaggi ad grande velocità è in grande mole, come richiesto dalle odierne necessità.

3.1 Agenti

Ma chi possono essere oggi gli agenti della norma ? Gli scrittori, come un tempo è avvenuto per molte delle lingue forti? Forse, ma non solo. Io credo che oggi gli agenti privilegiati siano gli strumenti di generalizzazione degli eventi comunicativi: radio, tv, giornali, pubblicità, telematica. In definitiva i settori che oggi modellano le abitudini linguistiche e comunicative della gente, condizionando e rimuovendo talvolta radicate abitudini familiari o di categoria. Ma chi può operare nelle retrovie, assicurando con rapidità omogeneità linguistica, certezza d'uso e abbondanza lessicale per soddisfare il fabbisogno degli anzidetti settori che quotidianamente possono fare uso di questa lingua? Certamente istituzioni apposite che accolgano linguisti e esperti delle diverse discipline che, con l'ausilio degli strumenti informatici e telematici più avanzati, mettano a disposizione vocabolari settoriali e dizionari aggiornati in tempo reale, liste di soluzioni a casi dubbi, liste di barbarismi con i corrispettivi consigliati, a disposizione di utilizzatori privilegiati, forniti di terminali (tipo videotext, che oggi hanno bassi costi di esercizio) che "producono" lingua, ma anche di scrittori e comuni cittadini. Non si tratta di una prospettiva avveniristica. Ciò avviene già in diversi paesi, soprattutto là dove, come nel Paese basco o in Catalogna, più pressante è il fabbisogno lessicale per convertire quelle società a un uso normale delle lingue nazionali.

3.2 Frutitori

E i frutitori? I frutitori della lingua sarda possono essere divisi in coloro che conoscono e parlano la lingua ma non la scrivono e non la utilizzano in modo formale e coloro che non la conoscono ma vogliono apprenderla. Quale potrebbe essere l'atteggiamento di entrambi rispetto ad una norma comune di riferimento scritto? Dopo aver sottolineato che la prima categoria tende a ridursi, mentre tende ad aumentare la seconda e che questa tendenza si va accentuando con sempre maggiore rapidità, non è difficile comprendere che:

- Chi non conosce la lingua ma la vuole apprendere deve diventare in prospettiva il punto di riferimento e la categoria privilegiata su cui il sardo deve puntare le proprie carte, perchè tale categoria raggruppa per lo più i giovani che, va da sè, sono gli unici a potere o volere assicurare un futuro alla lingua. Dunque, per chi deve apprendere per la prima volta una lingua è indifferente che si tratti di una variante o di un'altra. Va meglio quella che presenta le minori difficoltà di pronuncia e comprensione, la più semplice da scrivere.

- Chi conosce la lingua ma non la usa per iscritto avrà certo più difficoltà a conformare le proprie abitudini di lettura e scrittura alla norma unitaria, ma per gente che comunque non ha abitudine a leggere/scrivere in sardo, essa non sarà certo più difficile di una qualunque altra norma di scrittura. Se inoltre teniamo conto del fatto che questa categoria raggruppa le fasce più anziane della popolazione e che per ciò stesso tende a diminuire, dobbiamo concludere che una qualunque norma non deve pensare di accontentare questa categoria in modo privilegiato.

4. LA LINGUA SARDA COMUNE DI RIFERIMENTO

Non si può fare a meno di pensare a una prospettiva che veda il formarsi di una "lingua sarda comune di riferimento" se non come una prospettiva a soluzione convergente, **monocentrica**: una variante scritta unica che permetta la codifica e decodifica con le diverse varianti orali. Una soluzione **policentrica**, in cui le diverse varianti orali avessero la propria variante scritta sarebbe antieconomia dal punto di vista comunicativo e renderebbe difficili se non impossibile l'uso ufficiale.

Però, pur optando per la soluzione monocentrica, fundamentalmente si possono avere due possibilità:

a) una variante reale locale qualunque presa a modello. In questa soluzione la lingua scritta di riferimento ha il vantaggio di avere una esistenza "reale e viva", localizzabile. Però è preferibile la variante di una località col maggior numero di popolazione o quella con la maggiore tradizione letteraria? In ogni caso una delle due soluzioni potrebbe creare scontento negli uni o negli altri perché basata su considerazioni di "forza" e di sicuro potrebbe risultare particolarmente difficile a chi non conosce la lingua ma vuole apprenderla (categoria che, come abbiamo detto, tende a diventare sempre più grande), se la soluzione prescelta, pur forte numericamente o culturalmente, si presentasse "difficile" per i più.

b) una variante reale intermedia, compensata da correttivi che ne estendano la comprensibilità e utilizzo alle più vaste aree possibili e a chi apprende la lingua per la prima volta. Questa soluzione non si basa su criteri di "forza", bensì su considerazioni di tipo storico-linguistico. Si tratta di individuare la variante che presenti la maggiore capacità di convertibilità e comprensione relativa, unita ad una generalmente riconosciuta facilità di utilizzo, sia dal punto di vista fonetico che ortografico. Una tale variante, localizzabile nella zona centro settentrionale, può facilmente abbracciare l'intero universo del sardo, tenuto conto che è soprattutto il vocalismo il responsabile della pretesa incompatibilità del cosiddetto **logudorese** e **campidanese**. Altri problemi accessorii richiedono comunque una scelta che sacrifichi particolarità a vantaggio della semplicità; sacrifici che, si badi bene, dovrebbe sopportare anche chi difende la necessità di due lingue sarde scritte, conformate alle due varianti menzionate.

Una prospettiva policentrica risulta essere il peggiore nemico della sopravvivenza di una lingua debole come il sardo, perché ne dicano gli intellettuali che la difendono per una malintesa difesa delle peculiarità culturali dei sardi. Una prospettiva, convergente, monocentrica, è quindi l'unica garanzia per le lingue deboli e divergenti di assicurarsi un futuro linguistico. In definitiva, la lingua sarda comune di riferimento è come se fosse la lingua di una nuova città della Sardegna, la città della comunicazione, verso la quale nessuno deve vantare o rimproverare alcunché.

5. LINGUA NUCLEALE E LINGUA ACCESSORIA

Che sia assolutamente necessario pensare per il futuro del sardo a una variante intermedia unitaria, ci viene suggerito anche dalla constatazione che in tutte le lingue, sempre più si va ampliando (in un sistema a cerchi concentrici) quella che chiamo lingua accessoria o acquisita, a detrimento di quella che chiamo lingua **nucleale**, la lingua patrimoniale, depositaria in fondo dei caratteri distintivi, genetici, della lingua. Questa lingua accessoria, sempre più internazionalizzata, frutto della frenetica attività neologistica imposta dal presente, col tempo entra a far parte della cerchia nucleale e dell'uso quotidiano e familiare, soppiantando parole in precedenza ben radicate. Termini tecnici di tipo internazionale tendono ad occupare spazi d'uso quotidiano e familiare, mutuati da settori specialistici. Il risultato è che tendono a diminuire le differenze tra lingue consimili e si accentua di conseguenza il processo di omogeneizzazione linguistica all'interno di ciascuna lingua. Questo naturalmente vale ancor più e può risultare positivo per lingue come il sardo. In questa prospettiva, l'adeguamento e l'ammodernamento della lingua risulta operazione tecnicamente più facile che quella della conservazione della lingua tradizionale, sempre più attaccata dalle interferenze delle lingue forti, che agiscono sempre più "a cascata": l'inglese sull'italiano, l'italiano sul sardo. Si deve comunque operare su due versanti: -censire la lingua patrimoniale e riportarla nella lingua d'uso, spesso e inutilmente modificata da interferenze esterne; -sviluppare il lessico nuovo, in accordo o in collaborazione con analoghe operazioni effettuate per altre lingue.

6. VOLONTÀ POPOLARE E NECESSITÀ LINGUISTICA

Finora abbiamo parlato di possibilità tecniche e linguistiche per la promozione della lingua sarda. Ma si sa che nulla si può fare senza il fattore volontà. Nel nostro caso non è più sufficiente quella personale ma è necessaria quella generale. Preclusa in passato la condizione di lingua colta, gravemente ridotta e condizionata quella popolare, depositaria delle caratteristiche peculiari e distintive della lingua sarda, oggi il popolo sardo può pensare a un futuro per la propria lingua solo se vorrà creare le condizioni per la "riconquista" dello status e l'innovazione del corpus della lingua. Con la consapevolezza che sarà necessario fare in poco tempo quanto altre lingue hanno fatto durante secoli, colmando distanze al lungo accumulate. I mezzi di elaborazione e di comunicazione odierni possono più agevolmente favorire -e crediamo anche consentire- questa "riconquista" dello spazio linguistico, per la espansione della lingua. Nelle condizioni sociali e culturali attuali non è pensabile un futuro per la nostra lingua senza che si sia sviluppato un vasto fronte di scienze che si traducano in volontà politica per conquistare per il sardo la condizione di lingua co-ufficiale. Si può dire che oggi non esistano più sardi "monolingui", che cioè parlino solo sardo e non conoscano l'italiano. Più o meno bene tutti in Sardegna conoscono la lingua statale. Non possiamo perciò invocare la sola necessità comunicativa di sardoparlanti per proporre una co-ufficialità del sardo. Se fosse solo questione di "necessità" comunicativa, forse si potrebbe dire che l'italiano svolge bene il proprio compito in Sardegna. La battaglia in favore del sardo deve allora andare al di là di questo e iscriversi nella vasta battaglia tendente a conquistare nuovi, equilibrati e differenziati spazi di vita, in consonanza con l'ambiente e la storia di ciascun popolo. O si hanno forti motivazioni morali e culturali, la consapevolezza che è necessario dare corpo a una sorta di **ecologia culturale**, che coinvolga la stragrande maggioranza della popolazione, al di là delle ideologie, o si sarà inevitabilmente perdenti. Se questo i sardi non vorranno, dovremo rassegnarci a una quanto mai rapida recessione linguistica, difficilmente reversibile.

7. PROSPETTIVE DELLA LINGUA SARDA

Per una lingua qualsiasi, e per quella sarda in particolare, non possiamo pensare di poter fare domani ciò che possiamo fare oggi, né tantomeno pensare che sia ormai troppo tardi". Ogni popolo ha la lingua che si "merita", proporzionalmente alle forze che ha voluto o saputo mettere in essere per usarla e difenderla. Non esistono "età dell'oro" in questo campo: si tratta di cominciare comunque, se si vuole, dal punto in cui siamo stati fermati. Ho l'impressione che i sardi, oggi, seppure in modo contraddittorio e non sempre cosciente, dimostrino questa volontà, quantomeno continuando a parlare la propria lingua. Purtroppo mancano ancora le necessarie basi legali e le azioni concrete che permettano questo salto di qualità.

I settori in cui si manifesta questa tendenza sono il teatro, la musica, l'editoria; tutto però avviene in misura molto limitata (senza nessuna forma di coordinamento o consonanza) e sotto gli occhi distratti della generalità degli intellettuali e dei politici. È necessario comunque insistere, nella speranza che, come insegnano i recenti avvenimenti europei, nuove ventate di coraggio e iniziative risvegliano le "piccole patrie" dell'Europa occidentale.

1. La forme de l'article défini *so, sa* n'est pas une particularité occitane. Des formes semblables se rencontrent en catalan (VENY 1983:48-49, 84).

2. Sur ce sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse de Doctorat: *Historiographie et littérature au XVI^e siècle en Provence: L'oeuvre de Jean de Nostredame*, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1990, :168-261.

Marcel COURTHIADE
TIRANA-PARIS

***LA LANGUE ROMANI: FONCTIONNEMENT
DIASPORATIQUE ET POLYNOMIQUE***

La nécessité de standardiser la langue romani a été entrevue dès le XIX^{ème} siècle par Antoine Kalina, qui écrivait en 1982, en des termes d'une saisissante modernité: "La langue tsigane doit être considérée comme une, homogène, et ayant les mêmes droits que toutes les autres de la même famille. Il est du devoir de la science de connaître cette langue dans la forme qui lui est propre, d'extraire de tous les dialectes le fonds commun essentiellement tsigane, de débarrasser le pur métal de tout l'alliage qui s'y était accumulé [...] le meilleur moyen serait la création d'un alphabet propre à la langue tsigane, reposant sur une base scientifique. Grâce à cet alphabet, la langue gagnerait en lucidité; de plus, ayant reçu un vêtement qui lui fût propre, elle deviendrait plus accessible à l'étude, et exempte des malentendus qui naissent de son orthographe, aujourd'hui basée sur celles des langues des divers pays et, par conséquent, si disparate et si étrange" (1). On retrouve une préoccupation semblable chez Stuart Mann, qui a travaillé dans les années 30 et 40 sur les parlers romani d'Albanie puis de Slovaquie. Alors qu'il traduisait les *Actes des Apôtres* en romani, il a jeté les bases d'un bref lexique idiomatique à caractère visiblement normatif; il évoque également la standardisation du romani dans la préface de son vocabulaire des Roms d'Albanie. (2).

Ce n'est toutefois qu'au 1^{er} Congrès Mondial des Roms, à Londres en 1971, que la question a été posée en termes concrets et qu'une résolution était prise: "Aucun dialecte n'est supérieur aux autres dialectes. Quand même il nous faut un dialecte central normalisé que nous pourrions utiliser dans les congrès et la presse internationale" (3). Cependant ni la proposition d'alphabet de 1971, ni sa révision de 1973, ni par ailleurs l'alphabet "sans diacritiques" de Komitia Lumiaki Romani ("Comité Rom du Monde 1969"), ne prennent en considération la coexistence de formes diverses au sein du romani commun.

1. VANIA DE G. KOCHANOWSKI: UN PRECURSEUR

Dès 1963, le linguiste rom de Lettonie Vania de G. Kochanowski tentait, pour sa part, d'établir un tableau phonologique transdialectal du romani: plus encore, il parlait -le premier en linguistique- d'archiphonème au sens interdialectal, en tant qu'unité coiffant diverses réalisations d'un parler à l'autre, alors que le terme était réservé en principe orthodoxe à un fonctionnement intradialectal. Si cette conception apparaît encore timidement en filigrane de ses *Gypsy Studies* (4), son expression est nette dans sa contribution au Colloque de Sarajevo: "all these graphemes have a different value according to the given dialect" (5): c'est le principe même de la graphie polylectale ou polynomique telle que nous la concevons. On ne peut guère critiquer dans son système, tant de 1963 que de 1986, que des points d'application et non de principe (6).

Il s'oppose par exemple nettement aux systèmes, même très sophistiqués, proposés par Ljungberg et Scherp.

Certes ceux-ci prévoient la coexistence de divers dialectes, mais sans entrevoir la possibilité de réduire des réalisations dialectales diverses à un même code de symboles graphiques. Bien qu'ils écrivent "les mots tsiganes devraient être transcrits phonématiquement", leur approche est résolument phonétique: "c'est-à-dire que chaque lettre, ou combinaison de lettres doit toujours représenter le même phonème, et que chaque phonème doit toujours être transcrit avec la même lettre ou

combinaison de lettres" (7), c'est-à-dire sans référence à sa place et sa fonction dans le système phonologique inter- et intradialectal.

Leur *Contribution...*, l'une des plus importantes sur le sujet, relève par exemple la correspondance biunivoque entre deux affriquées du "parler bulgare et du parler bosnien" (en fait de tous les parlers d'Europe des strates I et II) d'une part et les "chuintantes" correspondantes du m.kalderas_ '(v. note 8) mais n'en tire aucune conclusion pour une symbolisation commune. L'innovation de principe de Kochanowski, malheureusement méconnue alors, constitue donc un progrès radical, progrès qui était en fait "dans l'air", puisque deux autres propositions voient le jour vers la même époque.

2. L'IDEE POLYLECTALE DANS L'AIR

Bien davantage qu'une simple coïncidence, il faut considérer comme l'illustration significative de l'actualité de l'idée polylectale la publication par deux auteurs, dans le même numéro 1982/3 de la Revue *Etudes Tziganes*, indépendamment l'un de l'autre et indépendamment de Kochanowski, de deux ébauches de graphie polylectale.

Le premier, le poète rom de Lettonie Leksa Manus, fait précéder cinq poèmes de facture classique d'une remarque dont le début est significatif:

"Les voyelles **â**, **ô**, **ê** indiquent que leur valeur dans les différents dialectes tziganes est diverse et peut avoir les réalisations suivantes:

-**sâr** "comme (nt)" est prononcé comme [sar] ou [sir]

-**mâro** "mon"= [moro], [murro], [miro] etc.

-**sôm** "je suis"= [som], [sum], [sem], [sim] etc.

C'est bien là le propre d'une graphie polynomique, transdialectale, englobante -selon la terminologie choisie, même si elle se limite aux voyelles, et ne définit ni l'extension dialectale et phonologique des réalisations ni les critères de choix de la voyelle support (la plus archaïque pour **sâr** (voir note 8, par. 3, I) et **sôm** (voir note 8, par. 3) arbitrairement choisie pour **mâro**). Elle ne résout pas non plus la question des formes **sinom**, **sinjom**, **isiom**, **hinum** etc...pour l'exemple de la copule. Le résultat est toutefois probant: il est pratiquement impossible de déterminer une appartenance dialectale aux cinq poèmes publiés (le poète a soigneusement évité les emprunts qui auraient pu trahir une origine dialectale).

Publiant dans le même numéro quelques pages de poèmes d'un jeune Rom de Cossove Ismet Jasarevic, j'écrivais: "les fragments choisis sont donnés dans la graphie de son recueil. Elle a l'avantage de revêtir d'une certaine unité graphique la quasi totalité des parlers du sud yougoslave et permet donc une lecture aisée à tout locuteur de n'importe quelle famille, étant entendu que chacun prononce les graphèmes polyvalents comme dans son parler propre."

3. EXTENSION DU PROCESSUS

Il s'agissait alors encore de la "quasi-totalité des parlers du sud yougoslave"- une extension donc bien modeste. En fait, l'une des principales faiblesses du système était d'identifier une série localement pertinente mais transdialectalement non phonologique de palatales - erreur commise également par Kochanowski. A sa différence, j'isolais toutefois une série d'occlusives aspirées mais tout comme lui, j'identifiais un phonème /dz/, en fait sans valeur phonématique.

C'est la linguiste états-unienne Dana Mc Daniel qui releva l'anomalie d'une opposition entre deux /l/; une analyse plus poussée, tant interdialectale qu'intradialectale (9) aboutit à une conception toute nouvelle du système phonologique polylectal du romani: diachroniquement, une série de diphtongues (originaires des successions vocaliques, surtout **ia** et **io**) évolue selon les dialectes vers la perte ou non de l'élément semi-vocalique, palatalisant ce faisant, plus ou moins (ou pas du tout) la consonne les précédant. Synchroniquement cette interprétation par "voyelles prééotisées" rend compte de toute une série de réalisations considérées jusque là comme irréductibles à une structure commune, non seulement dans les liquides, mais au-delà dans

certaines affriquées. Cette interprétation permet en effet de resoudre la question d'une série traitée à part par Kochanowski (ses palatales) et intégrées par nous aux alvéolaires en raison de leur identité de réalisation dans le sud yougoslave, objet de nos recherches alors. Plus encore cette interprétation resituait les réalisations]₁ et]₂; dans l'ensemble des systèmes phonologiques des dialectes I et II (avant la mutation (v. note 8) et du dialecte III (après la mutation), mettant ainsi un terme au débat sur le nombre de "romanis communs" à prévoir: deux romanis communs" (l'un avec deux ordres d'alvéolaires -type m.kalderas_ '-lovari, c'est-à-dire dial. III et l'autre avec un seul -type dial. I et II) ou bien un seul romani commun avec deux types de règles de lecture, selon que le parler considéré a subi ou non la mutation. En fait les deux vraies "mutantes"]₁ et]₂ / [z]; ne posaient pas problème: la difficulté se situait au niveau de]₃ et [dz]; dans les dialectes mutants et l'interprétation par voyelle préérotisée levait cette difficulté; elle permettait d'opter pour un seul romani commun, selon les recommandations de Victor Friedman, lequel estimait d'ailleurs que "using ek (Ô); to indicate mobile jot before vowels is EXCELLENT (c'est lui qui souligne). I was already very impressed by this idea for bringing out the underlying basis of the different dialects". Dans sa recension publiée dans *Etudes Tsiganes* 1987/2, il appuyait encore davantage la conception polynomique et polylectale: "j'apprécie particulièrement la notion de voyelles préérotisées , o , u). Cette idée est à retenir, car elle permet de résoudre de façon très satisfaisante un grand nombre de cas difficiles liés aux divergences dialectales, notamment la question épineuse des liquides" (p. 57).

On s'acheminait ainsi vers l'établissement d'une graphie qui fût commune à un nombre croissant de parlers et assortie d'un jeu de règles de lecture propres à chacun d'eux, afin de préserver à l'oral l'identité de chacun et à l'écrit une unité maximale. Or deux questions préliminaires de méthode se posaient: définir les limites dialectales de la langue à standardiser et établir un principe de standardisation.

4. LIMITES DIALECTALES

La première tâche fut donc de dresser un panorama des parlers dits tsiganes et des relations entre eux. Une vaste enquête a été lancée, qui se poursuit, mais les premiers résultats, acquis dans les années 1980, étaient suffisants pour distinguer un noyau de parlers romani au sens strict, parlés par environ 6 à 8 millions de personnes, relativement proches les uns des autres et constituant le matériau de base pour l'élaboration d'une langue commune. Ne pouvaient entrer dans cette base les parlers dits "créolisés" ou "pogadisés", (voir note 8) ou les parlers Sinto-manouches non plus bien entendu que les idiomes domani et lomani.

4.1 Principe de standardisation

Diverses possibilités se présentaient, que l'on peut exposer selon la typologie de Rogier Teulat (10):

- la restitution d'un proto-romani tel qu'il a pu exister au moment de l'arrivée des Roms en Europe;
- la constitution d'un inter-romani, somme de toutes les réalisations dialectales possibles (après élimination des emprunts notoires);
- la constitution d'un hyper-romani ou archéo-romani théorique à partir de toutes les formes les plus archaïques relevées dans les divers dialectes;
- l'établissement d'un trans-romani, sorte de lingua franca rassemblant toutes les formes les plus favorables à l'intercompréhension;
- la dernière solution théorique, le recours à un hypo-romani ou néo-romani constitué des formes les plus innovatrices, ne pouvait être prise en considération.

Au lieu de ces diverses solutions mécaniques, il est apparu nécessaire d'effectuer une approche caractérisée par davantage de

discernement; en effet, si le principe de la réduction à un graphème commun était établi pour les divergences phonologiques interdialectales, ce principe ne pouvait en aucun cas résoudre les divergences proprement lexicales et il était même discutable pour les situations intermédiaires. On s'est donc appliqué à l'analyse et à la classification des divergences ou correspondances entre les dialectes afin de leur rechercher un commun dénominateur. Il est apparu que l'on pouvait classer ces divergences selon trois critères:

-selon leur nature: phonétique, phonologique, diaphonologique (nouveau concept élaboré lors du travail), morphophonologique (y compris certains cas complexes de sandhi morphologique), lexicophonologique, lexicale, syntaxique, etc...;

-selon l'extension dialectale des formes divergentes (donnée synchronique renseignant sur la parenté des parlers);

-selon le degré de conséquences des formes divergentes -donnée diachronique renseignant sur la succession et l'extinction des lois phonologiques intervenant dans les dialectes considérés. Les premiers résultats détaillés de cette analyse ont été présentés au Colloque de Sarajevo en juin 1986.

4.2 Codification + normalisation = standardisation

Il en ressortait que la standardisation doit intervenir par le biais de deux méthodes complémentaires:

-la **codification** ou établissement d'un code graphique représentant le dénominateur commun des diverses réalisations. Une fois ce code commun établi, on prescrit des règles de prononciation propres à chaque dialecte afin que la réalisation sonore du matériau écrit corresponde à la prononciation naturelle du dialecte. La codification, au sens qu'elle a en linguistique romani, n'agit pas sur la langue mais révèle des correspondances masquées par l'évolution articulatoire.

-lorsque la divergence n'est pas sous-tendue par un dénominateur commun, le linguiste doit **normaliser**, c'est-à-dire intervenir, agir sur la langue en prescrivant des préférences entre formes ou en éliminant certaines qui constituent un obstacle à l'intercompréhension. Le normalisateur, selon le cas, peut choisir une forme unique ou bien plusieurs, soit en variantes libres, soit avec une valeur sémantique ou une connotation particulière. Au contraire de la codification, la normalisation modifie, oriente le matériau linguistique vers une compréhensibilité optimale.

Le domaine de choix de la codification est la phonologie et accessoirement la morphologie. Pour des raisons évidentes celui de la normalisation est avant tout le lexique. On constate que le vocabulaire correspondant aux notions héritées de l'Inde est très largement commun, mais que le vocabulaire correspondant aux réalités rencontrées dans les divers pays de diaspora au moment de la constitution des états modernes (vocabulaire avant tout administratif) diverge très profondément en romani d'un pays à l'autre en fonction de la langue d'où a été tiré l'emprunt. La question de la suppression de tels éléments étrangers est d'une acuité et d'une urgence particulières en romani, bien davantage que dans une langue à territoire compact, car ils sont la principale cause d'incompréhension entre Roms venus de pays différents. Il est clair que si "allocations familiales" se dit **ji;** (**dodatak**) en Yougoslavie, **kobesimi** en Albanie, m.c.'**aladipotlek** en Hongrie, **dòbavki** ou **pridavka** en tchécoslovaquie, **alokàcie** en Roumanie et **dodàtkos;** en Pologne, l'élimination de ces termes et leur remplacement par une expression romani commune n'est pas seulement un vœu sentimental ou esthétique de puriste, c'est un impératif. On peut dire la même chose de "livre", "devoir", "punition", "permis de conduire", "entreprise", "royaume", etc... Parfois le vrai mot "romani" existe ou peut être formé, comme pour "royaume": **thagaripe** -à côté des emprunts **krajije**, **imperàtsia**, **kralumos** etc... Plus graves que ces emprunts, habituellement décelables par le locuteur rom avec un instant de réflexion, on doit mentionner les calques: ainsi un Rom yougoslave dirait-il m.na ac_'hilo lesqe 3_-i gaja butaõe ("il n'a pas tenu à

ce travail", litt. "non est -resté pour- lui jusqu'à ce travail"), calque du serbo-croate, totalement incompréhensible à un Rom étranger au pays, bien que constitué exclusivement de morphèmes romani.

Au contraire, le vocabulaire du monde moderne (technique, scientifique et en partie sociopolitique), par son internationalisme, marque un retour vers la convergence, davantage encore peut-être que dans le lexique indo-iranien.

Le remplacement des termes de la seconde couche lexicale par les internationalismes ou des néologismes internes est donc une poutre-maîtresse de l'intégration des dialectes en un romani commun. Il permet en effet, non seulement de dépasser l'obstacle à l'inter-compréhension que constitue ce lexique, mais encore de faire pencher la balance dans le sens de la cohésion, puisqu'il n'y a pas de raison pour que les termes ainsi introduits diffèrent sensiblement d'un parler à l'autre, si ce n'est au niveau réalisatoire.

4.3. Tolérance(s) polylectale(s)

Corollairement, il est possible de laisser ainsi davantage de liberté aux réalisations correspondant à la première couche du vocabulaire, ce qui est concrétisé selon deux axes principaux:

-le fonds lexical et phonolexical des trois principales strates de la langue est respecté tel quel dans sa forme écrite, tant au niveau lexical: **kor(i) men** "cou", **nasul/phuj/bilacho**, "mauvais", m.**das/ga₃-o** non-Rom etc...**₃-uke1/rikono** "chien" (une spécialisation ultérieure étant possible), que phonoléxical, **paj** "eau", **khøj** "graisse", **kuj** "coude", **lej** "rivière", **dej** "mère", m.c_ '**hej** fille à côté de **pani, khoni, kuni, len, daj, c_ 'haj** etc.

-les diverses règles de lecture propres aux divers parlers étendent encore l'espace de tolérance: ainsi en face de la tolérance phonolexical m.c_ '**haj/c_ 'hej** fille on a la tolérance réalisatoire [tõhaj]/ [tõhej]/ [cej], [caj] n'étant pas attesté). Dans certains domaines morphologiques (réalisation des post-positions), l'usage d'archigraphèmes particuliers permet de dépasser la multiplicité des prononciations causées par l'interférence de deux ou même trois sandhis simultanés.

Bien entendu le jeu de la tolérance porte avant tout sur les formes (lexicales ou phonolexicales) à valeur identitaire pour le locuteur dialectal, celles dans lesquelles il est investi émotionnellement au détriment des emprunts et des formes sans charge affective.

A ce double espace polylectal s'ajoute une troisième dimension, perpendiculairement si l'on peut dire, qui est la tolérance en situation de communication; en effet, chaque locuteur se situe à chaque instant sur un échelon donné, quelque part entre son idiolecte et le romani commun -déjà polylectal:

-plus proche de l'idiolecte dans le discours fortement émotionnel, comme le dialogue familial ou la création poétique;

-plus proche du romani commun dans le discours informatif, scientifique ou administratif.

5. NOUVELLE ETAPE THEORIQUE, LA STANDARDISATION

Ce schéma a été présenté en décembre 1986 au Colloque du Centre Pompidou à Paris (11) et visualisé sous la forme de la pyramide reproduite dans la figure 1 (voir "Illustrations").

Comme on pouvait s'y attendre, le romani commun est très proche du protoromani dont on peut, par d'autres méthodes, tenter une reconstitution. En effet (du moins pour son élément indo-iranien) l'archiphonème transdialectal correspond au graphème retenu coïncide, en principe, avec le protophonème puisqu'une forme ancienne, explique (et coiffe) les innovations qui en découlent alors qu'inversement une des innovations dialectales, même si elle peut révéler une forme ancienne, ne saurait rendre compte des autres innovations, celles des autres dialectes. Le romani commun ne s'écarte donc du protoromani théorique que lorsque plusieurs réalisations non réductibles en synchronie à une commune règle d'écriture coexistent dans le romani commun: par

exemple dans la paire m.c_ 'haj/c_ 'hej "fille romani", seul c_ 'haj est identique au protoromani car c_ 'hej; est une innovation non réductible par règle graphique à chaj du fait que la correspondance -aj<->-ej n'est pas systématique. A l'inverse la correspondance] étant systématique, une écriture commune c_ ' ; est possible: l'une de ses lectures est celle du protoromani. Il apparaît donc que, même si l'on n'a pas choisi délibérément de reconstituer le protoromani pour en faire le romani commun (v. supra), l'approche polylectale tend, mais avec un discernement assurant un meilleur fonctionnement, à cerner de très près ce protoromani sans toutefois s'y figer, que ce soit à l'écrit, qui admet certaines innovations, ou à la lecture, qui par le jeu de ses règles couvre la quasi-totalité des prononciations existantes.

Pour séduisante que soit cette démarche, son fonctionnement sur le terrain n'exploite pas toujours toutes les possibilités offertes. L'écriture commune peut en effet être traitée soit polynomiquement, soit tout bonnement comme une écriture classique à relation quasi biunivoque avec la prononciation. Or certains signes ont pu amener des observateurs à estimer qu'à terme les locuteurs peuvent renoncer aux règles particulières de lecture et prononcer la langue littéralement "comme elle est écrite". Ainsi, il existe pour une série de dialectes une règle qui fait réaliser plus ou moins fortement palatalisées les dorsales [k g kh] devant voyelle antérieure. Cependant, certains locuteurs de ces parlars estiment plus "correct" de renoncer à cette palatalisation et ils prononcent [k g kh] au lieu de g_ ' kh] ou [tõ d 3_- tõh]; etc.

Un phénomène comparable se manifeste en morphologie du nom: l'écriture moyenne a résolu la difficile question du sandhi postpositionnel en introduisant trois graphèmes propres à l'initiale des postpositions.

Dans deux cas m.(ç et õ), il s'agit de coiffer les réalisations, sourde et sonore selon le contexte, de l'occlusive dorsale ([k] ou [g] pour ç) et de l'occlusive dentale ([t] ou [d] pour õ). Dans le cas de ç, interfère avec cette règle la loi de palatisation des dorsales devant voyelle antérieure ainsi que plusieurs autres règles de sandhi relativement complexes qui élèvent le nombre des réalisations à plusieurs dizaines. Dans le troisième cas, celui de la postposition d'accompagnement -ça il est difficile de réduire le sandhi à des règles phonologiques (les principales réalisations sont [s], [j]/, [h], m.[h_~] avec nasalisation, [d3_-], [ts] ...). Or certains Roms estiment plus "correct" de renoncer à ces diverses règles pour limiter les réalisations pour õ et ç respectivement aux alternances [t] versus [d] et [k] versus [g] et pour ç à une alternance [s] versus [ts], ce qui revient à simplifier l'inter-système en restituant une prononciation archaïsante.

On peut observer des tendances comparables de simplification dans d'autres domaines de la morphologie, par exemple dans le pluriel des emprunts européens, certaines formes verbales etc...

L'écriture commune contenant en soi les deux possibilités de développement (polymique trans-dialectal ou mononomique archaïsant), ce n'est que la pratique réelle qui décidera de la voie suivie. Il ne faut pas oublier d'une part que les pratiques des langues établies tendront longtemps à inciter les Roms, par imitation du statut prestigieux d'une "langue littéraire d'Etat" prétendue mononomique, à aspirer à une voie similaire pour le romani et d'autre part qu'en situation diasporatique, cette voie de la mononomie est pour le romani encore plus illusoire que pour une langue d'Etat territorial.

6. LES RESTRICTIONS "OLIGONOMISANTES" DU 4ème CONGRES MONDIAL ROM: UNE MESURE PRATIQUE

Sur proposition de la commission linguistique réunie les 5, 6 et 7 avril 1990, le 4ème Congrès Mondial Rom (Varsovie 8-12 avril 1990) a largement sanctionné ces thèses, notamment sur le plan théorique, la notion de tolérance(s) polylectale(s) et donc d'un romani commun polynomique. Les travaux ont été consacrés avant tout à la graphie du romani, comme on peut le voir dans la résolution "l'Alphabet romani" en

date du 7 avril. Bien que retenant le principe général des réalisations dialectalement conditionnées de graphèmes communs, cette résolution représente un recul sensible par rapport aux propositions de 1986 dans "Lekhipé" (12). En effet, dans le domaine vocalique, le graphème **ë**, lequel couvrait les diverses variantes actuelles dérivant de **e** protoromani devant labiale (variante originelle [e], variante centralisée [z], variante labialisée [o]) a été éliminé au profit d'une graphie unique **e** correspondant à une réalisation unique [e]. En conséquence les Roms qui prononçait m.[devzɫ] et [devoɫ] "ciel, dieu" doivent maintenant s'aligner sur la réalisation originelle [deveɫ], écrite **devel** (au lieu de **devël** de 1986). La normalisation a ici empiété sur le domaine de la codification, réduisant l'espace de tolérance au nom d'une simplification du système. Paradoxalement, la forme syncopée **del** "id" est maintenue (malgré l'homonymie avec **del** "il donne"), car il s'agit d'une variante (phono) lexicale qui ne tombe donc pas sous la règle de restriction, laquelle est strictement (dia)phonologique. La Commission a également rejeté les voyelles centralisées, qui ne seront désormais notées que dans des textes à caractère dialectologique. Cette décision implique notamment l'élimination de quelques lexèmes qui s'imposaient dans les dernières années, comme **gäja** "ainsi" (qui peut-être remplacé par **akhal**, m.ac_'ukha, kada_v etc...); **gändi**, /l, -sarda "penser, être d'avis" (qui peut-être remplacé par le néologisme **godisar/el**, -da ou plusieurs idéatismes traditionnels) ou **cärra** "un peu" (remplacé par des équivalents venus d'autres dialectes: **zäla**, **xani** etc).

Réanalysant le système consonantique, la Commission n'a pas reconnu le statut de phonème à l'affriquée [dz], statut en effet discutable mais reconnu par Kochanowski dès 1963 et dans nos propositions de 1986. Le graphème correspondant chez Kochanowski; a par suite été éliminé de l'alphabet proposé. En conséquence, son équivalent alvéolaire des strates I et II (avant mutation), cessant d'être motivé graphiquement, est désormais noté **z** avec variante graphique **ẓ** en cas de difficulté technique). La Commission a enfin relégué l'opposition entre deux **r** (13) au rang des traits dialectaux. Comme on le constate, la simplification apportée lors des travaux de la Commission a fait évoluer le système vers une moindre tolérance, ce qui est compréhensible, car, plus un système se veut tolérant, plus il doit exprimer de règles de correspondances et plus il doit être complet et complexe, et donc -paradoxalement- contraignant.

Il est toutefois d'une importance vitale que la Commission linguistique se soit décidée non seulement pour un alphabet commun mais surtout pour un protocole de fonctionnement polylectal. On a toute raison d'espérer que le système approuvé par le IVème congrès correspond à l'équilibre optimal entre tolérance et simplicité (14).

6.1 Fonctionnement pratique de l'écrit

La mise en application de ces mesures revêt des formes diverses: manuels scolaires, périodiques, télétex etc...L'abécédaire *Rromano Startorro* publié en 1990 présente la polynomie linguistique de diverses manières:

-soit par l'énumération de formes non réductibles graphiquement, pouvant atteindre une demi-douzaine, comme leçon 13- qui a pour but d'exposer à l'élève la diversité des formes (15). Le plus souvent cependant les formes graphiques en présence ne sont pas plus de deux- ce qui ne laisse pas présager du nombre des réalisations orales- leçons 23 ou 50 (voir fig. 3 et 4).

-soit en posant sans commentaire le graphème commun, comme leçons 30, 37 etc. (voir fig. 5 et 6). Les modalités de réalisation sont alors exposées dans le livret pédagogique accompagnant l'abécédaire. Ce livret a d'abord été publié dans les huit langues officielles des pays balkaniques; on relève que les versions diffèrent, chacune exposant en priorité, parfois exclusivement, les réalisations effectivement rencontrées sur le territoire de la langue de la version concernée.

-soit par un véritable exposé métalinguistique, comme leçons 53 ou 59 (voir fig. 7 et 8).

Le premier livre de lecture prévu pour 1991, présentera des textes d'origines dialectales diverses, mais tous revêtus de la graphie commune.

L'attitude des périodiques diffère de l'un à l'autre; jusqu'à 1990, chacun publiait dans une graphie calquée sur l'écriture de la langue dominante du pays. Depuis certains continuent (comme *Khamutno dive* "Jour ensoleillé" -*Yougoslavie*- qui a cependant exposé, dès 1988, les principes de la graphie commune); d'autres publient à côté des rares textes en romani écrits dans la graphie locale tel ou tel texte d'intérêt particulier en romani commun (comme le discours du Président Havel dans *Lacho lav* "Bonne parole" (Prague); l'essentiel de la revue demeure publié en tchèque ou slovaque), d'autres enfin tentent un passage progressif de l'écriture locale à la graphie commune par l'introduction pas à pas des décisions de 1990, (comme *Rrom p-o drom* "Rom sur la route" (Pologne), qui publie également en polonais des explications linguistiques simples).

En ce qui concerne les livres destinés par définition à un usage plus long et international, la graphie commune est vivement recommandée même si quelques auteurs d'intérêt local s'accommodent de l'écriture non romani de leur pays. C'est notamment la position de la "Société Biblique Britannique et Etrangère", laquelle selon son représentant à Varsovie, Donald Kenrick, opte pour publier ses traductions -au demeurant très limitées en quantité - dans les graphies des pays où vivent les groupes rom qu'elle vise.

Les textes officiels de l'Union Mondiale des Roms (Statuts, résolutions, etc...), sont pratiquement tous rédigés en romani commun. D'autres associations font circuler des feuillets dans des écritures spontanées souvent à base croate (Eurom par exemple ou la British Rommany Union. Le télétexte à l'étude à Sarajevo est prévu en graphie commune (ingénieur Mladen Uhlik).

Signalons enfin l'existence de supports mineurs à la diffusion de la conception polynomique de la langue et de sa graphie polylectale, comme le calendrier auto-collant reproduit en annexe: les jours de la semaine sont donnés dans les deux grandes variantes; les noms des mois, qui dans les divers dialectes sont le plus souvent empruntés, ont pu être en conséquence assez facilement unifiés; enfin le calendrier expose l'alphabet et, très succinctement, le fonctionnement des points les plus difficiles: préyotisation, accentuation, les 3 graphèmes postpositionnels. Il est également prévu de faire des jeux pour les enfants etc...

6.2. Fonctionnement pratique de l'oral

Du fait même de la polynomie de la langue, le fonctionnement oral change peu, par définition. On relève seulement chez certains la tendance à une évolution vers une certaine simplification, comme indiqué plus haut. Les Congrès, les quelques émissions de radio et surtout l'école romani d'été, devraient jouer un rôle croissant dans la diffusion du vocabulaire moderne destiné à remplacer les emprunts locaux de type social et administratif qui est, comme nous l'avons signalé plus haut, le principal obstacle à un fonctionnement polynomique équilibré, efficace et stable de la langue romani.

NOTES

- 1) In: *La langue des Tsiganes slovaques* de A. Kalina, Posen 1882, p.10, cité par R. m.Djuric_' en exergue de son étude "k ;sistem romskog jezika i njegov alphabet u svetlu ki istrazivanja". Dans cet article, Djuric_' ; énumère non moins d'une quinzaine de graphies différentes sous lesquelles il a relevé dans diverses publications le simple syntagme signifiant "langue tsigane", comme m.rromani c_'hib, rromani tshib, romani csib, romani tschiw etc.

- 2) Si son essai de lexique idiomatique est encore inédit, le vocabulaire des Roms d'Albanie a été publié en 1990 à Giessen, sous le titre Stuart Manns Wörterbuch Romani (N°1 des *Tsiganologische studien*).
- 3) Dans *Bulletin de la commission linguistique du Congrès Romani Mondial*, Mai 1971; le *Bulletin* proposait un alphabet m.comportant plusieurs lettres à diacritiques $c_{\text{^}}$ $c_{\text{^}}$ $c_{\text{^}}s$ et $c_{\text{^}}z$ (cf. espéranto $c_{\text{^}}$ $n_{\text{^}}$ $s_{\text{^}}$ et $j_{\text{^}}$) ainsi que des digraphes $c_{\text{^}}h$ $d_{\text{^}}z$ (esp. $g_{\text{^}}$) lj nj tj sj $s_{\text{^}}j$ etc...
- 4) *Gypsy Studies*, New Delhi, 1963 (Vol. 25 de Sata-Pitaka Series, Academie internationale de culture indienne).
- 5) ni skup "Jezik i Kultura Roma" Sarajevo, juin 1986, actes publiés à Sarajevo en 1990.;
- 6) Signaler la non reconnaissance d'une série de consonnes aspirées - pourtant caractéristiques des langues indiennes, la présence d'une série palatale non phonologique- mais la présence d'un [dz] dont le caractère non phonématique n'a été mis en évidence -après bien des débats, qu'en 1990.

L'introduction en 1986 de la mouillure comme trait distinctif corrélatoire traversant tout le système phonologique de l'ensemble du romani (à l'instar des linguistes soviétiques qui étendent à tous les parlers d'U.R.S.S. ce trait essentiellement russe) est également fautive. En romani, la mouillure est phonétique et non phonologique.

- 7) Contribution à la Discussion sur l'orthographe de la Langue Tzigane (Direction Nationale de l'enseignement Public en Suède, Stockholm, 1977).
- 8) Pour une lecture plus aisée de cet article, rappelons la structure dialectale de la langue **romani** (à l'exclusion des parlers **domani** des nawar/nuri de Syrie et **lomani** des Bosa d'Arménie).

La distinction entre langue romani proprement dite et idiomes para-romanis est désormais classique.

- A) ces derniers sont essentiellement constitués par parlers dits "créolisés" (terminologie de Ian Hancock, linguiste rom états-unien) ou "pogadisés" (terminologie de P.BaKker, Amsterdam), issus d'un phénomène de "ré(tro)lexicalisation", lorsqu'après deux ou trois générations d'acculturation" (sans doute forcée) à la langue de l'environnement, les locuteurs ont ressenti le manque d'un code confidentiel et s'en sont constitué un, en remplaçant dans la chaîne parlée de la langue désormais acquise, un taux suffisant de lexèmes par leur équivalent emprunté au romani afin d'en assurer l'inintelligibilité aux non-initiés. C'est essentiellement le cas de la pogadi ou anglo-romani et des ibéro-romani (**calo** espagnol, **m.calao_~** portugais, et leurs pendants basque, catalan et occitan); quelques centaines de milliers de locuteurs en tout.
- B) on trouve également le groupe des parlers sinto-manouches (quelques centaines de milliers de locuteurs) séparés très tôt du tronc commun et contenant un taux trop important de lexèmes empruntés à l'allemand, à l'alsacien et parfois à l'italien, pour que l'intercompréhension soit possible avec la langue romani proprement dite.
- C) la langue romani proprement dite (6 à 8 millions de locuteurs selon les estimations) se compose de trois dialectes disposés en trois "strates". En effet, en raison du nomadisme des Roms, les isoglosses, surtout les plus anciennes, ne correspondent pas à une réalité géographique et les porteurs d'innovations centrales se sont déplacés eux-mêmes. On distingue donc:
 - a) une strate balkano-carpatho-balte caractérisée par le maintien de la finale **-ni** dans **pani**, "eau", **kuni** "coude", **khoni** "graisse"..et une voyelle arrière dans la désinence de la première personne de la copule (et celle du prétérit des verbes): **som**, **sinom**, etc... variante fermée **sium**, **hinum** etc..."je suis". A côté des principales subdivisions, balkanique, carpathique et balte (l'aire d'extension de cette dernière couvre une partie de la Russie, de la Biélorussie et de la Pologne; trait caractéristique: passage de certains **m.**[a] à [±], notamment dans **sar** [s±r] comme et dans la postposition d'origine **-ōar**), il convient de mentionner la branche galloise. Les parlers pogadisés et sinto-manouches se sont détachés très tôt de cette couche.

b) La strate gurber-cergar se distingue notamment de la précédente par le passage de **-nj** à **-j** (l'intermédiaire **-i** existe) et la présence d'une voyelle antérieure (surtout [e], rarement [-i]) dans les désinences de première personne du singulier du présent de la copule et du passé des verbes.

Ces parlers sont répandus dans tous les Balkans mais fort peu en dehors.

c) L'isoglosse essentielle de la troisième strate, dite *Kalderas_'*-lovari, est constituée par la mutation des affriquées] respectivement en [c] et [z].; Ces parlers ont essaimé vers le nord-est puis en partie vers l'Occident (voir Fig.2).

9) "Les latérales en romani", *Lingua Posnanniensis*. 1990, Poznan.

10) L'Occitan, **uèi**.

11) *Tsiganes: identité évolution, Actes du colloque de Paris 1986*. Publ.en 1989.

12) *Romani fonetika thaj lekhipe*, Titograd 1986.

] rétroflexe. Ce dernier a évolué selon les parlers en [r] simple (neutralisation de l'opposition), en [˘r], [r˘] , [] [v], [c], [r˘~] (nasal ou prénasalisé) ou en groupe [-ngr-] ou [-ndr-]; localement (Turquie, Bulgarie), [r] a subsisté.

Dans certains parlers (de Roumanie notamment), il y a réinterprétation du système avec [r] ancien devenant [r] et [r] ancien devenant [v] ou [c] -d'où la complexité du système pris dans son ensemble.;

14) Le 4ème Congrès Rom à Varsovie (8-12 avril 1990) a officialisé l'alphabet et romani:

-31 graphèmes de base a b c

*seulement dans les dialectes où existe l'opposition **r/rr**.

-3 graphèmes postpositionnels: **h ç õ**

- l'accent grave (˘), pour indiquer l'accent (seulement quand l'accent ne trouve pas sur la dernière syllabe): *kòkalo*, *davàndilo*, *kalendàvi* etc...et le "c' *eriklo*" (signe de la (= [˘a]), o (= [˘o]) etc...;;

15) Une approche assez différente de toute cette question est donnée dans *Etudes Tsiganes* 1990/3 "Les voies de l'émergence du romani commun". Notons que la notion même de standardisation du romani a eu de farouches adversaires, presque uniquement d'ailleurs des gadjés qui ne pouvaient dépasser la contradiction entre l'image romantique du Tsiganes et la notion de normalisation linguistique. On voit pourtant que la solution polynomique "illustre sa vitalité (de la langue) et sa capacité d'enrichissement sans qu'elle perde pour autant ses caractéristiques et ses particularités. Aussi l'adoption d'une langue centrale romani, dont le principe a été à nouveau affirmé à Varsovie, ne se fait pas à l'encontre des parlers locaux qu'elle entend enrichir, confirmant ainsi son évolution vers un fonctionnement polylectal" (Bernard Provost *Etudes Tsiganes* 1990/3)

16) Le paragraphe du livret pédagogique correspondant à cette leçon indique:

"L'élève se trouve ici pour la première fois face-à-face avec la réalité de la variété des formes (**oblici**) que la langue romani présente aussi sous sa forme (**forma**) écrite. Il est indispensable qu'il s'habitue à une telle situation, laquelle préserve l'originalité de chaque parler. Simultanément, il faut qu'il fasse connaissance passivement avec les formes des autres parlers afin de les comprendre, utilisant cependant son parler maternel. En fait, la majorité des élèves ont une riche expérience dans cette sphère, même dans leur âge préscolaire, en conséquence de contacts permanents avec des Roms d'autres groupes et c'est pour cela que ne leur sont pas étrangères des phrases comme: **me sinum rom** etc..."je suis Rom" **amen sinam roma** etc..."nous sommes Roms", **o Samiri si rom** "Samir est Rom", **i Màra si romni** "Mara est Romni"; à la fin de cette partie, nous trouvons encore un exemple de la variété des formes dialectales, à savoir pour "eau" nous avons les mots **paj** et **pani**. (traduit de la version macédonienne, p. 57 de *Rromano Startorro, indications pour l'usage de l'abécédaire*, Svjetlost, Sarajevo 1990).

Pour une bibliographie pratiquement exhaustive du sujet, voir "La langue romani (tzigane): standardisation, évolution, réforme" in: *Sprachreform* Band IV de I. Fodor et C. Hagège, Köln, 1989.

ILLUSTRATIONS

FIG. 1: PROCESSUS DE STANDARDISATION DU ROMANI

La figure en bas du schéma représente la langue romani à l'état naturel oral, dialectalement morcelée. Les zones hachurées sont les emprunts qui constituent des corps étrangers en cours d'élimination et de remplacement par des mots roms retrouvés dans les dialectes ou dérivés à partir des racines connues. Au contraire, les emprunts assimilés et les mots internationaux ne se distinguent en rien du lexique rom. Les flèches blanches symbolisent le phénomène de convergence qui préside à la standardisation. En même temps la langue s'enrichit par l'assimilation des emprunts utiles et par la dérivation (flèches noires). Les trois ellipses entrelacées représentent le standard tri-centré (variantes correspondant aux strates a, b et c) proposé comme écrit de préférence.

Les deux parties du schéma sont bien entendu très largement incluses l'une dans l'autre. On les a séparées ici par souci de clarté et aussi pour visualiser l'évolution dans le temps de la partie inférieure vers la supérieure.

Les trois degrés de tolérance sont donc les suivants:

A) entre les trois variantes du standard écrit tri-centré.

B) entre les diverses réalisations articulatoires du standard oral émanant des trois principales variantes écrites.

C) enfin, sous forme d'une échelle représentant le continuum des niveaux de langages C_1 , C_2 , C_3 , etc...utilisés selon les circonstances entre d'une part l'idiolecte familial C_0 , sous-ensemble du romani à l'état naturel et d'autre part l'une des réalisations orales C équivalant à l'un des standards oraux issus d'un des standards écrits. Le locuteur choisit tout naturellement celle qui est la plus proche possible de son idiolecte familial.

FIG. 2 (VOIR NOTE 8)

m. Langue romani:

- Strate I (dialecte balkano-carpatho-balte)
- Strate II (dialecte gurbet-cergar)
- Strate III (dialecte Kalderas_'-Lovari)

Parlers détachés à haute date de la strate a:

- S.M Sinto-manouche
- C_x Parlers para-romanis (A.R.: anglo-romani, C_E calo espagnol, C_P calao portugais,
C_B calo euskarien C_C calo catalan, C_O calo
occitan ou caraco).;

*FIG. 3: PRESENTATION DE LA POLYNOMIE A L'ELEVE (VOIR
NOTE POUR LE COMMENTAIRE)*

FIG. 4: DEUX EXEMPLES DE POLYNOMIE SOUS DEUX FORMES GRAPHIQUES (SOUS-TENDANT D'AVANTAGE DE REALISATIONS).

Leçon 23: "la rivière est une grande eau, la mer est une eau encore plus grande".

Leçon 50: "Devinette: comme une puce toute petite, comme un boeuf très travailleuse, elle a une maison, elle brûle- la fourmi".

*FIG. 5: PRESENTATION SANS COMMENTAIRE D'UN
GRAPHEME COMMUN A PLUSIEURS REALISATIONS
CONDITIONNEES UNIQUEMENT PAR LE DIALECTE*

= [tõh] dans les dialectes d'avant mutation (a et b) et [C] ;dans les dialectes d'après mutation des affriquées (c);
Ces explications sont fournies par le livret pédagogique.

traduction du texte:

"La jeune fille a coupé tous les oignons.
Ce couteau coupe bien, il est aiguisé.
Le feu s'est éteint.

Notre langue a parcouru
comme nous bien des routes
Elle est vieille comme le chant le plus ancien
douce comme la mère
qui chante dodo-dodo
ou peut devenir forte comme le vent
qui remplit nos longues routes
Lorsque nous sommes assis autour du feu
ce qui réchauffe le plus nos coeurs
c'est notre langue romani.

*FIG. 6: PRESENTATION SANS COMMENTAIRE D'UN
GRAPHEME COMMUN A PLUSIEURS REALISATIONS
CONDITIONNEES PAR LE PARLERS ET ET LA POSITION:*

] [d]

ou [d₃-] selon le parler.;

*FIG. 7. EXPLICATION METALINGUISTIQUE INCORPOREE AU
TEXTE DE LA LEÇON:*

RR rr

-Je dis: **maro** "pain", **rom** "Rom", **roj** "cuiller". Et toi comment dis-tu?

-Moi: "**marro**, **rrom**, **rroj**"

-Et comment dis-tu: **rodav** "je cherche", **rikono** "chiot", **rovel** "il pleure"?

-Je dis: **rodav**, **rikono**, **rovel** comme toi

Moi j'écris: **maro**, **rom**, **roj** tandios que toi tu écris **marro,érrom**, **rroj**...Mais tous
les deux nous écrivons: **rodav**, **rikono**, **rovel**...

Il me demande de l'épouser
et mes enfants de les oublier
mais moi je dis que je ne l'épouserai
mes enfants jamais je n'oublierai

(traditionnel)

**FIG. 8: EXPLICATION METALINGUISTIQUE INCORPOREE AU
TEXTE DE LA LEÇON:**

...mais les groupes **-sqe** et **-sqi**, nous les lisons:

m. **-sqe**: [-ske] [-sc_'e] [-hke] [-hc_'e] [-ke] [-c_'e] [-se]

-sqi: [-ski] [-sc_'i] [-hki] [-hc_'i] [-ki] [-c_'i] [-si];

selon le dialecte que nous parlons à la maison.

Les cent chevaux du soleil

Les vaches de mon père

j'ai apporté des raisins à lui, au garçon

CHAQUE ROM LIT SELON SON DIALECTE, COMME IL PARLE A LA MAISON MAIS TOUS

NOUS ECRIVONS DE MEME:

m.lesqi avlin sa cour, **e dadesqe gurumnà** les vaches du père...

*FIG. 9: EXEMPLE DE SUPPORT MINEUR DE PROPAGATION
DE L'ECRITURE COMMUNE ET DE SON FONCTIONNEMENT
POLYNOMIQUE: CALENDRIER AUTOCOLLANT 1991*

Traduction:

"La route des Roms passe par la terre des gadjès:
il ne peut y avoir l'émancipation des uns sans l'émancipation des autres".
Royko Dinc

Kas DEPREZ; Armel WYNANTS
Université d'Anvers (U.i.m.A) et Université de Louvain
(K.U.L);
Université de Liège, I.S.L.V.

FLAMAND OU NEERLANDAIS (DE FLANDRE)?

***1. PRESENTATION DE L'AIRE LINGUISTIQUE
 NEERLANDAISE***

En Europe, le néerlandais est la langue officielle de deux états, les Pays-Bas et la Flandre, région semi-autonome de la Belgique. Un dialecte du néerlandais est également parlé dans la partie du Département du Nord limitrophe de la province belge de Flandre Occidentale (en fait, cet usage y est limité aux personnes âgées). Hors d'Europe, le néerlandais est encore la langue officielle de deux anciennes colonies des Pays-Bas, le Surinam et les Antilles (ex-) néerlandaises. Quoique ces régions périphériques ne manquent certes pas d'intérêt dans le cadre d'un débat sur les langues polynomiques, nous nous bornerons ici aux relations entre les deux régions-clés, les Pays-Bas et la Flandre.

Nous voyons sur la carte n°1 que le néerlandais jouxte trois autres aires linguistiques: le frison, le français et l'allemand. Le frison se parle encore dans la majeure partie de la province de Frise où il bénéficie aussi du statut de langue officielle à côté du néerlandais.

Au sud la limite de l'aire néerlandaise est constituée par la frontière linguistique germano-romane qui traverse la Belgique d'ouest en est. Cette frontière semble s'être établie aux VIIème-VIIIème siècles mettant fin à une période de bilinguisme consécutive aux invasions germaniques (à partir du IIIème siècle) dans une région latinisée sous l'occupation romaine. A travers les siècles elle est restée singulièrement stable, à l'exception du nord-ouest de la France où l'élément germanique, qui à un certain moment atteignait la Somme, a été refoulé progressivement jusqu'au Westhoek (voir GJJSSELING 1976).

En Belgique la frontière linguistique a été officiellement figée en 1963 pour devenir de plus en plus une frontière politique entre deux états fédérés, la Flandre et la Wallonie, qui depuis 1988 disposent de moyens et de compétences considérables. Depuis 1988 aussi, la Belgique compte un troisième état fédéré à part entière, l'agglomération de Bruxelles, entité officiellement bilingue (voir MEAN 1989). Bruxelles, qui se trouve au nord de la frontière linguistique, est historiquement une ville flamande mais elle a été massivement francisée depuis l'indépendance de la Belgique en 1830.

En droit et dans les faits, la Flandre et la Wallonie sont devenues des régions unilingues dans tous les secteurs de la vie publique (administration, enseignement, justice, vie culturelle,...). Bruxelles, par contre, est bilingue; quoique habitée par une majorité de francophones, comme capitale du pays, elle connaît un statut de stricte égalité entre les deux langues. Le long de la frontière linguistique se trouvent encore quelques communes dotées d'un autre statut de bilinguisme officiel: elles font partie soit de la Flandre soit de la Wallonie, et ont donc respectivement le néerlandais ou le français comme langue officielle; mais la minorité linguistique (qui peut être majoritaire numériquement!) y jouit de "facilités" linguistiques (voir McRAE 1986, 149-155).

***2. PRESENTATION DE LA LANGUE: NAISSANCE-
 RECONNAISSANCE DU NEERLANDAIS***

2.1 Isoglosses courant du nord au sud

Le néerlandais est très proche de l'allemand -plus particulièrement du bas-allemand-, mais il n'en est pas dérivé. La vision

selon laquelle la naissance de la langue néerlandaise serait la conséquence de la disparition de l'influence allemande après l'indépendance des Pays-Bas en 1648 est erronée. En effet, bien avant cette date, dès le début du remplacement du latin par les langues vulgaires, un foyer de standardisation particulier s'est manifesté à l'extrémité ouest du vaste domaine germanique occidental continental.

Comme on peut le constater sur la carte n°2, le paysage dialectal néerlandais est riche et varié. Plusieurs groupes peuvent y être discernés, dont la plupart appartiennent à la famille des dialectes franciques (hollandais, zélandais, flamand occidental, flamand oriental, brabançon, limbourgeois), alors que ceux parlés dans le nord-est font partie de la famille saxonne. Comme on peut le constater également, les zones dialectales de l'est se prolongent sur le territoire où l'allemand est aujourd'hui langue standard; il y a en effet très peu de différences entre les dialectes de Maastricht et de Düsseldorf ou entre ceux de Groningue et d'Oldenburg.

La structure de base de la langue néerlandaise correspond à celle des dialectes les plus occidentaux, c'est-à-dire le flamand, le zélandais et le hollandais. C'est qu'il existait à l'ouest des centres socio-économiques et culturels assez puissants pour transmettre leurs caractéristiques essentielles aux dialectes plus orientaux ainsi qu'à la langue standard. Le refoulement de l'Umlaut, cette mutation vocalique typiquement orientale, est considéré par GOOSSENS (1985 et 1986) comme la plus belle illustration de l'expansion linguistique d'éléments occidentaux. La disposition nord-sud des isoglosses relatives à ce phénomène au niveau des dialectes, tels que représentés par la carte n°3, montre bien que ces lignes résultent d'une tension entre deux foyers d'expansion opposés, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

2.2 Centres de gravité

En fait, à l'ouest plusieurs centres de gravité socio-économiques et culturels se sont succédés, d'abord dans le comté de Flandre où Bruges, Gand et Ypres deviennent aux XIIème et XIIIème siècles des villes riches et puissantes. C'est là que le moyen-néerlandais se développe comme langue de culture. Une importante littérature y voit le jour sur la base des parlers régionaux flamands. Au cours du XVème siècle l'hégémonie passa de la Flandre au duché de Brabant dont les plus importants centres étaient Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain. Au début du XVème siècle, Anvers était la ville la plus prospère du monde occidental. Désormais, la langue de prestige était le brabançon; seulement, d'après GOOSSENS (1986:15), ce dialecte avait déjà été fortement flamandisé.

Du point de vue politique, le conglomerat d'entités féodales qu'étaient les Pays-Bas au Moyen Age a connu une première forme d'unification sous les ducs de Bourgogne au XVème siècle. Elle atteint son apogée au cours de la première moitié du XVIème siècle sous Charles-Quint qui régnait sur la totalité de l'actuel Bénélux et l'actuel Nord de la France; la seule exception était la principauté de Liège et ses dépendances. Les "Dix-Sept Provinces" formaient à leur tour une entité particulière à l'intérieur du vaste empire des Habsbourg, qui comprenait aussi bien l'Espagne et ses colonies que le Saint-Empire (voir VOET 1985).

Du point de vue économique, les provinces occidentales, le Brabant (avec le port d'Anvers) et la Flandre mais aussi la Hollande (avec le port d'Amsterdam) et la Zélande avaient nettement pris l'ascendant sur celles de l'est et du sud. Fortement urbanisées et proches de la mer, elles se montraient plus sensibles aux nouveaux courants économiques, politiques, culturels et religieux. Si contraste il y avait dans les Pays-Bas du XVIème siècle, ce n'était certes pas entre le Nord et le Sud, mais bien entre des noyaux occidentaux urbains, commerçants, bourgeois, progressistes et sensibles aux nouvelles valeurs religieuses d'une part, et les provinces orientales et méridionales restées agraires et dominées par le clergé et une noblesse catholique d'autre part (cf. DE SCHEPPER 1987).

C'est pourtant à une scission entre les provinces du Nord et du Sud qu'aboutit finalement la révolte contre le fils de Charles-Quint, Philippe II, roi d'Espagne. Cette révolte menée pour des raisons religieuses et politiques n'était certainement pas la seule affaire du Nord; au début, le calvinisme était bien plus répandu dans les villes du Sud que dans celles du Nord (cf. DE SCHEPPER 1984). Mais à cause de facteurs géographiques, militaires et géopolitiques l'Espagne n'a pas pu ou voulu reconquérir les provinces septentrionales. La chute d'Anvers en 1585 consacra la scission de fait, mais pour la reconnaissance internationale de la nouvelle République des Provinces-Unies il fallut attendre le traité de Westphalie en 1648. Les Pays-Bas du Sud (dont ne faisait toujours pas partie la principauté de Liège) étaient réintégrés dans l'empire des Habsbourg (d'Espagne au XVIIème, d'Autriche au XVIIIème siècle). La carte n°4 montre ce nouvel état des choses. (L'Artois et la partie méridionale du comté de Flandre seront perdues au profit de la France au cours de la deuxième moitié du XVIIème siècle.)

2.3 Développement distinct

Dorénavant, les deux parties des anciennes Dix-Sept Provinces connaîtront un développement distinct et souvent hostile. La République deviendra expressément calviniste, alors que le Sud sera foncièrement recatholicisé par la Contre-Réforme. L'intransigeance religieuse de part et d'autre empêchera tout rapprochement réel dans les siècles à venir (cf. VERMEERSCH 1989). Même quand la politique internationale voulut réunir les deux parties en un seul état-tampon contre la France après la défaite de Napoléon à Waterloo, cette tentative ne survécut que quinze ans. A l'opposition religieuse s'ajoutait en outre la concurrence commerciale et politique. La République qui contrôlait l'embouchure de l'Escaut ferma l'accès au port d'Anvers, ce qui entraîna un déclin spectaculaire de la ville. La République interdit aussi aux provinces du Sud tout développement commercial de type colonial afin de protéger ses propres compagnies maritimes. La République enfin utilisa les villes du Sud comme barrière contre la France en y installant ses garnisons.

Après la partition de fait en 1585 le centre de gravité politique, économique et culturel de l'aire linguistique néerlandaise s'est déplacé "définitivement" vers les villes hollandaises (Amsterdam, Leyde, La Haye, Haarlem, Utrecht). C'est là que s'est réalisée la standardisation du néerlandais moderne sur la base de la langue écrite des élites. Dans ce processus, les dialectes hollandais et surtout celui d'Amsterdam ont joué un rôle prépondérant (notons que c'est à nouveau un dialecte occidental qui détermine la particularité de la langue!). Mais le Sud ne resta cependant pas sans influence.

Pendant la deuxième moitié du XVIème siècle, et plus particulièrement à partir de 1580 quand les troupes espagnoles semaient la terreur dans le Sud, des dizaines de milliers d'habitants de ces régions, surtout parmi les plus nantis, se sont enfuis vers la Hollande et la Zélande. Anvers, qui atteignait les 100.000 habitants vers 1560, n'en comptait pas plus de 42.000 en 1589; à Amsterdam, par contre, la population doubla entre 1600 et 1620 pour atteindre quelque 150.000 habitants vers 1650 (KOSSMANN-PUTTO et KOSSMANN 1988:26). Grâce à leurs connaissances et leurs richesses, ces Flamands et Brabançons jouissaient d'un grand prestige au Nord et par conséquent y influencèrent la langue des élites hollandaises. Ils faisaient également partie de la commission chargée par les Etats-Généraux de la nouvelle traduction de la Bible (la Statenbijbel parue en 1637); cet ouvrage jouera un rôle fondamental dans la propagation de la nouvelle langue dans la République (cf. GOOSSENS 1980). Dans la langue parlée, l'influence des méridionaux fut moindre, vu les rapports numériques; par conséquent, à mesure que la langue parlée marquera davantage de son empreinte la langue écrite, le caractère hollandais de la langue standard néerlandaise se trouvera encore renforcé.

3. LES FLAMANDS ET LE NÉERLANDAIS

3.1 Francisation des couches supérieures

Tous ces développements dans le Nord s'arrêtaient à la frontière "belgo"-néerlandaise; la séparation était totale. La Flandre (au sens moderne du mot; au cours des siècles le nom du comté a été transposé sur la totalité de la Belgique néerlandophone) continuait à écrire une langue plutôt flamande, plutôt archaïque.

La Flandre, en plus, commençait à être francisée. Déjà au Moyen Age une influence française s'exerçait dans les villes du comté de Flandre, fief de la couronne de France. Au XV^{ème} siècle, pendant la période bourguignonne, le français était la langue de la cour (puisque les Bourguignons étaient des princes français). Sous le régime espagnol, l'influence du français s'accrut progressivement (Charles-Quint était francophile). Evidemment, ce phénomène n'affectait pas le peuple, qui continuait à parler ses dialectes. Mais la couche supérieure francisée s'élargit, surtout au XVIII^{ème} siècle, siècle des Lumières, où dans les villes flamandes aussi la vie intellectuelle était dominée par le français (cf. DE RIDDER 1984).

La francisation culmina pendant la période française (1795-1815) quand les Pays-Bas méridionaux furent annexés à la France. Nulle période ne fut plus néfaste pour la langue de Flandre, non seulement parce que celle-ci était alors totalement bannie de la vie publique, mais surtout parce que la bourgeoisie, aussi bien en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie, s'identifia aux idéaux de la Révolution dont la langue française était le véhicule privilégié (cf. DEPREZ ET WYNANTS 1989). C'est cette bourgeoisie qui, alliée à l'église catholique, se trouva à la base de l'échec du Royaume-Uni des Pays-Bas après 1815; un des aspects auxquels elle se heurtait, était la politique de Guillaume Ier en faveur de la langue néerlandaise, mais ceci n'était qu'un des griefs parmi d'autres (voir WILS 1987).

La francisation a eu des conséquences fondamentales pour toute l'aire linguistique néerlandaise. Vu l'isolement de la Flandre vis-à-vis du Nord, une langue standard flamande différente du néerlandais des Pays-Bas aurait dû s'y développer. Seulement, les élites qui auraient dû se charger de cette tâche, faisaient défaut puisqu'elles donnaient la préférence au français. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Flandre n'était pas dépourvue de langue écrite, mais celle-ci ne recevait pas les impulsions nécessaires à son développement en véritable langue de culture. C'était une langue du passé plus qu'une langue du futur.

3.2 Découverte du néerlandais moderne

La langue néerlandaise moderne, les Flamands l'ont découverte après 1815 lorsqu'elle devint leur langue officielle. Pour la grande masse en Flandre, c'était une langue étrangère qu'elle ne comprenait même pas. Mais une nouvelle génération de jeunes intellectuels flamands, quelque limitée qu'elle fût en nombre, avait pu recevoir sa formation en néerlandais. Ceux-ci acceptaient le néerlandais comme langue de la Flandre, mais ils n'étaient pas disposés à accueillir le modèle du Nord tel quel. Le néerlandais tel qu'il fut introduit en 1815, avait été standardisé exclusivement aux Pays-Bas où l'orthographe de Siegenbeek (1804) et la grammaire de Weiland (1805) avaient d'ailleurs été reconnues officiellement comme la première codification à avoir reçu une telle reconnaissance. Les philologues flamands se demandaient si cette codification était adaptée à la réalité flamande. Guillaume Ier, quant à lui, évitait de heurter les sensibilités flamandes et ne se prononçait pas (cf. SUFFELEERS 1979).

En somme, pendant la période hollandaise l'appartenance à une même langue n'était pas vraiment contestée. Après 1830, par contre, dans l'euphorie de l'indépendance, la tentation était grande d'accentuer les dissemblances, voire même de parler de deux langues. Mais ces sentiments ne changeaient rien à la réalité, qui était faite d'impuissance et de confusion. Ceci servait en outre d'argument aux francophones pour

ne pas reconnaître la langue de Flandre au niveau officiel: le flamand n'était pas une langue, mais seulement un amalgame de dialectes.

3.3 *Un apport flamand*

Pour mettre fin à la confusion orthographique en Flandre le gouvernement belge instaura une commission ad hoc en 1836. Dans cette commission siégeaient ces mêmes philologues qui avaient été formés en néerlandais pendant la période du Royaume-Uni. Leurs propositions finales différaient à peine du système Siegenbeek. Cette prise de position s'inscrivait bien dans le contexte socio-historique: (1) la langue standard néerlandaise était déjà un fait (elle avait par ailleurs fonctionné comme langue officielle en Flandre pendant quinze ans); (2) de par leur formation historique, ces philologues référaient volontiers à la période d'union politique avant 1585 et, en concordance avec le *Zeitgeist*, ils voyaient dans le partage de la même langue le retour à un glorieux passé ethnique commun.

A cette époque, l'orthographe, c'était la langue. Etant donné qu'on voulait maintenir l'unité linguistique, il était donc exclu qu'on acceptât deux systèmes orthographiques qui différaient sur des points fondamentaux. En outre, on allait bientôt être confronté au poids des faits. Quand aux Congrès de Langue et de Littérature néerlandaises (organisés depuis 1849) on décida d'entamer en commun le Dictionnaire de la Langue néerlandaise (le WNT, dont le premier fascicule paraîtra en 1864), on se vit dans l'obligation d'abandonner même les légères divergences orthographiques figurant dans les propositions de la commission de 1836.

Mais -nous l'avons déjà vu- les philologues flamands ne recherchaient pas une unité linguistique totale entre les Pays-Bas et la Flandre car ils se rendaient bien compte des réserves flamandes à l'égard du Nord, conséquence du fossé culturel entre les deux parties (cf. SUFFELEERS 1979). C'est que la langue dans ces différents secteurs se prête à la concrétisation de tels sentiments ambivalents. Au XIX^{ème} siècle, ces secteurs étaient essentiellement au nombre de trois: outre l'orthographe, il y avait la prononciation et le vocabulaire. Dans la prononciation, l'identité propre peut transparaître sans pour autant porter atteinte à l'unité de la langue. Par ailleurs, les circonstances historiques étaient telles que des différences de prononciation s'élaboraient d'elles mêmes. Suite au manque de contact avec la langue parlée au Nord, les Flamands ont essentiellement appris le néerlandais à travers le livre. Il en a résulté une prononciation proche de l'image écrite; bien plus proche que celle de la majorité des Hollandais. De ce fait elle était apte à acquérir le statut de prononciation soignée, distinguée, rencontrant le besoin de distanciation vis-à-vis des dialectes. Depuis lors, en Flandre, cette "bonne prononciation" s'est imposée comme un fait acquis, accepté même par les plus fervents unitaristes. Actuellement, la prononciation, associée à l'intonation, constitue toujours l'élément par excellence qui permet de distinguer d'emblée un Flamand d'un Néerlandais. (Pour les résultats de recherches empiriques sur le néerlandais de Flandre, voir DEPPEZ 1987:83-109).

Dans le domaine de la variation lexicale, un autre discours encore était de mise. Un apport flamand était censé contribuer à l'enrichissement de la langue néerlandaise. Les plus optimistes parmi les philologues flamands s'imaginaient qu'une nouvelle langue standard néerlandaise pouvait se constituer, dans laquelle le Nord et le Sud seraient représentés à parts égales. Les plus réalistes reconnaissaient la prédominance du Nord et, par conséquent, l'apport flamand qu'ils souhaitaient voir adopter était bien plus modeste, mais il était réel. Les plus extrémistes enfin, étaient partisans d'un alignement total sur le Nord, mais ceux-ci ne représentaient qu'une fraction marginale. Aujourd'hui ces derniers sont toujours très peu nombreux, mais ils occupent souvent des postes-clés dans le domaine de l'aménagement de la langue (voir par exemple GEERTS 1989). La toute grande majorité des Flamands, locuteurs comme aménageurs, défend cependant toujours la deuxième option. Les différences culturelles étant ce qu'elles sont, ils ne peuvent pas s'identifier aux Hollandais, et considèrent donc qu'une

coloration lexicale flamande de la langue standard en Flandre est inévitable.

Parmi ceux que nous avons appelés les réalistes, bon nombre ont encore l'illusion que le Nord finira par honorer "leurs" éléments flamands, et que dès lors, dans les dictionnaires qui font autorité, la qualification "néerlandais méridional", perçue comme une stigmatisation, sera abandonnée (voir par exemple VAN HAVER 1989). Il est clair cependant que les Néerlandais n'ont nullement besoin de ces mots et de ces expressions puisque leur langue fonctionne parfaitement telle qu'elle est. Si les Flamands tiennent à maintenir certaines de leurs particularités, cela ne dépend et ne dépendra jamais que d'eux seuls (cf. JASPAERT 1986 et 1989; DEPREZ 1990 a et b).

3.4 Vers une gestion commune de la langue

Très longtemps, le Nord calviniste, convaincu de sa supériorité en tant que nation-phare, n'a eu que dédain envers une Flandre catholique, rétrograde et somme toute folklorique. Sauf dans le chef de quelques groupes de philologues et d'historiens, l'indifférence à l'égard des problèmes sociolinguistiques des Flamands a toujours été totale. Dans les milieux nationalistes flamands par contre, certains n'ont cessé de chercher des appuis au Nord, pour des raisons évidentes: le concept de nation flamande étant basé essentiellement sur la langue, les militants flamands se tournaient tout naturellement vers ceux qu'ils considéraient comme leurs congénères. Les Néerlandais devaient forcément les décevoir, puisque dans leur identité nationale, la langue ne joue qu'un rôle accessoire. Historiquement, la nation néerlandaise se définit plutôt en termes de religion protestante, d'esprit bourgeois-commerçant et d'ouverture internationale (cf. COUWENBERG 1989).

Aussi les formes de coopération dans le domaine de la langue et de la culture se sont limitées pendant de longues années à des groupes d'individus. La première initiative de coopération officielle ne s'est concrétisée qu'en 1946 avec la conclusion d'un accord culturel entre les Pays-Bas et la Belgique. Une commission mixte et plusieurs sous-commissions furent créées qui étaient chargées de la coordination dans des domaines spécifiques tels que l'orthographe, le théâtre, les lectorats de néerlandais à l'étranger, etc. C'est dans ce cadre que parut par exemple, en 1954, la *Woordenlijst van de Nederlandse Taal*, élaborée à l'initiative des deux gouvernements en vue d'établir une nouvelle orthographe et de fixer le genre grammatical de certains substantifs.

Toujours sous l'impulsion des Flamands, dans la commission ainsi que dans les milieux culturels, des formes plus solides de coopération ont été recherchées, et ces efforts ont abouti à un type assez unique de cogestion officielle de la langue néerlandaise. En 1980 fut signé entre les Pays-Bas et la Flandre, un *Traité d'Union Linguistique* (*Nederlandse Taalunie*), qui stipule que les autorités des deux pays assument conjointement la responsabilité de la langue néerlandaise comme instrument de communication sociale et comme moyen d'expression de la science et des lettres. Il s'agit d'une responsabilité exercée en commun, sur un pied d'égalité. Du texte du traité, il ressort également que l'accent est mis, en particulier, sur des questions d'orthographe, de grammaire, de lexicologie et de terminologie (cf. GOVAERT 1982). Depuis lors, avec le concours de la *Taalunie*, une nouvelle *Grammaire Générale du néerlandais* (ANS) a pu être achevée (en 1984). L'initiative la plus récente de la *Taalunie* dans le domaine de la codification de la langue a été l'installation, en septembre 1990, d'une commission mixte chargée d'une nouvelle réforme de l'orthographe.

Une des principales motivations à la base du traité était la promotion en commun de l'étude et de la diffusion de la langue et des lettres néerlandaises à l'étranger. Ce point est maintenant d'une grande actualité: dans la perspective de 1993 une communauté linguistique ne comptant que vingt millions de locuteurs -et qui en plus est divisée en deux composantes culturelles distinctes- a tout intérêt à développer la coopération si elle ne veut pas être engloutie dans une Europe sans frontières. A cet égard, certains pensent à l'établissement d'un Institut Européen de la Néerlandophonie à Bruxelles, d'autres envisagent la

création d'un réseau de Maisons de la Culture flamando-néerlandaise dans tous les états-membres de la CE.

La réalisation de ces vœux n'est sans doute pas pour demain. Malgré l'existence de la Taalunie, la coopération linguistique et culturelle entre les deux pays est toujours très modeste. La volonté politique de progresser dans ce domaine fait largement défaut. Comme l'écrit BOOGERMAN (1990:579), pour les hommes politiques néerlandais aussi bien que flamands, ce n'est pas un thème qui peut rapporter des voix.

4. LE NÉERLANDAIS (EN FLANDRE): UNE LANGUE POLYNOMIQUE?

Ce n'est certainement pas le cas. Le contexte historique dans lequel la question de la norme s'est posée en Flandre, était celui du XIX^{ème} siècle, qui pour la Flandre était une période de pauvreté extrême et d'impuissance politique et culturelle totale. L'énorme variation linguistique de l'époque ne pouvait pas séduire ceux qui voulaient opposer au français une langue destinée à émanciper le peuple flamand, puisque cette variation était l'expression même de l'impuissance. Ce dont la Flandre avait besoin, c'était d'une véritable langue de culture; cette langue, ils pensaient la trouver aux Pays-Bas. A ce facteur objectif s'ajoutait l'idéologie romantique d'appartenance à une même ethnie, basée sur un passé commun, quand la Flandre, en plus, jouait un rôle primordial dans le monde occidental. Ce sont des arguments qui ont pu attirer la classe moyenne flamande qui se constituait au XIX^{ème} siècle, même si, par manque de contact, celle-ci ne pouvait se représenter concrètement en quoi consistait cette norme néerlandaise (cf. JASPAERT et VAN BELLE 1989).

L'apprentissage de cette norme ne se fera, en effet, que très graduellement. Aujourd'hui, on constate une accélération du processus, caractérisée, d'une part, par une présence de plus en plus marquée de la langue standard au détriment des dialectes, et d'autre part, par une influence croissante de la norme du Nord. Les facteurs sociétaux à la base de cette évolution sont bien connus: l'enseignement, les médias et les maisons d'édition, le tout porté par une idéologie de "progrès linguistique". Toutefois, à mesure que la langue s'uniformise, il devient de plus en plus manifeste que son caractère flamand ne disparaît pas et qu'une variété du néerlandais propre à la Flandre se constitue. Maintenant que la Flandre est devenue prospère et entreprenante, et que la menace du français a disparu, cette tendance ne peut être que renforcée.

Dans la constitution de cette variété régionale du néerlandais, il n'est pas davantage question d'une volonté de polynomie. Ce à quoi la nouvelle bourgeoisie flamande aspire, c'est une langue à part entière, lui permettant de vivre selon son niveau social, en se distinguant du peuple et de ses dialectes. Elle est donc partisan d'une norme bien définie.

Finalement, on pourrait se demander si la coexistence de deux variétés du néerlandais ne pourrait pas faire naître une idéologie polynomiste au niveau de la néerlandophonie. C'est ce qu'espèrent des hommes comme VAN HAVER (1989) lorsqu'ils demandent aux Néerlandais d'honorer leurs quelques centaines d'expressions et mots particuliers. Mais comme les Néerlandais n'en ont nullement besoin, ils restent totalement indifférents à ces aspirations flamandes.

BIBLIOGRAPHIE

- BOOGERMAN E. (1990). "De Nederlandse identiteit in een Verenigd Europa", *Ons Erfdeel*, 33, pp.575-579.
 COUWENBERG S.W. (1989). "Regent en dominee. Over Nederlandse eigenheid en nationaal gevoel", *Kultuur-leven*, 56, n°8, pp.64-71.

- DEPREZ K. (1987). "Le néerlandais en Belgique" in J.Maurais (ed.): *Politique et aménagement linguistiques*. Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française; Le Robert, Paris, pp.47-120.
- DEPREZ K. (1990a). "Taal. Hart van onze identiteit?" in M.Ruys et al: *De kleur van de sterren. Vlamingen en Europa. Identiteit en diversiteit. Nationaliteit en toekomst*. Davidsfonds, Leuven, pp.55-73.
- DEPREZ K. (1990b). "Waardering voor het Belgisch-Nederlands", à paraître dans *Streven*.
- DEPREZ K. et WYNANTS A. (1989). "La Révolution Française et le conflit linguistique en Belgique", *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung*, 42, pp.601-607.
- DE RIDDER P. (1984). *Het andere Brussel. Pleidooi voor een positieve benadering*. Soethoudt, Antwerpen.
- DE SCHEPPER H. (1984). "Opstand en scheiding in de Nederlanden" in A.Th.Van Deursen et H.De Schepper: *Willem van Oranje, een strijd voor vrijheid en verdraagzaamheid*. Lannoo, Tielt, pp.49-99.
- DE SCHEPPER H. (1987). *'Belgium nostrum' 1500-1650. Over integratie en desintegratie van het Nederland*. De Orde van den Prince, Antwerpen.
- GEERTS G. (1989). "In Vlaanderen Vlaams?", *Ons Erfdeel*, 32, pp.525-533.
- GIJSSELING M. (1976). "Ontstaan en verschuiving van de taalgrens in Noord-Frankrijk" in *De Franse Nederlanden / Les Pays-Bas Français*, 1, pp.71-85.
- GOOSSENS J. (1980). "De zuidelijke oorsprong van Nederlandse schrijftaalwoorden" in J.Kruijsen (ed.): *Liber amicorum Weijnen*. Van Gorcum, Assen, pp.101-108.
- GOOSSENS J. (1985). "Herauslösung und Herausbildung des Niederländischen" in P.Sture Ureland (Hrg.): *Entstehung von Sprachen und Völkern. Glotto- und ethnogenetische Aspekte europäischer Sprachen*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, pp.287-304.
- GOOSSENS J. (1986). "Het Nederlandse taalgebied" in *Gedenkboek van de Eeuwfeestviering 1886-1986*. Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde, Gent, pp.1-24.
- GOVAERT S. (1982). "La Flandre et les Pays-Bas: rapports nouveaux", *Courrier Hebdomadaire du C.R.i.m.S.P.*, Bruxelles, n°960-961.
- JASPAERT K. (1986). *Statuut en structuur van standaard-talig Vlaanderen*. De Universitaire Pers, Leuven.
- JASPAERT K. (1989). "Van oude normen, de dingen die voorbij gaan", *Kultuurleven*, 56, n°8, pp.16-23.
- JASPAERT K. and VAN BELLE W. (1989). "The evolution of the diglossic system in Flanders (1850-1914)" in K.Deprez (ed.): *Language and intergroup relations in Flanders and in The Netherlands*. Foris Publications, Dordrecht (Topics in Sociolinguistics 6), pp.67-79.
- KOSSMANN-PUTTO J.A. et KOSSMANN E.H. (1987). *Les Pays-Bas. Histoire des Pays-Bas du nord et du sud*. Stichting Ons Erfdeel, Rekkem.
- MC RAE K. (1986). *Belgium*. W.Laurier University Press, Waterloo (Canada).
- ME'AN A. (1989). *Comprendre la Belgique fédérale. Les nouvelles institutions*. La Libre Belgique, Bruxelles.
- SUFFELEERS T. (1979). *Taalverzorging in Vlaanderen. Een opiniegeschiedenis*. Orion, Brugge.
- VANDEPUTTE O. (1981). *Le néerlandais, langue de vingt millions de Néerlandais et de Flamands*. Stichting Ons Erfdeel, Rekkem.
- VAN HAVER J. (1989). *Noorderman en Zuiderman. Het taalverdriet van Vlaanderen*. Lannoo, Tielt.
- VERMEERSCH A.T. (1989). "De twee-eenheid der Nederlanden in historisch perspectief", *Neerlandia*, 93, pp.64-71.
- VOET L. (1985). "Het geografisch en institutioneel kader van de Spaanse Nederlanden" in *Luister van Spanje en de Belgische steden. Europalia 85 España. Gemeente-krediet*, Brussel. Deel 1, pp.45-58.
- WILS L. (1987). "Van de Belgische naar de Vlaamse natie", *Kultuurleven*, 54, pp.222-240.

CARTES

*CARTE N° 1: L'AIRE LINGUISTIQUE NEERLANDAISE (EN
EUROPE)*

*CARTE N° 2: ZONES DIALECTALES AUX PAYS-BAS ET EN
FLANDRE*

(carte tirée de VANDEPUTTE 1981).

*CARTE N° 3: UMLAUT; LIMITE OCCIDENTALE DE LA
MUTATION*

(carte tirée de GOOSSENS 1985:298).

- sans implications morphologiques:

1. type nl. **proeven** - al. **prüfen**

2. type nl. **dromen** - al. **träumen**

- avec implications morphologiques:

3. pluriel, type nl. **voet, voeten** - al. **Fuß, Füße**

3e pers. sgl., type nl. **ik val, hij valt** - al. **ich falle, er fällt**

4. 2e pers. sgl., type nl. **ik val, jij valt** - al. **ich falle, du fällst**

5. diminutifs, type nl. **voet, voetje** - al. **Fuß, Füßchen**

*CARTE N° 4: LES PAYS-BAS APRES LA PAIX DE
WESTPHALIE (1648)*

(carte tirée de KOSSMANN-PUTTO et KOSSMANN 1988:32).

Alain DI MEGLIO
Université de Corse

POLYNOMIE ET ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE

En guise d'introduction, j'aimerais rappeler comment est régi l'enseignement de la langue corse. Après son admission très tardive à la loi Deixonne (1974 au lieu de 1951 pour d'autres langues comme le breton ou le basque), la langue corse trouve son cadre administratif toujours en vigueur aujourd'hui avec la circulaire ministérielle du 21 Juin 1982 régissant l'enseignement des langues régionales.

En ce qui concerne le primaire (je me référerai plus particulièrement au primaire) les points importants de cette circulaire sont les suivants:

-Le caractère obligatoire de cet enseignement n'est pas retenu. On reste sur une base de volontariat. Cette option a cependant évolué au fil des années. Ainsi, après la visite de Lionel Jospin en Octobre 1988, on en est arrivé à parler d'obligation pour l'état de mettre en oeuvre les moyens de cet enseignement et d'obligation pour l'école d'être en mesure de la proposer à tous les niveaux.

-Deuxième point, on constate dans le primaire une souplesse d'enseignement qui permet d'aller jusqu'à trois heures par semaine et même au delà si l'on intègre la langue corse à certaines matières d'éveil (histoire, géographie, science...).

Pour un point plus exhaustif du cadre administratif ou du fonctionnement de l'enseignement de la langue corse on peut se référer à Jacques Fusina dans *PULA* n° 0 ("Enseignement du corse: dispositif et fonctionnement").

Mais demeurons dans le thème du colloque et jetons à présent un regard sur la manière qu'a l'enseignement d'approcher la langue polynomique.

1. VARIATION, POLYNOMIE: OBSTACLE ET OUTIL DE L'ENSEIGNEMENT DU CORSE

Comment peut on concevoir la langue polynomique à l'école, alors que l'enseignant moyen est pratiquement conditionné par l'équation: enseigner la langue = enseigner une norme? Le comportement normatif, voire hypernormatif des enseignants n'est plus à démontrer et il faut avouer que cela a été un obstacle majeur à l'entrée du corse à l'école. On peut ainsi affirmer que la variation du corse a souvent été le refuge, le prétexte pour ne pas l'enseigner.

D'un côté, très tôt, les militants reconnaissent la variation géographique du corse. Ainsi, dans son résumé sur la "standardisation élastique" G. Moracchini cite *Intricciate è cambiarine* qui dit en 1970: "Nous appelons langue corse tous les parlers, distingués entre eux par de minces variantes, qui sont utilisés sur le territoire de l'île de Corse". Plus tard, Fusina et Etori parlent de "la dialectique de l'un et du multiple". Mentionnons aussi le slogan de *A spannata* (revue en langue corse défendant les parlers du sud): "Diversità faci ricchezza" (la diversité constitue une richesse). Il est à noter que ce slogan, au delà de la simple position en faveur de la prise en compte de la variation géographique du corse, symbolise aussi une réaction fondée sur l'affirmation de l'existence d'une hégémonie linguistique et culturelle du nord de la Corse.

D'un autre côté, les réticences ou les crispations parmi les enseignants s'appuient aussi sur la variation: "Quel corse enseigner? Je ne suis pas d'ici, je vais embrouiller les élèves! Où est le vrai corse?..." Il est vrai que les aléas du mouvement peuvent créer des situations fragiles de ce point de vue. Autre réticence, qui dépasse la notion de variation: le bilinguisme précoce ou l'enseignement d'une seconde langue dès la maternelle. Là encore, on se heurte à des arguments tels que la surcharge intellectuelle, les phénomènes de contacts nuisibles, l'enfant

qui mélange tout... Alors que les militants contrent à grand renfort de développement précoce de l'esprit, de l'intelligence, de prédispositions pour l'apprentissage des langues. Bref, l'enseignement de la langue corse, déjà précaire par son statut scolaire, se trouvait encore plus fragilisé par ces débats virulents où la passion l'emportait souvent sur la raison, le tout sous-tendu par un contexte politique souvent difficile.

La situation a évolué. les débats tendent à se dépassionner, l'heure de la dédramatisation est venue tant au niveau de l'administration que dans la base des enseignants. Et je pense que l'on peut affirmer aujourd'hui que le concept de langue polynomique s'inscrit dans ce processus de dédramatisation. J.B Marcellesi pourra sans doute nous confirmer que les perspectives et retombées pédagogiques du concept sont loin d'être négligeables. Ainsi, l'on partit du principe que le concept de langue polynomique devait faire partie de la formation du maître ou du professeur et qu'il était apte à être adapté et intégré à l'enseignement, ce qui implique évidemment des comportements pédagogiques différents vis-à-vis de la norme et une certaine connaissance de la variation corse.

Il faut aussi préciser que parallèlement à cela, l'enseignant corse militant culturel a développé toute une stratégie pour faire avancer le débat et les problèmes. Ainsi, tenant compte des avancées de la recherche universitaire l'enseignant a pu intégrer et répercuter toute une argumentation à travers le tissu scolaire, syndical ou associatif. Il faut ajouter le développement de l'édition sur ces thèmes (journaux, revues, publication universitaires, livres,...), le nouvel espace d'information créé par les médias audiovisuels (notamment FR3, RCFM et autres privés).

Cette croissance médiatique favorisant la circulation de l'information et l'explication a fortement contribué à la décrispation évoquée précédemment.

Voilà pour ce qui est de la place et du rôle du concept de langue polynomique dans l'enseignement du corse. Très schématiquement, je pense que la notion de variation, liée à l'époque et au contexte, a été un objet de conflit et de polémiques constituant un frein au développement, sur fond de diglossie. Le concept de langue polynomique est venu, peut-on dire, décrisper la situation, rassurer les formateurs souvent démunis et sevrer d'arguments les opposants les plus farouches. Cette évolution accompagne un climat politique allant lui aussi dans le sens de l'apaisement.

Autant dire que la langue corse, est aujourd'hui prête à être systématisée dans l'enseignement. L'est-elle pour autant? Tant s'en faut.

2. PROBLEMES ET PERSPECTIVES

En fait, en matière d'enseignement du corse, les choses sont loin d'être stabilisées et force est de constater que les efforts consentis jusqu'à présent sont trop peu efficaces, tant de la part de l'administration que de la part de l'enseignement ou des Corses eux-mêmes.

L'avancée la plus patente se situe, semble-t-il, au niveau de l'analyse des besoins, des objectifs et de l'appréhension des problèmes. Cette connaissance s'enracine peu à peu dans le monde de l'enseignement et vient au secours de l'enseignant de corse que les questions d'utilité et d'efficacité perturbent de plus en plus.

Pourquoi ces remises en causes? Qu'est-ce qui peut motiver cette sclérose, ce découragement? D'abord le fait que le système scolaire en Corse ne produise pas de corsophones:

- le volontariat casse la continuité et il devient impossible de travailler selon un programme scolaire,
- les parents ne font pas assez d'efforts,
- l'environnement social, les médias sont insuffisamment corsisés.

Ce genre d'obstacle arrive à essouffler, voire à annihiler complètement la foi de l'enseignant.

Mais l'école est-elle seule à même de produire des corsophones? En a-t-elle les moyens? Et les aurait-elle, serait-elle la seule instance concernée dans la réappropriation de la langue corse par les jeunes? Il

est vrai que le militantisme, le politique voyant en elle le symbole de l'acculturation, lui a assigné un rôle de réparation historique sans aucun doute surévalué.

Devant cette question, devant l'inquiétude légitime des enseignants, nous avons opté ici à Corti pour une approche plus systémique, plus globalisante de l'enseignement du corse. Nous avons postulé que les pratiques et les effets actuels n'étaient que la résultante de deux faisceaux de forces opposées:

1) D'un côté, les forces de l'élaboration (au sens "klossien" du terme, avec son corollaire de volonté populaire). Dans ce faisceau nous mettons:

- toutes les manifestations de la volonté populaire,
- les effets du militantisme, de la recherche universitaire, des efforts divers en faveur de la langue et de son enseignement,
- la présence accrue dans d'autres domaines essentiels tels que la famille, les médias,...
- les forces glottopolitiques favorables (moyens et décisions politiques allant dans le sens du développement de la langue corse).

2) Dans les forces contraires à l'élaboration nous incluons:

- les comportements ou dysfonctionnements diglossiques (sources de prétextes au non-enseignement),
- les carences didactiques (problèmes liés à la formation, aux compétences et aux moyens pédagogiques),
- l'ensemble des forces glottopolitiques défavorables et qui ont trait:

- * au statut officiel de la langue
- * à son statut scolaire (dont les conséquences sur le suivi, la continuité de l'enseignement sont importantes)
- * au recrutement et à la formation
- * aux moyens financiers et structurels qui sont accordés
- * aux intentions du pouvoir politique en général quant au devenir de la langue corse et de son enseignement.

Cette approche sommaire permet évidemment de relativiser le rôle de l'école et de cerner un peu mieux ses visées. Visées qui doivent, selon nous, aller de pair avec une société bilingue donnée. C'est sans doute pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui les revendications se tournent vers des thèmes comme la coofficialité des langues française et corse.

On peut donc constater que le problème de l'enseignement du corse est complexe: il doit tout à la fois s'atteler à gérer une situation difficile parce qu'inadaptée aux besoins et aux objectifs d'un enseignement de langue efficace, analyser ses problèmes et poser ses projets, ses objectifs à long et moyen terme accompagnés d'une planification de moyens adéquats. Ces efforts seront-ils suffisants? Arrivera-t-on à jouer sur l'ensemble des forces en présence? C'est là tout le défi pour l'avenir de la langue et de la culture corses.

Anastas DODI

Académie des Sciences de Tirana (Albanie)

**LA LANGUE LITTÉRAIRE ALBANAISE ET SES
DIALECTES AU NIVEAU PHONOLOGIQUE**

La notion de polynomie n'est pas utilisée de la même manière par les différents chercheurs. Comme on le sait, certains l'entendent comme un phénomène sociolinguistique, voire l'identifient à celui-ci. Mais la polynomie est également distinguée de la variation. Comme il a été remarqué à juste titre par J.B. Marcellesi, la polynomie se rattache avant tout à la norme linguistique, à ses composantes qui peuvent avoir des origines diverses, surtout régionales.

Le degré de polynomie n'est pas le même dans des langues différentes. Il est déterminé par les modèles concrets qui existent dans la langue et qui peuvent provenir de diverses origines, en fonctionnant comme une seule unité. L'albanais littéraire est une langue standardisée, mais nous estimons qu'il est juste de parler d'une sorte de fonctionnement polynomique même dans des langues que l'on ne saurait caractériser de polynomiques, comme c'est le cas de l'albanais. Comme nous le montrerons dans la présente communication, en albanais il y a des modèles polynomiques qui sont surtout d'origine hétéro-régionale et qui se sont constitués au cours de la formation de la langue littéraire standardisée.

Depuis les deux premiers ouvrages publiés en albanais, cette langue se présente sous deux variantes: l'une sur la base du dialecte septentrional (le guègue)- Gjon Buzuku "Meshari" (Le Missel) de 1555, et l'autre sur la base du dialecte méridional (le tosque)- Lekë Matranga "E Mbsuame e Kërshterë" (La Dottrina Cristiana) de 1592. A cette période-là ces deux dialectes n'étaient pas très distants l'un de l'autre, mais en raison de l'occupation ottomane et par suite du morcellement féodal aux XVIIe et XVIIIe siècles, les dialectes évoluèrent dans des voies divergentes. Les principales différences dialectales, qui se manifestent également dans la langue écrite, appartenaient tout d'abord au niveau phonologique.

Dans l'évolution historique de l'albanais, au XIXe siècle, par suite de l'affaiblissement de la division féodale et grâce au développement économique et à l'intensification des rapports interrégionaux, on constate dans la langue littéraire une convergence, une atténuation des différences dialectales qui commencent à être écartées avec le concours des écrivains et des linguistes soucieux de soutenir la standardisation de cette langue. C'est aussi à cette époque que l'on voit se raffermir le mouvement national connu sous le nom de Renaissance nationale albanaise; ce mouvement visait à l'union des régions, au renversement de la domination turque et à la formation d'un Etat albanais indépendant. Tout ce mouvement populaire se développait dans les conditions du retard économique et d'une occupation étrangère qui entravaient sans doute le processus de l'unification de la langue littéraire. Cependant, les variantes de celle-ci ont continué à se rapprocher. Entre temps, en raison des facteurs extra-linguistiques, économiques et sociaux, la variante méridionale prit une plus vaste extension.

Il est notoire que, lors du processus de la standardisation des langues, les normes qui se rattachent aux sous-systèmes de la langue littéraire ne correspondent entièrement à la base d'aucun dialecte. En albanais, au niveau phonétique, elles s'appuient tout d'abord sur l'élément commun, mais dans cette structure on relève certains traits saillants du dialecte méridional, comme par exemple l'è accentué qui a pour correspondant en guègue l'à **bëri-bàni** "il fit", **zëri-zàni** "la voix", etc; de même le guègue répond par **ue** au groupe de voyelles **ua** du tosque. Dans la langue littéraire se sont également intégrées les formes à rhotacisme, par exemple **vera** "le vin" (< **vëna**), **zëri** "la voix" (<**zàni**), **rëra**

"le sable" (<**ràna**), **syri** "l'oeil" (<**syni**), etc. Il faut dire que ces phénomènes constituent des changements historiques. C'est pour cette raison que ceux-ci, ainsi que les autres changements d'ordre historique, se sont intégrés dans la structure de notre langue littéraire. Ils ne touchent pas à l'inventaire des phonèmes qui reste le même. Par exemple, à côté de **zëri** de provenance tosque il y a **zanoré** "voyelle" (<**zàni** - de la racine guègue); ainsi de suite **rëra** "le sable" (du tosque), mais **ranishtja** "plage" du guègue (<**ràna**); **syri** "l'oeil" et **synoj** "viser" (du guègue **syni**), etc. Comme on le voit, les deuxièmes formes comportent des traits propres au dialecte guègue, mais elles sont entièrement intégrées dans la structure de la langue littéraire. En ce qui concerne ces traits, de telles formations sont en rapport avec les deux bases dialectales et ce n'est que la prédominance des formes à rhotacisme qui indique qu'elles tiennent davantage des particularités de la prononciation méridionale. L'enrichissement du lexique par des mots des deux dialectes a également entraîné des traits hétérodialectaux de prononciation. Dans les cas où ces traits ont un caractère résiduel, c'est-à-dire qu'ils sont le résultat de phénomènes qui n'agissent plus aujourd'hui, ils entrent dans la langue comme des formes toutes faites, comme des termes d'un polynôme, par conséquent il n'est nul besoin de les adapter au phonétisme du dialecte principal, comme on l'a fait dans certains cas. Le caractère polynomique de telles formations peut être illustré par plusieurs exemples.

Le groupe vocalique **ua** de la langue littéraire est un trait du dialecte méridional, tandis que le groupe **ue** un trait du dialecte septentrional. Or les variantes de **ua** et de **ue** coexistent dans des formations de divers types. Le groupe **ue** est entré dans la langue littéraire à travers les formations avec les suffixes **-shëm** et **-s**, qui donnent des adjectifs montrant la possibilité ou indiquant l'agent. Par exemple, dans la langue littéraire et en dialecte tosque on emploie le participe **punuar** "travaillé; labouré", avec le suffixe **-uar**, alors qu'en guègue **punue**, avec **-ue**. De ce participe du guègue on forme les adjectifs **i punueshëm** "labourable, arable", etc.

De même **banuar**, **banue** "habite" - **i banueshëm** "habitable", **banues** "habitant", qui ne sont pas employés en tant que tels en dialecte tosque. Ces formations ont enrichi les possibilités d'expression de la langue littéraire, en complétant les cases vides du système.

Toutefois l'appartenance dialectale des affixes n'est dans ce cas transparente que pour le linguiste, car en synchronie, le locuteur moyen identifie de moins en moins leur origine. Pour lui, ils sont partie intégrante du système affixal de la langue littéraire et la coexistence, par exemple, des groupes **-ue-** et **-ua-** lui paraît tout à fait normale, alors que dialectalement elle est impossible.

Une série de mots dérivés qui sont entrés dans la langue littéraire en tant que formes toutes faites, gardent eux aussi les traits du dialecte d'origine: par exemple **rërë** "sable" (du tosque), mais **ranor** "sablonneux" (<**ra-nor**), du guègue, et aussi **ranishte** "plage" (<**ran-isthe**); **rrafshnaltë** "plateau" (de **rrafsh** "plat" et **i naltë** "haut"), mais hors de ces formations on emploie seulement **i lartë**, qui présente des particularités tosques; **i vranët** "obscur", **vranësi** "obscurité" à côté de **i vrenjtur** "obscur" du tosque. D'autres mots, p. ex. **lisnajë** "chênaie", **brezni** "génération" comportent des traits du dialecte septentrional et sont entrés dans la langue littéraire comme des monômes tout faits. Les racines de ces mots sont communs, alors que les suffixes reflètent des traits septentrionaux. Malgré le fait que ces mots soient entrés dans la langue littéraire comme des formes toutes faites, les suffixes d'origine dialectale deviennent productifs p. ex., par analogie à **lisnajë** "chênaie", on a formé **thashethemnajë** "cancans, racontars", ou le suffixe **-najë** existe seulement en guègue.

De même dans les cas où il y a **é** suivi de **m**, **n**, ou **nj**, la langue littéraire a érigé en norme les formes en **e** qui sont caractéristiques pour le dialecte septentrional et non pas celle en **ë** prédominant dans le sud, p. ex. **më dhemb** "j'ai mal", **gjemb** "épine", **tremb** "effrayer", **brenda** "dedans", **vend** "place", etc. Lorsque **l'é** est en position inaccentuée, il est prononcé comme tel même en dialecte méridional, p. ex. à côté de

brënda "dedans", il y a **brendi** "contenu"; **mëndje** "esprit" - **mendoj** "penser", **mendim** "pensée", etc. Cette circonstance rend plus facile l'unification de la prononciation sur la base des formes en **e**, cela étant en rapport avec les deux bases dialectales.

La consonne **-nj-** en position médiane ou finale est un trait caractéristique du dialecte méridional. En position finale dans les catégories nominales elle sert aussi de formant du pluriel, p.ex. **bari-barinj**, **ulli-ullinj**, **lumë-lumenj**, **shkëmb-shkëmbinj**, **i ri - të rinj**, **ftua - ftonj**. Ces formes sont devenues normatives même dans la langue littéraire, tandis que comme désinence verbale sont érigées en norme les formes en **-j**; **punoj**, **punoja**, **bëj**, **bëja**.

Dans le dialecte méridional, les consonnes voisées deviennent sourdes en position finale, p. ex. **i math** - **i madhi**, **vent** - **vendi**, **zok** - **zogu**, **lark** - **së largu**, **i lik** - **i ligu**, **ndes** - **ndeza**. C'est ce qui se produit aussi lorsqu'elles sont en position médiane, à la fin des morphèmes, devant les consonnes sourdes et ou la nasale **n**: **ndes** - **ndeza** - **ndiste** - **ndisni**, **mbleth** - **mblithte** - **mblithni**, **ndjek-ndjekim** - **ndiqni**. Dans la plupart des parlers, le dialecte septentrional conserve ces consonnes à l'état voisé. Or ce changement phonétique dans les deux dialectes est devenu un changement historique, car il ne concerne que les mots relativement anciens dans la langue, tandis que les mots nouveaux (p.ex. les emprunts) ne subissent pas ce changement, p.ex. **rang**, **rekord**, **shtab** où la consonne finale ne devient pas non-voisée. Dans ces circonstances, la norme de la prononciation standard est unifiée sur la base des consonnes voisées.

De même les groupes de voyelles **ie**, **ye**, **ua**, **ue** sont prononcés tels quels dans le dialecte méridional, tandis qu'ils sont monophthongués dans la plupart des parlers du dialecte septentrional en **i**:, **y**:, **u**:, p.ex. **miell** > **mi:il** "farine"; **ndiej** > **ndi:j** "sentir", **shkruej** > **shkru:j** "écrire"; **muej** > **mu:j** "mois", etc. Cette particularité de la prononciation septentrionale est reflétée par certains mots qui sont entrés dans la langue littéraire à partir du dialecte guègue, p. ex. **muaj** "mois", mais **mujor** "mensuel" (<**muej-or**). L'intégration de ces formations aux traits dialectaux dans la langue littéraire est devenue plus facile à l'état actuel par le fait que **ie**, **ye**, **ua**, **ue** fonctionnent aujourd'hui non plus comme des diphtongues, dont ils tirent leur origine, mais comme des groupes de voyelles formés de deux voyelles à part qu'on peut diviser par la frontière syllabique.

Comme on le sait, en albanais les consonnes **r** et **r:** constituent deux phonèmes particuliers, car elles servent à distinguer des mots, p.ex. **ruaj** "garder" - **rruaj**, "raser" **ara** "champs"- **arra** "noix", **rasë** "cas"- **rrasë** "pierre plate", **kurë** "cure"- **kurrë** "jamais", **var** "accrocher"- **varr** "tombe", etc. Or le rendement fonctionnel de l'opposition **r-r:** n'est pas grand. En dehors de tels quasi-homonymes, notamment dans le dialecte méridional, on constate une tendance de la consonne **r:** à passer à **r**. Le dialecte guègue conserve mieux ce phonème et c'est sur ce dialecte que la langue littéraire a orienté la norme de la prononciation et de l'orthographe.

Les exemples présentés ci-avant démontrent que dans notre cas ces formations sont en rapport avec les deux dialectes pour un certain nombre de phénomènes d'ordre phonétique et aussi lexical. Même s'ils sont hétérodialectaux, les traits phonétiques s'intègrent à la structure de la langue en l'élargissant.

L'expérience de la formation de la langue littéraire albanaise montre aussi qu'elle représente une nouvelle synthèse organique d'éléments, qui s'est constituée au cours d'une longue période, et non pas une fusion mécanique de variantes précédentes. L'analyse de la matière suivant la conception du fonctionnement polynomique nous donne la possibilité de mieux analyser ce processus sans le simplifier et en pénétrant dans sa complexité.

Bien que la langue littéraire albanaise ne soit pas une langue polynomique, elle connaît ainsi des fonctionnements polynomiques, des éléments polynomiques.

BIBLIOGRAPHIE

J.B. MARCELLESI 1990: "Polynomie et variation", in *Corti 90: Résumés*, Corti, p. 58.

Abdou ELIMAM
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen

AUTONOMIE LINGUISTIQUE ET LANGUE POLYNOMIQUE

Il existe un relatif consensus chez les linguistes pour reconnaître que toute formation langagière ayant une diffusion relativement élargie, répond aux exigences d'une certaine systématisme. Par contre, tout système linguistique n'est pas forcément reconnu comme norme. Lorsque le statut de norme n'est pas reconnu, le linguiste se voit faire appel à deux démarches parallèles. La première, **de nature sociolinguistique**, permet d'appréhender la situation variationniste que le concept de polynomie peut prendre en charge. La seconde, **de nature "purement" linguistique**, permet d'appréhender un processus d'unification que le concept d'**autonomie linguistique** recouvre. Or ces deux démarches ne s'explicitent pas forcément. Ce qui contribue, selon nous, à opacifier le concept de polynomie lorsqu'il est convoqué seul.

Dans ce cas, ne court-on pas le risque de contourner une aporie idéologique en ce sens que l'on donne l'impression de plaider pour une situation médiane entre Norme et anomie?

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de discuter de manière critique le concept de polynomie via les notions de "norme", "langue", "parole" et "système".

1. NORME LINGUISTIQUE ET HISTOIRE: PROBLEMES METHODOLOGIQUES

1.1.

Une des retombées significationnelles du praxème "norme" s'accompagne, inéluctablement, du présupposé "origine", "centre" ou "source", qui en fonde la validité socio-idéologique. A tel point que le programme sémique de "norme" semble ancré dans le noyau de sens "centre". Un tel présupposé -aisément décelable dans maints discours scientifiques- n'est pas absent de l'ouvrage: *La norme linguistique* (Gouvernement du Québec et le Robert, Paris, 1983). En effet, dès le chapitre liminaire ("La tradition de la norme"), le praxème "norme" se voit transporter à l'intérieur d'un tissu discursif référant aussi bien au Ve siècle avant Jésus Christ qu'à la période contemporaine! Et si son réglage de sens pose effectivement problème, c'est que sa validité contemporaine ne peut résister au poids de l'histoire. A moins, bien entendu, de le considérer dans sa polysémie, statut que la Praxématique saisit conceptuellement comme allègement du sens ou dépraxémisation, et d'être attentifs aux déterminations historiques qui le convoquent.

Appelons "norme linguistique" toute cristallisation sociale (formalisée ou non) du fonctionnement linguistique. Ajoutons qu'un tel résultat historiquement déterminé, subit forcément, en retombées scientifiques et idéologiques, les connaissances linguistiques. Une norme produite à un moment donné et dans des conditions scientifiques données, ne peut être, par principe, qu'un état de connaissances provisoires; une denrée périssable. C'est cette non-prise en considération de la norme en tant que **cristallisation sociale en procès** -fût-il, en apparence, stable- qui imprime au discours scientifique sur la norme principalement deux orientations:

a) celle où est posée, d'emblée, l'existence d'un noyau langagier unique et uniforme; fortement surdéterminée par l'idéologie fétichiste et mercantile, cette dernière est plutôt conservatrice.

b) celle qui ne se fonde que sur des corpus divers et variés pris pour unique objet d'analyse; incluant les tenants du concept de polynomie, cette dernière orientation est plus difficilement cernable.

Néanmoins ces deux approches induisent, respectivement, une préférence soit pour la Langue-système-abstrait-du-linguiste, soit pour la parole-en-tant-que-production-individuelle. En d'autres termes, ces

deux approches restent prisonnières des concepts saussuriens de langue et de parole. Nous optons, pour notre part, pour un déplacement méthodologique veillant:

- Primo, à ne pas nous enfermer dans un moule conceptuel qui demande à être sérieusement vérifié non pas sur la base (et la foi) d'une seule langue (perçue et analysée avec des moyens toujours provisoires), mais sur la base d'une véritable **contrastivité** mettant en parallèle le maximum de formations langagières possible -ce qui nous permet de dégager la cohérence de système linguistique. Qu'il soit relativement autonomisé, ou en voie de l'être.

- Secundo, à pouvoir déterminer le (ou les) statut(s) de formations langagières qui se présentent à la fois comme système et comme norme d'autant plus qu'une telle assimilation est devenue familière... depuis Saussure! Notons, toutefois, que bien que justifiable à un certain niveau, une telle assimilation contribue -peu ou prou- à **opacifier la praxis de linguiste**. Par ailleurs, la distinction entre Norme (au singulier) et normes (au pluriel et en minuscules) se retrouve, dans ces circonstances, pour discriminer Unicité et Pluralité plus ou moins unifiée. Mais comme le fait remarquer J.B. Marcellesi, on finit par confondre Unicité et Unité.

Le cadre historique, ici, devrait nous servir de point de repère. En effet nous accordons le primat à l'histoire des formations sociales en ce sens que les productions sociales (quelles qu'elles soient) sont toujours l'émanation d'une activité sociale. De ce fait, il ne s'agit pas tant de "chronologiser des "états" de norme" que de déterminer des états d'avancement de la praxis de linguiste saisie au carrefour de la praxis linguistique et de la praxis tout court. Il s'agit donc d'articulation entre Société et Langage, entre praxis et vie du langage. Ainsi pensons-nous être en mesure de saisir ce qui fait la spécificité d'une formation langagière donnée. La question de la norme (ou des normes) n'intervenant que pour **spécifier la particularité** des **formes** sociales que peuvent prendre les représentations sociales; en l'occurrence le langage.

1.2. Les lieux théorico-pratiques de manifestation de la norme

1.2.1.

Il est un fait que la plupart des études portant sur la norme sont fondées sur des situations sociolinguistiques propres à des sociétés où la langue officielle est historiquement établie dans son hégémonie. C'est dans de telles situations que toute formation langagière se trouvant en position de concurrence est, bon gré mal gré, refoulée en marge. Il suffirait de faire le catalogue des notions utilisées ("patois", "dialecte", "parler", etc.) pour s'en convaincre. Ces variations terminologiques cachent-elles des réalités empiriquement observables, ou bien sont-elles le reflet de théories linguistiques différentes? Pour notre part, nous proposerons de prendre ces variations en compte en cela qu'elles traduisent une réalité, certes, mais non linguistique. Elles traduisent une réalité socio-historique exprimée à travers le prisme idéologique de la société moderne. Est norme tout ce qui dans les productions langagières d'un système donné est fidèle au modèle de production arrêté par légifération. Toute déviation sera dite a-normale et sera par conséquent rejetée, refoulée, pathologisée. La norme, ici, est quasi synonyme d'**institution**, elle est norme-institution.

Cependant, si la norme se limitait au critère d'inter-compréhension, nous aurions alors affaire à une socialisation des productions langagières. Socialisation qui leur confère un statut de modèle social de production. Nous dirons, dans ces cas là, que nous avons affaire à une **norme sociale** (parce que socialisée).

1.2.2

Nous sommes de plus en plus convaincus que ce n'est qu'avec l'éclosion des premiers Etats-Nations que la codification linguistique commence à prendre un sens "moderne". Ce qui nous incite à

déterminer les conditions socio-historiques contribuant à la métamorphose de la norme sociale en Norme-Institution et à son émergence sur la scène sociale. Selon nous, les protagonistes de la "norme-institution = le système de la langue" ne perçoivent qu'un pôle de **la métamorphose des formations langagières**; les défenseurs de la "langue-norme = idéologie" n'en perçoivent que le second. Toute langue officielle (normée, codifiée, diffusée, etc.) est synthèse dialectique des deux pôles. Et c'est précisément la notion de norme qui renferme la contradiction essentielle. Pour qu'un système linguistique donné puisse s'ossifier et traverser -bon gré, mal gré- les avatars de l'histoire, il lui faut -tout simplement- contenir du **pouvoir** (cf. R. LAFONT "Introduction" à *Langue dominante langues dominées*, Edition Edilig, 1982). Nous défendrons l'idée que les langues officielles sont du pouvoir sous forme de langue. Or le pouvoir est toujours produit/reproduit en société. C'est pourquoi nous nous proposons d'appréhender les formations langagières sous leurs apparences sociales, d'une part; et sous leur forme sous-jacente, de l'autre. Reconnaître le clivage constitutif d'une formation langagière en Langue et Norme, c'est reconnaître, du même coup, qu'une langue est à la fois substance (terme que nous expliciterons plus loin) et forme. Toute réduction court le risque de s'enfermer dans une approche idéologique du fonctionnement des langues. L'enjeu réside dans l'appréhension des phénomènes langagiers (le corpus) et dans le traitement qu'on en fait. Le langage se manifeste dans les situations discursives fondées par et dans l'intersubjectivité; il se manifeste également dans les modèles figés de production (dictionnaires, grammaires, "le bon usage", etc.).

1.2.3

Toutefois il nous faut garder à l'esprit que les modèles de production autorisés se nourrissent d'usages langagiers effectifs. Il s'agit, dans la majorité des cas, d'usages propres à certaines classes ou couches sociales ayant une position dominante dans l'orientation de la vie économique et politique. En somme un usage qui réussit à prendre la forme d'une Norme-Institution est, généralement, un usage issu de la praxis linguistique. C'est cette même condition qui lui permettra de survivre aux vicissitudes de l'histoire événementielle et prendre consistance dans le champ de la vie sociale. Retenons donc cette liaison méthodologique indispensable entre formes du pouvoir et production/reproduction d'une norme.

1.2.4

La reproduction d'une norme repose sur un relatif consensus. Par reproduction nous entendons également la réappropriation de la norme par les parlants. C'est pour rendre compte d'un tel phénomène que nous proposons de distinguer la Norme Socialisée des autres formes d'implantation d'une norme. La socialisation intervient à partir du moment où elle renferme et exprime les rapports sociaux fondamentaux. Nous voyons là une raison supplémentaire à la nécessaire coïncidence entre pouvoir et langue officielle. Une norme est donc socialisée à partir du moment où elle surdétermine les productions langagières. Lorsqu'elle **subjugu**e les locuteurs au point de refouler tout autre formation langagière en marge du pouvoir. Nous retrouvons également ici, le concept d'Hégémonie tel que l'a forgé Gramsci; c'est-à-dire un processus consensuel forgé dans la pratique sociale. Lorsque la domination est relayée d'Hégémonie, nous sommes en situation de surdétermination ("ça fonctionne à l'idéologie"). Et lorsqu'une norme linguistique (peu importent ses formes de diffusion), prend corps dans le processus hégémonique, elle se dédouble en forme et essence, elle est système et norme (ou norme-système).

L'engrenage dans lequel norme et pouvoir vont se compléter, se substituer l'un à l'autre, va, dans le cours de l'histoire, se consolider essentiellement par la généralisation de l'enseignement. Le clivage originel se laissera percevoir en **unité**, et la norme deviendra "objective" car "correspondant à l'usage statistiquement dominant" (BERRUTO, cité

par J. MAURAI; op. cit. p. 7). Les langues sans pouvoir paient le tribut de la "démocratisation de l'enseignement" en s'effaçant de la scène publique autorisée. Nous serions en droit de nous interroger sur le contenu véritablement démocratique de tels processus, d'autant plus que cela fait dire à J. Maurais qu'il y a des cas où une entreprise normative, en proscrivant l'hexagonal ou l'officialisé, sert vraiment la cause de la démocratisation en facilitant la communication entre les contribuables et les pouvoirs publics. La démocratie au nom de l'unicité de code... Derrière un tel effet, nous repérons le moment où effectivement une norme est perçue comme langue-système. Notons toutefois que ces situations sont assimilables dans les sociétés industrialisées possédant une longue et effective tradition étatique. Les problèmes sont relativement différents dans les sociétés non encore cristallisées et aux traditions étatiques quasi inexistantes.

2. LA POLYNOMIE: PRE-NORME OU ANTI-NORME?

Le paysage sociolinguistique algérien offre toute l'apparence d'une situation de polynomie telle que la pose J.B. Marcellesi ("...langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues"). Cependant, et bien qu'en Algérie (comme dans tout le Maghreb), la masse des parlants réserve un respect sans borne pour la langue du Coran, cette dernière n'est pas leur langue "du quotidien". Chez les berbérophones, la situation est moins complexe en cela que les deux langues sont assez éloignées et seule la pratique du culte islamique les engage à réciter des versets du Coran. Néanmoins, et bien qu'avec des effets idéologiques nuancables, dans les deux cas, l'intervention de l'arabe classique se limite à une forme de **discours rapporté**.

De ce fait, le problème linguistique est généré par le refus -des instances de pouvoir- des langues endogènes, plus particulièrement l'arabe maghrébin. Quant à l'idéal de la langue unique et de civilisation, il demeure au stade d'idéal. Le patrimoine culturel fixé dans la langue choisie comme "langue nationale", n'appartient pas particulièrement à la société langagière. Il est la propriété de l'ensemble des pays musulmans (arabophones ou non, d'ailleurs!). Cependant, ce patrimoine a été produit dans des lieux et à des périodes déterminés. Cela explique -en partie- pourquoi certains pays arabes s'y reconnaissent beaucoup plus que d'autres. L'histoire du Maghreb a été marquée par des apports et influences culturels berbères, islamiques et plus généralement méditerranéens (c.f. T. BACCOUCHE et H. SKIK, 1976, "Aperçu sur l'histoire des contacts de langues en Tunisie", *Congrès d'études des cultures méditerranéennes*, SNED, Alger, pp. 157-195). Son patrimoine culturel a été, à travers les siècles, constamment minoré. Cependant bien des traditions persistent et circulent aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Ces traces, nous les interprétons comme autant de signes de résistance matérialisés dans un processus d'autonomisation linguistique, lequel processus est co-substantiel à celui de cohésion discursive.

2.1. Cohésion discursive et autonomisation

Par cohésion discursive, nous entendons la mise en économie de l'arthrologie langagière de telle sorte que la cohérence d'ensemble soit maintenue (dans le sens de maintenance) et préservée par le recours à des opérateurs de cohésion -qui n'en sont que des supports matériels. Afin d'illustrer cette notion de **cohésion** nous nous proposons l'étude d'un marqueur particulier, [ϕ], qui apparaîtra rapidement comme une piste non négligeable pour percer les "mystères" du système de la langue maghrébine et pénétrer une intimité métalinguistique fort révélatrice des mécanismes de production-préservation de la cohésion textuelle ou discursive. En retour, ces mêmes mécanismes vont apporter de nouveaux éclairages sur bon nombre de phénomènes propres à des langues bien plus ossifiées -voire réifiées- telles que le français ou l'anglais.

Cette étude, puisée parmi d'autres (Cf. notre Thèse d'Etat: *Modernité langagière et linguistique théorique*, Université de Rouen, 1990), vise à soutenir, par la démonstration, qu'une formation langagière possédant ses propres mécanismes arthrologiques, témoignant de son autonomie métalinguistique, est forcément une **langue**.

Rôle et statut de [ç] dans la négation

Commençons par relever, dans les énoncés qui suivent, l'alternance des marqueurs d'opérations [ç] et [çi:], d'une part et la présence systématique de [mæ], d'autre part:

- (1) El klEm hEdæ mæ 'yqana°ç
Ces paroles-là ne rassurent pas
(2) El klEm hEdæ mæ 'yqana°çi:
Ces paroles-là ne rassurent pas du tout
(3) El klEm hEdæ mæ qana°ni:ç
Ces paroles-là ne m'ont pas rassuré
(4) El klEm hEdæ mæ qana°ni:çi:
Ces paroles-là ne m'ont pas rassuré du tout

Ce qui nous suggère les représentations suivantes:

(mæ) ° [ç] ° Ö-----Û-----Ï [klEm hEdæ] ['yqana°]
--

Tableau 1

dans le cas de l'alternance [çi:]

(i:) ° [mæ] ° [ç] ° Ö-----Û-----Ï [El klEm hEdæ] ['yqana°]
--

Tableau 2

En effet, nous avons le sentiment que [ç] joue un peu le même rôle que **do** (ou **ne**) et [mæ], celui de **not** (ou **pas**). En d'autres termes, nous nous proposons d'envisager [ç] comme indice de la saturation de la relation prédicative, sur lequel **porte** l'opération de réfutation, [mæ]. Quant à [çi:], il contient un indice d'emphase matérialisé, ici, par la voyelle longue [i:]. Or l'emphase ne peut porter que sur l'opération de négation elle-même. En français ou en anglais, l'indice d'emphase aurait été matérialisé par un accent, qui aurait, bien entendu, porté sur l'opérateur de négation. Ce qui, schématiquement, produit:

- = le tissu que tu voulais, n'est-il pas blanc?
 = il n'est pas blanc le tissu que tu voulais?
 (12) mEçi: Radwa, Ri:r Radwa 'li: netÇawfu!
 [mæçi:] demain, après-demain que nous-nous-voyons!
 ce n'est pas demain mais après demain que nous nous voyons!
 (13) mEçi: Ri:r arwah (e)w gu:l dert emra: (chanson populaire algérienne)
 [mæçi:] seulement tu viens et dis j'ai-fait une épouse!
 Prétendre qu'on est bien marié ne suffit pas!
 = il ne suffit pas de dire qu'on est bien marié pour que ce soit le cas!
 Schématiquement cela donne:

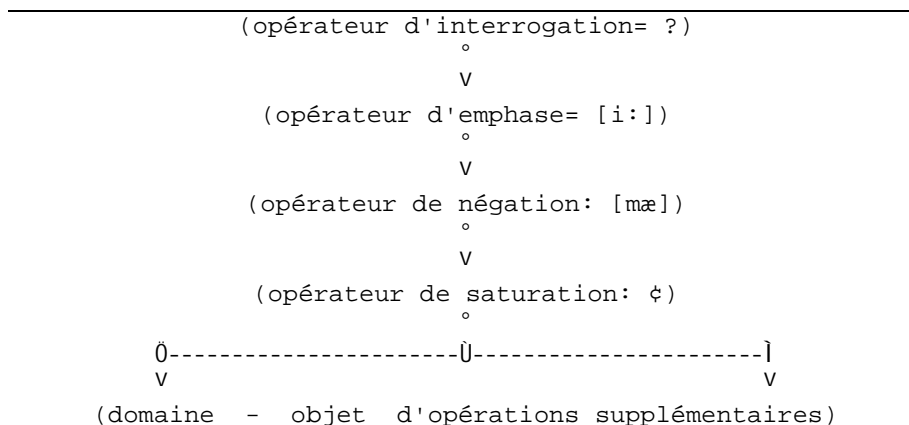


Tableau 5

[ç] semble, par conséquent, matérialiser en surface la mémoire de tout type de pré-attachement. Il se trouve, tout naturellement - oserions-nous ajouter - en position de **candidat idéal à toute pré-instanciation**. C'est ce que nous révèle le maghrébin qui a su faire de [ç] un métaopérateur ré-investi, y compris dans des méta-opérations. Nous avons affaire à ce que nous nous sommes permis d'appeler un **archi-métaopérateur**.

Rôles et statuts de [ç] hors négation.

[ç] et la quantification

[kulleç] et [kulçi:]

- (14) lemu: ḥwEyejhum raḥlu ew kulleç
 ils-ont-emballé leurs-affaires ils-ont-déménagé et [kulleç]
 (15) kulçi: jæ kbi:r we sRi:r!
 [kulçi:] est-venu grand et petit!
 (16) kulçi: °amlu hEdEk eçita:n
 [kulçi:] l'a-fait ce "diable"

Le cas de [bEç] en situation d'assertion

Apparemment, ce dernier méta-opérateur est le produit de la fusion entre, d'une part, [bi:], qui, en arabe classique est l'équivalent de **avec**, et, d'autre part, [ç]. Ce qui fournirait la glose métalinguistique suivante: "avec cela que...", "**avec le nommable X**". En maghrébin il peut être l'équivalent de **pour + prédicat**, en français et de **for X to + prédicat**, en anglais.

- (17) ji:t næ°ærdek lelfto:r
 je-suis-venu je-t'invite pour le déjeuner
 (18) ji:t bEç næ°ærdek lelfto:r
 je-suis-venu [bEç] je-t'invite pour le déjeuner
 (19) ræni: næ°Elmek bEç nha:r æXor mæ tlumni:ç
 je-suis-dans-l'état-de je-t'avertis [bEç] jour autre [mæ] tu-me-reproches+[ç]
 (20) mæ çri:tç hEde telvæza bEç yelæ°bu: biha edrEri:
 [mæ] j'ai-acheté=[ç] cette télévision [bEç] ils-s'amuse avec-elle les-enfants

[ç] et l'interrogation

Nous disions, plus haut, que la nature métalinguistique de [ç] prédisposait ce dernier à un rôle d'archi-métaopérateur. En effet, bien des marqueurs d'interrogation sont le produit de la fusion entre un programme sémique, d'une part, et [ç], de l'autre. Bien des langues ont fait appel à ce type d'agglutination pour fabriquer leurs marqueurs d'opérations langagières. Nous pensons, en particulier à la combinaison (**wh** + **X**), en anglais, où **X** peut représenter des notions telles que **temps**, **lieu**, **humain**, **non-humain**, etc.. En français, nous aurions quelque chose comme (**qu** + **X**) où **X** peut représenter des notions telles que **temps**, **lieu**, **humain**, **non-humain**, etc.. Notons que cette façon de voir a été introduite par la Grammaire Générative. Nous retrouvons quelque chose d'analogue en maghrébin où, encore une fois, c'est [ç] qui est convoqué. Essayons de voir pourquoi.

Le seul cas d'interrogation épistémique semble être produit non pas par [ç], mais par [çi:] C'est pourquoi, [çi:], en situation interrogative, a une portée épistémique.

(21) tEkul çi: hEja?

tu-manges [çi:] une-chose? = veux-tu manger?

(22) °ændek çi: ktEb?

chez-toi [çi:] un livre? = aurais-tu un bouquin?

Retrouvons [bEç] dans l'interrogation, cette fois:

(23) bEç hæli:t el bEb?

[bEç] tu-as-ouvert la porte? = avec quoi as-tu ouvert la porte?

(24) bEç ji:t?

[bEç] tu-es-venu? = par quel moyen (= argent ou véhicule) es-tu arrivé?

(25) bEç ra:k °æyeç?

[bEç] tu-es-dans-l'état-de vivre = (mais) de quoi est-ce que tu vis?

Constructions ([ç] + préposition):

(26) [fEç] = ([fi:] + [ç]), soit ([dans] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **comment**, **à quoi**, **sur quoi**

(27) [mEç] = ([men] + [ç]), soit ([de(locatif)] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **comment**, **de quoi**, **d'où**

(28) [°lEç] = ([°læ] + [ç]), soit ([dans/sur] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **pourquoi**, **à propos de quoi**

(29) [°Læ wEç] est la forme emphatique de [°lEç]

(30) [kiEç] = ([ki:] + [ç]), soit ([comme] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **comment**, **à quoi**, **sur quoi**

(31) [kiEç hetæ] est une forme emphatique de [kiEç] et qui serait l'équivalent, en français de "comment se fait-il que"

Constructions ([ç] + repérage spatial):

(32) [foqEç] = ([foq] + [ç]), soit ([dessus] + [ç]). Un équivalent possible en français étant: **sur quoi**

(33) [tehtEç] = ([tæht] + [ç]), soit ([sous] + [ç]). Un équivalent possible en français étant: **sous quoi**

(34) [woqtEç] = ([woqt] + [ç]), soit ([période] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **quand**, **à quelle période**

(35) [hetEç] = ([hetæ] + [ç]), soit ([jusque] + [ç]). Quelques équivalents possibles en français étant: **comment**, **à quoi**, **sur quoi**

(36) [ændEç] = ([ænd] + [ç]), soit ([dans (à l'intérieur de)] + [ç]).

Cet opérateur, qui fait écho à [hetEç], est quant à lui **prospectif**.

Constructions ([ç] + quantification):

(37) [ç°El] = ([ç] + [°El(i:)]), soit ([ç]+ [auteur]). Equivalent à Combien (non-comptable) en français.

(38) [ç°El men] = ([ç] + [°El(i:)] + [men]), soit ([ç]+ [hauteur] + [de_loc]).

(39) [qedEç] = ([qed] + [ç]), soit ([autant que] + [ç]). "qed" conserve des traits du substantif "el qedæ" (la taille, la carrure) duquel il s'abstrait.

Constructions ([ç] + instanciation sémique):

Par instanciation (en réalité, demande d'instanciation) sémique nous visons les types d'opérations que les pronoms interrogatifs font intervenir.

(40) [çku:n] = ([ç] + [ku:n]).

(41) [Eç] = ([] + [ç]), soit ([voyelle de support] + [ç]).

[wEç] qui, apparemment, ne s'est pas contenté d'une voyelle pour support puisqu'il offre une consonne à la voyelle-support!

[çæ] qui postpose à [ç] une autre voyelle, [æ] en l'occurrence.

[çtæ] qui postpose une voyelle ([æ]) à laquelle il offre une consonne ([t]) pour support.

Toutes ces variantes se ramènent à une même opération, à savoir demander l'instanciation de quelque chose comme ([- humain]).

Eç -|

wEç °

û----> gult, mæ fhemtekç?

çæ ° = Qu'est-ce que tu as dit, je ne t'ai pas

çtæ -| compris?

Eç -|

wEç °

û----> °ændek fi: ji:bek?

çæ ° = Qu'est-ce que tu as dans les poches?

çtæ -|

[wEç] apparaît comme un outil idéal pour des interrogations à alternative. Dans tous les cas de figure, il est à noter qu'il est immédiatement suivi d'une pause. C'est ce qui lui confère ce statut **épistémique** qui permet d'interroger le bien-fondé d'une proposition; ce qui en fait un équivalent pertinent de **why** exclamatif, en anglais, ou de **alors** polémique, en français (c.f. "Alors, on boude?").

(42) [kEç] = ([kEyen] + [ç]).

(43) [tæ°eç] = ([tE°] + [ç]), soit ([qui fait partie de] + [ç]).

(44) [lEç] = ([li:] + [ç]), soit ([pour] + [ç])

Peut-être n'avons-nous pas été vraiment exhaustif dans le recueil des constructions méta-opératoires faisant appel à [ç]. Il nous aura suffi, néanmoins, de souligner, par la mise au jour de sa valeur centrale, la formidable économie qui fonde tout système linguistique. Cet ancien emprunt à l'arabe classique, en s'allégeant progressivement de tout contenu référentiel s'est déplacé totalement pour devenir un représentant pilier d'un système autre, l'arabe maghrébin. Ce processus de subduction/autonomisation n'a apparemment pas fini de progresser puisque l'on assiste, de plus en plus, à l'émergence d'un substitut: [Eh]. En effet, bon nombre d'opérateurs, ci-dessus mentionnés, y font appel, en lieu et place de [ç]:

(45) [bEç] ---> [bEh]

(46) [fEç] ---> [fEh]

(47) [mnEç] ---> [mnEh]

(48) [°lEç] ---> [°lEh]

(49) [kifEç] ---> [kifEh]

(50) [foqEç] ---> [fugEh]

(51) [tehtEç] ---> [tehtEh]

(52) [woqtEç] ---> [woqtEh]

(53) [°ændEç] ---> [°ændEh]

(54) [qedEç] ---> [gedEh]

(55) [lEç] ---> [lEh]

Ce phénomène, observable dans des régions bien diverses, n'a pas "détrôné" [ç], mais il est, en soi, un signe non négligeable du processus d'autonomie linguistique constitutif du maghrébin. Il était

utile de le noter, ainsi que nous l'a d'ailleurs suggéré (communication personnelle) notre ami L. MAWGAL.

Bien que partiels, nos résultats actuels nous paraissent suffisamment substantiels pour que nous puissions nous risquer dans les remarques suivantes:

- Ce mouvement d'émancipation qui, en l'occurrence, se confirme dans la situation d'emprunt de [ʕai'un] à l'arabe classique et qui produit [çi:] et, plus tardivement, [ç], ne peut ne pas nous interpellier. En se libérant des contraintes propres au système d'origine, il adhère à un **système autre**. Ce faisant il prend valeur de **vecteur** dont l'arthrologie balaie les domaines praxémique, parapraxémique et méta-praxémique, à la fois. En ce sens il est un prototype parfait du processus de subduction dans son mouvement intégral.

- La mise au jour de tels types de vecteurs métalinguistiques dans les langues (c.f. notre étude sur **ka**, en particulier) offre l'avantage d'appréhender autrement les mécanismes présidant à l'économie langagière. Cela nous permettrait de discriminer entre l'approche réifiante de la langue-Institution-système-ayant-force-de-loi, d'une part, et la dynamique langagière intrinsèque, de l'autre. Cette dernière ne pouvant (et ne devant) être perçue que comme dynamique articulatoire fondée sur le principe de la cohésion discursive. Elle n'est nullement sens, mais productrice de sens.

- L'étude de la dynamique langagière devrait, selon nous, se fixer pour objectif central, celui de l'explication des lois présidant à l'harmonie discursive. La stabilisation linguistique, la **norme linguistique sociale**, en fixant certains usages met effectivement des matériaux à la disposition des locuteurs, mais des matériaux-"matière-première". C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la polysémie est l'une des caractéristiques principales des langues naturelles - y compris les plus réifiées.

N'est-ce pas cela qui autorise les métaphores et autres "figures"?

Jean-Michel ELOY
Centre d'Etudes Picardes
Université de Picardie

LE PICARD, LE FRANÇAIS, LA NORME, LA LANGUE

Le picard est un ensemble linguistique dont ni les limites géographiques, ni les limites linguistiques, ni le statut linguistique, ni le statut socio-politique, ni par conséquent l'usage social ancien ou actuel, ne peuvent être évoqués en toute innocence, en comptant sur la simple évidence. Aucun des aspects que je viens de citer ne bénéficie d'un consensus facile, et c'est ce qui fait son intérêt comme objet de recherche.

Cette situation présente sans doute des analogies avec la situation corse et d'autres, mais je laisse le soin aux personnes qui connaissent ces situations de préciser quelles analogies.

Je tirerai mes réflexions de l'analogie et du contraste entre le picard et le français.

J'évoquerai rapidement les faits linguistiques, puis j'aborderai la question de la norme et celle de la langue, qui en sont bien distinctes, et j'essaierai de dégager les ressorts d'une problématique sociolinguistique de "la langue".

1. LES REALITES LINGUISTIQUES

Les dialectologues se sont donné des méthodes d'appréhension des faits linguistiques, mais la catégorisation de ces faits est toujours restée un point difficile.

En admettant l'exactitude des isoglosses, les dialectologues ne peuvent délimiter des ensembles géographiques qu'au prix d'un certain arbitraire dans le choix des traits discriminatoires, ou bien, pour ceux qui font appel à des méthodes plus complexes, d'un certain relativisme. S'ils peuvent décrire ce qui se parle en un point, le problème commence lorsqu'ils veulent délimiter des parlers comme ensembles, lorsqu'ils veulent passer du continu au discret. Or la désignation des parlers n'attend pas les résultats de travaux scientifiques pour utiliser des termes discrets. Il y a donc, dans les définitions d'aires dialectales un aspect conventionnel, qui se retrouve dans ce qu'on a appelé les "aires dialectales subjectives".

D'autre part, le principe même "un point, un témoin" néglige complètement la variation, individuelle, situationnelle, et stylistique.

La dialectologie recueille des faits linguistiques en les objectivant sur un plan purement linguistique: certes la classification est possible et même féconde, mais il y manque, intégralement, le sujet parlant et sa pratique (épilinguistique, pragmatique, sociosémiotique, etc), qui ne sont pas proprement de son ressort. Le souci de rigueur, l'influence de la philologie, expliquent cette démarche, que la notion saussurienne de langue-système n'a pas obligé à remettre en cause.

Mais que donne une observation du français réel par les dialectologues? Si l'on pense aux dialectologues stricto sensu, aux continuateurs des Atlas, on trouve l'étude des "français régionaux". Mais si un "français régional" est désigné comme une entité parmi d'autres, il n'est jamais nié qu'il appartienne au "français". La diversité n'exclut pas le terme englobant: n'est-ce qu'une question quantitative, un calcul de proportion entre le commun et le spécifique, qui laisse sauve la désignation "le français"?

La dialectologie sociale procède de la même démarche: l'observation des faits linguistiques réels fait apparaître la diversité, que l'on peut corrélérer avec des déterminations sociales. Les traits ainsi mis en corrélation sont les variables sociolinguistiques. Mais on ne se risque pas généralement à catégoriser en "variétés", sinon par commodité d'expression (ELOY 1985).

Là encore, le terme englobant, unitaire, "le français", n'est pas justifié seulement par l'importance quantitative des traits et sous-systèmes communs aux divers "lectes".

2. LA NORME DU FRANÇAIS

L'élément définitoire majeur, qui maintient l'unicité de "la langue", malgré la variabilité à différents niveaux linguistiques, c'est la norme, c'est-à-dire un fonctionnement social et ses conséquences sur les faits linguistiques.

Or on ne peut affirmer que la norme produit l'unicité qu'à condition de préciser le terme. Dans un sens assez large -on pourra parler de normativité-, la normativité laisse encore place à la variété: on a alors des normes "locales": sociolectes, français régionaux, registres ou styles. Ces "lectes" sont toujours englobés dans "le français": il faut rendre compte à nouveau de cette unicité.

On en trouvera la cheville ouvrière, me semble-t-il, dans ce qu'il faut appeler la Norme, ce terme désignant un fonctionnement social complexe: procédures (ou routines au sens ethnométhodologique), représentations, corpus connus de référence, etc. Le cas du français représente à mon avis un achèvement particulièrement visible, mais non atypique, de cette construction.

Ce fonctionnement social a produit -et bénéficie de- une objectivation, connue comme "la langue" ou "la Norme". La standardisation est elle-même un mode de normativité un peu moins réifié que la Norme.

Celle-ci prend une évidence d'objet qui supplante dans les consciences les réalités langagières-linguistiques dont elle est dérivée. "La langue française" n'est plus conçue comme construction, comme abstraction, comme terme classificatoire, mais elle est matérialisée, essentiellement comme écrit: dans le livre, codificateur explicite ou modèle implicite du normé, dans les institutions, dans les actions; il arrive même qu'on perçoive la parole, pourtant beaucoup plus variée que l'écrit, comme réalisation du modèle. Ces modes de réification doivent autant aux représentations, aux routines sociales, qu'aux contraintes proprement linguistiques.

En fait cette normativité n'est qu'une modalité de ce que plus largement on peut désigner par "focalisation". Ce terme désigne la tendance à rendre les pratiques linguistiques cohérentes entre elles, ce qui est un des moyens de construction (et en conséquence d'affirmation, d'individuation, etc.) des groupes humains.

Le terme est utilisé par LE PAGE et TABOURET-KELLER (1985), qui en montrent, dans le cas privilégié de situations créoles en voie de stabilisation, les ressorts anthropologiques -y compris psychologiques. Il est pertinent non seulement à propos des pratiques langagières, mais aussi de nombreux travaux de description linguistique.

"La langue", dans le sens complexe évoqué ci-dessus -pour bien la distinguer de la représentation courante, je reprendrai le terme "laLangue" de Lacan, mais dans un sens bien différent, et avec la majuscule qu'il met à la Loi- n'est donc pas un objet purement linguistique.

Dégager du langage, concrètement des discours, les contraintes linguistiques, organisées en sous-systèmes plus ou moins vastes, qui permettent la production et la reconnaissance de sens, n'équivaut pas à coucher sur le papier un ensemble de faits linguistiques ramenés au modèle de "laLangue".

Le "picard", par le peu d'évidences qu'il offre, est un cas révélateur de ces problèmes.

3. LA "LANGUE PICARDE"

Deux repères permettront de donner un premier cadre d'analyse.

On sait que ce qu'on appelle "français du Moyen Age" contient toujours quelques traits dialectaux, picards, lorrains, normands, etc.; inversement les textes qu'on reconnaît comme picards ne contiennent jamais plus de 20 % de traits spécifiquement picards. Mais ces textes

appartiennent à la littérature française: le picard n'est pas séparé du français.

Au XXe siècle, certaines personnes sont persuadées qu'il existe une langue picarde. Des textes sont traduits du français au picard (le premier par E. Paris, si l'on excepte la Parabole de l'enfant prodigue) ou inversement, on confectionne des lexiques, dictionnaires, et même une sorte de "méthode Assimil" de picard: "Eche pikar bèl é rade".

Ces deux jalons dans la chronologie permettent de situer notre réflexion dans le cadre, hypothétique pour l'instant, de la divergence d'une langue par rapport à une autre.

Retraçons brièvement le processus de constitution du picard. Il faut avant tout noter (qu'on excuse l'évidence de la remarque) que depuis le XIIe siècle, quand apparaissent les premiers textes, jusqu'à ces dernières années, nous n'avons pas de données brutes sur le parler: nous n'avons que des textes écrits, des témoignages et des recoupements. Au risque de passer pour iconoclaste, et compte tenu de la force des représentations en matière de langage, je pose que les témoignages, et les textes comme mises en scène, doivent être critiqués rigoureusement.

Aux XIIe-XIIIe et XIVE siècles, période de splendeur de la Picardie à maints égards (voir les cathédrales, etc), on trouve donc des textes nombreux et importants contenant des traits picards, textes dont le statut littéraire est de premier plan. C'est ce que les uns appellent "le picard", d'autres plus précis "la scripta picarde", et M. DELBOUILLE (1970) "le franco-picard". Des parlers, on sait seulement qu'ils sont tout à fait reconnaissables, mais que très tôt ils suscitent des moqueries à la cour, n'étant pas la "langue du roi". On ne peut préciser à quel degré ils sont autonomes, c'est-à-dire dans quelle proportion ils contiennent des traits spécifiquement picards.

Le XVe siècle voit une nette décroissance à la fois de la quantité de textes teintés de picardismes, de la proportion de picardismes dans ces textes, et même de la noblesse des textes ainsi marqués. Mais c'est au XVIe siècle qu'il faut situer la fin de cette tradition d'écriture franco-picarde: c'est à cette période que, malgré des grammairiens comme Charles de Bovelles, "le français" exclut comme fautes les picardismes, comme d'ailleurs les autres dialectalismes.

Au XVIe siècle en effet le français a conquis toutes les fonctions qui définissaient la place du latin; en même temps, il s'est resserré, focalisé. C'est à ce moment que naissent les patois (la "langue purinique" en Normandie, etc).

Le picard, comme les autres patois, apparaît d'emblée sous forme de "langue basse", dans le genre burlesque, comme procédé propre à ce genre. Doit-on voir dans l'écrit picard burlesque la conquête d'un espace nouveau de liberté? Certes, le fait linguistique picard y trouve une expression, qui n'est sans doute pas complètement étrangère aux pratiques parlées, et qui en reprend à coup sûr des traits (CARTON 1965). Mais d'une part on ne peut pas vérifier dans quelle mesure ces écrits sont fidèles aux parlers, d'autre part les genres littéraires représentés, ainsi que diverses informations indirectes, incitent à penser qu'ils sont plutôt de l'ordre de la caricature.

Un peu plus tard, dans la première moitié du XVIIIe siècle, tandis que Vadé, à Paris, se taille un franc succès en donnant une représentation littéraire du parler "poissard", Thuillier, dit Jacquet, le fait du "picard" à Amiens. Daire, auteur en 1782 d'une Histoire littéraire de la ville d'Amiens, écrira: "Ce que fut Vadé relativement au patois de Paris, (Jacquet) le fut parmi nous en amusant les meilleures maisons de la province par l'imitation parfaite du ton et du jargon de la populace." Pour être crédité d'une "imitation parfaite", si l'on en croit ce que nous montrent aujourd'hui certains comiques, c'est justement une représentation chargée qu'il faut donner.

On peut considérer qu'est installée au XVIIIe siècle une diglossie littéraire, la langue basse étant réservée à des genres considérés comme bas: chansons et "pasquilles", discours et dialogues satiriques, vers naïfs, généralement anonymes; aucune oeuvre lyrique, aucune oeuvre théâtrale ayant franchi l'obstacle du passage à l'écrit.

Cette diglossie comporte cependant un apport décisif: elle implique qu'il existe une langue de cette littérature basse, et elle est pour cette raison le berceau de ce que certains nomment aujourd'hui "la langue picarde".

Je passe au XIXe siècle, en ne m'étendant pas sur les transformations qui se sont introduites dans la société.

A travers toute l'Europe s'expriment avec une passion nouvelle des langues dont le point commun est d'avoir un statut "inférieur": finnois, russe, allemand, tchèque, et en France breton, basque, occitan. La question qui est posée, c'est le retournement de la diglossie, la conquête par ces langues du prestige attaché aux langues dominantes, au moyen d'oeuvres littéraires ambitieuses.

De telles oeuvres n'apparaissent pas en picard: cause ou conséquence de la faiblesse d'une "conscience picarde"?

Le XIXe siècle voit cependant se développer la production littéraire picarde. Les oeuvres restent dans l'ensemble dans la satire, le réalisme pittoresque, la chanson, mais bon nombre d'entre elles sont de bonne venue. Edouard Paris, érudit et haut fonctionnaire, donne en 1863 une traduction picarde de l'Evangile selon Saint Matthieu, et met au point une orthographe raisonnée du picard (laquelle tombera dans l'oubli). A partir du milieu du siècle on commence à trouver des descriptions dialectologiques.

Ainsi en domaine picard aussi, même si c'est dans des proportions et avec des succès modestes, se constitue un corpus littéraire plus ambitieux qu'auparavant (qui implique un début de codification implicite), et s'amorce l'entreprise de codification explicite maintenant ressentie comme une preuve de légitimité par certains. Il y a un lien, vraisemblablement nécessaire, entre l'ambition de retournement de la diglossie et le fait de poser la question de la Norme (alors qu'une variété basse acceptée comme telle ne cherche pas ce symbole).

Mais simultanément les bases de cette littérature, à savoir les pratiques quotidiennes, diverses, fonctionnelles, s'effritaient.

Il faut se méfier sur le thème de la dégradation dialectale: dès les premiers écrits sur le fait picard, dès l'enquête de Grégoire, il est signalé que le picard est en train de disparaître. Or je crois qu'on peut expliquer cela et critiquer ces témoignages. En français, l'écrit représente la langue en rétrécissant le parler aux dimensions de la Norme, et le parler est plus riche que l'écrit. L'écrit picard au contraire met probablement les caractéristiques du parler picard en relief: l'écrit est vraisemblablement plus picard que le parler (voir ci-dessus), ce qui pourrait expliquer l'impression que le parler picard est dégradé par rapport à "la langue picarde" qu'on trouve à l'écrit.

Malgré cette réserve, on peut admettre que l'accroissement de la circulation dans le pays et l'érosion de cette sorte d'insularité que constituait l'isolement rural relatif, la révolution industrielle et ses conséquences (individualisation de la force de travail, exode rural), aient eu pour conséquence une réduction du nombre de locuteurs utilisant préférentiellement des formes strictement locales. Le XXe siècle, ses guerres en particulier, continue cette évolution.

On est donc aujourd'hui devant la situation suivante: l'idée d'une langue picarde existe (bien qu'aucune enquête à ce jour ne permette de préciser dans quelle mesure). Un certain nombre de recettes, éprouvées ou apprises d'autres groupes linguistiques, font l'objet des efforts des militants: enseignement, radio, disques, etc. Le corpus littéraire est mûr pour occuper une place sérieuse dans le patrimoine régional, et il bénéficie d'un sentiment d'historicité qui le légitime aux yeux de beaucoup. On écrit et on publie en picard.

Mais la normalisation de l'écrit est peu avancée: en particulier il n'y a pas accord jusqu'à présent, malgré des efforts non négligeables, sur la graphie du picard.

D'autre part, le domaine picard est de moins en moins une entité dans l'esprit de ses habitants: le sud se sent picard (mais la région administrative, qui inclut des régions non picardophones, a pris le nom de Picardie), tandis que le nord se sent "chthimi" et ignore sa propre

appartenance au domaine picard, bien plus que les districts picardophones de Belgique, juste à côté.

Il est difficile de préciser dans quelle mesure le picard est parlé quotidiennement. Il est évident qu'il l'est moins en ville et chez les jeunes, mais on peut difficilement soit le déclarer à l'agonie, soit le déclarer bien vivant, sans préciser ce que l'on entend par "le picard". Les opinions courantes sur ce sujet doivent être reçues avec les plus grandes réserves (ELOY 1991), et il faut avouer en résumé que nous ne pouvons pas répondre à cette question sur une base rigoureuse.

4. LE PICARD ET LE FRANÇAIS

Essayons de dégager quelques éléments de comparaison entre le picard et le français.

Sur le plan linguistique, il existe des faits démarcatifs, qui affirment la spécificité de l'un comme de l'autre par rapport aux variétés voisines. Les deux d'ailleurs, nous l'avons dit, sont le théâtre de multiples variations. Les faits picards non spécifiques, qui n'opposent pas le picard au français, viennent pourtant perturber les représentations du picard comme langue. De plus, bien qu'elles ne soient pas de taille comparable, le picard et le français possèdent chacun une littérature, à travers laquelle ils peuvent revendiquer l'historicité. Enfin, si les limites du picard n'ont jamais correspondu à une unité politique ou administrative, celles du français également ont toujours à la fois empiété sur des pays voisins, et inclus des pays non francophones.

Les différences expliquent le déséquilibre entre les deux situations: elles peuvent être résumées en deux points.

La France s'est organisée, depuis Philippe Auguste au moins, autour d'un appareil politique centralisé (même s'il ne couvre pas toutes les régions). Le prestige social du pouvoir a fait que la langue du roi (et non le francien) est devenue le français. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'extrême importance qu'a prise la langue: l'absolutisme, le sentiment national, la conscription, la puissance européenne et coloniale qui a appartenu à la France depuis des siècles, etc.

Mais le principal me paraît être la constitution d'un appareil normatif de nature politique, en l'occurrence étatique (mais il n'est pas invraisemblable que des formes politiques de la nation autres que l'état produisent aussi un tel appareil normatif). Pour prendre la succession du latin, langue sacrée, il y a eu constitution volontariste d'un corpus littéraire, philosophique et scientifique, qu'ensuite on a pu prendre comme base d'enseignement. L'alphabétisation, qui s'est faite en français, a sans aucun doute été un outil de francisation, et l'enseignement de "la Langue" et de "la littérature française" a prolongé l'action de l'enseignement élémentaire.

Le modèle français est à la source, même dans le cas du picard, de ce que l'on entend couramment en français par "la Langue": la focalisation est cristallisée dans des réalisations écrites et des institutions, qui deviennent en elles-mêmes sources et preuves de légitimité (question essentielle aussi aux yeux de Chiorboli dans ce colloque), légitimité qu'on saisit comme la Norme.

Pour le picard, la légitimité de "langue" n'est pas assurée car il ne peut imiter l'histoire du français. On voit fonctionner le travail de focalisation, mais à l'échelle locale, voire individuelle (ELOY 1990), et non institutionnalisée ou étatisée. Les Picards ont peu d'autonomie par rapport à l'état français et à l'idéologie nationale française, et cela explique que leur parler n'ait pas été doté d'un appareil normatif politique et n'ait pas réussi à se poser comme "langue".

5. QUESTIONS EN VUE DE COMPARAISONS ET D'EXTRAPOLATIONS

- Quelle est la valeur de l'analogie entre le schéma de constitution de "la langue" et celui de la constitution de l'idée de "la nation": pouvoir central d'un groupe (même s'il nie être un groupe), cristallisation de la catégorie dans des réalisations et institutions, mise

entre parenthèses ou sur un plan autre que national (par exemple régional) des variations objectives?

- Voit-on un état national (même récent) se passer d'une Norme (ou 2 ou 3 s'il est bilingue ou trilingue) pour gérer le répertoire qui lui sert de symbole et d'étendard?

- On sait que la langue n'est pas pour tous les groupes (ethniques) une valeur centrale: cela laisse prévoir des situations à une nation, un état, et plusieurs langues. Mais a-t-on des exemples d'une nation (ou ethnie), où il y ait un grand investissement sur "laLangue" (dotée du trait d'unicité), et où l'on ne tende pas à constituer une Norme? L'idée de polynomie suppose qu'on invente une gestion à plusieurs normes officielles, et peut-être la pratique en démontrera-t-elle effectivement la possibilité. Concrètement, il faudra donc suivre l'évolution des textes de statut pan-corse, de l'enseignement, de l'édition, et du jeu des rapports de prestige. On ne peut pas écarter a priori cette possibilité de gestion polynomique (bien que, m'a-t-on dit, les écrits corses les plus officiels soient déjà invariants pour une grande part); mais elle remettrait en cause beaucoup de ce que nous enseignent les langues nationales officielles d'aujourd'hui.

- L'anarchisme nie le pouvoir (surtout central) et nie aussi la nation. On conçoit bien comment il offre ainsi un cadre politique à l'idée de polynomie. Mais pour être cohérent, ne doit-il pas nier "laLangue" en même temps que "la nation"?

- Où faut-il arrêter la polynomie linguistique? Une norme par village, par district ou "pays", par région? Elaborer une norme du picard du sud, par exemple, reviendrait à gommer dans l'écrit les différences entre l'est et l'ouest du département de la Somme, et élaborer une norme du picard du sud-ouest gommerait les différences entre le Ponthieu et le Vimeu, et ainsi de suite. C'est une question qu'on peut résumer par la formule "une langue ou deux langues?", et qui n'est jamais résolue sur le plan purement linguistique.

En somme, la réflexion que je viens d'exposer m'incite à penser qu'il y a un lien essentiel entre les plans politique et linguistique, entre les notions d'identité nationale et de langue nationale, d'état national et de Norme. Le lien, c'est que ces notions se construisent et se concrétisent ensemble (comme le note aussi Muljacic à propos de l'italien dans ce colloque) à partir des mêmes ressorts et des mêmes besoins, éventuellement partagés seulement par les membres d'un groupe au pouvoir.

L'exemple picard montre que le sentiment d'identité ethnique, et surtout l'aptitude à lui donner un débouché politique, est aussi faible que le degré d'élaboration d'une Norme linguistique, qui en est à la fois le reflet et un des moteurs.

La polynomie serait la négation, au profit d'une pluralité de normes, de l'unicité de la Norme, telle que nous la montre la situation française, à savoir ce fonctionnement social construit autour d'une hypostase de représentations linguistiques; cela me paraît possible, bien sûr, mais, pour l'instant, en contradiction avec l'idée de langue nationale, la langue et la nation étant, au moins dans la culture occidentale, consubstantielles entre elles. Pour des parlers comme ceux que l'on regroupe sous le nom de picard (ou ceux de Corse?), vouloir conquérir le statut de "langue", n'est-ce pas viser le statut de "laLangue", avec sa conséquence la Norme?

BIBLIOGRAPHIE

CARTON F.: *François Cottignies dit Brûle-Maison, Chansons et Pasquilles*. Arras 1965 pp. 43-60.

DELBOUILLE M.: "Comment naquit la langue française?" in *Mélanges Straka*, Lyon-Strasbourg 1970, I pp. 187-199

ELOY J.M.: "A la recherche du "français populaire". *Langage et société* 1985 n° 31

ELOY J.M.: *Aspects diachroniques et synchroniques de la constitution du picard: études de morphologie*. (thèse 1989) Lille 1990.

ELOY J.M.: "Un discours ordinaire sur le picard". A paraître dans *Lengas* 1991.

Jürgen ERFURT
Université de Leipzig

***LA "RECONNAISSANCE-NAISSANCE" D'UNE LANGUE
 EST-ELLE UN PROCESSUS REVERSIBLE?
 LE CAS DU MOLDAVE***

1. Environ 3 millions d'individus en URSS parlent la langue moldave. Un taux approximatif de 85 %, c'est-à-dire 2,53 millions d'entre eux, vivent en République soviétique de Moldavie avec 561 000 Ukrainiens, 506 000 Russes et d'autres groupes tels que les Gagauses, les Bulgares, les Gitans, les Juifs, et les Biélorusses. En Moldavie, le taux de la population s'exprimant en langue moldave atteint environ 64 %. Dans cette région, le moldave est l'idiome de la majorité de la population alors que dans d'autres Républiques de l'Union soviétique, notamment en Ukraine, en Russie et en Kazakhstan, c'est la langue de minorités. Klaus HEITMANN définit le moldave chez ces groupes, comme étant "loin de toute influence de la langue standardisée (sans toit)" (1989a:509). Dans les petites îles peuplées, la langue maternelle n'est enseignée ni à l'école ni dans tout autre établissement et la presse y est absente. D'où une situation linguistique archaïque et conservatrice (cf. *ibid.*).

Celui qui a suivi de près la discussion portant sur la culture, l'identité nationale, le développement social et linguistique, depuis l'avènement de la "Perestroïka", dans la République Soviétique de Moldavie, se rappelle sans doute les débats animés qui se sont tenus au sujet de la langue moldave, dans la seconde moitié des années 80. Sur ces débats, je désire exprimer la thèse suivante: bien que le moldave fût jusqu'en 1989, reconnu comme langue de nationalité et langue officielle en Moldavie, et bien qu'elle soit reconnue comme langue d'État de la même République depuis août 1989, elle se trouve dans une situation comparable à celle d'autres langues romanes (de minorités). Beaucoup de locuteurs la trouvent déficiente, car elle n'a pas connu une évolution répondant aux besoins de la communication moderne. Il y a absence de terminologies spécialisées dans presque tous les domaines, car, jusqu'à un temps récent, la formation supérieure et technique se faisait seulement en langue russe. Dans les médias dominait le russe, et là où le moldave était utilisé, il n'échappait pas aux incorrections linguistiques. En outre, beaucoup de Moldaves se plaignent que l'apprentissage des normes de leur langue maternelle soit la plupart du temps insuffisante.

A cette première thèse vient s'ajouter une autre. Au fil des discussions ci-dessus mentionnées, ayant abouti, en août 1989, à une nouvelle loi sur la langue, se dessine un retour sur la thèse de l'autonomie du moldave, thèse soutenue jusque là. Cela signifie que le moldave n'aura plus le statut de langue romane autonome, il sera plutôt considéré comme une variété du roumain, ou même comme roumain. Afin de mieux comprendre cette situation linguistique particulière et apparemment sans pareille parmi les langues européennes, il est indispensable d'en donner un bref historique sociolinguistique.

2. De nos jours, on ne se pose plus la question de savoir si le moldave est une langue romane jeune ou non, comme en doutait encore en 1956 Carlo TAGLIAVINI. Au plus tard depuis 1989, ce problème n'a plus de raison d'être; même si cette langue semblait aux yeux de certains linguistes à la fin des années 70, à l'ouest également, prendre le chemin d'une évolution relativement autonome (cf. H. HAARMANN 1978:286). Dans la communauté des sociolinguistes, il est généralement accepté de distinguer des classifications selon des critères intralinguistiques-dialectologiques d'un côté, et des critères politico-linguistiques de l'autre sans avoir à procéder à l'élimination de certaines d'entre elles par d'autres (cf. H. GOEBL 1984). Cette distinction est souvent difficile à réaliser de manière conséquente dans la pratique

linguistique, surtout lorsque, en troisième lieu, la population a des difficultés à s'identifier avec sa langue. Concernant le moldave, signalons en plus l'existence d'une controverse politique entre la Roumanie et l'URSS en raison de laquelle la roumanistique de la RDA, par exemple, resta longtemps hésitante.

Essayons de cerner succinctement le problème du moldave. Linguistiquement parlant, il s'agit de cette langue, parlée et écrite en Union Soviétique qu'est le roumain, réalisée toutefois jusqu'en août 1989 en alphabet cyrillique. La linguistique soviétique a considéré le moldave, jusqu'à une date récente, comme une langue romane orientale autonome (cf. K. HEITMANN 1989a:508, citant la définition de G. V. STEPANOV de 1972) et reprenant ainsi la position du fondateur de la moldavistique soviétique, Maxime W. SERGIJEWSKIJ, en assurant par là un prolongement à l'analyse prévalant à la fin des années 20. Depuis cette époque, la moldavistique soviétique défendit "la théorie des deux langues", selon laquelle le moldave et le roumain seraient deux langues distinctes. Au début, il y avait derrière cette théorie une sorte de refus de la part de la jeune Union soviétique de reprendre la langue et la culture de la Roumanie fasciste. Plus tard, et particulièrement dans les années 60, "la théorie des deux langues" devait servir de moyen pour faire face aux mouvements nationalistes, même en République de Moldavie, mais beaucoup plus pour contrecarrer la résurgence de la question de la Bessarabie en Roumanie de Ceausescu (cf. K. HEITMANN 1989a:510). Pour justifier "la théorie des deux langues", on s'est servi de concepts extralinguistiques et des concepts intralinguistiques. Ainsi, la thèse selon laquelle le moldave puisait sa spécificité dans ses contacts durables et intenses avec le monde slave, s'inspirant du domaine extralinguistique, plus exactement de la sociolinguistique (ibid.:511). Au début des années 80, GABINSKIJ (1983) évoqua le concept d'identité linguistique des Moldaves et, à travers cette argumentation, nous pouvons établir des parallèles intéressants avec la sociolinguistique catalane et occitane. Dans la tentative d'argumentation de l'autonomie du Moldave sur la base du concept intralinguistique, on avance, en premier lieu, comme preuve, l'influence des langues slaves orientales sur le lexique du moldave. Depuis peu de temps, la romanistique soviétique se penche sur ce qu'on appelle le "soviétisme", c'est-à-dire sur des dénominations relatives à certaines données dans la constitution de l'État et dans la politique ainsi que dans l'économie et la culture de l'URSS. A cela viennent s'ajouter également les néologismes spécifiques du domaine scientifico-technique. Une critique doit être faite quant à cette attitude de la linguistique soviétique liant presque toutes les données à des emprunts du russe, ne tenant pas compte de l'impact du français, de l'anglais et ne laissant aucune place aux néologismes provenant du roumain. D'autre part, nous constatons aussi la présence de plusieurs soviétismes dans la langue roumaine, d'où l'impossibilité de discerner le roumain du moldave. Le fait que dans la langue moldave se cristallisent de nombreuses particularités phonétiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques, me paraît être un processus tout à fait naturel découlant du contact entre langues russe et moldave. La question de savoir à quel point la politique linguistique a infléchi ce processus en République de Moldavie et quelles ont été les conséquences pour la langue moldave et l'apprentissage de la langue maternelle par les Moldaves est le sujet d'une étude à part. Le statut de langue officielle de la République était fixé par la loi. Vouloir savoir combien cette langue a bénéficié d'une promotion lui permettant de répondre réellement aux exigences modernes de communication, c'est aborder une autre question; une question qui va de pair avec les problèmes existant encore en Moldavie concernant une socialisation scolaire et académique des locuteurs moldaves, avec une élaboration incomplète de terminologies spécialisées et textes typiques du domaine de la science, de la technique, de l'économie et des services publics. Un autre problème réside dans l'infiltration de russismes et de soviétismes dans le moldave et ceci non seulement dans le lexique, mais aussi dans la prononciation, la ponctuation et même la pragmatique. La politique linguistique de l'Union Soviétique n'aurait-elle pas engendré une déstabilisation du système

linguistique dans la conscience des locuteurs moldaves, comme nous avons à l'entendre souvent avec, comme argument, les nombreuses dérivations de la norme (cf. K.HEITMANN 1989 b:29ff., J.ERFURT 1990)?

3. Lorsque Moscou donna le feu vert à la politique de la Perestroïka, ce furent surtout les écrivains qui élevèrent leur voix en République soviétique de Moldavie pour une révision radicale dans le domaine linguistique et en matière de politique linguistique. Depuis, la question de la langue occupe une place centrale dans la politique du changement, à côté des immenses problèmes économiques et écologiques. A cet effet, la revue hebdomadaire de l'Union des Ecrivains *Literatura si arta* (LA) ainsi que la revue mensuelle *Nistru* (N) ont servi de canal publicitaire. Elles ont été le reflet d'une véritable masse de révélations, de plaintes, de discussions et de propositions sur le thème de "la situation de la langue moldave" et de la politique linguistique en Moldavie. Presque en même temps que l'analyse de la situation linguistique moldave et celle de la théorie des deux langues, des revendications politico-linguistiques se sont cristallisées et ont été présentées à la commission gouvernementale par des intellectuels. Dans une lettre ouverte datant de septembre 1988, suivie d'autres prises de positions collectives, une liste de desiderata a été dressée contenant les 5 postulats suivants:

- abandonner la théorie des deux langues
- introduire le système graphique latin
- élever le moldave au rang de langue d'État
- prendre des mesures visant à renforcer la position du moldave dans la vie publique

- combattre la sous-estimation de langue nationale de la part de la nomenclatura de la République (cf.K.HEITMANN 1989 b:48).

Exactement un an plus tard, le 29 août 1989, le Soviet Suprême de la République de Moldavie décida de modifier la Constitution. La loi fondamentale prévoit, sous sa nouvelle forme, la reconnaissance du moldave en tant que langue d'État ainsi que l'application du système graphique latin. Il s'agit ici de deux des revendications figurant dans la liste établie par les intellectuels moldaves. Le changement de la Constitution fut accompagné d'une "loi sur le fonctionnement des langues dans le territoire de la République moldave". Cette loi régit l'emploi des langues moldave, russe et gagaouse et fait état des langues des autres habitants de la République moldave: Bulgares, Juifs, Ukrainiens et Gitans (cf. l'article 4.18). Dans ses dispositions générales, cette loi prévoit l'utilisation du moldave dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, et aussi en tant que moyen de communication entre les différentes ethnies de la République. Le russe reçoit ainsi le statut d'une langue véhiculaire entre les différentes nations de l'Union soviétique. Le texte ne s'attarde pas sur le rapport existant entre le moldave et le roumain. Concernant les populations d'origine moldave et roumaine habitant dans les régions d'Union soviétique autres que la Moldavie, le préambule parle "d'une identité linguistique moldavo-roumaine" (LA 7.9.1989, p.3). Rien de plus. Dans une autre loi, "loi prévoyant le retour au système graphique latin", nous lisons que le moldave est une langue d'origine romane possédant une structure romane (p.4). Apparemment s'inscrit dans ce texte un compromis entre les partisans de la théorie des deux langues et ceux qui veulent identifier le moldave au roumain, réclamant la reconnaissance des normes orthographiques, orthoépiques et grammaticales du roumain pour la langue moldave. Il est donc superflu de vouloir trouver à quel endroit a été mentionné explicitement dans le texte le rejet de la théorie des deux langues. Cela constitue une démarche inutile. Les Moldaves reconnaissent leur langue comme langue moldave; en tant que locuteurs du moldave, ils sont conscients que leur langue est née du dialecte moldave du roumain, et qu'une seule et même langue peut être parlée dans différents États et avoir des noms divers, pourquoi pas. Lors du débat sur le texte, les propos de l'écrivain Ion Hadîrca révèlent l'idée suivante: "L'État moldave ne peut avoir comme langue que le moldave qui est égal au roumain". Encore une fois, nous constatons qu'il est

insensé de vouloir établir des classifications glottopolitiques au détriment de concepts intralinguistiques dialectologiques.

Pour revenir à notre idée de départ, la question de savoir si la "reconnaissance - naissance" d'une langue est un processus réversible, nous arrivons à la conclusion suivante: le cas du moldave paraît, en quelque sorte, être le phénomène opposé à celui entrant dans la discussion sur le corse. L'individuation linguistique n'est pas à l'ordre du jour, mais plutôt la médiation sur la langue d'origine. Pour être plus précis, il faudrait mentionner que ce n'est pas l'individuation linguistique prônée par la politique linguistique de l'Union soviétique vis-à-vis des voisins roumains qui s'est imposée, mais plutôt la reconnaissance du roumain et la référence aux normes de celui-ci. Ainsi, la tentative de la politique linguistique soviétique de vouloir encourager l'individuation linguistique des Moldaves sur la base d'une variété du dacoroumain et ceci dans un contexte politico-économique bien déterminé dans l'esprit d'une hégémonie du centralisme soviétique, s'est soldée par échec. Nous avons très peu d'information concernant la question de savoir si, au début, c'est-à-dire durant la phase de la politique léniniste des nationalités des années 20, l'idée d'autonomie de la langue moldave a été acceptée par ses locuteurs, ou bien si, déjà à cette époque là, elle est allée à contre-courant de la conscience linguistique des Moldaves. La conception de SERGIEVSKIJ qui a donné lieu à la théorie des deux langues était probablement méconnue ou partiellement connue des Moldaves. Apparemment, elle trouva auprès des Moldaves un consentement général, car elle confirma ce que les Moldaves parlaient de tout temps: la "limba moldoveneasca", c'est-à-dire la langue moldave. A long terme, à la suite du rejet des prémisses politiques après la seconde guerre mondiale et avec l'avènement de la "perestroïka", il est devenu clair que le concept de l'individuation linguistique ne peut plus exister sous cette forme. Les principales raisons de cet échec sont à voir sans doute dans la marginalisation sociale du moldave par rapport au russe et dans les lourdes erreurs de la politique de nationalité soviétique ainsi que dans le manque d'institutions sociales, de jardins d'enfants et d'écoles opérant avec la langue moldave. La conception des deux langues romanes au nord du Danube aurait du contribuer à la promotion du moldave en tant que langue élaborée. La nouvelle constitution linguistique définissant le moldave comme langue d'État est appelée à rétablir rapidement la situation déficitaire, tâche difficile à réaliser vu les grands problèmes que connaît le pays.

BIBLIOGRAPHIE:

- ERFURT, Jürgen 1990: *Moldauisch - eine Ausbau-und Minderheitensprache*, à paraître
- GABINSKIJ, Mark.A. 1983: "Un excurs nereusit in domeniul moldavisticii", in: *LLM* 1983/1,62-68
- GOEBL, Hans 1984: Das Korsische oder: Wie entsteht eine neue Sprache, in: *Salzburger romanistische Schriften*, hrsg. von D.Messner, Salzburg, 147-167
- HAARMANN, Harald 1978: *Balkanlinguistik (2). Studien zur interlingualen Soziolinguistik des Moldauischen*, Tübingen
- HEITMANN, Klaus 1989 a: "Rumänisch: Moldauisch", in: *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Bd.3, hrsg. von G.Holtus/M.Metzeltin/C.Schmitt, 508-521
- HEITMANN, Klaus 1989 b: "Probleme der moldauischen Sprache in der Ära Gorbacev", in: *Südosteuropa* 38(1989), 29-53
- KLOSS, Heinz 1987: "Abstandsprache und Ausbausprache", in: *Sociolinguistics/Soziolinguistik*, hrsg. von U.Ammon/N.Dittmar/K.J.Mattheier, 1. Halbband, Berlin/New York, 302-308
- KRAMER, Johannes 1980: "Das Moldauische", in: *Balkanarchiv* 5(1980), 127-155

- MARCELLESI, Jean-Baptiste 1986: "Actualite du processus de naissance de langues en domaine roman", in: *Cahiers de linguistique sociale*, Rouen, Nr.9, 21-30
- TAGLIAVINI, Carlo 1956: "Una nuova lingua letteraria romanza? Il moldavo", in: *Atti dell'VIII congresso internazionale di studii romanzi* (Firenze, 3-8 aprile 1956), Firenze, Bd.2, T.1, 445-452

Irène FENOGLIO
CNRS - CEDES (LE CAIRE) - LADISIS (Strasbourg)

***D'UN POLY-USAGE D'UNE MEME LANGUE HORS DE SON
MILIEU NATUREL DE DEVELOPPEMENT***

1. INTRODUCTION

Ce travail part, en quelque sorte, à l'envers de ce qui est proposé dans le titre du colloque. Au lieu de parler d'une même langue, mais poly-nommée on part d'un poly-usage multiple, par diverses communautés d'une même langue, toujours même ment nommée: le français, sur un même lieu, un même territoire: l'Egypte.

Quand on dit l'Egypte, il faut préciser l'Egypte citadine. En effet, tout ce travail s'inscrit dans une partition de fait citadin/rural, partition courante et peu originale mais qui s'impose, ici.

Les ruraux, en Egypte, sont les fellahs non lettrés et ne parlant que l'arabe égyptien selon diverses variétés régionales (auxquels il faut ajouter les bédouins qui ont leur propre dialecte). La notion de citadin désigne à la fois les urbains et les grands propriétaires terriens qui ne font que "résider" selon les saisons, sur leur terre mais qui ne vivent qu'en fonction de leur lien à la ville. Les citadins à la différence des fellahs évoluent dans une société plurilingue et sont en tant qu'individu au moins bilingues (arabe ou langue communautaire et français) et la plupart du temps tri ou quadrilingues: langue communautaire ou/et arabe, français, anglais).

Il est bien évident que la part rurale de la population est beaucoup plus importante démographiquement que la part citadine mais par un phénomène bien connu, cette part sociale pèse toujours d'un grand poids sur le destin culturel d'un pays.

Cet avertissement pour dire qu'en aucun cas on ne prétendra traiter ici de l'ensemble de la population égyptienne, quelle que soit l'époque évoquée.

Le travail présenté ici est encore en cours. On s'en tiendra donc à évoquer les tendances apparaissant à partir d'entretiens déjà menés, entretiens qui devront être poursuivis pour permettre de véritables conclusions. Il s'agira très exactement, ici, de témoigner de ce phénomène sociolinguistique représenté par l'usage inter-communautaire d'une même langue -théoriquement étrangère- et de tenter d'interroger les rapports du cosmopolitisme à la langue.

Le poly-usage du français, en Egypte, s'inscrit dans deux dimensions:

- celle de l'espace social: plusieurs communautés la parlent, cela donne lieu à des variations communautaires.
- celle du temps historique et social: ce même français est utilisé aujourd'hui, en Egypte, très différemment qu'il ne l'était auparavant. Cette dimension fait apparaître des variations diachroniques.

2. LES COMMUNAUTES

Rien ne vaut quelques chiffres pour camper une situation.

Nous sommes donc, au départ, dans l'Egypte sous occupation britannique (elle l'est depuis 1882 et le reste jusqu'en 1952).

De la fin du XIXème siècle aux années 1940/45 il existe en Egypte une dizaine de "communautés" actives dont les plus importantes sont les suivantes:

- Les Grecs: En 1822, ils sont, au Caire, 6.880, en 1927: 20.115 (encore ces chiffres¹ ne tiennent pas compte des Grecs sujets locaux ou protégés). Ils ont une langue communautaire: le grec.
- Les Arméniens: Les chiffres manquent. Ils seraient, à la fin du XIXème siècle 4.000, ils sont beaucoup plus nombreux après 1915 (de l'ordre de 7.000). Ils sont composés de 20% de catholiques (qui, en général, ne parlent pas l'arménien) et de 80% d'orthodoxes: ils parlent

tous l'arménien à leur arrivée et s'organisent pour entretenir la langue (écoles gratuites prises en charge par le Patriciat, par exemple...). En général sont trilingues: Arméniens, Grecs, Turcs, puis ils acquièrent l'arabe.

- Les Syno-Libanais-Palestiniens: Ils sont comptabilisés 3.000 en 1927. En fait ils sont beaucoup plus nombreux car beaucoup sont sujets locaux (ottomans) ou protégés des pays européens (notamment de la France). Ils parlent l'arabe "syno-libanais" et acquièrent le français.

- Les Juifs: Ils sont d'origine diverse (mise à part la petite communauté originaire d'Egypte depuis toujours et appartiennent à diverses nationalités. La progression de leur nombre a été assez lente jusqu'au début du XXème siècle, mais elle est devenue plus rapide à partir de 1902/1903. En 1898: 11.489 Juifs, en 1927: 34.103. Les plus nombreux sont les sujets locaux puis viennent les sujets italiens, français et anglais. Ils parlent donc différentes langues.

- Les Italiens: Ils ne forment pas une communauté à continuité historique; il s'agit plutôt de groupements dont la présence a été intermittente au cours de l'histoire du Caire. C'est à partir de la fin du XIXème siècle qu'il y a établissement d'une colonie italienne, nombreuse et stable. Après la communauté grecque, elle est celle qui progresse le plus rapidement: en 1882, 4.969 individus, en 1927, 18.575. Ils parlent essentiellement l'italien, et l'italien occupe la troisième place après le français et l'anglais (parmi les langues étrangères).

- Les Turcs: Ils sont très vite "égyptianisés" mais se communitarisent par distinction (prestige attaché à Muhammad Ali). Ils ne sont pas très nombreux, mais bien situés politiquement et socialement. Ils parlent le turc, puis assez rapidement l'arabe aussi.

- Les Albanais: Liés à la communauté turque, et la plupart du temps non distingués de celle-ci (Muhammad Ali était albanais mais représentait la Turquie), ils s'en distinguent cependant dans le fait qu'ils sont composés de chrétiens et de musulmans et qu'ils parlent l'albanais (très précisément, ils parlent un dialecte de la région de Kosovo puisqu'ils en sont originaires). Ils parlent cinq à six langues: albanais, grec, français, italien puis anglais.

Les chiffres manquent puisqu'on les a toujours comptabilisés parmi les Turcs.

A ces communautés, il faut ajouter deux colonies françaises et la colonie britannique.

- Les Anglais n'ont jamais été très nombreux bien que tenant la situation d'occupant en Egypte. En 1882, ils sont 1.247, en 1927, 11.221, mais leur nombre a augmenté, cependant, plus rapidement que celui des Français.

L'emprise de leur langue qu'ils parlent exclusivement se marque essentiellement sur la bourgeoisie indigène.

- Les Français: Ils sont 5.193 en 1882 et 9.549 en 1927 (dont on pourrait déduire la moitié de protégés: Juifs, Egyptiens chrétiens, Algériens, Tunisiens, Marocains, Syriens...). Ils se placent ainsi, en nombre, au quatrième rang largement dépassés par les Grecs, les Italiens, et même par les Anglais.

On a jusque là parlé de "communauté" et on a distingué "communauté" et "colonie". Qu'est-ce à dire?

Pour cerner la notion de communauté on partira de la définition que donne Robert ILBERT dans sa thèse sur cette ville cosmopolite par excellence qu'est Alexandrie². Cette thèse qui analyse longuement à propos d'Alexandrie ce qu'il faut entendre derrière les termes d'identité, de communauté et de loyauté propose la définition suivante: une communauté serait "une unité sociale dotée de mécanisme intégrateurs spécifiques qui organise les loyautés et fixe le statut personnel de chacun". Est ajouté ce commentaire: "La communauté est la référence essentielle, la définition dont tout découle; (il s'agit de) bien autre chose que d'une adhésion volontaire à une foi partagée. C'est un cadre social, politique et économique." (p. 489). Robert ILBERT dénombre alors, à Alexandrie, en 1907, quatorze instances communautaires non musulmanes (il y en avait onze en 1880).

A cette définition qui se situe essentiellement dans un champ socio-historique, j'essaierai de surimposer le champ linguistique ou plus exactement de l'imbriquer.

On peut affirmer que toutes les communautés évoquées (mis à part la communauté juive), qu'elles soient ou non arabisées (elles sont toutes en voie de l'être) ont une langue particulière, une langue communautaire au moyen de laquelle les individus peuvent communiquer entre eux.

Si l'existence de cette langue ne permet pas de dire qu'il s'agit de "communautés purement linguistiques" cela constitue cependant un paramètre incontournable pour la distinction entre communautés, et de ces communautés avec la communauté nationale dominante arabophone.

L'exemple-preuve est celui de la communauté albanaise: elle n'existe pas du point de vue des historiens ni même du point de vue des sociologues, elle n'apparaît qu'avec le critère linguistique puisqu'alors seulement elle se distingue de la communauté turque à l'intérieur de laquelle elle est toujours incluse.

3. LE FRANÇAIS

Comment, dans ce cadre inter-communautaire, évaluer l'usage du français? D'après des chiffres officiels publiés en 1917³, au Caire, près de 50.000 personnes parlent français, et, dans le même temps, 32.000 parlent italien.

Donc les parlants français sont les plus nombreux, alors que la colonie de Français, même si on ajoute les quelques Belges et Suisses, reste la moins nombreuse.

Ces chiffres encore n'indiquent pas suffisamment le rôle que joue le français dans la vie publique citadine.

- Le français est utilisé dans toute juridiction mixte (tout ce qui n'est pas "tribunaux indigènes").

- Le français est utilisé dans l'Etat-civil. On a retrouvé des fiches d'Etat-civil, bilingue (français/arabe, datant de 1920, provenant d'un petit village du Delta). Il s'agit d'imprimés, donc de textes institutionnalisés.

- Le français est utilisé dans la vie publique: nom de rues, de boutiques, cinéma (aux débuts du cinéma au Caire - qui se situent exactement dans le même temps qu'en Europe - tous les "cartons" du cinéma muet étaient en français).

Fonction publique très importante, il est utilisé pour la presse. Là aussi, quelques chiffres parlent plus clairement. En 1926 paraissent en Egypte 15 quotidiens et 35 périodiques en langue française. En 1938, au Caire, sur 65 périodiques en langue étrangère (par rapport à 200 en langue arabe), 44 sont en français contre 5 en anglais, 8 en grec, 4 en arménien, 1 en turc, 1 en italien, 1 en persan, 1 en hindoustani; à Alexandrie, sur 31 en langue étrangère, 20 sont en français, 1 en anglais, 7 en grec, 4 en italien; à Port-Saïd, sur 4 en langue étrangère, 3 sont en français, l'autre est en grec.

- Enfin, et c'est très important puisque cela témoigne d'une vitalité culturelle, le français a donné lieu à une imposante production littéraire et une production de haut-niveau (il suffit d'évoquer des noms comme ceux d'Edmond JABES, Georges HENEIN, Albert COSSERY...).

Cette situation, apparemment paradoxale:

- usage dominant du français dans le champ d'utilisation d'une langue étrangère

- colonie française la moins nombreuse sur le territoire

ne l'est pas si l'on fait apparaître ensemble ces deux paramètres:

1) Ce principe général selon lequel différents individus ou différents groupes sociaux de langues naturelles différentes, se rencontrant sur un même lieu d'activité, doivent trouver un moyen de s'entendre et donc de communiquer entre eux, autrement dit, une langue commune.

2) Le second paramètre est constitué par ce fait que la langue étrangère la plus enseignée sur le territoire égyptien était la langue française (pour diverses raisons que l'on ne peut développer ici⁴).

Si l'on établit l'articulation entre ces deux paramètres, la situation apparaît moins paradoxale car la langue française représentait à la fois, pour ces diverses communautés:

- une nécessité communicative: fonction qui ne lui est pas intrinsèque: il y avait nécessité d'une langue commune et le français était là, disponible.

- un véhicule culturel: fonction qui elle, lui est inhérente, à cette époque, par sa "nature" (langue reconnue universellement comme "culturelle") et par les conditions de son implantation en plein coeur du XIXème siècle.

Qu'en est-il aujourd'hui de cet usage?

Aujourd'hui, disons depuis les années 1960, l'usage du français n'est plus du tout semblable en Egypte:

- . ni du point de vue de l'espace social utilisateur

- . ni du point de vue de son utilisation par rapport à la norme "naturelle" ou "nationale".

Les marqueurs ou particularités linguistiques composant ce qu'il est convenu d'appeler l'"accent" ont changé: il y a, par exemple, aujourd'hui confusion du /p/ et du /b/, confusion du /g/ (=j) et du /g/ qui ne se faisaient pas auparavant parmi les francophones. Le /r/ n'est plus systématiquement "roulé"; par ailleurs, les interférences lexicales sont plus nombreuses et de nombreuses confusions lexicales et phonétiques apparaissent entre le français et l'anglais.

Pour plus de précisions, on focalisera notre attention sur un exemple qui exprime cette évolution de l'usage dans le temps. Il s'agit de la prononciation du /r/. Pour prononcer le /r/ français, les francophones d'Egypte, jusque dans les années 1960, ont adopté un /r/ roulé.

Aujourd'hui les Egyptiens qui parlent français, en général, ne "roulent" pas le /r/ et le prononcent à la manière du /gin/ arabe.

Dès que l'on s'est rendu compte de ce phénomène, on a interrogé là dessus, durant les entretiens.

Les interrogés "anciens" francophones ne comprenaient pas d'abord pourquoi cette question, il leur apparaissait évident que le /r/ (vibrant, postérieur) français devienne dans leur bouche d'Egyptien, de Grec, d'Arménien... etc, un /r/ roulé (antérieur, apical, vibrant), toujours sur le même modèle.

Pourtant, en arabe, il existe deux /r/, si l'on peut dire le /"ré"/ (antérieur, apical, vibrant) et le /"gin"/ (postérieur, vibrant). Le /"gin"/ correspond tout à fait au /r/ français. En arménien, il existerait trois /"r"/ dont l'un correspondrait au /r/ français⁵.

Ce qui se dégage de ces débuts d'enquête c'est qu'il semble que, dans l'utilisation faite par les différentes communautés du français, le /r/ se soit toujours prononcé "roulé" quelles que soient les possibilités phonologiques des différents locuteurs appartenant aux différentes communautés.

On a questionné un peu plus et on a eu des réponses du genre: "Les soeurs du Sacré Coeur trouvaient que le r/gin faisait affecté et que donc il fallait "rouler" le /r/". Sous d'autres formes, la réponse est presque toujours la même: il s'agirait d'une injonction d'enseignants⁶.

Il faut donc en déduire qu'il y a eu normalisation par technique commune d'enseignement puis par l'usage de la langue française en Egypte. Il est de fait que l'enseignement suivi par ces différentes communautés était celui des écoles de missions françaises.

Il serait intéressant de savoir -mais on n'est pas en mesure de répondre actuellement- pourquoi ces enseignants, ou plus exactement l'ensemble formé par diverses institutions enseignantes, ont "décidé" de faire "rouler" les /r/:

- par ignorance ou indifférence vis-à-vis des possibilités linguistiques de leurs apprenants?

- par volonté très certainement inconsciente de distinguer les Français des francophones, donc le français des apprenants du français de France⁷.

Cette économie (par normalisation) dans l'usage d'une langue étrangère, économie qui va jusqu'à la simplification incorrecte, manifeste en même temps une homogénéisation de l'usage.

En effet, qu'en est-il aujourd'hui des diverses communautés?

Leur nombre a diminué et le nombre de leurs représentants a diminué. Leur entretien de la langue communautaire, à la fois se concentre et se perd; pour la plupart la langue écrite n'est plus entretenue (les Albanais par exemple). L'usage de la langue communautaire est de plus en plus exclusivement domestique (même les Arméniens, qui pourtant continuent d'entretenir à bout de bras un enseignement scolarisé de la langue, et la publication de deux quotidiens, ne parviennent pas à utiliser leur langue hors de ce domaine).

Le fait est que la langue nationale, en Egypte, l'arabe, aussi bien dans son usage écrit (l'arabe médian utilisé dans tous les pays arabes pour l'écriture quotidienne au niveau national) que dans son usage parlé (l'égyptien, essentiellement le cairote) est d'une utilisation tout à fait dominante.

Cette évolution tient a beaucoup de facteurs dont on ne traitera pas ici, mais que l'on peut évoquer:

- réformes des écoles communautaires en "écoles de langue" nationalisées,

- nécessités liées à la citoyenneté qui obligent à, impliquent une loyauté linguistique envers l'usage de l'arabe.

Ainsi l'usage de ces langues communautaires se perd, du moins sur leur terrain initial de développement en Egypte.

Quant à l'usage du français, il diminue, et par une dynamique/dialectique intrinsèque à tout usage d'une langue, plus il se simplifie, plus il devient incorrect par rapport à la norme, moins il est utilisé puisque l'écrit en est de moins en moins "lisible".

4. CONCLUSION

On aimerait se servir de ce cadre, fait, à la fois, de tendances et de possibilités linguistiques et de contraintes sociales et historiques pour s'interroger sociolinguistiquement sur ce qu'il est convenu d'appeler le cosmopolitisme.

On pourrait, dans un premier temps, définir le cosmopolitisme comme étant le caractère d'un groupe social marqué par la multiplicité des attaches de chacun: attaches d'ordres national, confessionnel ou linguistique.

Mais les difficultés sont posées là, justement: comment faire la distinction -dans le contexte de l'Egypte, et de ce phénomène, issu, produit du XIXème siècle- entre "nationalité" et langue, nationalité et confession ou rite confessionnel.

CLERGET⁸ dont on a beaucoup utilisé les chiffres s'exprime ainsi après avoir décrit ce qu'il appelle les "éléments divers de la population introduits par l'évolution historique". "Le concours d'éléments ethniques aussi divers ne doit pas manquer de se traduire dans les caractères originaux de ce phénomène si complexe et si captivant, mais si difficile à saisir et si peu étudié par les géographes: l'âme de la ville, dans quelle mesure peut-on séparer les aspects successifs venus ainsi s'agréger à l'ensemble?"

Avec un vocabulaire, aujourd'hui vieillot, CLERGET pose la bonne question. Autrement dit, que recouvre ce terme de cosmopolitisme, si facilement utilisé mais si global et si étanche?

On fera appel à la notion d'**imbrication**⁹.

En effet, le cosmopolitisme n'est rien d'autre qu'une "atmosphère" sociale, un effet social et historique des différentes imbrications, superpositions des appartenances et des loyautés.

Et la langue dans tout cela, ou les langues?

Les langues ne s'imbriquent pas, mais "parlant différemment" doivent s'entendre pour participer ensemble à ce phénomène et le constituer dynamiquement. Les "apports" divers et successifs passent par un terrain d'entente (au sens propre); ce terrain ne peut être autre chose qu'un langage commun.

L'apparent désordre, la multiplicité (des comportements, des langues... etc.) doit passer, pour composer un ensemble -qui est là, qui existe de façon dynamique et qui a des effets sur l'ensemble national/géographique/ethnique qui l'accueille- par une mise en ordre, une voie commune.

Robert ILBERT apporterait de l'eau à mon moulin qui dit qu'il faut comprendre le "cosmopolitisme alexandrin non pas comme un melting-pot, mais au contraire comme une continuité toujours renouvelée de groupes constitués, reconnus et souvent responsables".

Cette "responsabilité" en l'occurrence, s'expose en langue française (civilement, juridiquement, administrativement et littérairement). On dira, dans un raccourci qu'il faudrait affiner que la **voie** commune est la **voix** d'une langue et que les stratégies de différenciation (pour marquer l'appartenance, l'identité culturelle) ne s'opèrent, ne s'appliquent qu'à l'intérieur, en deçà d'une stratégie générale aux groupes, stratégie de convergence d'uniformisation. Cet "uniforme" est une langue commune. C'est dans ce contexte, dans ce cadre que l'on peut comprendre la mobilisation qui s'est faite en Egypte, autour du français.

Cette mobilisation linguistique donnait corps au cosmopolitisme.

Cette langue -parlée différemment, utilisée différemment- permettrait à des groupes sociaux divers d'exprimer une même stratégie, une même ambition sociale: se distinguer des Egyptiens, c'est-à-dire des **fellahs**. La seule façon parfaitement efficace de se distinguer des "indigènes" (quand on en est, par exemple, pour ce qui est de l'aristocratie égyptienne) c'est se montrer **lettré**. Se montrer lettré c'est ne pas se faire comprendre par tout le monde, mais se faire comprendre par quelques uns. Il faut donc adopter une langue étrangère à l'ensemble, mais commune à ceux avec qui on veut paraître et, autant que faire se peut à dimension transnationale.

La mobilisation autour du français en Egypte a construit ce cosmopolitisme autant (sinon plus) qu'elle en est issue puisque les différentes communautés se sont maintenues grâce à ce véhicule culturel et tant que ce véhicule culturel a existé.

L'évolution actuelle en serait une preuve: maintien apparent des communautés, par exemple en leur offrant un temps d'antenne quotidien à la radio nationale¹⁰ mais inexistence de fait.

La politique linguistique, de droit absente, se traduit dans les faits par une mobilisation nationaliste autour de l'arabe (tout-à-fait légitime) mais en même temps par un laisser-faire sur la pénétration, à la fois superficielle, et quotidienne de l'anglais (en fait de l'américain), ce qui n'a plus un caractère cosmopolite, mais tout simplement universel.

En conclusion de conclusion, on s'avancerait à dire que:

-le cosmopolitisme n'est pas la polynomie;

-le cosmopolitisme exigerait au contraire une langue commune normée, du moins dont l'enseignement et l'usage ont été suffisamment normés et centralisés pour qu'elle contribue à constituer une communauté linguistique.

Paul FILIPPI
Université de Corse

FRC

Il s'agit ici de la présentation d'un travail en cours fait de questionnements et d'interrogations bien plus que de certitudes.

Cela étant, pour entrer de plain-pied dans le sujet, je dresserai la liste, non exhaustive, des éléments constitutifs du français régional de Corse (ici désormais FRC). Ils appartiennent pour nombre d'entre-eux à un environnement immédiatement perceptible. Je les ai sommairement distribués en éléments phonologiques, phonétiques, morphosyntaxiques. Figureront enfin dans ce tableau des exemples d'un parler que j'ai rangés sous l'étiquette commode -et provisoire- de sabir franco-corse.

Voici donc, un peu tout à trac, ces éléments.

1. PHONOLOGIE

J'indiquerai, sans les reproduire, l'existence d'accents d'intensité à valeur emphatique ou affective qui confèrent au discours un rythme - au sens prosodique du terme-...

2. LE PLAN PHONETIQUE

On observe des phénomènes tels que palatalisation (**echtraordinaire, echtrémité**) affricatisation (**dzero, dzed**) assimilation (**apsepte**) épenthèses (**le peuneu, créyer**) diérèses (**le fou/et, le jou/et**, ou par modification du point d'articulation des réalisations comme (**adsent** -pour **absent-** **adsolument**, ou **edsellent**).

3. ELEMENTS SYNTAXIQUES OU MORPHO-SYNTAXIQUES

- * construction du COD avec à: **On t'appelle. A qui, à moi?**
- * futur à valeur hypothétique (**il n'est pas venu; il sera malade**)
- * confusion des genres (**le merle, il faut la manger bien grasse**)
- * répétition du syntagme verbal en fin de phrase (**les Italiens, c'étaient des travailleurs, c'étaient**)
- * antéposition -à valeur emphatique- de groupes syntagmatiques, comme ici l'attribut du sujet (**-va que malade, il l'est autant que moi!**)
- * puis avec une valeur adverbiale (**Beuh! puis des muletiers en ce moment en Corse il y en avait beaucoup!**)
- * L'adverbe exclamatif **tant** avec le sens de **ce que: tais-toi! tant que tu parles**
- * un **que** à valeur impérative ou inchoative (**ton père! que tu descendes!**)
- * **autant** employé avec une valeur hypothétique (**autant, il les montre à tout le monde là-bas**).
- * **autre que** avec valeur d'affirmation (**combien il y en a qui touchent des primes et qui sont à Paris! Il y en a...autre qu'il y en a**) se réduit souvent à **autre (tu crois que c'est vrai?- Autre que!)**

Il faut également mentionner l'irruption permanente dans le discours de clausules, interjections à forte connotation émotive ou affective pouvant suggérer l'étonnement, l'impatience: termes comme **ayo, mi, beuh, mbeuh** etc.

4. LE SABIR FRANCO-CORSE?

Il se constitue par des emprunts de mots corses qui conservent les morphèmes syntaxiques du corse: finale en [u] ou [a] par exemple: a **sborgna, stancu** etc. ou sont des formes altérées dans lesquelles seul le radical sémantique est corse, le morphème-syntaxique étant francisé: **il a scappé**. On peut rencontrer encore des réalisations intermédiaires où le morphème syntaxique est francisé dans l'article et pas dans le nom.

La créativité est ici constante, presque baroque: "c'est une rivière **straziante**", c'est une rivière difficile (pour un pêcheur) ou encore, tout

récemment entendu: "La porte, elle **sbatouille**; qu'est-ce qu'elle a **sbatoullé!**" Cette créativité implique que l'on connaisse le sens du mot corse; mais il arrive que ce sens soit détourné vers une acception métaphorique qui se fige dans l'usage. **Sciarbà** signifie "crépir" (un mur). En franco-corse, et sans doute aucun sous l'influence de l'argot français, il signifie: "s'écraser contre un obstacle, s'emplâtrer". Et chez nombre de locuteurs le sens du mot **sciarbà** n'est plus perçu.

Il y a là des éléments pour une analyse que nous ne prolongerons pas aujourd'hui.

Comment classer des faits linguistiques aussi divers sous la même appellation de FRC? Faut-il mettre en cause le concept de français régional?

En 1946 Auguste BRUN entend systématiser l'étude des français régionaux et la justifier. Selon lui entre "le français commun" et certaines langues régionales se forme et se développe ce qu'il appelle un "bâtard linguistique" caractéristique de chaque province.

Effaçant le jugement épilinguistique, on retrouve une conception du français régional qui est aujourd'hui encore admise.

Dans une perspective diachronique, l'étude des français régionaux dessine non seulement la carte des variantes et variations du français parlé mais la géographie de provinces linguistiques plus anciennes dont le français n'était pas encore la langue.

Français régional/français régionaux. Par une sorte de jeu de bascule l'expression renvoie, au singulier, vers le monde des concepts théoriques, des universaux, au pluriel vers celui de réels directement observables. Le français régional n'existe pas, n'existent que des individus, qu'on appelle les français régionaux.

La formule demanderait sans doute à être nuancée. On retiendra que l'expression même de français régional désigne le français comme substance que la langue régionale, simple adjuvant, vient colorer avec plus ou moins de vigueur.

Il faut donner alors à l'adjectif régional une certaine élasticité sémantique pour qu'il puisse référer à toutes les nuances et tous les degrés de l'influence de la langue régionale sur les discours en langue française. Quant à définir, sur ce continuum des degrés et des nuances, les points extrêmes ou les seuils en-deçà et au-delà desquels il n'est plus possible de parler de français régional, c'est chose malaisée. Si je peux classer sans sourciller sous l'étiquette FRC des phrases comme "tu l'aimes à ton papa?" ou "vous allez vous mettre à la **rise**", cela pose problème pour des énoncés tels que "le cheval il a **chaqué** un **calciu** du côté de Soveria" que mentionne THIERS ou "Pierre s'est **chjocatu un coghju!**" puisé dans ma moisson personnelle. Le simple bon sens oblige à constater que nul autre Français de nulle autre région -sauf à connaître le corse- ne comprendrait rien à l'un au moins de ces deux énoncés. Voilà l'adjectif régional investi d'une charge sémantique qui brouille la référence au français, sans, il est vrai, l'effacer totalement.

Nous ferons l'économie d'un plus long détour: ce qui caractérise le discours en Corse c'est qu'il est lieu de rencontre entre deux systèmes linguistiques, l'un et l'autre vivants et qui s'affrontent, le français et le corse. Jacques THIERS le fait observer dans *Papiers d'identité(s)*. Dans son état le plus naturel, la conversation quotidienne se présente en Corse comme un ensemble de productions langagières défiant toute analyse qui ne retiendrait pas le modèle de l'alternance du français et du corse. Alternance ne veut pas dire juxtapositions successives. Les deux flux -corse et français- se chevauchant se mêlent. Dans la phrase **Pierre s'est chjocatu un coghju** il y a, à l'intérieur d'une structure syntaxique qui peut être corse comme française, concaténation d'éléments sémantiques corses ou apparemment corses et français. Dans un énoncé comme "le cheval il a **chaqué** un **calciu** du côté de Soveria" il faut, comme pour deux fils qui se seraient embrouillés, démêler le français du corse. Procéder à un repérage des éléments corse et français du discours est nécessaire mais ne suffit pas; on aboutit à un compartimentage qui éparpille ces éléments, l'unité du discours n'étant plus perçue. Sans doute sommes-nous trop ici du côté de la langue ou des langues, française et/ou corse, et pas assez du côté du langage. Par ce

pivotement dans le champ de la terminologie, on découvrira, après l'approche linguistique, une perspective d'approche sociolinguistique de ce réel langagier.

Les questions qui gouverneront cette approche ne seront plus seulement: "quelle langue ou quelle variété de langue parle-t-on ici?" mais "qui parle ici" et encore "pour qui parle-t-on ici?" et, question qui peut paraître englober les précédentes: "pourquoi parle-t-on ici telle variété de français?"

Vouloir répondre à la question "Qui parle ici?" c'est à nouveau se mettre à l'écoute du parler quotidien pour l'analyser à travers trois critères qui tous renvoient au locuteur: l'origine sociale, l'origine micro-régionale, l'âge.

Le critère d'origine sociale tel que le définissent MARCELLESI et GARDIN (*La linguistique sociale* p. 147) permet une classification rigoureuse d'un certain nombre de variantes qui reflèteraient des rapports sociaux. Dans la situation corse, des auteurs comme CHIORBOLI ou THIERS y recourent avec prudence.

Pour ce qui nous concerne nous indiquerons que parmi ces variantes socialement définissables sont perceptibles des variantes d'un autre ordre, de type micro-régionales ou liées à l'âge du locuteur.

5. PARTICULARITES MICRO-REGIONALES: QUELQUES EXEMPLES

-la palatisation du groupe consonantique /st/ se rencontre en langue corse dans une aire géographique que l'on peut précisément définir (Bastia, Castagniccia, Boziu) et on ne la rencontre ni en Balagne, ni dans le Sud de l'île (cf. CHIORBOLI: *La langue corse entre l'usage et le code*). De même l'énoncé "le merle, il faut la manger bien grasse" naît d'un télescopage entre le français **merle** (masculin) et le corse **a merla** féminin. Une telle production est-elle possible dans les régions où le mot corse **u merlu** est masculin? C'est donc tout ce jeu d'influence des variétés régionales du corse sur le discours en langue française qu'il faudrait -ou faudra- s'efforcer d'étudier.

6. AGE DU LOCUTEUR

La réalisation [apsept] pour [aksept] est fréquente chez des locuteurs d'un certain âge; on ne la rencontre plus -sauf rares exceptions- chez les locuteurs plus jeunes qui la stigmatisent ou s'en moquent. A l'inverse, ceux-ci parlent un sabir qui n'est pas utilisé par les locuteurs les plus âgés.

De ces observations naissent un constat d'abord, une remarque ensuite.

a) Le constat: chacun des facteurs (appartenance régionale, tranche d'âge, couche sociale) peut se conjuguer aux deux autres, à tel d'entre eux, ou en réduire les influences, voire les annuler. Ce sont des outils méthodologiques utiles mais qui ne sauraient mécaniquement restituer une situation linguistique complexe.

b) La remarque: à trop scruter le langage du locuteur, on oublie celui qui écoute, c'est-à-dire celui pour qui l'on parle et dont la présence n'est plus devinée que dans une sorte de lumière incidente. Or ce n'est pas tant une langue que l'on se propose d'étudier qu'un langage ou des pratiques langagières. En un mot, l'homme dans ses rapports avec autrui, rapports que le langage traduit et quelquefois démasque. L'interlocuteur, par sa seule présence, peut jouer, à son insu même, un rôle de juge, voire de censeur comme l'indique Pierre ENCREVE dans sa présentation à la SOCIOLINGUISTIQUE de LABOV. Mais l'interlocuteur n'est pas toujours un individu, il peut être un groupe ou, en s'inspirant du concept de locuteur collectif que MARCELLESI et GARDIN ont défini, l'ensemble même des interlocuteurs virtuels.

Qui parle? Qui écoute? Ces questions renvoient à l'attitude de la communauté parlante devant ses propres productions langagières. L'histoire d'abord nous renseigne.

Dans le *Mémorial des Corses* Fernand ETTORI rappelle combien la Corse, en tout cas la Corse lettrée, hésita jusque dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle entre cultures et langues, italienne et française. Nous renverrons à cette analyse. F. ETTORI conclut que sans prendre part dans un débat qui ne la concernait pas, la masse paysanne resta presque totalement fermée à cette francisation. Cette indifférence fut-elle totalement passive? J'en réfère ici à un événement cité par J. THIERS. Un rapport du préfet de la Corse en date du 28/8/1823 indique qu'aux exhortations de l'inspecteur d'Académie Cottard à propager l'enseignement de la langue française les habitants d'un village de Balagne répondent: **Noi siamo Italiani**.

Cette réaction des villageois balanins est peut-être un fait isolé, réaction excédée devant les démonstrations comminatoires de l'inspecteur COTTARD. Est-ce trop solliciter l'événement que de dire que cette revendication identitaire ne réfère pas seulement à l'italianité, mise en avant de manière provocatrice, ou peut-être simplement commode dans un échange assez vif; en y regardant de plus près, et J. THIERS le fait, on voit s'exprimer là une revendication de ce que l'on appellera la **corsité**?

Revendication identitaire. Voilà un premier fil saisi. Dans la texture des événements et de l'histoire il sinue jusqu'à nous. L'actualité dispense de donner d'autres preuves de sa permanence.

L'attitude d'une communauté parlante devant le bouleversement du paysage langagier dans lequel elle vivait jusqu'alors se déduit aussi de l'étude de productions personnelles où la référence à ces bouleversements, aux interrogations qu'ils suscitent, révèle que leur auteur fut aussi un acteur.

Nous proposerons, rapidement esquissée, l'analyse comparative de deux textes, l'un et l'autre écrits en langue corse: des remarques ultérieures éclaireront ce choix: il s'agit d'un poème satirique de Don Petru de Mari publié en 1923 dans *L'Almanaccu di a Muvra*: "U mio figliolu quant'ellu ne sà" (à peu près: Mon fils sait tant de choses!) et une chanson de Dominique MARFISI, composée dans les années 1950: "U capurà" (Le caporal).

Dans le texte de De Mari, est prise pour cible l'affectation de certains Corses **impinzutiti** à parler français, à **sfrancisà**. Cette intention de stigmatiser une telle attitude se marque dans le texte, qui a valeur d'antiphrase, par l'admiration éperdue que cette compétence à **sfrancisà** d'un personnage suscite chez la mère.

Cette compétence se manifeste par l'emploi de quelques mots français: **les draps, le chien, le chat, ...fougère, bruyère, morue...jambon**; ils renvoient à des référents familiers et connus, communs, de la réalité corse, ou sont des embrayeurs vides de sens, (**n'est-ce pas, et voilà, oh là là!**) dont le rôle est de témoigner d'une maîtrise désinvolte du français. Le signifié n'importe plus. Ce qui donne d'abord sens et valeur aux mots français, c'est le prestige de la langue à laquelle on les emprunte. Et ce prestige conduit la mère corse à franciser les mots corses: **si deve appellà... causemu toujours patois**. La revue même où paraît ce texte (*L'almanacu di a Muvra* est corsiste) suggère que ce que l'on redoute c'est la lente contamination du corse par le français, perçu comme la langue de prestige (le **high speech** de FERGUSON). L'ironie est un recours contre une crainte qui apparaît aujourd'hui encore, et exprimée souvent avec passion, chez des défenseurs de la pureté (**a sputichezza**) de la langue corse.

Dans le second texte, "U capurà", l'ironie cingle ceux qui de retour du continent s'efforcent de parler un français qu'ils estropient (**stroppià u francese** est devenu une expression courante). Je cite rapidement ces vers: "C'est trois mois que je voyage/ Sans avoir le mal de mer/ J'ai risqué de faire naufrage/ Le bateau, il montait en l'air". L'effet comique veut naître du surgissement dans le discours d'un barbarisme qui couvre de ridicule celui qui le profère. Le conflit linguistique est bien le même. Mais dans la mêlée les chansonniers ne visent plus les mêmes cibles: en quelque trente ans les rapports de la communauté linguistique corse avec les éléments du conflit qu'ils vivent ont évolué. Le rire démasque cette fois une autre crainte de la

communauté parlante: **stroppià u francese**, et est ainsi implicitement reconnue la part de plus en plus large et importante du français dans la pratique langagière quotidienne- Insécurité linguistique donc.

La perspective diachronique dans laquelle semble se situer l'étude de ces deux textes ne doit pas induire en erreur. Dans cette évolution de la nature du sentiment d'insécurité linguistique il y a eu sans doute davantage stratification et sédimentation que succession. La crainte de mal parler le français n'a pas évacué celle de mal parler le corse. Il n'en demeure pas moins que, la hiérarchisation des systèmes linguistiques jouant, une mauvaise maîtrise du français est perçue comme une sorte de coefficient négatif de la valeur de l'individu, ou d'une couche sociale, ou de la communauté toute entière. C'est ici qu'il me faut suggérer plus qu'établir. Toute pratique d'une langue s'exerce sous le contrôle d'un interlocuteur collectif qui est l'ensemble virtuel de ceux à qui l'on prête, à tort ou à raison, une compétence assurée dans cette langue au sein de la communauté parlante corse. Parlant français, il déplace le lieu de cette compétence non seulement vers telle ou telle catégorie de locuteurs corses (avocats, médecins, peu importe) mais vers une autre communauté parlante, la communauté parlante française à l'intérieur de laquelle s'incarne l'instance normative sous le contrôle de laquelle se pratique l'exercice du français. Dans le premier cas, le rapport locuteur/interlocuteur collectif s'établit, à l'intérieur d'une même communauté parlante donc, dans une relation que l'on pourrait appeler circulaire. Elle implique et explique selon nous, et ici encore dans un sorte de balancement, l'ironie, voire la véhémence, en même temps que la complicité. Dans le second cas cette relation se doit de franchir la distance qui sépare et distingue, dans l'esprit même du locuteur, les deux communautés parlantes. La relation locuteur/interlocuteur se fait par delà la frontière, intellectuellement perçue, qui sépare les deux communautés parlantes. Sans trop redouter le paradoxe, on baptisera cette relation, relation de distance. ou distanciation.

En fait par le jeu subtil et dosé du recours au corse et au français ce qu'il peut y avoir de rationnellement froid dans cette dernière relation se trouve adouci.

Revenons d'abord au texte de Marfisi, "U Capurà": ici, la complicité s'établit entre l'auteur et le public aux dépens d'un locuteur imaginaire, responsable d'un discours que nous appellerons pour simplifier fautif. La faute, que dans un effet de loupe, on exagère jusqu'à la caricature, renvoie bien à une instance normative exerçant sa tutelle, mais le temps d'une chanson en langue corse, (je souligne) cette tutelle échappe à la communauté parlante française et elle est en quelque sorte confiée au public qui sera d'autant moins sévère envers le fauteur qu'il repère dans ses fautes la trace et les signes, sans doute grossis, de ses possibles défaillances, ou du moins des défaillances des locuteurs d'une communauté à laquelle il sait appartenir.

Le recours au français peut prendre une autre signification. Recours plus qu'usage car il s'agit alors de brefs énoncés produits en français dans un contexte corse par un locuteur, réel celui-là, s'exprimant habituellement uniquement ou presque uniquement en corse. La phrase la plus banale comme "ho la la! il fait chaud aujourd'hui alors!" ou "Aujourd'hui j'ai bien mangé, alors !" fait rire. La charge comique d'énoncés apparemment si neutres tient toute entière dans un non-dit du discours dont le sens n'apparaît qu'à travers la connaissance de l'environnement relationnel qui préside à de tels énoncés. En esquissant à larges traits l'étude de cet environnement on dira qu'ici le locuteur, devant un public qui la connaît, se moque et joue de sa propre incompétence linguistique désignée dans un arrière-plan du discours et à l'abri, dans cette connivence établie -la connivence implique le silence-, à l'abri donc de condamnations auxquelles se substitue une indulgence amusée et bienveillante. Nous concluons cette analyse ici trop rapidement conduite: l'insécurité linguistique s'inscrit dans la dialectique de l'angoisse et de la dérision et il convient de ne pas biffer l'un ou l'autre de ces deux termes quand on y fait référence.

En appliquant les notions ainsi définies (revendication identitaire, insécurité linguistique) et les questions qu'elles font naître

("qui parle, pour qui?) à l'étude de la situation du FRC on peut, me semble-t-il, tracer un cheminement heuristique pour expliquer le surgissement dans la communauté des jeunes, d'un parler nouveau auquel aucun des concepts existants de pidgin, sabir, créole ne peut s'appliquer.

Phénomène remarquable par la soudaineté de son émergence et la rapidité de son expansion. Expansion dans l'espace langagier, expansion de son propre volume puisqu'il intègre dans sa gestation inachevée d'incessantes créations. Ce parler peut apparaître -et apparaît effectivement à certains- comme une phase aiguë du conflit linguistique dans laquelle se profile le délabrement des deux systèmes linguistiques, français et corse. Le recours aux éléments d'analyse déjà notés gouverneront une autre approche. L'apparition de ce parler marquerait alors, à un moment où le débat sur la langue prenait une résonance publique, l'ouverture dans le champ du langage d'un espace de liberté où s'exprime et se réalise une double postulation; l'une d'un droit à la parole, sans que soit assigné à ce droit la nécessité, qui l'entame, de respecter une quelconque norme, corse et/ou française; l'autre qui permette, quand la maîtrise du corse n'est plus assurée, une référence langagière au corse, et par delà à l'identité corse.

Peut-on dire que cette prise de parole -car c'est bien de cela qu'il s'agit- traduit le besoin d'en finir avec un sentiment d'insécurité linguistique traumatisant -et le mot a tout son poids-? Sans doute, mais encore faut-il se souvenir que ce déploiement apparemment ludique et salvateur n'est qu'une parade car, fermant la parenthèse du recours à ce parler libérateur l'école, la société ou quelque autre autorité exigeront que l'on revienne à la norme.

Nous sommes ici au point où la réflexion sur le FRC participe au débat souvent vif, pour ne pas dire véhément, qui s'est institué quant à l'analyse à conduire sur la situation linguistique corse. On a quelquefois voulu légitimer des hiérarchisations prétendument rationnelles de variétés pures ou corrompues des langues. L'étude du français de Corse peut contribuer à démontrer que la pratique langagière contournait ces théorisations monumentales pour tracer ses cheminements inattendus et souvent obstinés. Et suggérer aussi que la rigidité dans la censure au nom du respect des normes favorise plus qu'elle ne la limite une évolution que n'interrompent pas les crispations dogmatiques.

Jean-Louis FOSSAT
Centre de linguistique et de dialectologie
Université de Toulouse II Le Mirail
Equipe EUROPE: LANGUES ET CULTURES

ETAT POLYNOMIQUE DES LANGUES: LE GASCON

***1. ETAT DE L'ART: ESSAI DE POSITION DE LA
 PROBLEMATIQUE ET DES CONCEPTS QUI NOUS EQUIPENT***

De mon point de vue, il n'existe pas de contradiction majeure entre une perspective polylectale, telle que la définit dans le cadre d'une grammaire polylectale PUECH 1983, et une perspective polynomique, telle que la définit MARCELLESI 1983, dans un cadre théorique où il est lié au concept de glottopolitique; mais là est toute la différence précisément; d'une part, nous sommes en présence d'une théorisation du polymorphisme "naturel", jouant au sein d'un prétendu diasystème abstrait ou acteur, inhérent au développement d'une langue produit historique; d'autre part, nous sommes en présence d'un concept fondamentalement lié à la description de l'évolution d'une langue à Etat ou sans Etat; une langue peut avoir existé dans des Etats; c'est le cas du béarnais dans les Etats de Béarn; c'est le cas du gascon; c'est le cas de l'occitan alpin, considéré dans son état antérieur à l'annexion à l'Etat en France; mais c'est aussi le cas de Gènes; le cas de Venise, capitales d'Etats.

Le premier point de vue est celui de la description de la genèse d'états stables à partir d'un état appelé origine, et propose une théorie du polymorphisme, toujours représenté comme état transitoire, convulsif, toujours pathologique; ce n'est pas le moindre intérêt du modèle que d'avoir fait émerger l'hypothèse de travail que nous formulerons ainsi (LEONARD-FOSSAT 1990); ce que nous étudions, nous ne l'appellerons plus langue, surtout pas dialecte, mais variété ou norme; ceci est le résultat affiché d'un très long traitement par classification¹ et catégorisation de toutes les variables qui travaillent à produire une variété ou norme; par réduction, on les a arrêtées ici à 758 variables, qui ne chôment pas par rapport au plan de travail du prédécesseur, SEGUY 1973, qui, en matière d'états polymorphes, de fonctions, de traceurs matériels ou variables, avait vu des choses d'une importance cruciale tant pour la théorie polylectale que pour la théorie polynomique.

Le point de vue polylectal, il est vrai, pose la question centrale de la représentation des connaissances tant de l'usager que du descripteur, et la problématique de la reconnaissance d'une variété normée, et de son attachement à un point nodal du diasystème construit en hiérarchie de sous-systèmes: c'est ce que nous appellerons ici reconnaissance des "congénères", par rapport aux fonctions de communication et de démarquage.

Le second point de vue, en revanche, est celui du praticien de la didactique d'une langue située par rapport à la problématique des langues actuelles dans un appareil idéologique d'Etat, et définit ses unités de travail tant à l'écrit qu'à l'oral dans une perspective "massive", volontariste, et "autogestionnaire", où les sujets conscients, assumeront pleinement la responsabilité politique de leurs actes langagiers.

***2. INTRODUCTIONS DE DONNEES EMPIRIQUES
 CORRECTEMENT MANIPULEES. FORMULATION D'UNE
 HYPOTHESE ET RECOURS A UNE METHODOLOGIE
 TOPOLOGIQUE***

Par rapport à une telle réflexion liminaire nécessaire, on conviendra que mon point de départ -les données de la description de la

variété ou norme dite gascone (gascon et béarnais), attachée, en termes génétiques et typologiques à l'occitan, avec toute la problématique que cela implique- marginalise mon analyse par rapport à la réflexion sur les langues polynomiques; et pourtant, c'est bien le concept et les faits d'ordre polynomique que j'entends éclairer, et représenter, de manière synthétique, en présentant ici, pour la première fois, à la sortie des opérations de classification, les images de synthèse correctement et très banalement calculées en termes de distance systémique, qui mettent sous les yeux les apparences fragmentées que se donne la variété ou norme gasconne de la langue nommée occitan en France.

Si l'on suivait MARCELLESI 1983, on irait jusqu'à appeler langue polynomique ces variétés ou normes spécifiques, que les sujets en quête de territoire et d'identité, ont tendu à se donner comme "drapeau" ou signature: gascon landais ou lanusquet; gascon d'Armagnac, du Bas-Armagnac, ou du Haut-Armagnac; mais nous ne suivrons pas cette piste qui ne mène nulle part. Il nous semble plus exact de définir la norme ou variété en termes strictement topologiques et énonciatifs, dans un système à trois prédicats:

Dedans

Dehors

Barrière ou Frontière.

Par barrière ou frontière, on entend, en surface, cette distance calculée par le linguiste qui nous sert à tracer les limites ou frontières; mais en fait, les résultats nous renvoient à cette fonction de "distanciation" du sujet massif, que nous appellerons ici groupe, au sens mathématique du terme; sans pouvoir avec certitude affirmer que les groupes mathématiques représentés ne renvoient pas à des caractères sociaux et historiques; bien au contraire.

Que représentons-nous en effet? L'état apparemment stabilisé d'une langue historique qui a caractérisé les usages langagiers de ceux qui, à phase préindustrielle, ont constitué la classe paysanne, exclue de l'ordre social depuis Louis XII; et l'on peut se demander si les états que nous allons représenter représentent en quelque sorte l'état naturellement fragmenté antérieur à cet état de choses, ou si, au contraire, c'est la situation faite aux classes paysannes qui les a conduites à la maîtrise de la langue organisée en normes ou variétés transmises; on sait que j'ai toujours avancé l'hypothèse de travail classique en dynamique des populations que ce sont les mêmes, maîtres de la terre, maîtres des techniques du fer, qui ont assuré la gestion des ressources symboliques; ceux dont nous représentons "la langue" ont une logique qui pourrait être formulée par cette formule: "moi, les mains ne parlent pas avec la langue". Aussi bien, la langue dont je parle n'est pas du tout de la langue, mais de la parole gérée, de la "matière signifiante circulante" selon la très heureuse formulation d'IBRAHIM 1985. Et le dialectologue observe cette matière d'un point de vue qui est celui de la description des distances systémiques calculées.

J'ai choisi ici de ne pas étudier la problématique sociolinguistique et glottopolitique d'une variété du gascon en Aran, où le gascon a statut de coofficialité à côté du catalan et du castillan aussi appelé espagnol, mais de réfléchir, en méthode descendante, autrement dit selon une méthode de classification hiérarchique descendante, aux techniques de décomposition de l'unité fragmentée que nous avons figurée.

On peut dire que, livrés à eux-mêmes, et en même temps contrôlés dans des structures féodales, administratives et religieuses bien connues, les sujets gascons ont été conduits à se constituer en groupes d'ethnographie de la communication restreinte, régis par des nécessités ou contraintes d'éco-sociologie des échanges (BESCHE-COMMENGE 1983). Cette hypothèse de travail devrait faciliter la compréhension de la nature des groupes mathématiques trouvés, si groupe mathématique il y a.

2.1 Classification et catégorisation

Grammaire du polymorphisme, grammaire polylectale, ou grammaire polynomique ne peuvent échapper à la procédure de

catégorisation/classification; on récuse, comme non pertinente toute attitude qui consiste au départ, par réductionnisme, à représenter un univers par un monde, un ensemble de variables fini, par un échantillon de variables préjugé représentatif; l'ordre polynomique, s'il existe, doit, pour être fondé, prendre en compte la totalité cumulée de toutes les variables systémiques qui sont à l'oeuvre dans les usages langagiers de "tout le monde" dans un espace de référence historiquement et géographiquement délimité. Il y a, à vrai dire, quelque difficulté à faire croire que l'on décrit les usages de tout le monde quand on se fonde sur le témoignage d'un témoin isolé et donné comme représentatif; ce vieux débat entre dialectologie, sociolinguistique et ethnographie de la communication, est constamment, à ce point, appelé à remonter en surface, sans solution possible, apparemment. Regardons plutôt les résultats obtenus et lisons-les.

Il suffit alors ici d'apprendre à lire: ici, lire des noeuds et lire des arcs; et d'apprendre à voir; ici voir ou faire voir, c'est représenter un ordre polynomique, c'est donner à voir la double structuration des objets selon le principe suivant:

1) représentation des classes de variables, et détermination calculée des catégories de variables qui oeuvrent à construire le monde d'usages que nous décrivons.

2) représentation territoriale du résultat construit par le travail des variables.

J'ai choisi ici de représenter l'aspect géolinguistique, pour éclairer l'apport de la géolinguistique à la construction d'une théorie polynomique; mais; de mon point de vue, c'est le travail de représentation simultanée des variables et des sujets territorialisés qui, pour l'élaboration d'une linguistique polynomique, est tout à fait crucial; je renvoie ici aux démonstrations de méthode apportées tant par PHILIPS 1985 que par JAGUENEAU 1987, DALBERA 1984.

Je ne peux dans le cadre du présent exposé, me contenter d'effleurer la problématique de la classification/catégorisation des variables prises en compte.

Regardons à présent et lisons trois figures qui représentent ce que nous appellerons ici "le gascon", défini par rapport aux bornes historiques et géographiques de ce que les historiens des Institutions ont appelé Gascogne.

Prenons, si vous le voulez-bien, quelque distance, par rapport aux concepts et méthodes de la dynamique des populations, animales notamment (espèces, variétés).

Eh bien, il m'apparaît que les images construites -et nous n'y sommes ici pour rien, car elles sont calculées (sophisme?)- nous ramènent curieusement à une hypothèse de travail que je formulerai en termes de cohomologie relative des divers plans comparés.

2.2 Espace Phonetique Diachronique

La première figure trace l'état stable du gascon, représenté d'un point de vue diachronique; les variables qui ont servi à calculer ici le territoire linguistique relèvent de la formulation des lois ou régularités phonétiques; le polymorphisme interindividuel seul est pris en compte; on peut certes lire de bas en haut le matériau d'une langue, avec comme point de départ le lecte; c'est une telle lecture que nous récusions; la lecture polynomique ne peut être qu'une lecture massive; par masse nous entendons le groupe ou groupoïde ou semi-groupe configuré dans un espace à deux dimensions.

Cette figure a été obtenue, on s'en souvient, par calcul des ressemblances et des différences portant sur tous les caractères calculables de l'ordre considéré. Les observables sont ceux mêmes de SEGUY 1973; le nombre d'observations est celui même de l'ALG (Atlas linguistique et ethnologique de la Gascogne (1-6).

FIGURE 1

2.3 Espace Morphosyntaxique Nominal

La seconde figure entend représenter l'ordre polylectal/polynomique construit par toutes les variables de morphologie nominale et de syntaxe qui ont été prises en compte au moment du recueil de données; on sait qu'elle exclut un domaine crucial, celui de la variation portant sur les intégrateurs paradigmatiques (préfixation-suffixation-dérivation) et la syntaxe de base qui sert de repère, de type fonctionnel, traite en fait de la variation majeure portant sur les grands opérateurs dicto-modaux (négation; marqueurs énonciatifs); elle privilégie de manière puissante la problématique de la variation sur les positions argumentales des pronoms-régimes complexes (FOSSAT 1990a).

La première précaution de lecture est d'avoir toujours présent à l'esprit le caractère de synthèse, image de synthèse, de la carte lue; on peut à tout moment, avec la même technologie en situation de solution de problème (l'un et le multiple) tracer l'image du travail territorial d'une variable qui concourt à construire une variété ou norme territorialisée; nous avons exclu de notre champ tout concept de norme déterritorialisante, norme construite à la française.

Sans avancer trop loin dans le commentaire, on ne peut que comparer les deux figures et faire apparaître les points de cohomologie apparents, comme les plages de rupture.

FIGURE 2

2.4 Espace Verbal

Examinons à présent la troisième figure; c'est celle qui construit l'espace des variétés ou normes à partir de la flexion verbale; on pouvait s'attendre à ce que cette partie systémique de "la langue" ne renvoie pas à une organisation territoriale; il n'en est rien, l'espace flexionnel verbal construit aussi un espace symbolique, et nous renvoie sans doute à ce que BOURDIEU-BOLTANSKI 1975 ont appelé "marché linguistique"; certains sont allés jusqu'à poser l'hypothèse de travail que certaines des distances observées dans la flexion verbale pouvaient être mises en corrélation étroite calculable avec des variables illustratives de caractère économique; cela pose non de manière linéaire, mais de manière dialectique la problématique de l'articulation de ces deux dimensions; nous renvoyons sur ce point à MARSHALL SAHLINS 1976 (*Au coeur des Sociétés. Raison culturelle et raison utilitaire*, PP. 193-195 notamment).

FIGURE 3

Le nombre de lectures possibles, est, on le voit, fini; mais il faut savoir que la carte élaborée résulte d'un parti-pris de l'observateur de représenter un nombre de classes ou groupes qu'il "veut"; c'est l'observateur qui demande; et en fonction de sa demande, l'image change; si l'observateur demande deux classes, le classificateur, bête et méchant, partage le monde en deux; c'est ce que l'on appellera ici première bifurcation de la lecture, qui renvoie à une bifurcation dans les faits, inscrite dans la praxis langagière; puis l'observateur veut savoir si le monde A qu'il a abstraitement représenté est ou non doté de propriétés symboliques qui permettent une nouvelle bifurcation. Et ainsi de suite; ma méthode de lecture est, on le voit, descendante, et surtout pas montante; elle n'est plus polylectale; c'est la lecture d'un atlas traditionnel, de la Corse, ou de la Gascogne, qui ancre chez les lecteurs l'idée fautive de l'infinie variation des lectures; Labov-1989 a bien montré, mais à partir d'une seule variable phonologique que le nombre de variétés ou normes n'est pas infini, mais au contraire fini.

2.5 Commentaire premier

Les figures présentées ne constituent qu'une des synthèses possibles; le principe de base de la construction d'un ordre polynémique est fondé sur le principe de nécessité d'autres lectures, nécessité et non simplement tolérance.

Les faits ont été portés en entrée sans être arrangés pour démontrer l'hypothèse de la cohérence territoriale; on ne savait pas si les pièces du puzzle allaient ou non se joindre, se recouper, se croiser, représenter un ordre "chaotique" ou non; on reviendra ailleurs sur ce point; ce qui est curieux est que des millions de petites fluctuations prises en compte par le recueil et la récolte des données empiriques

n'arrivent pas à empêcher la représentation d'un ordre qui nous ramène toujours à l'image d'un ordre social et symbolique qui est autre que celui que construisait, en France, l'Etat.

Certes le résultat présenté est discutable; mais dire qu'il est inutile, et que la communauté scientifique ici ou là n'attend pas ce type d'approche ne fait que reculer le débat scientifique, voire entraver le plan de la formation à la description des états polynomiques.

3. EXAMEN DE QUELQUES VARIABLES A L'OEUVRE

Arrivés à ce moment, nous pouvons examiner quelques variables particulièrement représentatives (la démonstration d'ordre statistique étant faite ailleurs).

Nous examinerons successivement trois ordres de problèmes:

-l'opérateur de négation

-l'ordre variable des pronoms régimes

-la question du polymorphisme phonologique appréhendé sous l'angle de la variation intra-individuelle: appelé indécision normale, ou taux normal de fluctuation, dans un espace phonologique territorialisé.

Le lecteur aura observé que nous n'avons pas encore produit d'image phonologique systémique de l'ensemble; nous ne pensons pas être parvenus ici, à partir d'un calcul portant sur la présence ou l'absence de tel phonème, à construire une image recevable par la communauté scientifique; nous nous réservons, en prenant appui sur des travaux du type de ceux de Contini sur le sarde, de reconstruire en termes de traits (HALLE 1989) une distance phonologique plus représentative.

3.1 La négation

La totalité du domaine dit "haut-gascon" pyrénéen, représenté à partir d'un ensemble de données empiriques extraites des recueils de textes anciens, classiques, moyens ou actuels, confrontés au recueil de données de l'ALG (ARROUS 1990) permet de caractériser un trait ou marqueur identitaire qui caractérise de la vallée d'Aspe à l'ouest aux vallées des Pyrénées Centrales (Aran-Luchon) la syntaxe de "la langue à l'oeuvre". On sait par la grammaire des langues romanes que la classification se fait sur le principe suivant:

(a) emploi de la seule négation lexicale **non**

(b) emploi d'une négation composée, avec choix lexical d'une des lexies disjointes

non...pas

non...ges

non...mica

non...cap

non...pas cap

Si l'on laisse de côté ce que nous appelons la différenciation lexicale, reste la grande bifurcation systémique, qui nous permet de considérer comme congénères un sujet d'Arrens (65 F) et un sujet aranais parlant le gascon langue officielle en Espagne; c'est dire que cette variable construit une identité à fort caractère aquitanique, ou pyrénéen aquitanique.

Illustrons un peu cette position, par quelques données empiriques, qui, ailleurs, seront traitées dans un cadre théorique jugé adéquat.

(i) **aqueth, que non naia** 65 Arrens F (Madélou), "celui-là, d'agneau, il ne naie pas"; comprenez, il n'est pas gras.

ii) **aqueth, que non hè naia** 65 Arrens F Madélou, "celui-là, d'agneau, il ne fait pas de naie", première paraphrase équivalente à la précédente.

S'agit-il là d'un phénomène massif? Oui, dans les limites territoriales symboliques que lui assigne la géolinguistique dite des frontières et des aires.

S'agit-il d'une décision? Non tant que les sujets n'ont pas pris conscience de ce caractère; ou lorsqu'un sujet, après avoir pris

conscience de ce caractère, veut ne pas le perdre, et entend déterminer une stratégie de transmission de ce caractère.

Ce sujet a le choix entre deux attitudes: une attitude de normalisation vigoureuse sur son choix; une attitude de tolérance des caractères bas-gascon caractérisés à leur tour par diverses options lexicales.

C'est à ce point nodal que nous situons l'attitude polynomique définie par MARCELLESI 1983: point de vue pris sur l'organisation polylectale, qui est un fait bien reconnu, à présent, pour le gascon, comme pour son voisin, le languedocien.

S'il y a simplement indécision, fluctuation, c'est parce que les ordres langagiers ne sont pas éternels et abstraits; c'est parce que les sujets historiques communiquent entre eux; on sait par exemple (RABASSA 1990) qu'un andorran parlait andorran, par rapport à une normalité catalane centrale, et par rapport à une norme nationale qui n'a pu historiquement être élaborée à partir du haut andorran. Nous disons parlait et non parle, pour bien montrer qu'il s'agit là d'un aspect névralgique, voire explosif des choses, qui en linguistique polynomique, monte au coeur des préoccupations d'ordre sociolinguistique et glottopolitique. Jusqu'ici, la dialectologie de diasystème s'était contentée de décrire les faits d'interférence aux frontières des plages de rupture interne et externe du diasystème représenté par les figures 1, 2, 3. Nécessaire, le concept d'interférence n'est pas, on le voit, suffisant. Mais il est fondateur d'un ordre polynomique.

Il faut alors prendre les choses autrement; je modéliserai la situation d'ordre polynomique, la transaction polynomique, à partir de la gestion du dialogue ainsi figuré:

Moi ici (A) je m'appelle Adrien, je suis né à Cybèle, hameau situé face à Mounicou, au-dessus de Marc, et face à Goulier; je m'en vais à la Pique Roja de Bassiés.

Moi là (B) je m'appelle Jean-Marie, je suis né à Rosaudis, à Mounicou, et je m'en vais garder aux orris de Picot.

Lui là-bas, les observe, et dit qu'ils sont du canton d'Auzat.

Bien entendu, moi ici (A) et moi là (B) sont équipés d'un programme qui leur a permis d'acquérir, en situation de travail (mine et montagne) des caractères identitaires absolument indélébiles, les mêmes sans doute à Marc, Goulier, Mounicou, Cybèle, formant masse tant qu'un individu ne décide pas de se démarquer par quelque trait de signature, donc de se singulariser; admettons par exemple la fable par laquelle X (Goulier) individu collectif, se singulariserait par le caractère fricative vélaire /X/ des mots à vélaire initiale tels que **galina**, "poule". Ce que nous mettons ici en évidence est l'importance d'un type de signature fondé sur le principe du cumul de caractère. Dans le cas évoqué, le caractère massif qui, hors situation polynomique, n'admet pas indécision réside dans le fait qu'aucun des trois sujets en dialogue ne peut admettre la présence d'un L qui aurait le caractère (+) palatal en position intervocalique; la masse des sujets du groupe ainsi dessiné signe ainsi; et cette signature est liée à un sujet donné, à un groupe de sujets donnés, faisant masse, en termes d'ethnographie de la communication. Jusqu'ici, point de polynomique; ayant pris conscience de la portée de ce trait, si le sujet défend son territoire, alors nous entrons dans la mesure où intervient la décision de préserver le caractère en question, contre le concept même de "golden occitan" standard.

On verra plus tard que les dialectologues à leur observatoire ont vu des choses importantes à intégrer aux cadres théoriques d'une théorie de la tolérance polynomique.

On connaît au plan des techniques d'analyse des données, des instruments qui permettent de tester le poids de ces diverses variables; nous utilisons ici, quant à nous, actuellement, le logiciel *ALCESTE* élaboré par Max Reinert, au service des études textuelles variationnistes; ce n'est pas ici le lieu de développer la portée de l'outil de tri et classement des régularités dans des blocs d'observation localisée.

3.2 L'ordre des pronoms régimes

Pour une question aussi complexe, tant au plan grammatical, qu'au plan de la réflexion polynomique, je me contenterai ici de poser un schéma, base de discussion.

On pose en théorème vérifiable, en hypothèse falsifiable et démontrable que l'inventaire des positions, l'inventaire des types morphologiques est fini, voire que les différences typologiques représentatives sont en fait en très petit nombre, et concourent fortement à construire l'espace symbolique représenté en figure (2).

Isolons deux constructions nettement contrastées à partir de deux énoncés caractérisés par une structure prédicative simple:

(i) **k u se m 'mind 3e6/ que'u se'm minja**, "il (se(me)) le mange"; la construction est analysée syntaxiquement ailleurs (FOSSAT 1990a);

(ii) /**se me lu 'mind 3e/ se me lo minja**, "il se me le mange".

Le matériel examiné est extrait de la carte ALG6 2292 analysée par SARRABAYROUZE-1989, SARRABAYROUZE 1990.

Cette première bifurcation met en évidence le travail de deux variables corrélées, au moins, en termes d'analyse en composantes principales:

-présence ou absence de marqueur énonciatif

-variabilité sur les positions argumentales et les rôles casuels.

Nul doute que l'on puisse aller jusqu'à identifier ici le travail de quelque 20 à 30 variables, si l'on veut prendre en compte toutes les bifurcations possibles à un point de cette chaîne ou segment, répété à chaque localité, ou au sein d'une même localité.

La première observation porte sur la variabilité affectant la position des arguments, dans la phrase nucléaire assertive déclarative; on n'examinera pas ici l'effet induit de l'insertion d'un opérateur négatif simple NON, pour ne pas obscurcir le débat; mais le principe même proposé est tout à fait crucial, en méthodologie d'analyse morphologique.

Voilà identifié en termes de positions, termes, choix lexicaux, les éléments matériels présents dans une organisation prédicative variable: le sujet est dans ou hors telle configuration; il se positionne donc topologiquement parlant par rapport à une topologie prédicative; ce choix n'est pas conscient, le sujet entre alors en phase de construction polynomique; on ne pourra que se répéter ici indéfiniment.

Mais il y a plus: c'est la portée même qui varie, définie en termes de rapport rime/rythme ailleurs.

Je donnerai un exemple de bifurcation de portée, au sein de la solution (ii) **se me lo minja**; je dis qu'il existe ici deux solutions massives au moins et j'appelle lectes ces solutions trouvées:

lecte 1 **se me lo minja**

lecte 2 **se m'o minja**

SARRABAYROUZE-1989 expose pour le gascon l'ensemble des solutions trouvées; en adoptant cette terminologie nous entendons nous rapprocher d'une analyse qui définit les faits en termes d'autogestion au sein des groupes des ressources culturelles; le patrimoine langagier est vraiment autogéré; c'est pourquoi il est soumis à une conception de la norme qui ne peut se définir que dans une perspective globale d'ordre polylectal et/ou polynomique

Pour une analyse exhaustive des solutions, je renvoie, pour qui s'intéresserait plus spécialement au gascon, et non à la problématique polynomique, à SARRABAYROUZE 1989.

FIGURE 4: EX.: "Se me le"
NOTE: B est dérivé de A par une règle

4. DISCUSSION: DECISION/MASSIF ET INDECISION

Portons le débat au seul plan des organisations des signifiants que l'on appellera mots phoniques.

Recourons à la documentation empirique traitée à partir de l'ALG6; les faits ont été bien vus et représentés par les prédécesseurs, Allières, Séguy.

Isolons un de ces faits significatifs, qui, en termes de diasystème, concourent à fabriquer une variété ou norme.

On connaît ici la logique des grammaires à incertitude: vous recherchez l'objet vocalique tendu/E/; vous constatez que la solution /E/ est massivement rejetée; vous constatez alors que la solution trouvée a un caractère massif /OE/; vous corrigez cette première erreur de perspective par un bilan statistique en disant qu'il existe en discours un taux de fluctuation normal à deux niveaux:

1) entre la solution /E/ et la solution /OE/: premier ajustement

Les sujets sont alors caractérisés en termes de typologie de conduite, selon des procédures que peut mettre en évidence une bonne analyse classificatoire des comportements.

2) au sein même de la décision massive et symbolique /OE/ interviennent encore des fractures; on reporte sur une table les données relatives à ces fractures; ces données recueillies constituent le recueil de données primaires; ce recueil est ici celui de SEGUY 1973.

Il suffit alors de traiter ce recueil de données, de le classer; on observe alors territorialisation des types de conduites en nombre fini. Nous appelons indécision ce type de phénomène: et nous représentons ici, en termes topologiques, une carte qui représente les types de comportements sur /OE/; bien entendu, cette représentation sera

interprétée de manière différente, selon le point de vue pris sur la langue: point de vue polymorphe naturel: ce sont des soubresauts naturels, des convulsions naturelles, des états transitoires, voire des faits d'ordre chaotique, si l'on peut le démontrer; des fluctuations statistiques, normales ou anomiques, qui peuvent renseigner l'observateur; point de vue polylectal: le lecte /OE/ est brisé à nouveau; et je ne sache pas que la théorie des lectes telle qu'elle était présentée en 1983 traite de cette problématique; en revanche, n'importe quelle analyse acoustique du continuum phonique a mis en évidence en phonétique l'existence de cette variation intra-individuelle, qui ne concerne pas la question de l'ordre polynomique, jusqu'à plus ample informé, de mon point de vue.

J'appelle congénères les gens qui se reconnaissent sur la représentation /E/ vs /OE/.

J'appelle flexibilité du sujet, et flexibilité relative leur capacité relative d'ajustement dialogal sur la solution du premier voisin; je dis relative, car le sujet peut décider, au contraire, de se démarquer de son voisin; de tels faits renvoient à des concepts généraux comme hospitalité ou au contraire hostilité à l'accueil de tel caractère.

L'indécision sur /OE/ dans l'exemple que j'ai donné, en revanche, ne pourrait relever de l'ordre polynomique; elle relèverait de l'ordre physique, voire biologique, et ne concernerait pas ici l'ethnographie de la communication.

4.1. commentaire des résultats de la classification et espaces polynomiques romans

Le tableau des contributions des variables qualitatives aux noeuds de la hiérarchie a été établi à partir de la classification des faits de polymorphisme sur /OE/; au lieu de constater que les choses ne s'arrangent pas, que les faits sont chaotiques, on constate, au contraire, que la pluralité se laisse réduire en classes significatives (voir annexe 1 "Contributions"); et l'on a la surprise de voir (voir annexe 2 carte des résultats sur /OE) se dessiner très nettement deux types de comportement massif sur /OE/.

5. CONCLUSIONS PROVISOIRES

Le passage à une perspective **polynomique** vient après les étapes de représentation des faits en termes de **polymorphisme** et de **polylectalité**:

Le passage à l'ordre polynomique fait intervenir deux concepts nouveaux, dialectiquement liés, de manière cruciale:

- celui d'attracteur
- celui d'ajustement

5.1 Attracteur

Prenons un exemple aisé à comprendre dans une série paradigmatique pour un verbe de grande fréquence, et pour un état de langue très élaboré. Soit les traces écrites d'un système apparemment polymorphe pour SP3 (FRA du XIVème s.) tel que l'ensemble d'observables soit **done**, **doint**, **doinst**.

Les questions qui se posent en termes de distance systémique, sont toutes simples: que vient faire ici cet (i); et en suite que vient faire ici ce (s), dans la langue écrite, reflétant sans doute ou non des usages oraux ici non connus; la grammaire historique des langues apporte ici des éléments de réponse, en invoquant la puissance d'éléments attracteurs; on dit que l'élément attracteur est à rechercher dans les verbes de la catégorie auxiliaires ou semi-auxiliaires: on constate alors le travail des attracteurs, sur le principe suivant: si **vai** IP1 attire vers lui **don**, quelle est la probabilité que le résultat soit **doy**, solution trouvée par le castillan, le haut gascon etc...

5.2 Ajustement

Quand la variation est portée à son maximum, on dit que "lalangue", en tant que "système acteur", sans intervention normative

vigoureuse, pratique un alignement qui simule l'ordre polynomique à tolérance; cet ordre polynomique, en France, perdure dans les conditions historiques que l'on sait.

Autrement dit, ce que l'on nous habitait à décrire en termes de faits convulsionnaires pathologiques, d'états transitoires vers la normalisation conçue comme unification, comportait une marge d'erreur que la théorie polynomique permet d'éclairer; la linguistique polynomique nous permet alors de corriger partiellement les erreurs de perspective antérieure sur la norme; d'où notre proposition, **variété construite ou norme**; des chercheurs comme LEONARD 1990 habitués à se heurter à la problématique de la variation dans des aires culturelles aussi distantes que l'aire culturelle balto-fennique, l'aire culturelle des langues amérindiennes, voire des micro-aires culturelles insulaires (la situation linguistique de Noirmoutier), formulent une telle proposition, qui ne semble pas sans intérêt pour le débat entre tenants du diasystème acteur et tenants des grammaires à ordre polynomique.

Les tenants du polymorphisme, de leur poste d'observatoire descriptif, ont vu des choses importantes pour la linguistique polynomique.

La linguistique polynomique, à son tour, éclaire le linguiste descripteur sur un point crucial, du point de vue glottopolitique: celui du rapport entre "la langue" et les institutions, dans un appareil idéologique d'état donné, à un moment donné du développement d'un produit qui est, on le sait au moins depuis la révolution saussurienne, à la fois historique et symbolique.

Le gascon n'est pas venu ici apporter de "leçon"; mais au contraire éclairer la problématique du gascon, du languedocien, par procédure de confrontation, à la situation de l'ensemble des langues historiques du monde à ordre polynomique (axe moldave; axe galicien; axe cantonais; axe vietnamien; axe balto-fennique; axe corso-sarde; axe des langues celtiques en France). La certitude acquise est que la dialectologie d'observatoire, à condition qu'elle intègre la réflexion polynomique, a encore, dans le monde, un rôle à jouer, au plan de la connaissance fondamentale et au plan de l'émergence de propositions suivies d'actes. Il faut pour cela qu'elle se défasse de la terminologie véhiculée depuis Gaston Paris, Dauzat, qui accrédite le fantasme des patois en France. Pour ce qui est des variétés ou normes de l'occitan en France, en Italie et en Espagne, ceci est à présent chose faite partout dans le monde; on le sait aussi bien en Bolivie, qu'en Estonie.

Un lette, un vepse, un lithuanien, un russe, un corse, un moldave, peuvent comprendre cela.

Ce faisant, nous avons, je crois répondu à une question cruciale? Où va la dialectologie? vers la définition des ordres polynomiques, sans doute aperçus déjà par Saussure, relu avec attention.

ANNEXE 1. LES CLASSES TERRITORIALES EN
GRAMMAIRE POLYLECTALE

**ANNEXE 2. REPRESENTATION DES FAITS D'UNITE
TERRITORIALE EN GRAMMAIRE POLYLECTALE**

Jacques FUSINA
Université de Corse

"L'ITALIEN DE CORSE"
SUR L'APPREHENSION AMBIGUË DES SITUATIONS DE
LANGUE EN CORSE AU XIXÈME SIÈCLE

INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me dois de donner quelques indications permettant de mieux situer la présente communication qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche beaucoup plus vaste que ne le laisserait supposer le titre, puisqu'elle porte en effet sur ce que j'ai appelé "Problématique de l'enseignement du corse."

Examiner les diverses implications de cette problématique supposait un balayage très large de données diverses, notamment celles qui relèvent de l'histoire même de cet enseignement, comprise à la fois en termes généraux dans l'espace français, et en termes plus particulièrement locaux, saisis par exemple à travers les échos parus dans divers organes de la presse insulaire.

C'est ainsi que j'ai dû m'interroger sur cette période qui suit immédiatement l'annexion de l'île à la France (1768, 1769) et s'étend jusqu'à la seconde moitié du XIXème siècle, puisqu'il est connu que le processus de transculturation s'est opéré fort difficilement durant presque un siècle.

Les historiens de cette période notent souvent l'extrême lenteur de la francisation en effet, et l'attribuent généralement à un ensemble de facteurs parmi lesquels: l'insularité montagnaise, les fonctionnements divers d'une société paysanne fortement cloisonnée et repliée sur des traditions vivaces, des résistances religieuses, une histoire communautaire très prégnante... sont souvent cités, voire la maladresse de la politique officielle, que des changements de régime nombreux n'auraient pas manqué d'affaiblir.

Lorsque l'effort concerté et actif de normalisation linguistique pèsera de tout son poids, au début du XIXème siècle, la politique de francisation n'en essuiera pas moins de sérieux revers.

Il n'est pas de mon propos (ni de ma compétence, d'ailleurs) de tenter ici l'analyse des causes profondes de ce phénomène, qui dépassent sans doute largement le cadre même de la problématique de l'enseignement du corse.

Je me limiterais donc aux quelques observations de type sociolinguistique qui peuvent trouver leur intérêt dans le cadre de la présente étude. Elles seront mentionnées surtout comme des hypothèses de réflexion, comme des pistes à explorer. Si elles semblent parfois un peu courtes du point de vue démonstratif, je les crois cependant fructueuses à termes, lorsque d'autres éléments seront venus les étayer.

Un certain nombre d'entre elles révèlent de frappantes convergences: ce sont celles qui tournent autour du thème de la nomination (définition incorrecte, incomplète ou même absence de nomination) de l'idiome réellement parlé en Corse à l'époque considérée. Et qui génèrent consécutivement une grande imprécision, de la situation linguistique, ou langagière, de la communauté insulaire.

Enfin, la présentation de ces observations semblera parfois un peu sommaire et les changements de registre illustratif peuvent déconcerter. Nous passerons en effet de trois cas assez représentatifs d'écrivains (ou d'écritures) à des témoignages divers de type administratif, puis à une enquête prétendument scientifique. L'unité de la démarche doit être retrouvée à partir de la visée initiale qui porte, comme je l'ai signalé d'emblée, sur une large description des données de terrain; c'est-à-dire sur l'ensemble des conditions générales et particulières qui généreront à terme l'idée, puis sa concrétisation, étape par étape, d'un enseignement du corse.

1. DE RARES DOCUMENTS ECRITS

1.1 Les textes pionniers dans l'ordre de la littérature corse

Le relatif échec des premières mesures de scolarisation française de ce début du XIX^{ème} siècle s'explique largement par l'emprise encore très forte d'une idéologie culturelle italienne véhiculée par des élites dont la défense passionnée de la "materna favella", c'est-à-dire l'italien, reste une priorité d'autant plus marquée que demeurera longtemps dans leur esprit l'illusion d'une possible nationalité culturelle corso-italienne. (Voir à ce propos la thèse de J. THIERS 1988: 66).

Dans ces conditions, on comprendra qu'il nous soit aujourd'hui extrêmement malaisé d'appréhender avec précision le développement d'une conscience linguistique populaire tournée vers la spécificité corse, à une époque où le statut même de l'italien écrit et cette hésitation entre la France et l'Italie manifestée par les notables masquent en définitive l'état réel de l'opinion sur cette question.

Si les documents nouveaux sont rares, le sonnet anonyme découvert récemment par un jeune chercheur M.J. ACQUAVIVA dans le fonds d'archives génois de l'association bastiaise FRANCISCORSA, est susceptible de remettre considérablement en cause les idées ordinairement admises sur l'apparition de l'écrit corse.

Le texte portant la note marginale "in idioma corso" (et là se trouve bien sûr le principal intérêt), relate et condamne le sac de la cité de Bastia dans les années de révolte et peut être daté de cette époque, soit environ 1730.

Même si l'analyse du document révèle une tentative très maladroitement certes d'emploi de l'idiome local, la transcription du parler, on peut la prendre en compte au titre d'une sorte d'individuation sociolinguistique avant la lettre. (J.Y. CASANOVA a pointé quelques-uns des éléments identificateurs du corse dans sa communication au même colloque: nous n'y insisterons donc pas)

Dans l'état actuel des données, nous n'avons à répertorier qu'un nombre restreint de textes littéraires qui pourraient relever de la catégorie des productions pionnières du corse.

Parmi ceux que l'on cite le plus souvent, on trouve Salvator VIALE (1787-1861), auteur fort connu comme le plus important de nos poètes de langue italienne, qui avec son *Serinatu di Scappinu*, dans le vaste ensemble de la *Dionomachia*, donne la parole "in lingua vernacolare" à un de ses personnages, le berger Scappinu, pour ajouter une couleur locale à son récit de "la guerre pour l'âne" entre les paroissiens de Borgo et de Lucciana.

VIALE fait partie de ces notables de formation et de culture italiennes évoqués à l'instant pour qui le dialecte ne peut accéder à la dignité de l'écrit que dans quelque emploi burlesque ou bien alors comme "chant populaire", production orale recueillie certes avec ferveur, à la suite de l'exilé Niccolò TOMMASEO (*Canti popolari corsi...*, 1841), mais dont le manque de raffinement classique et les excès d'expression indisposent le cercle des lettrés bastiais dont notre poète est le principal animateur. (Voir VIALE, 1843: 231)

Guglielmo GUGLIELMI (1644-1728) est un cas bien plus étrange dans la mesure où son utilisation des potentialités du corse à l'écrit pourrait dépasser le simple jeu poétique.

L'hésitation même de la critique à son endroit, les multiples graphies utilisées pour l'édition posthume de ses oeuvres, disent bien tout l'intérêt qu'il y aurait à sa relecture attentive dans une optique sociolinguistique.

C'est ce que j'ai tenté de montrer dans une étude récente intitulée "Les leçons de Guglielmu" (FUSINA, 1989) en mettant en évidence certains éléments du fonctionnement oral/écrit de la poésie du vieux prêtre poète, en l'éclairant par un croisement de témoignages, tout autant que par l'embarras des commentateurs corses et italiens à son égard, en sollicitant également les observateurs d'autres littératures en situation diglossique, et particulièrement la littérature occitane. (voir P. GARDY et le concept d'"oraliture", 1987 entre autres écrits sur ce sujet)

La forme linguistique, au-delà même de l'écriture, mérite en effet une particulière attention, notamment dans le cas de ces textes considérés comme fondateurs: de ce point de vue *A Tramuntana* de Santu CASANOVA (1850-1936), premier journal rédigé en langue corse, entre 1896 et 1914, est un "événement en définitive de portée plus idéologique et sociale que strictement littéraire" (THIERS, 1989) et l'intuition du promoteur fut précisément de hisser la langue au niveau de l'écrit "sans manifester tapageur, simplement par l'usage qu'il en faisait" (ETTORI, 1980: 284).

Il resterait à étudier sans doute plus en profondeur l'ensemble de cette production qui, citée souvent, reste méconnue, comme le souligne THIERS en précisant que cette "oeuvre emblématique" atteste l'existence de "réalisations d'autant plus remarquables qu'elles semblent avoir manifesté, dans les productions linguistiques, l'émergence d'un processus de construction socio-historique de la langue corse."(ibid.)

On aura compris que ces exemples ne sont mentionnés ici qu'à titre d'illustration de la complexité d'une situation où écrit et oral s'interpénètrent dans une dialectique langue-dialecte qu'une simple relation historique de faits ne saisirait pas toujours avec pertinence.

1.2 Les autres textes et les témoignages

Si la politique de francisation (évoquée parfois à travers les attitudes de fonctionnaires comme MOURRE ou COTTARD, responsables de l'enseignement dans les années 1820) est poursuivie sans changements notables sous la Monarchie Constitutionnelle, il n'y est jamais question que des rapports entre français et italien, sans que l'on sache avec précision la réalité des pratiques langagières que recouvre exactement le terme "italien".

Le rapport MOTTET, cité par VERSINI (1979) est un des documents les plus significatifs de ce point de vue. Le député du Vaucluse expose dans ce texte, volontairement précis et objectif, les difficultés qui entravent selon lui le développement du pays:

"On doit attacher, dit-il, une grande importance à l'instruction primaire. Elle doit avoir, en Corse, un but politique qu'elle n'a pas sur le continent, c'est d'y rendre populaire la langue française et d'y effacer ainsi, peu à peu, la nationalité italienne. La langue a sur les moeurs une influence manifeste. Tant que ce peuple parlera italien, et il ne parle qu'italien dans l'intérieur, il ne sera français que de nom" (ibid., p.190).

En dehors des considérations moralisantes d'un magistrat aussi sûr de la légitime justesse d'une politique que pouvaient l'être les inspecteurs de l'enseignement MOURRE ET COTTARD, ses prédécesseurs dans l'île, il reste que l'on peut s'interroger sur cet "italien" qu'auraient exclusivement employé les autochtones de "l'intérieur".

Les faits que rapporte MARCHETTI (1989) sur l'évolution linguistique à cette époque doivent être lus attentivement en tenant compte précisément de cette réalité langagière d'une population qui comprend certes l'italien globalement, mais qui a recours au dialecte lorsque sa connaissance de l'italien n'est pas étayée par un apprentissage scolaire et écrit de cette langue. Si l'auteur peut, par exemple, relever un extrait particulièrement éloquent de la *Jurisprudence Générale du Royaume* de DALLOZ (1833) qui casse un jugement du tribunal de police parce qu'il est rédigé en italien, il est bien obligé de nuancer son propos sur la pratique quotidienne des juges de paix "obligés, dit-il, longtemps encore, de se servir de l'italien pour les assignations et les audiences", mais "dans ce dernier cas, en recourant aussi au dialecte." (ibid. p.114)

Les voyageurs de cette première moitié du XIXème siècle constatent avec surprise que la "pureté" ou "l'absence de corruption" de l'idiome, qui sa "toscanité", qui son "allure italienne" ou sa facilité d'accès pour l'étranger... Qu'est-ce à dire? Et ne conviendrait-il pas de considérer avec circonspection des témoignages de personnes qui n'ont séjourné que très peu de temps dans l'île et qui utilisent pour désigner la langue entendue, tantôt le mot "dialecte", tantôt celui "d'italien parlé", en l'opposant parfois même au "jargon" d'autres régions d'Italie? (voir

VALERY, 1837 ou FEE, 1850, par exemple, mais on pourrait aisément multiplier les illustrations de telles attitudes.)

La proximité du corse et de l'italien, dont l'un est considéré alors comme dialecte de l'autre, explique ces jugements et est responsable également des interférences nombreuses dont CHIORBOLI (1978) a pu donner quelques exemples précis à propos d'un manuscrit du XVII^{ème} siècle. Il est sans doute possible d'en faire autant pour des textes postérieurs, surtout lorsqu'il émanent, tels les "ceppi" notariaux, de scripteurs appelés au contact quotidien de niveaux de langue divers et très probablement à un "code switching" courant dans la pratique parlée.

On a pu retrouver par ailleurs des documents de la fin du XVI^{ème} siècle même qui semblent particulièrement intéressants à examiner sous cet angle: un registre des baptêmes de Poggio Mezzana (1582), le procès-verbal de l'élection d'un chasseur communal passé devant notaire, à Penta di Casinca en 1584 (Fonds du Civile Governatore, liasse 106, signalés par BILLARD/REMITI, mémoire de droit, sous la direction du professeur J.Y. COPPOLANI, 1990, non publié), par exemple, comportent à première vue de nombreux indicateurs d'identification corse.

La probabilité d'une ancienne diglossie corso-toscane fait l'objet d'une recherche plus suivie ces dernières années (travaux du groupe de sociolinguistique corse de notre université, impulsés initialement par J.B. MARCELLESI). On peut donc espérer que de nouvelles publications contribueront à éclairer encore cette question essentielle qui, quoi qu'on en pense, a des répercussions jusque dans la conscience linguistique corse actuelle.

2. UNE ENQUETE LINGUISTIQUE DE 1824

La situation diglossique et "l'épilinguisme" (THIERS, 1989) qu'elle suppose expliquent pour une large part le vague terminologique évoqué plus haut et l'appréhension faussée de certaines données langagières.

La conscience imparfaite de phénomènes aujourd'hui couramment analysés, tels l'existence et le fonctionnement de variétés dialectales et locales, capables de provoquer dans l'esprit des observateurs ou des locuteurs usagers eux-mêmes nombre d'incertitudes quant au lexique ou à la graphie, est responsable des hésitations sensibles à travers la lecture d'un document comme cette circulaire de la Préfecture de la Corse datée du 14 juin 1824 (cote T 12, Archives de la Corse-du-Sud).

Le préfet s'adresse au Sous-Préfet d'Ajaccio pour lui demander de collaborer à une enquête linguistique:

"M. BALBI, auteur bien connu par son excellent ouvrage sur le Portugal, s'occupe du nouvel atlas polyglotte des langues du globe, pour lequel les savants de Paris lui ont offert des secours plus ou moins nombreux et dont une partie sont recherchés par eux dans les départements, sous les auspices de S.E. le Ministre de l'Intérieur", est-il précisé.

Il s'agit donc d'une enquête à grande échelle et placée sous le double patronage scientifique et politique. Le texte nous révèle également, outre le cheminement administratif, la méthodologie choisie:

"Il serait important pour ce travail d'avoir quelques mots comparatifs du dialecte populaire parlé par les habitants des montagnes de l'intérieur de l'île de Corse. Les mots désirés (...) pourront être fidèlement rendus dans la langue parlée par les habitants des montagnes de l'intérieur de votre arrondissement."

La requête fait enfin appel aux soins diligents du fonctionnaire sollicité et à son "zèle pour la science", afin que les mots indiqués puissent être rapidement communiqués au demandeur.

Or, les résultats de l'enquête, qui porte en tout et pour tout sur une liste d'une quarantaine de vocables, s'ils laissent aujourd'hui bien perplexes sur leur prétendue fiabilité scientifique, portent cependant témoignage, selon nous, de l'incertitude des informateurs eux-mêmes, et non seulement des observateurs extérieurs, sur la graphie des sons prononcés ou entendus, sur les formes à retenir comme justes: effet

d'une diglossie corso-toscane que le passage à l'écrit accentue sans doute et met en évidence.

Si la copie rendue mentionne bien parfois les variétés usitées dans les régions méridionales de l'île, puisque nous avons affaire à la circonscription d'Ajaccio (**sole/soli** pour "soleil"; **terra/tarra** pour "terre"; **site/seti** pour "vous êtes", par exemple), la double occurrence est loin d'être rendue systématiquement: la série des chiffres "cinq, sept, neuf, dix" qui aurait pu être présentée sur le même mode que les exemples cités précédemment, n'admet qu'une forme (**cinqui, setti novi, deci**, variété du sud), et aucune explicitation des choix opérés n'est donnée. Quelques graphies toscanisantes sont insérées ici ou là concurremment aux locales: c'est le cas pour **mano** et **naso** que l'enquêteur donne à côté de **manu** et **nasu** pour "main" et "nez".

La graphie proposée pour l'équivalent de "jour" est **jorno**, qui est hybride et ne devrait correspondre ni à une version toscane ni à aucune des variétés corses attestées, même si on peut imaginer que l'on ait voulu proposer une solution pour rendre compte du phénomène de sandhi initial portant sur la consonne **g**.

Pour ce qui concerne le mot **babbu** (père) une des consonnes intervocaliques a été barrée. On rencontre d'ailleurs à plusieurs reprises ce type de rature: pour "tu es" l'informateur donne **sè**, alors que la version **si** voisine a été surchargée et la voyelle **i** remplacée par **e**; de même pour le **fusti** ("tu fus") le **o** toscan a été corrigé en **u**.

Certaines des surcharges, d'une encre plus foncée que celle de l'ensemble du document, semblent avoir été effectuées après coup et pourraient alors être lues ici comme réactions épilinguistiques à propos des réponses découvertes par un correcteur qui n'aurait pas craint d'intervenir dans le processus et seraient bien caractéristiques des situations de diglossie décrites ailleurs; souci de purisme, d'hypercorrection, hésitations...

Il y a mieux: une note marginale, barrée mais dont le libellé demeure visible "inutile, à supprimer", est écrite de la même encre que les corrections déjà signalées.

Voilà donc indiqués quelques éléments exemplaires d'un état des lieux qui permet de mieux saisir les réalités complexes du terrain corse. C'est pourtant sur ce même terrain que s'inscrira quelques années plus tard l'émergence de l'idée d'enseignement de l'idiome local, que s'instaurera un véritable débat pédagogique, et que se concrétiseront dans une dernière étape les premières pratiques scolaires.

3. EVOLUTIONS DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX^{ème} SIECLE

La politique scolaire du Second Empire se souciera tout comme les précédentes, de l'état de la langue française sur le territoire national: le même canal préfectoral sera utilisé en 1864 par le Ministre Victor DURUY qui diligentera une enquête statistique portant sur l'enseignement primaire et notamment sur "les idiomes et patois en usage."

A la lecture des tableaux récapitulatifs des résultats on apprend que les Corses appartiennent à ce groupe de population qui, avec les Occitans, demeure fortement réfractaire au français. Selon les précisions sociologiques d'un ouvrage collectif sur "la politique de la langue" (CERTEAU, JULIA, REVEL, 1975: 270-272) il semblerait même que l'île comptât à cette époque le pourcentage le plus élevé d'enfants entre 7 et 13 ans ne sachant ni lire ni écrire le français.

C'est probablement à partir de telles constatations que le Ministre, en homme issu du peuple, assoira sa conviction qu'une instruction généralisée est le moyen d'insérer le peuple "dans le vaste courant des idées et des besoins d'une Société nouvelle." (GIOLITTO, 1983: 132)

La Troisième République poursuit dans le même esprit ce que MARCHETTI (1989: 120) nomme "la civilisation linguistique du territoire métropolitain"; l'auteur peut en effet pointer avec humour la rigueur dite "prophylactique" des mesures scolaires que propose, par exemple,

l'arrêté du 6 janvier 1881 qui fait voisiner, fort peu innocemment sans doute, l'article 13 sur la "propreté et salubrité de la salle de classe" et l'article 14 sur l'exclusivité du français comme "seul en usage à l'école."

L'Académie française admet le verbe "patoiser" en 1838, consécration de la grande vogue du vocable "patois" qui, de substantif moyenâgeux à valeur péjorative (on le rattache étymologiquement à "pataud") remplace progressivement dans la pratique courante les termes voisins et jusqu'à celui de "dialecte" dans quelque acception que ce soit.

Il convainc les utilisateurs visés eux-mêmes, peut-être par le canal de l'école où le mot véhiculé fait florès: c'est le cas précisément en Corse pour le poète instituteur J.T.VERSINI qui alimente une chronique régulière en corse intitulée "le bon patois" dans une revue hebdomadaire publiée à Ajaccio en 1911, *Cyrnos-Revue*.

Plus tard, dans *A Cispria*, revue littéraire qui n'eut qu'un seul numéro, en 1914, il récidive en adjectivant cette fois le terme pour annoncer la parution prévue d'une grammaire et d'un dictionnaire "patois".

C'est pourtant ce début du XX^{ème} siècle qui verra éclore la prise en compte pédagogique du "patois" (redevenu fréquemment "dialecte" pour la plupart des utilisateurs) à l'école, d'abord timidement, puis d'une manière plus cohérente et revendicative. Alors seront progressivement révisées les questions de nomination de l'idiome employé, puis enseigné. Parallèlement une autre conscience de la langue, de ses valeurs pour l'individu et la communauté utilisatrice, de ses droits dans la société, émergera qui fera son chemin jusqu'aux situations que nous connaissons aujourd'hui, en Corse et ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

- CERTEAU, JULIA, REVEL (1975), *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard.
- CHIORBOLI J. (1978), "Reflets de la langue corse dans un manuscrit du XVII^{ème} siècle", in *Etudes Corses* n°9, Ajaccio.
- ETTORI F., (1980) "Quand souffle la Tramuntana", in *Le Mémorial des Corses*, pp.388-395, Ajaccio.
- FEE A.L.A., (1850), *Voceri, chants populaires de la Corse, précédés d'une excursion faite dans cette île en 1845*, Paris, réed. 1985, Benelli.
- FUSINA J., (1989) "Les leçons de Guglielmu", in *Etudes Corses, études littéraires*, CERF et Université de Corse.
- GARDY P., (1987), "Tradition orale et passage à l'écriture: l'obsession de l'oralité", in *Kalevala et traditions orales du monde*, Paris, CNRS.
- GIOLITTO P., (1983), *Histoire de l'enseignement primaire au XIX^{ème} siècle*, Paris, Nathan (Tome1).
- MARCHETTI P., (1989), *La Corsophonie, un idiome à la mer*, Paris, Albatros.
- THIERS J., (1988), *Epilinguisme et langue polynomique: l'exemple corse*, Thèse, Rouen (non publié).
- THIERS J., (1989) "A Tramuntana: une production emblématique", in *Etudes corses, études littéraires*, CERF et Université de Corse.
- VALERY (1837), *Voyage en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*, Paris.
- VERSINI X., (1979) *La vie politique en Corse au temps de Mérimée*, Paris, Hachette.
- VIALE S., (1843), *Saggio di versi italiani e di canti popolari corsi*, Bastia, Fabiani.

¹. Les chiffres précis sont tirés de statistiques concernant Le Caire. Ils sont empruntés, pour la plupart, à l'ouvrage de Marcel CLERGET, *Le Caire - Etude de géographie urbaine et d'histoire économique*. Imp. Schindler, Le Caire, 1934.

². *Alexandrie - Espace et société 1830-1930. Histoire d'une communauté citadine*. Thèse polycopiée, soutenue à l'EHESS en Janvier 1990.

3. Toujours empruntés à l'ouvrage de Marcel CLERGET (op. cit.).

4. Pour plus de détails sur cette question cf. FENOGLIO Irène, "Le français en Egypte: un capital de distinction. Esquisse d'une description du bilinguisme arabe/français en Egypte dans la première moitié du XXème siècle", in *Bulletin du CEDEJ*, 24, Le Caire, 1988 et "Langue nationale, langue étrangère et révolution. Le français en Egypte", communication présentée à la rencontre des chercheurs de l'AFEHAM (Aix en Provence, juin 1989), à paraître dans les *Actes* de la rencontre.

5. Comme je l'ai déjà signalé, l'enquête et le travail est à poursuivre, notamment dans cette direction.

6. On a souvent surpris des Egyptiens parfaitement coutumiers de la langue normée de France et ne roulant pas le /r/, se mettre tout d'un coup à le rouler pour un mot ou pour une phrase ou pour un fragment de discours: la seule récurrence qu'on a cru pouvoir repérer, pour l'instant, est que ce passage du /r/ (postérieur, vibrant) au /r/ (antérieur, apical, vibrant) aurait trait au contenu didactique du discours en train de se dire (j'élimine bien entendu tout changement de prononciation dû à un contexte émotionnel).

7. On se permet de poser cette hypothèse parce qu'en Egypte, au niveau de la production littéraire, la distinction est faite aussi entre le littérature française et **la littérature égyptienne en langue française**, ce dont se plaignent bon nombre d'écrivains.

8. Op. cit.

9. Telle que la développe Lluís V. ARACIL, dans son article "La sociolinguistique: révolution et paradigme", in *Langage et société*, 2, Paris, 1977, pp. 3-16.

10. Cf. sur ce point FENOGLIO Irène, "Radio-Le Caire. Entre vestige et persévérance", in *Bulletin du CEDEJ*, 21, 1987, Le Caire.

1. L'outil de classification utilisé est l'outillage banal de la classification ascendante hiérarchique (ADDAD -EDA -SICLA-STATITXF -ALCESTE etc.); en revanche l'outillage de figuration en cartographie automatisée est élaboré par l'ingénieur des sciences du langage et des sciences cognitives Zouheir Sandouk, au sein des projets du Centre de linguistique et de dialectologie, sous la direction de Jean-Louis Fossat; de nombreuses discussions relatives à cet outillage ont déjà eu lieu entre linguistes oeuvrant sur diverses aires culturelles: basque; occitan alpin; corse; domaine berbérophone; domaine arabophone; domaine des créoles aux Antilles; domaine créole roman au Cabo Verde etc...)

Yves GAMBIER, François GAUDIN, Louis GUESPIN
Groupe de Recherches en Terminologie
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen

TERMINOLOGIE ET POLYNOMIE

Notre intervention de terminologues dans un colloque interrogeant le concept de **langues polynomiques** peut surprendre. Le concept, né à l'occasion d'une réflexion sur la situation corse, peut être aisément testé sur les multiples situations de bilinguisme et diglossie, et entraîner des réponses positives ou négatives.

Son application à des questions de terminologie peut apparaître a priori comme une distorsion abusive. Notre intention n'est nullement de nous appuyer sur la notion banale et contestable de "langue de spécialité", familière à la terminologie dominante. En revanche, la réalité des **communications dans les langues de travail** nous paraît susceptible d'être éclairée par le concept de polynomie: si certaines communications scientifiques et techniques sont régies par une norme officielle et valorisée, nombre de communications en situation de travail acceptent des normes variées, ayant des origines diverses, et fonctionnant dans l'intertolérance pour le succès de l'interaction. On est alors proche de la polynomie telle que définie pour les situations envisagées par le concept de Jean-Baptiste Marcellesi.

Pour affirmer la coexistence de normes dans ce type de communication, nous allons d'abord devoir "décaper" la réalité des communications à l'occasion du travail de recherche ou de production, des préjugés courants sur la nature spécifique des discours scientifiques et techniques, qui les isolerait du discours dit "ordinaire".

Nous devons ensuite nous poser le problème de l'activité de normalisation, qui n'est pas sans effets, mais dont il faut situer le point d'impact, et relativiser l'opérativité.

Nous pourrions alors aborder la question de la polynomie du français de la science et de la technique comme un constant procès de **polynomisation**. On ne peut prendre en compte la réalité des pratiques langagières à l'occasion de la recherche et de la production ni par l'idée d'une hégémonie de la norme et des instances de normalisation, ni par l'idée d'une balkanisation de la francophonie scientifique et technique: on ne voit pas alors comment contourner le concept de polynomie.

1. NORMES EN CONCURRENCE

L'idée intuitive que se fait le public et la vision des terminologies classiques se rejoignent pour considérer les terminologies scientifiques et techniques comme beaucoup plus normées que le vocabulaire quotidien. Il est sans doute plus juste de penser exactement le contraire, et ceci pour des raisons de fond: les terminologies scientifiques et techniques sont le lieu d'une polynomie essentielle.

Que l'homme de la rue, et même l'utilisateur d'une terminologie, la croient normée, univoque, sémantiquement claire, c'est de l'ordre des choses. L'utilisateur d'une langue entretient toujours nombre d'illusions sur celle-ci, la réalité langagière est perçue à travers l'idéologie linguistique, l'insécurité linguistique existe sans être repérée, les insuffisances de la langue sont mises au compte de la parole. Tout ceci est banal, et justifie l'aveuglement du public quant aux aspects polynomiques des langues de travail (formule que nous préférons à **langue de spécialité** ou à **langue scientifique et technique**).

Ce qui est plus inattendu, c'est qu'une discipline presque toute entière se fonde sur ces préjugés et les renforce. Notre groupe de recherches en terminologie est issu d'une URA de sociolinguistique, héritière de l'enseignement de J. DUBOIS en analyse de discours, et de L. GUILBERT en lexicologie: il ne saurait être question que nous partagions les postulats de la terminologie dominante quand ils ne font que consacrer les préjugés du profane sur la rigueur des vocabulaires scientifiques, leur univocité, le caractère second des signifiants par rapport à des concepts internationaux.

De l'enseignement de SAUSSURE, la terminologie "classique" néglige l'essentiel: la dynamique de constitution du signe par pression du système, et donc la détermination réciproque des signifiants et des signifiés. Des études sur le discours -de BENVENISTE à DUBOIS- cette même école n'utilise rien. Et c'est ainsi que la polynomie essentielle évoquée plus haut n'est pas prise en compte. Avant d'évoquer les raisons qui nous paraissent fondamentales pour expliquer cette polynomie, nous voudrions indiquer une cause possible de l'aveuglement à son égard. Elle se concrétise par le syntagme même de **vocabulaires scientifiques et techniques**, fréquent, et lourd de conséquences.

On peut déjà, de manière globale, remarquer là une tendance à assimiler deux types fort différents. Un vocabulaire **scientifique** tend à être réglé par des congrès, des rencontres **homogènes** de pratiquants; les revues sont souvent pointues (génétique bactérienne, phonologie); si on se place du seul point de vue de l'écrit le plus surveillé (par les commissions de sélection de communications, par les comités de lecture des revues), on peut, à la rigueur, accepter l'idée d'un discours scientifique aux normes suffisamment strictes pour constituer une exception significative au fonctionnement habituel du langage.

Mais il en va tout autrement du discours technique: ici, l'homogénéité n'existe pas. La technique est nécessairement ouverte: elle emprunte à la science, et elle est à la source de la production matérielle. Avec la technique, on est toujours en situation d'**interface**. C'est d'ailleurs l'étude de ces discours d'interface, en particulier dans le cadre des biotechnologies, qui rend pour nous incontestable le fait polynomique dans le discours technique.

Cette opposition entre discours scientifique et discours technique est nécessaire pour évacuer le syntagme qui induit en erreur, et noter qu'à un bout de la chaîne, dans le cas du discours scientifique le plus

épuré, spécifique d'une école ou d'un front scientifique assez étroit, on a effectivement un système exceptionnellement rigoureux dans sa norme. Mais restent à formuler quelques réserves:

1) même ce discours scientifique "pur" ne l'est pas: toute novation contraint à la néologie et/ou à l'emprunt, et toute contestation interne de la "science normale" et préparant un nouveau "paradigme" viole nécessairement le consensus conceptuel et signifiant.

2) compte-tenu de cette première réserve, reste à préciser que ce discours scientifique rigoureusement normé ne constitue qu'une partie des discours scientifiques effectivement tenus. Les papiers de travail n'ont pas la même rigueur normative que les communications de Congrès: engageant moins leur auteur, non soumis à correction formelle, diffusés dans un sous-ensemble de la communauté des spécialistes, ils peuvent faire preuve à la fois de plus de relâchement et de plus de créativité. Mais il faudrait plus encore étudier l'oral de la science, au labo, pour la science en train de se faire, mais aussi pour la science en train de se dire; discours scientifique et discours pédagogique sont clairement opposables, dans l'esprit de J. DUBOIS, et c'est tout à fait vrai lorsqu'il s'agit de manuels opposés à des articles prenant parti dans un front scientifique, mais l'opposition devient continuum quand on pense au rapport entre enseignant-chercheur et étudiant de DEA dans un laboratoire: la communication comporte nécessairement comme données à la fois l'insertion du jeune dans la recherche collective, et la nécessité de sa formation.

Ces préliminaires amènent à une conclusion provisoire: l'arbre du discours scientifique "pur", effectivement dominé par une norme plus stricte qu'ailleurs et dont il est plus facile d'imposer le respect, cache la forêt des discours d'**interface**, des discours que toute typologie devra reconnaître comme comportant plusieurs dominantes, des normes en conflit et des compromis langagiers. Et, comme nulle instance ne règle ces situations, du fait même de leur caractère mouvant et proliférant, les normes en sont fluctuantes et polymorphes: on est en pleine polynomie.

Nous avons tenté de comprendre **pourquoi cet aveuglement**, du public, et malheureusement aussi de terminologues, quant à la logique réelle des discours dits "scientifiques et techniques". Après cette polémique contre une idée reçue, reste à évoquer les causes essentielles de cette polynomie fondamentale. Nous signalerons ici deux raisons, sans prétendre à l'exhaustivité.

D'abord, brièvement, la nature des communications principales tenues dans la discipline. L'exemple le plus frappant est sans doute celui de la médecine. Le médecin se tient au courant des progrès de sa discipline par des canaux variés: revues, entretiens, relations avec l'hôpital, démarches des visiteurs médicaux, consultation de confrères, lettres adressant le patient à un spécialiste, etc. Mais il doit aussi prescrire un interrogatoire médical, formuler un diagnostic, expliquer la maladie et la cure au malade. On simplifie souvent le problème en disant que le recours aux mots grecs et latins est destiné à assurer un prestige médical. Il y a sans doute encore des Sganarelle et des Knock. L'essentiel n'est pas forcément là: un médecin pourra aussi vous demander si "ça pue" et noter **cacosmie** dans les symptômes: la forme ésotérique est ici réservée à son usage personnel - pour classer le fait obtenu, en langue vulgaire dans la symptomatologie apprise à la Faculté.

Il est évident que les discours scientifiques doivent être étudiés dans la problématique de l'interaction. Noter que coexistent **pneumonie**, **affection pulmonaire** et **maladie du poumon** ne suffit pas: seule l'analyse d'interactions variées permettra de dire les rapports d'opposition ou d'identité entre formes grecque, latine et française.

Première cause suggérée à cette polynomie des vocabulaires spécialisés, mieux dits **langues de travail**, l'orientation de la communication. Mais une seconde cause est moins étudiée, et semble aussi importante de nos jours: c'est la modification du rapport d'interaction entre science, technologie et production. Si science et technique sont longtemps restées presque sans rapport, la technique apportant au mieux des faits empiriques à la méditation du savant, ces temps sont révolus. Le XIX^{ème} siècle en particulier a vu la science

piloter la technique; c'est ce qu'exprime le sens moderne du mot **technologie**, relevé par P. LAROUSSE en 1876. C'est l'époque où la réflexion sur les techniques devient une discipline scientifique, et où la science se charge, du même pas, de faire progresser la technique. Toutefois, ce rapport de domination simple ne dure pas très longtemps. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, on voit le producteur prendre l'initiative de s'adresser au chercheur pour lui demander diagnostic et remède: PASTEUR intervient sur la demande d'un brasseur pour régulariser sa production.

Ce mouvement double, de la science vers la technique et de la technique vers la science, est désormais la règle. Nous en donnons comme exemple les biotechnologies, mais cela vaudrait aussi dans les sciences de la matière: en métallurgie par exemple, en productique, etc. Toute novation scientifique est aussitôt évaluée pour ses possibilités d'application, et tout problème technologique est soumis au laboratoire scientifique.

Il en résulte un réseau complexe d'interactions langagières, aux divers niveaux de l'écrit comme de l'oral. La recherche elle-même est clivée entre recherche fondamentale et recherche appliquée; des termes comme **recherche -développement**, **stade du pilote**, traduisent la nécessité de noter des interfaces, mais aussi l'existence d'un continuum. Il est désormais aussi courant de voir l'industrie solliciter le laboratoire que de voir le laboratoire proposer un nouveau produit, un nouveau procédé. On sait que, tirant abusivement les conséquences de ce mouvement, et privilégiant l'industrie au détriment de la science, un ministre de la recherche a été jusqu'à prôner le **pilotage par l'aval**.

Sans aller jusqu'à cet excès, on constate une synergie de plus en plus forte entre trois pôles, recherche, technologie et production. Des interactions multiples en résultent: concertations écrites ou orales, entre "décideurs" gouvernementaux ou régionaux, scientifiques, ingénieurs de recherche et de production, administration des entreprises. On fera simplement allusion ici à une branche des biotechnologies étudiée au sein de notre groupe par V. PIERZO, le génie de la fermentation. Elle fait une étude historique du chemin qui mène du concept de **fermentation** chez Lavoisier puis chez Pasteur au concept de **fermentation industrielle** de nos jours. Il est tout aussi important de noter les **coexistences**: la norme à laquelle il faut faire recours pour interpréter le signifiant **fermentation** varie selon les situations de communication, les intérêts en jeu, les productions concernées. Aussi va-t-il de soi que les instances de **normalisation** soient insuffisantes. Notre groupe est souvent amené à refuser le recours que font ces instances au sentiment linguistique du spécialiste, et leur ignorance de la dynamique des systèmes linguistiques. Ceci est juste, mais il y a aussi, pour aller contre ces tentatives de normalisation, le fait même de la polynomie désormais essentielle à toute langue de travail mettant en jeu les moyens de la science et de la technologie au service de la production.

2. TERMINOLOGIE ET STANDARDISATION

2.1 Problématiser la normalisation

L'approche fixiste et documentaire qui prévaut dans le champ de la terminologie paraît largement conditionnée par la visée normalisatrice qui est celle de nombreuses applications pratiques de la terminologie. Par ailleurs, de nombreuses institutions dont l'activité est, en tout ou partie, terminologique sont vouées à la normalisation. C'est le cas aussi bien d'organismes universitaires (comités terminologiques universitaires au Canada), politiques (O.L.F. ou Délégation générale de la langue française), nationaux ou internationaux (Infoterm, CILF) et l'on ne saurait oublier dans cette liste les académies.

C'est donc a priori une sorte d'hérésie que de se pencher sur le concept de polynomie dans le cas d'une discipline tout occupée à optimiser la norme la moins discutée, car prise entre normes linguistique et technique, la norme terminologique.

Mais il faut rappeler que la démarche normalisatrice est, dans le champ de la terminologie, rarement **problématisée**. Examiner le concept de polynomie -à première vue déplacé en terminologie- peut donc être l'occasion de reconsidérer les habitudes pratiques et théoriques de la discipline. Cette révision paraît d'autant plus nécessaire que, si les modalités des interventions sont l'occasion de débats, leur légitimité est par contre peu discutée.

Loin de prôner un dévoiement du concept de polynomie -qui se réduirait à de la variation- nous pensons que des forces existent qui poussent à un procès de "polynomisation". Et il nous semble que la dimension éclatée et fortement linguistique des nouvelles formes du travail, l'insuccès des normes nationales, la méconnaissance des conditions réelles de l'exercice du langage, l'absence de réflexion sur les relations entre pratiques langagières et technologie constituent autant de pistes de recherche susceptibles d'enrichir la réflexion et la pratique en matière de standardisation.

Ainsi, nous pensons que la réflexion sur le concept de polynomisation permet d'intégrer les forces toujours à l'oeuvre qui poussent à l'individuation et que les vocabulaires professionnels, malgré leur réputation de clarté et d'univocité, sont parcourus de rivalités, d'imprécisions et de lacunes.

Il y a là des causes de dysfonctionnements que le poids -ou le rêve- d'une norme très centralisée rend plus patents. C'est ainsi que la pusillanimité de l'équipement de la langue et la force de l'anglo-saxon expliquent en partie les "bricolages dénommatifs" auxquels se livrent chercheurs et enseignants pour véhiculer un savoir qui n'a pas encore été proféré en français.

Face à ces difficultés, il convient donc d'étudier quelles sont les motivations et les limites de l'action des normalisateurs et les conséquences de leurs entreprises.

2.2 Nécessité des normes

Si la nécessité de normaliser se fait ressentir, c'est pour plusieurs raisons qui toutes se définissent par rapport à l'**usage**, par trop divers. Ce dernier demeure l'arbitre suprême. Toutefois, il ne s'agit nullement d'en faire l'apologie puisqu'il ne peut satisfaire à l'objectif d'**optimisation de la transmission** de l'information scientifique et technique que se fixe la normalisation.

En la matière, s'en tenir à l'usage entraîne trop de 'bruit' dans les communications. La polynomisation est conçue comme un procès perpétuel, mais continûment contenu. Si l'on veut faciliter les échanges -notamment au sein des discours d'interface -, il convient d'intervenir de façon informée sur le plan terminologique. Pour le dire en termes de linguistique de l'interaction, ne pas normaliser impliquerait que les échanges soient perpétuellement le lieu de négociations. Or c'est justement ce temps de réglage dont on cherche à faire l'économie.

Si une forme de polynomie existe dans l'usage réel qui génère continûment les langues, il ne peut donc s'agir, sur le plan de la normalisation, que d'une dimension à réduire, d'une force centrifuge à combattre.

Cependant, si l'on veut "se garder d'une vue technocratique qui réduirait la politique de standardisation à une politique d'équipement de la langue" (GUESPIN & LAROUSSI, 1989:4), il y a lieu de prendre en considération les pratiques langagières, les niveaux de langue, faute de quoi toute standardisation court à l'échec. Le souci d'efficacité conduit donc à prendre en compte des phénomènes qui relèvent d'une approche de la variation. Toutefois, il convient sans doute de sérier les niveaux d'intervention de la normalisation.

2.3 Des niveaux d'intervention à distinguer

De la normalisation inter-entreprises, à la normalisation nationale, jusqu'aux organismes internationaux, plus on s'élève dans la hiérarchie des niveaux de décisions, plus on s'éloigne de la majorité des

usagers. Mais aussi, plus les nécessités de la communication cèdent le pas aux impératifs du commerce et des échanges internationaux.

Il convient donc de distinguer les différents types d'interventions et de délier les différents niveaux d'une normalisation dont la vocation n'est sans doute pas d'adopter, à tous les stades, une seule et même attitude. C'est ainsi qu'une terminologie de responsabilité nationale pourrait sans doute s'autoriser une démarche plus descriptive et soucieuse de l'usage, susceptible de prendre en compte les facteurs de polynomisation, les forces centrifuges sans cesse à l'oeuvre dans les pratiques langagières. Elle a en effet à faciliter l'intercompréhension, l'échange et la circulation des mots: elle doit pouvoir conseiller avant de chercher à unifier.

Plutôt que de recenser à l'infini des termes extrêmement proches que l'on définit en les distinguant, il importerait de décrire les points communs. Par exemple, si des universités, des laboratoires, des entreprises diffusent des dénominations concurrentes du type "génie de la fermentation", "génie fermentaire", "génie de fermentation", "génie des fermentations", vaut-il mieux les distinguer ou les regrouper en indiquant les éventuelles nuances fonctionnelles? Les regrouper peut sembler ici de bon sens à cause de la proximité des signifiants.

Mais cela l'est déjà moins si l'on ajoute aux dénominations concurrentes les termes de "technologies de fermentation", "génie micro-biologique", "génie biochimique" ou "fermentation(s) industrielle(s)", alors que tous servent à produire des programmes de sens -et à référer à des programmes de cours- très proches. Il y faudrait une bonne connaissance objective des pratiques langagières qui ne se résume pas au sentiment linguistique de quelques spécialistes. Ces problèmes n'auraient pu être évoqués de la sorte si notre laboratoire n'accueillait une chercheuse à double formation, à la fois biologiste et terminologue.

On le voit, les facteurs d'éclatement des normes de sens sont nombreux et agissants: un étudiant ne peut être assuré du contenu d'une formation -le "génie chimique" n'a plus à voir seulement avec la chimie. Mais prendre en compte ces réalités et inscrire ses efforts dans de telles perspectives suppose que l'on révise les méthodologies et que l'on se pose des questions aussi simples que celles que pose Beng LINDFELT: "A qui confier la normalisation? Comment doit-elle se faire? Dans quels cas doit-on normaliser?" (1987:3).

2.4 Variété et consensus

Tout n'est pas toujours confus, se dira-t-on. Et il est vrai que des consensus existent. Toutefois, on ne saurait oublier qu'il n'y a "pas de terminologie hors des forces productives en concurrence" (GAMBIER, 1987:320) et que les consensus que l'on peut constater sont initialement fragiles, partiels en tant qu'ils émanent nécessairement d'une communauté de locuteurs réduite.

Mais il y a plus. C'est en fait la nature même d'activités fonctionnant de façon parcellisée et concurrentielle qui fonde la polynomisation des technolèctes et ergolèctes. Ainsi, dans le secteur des activités scientifiques, la part de plus en plus importante des activités de recherche liées à des enjeux commerciaux ne fait que renforcer les facteurs concourant à la polynomie. Marquer son territoire, on le sait, c'est souvent en l'occurrence imposer son vocabulaire.

On ne peut donc considérer simplement, de façon naïve, que la standardisation doive se faire en partant du principe selon lequel en puisant aux sources du domaine, on trouverait les termes pertinents. Une telle vision méconnaît la pluralité des normes discursives et fonctionnelles et sous-estime la force des antagonismes qui traversent les activités les plus théoriques.

C'est que, parmi les communautés d'usagers de ces vocabulaires, certaines peuvent se trouver en position de rivalité: songeons aux querelles d'école en sciences humaines, ou aux fronts scientifiques des sciences de la nature... Dans de tels cas de figure, standardiser revient à trancher un état de conflit qui, peut-être, ne doit pas l'être: on sait que toute activité naissante connaît une période de "bouillonnement" qui se décante et se précise.

Concernant la terminologie d'activités plus directement appliquées, on pourrait établir ici un parallèle avec la normalisation technique, laquelle a d'ailleurs inspiré la normalisation des terminologies. En effet, le normalisateur, ou l'expert du domaine participant à la normalisation, se trouve dans une position similaire à celle de l'industriel proposant de participer à la normalisation pour, éventuellement, parvenir à imposer ses propres normes et, partant, ses propres produits, au marché tout entier.

On sait qu'il existe, dans le domaine technique, des normes propres à certaines entreprises. Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène de polynomisation obligeant les traducteurs à utiliser des "lexiques-maison" propres à chacun de leurs clients. Et de nos jours, la plus-value linguistique constitue un tel enjeu qu'on ne saurait méconnaître son importance.

Or normaliser revient dans les faits à écraser les facteurs de polynomie. Ainsi, recourir à des spécialistes pour normaliser revient à les mettre en situation d'imposer le vocabulaire de la communauté qu'ils représentent. Et si la discipline concernée se trouve partagée en sociolectes-, on aboutira à une nomenclature partielle et à une normalisation partielle. C'est ainsi que la normalisation du vocabulaire des biotechnologies a échoué à l'AFNOR, puis au sein de l'OCDE, la confrontation de sentiments linguistiques liés à des normes discursives différentes s'avérant stérile.

2.5 La normalisation: une nécessité?

Par ailleurs, il serait également nécessaire de s'interroger sur le développement des applications, notamment informatiques, qui imposent de recourir à une normalisation que justifient, non pas les lacunes de l'usage, mais les nécessités d'une rationalisation tous azimuts de toutes les activités sur le modèle du fonctionnement technologique. Et c'est là un problème que se posent les scientifiques eux-mêmes.

En effet, au-delà de la simple exigence d'un certain type de rigueur, "l'utilisation croissante des banques de données et des langages documentaires incline également, comme le remarque Pierre Lévy, à la normalisation des idiomes scientifiques, mais pour d'autres raisons que la rigueur logique" (LEVY, 1987:114).

Dans certains cas, on peut penser que l'effort de normalisation, lié à une vision technocratique du savoir et de la communication, peut entrer en opposition avec la stricte logique de la recherche, et des modes de pensée des sciences et techniques censées cautionner l'entreprise de standardisation (cf GAUDIN, 1990: 445-448). Ici, c'est la nature même du langage qui est rétive à sa réduction technocratique au statut de simple instrument: dans le domaine de la communication, toute donnée, comme le dit Jean-Pierre Durand, "n'est pas un donné mais un construit social" (DURAND 1990:8).

C'est donc bien au sein d'une normalisation beaucoup plus générale qu'il convient d'inscrire la normalisation linguistique et terminologique. Et en ce sens, la polynomisation constitue une dimension à mettre en lumière pour mieux cerner et mieux comprendre le fonctionnement réel de ces façons de dire que l'on regroupe sous l'étiquette "scientifique et technique" et qui constituent une dimension majeure des langues modernes.

2.6 Prendre en compte la polynomie

C'est qu'en effet la standardisation court toujours le risque de simplifier les données linguistiques réelles pour tenir son objectif. La visée qu'elle s'assigne est toujours celle d'une langue unique, parfaitement univoque et lisse.

Cela tient au caractère essentiellement prescriptif des pratiques qui l'ont fondée et des théories qui en découlent et la conduisent à occulter les antagonismes sociaux, les conflits d'intérêts, mais aussi la diversité des pratiques langagières, et leur éclatement. Aussi court-elle,

comme le souligne Yves Gambier, le risque "de rejoindre la comète des langues inventées, bâties sur une impeccable rationalité" (GAMBIER 1989).

C'est donc une sorte de défi que de prôner une pratique terminologique qui prenne en compte la dimension polynomique des usages que font d'une langue les communautés techniques, scientifiques, et plus largement, professionnelles. Cela suppose de renoncer à des pratiques qui, méconnaissant le perpétuel mouvement de polynomisation qui anime la terminologie, ont pour résultat une normalisation ossifiée, artificielle, et dont la coupure avec le réel explique les dysfonctionnements.

Réfléchir à la dimension polynomique des vocabulaires professionnels, c'est donc une des tâches que doit s'assigner la terminologie si, rénovée en socioterminologie, elle veut faciliter les diverses tâches que doit assumer une langue moderne en matière de naissance, transfert et évolution de l'information et des connaissances.

Pour qu'une telle prise en compte de la polynomie soit possible, cela nécessite que les efforts de normalisation et de standardisation soient découplés de l'activité terminologique propre, dans la mesure où l'on entend celle-ci comme une activité relevant de la linguistique, et donc d'une science sociale, humaine et descriptive.

C'est également en ce sens que s'orientent les réflexions de l'école belge. Ainsi, pour Ad Hermans, "la terminologie ne considère pas la gestion des langues de spécialités comme une question purement technique mais (...) tient également compte des aspects sociaux, par exemple les mécanismes de diffusion des nouveaux termes" (HERMANS 1989:111).

Dans une optique socioterminologique, il devrait s'agir là d'un préalable. Aussi serait-il souhaitable que les efforts des terminologues soient consacrés à une large description de l'usage, lequel devrait constituer leur principal objet d'étude et d'observation, puisqu'en fin de compte s'il faut normaliser, que ce soit en connaissance de cause -et de terrain.

2.7 Description et polynomie: la francophonie

Cette indépendance est souhaitable si l'on s'attache aux mouvements de polynomisation qui animent les langues des sciences et des techniques. Nous en avons cité certains, liés aux conditions économiques et technologiques. Mais la diversité géographique peut constituer un autre facteur de polynomisation: le cas du français international serait, à cet égard, bien intéressant à étudier.

Si des instances de réglage pèsent sur les communications, quelles sont-elles? Comment les négociations s'opèrent-elles? Quelle place les textes font-ils aux vocables autochtones dans le cadre de la francophonie, face au français central? Quels sont les particularismes terminologiques du Zaïre, du Maghreb, d'Haïti? Comment s'exprime-t-on dans les communications scientifiques quand le français est encore utilisé?

Il faut d'ailleurs remarquer que les ouvrages consacrés aux particularismes sont curieusement discrets sur le vocabulaire moderne et utile, limités qu'ils sont au domaine de la vie quotidienne et des activités traditionnelles. En témoignent la liste des domaines et la nomenclature de l'ouvrage que Loïc Depecker (de la Délégation générale de la langue française) a consacré aux mots de la francophonie (DEPECKER, 1988:315).

Mais on peut supposer que cette "francophonie scientifique" se manifeste peu dans l'écrit standard des articles et qu'elle caractérise plutôt la langue dans laquelle se fait la science, au jour le jour. Or on ne s'intéresse guère, en terminologie, à "la pureté sémiotique de l'oral", pour reprendre la formule de Bernard GARDIN (1985:169), alors qu'il est pourtant le lieu des interactions vivantes, de la construction toujours renouvelée de la langue et le mode privilégié de l'enseignement.

En fait, s'il existe une forme de polynomisation du français international, ce dont témoignent à leur façon les ouvrages que l'on nous offre régulièrement sur les mots exotiques de la francophonie, on ne sait

presque rien, si l'on excepte le cas particulier du Québec, de la francophonie scientifique et technique, des français utilisés dans les laboratoires, les entreprises et peu de choses sur les modalités de l'équipement terminologique. Ce sont là des pistes de recherche socio-terminologique.

Mais nous voilà déjà introduits au volet suivant de l'exposé.

Pour diverses raisons socio-historiques, le français connaît une expansion géographique qui le porte à la fragmentation, à la variation de ses formes. L'"espace" francophone tend à la polyphonie même si une certaine idéologie voudrait encore réduire la norme à la seule dimension hexagonale, les variétés à des "écarts" ou particularismes folkloriques, stigmatisés.

Cette vision ethnocentrique ne peut pourtant plus nier les usages pluriels de la langue, très souvent placée sur un marché multilingue. Linguistiquement, il devient de plus en plus pertinent de parler de polyfrancophonie, riche de normes locales détachées d'un français "central" prescriptif (cf. VALDMAN 1983; BUREAU 1985). Les spécificités régionales n'excluent pas le caractère français c'est-à-dire la conformité aux possibilités du système de la langue française.

Cet aspect formel des "topolectes" (A. Rey) est indissociablement lié à la conscience linguistique des usagers, à leurs représentations des langues, à leur propre regard et à la perception du regard de l'autre sur leur pratique. Diverses attitudes sont possibles envers la diversité de ces pratiques -depuis le sentiment de culpabilité qui réclame une norme forte, valorisante jusqu'au désir de dénommer spécifiquement sa "langue" (cf. les vagues hésitations des Québécois eux-mêmes: canadien, franco-québécois, français du Québec, français québécois, québécois...).

Quelles que soient les fonctions sociologiques (identitaire, intégrative...) des "régionalismes", les opinions épilinguistiques qu'ils suscitent, il semble que les langues dites internationales -monocentrées comme le français ou pluri-centrées comme l'anglais- connaissent une phase de polynomisation poussée, source à la fois d'une réaction positive sur la créativité langagière et d'un désarroi d'autant plus marqué que la conscience linguistique est plus aiguë (voir plus loin). Les dictionnaires reflètent d'une certaine manière cette phase: ainsi l'édition 89 du Petit Larousse illustré intègre quelque 80 québécismes dont certains relèvent des domaines de spécialité (autoneige, Cégep, Ciné-parc, drave et ses dérivés, partage...).

A l'heure de la libération accélérée des échanges, de l'internationalisation des marchés qui font craindre parfois l'uniformité des modes de consommation, des modes de comportement, des modes de parler, la terminologie favorise-t-elle l'unicité linguistique, l'homogénéisation des pratiques langagières?

On doit d'abord noter que très souvent la terminologie se fait **prescriptive proscriptive** et cela non seulement de la part des instances de normalisation (cf. paragraphe 2) mais aussi chez nombre de chercheurs qui se veulent... descriptifs.

Par ailleurs, contre la babélisation, pour la facilité des transferts rapides des connaissances, il y a effort pour multiplier les **internationalismes**, c'est-à-dire des formes apparentées, notamment d'origine gréco-latine, reconnaissables en dépit de certaines marques idiomatiques (**ex**: anode/fr., angl., all.-; anodo/it; anodo/esp.,port; anodos/grec; anoda/pol.; **ex**: artère/f; artery/angl; arteria/it., pol.; arterija/lithuanien, slovène; arterie/tchèque; arterie/all., néerl., norvégien; arteria/port, slovaque...).

Cette double tendance (visée normalisatrice; internationalismes) satisfait les prétentions universalisantes et objectives des sciences et techniques. Cependant la conquête du sens (conceptualisation), les pratiques à l'oeuvre dans des milieux socio-culturellement définis vont à l'encontre de cette évolution. La terminologie ne peut pas ne pas refléter les représentations qu'on se fait des savoirs et des savoir-faire et la pluralité des forces productives de concepts et de termes. Elle entretient et contredit à la fois l'universalisation technico-scientifique en devant tenir compte des usages polymorphiques: l'unicité visée est

contrebalancée par la diversité vécue, la dynamique centrifuge des acteurs sociaux.

Les **régionalismes terminologiques** réfèrent à des contingences socio-historiques économiques plus ou moins faciles à pointer: par ex: les activités spécialisées traditionnelles -comme l'agriculture, la fabrication textile, l'industrie du bois et celle du papier, la construction (bâtiment et TP), la cuisine, la brasserie...- ont des termes locaux spécifiques, à cause des conditions climatiques, de la division du travail, des matières premières disponibles, de l'accès à certaines sources d'énergie, des besoins immédiats à satisfaire... Dans certains cas, on a des **synonymes géographiques** complets (ex: motoneige au Québec/motoluge, scooter des neiges en France; bande d'arrêt d'urgence, en F/Zone de sécurité, en Belgique/voie d'arrêt, en Suisse -cf. MARTINEK 1985); ces termes sont conformes à la langue.

Dans d'autres cas, on a des **fréquences d'emploi** différentes (critère d'emploi dominant sur un territoire donné): ainsi dans les années 70, on "économisait"l'énergie au Canada tandis qu'on "faisait la chasse au gaspi" en France.

Enfin il arrive qu'il faille désigner des **réalités différentes** (conceptions différentes du monde à découper et à nommer: vocabulaires de la forêt, de la pêche, du sport, de la faune, de la flore, de l'administration, de l'école, de l'architecture, des transports, des métiers, de la pratique médicale...) **ou nouvelles** -sachant que le degré et la vitesse de développement et de pénétration de certaines connaissances, de certaines techniques ne sont pas similaires selon les communautés francophones: avancée différenciée par ex. des biotechnologies en Belgique et en France, de l'intelligence artificielle, des industries de la langue au Québec et en France... Ces termes régionaux ont leur légitimité; ils ne sont pas forcément appelés à rester des régionalismes.

La dialectologie a reconnu très tôt cet aspect de la langue, à l'intérieur même de la France (cf. les **Atlas linguistiques et ethnographiques de la France**): il existe ainsi des vocabulaires particuliers des vigneron de Bourgogne, des fondeurs de cloche en Lorraine, des moissonneurs en Dauphiné... A ces travaux, on peut rattacher ceux de l'équipe de l'Unité de recherche linguistique de Toulouse (J.L. Fossat) sur l'économie du bétail et du circuit des viandes (économie agricole, production animale, systèmes agraires, médecine vétérinaire...): la poussée du français technique en milieu occitan illustre les changements géo-historiques en terminologie tout en éclairant en partie les relations interlectales qu'on retrouve ailleurs, en Afrique en particulier.

Les processus de désignation, de signification sont en rapport avec les pratiques et l'organisation socio-économique des groupes humains -que ce soit lors de la dénomination des ovins dans l'Ariège ou lors de la dénomination des tâches en bureautique au sein d'un comité d'experts francophones ou lors de la genèse du vocabulaire CB (bande de fréquences publique) dans la collectivité québécoise.

L'internationalisme (ainsi que l'emprunt) et le régionalisme sont des moteurs du **changement** (adaptation) **linguistique**; ils tiennent à la fois de **l'intégration** des usages langagiers (des "dialectes" à la "langue"; des "langues" nationales à l'emploi d'une langue dite internationale) et de la **différenciation** (d'une langue surnormée à la multiplication de ses variantes locales, non dévalorisées) -double mouvement reconnu par bien des (socio)-linguistes pour expliquer les transformations des langues (cf. BOCHMANN 1985). Dans cette optique, la question des limites d'une aire d'emploi d'un terme devient secondaire: il suffit d'admettre que langues et territoires/pays, au sens juridique ne sont pas homologues. Certes les problèmes méthodologiques de collecte n'en sont pas plus faciles pour cela.

La problématique des internationalismes et des francophonismes appelle aussi à reconsidérer la séparation usuelle entre sciences naturelles/exactes (S), techniques (T) -industries (I) et sciences sociales. La terminologie s'intéresse ordinairement aux savoirs et savoir-faire de STI, se rattachant ainsi implicitement aux valeurs d'universalité, de stabilité, d'objectivité. De fait la question des concepts et des termes est

plus âprement discutée en sciences sociales: elle est au coeur même de l'activité de ces sciences; on imagine mal par ex. une sociologie sans discours sur ses notions de base, sur le sens des termes utilisés, sur leur circulation qui crée différences et divergences (polysémie contraire au postulat de la bi-univocité: à un terme correspond une seule notion, et inversement, dans un domaine donné).

Le consensus mou qui touche STI est remis en cause aujourd'hui par la nouvelle division du travail, l'accélération de l'interdisciplinarité (cf. premier point de l'exposé); on pourrait y ajouter la reconnaissance des régionalismes terminologiques, leur étude ne montre-t-elle pas en effet qu'ils affectent surtout certaines branches, certains domaines?

Non seulement les rapports entre S-T et I ne sont pas simples, linéaires, mécaniques mais en leur sein, il y aurait lieu de distinguer **divers types de pratique** qui ont émergé à des moments différents de l'histoire de la production (matérielle et intellectuelle) et qui ont des degrés de dépendance à leur environnement différents.

Ainsi l'industrie forestière, l'industrie métallurgique, les techniques de vinification... recèlent-elles plus de régionalismes que l'industrie informatique, les biotechnologies... Ces divers types de pratique ont également des rapports dissemblables aux usagers: certains domaines peuvent développer l'image d'un locuteur idéalisé (scientifiques "purs", travaillant toujours entre pairs), la plupart des autres doivent se confronter, pour leur légitimité même, aux non-spécialistes et à leurs habitudes langagières (ex. médecine; industrie alimentaire...).

Ces différences appellent -et reflètent aussi- des interactions, des supports de communication différents (terminologie plus oecuménique pour des brevets, des thèses...; terminologie plus mixte, à moindre complexité, pour des transactions plus utilitaires...).

Les efforts de standardisation (de francophonisation) ne peuvent nier l'hétérogénéité des usages linguistiques: un français monocentré reste tenté par la pluralité. Mais selon les rapports de force au sein de la francophonie, entre le français et les autres langues, c'est l'un ou l'autre des mouvements (intégration/ norme centralisatrice/ internationalismes - différenciation/ plurinormalisation/ régionalismes) qui domine.

Le français connaît-il à l'heure actuelle une phase aiguë de **polynomisation** (variétés également tolérées; dialectique de l'un et du multiple; autonomisation et labélisation des diverses pratiques)?

On doit admettre que la francophonisation, au moins dans les domaines de spécialité, pousse à la convergence: ainsi, depuis 1986, fonctionne le Réseau international de néologie et de terminologie de langue française (RINT) chargé de répertorier, d'uniformiser les nouveaux termes produits, collectés par la Délégation générale à la langue française (Paris), l'Office de la langue française (Québec), le Bureau des traductions du Secrétariat d'Etat (Ottawa), le conseil et le service de la langue française du Ministère de la Communauté française (Bruxelles), la chancellerie fédérale de la Suisse (Berne). A ce réseau, on peut ajouter l'Union latine qui vise à une nouvelle Romania.

Cependant le CLF belge ne saurait occulter les tensions entre les trois communautés wallonne, flamande et bruxelloise, l'ouverture plurilingue des chercheurs... En 1930, le français seul était la langue des revues des ingénieurs belges; aujourd'hui, dans les cinq revues primaires de cette corporation, on trouve outre le français, l'anglais et le néerlandais (en proportion variable).

A la recherche explicite d'indicateurs d'individuation sociolinguistique, le Québec revendique de plus en plus sa spécificité (on trouve en "québécois" des traductions de pièces de théâtre, des sous-titres ou des versions doublées de films; des projets dictionnaires ont été mis sur pied pour recenser les usages "international" et canadien du français et de l'anglais...). Ce processus n'est pas sans contradictions:

- on reconnaît des traits géographiques/sociolinguistiques particuliers et on pousse à l'effort terminologique francophone négocié;
- on veut pouvoir parler "québécois" sans complexe et on s'inquiète de la qualité du français à l'école;

- on défend la québécoïté et on souligne la nécessaire solidarité francophone qui recouvre des intérêts bien compris.

Selon qu'on parle de Paris, de Bruxelles, de Montréal... la polynomisation sera perçue, voulue à des degrés divers. Il n'en reste pas moins que le français imposé par un centre, lié à une domination étatique, satellisant les différences (les "écarts") n'est plus hégémonique. Pris dans de nouveaux rapports internationaux (économiques, politiques, linguistiques), pressé par des revendications d'identité (de décentralisation, de cadre de vie différent), il voit son expansion favoriser la différenciation -sans pour cela susciter (encore?) l'individuation sociolinguistique, sauf chez les Québécois peut-être.

3. CONCLUSION

- Sans confondre polynomie et variation, il y a des éléments pour conclure à **l'opérativité du concept de polynomie dans le domaine terminologique**.

- Il est possible qu'un raisonnement à partir du concept de polynomie aide à décrire la situation terminologique dans les langues de travail.

- Notre GRT a entrepris de proposer une terminologie moins aveugle à la multiplicité des normes à la source des signifiants, des signifiés et des signes.

- On peut certes s'appuyer sur l'analyse du discours -et nous le faisons- mais celle-ci repose nécessairement sur des **typologies de situations de productions**. Ceci est assez facile en analyse du discours politique du fait de la relative fixité institutionnelle des conditions de production du discours politique.

C'est certes précieux en terminologie. C'est à ce titre que s'impose par exemple le **recours à l'éditologie**. Mais ceci restera insuffisant: **la technologie est polynomique**. Elle est **normée** par des définitions d'objet: (une **escarbille** est une particule de matière enflammée comprise entre telle et telle taille, un produit laitier est **écrémé** à partir de tel pourcentage de lipides). Elle est normée aussi par des recommandations lexicales multiples: celles de l'AFNOR, mais aussi celles des congrès, (et) celles des revues. Elle est normée par des modèles lexicaux responsables d'un sentiment de bien-dire, par l'anglo-américain producteur de formes et de matrices lexicales candidates à l'emprunt. Elle est normée par les règles de rédaction des brevets, par les lois régissant les noms de marque; par les pratiques des entreprises fournissant les matériels. Elle est aussi normée par l'histoire, par la survivance **ou** la coexistence du passé dans une technique confrontée à sa modernisation technologique. Elle est normée enfin par le rapport à des formes diverses de la langue non spécialisée -français belge, français du Québec, français de France- et par le rapport aux institutions politiques culturelles (et commerciales) de ces différents entités linguistiques.

Ces variations ne sont pas nécessairement spécifiques à **tel** discours, et les concepts de l'analyse du discours ne rendront pas compte de toute la logique de fonctionnement qui les entraîne. Le concept de polynomie, lui, rend compte du sentiment d'**appartenance de formes langagières à l'expression terminologique** d'une sphère d'activité, et du conditionnement (partiel) de la sélection des formes à l'intérieur de cet éventail de possibles.

Nous ne voulons pas forcer le rapport de notre exposé avec la situation langagière dont émane le concept de polynomie: la situation du corse aujourd'hui. Mais nous pensons que le concept de polynomie aide à expliquer la multiplicité -irréductible **donc** légitime- des dénominations et des phraséologies dans l'activité de travail et dans le transfert de l'information spécialisée.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCHMANN Klaus, 1985, "Quel modèle de développement lexical pour les langues romanes en voie d'émancipation?", dans *Actes du 17e Congrès de Philologie romane* (sept. 83), vol.2, Aix-en-Provence, pp 191-201.
- BOULANGER Jean-Claude, 1984, "A propos du concept de "régionalisme"" dans *Lexique* n°3, ed. Presses Universitaires de Lille.
- BOYER Henri & PEYTARD Jean (eds), 1990, *Les représentations de la langue: approches sociolinguistiques, Langue française*, n°85, 124 p.
- BUREAU C., 1985, "Politique linguistique, norme et régionalisme", dans *Problèmes de glottopolitique, Cahiers de linguistique sociale*, n°7, pp 145-150, ed Grecso/Université de Rouen.
- DEPECKER Loïc, 1988, *Les mots de la francophonie*, ed Belin, coll. "Le français retrouvé" n°19, 335 p.
- DUMONT P., 1990, "Déplacement de sens en français d'Afrique" dans *Documents de travail, colloque Langage et praxis*, Montpellier, 24-26 mai 90, pp 15-28.
- DURAND Jean-Pierre, 1990, *Technologies de l'information et contrôle social* dans le travail, 6è colloque du CREIS, Nantes, 26-27/4/90, 14 p.
- GAMBIER Yves, 1987, "Problèmes terminologiques des pluies acides: pour une socio-terminologie" dans *La fertilisation dans les langues romanes, Meta* vol.32 n°3, pp 314-320, Montréal.
- GARDIN Bernard, 1985, Une approche sociolinguistique de l'expression directe" dans *Cahiers d'anthroponomie* n°3, ed CNRS, pp 151-205.
- GAUDIN François, 1990, *Terminologie: des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, thèse de Doctorat Nouveau Régime, dirigée par Louis Guespin, Université de Rouen, 2 vol, 613 p + XXXII.
- GENOUVRIER E., GUEUNIER N. (eds), 1982: *Langue maternelle et communauté linguistique, Langue française*, n°54, 128 p.
- JOSEPH J., 1984: The engineering of a standard language dans *Multilingue* 3 (2) pp 87-92.
- GUESPIN Louis & LAROUCSI Foued, 1989, "Glottopolitique et standardisation terminologique", dans *La banque des mots*, numéro spécial, ed CILF, pp 5-21.
- HERMANS Ad, 1989, "Aspects de la gestion des vocabulaires spécialisés" dans *Le langage et l'homme* n°70, pp 108-111, ed. Institut Libre Marie Haps, Bruxelles.
- LEVY Pierre, 1987, "Le paradigme du calcul" dans Stengers, 1987a, pp 88-118.
- LINDFELT Bengt, 1984, "Présentation" dans *Terminogramme* n°26-27, pp 2-3, Editeur Officiel du Québec.
- MACKEY W., 1983, "La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples" dans *Anthropologie et sociétés*, 7 (3) pp 3-23.
- MARCELLESI Jean-Baptiste, 1984a, "La définition des langues en domaine roman: les enseignements à tirer de la situation corse", dans *Actes du 17e Congrès de philologie romane* (sept. 83), vol. 5, Aix-en-Provence, pp 309-314.
- MARCELLESI Jean-Baptiste, 1984b, "Implications du processus d'individuation sociolinguistique corse" dans *Pré-actes du symposium international de Rouen, Problèmes de glottopolitique*, Université de Rouen.
- MARCELLESI J.B., 1986, "Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman" dans *Cahiers de linguistique sociale* n°9, ed SUDLA/Université de Rouen, pp 21-29.
- MARCELLESI J.B., 1987, "L'ATP "Individuation sociolinguistique corse" et le corse langue polynomique", dans *Etudes Corses* n°28, Corte, pp 5-19.
- MARCELLESI J.B., 1989a, "Corse et théorie sociolinguistique: reflets croisés" dans *L'île miroir* (Actes du colloque d'Aix-en-Provence nov. 87) éd. par G. Ravis-Giordani - La Marge éditeur, pp 165-173.
- MARCELLESI J., 1989b, "Le sentiment épilinguistique des Corses" dans *Hannoversche beiträge zu sprache und kultur*, n°1, Universität Hannover, pp 87-95.

- MARTINEK J., 1985, "Quelques remarques sur les régionalismes terminologiques dans les dictionnaires de spécialité" dans *La banque des mots*, n°30, ed CILF, pp 153-159.
- MAURAS Jacques (éd.), 1985, *La crise des langues*, ed. CLF-OLF, Québec / Le Robert, Paris, 490p.
- PAQUOT A., 1988, *Les québécois et leurs mots. Etude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Presses Universitaires de Laval, Québec, 130 p.
- THIERS Ghj, 1986, "Épilinguisme, élaboration linguistique et volonté populaire. Trois supports de l'individuation sociolinguistique corse" dans *Glottopolitique. Langages* n°83, ed Larousse, pp 65-74.
- VALDMAN A., 1983, "Normes locales et francophonie" dans *La norme linguistique*, ed CLF-OLF, Québec, pp 667-705.

Martí GARCIA-RIPOLL
Associació Catalana de Sociologia
Associação Galega da Língua

LE GALICIEN, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le problème du galicien n'est pas seulement un problème linguistico-philologique, mais un problème sociologique national-régional. Il est vrai que ce n'est pas un cas atypique, bien au contraire. Les langues scandinaves, par exemple, présentent moins de différences linguistiques entre elles que les dialectes chinois, mais pour une série de raisons historico-nationales, chaque langue scandinave est une réalité (socio)linguistique autonome, tandis que le cantonais est une simple variété du chinois.

Lorsque la situation sociolinguistique est celle de normalité dans l'usage, cette situation n'a aucune transcendance au-delà des cénacles linguistiques. En d'autres mots, le fait que le maltais soit ou ne soit pas une variété de l'arabe, n'a aucune importance pour les Maltais, qui s'en servent comme l'idiome national et l'écrivent en alphabet latin, avec tous les italianismes et anglicismes de rigueur. La différence socioculturelle entre Malte et ses voisins arabes est si énorme, à commencer par la religion, qu'elle rend pratiquement impossible toute forme d'interaction nationale-linguistique. En définitive, le maltais, indépendamment de son affinité philologique avec l'arabe, n'est pas, du point de vue sociologique, de l'arabe, et puisque c'est la langue nationale des Maltais, elle fonctionne en tant que telle, un point c'est tout.

La question se complique lorsque les affinités linguistiques et socioculturelles sont très proches et lorsqu'il y a en plus un problème de normalisation nationale qui n'a pas encore été résolu. C'est, si vous voulez, le problème de savoir si le corse est ou n'est pas italien, si le gascon est système inséré dans l'occitan ou s'il est indépendant, ou si comme le prétend la constitution de l'Espagne actuelle, la langue catalane regroupe trois langues indépendantes coupées à la mesure exacte des organes administratifs nommés communautés Autonomes.

Il est évident qu'un système linguistique a toujours une valeur de plus, celle de symbole d'identité d'une communauté. De ce point de vue, il vaudrait mieux utiliser le mot "idiome" et réserver celui de "langue" pour les descriptions linguistico-philologiques. Dans le cas du galicien, depuis la construction de l'Etat des Autonomies, la polémique est celle de savoir quel galicien a été plus ou moins constant, ce que nous verrons plus avant. En fait, la question qui se présente pour certains c'est l'identité du peuple galicien, tandis que pour d'autres c'est la construction d'une communauté de langue tout à fait normalisée.

1. BREVE HISTOIRE SOCIOLINGUISTIQUE DU GALICIEN.

D'un point de vue historique, le galicien est une variété constitutive du roman ibérique occidental, assez proche, cependant, d'autre part, du roman ibérique central, qui va donner lieu plus tard au castillan médiéval et à l'espagnol contemporain. Du galicien primitif, de ce côté-là, nous avons une variété consécutive moderne, le portugais, qui se différencie à peine du galicien pendant le Moyen Age, mais qui est aujourd'hui la langue normale d'un état. J'ai voulu insister sur ce point car il est bien connu dans le monde de la linguistique romane que les systèmes qui se ressemblent le plus sont l'occitan et le catalan d'une part- à tel point que jusqu'au XXème siècle le catalan était souvent considéré comme un dialecte occitan- et l'espagnol et le galicien-portugais, d'autre part -qui pour des raisons historico-politiques très différentes du cas catalano-occitan, n'a jamais pensé à la possibilité d'un espace linguistique hispano-portugais unique.

Le galicien présente par rapport au portugais moderne des traits archaïsants, auxquels il faut ajouter les hispanismes inévitables, qui

sont le produit de cinq siècles d'espagnol comme langue dominante en Galice, ce qui favorise encore davantage la polémique au sujet du galicien.

Tout en étant la langue maternelle de la majorité de la population galicienne (80%), le galicien, à la différence d'autres langues considérées minoritaires, comme c'est le cas pour le catalan, n'a pas joui pendant une assez longue période d'une considération sociale digne. Le remplacement de l'aristocratie galicienne au XV^{ème} siècle, lorsque le galicien était un idiome normal -dans le cadre de ce que nous pouvons comprendre par idiome normal au XV^{ème} siècle- par l'aristocratie castillane, et l'échec de la révolution bourgeoise galicienne au XX^{ème} siècle -à tel point que la seule bourgeoisie galicienne qui mérite ce nom soit d'origine basque et catalane- affectèrent considérablement l'avenir de la langue. Le "Rexurdimento" du XIX^{ème} siècle, commencé par Rosalia de Castro et bientôt suivi par un groupe d'intellectuels, ne fut en réalité qu'un mouvement littéraire galicien. Le galicien, malgré cet effort, continua d'être relégué aux couches les plus populaires et au monde rural et associé à toute une liste de connotations négatives, tandis que le progrès, l'ascension sociale et l'urbanisation apparaissent toujours liés à l'espagnol. D'autre part, et malgré le fait que le monde philologique ait toujours considéré le système galicien-portugais comme un seul domaine linguistique, le manque d'une communication normale entre le Nord, galicien et un Sud, portugais pendant tant de siècles, avait provoqué une déconscientisation quant à l'unité linguistique, aussi bien dans le Nord que dans le Sud du Minho, depuis le XVI^{ème} siècle.

Les auteurs du Rexurdimento ne savent pas comment ils doivent écrire leur idiome maternel, et malgré le fait que certains proposaient une approche vers le portugais, ils choisirent la graphie espagnole, au moment d'écrire un idiome nécessairement colloquial, étant réduit à l'état de "patois", graphie par le biais de laquelle le public pouvait les lire facilement.

Sans un mouvement national dynamique, sans une bourgeoisie même pas régionale, les 40 ans de fascisme passèrent sans grande peine ni gloire. La Résistance galicienne n'acquiesça jamais le degré de maturité de la Résistance basque -qui disposait d'un gouvernement en exil installé à Paris et d'une organisation para-militaire, ETA- ou de la résistance catalane organisée autour de l'Assemblée de la Catalogne, véritable parlement démocratique dans la clandestinité de l'intérieur. Tout au plus, le nationalisme galicien eut plus d'incidence dans les terres d'exil et d'émigration qu'à l'intérieur, pratiquement jusqu'à la fin du franquisme, moment où apparut sur la scène l'Unión do Povo Galego, de tendance marxiste-léniniste, et qui pendant la Transition vers la démocratie espagnole, va déboucher sur plusieurs scissions et agglutinations (Asamblea Nacional-popular Galega, Bloque Nacional Galego, Galiza Ceibe, Partido Galego do Proletariado, Intersindical Nacional Galega, Estudiantes Revolucionarios Galegos,...). Le nationalisme galicien des années 70 devait nécessairement être un nationalisme de libération de classe au début, et c'est uniquement plus tard, dans les années 80, qu'apparaîtront des groupes à caractère plus modéré, aussi bien au niveau social que national.

Les Catalans, par exemple, aussi bien avec que sans permission sont toujours restés fidèles aux normes de codification élaborées au début du siècle; les Basques à la fin du franquisme avaient déjà fait des pas décisifs vers la construction de l'**euskerra batua** -le basque unifié-consacré aujourd'hui comme une variété codifiée officielle à Euskadi. Par contre, la linguistique galicienne qui manquait de tradition, vit au moment de l'arrivée d'un régime de libertés et d'un certain rétablissement des droits linguistiques pour les "galaïco-parlants" qu'elle n'avait encore ébauché aucun modèle de variété codifiée qui permette de surpasser le handicap qui existait. Le modèle de codification variait d'une maison d'édition à l'autre, d'un journal à un autre, et selon les goûts des éditeurs.

Ces problèmes se compliquèrent énormément dès le moment où on décida que le galicien serait l'idiome coofficiel de la Galice, serait enseigné et serait l'idiome véhiculaire dans les moyens de

communication radiotélévisés dépendant du gouvernement autonome (Xunta de Galicia).

2. DIALECTES ET SOCIOLECTES.

Bien qu'en fait les différences linguistiques les plus importantes entre le galicien et le portugais soient celles de type phonétique (le galicien n'a pas de sifflantes sonores ni les nasalisations du portugais), et certaines de type morphologique, telles que le maintien de certains archaïsmes que l'espagnol et le portugais moderne ont éliminés, c'est justement la question phonétique, avec ses inévitables répercussions orthographiques, qui est le véritable cheval de bataille du galicien contemporain. Le thème a pris des dimensions tellement obsessionnelles que tandis que des énergies pour maintenir des polémiques pour tous les goûts sont dépensées à tort et à travers, le discours orthographique est arrivé à alourdir les débats sur la normalisation linguistique. C'est comme si l'orthographe de l'idiome était plus importante que l'idiome lui-même. Il est évident que cette façon-là de se poser le problème ne peut qu'aboutir à une aberration sociolinguistique. Jamais un idiome n'a été normalisé dans l'usage social en ayant l'orthographe comme moteur de changement sociolinguistique. En tout cas, la codification et la standardisation qui s'ensuit ont été le résultat d'une demande sociale, d'une nécessité populaire assumée par des couches suffisamment importantes de la population, phénomène qui reste encore très minoritaire en Galice, si nous le comparons avec Euskadi ou la Catalogne -où, en fait, la demande est plus intense malgré le fait que le nombre des usagers de l'idiome soit inférieur en pourcentage, si l'on compare avec la Galice-.

Nous pouvons donc en arriver, si les choses ne changent pas, à ce que le galicien se trouve dans une situation pire que d'autres idiomes minorisés. Car à la question orthographique se superpose la question sociolectale interne. Aujourd'hui, ceux qui parlent le mieux le galicien parce que ce sont ceux qui l'utilisent le plus, ce sont les classes populaires non industrialisées, les paysans et les pêcheurs. Dans les villes, l'idiome est réduit aux usages domestiques au sein des classes populaires, mais c'est là un idiome plus espagnolisé. Bien qu'il y ait une *intelligentsia* galicienne, le galicien que cette *intelligentsia* utilise ne se différencie guère de l'espagnol régional, sauf pour certaines exceptions, ce qui peut être expliqué: la plupart des éléments de cette *intelligentsia* ont eu pour idiome maternel l'espagnol régional ou le galicien urbanisé.

Nous pouvons donc dire que parmi les variétés du galicien le plus authentique à l'espagnol standard -qui s'écrit mais ne se parle pratiquement pas-, nous trouvons tout un continuum amalgamé de variétés intermédiaires qui rendent difficile l'établissement des limites précises entre le galicien et l'espagnol, et qui en partie, comme nous l'avons déjà dit, se trouve déjà déterminé par la grande proximité linguistique du galicien et de l'espagnol.

Si cette proximité agit au détriment du galicien, la proximité encore plus forte entre le galicien et le portugais devrait permettre l'adoption d'une forme de galicien standard proche du standard portugais, relativement facile à partir du langage populaire, stricto sensu, et qui, en même temps, devrait permettre une dépuración du galicien d'hispanismes non nécessaires. Mais cette option se trouve conditionnée, non seulement par les problèmes sociologiques cités, mais aussi par les questions politiques.

3. LE DISCOURS NATIONAL ET L'IDIOME.

Le panorama politique galicien est celui d'un bipartitisme majoritaire entre les deux partis majoritaires au niveau de l'Etat, la droite représentée par Alianza Popular, qui se trouve dans l'opposition au niveau de l'Etat, alors qu'elle forme le gouvernement régional, et le PSOE, qui occupe les espaces contraires à AP. D'autre part, il y a quelques petits partis centristes à caractère nationaliste modéré et des organisations de type plus radical regroupées autour du Bloque Nacional Galego, qui sont les seuls qui ont fait servir sous forme majoritaire le

galicien dans les manifestations politiques. Le BNG, qui avait une bien plus forte incidence il y a dix ans, a perdu son espace au profit des modérés, au sein de grandes crises, la dernière ayant été provoquée par la candidature Herri Batasuna au Parlement de Strasbourg.

Bien que certains secteurs intellectuels très proches aussi bien du BNG que du nationalisme modéré aient eu l'idée de rapprocher le galicien du portugais, voyant là la meilleure façon de construire le galicien standard, et le restituer ainsi totalement à son domaine, ces organisations ont une politique de laisser faire, afin d'éviter des malentendus. Le discours sociolinguistique fait partie du discours national, et il n'est pas facile de dire tout à coup au peuple qu'à partir de ce moment, son idiome est le portugais, car ça pourrait aller à contre-courant.

Il existe aussi un facteur socio-politique "international" qui freine les propositions de réintégration du galicien au portugais. Même si la Galice compte des régions très sous-développées, si nous prenons comme référence l'ensemble de l'Etat espagnol, l'ensemble galicien se situe bien au-dessus, d'un point de vue économique, du Portugal qui a un revenu par personne qui représente la moitié du

revenu par personne en Espagne. Il est impossible en Galice, en ce moment, de populariser en tant que modèle à imiter, un langage qui pour les gens représente le tiers-monde social, économique, et même culturel. Ce sont les Portugais qui émigrent en Galice, et non les Galiciens qui émigrent au Portugal, et même, la zone galicienne qui accueille le plus d'immigrants portugais, qui est aussi la plus nationaliste, est justement celle qui fait frontière avec l'une des régions les plus sous-développées du Portugal. Et ce public galicien est bien placé pour faire des comparaisons élémentaires quotidiennes. Il peut comparer la télévision portugaise à la télévision espagnole et à sa chaîne régionale en idiome galicien, il peut comparer l'état des routes de chaque côté de la frontière, comment on vit des deux côtés de la rivière Minho, etc. etc.

Et pour ce galicien, l'appeler portugais (ou ce qui revient au même, lui dire qu'il parle portugais), c'est l'offenser, même s'il va admettre facilement que le portugais ressemble à son idiome jusqu'à un certain point, mais il sait aussi, par un double phénomène de feed-back, qu'il vaut mieux, avec les Portugais, communiquer ou se faire comprendre en espagnol, car ainsi il assure son caractère de "supériorité", aussi bien chez lui qu'au Portugal, et en plus, dans tout le Portugal, non seulement on comprendra l'espagnol, mais aussi beaucoup de gens le parleront (la chose la plus populaire au Portugal étant la Télévision espagnole).

D'autre part, l'Espagne et le Portugal sont deux Etats qui ont traditionnellement vécu en se tournant le dos, malgré le fait que les seules frontières du Portugal soient espagnoles.

Les espagnols sont bien plus informés sur l'Italie, l'Angleterre, la France ou la Grèce que sur le Portugal, et vice-versa. Un exemple, le réseau ferroviaire: l'Espagne et le Portugal, tout en ayant une longue frontière commune, la même largeur de voies et pas d'accidents géographiques comme les Pyrénées ou les Alpes, ont la densité la plus basse en Europe en ce qui concerne les liaisons ferroviaires aux frontières. Au niveau culturel on peut dire, sans problème, qu'en Espagne on ignore absolument tout de la culture portugaise, et dans l'autre sens nous pouvons dire que la balance est un peu inclinée en faveur de l'Espagne, surtout pour des raisons de type économique: la plupart des visiteurs étrangers que reçoit le Portugal sont espagnols.

Dans ce contexte il était donc facile de légitimer populairement un modèle de codification pour le galicien, qui reculerait même au-delà des petits progrès pro-réintégrationnistes en vigueur par l'usage.

Et c'est ce qui se passa en 1982 lorsque l'Instituto da Lingua Galega et la Real Academia Gallega, à la suite de nombreuses hésitations et même en niant ses propres recommandations antérieures, approuva les normes qui seraient bientôt officialisées par la Xunta de Galicia. Il fallait en finir rapidement avec certaines tendances qu'on observait dans

le monde philologique, surtout celui qui était lié au Département de Philologie Galaïco-Portugaise de l'Université de Santiago, tendances suivies par un certain secteur d'instituteurs spécialisés en idiome galicien, organisés depuis 1980 autour de l'Associaçom Socio-Pedagógica Galega, qui avaient élaboré des propositions de codification de plus en plus proches de la codification portugaise. La réponse à cette imposition ne se fit pas attendre: l'Associaçom Galega da Lingua (AGAL) est née bien vite pour s'occuper de relier le mouvement réintégrationniste à la normalisation de l'idiome tout en essayant d'influer dans d'autres organisations de la ville.

L'activité de l'AGAL, bien qu'elle ne soit pas sortie d'un cercle culturel-philologique, ce pourquoi elle pourrait finir comme le Rexurdimento du siècle dernier, a provoqué des scissions et des divisions dans certaines entités, telle l'AS-PG qui, depuis 1984, s'est divisée en deux: l'Associaçom Socio-Pedagógica Galaico-Portuguesa, proche de l'AGAL, et l'Associaçom Socio-Pedagógica Galega, proche du BNG.

Même si en ce moment nous trouvons un plus grand militantisme réintégrationniste qu'il y a dix ans, celui-ci a à peine abandonné le bunker-philologique. Le seul hebdomadaire galicien, qui ces derniers temps a de graves problèmes financiers, *A Nosa Terra* - proche du BNG- ne publie en orthographe réintégrationniste que quelques articles, et le reste sans suivre les directives officielles, il suit une norme à cheval entre l'officielle et la réintégrationniste. En ce qui concerne les autres publications journalières en galicien, nous pouvons en dire de même. La télévision régionale, totalement en idiome galicien, est si peu réintégrationniste qu'elle diffuse les feuillets brésiliens doublés en galicien.

Le problème en ce moment est, comme le pose l'AGAL, de savoir s'il vaut vraiment la peine de s'attarder dans la construction d'un standard galicien isolé du portugais pour maintenir les essences locales, sachant qu'en 1992 il est prévu d'abolir les frontières internes de la C.E.E., avec les transvasements que ceci va supposer au niveau européen, et par là-même en Galice.

BIBLIOGRAPHIE

- ALONSO MONTERO, X.
 -1969: *O que compre saber da lingua gallega*. Buenos Aires
 -1970: *Constitución del gallego en lengua literaria*. Lugo
 -1973: *Informe dramático sobre la lengua galega*. Madrid
 ALVAREZ, C.
 -1987: *Sobre a "traduzón" e dobraxe do portugués na TV galega*. "A Nosa Terra", 317.
 ALVAREZ, R. et autres.
 -1986: *Gramática galega*. Vigo.
 ARACIL, L.
 -1982: *Papers de sociolingüística*. Barcelona
 -1983: *Dir la realitat*. Barcelona
 ASOCIAÇOM SOCIO-PEDAGOXICA GALEGA (ed)
 -1980: *Problemativa das linguas sen normalizar. Situación do galego e alternativas*. Ourense
 -1980: "O Ensino". *Revista galega de sócio-pedagoxía e sócio-lingüística*. Nùm. 0. Ourense
 -1981: "O Ensino". *Revista galega da sócio-pedagoxía e sócio-lingüística*. Nùm. 1., 2. Ourense.
 "Temas do Ensino". Nùm. 1. Ourense
 -1985: "O Ensino". *Revista galega de sócio-pedagoxía e sócio-lingüística*. Nùm.7.Ourense.
 -1986: "O Ensino". *Revista galega de sócio-pedagoxía e sócio-lingüística*. Nùm.8. Ourense.
 ASSOCIAÇOM SOCIO-PEDAGOXICA GALEGA (ed)
 -1980: *Orientaçons para a escrita do noso idioma*. Ourense.

- 1982: "O Ensino". *Revista galega de sócio-pedagogía e sócio-lingüística*. Nùm.6. Ourense
- ASSOCIAÇOM GALEGA DA LINGUA. (ed)
- 1982: *Estudo crítico das Normas ortográficas e morfolóxicas do idioma galego* (ILG-RAG, 1982)
- 1985: *Prontuário ortográfico galego*
- 1985-6: "Agália". *Revista da Associação galega da Língua*-1986: *Actas do I Congresso Internacional da Língua galego-portuguesa na Galiza* (20-24 set 1984)
- ASSOCIAÇOM SOCIO-PEDAGOGICA GALAICO-PORTUGUESA (ed).
- 1984-5-6: "O Ensino". *Revista galaico-portuguesa de sócio-pedagogia e sócio-lingüística*. Nùms. 7-13. Braga
- "Temas de O Ensino". Nùms. 2-3-4-5
- CARBALLO, R.
- 1974: *Gramática elemental del gallego común* (reed. 1979)
- 1981: *Problemas da língua galega*. Lisboa.
- MONTERO, J.M.
- 1982: O reintegracionismo nos ideólogos do nacionalismo galego. "O Tempo e o modo", 1, Ourense.
- MORALEJO, J.J.
- 1977: *A língua galega hoxe*. Vigo
- 1982: *A língua galega e os seus problemas*. Vigo
- RODRIGUEZ LAPA
- 1979: *Estudos galego-portugueses*. Lisboa.
- VAZQUEZ, P. MENDES, M^a A.
- 1971: *Gramática portuguesa*. Madrid.

Philippe GARDY
CNRS URA 1052
Montpellier III

**LE ROMAN OCCITAN. OU PLUTOT:
 DES ROMANS EN OCCITAN...ESQUISSE
 SOCIOLINGUISTIQUE**

Dans l'histoire des littératures en langues minorées, la question de la prose et, plus encore, de la prose narrative semble bien constituer l'un de ces seuils à géométrie variable qu'il faut à tout prix franchir pour assurer à ces littératures, et, en deçà, à la langue minorée, une légitimité qu'elles ne possèdent pas encore. Construire une prose narrative représente en effet, dans l'entreprise plus globale d'élaboration sociolinguistique, une tâche impérative, comme si l'asservissement aux formes versifiées constituait une des preuves de cette immaturité à laquelle il est nécessaire d'échapper pour tout à la fois se reconnaître dans sa langue et être reconnu comme "adulte" par l'extérieur. C'est ainsi que l'essayiste valencien Joan Fuster, dans un ouvrage plusieurs fois réédité jusqu'à en être devenu un "classique" de l'histoire littéraire catalane, consacre de longues pages à l'émergence d'une **narrativa** catalane dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il cite notamment le jugement porté en 1868 par le chanoine Jaume Collell: "No n'hi ha prou de les poesies per formar una literatura en tota l'extensió de la paraula"¹. Et, plus généralement, la critique catalane ne peut que constater la rareté de toute prose dans cette langue antérieurement à la fin du XIX^e siècle: "Gairebé no es pot parlar de prosa com a gènere de creació en el XVIII català. En aquest capítol ens limitarem a aplegar una sèrie d'obres disperses i heterogènies, bona part de les quals han romàs manuscrites...", affirme par exemple Antoni Comas à l'ouverture du chapitre consacré à "La prosa" dans le sixième volume d'une *Història de la literatura catalana* qui fait autorité². En réalité, quand on a affaire à des traditions littéraires et, plus largement, à des traditions d'écriture plus anciennes -et c'est le cas du catalan comme de l'occitan-, il faut remonter à des périodes "antédiglossiques" de l'histoire de la langue et de la société concernées pour retrouver la trace d'une "prose" instituée, au carrefour d'usages fonctionnels et fictionnels abondants et conçus comme légitimes.

1. LA PROSE EN OCCITAN: QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

La langue et la littérature occitanes, on doit l'affirmer avec clarté, occupent dans le temps deux grandes "cases" dont les caractéristiques sociolinguistiques sont très largement déterminées par l'instauration d'une situation de diglossie avec le français: entre XV^e et XVI^e siècle, se produit, selon la récente formule de Robert Lafont, "une fracture de conscience linguistique" qui rend presque imperméables l'une à l'autre les zones antérieures et postérieures à cette ligne de partage³. L'ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539) et, en particulier, son fameux article 111, sert commodément de point de repère à cet égard, malgré le caractère très contestable à plus d'un titre de cette date⁴: autour du milieu du XVI^e siècle, les systèmes de codification écrite et de régulation administrative de l'occitan perdent progressivement leur sens et leur logique de reconnaissance, alors même que c'est l'usage écrit fonctionnel de la langue qui devient inutile, au bénéfice du français. Cette opacité scriptique et sociolinguistique est comme redoublée par la muraille qui sépare la production littéraire médiévale en occitan de la littérature postmédiévale: au cours du XVI^e siècle, selon des voies qui peuvent différer en fonction des lieux et des structures de pouvoir, une "nouvelle" littérature occitane apparaît, ignorante de la précédente et dès l'origine dispersée en "foyers" d'écriture n'entretenant que peu -ou pas- de rapports entre eux. "Notre avis sera maintenant catégorique: oui, il y

a deux littératures d'oc successives", affirme toujours Robert Lafont au terme d'une réflexion historique et méthodologique complémentaire de celle menée parallèlement à propos des questions graphiques et sociolinguistiques⁵.

On peut dire que lorsque, dans les dernières décennies du XVI^e siècle, l'écriture littéraire occitane, selon la formule consacrée, "renaît", cette écriture change tout à la fois de fonction et de contenu: elle est devenue seconde par rapport à la société, qui ne reçoit, dans le domaine de l'écrit, que la lettre française (ou latine) comme "sienne"; elle se trouve comme assimilée aux registres que la diglossie régnante lui assigne, du côté de l'oral. Paradoxalement, ainsi, il va s'agir désormais d'**écrire** en prenant pour matière première une langue devenue incomplète, puisqu'elle n'est reconnue que comme véhicule de la seule communication **orale**. L'invention des formes et des textes destinés à composer cette "nouvelle" littérature occitane est donc étroitement liée à cette inversion des rôles sociaux: l'occitan, devenu l'exact revers de ce qu'il a pu être auparavant, se reconstitue de l'autre côté du français. Deux grandes sortes d'attitudes permettent de définir ce renversement: d'un côté, une attitude imitative (pour s'instituer en littérature, la langue dominée doit s'efforcer de revêtir les habits de la langue dominante en ce domaine); d'un autre côté, une attitude différentielle (pour demeurer identifiable et, par conséquent, pour conserver ce qui fait son identité, la langue dominée doit rester conforme aux rôles que la diglossie lui réserve). On peut de cette façon interpréter, parmi d'autres faits, l'appropriation du genre alors gratifiant du sonnet par les écrivains occitans entre 1550 et 1630: cette forme fixe, empruntée à autrui, constitue un signe indubitable d'appartenance à la "Littérature" instituée, à la fois nationalement et internationalement; mais elle doit être investie par toutes les capacités de contraste qui sont attachées à l'occitan, langue du "bas", de l'encanaillement populaire ou popularisant, de la place publique et de la fête des mots et des sens.

Ce jeu entre formes savantes et registres réellement ou faussement populaires détermine le développement de cette seconde littérature d'oc au cours des siècles suivants, et ce jusqu'à la moitié du XIX^e siècle au moins. L'élaboration littéraire de la langue, prise en tenailles entre l'exigence de conformisme aux pesanteurs de la distribution diglossique et le désir, plus ou moins enfoui selon les circonstances et les individus, de se hisser au niveau de formalisation et de légitimité symbolique de l'"autre" langue (le français, mais pas seulement lui), n'est ici, pour une large part, qu'un leurre: une sorte d'accompagnement, en mineur, du processus de substitution linguistique, qui dénonce pour mieux soulager les plaies de la diglossie. Dans de telles conditions, la prose ne pouvait émerger comme valeur sociale, sauf à prendre en considération, précisément, les cas de figure où celle-ci apparaissait comme nécessaire, parce que directement liée à une certaine fonctionnalité de l'occitan: par exemple dans le sermon, ou le discours, qui ne pouvait guère se concevoir en vers selon les règles de l'époque, mais qui devait impérativement être préparé et prononcé en occitan pour que les exigences d'une bonne communication soient remplies au mieux...

On ne s'étonnera guère, alors, de l'extrême rareté de la prose en occitan pendant la longue durée de l'Ancien Régime: en dehors de quelques épaves manuscrites et de quelques cas d'espèce, qui renvoient beaucoup plus à la subjectivité de l'écrivain qu'à un vrai désir de socialisation d'une écriture occitane "adulte", la langue d'oc ne s'écrit qu'en vers pendant toute cette période. Et seule la nécessité, au moment de la Révolution, de tenter, ici ou là, des expériences de communication "dans la langue du peuple" (dans l'acception purement sociologique du mot) permet d'expliquer une floraison (tout est relatif!) de textes en prose, sur le modèle bien établi du sermon, pendant quelques années⁶. Et l'on ne s'étonnera pas davantage qu'un des écrivains les plus remarquables de cette époque, l'Aixoïis Jean de Cabanes (1654-1717), ait longuement explicité, dans un texte demeuré inédit comme la totalité de son oeuvre, les raisons de cette "absence de prose": non seulement le manque d'ambition de ses contemporains ou prédécesseurs, mais encore

ce que pouvait avoir d'impensable pour eux un tel projet d'écriture (sans oublier les obstacles proprement "techniques", aucun modèle ne pouvant être proposé à cet effet)⁷.

2. VERS LE ROMAN?

Si, à partir des années 1560, la littérature occitane paraît bien se réorganiser régionalement, autour de quelques grands centres d'écriture (la Provence marseillaise et aixoise, le Languedoc toulousain, la Gascogne, plus tard Montpellier...), il semble que cette recomposition, au fil des années, ait progressivement perdu l'essentiel de sa raison d'être: dès la fin du XVII^{ème} siècle, c'est d'éparpillement qu'il convient de parler, pour une littérature d'"occasions" qui ne se trouve pas d'autres justifications que locales et circonstancielles. Il faut attendre les années 1850 et l'émergence organisée du mouvement félibréen, autour de Frédéric Mistral, pour que cet émiettement extrême, souvent foisonnant, se dote, selon des modalités très variables, de structures plus "centralisées", étroitement liées à la remontée en conscience de l'existence d'une langue d'oc, à la fois diverse et unique.

Entre l'époque de Jean de Cabanes et la fin du XIX^{ème} siècle - moment d'apparition des premiers "véritables" romans en occitan- ces pulsions renaissantistes, d'abord timides et dispersées, par la suite plus fortes et plus conscientes d'elles-mêmes, s'accompagnent de tentatives d'élaboration linguistiques et littéraires qui mettent la prose à leur programme. Jean de Cabanes ne se contente pas lui-même de constater l'"absence de prose" dans sa langue d'élection: il choisit de combler, au moins partiellement, ce vide en se consacrant à l'entraînement patient de la traduction. Mais il ne va pas au-delà: ses versions provençales de très brefs récits empruntés au répertoire des conteurs des XVI^º et XVII^º siècles nous apparaissent aujourd'hui comme des "gammes" longuement travaillées, mais jamais comme des exercices d'assouplissement pouvant déboucher sur une création plus personnelle⁸. Plus avant dans le XVIII^º siècle, une autre tentative isolée attire l'attention: celle du Languedocien Jean-Baptiste Castor Fabre (1727-1783). Ecrivain abondant comme son émule aixois, mais aussi écrivain confidentiel -il garde ses oeuvres, manuscrites, par-devers lui ou en réserve la lecture à un petit cercle d'amis ou de protecteurs haut placés- Fabre inaugure, ou peu s'en faut, sa "carrière" d'écrivain trilingue (à côté de l'oeuvre occitane se développe une oeuvre en français et une autre en latin; Fabre était prêtre) par un court texte de prose narrative, l'*Histoïra dé Jean l'an pres* ["Histoire de Jean **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**"]⁹: un "récit de vie", où le narrateur, Jean, un paysan aux limites de la gueuserie, raconte en occitan à son interlocuteur, un noble francophone anonyme des environs de Nîmes, la misérable destinée de ses parents et de leur tout aussi misérable fils... Par la suite, Fabre n'écrivit plus, en occitan, qu'en vers...

L'*Histoïra*, oeuvre météorique, paraît caractéristique de ces textes étranges qu'une écriture diglossique peut produire à certains moments de son développement: des textes inclassables, comme venus d'ailleurs, et dont les audaces ou les réussites "trouent" le mur de la diglossie pour en révéler, presque naïvement et comme malgré eux, les soubassements les plus intimes, les "secrets" fondateurs et pour cette raison même très profondément enfouis dans le devenir du sujet écrivain et de "sa" langue.

Fabre, plus encore que Cabanes, nous fournit peut-être avec son *Histoïra* la clé de ces quelques "romans" isolés qu'a su produire, sans jamais véritablement les exhiber publiquement, l'écriture occitane des années 1700-1860: ne s'agit-il pas de textes expérimentaux, de bouées jetées à la mer pour tenter de dire, fictivement, l'impossibilité qu'il y avait alors à formuler et, plus encore, à déjouer les pièges de la diglossie? Si mettre en récit la langue dominée dans une construction qui s'incorpore une réalité sociale et sait rendre cette réalité plus "visible" en la redoublant d'imaginaire est le propre de la prose narrative "longue", roman ou nouvelle comme on voudra, comment appréhender ce que la société, précisément, refuse et abandonne, sa langue, à travers l'usage de cette langue même?... Sinon, comme fortuitement et dans une sorte de dépassement de soi et du social, en construisant des objets

littéraires inouis, inaudibles et incongrus, où sont matérialisées les affres du sujet aux prises avec la diglossie sociale et ses règles à ne pas transgresser?

Énumérons rapidement ces objets, fort peu nombreux au demeurant, qui jalonnent le cheminement de la diglossie franco-occitane dans la première partie du XIX^{ème} siècle. Le premier d'entre eux, dans l'ordre chronologique, est probablement le *Carya Magalonensis* ["Le Noyer de Maguelonne"; le titre est un composé de grec et de latin, Maguelonne, au sud de Montpellier, sur le littoral languedocien, étant le nom d'une ancienne cité, aujourd'hui disparue à l'exception des vestiges de sa cathédrale], court recueil de brefs récits en prose publié anonymement à cinquante exemplaires en 1836 avec un fac-simile du texte original¹⁰. Ce recueil est en effet donné par son discret éditeur comme la transcription fidèle d'un manuscrit occitan du XIV^{ème} siècle, miraculeusement retrouvé... Et c'est seulement en 1844, à l'occasion d'une deuxième édition, que le pot aux roses est découvert: ces histoires médiévales qui se déroulent dans la région de Montpellier au XIV^o siècle ont été fabriquées de toutes pièces -à partir, il est vrai, de documents authentiques- par Alfred Moquin-Tandon (1804-1863), un naturaliste, médecin...et romaniste à ses heures, qui devait terminer à Paris une brillante carrière universitaire. A l'évidence, le *Carya* était un amusement et une supercherie, un canular destiné à jouer un bon tour aux spécialistes du monde savant qui ne manquèrent pas d'en saluer dès l'abord l'authenticité! Mais il n'était pas que cela: son auteur fut également un compagnon de route du mouvement mistralien qui commit, à ce titre, de nombreuses pièces de vers en occitan moderne, d'inspiration plus attendue que son oeuvre en prose (des chansons, des anecdotes souriantes ou grivoises, etc)¹¹, et qui ne tranchaient guère sur les genres d'écriture entérinés et largement diffusés par les modèles diglossiques. Avec le *Carya*, tout en se divertissant, il parvenait, en effectuant un retour linguistique et sociolinguistique jusqu'à une époque, le Moyen Age, où l'occitan était une "langue totale", reçue socialement comme telle et dotée d'un système de codification approprié, à effacer la diglossie et recouvrer ainsi une liberté d'écriture qui lui permettait de renouer naturellement avec la prose narrative.

Le "canular" d'Alfred Moquin-Tandon, on le voit, posait en réalité toute la question de l'identité de l'écrivain dans une société qui détermine avec rigueur les territoires d'une langue, en imposant les genres, les tons et les formes que celle-ci peut raisonnablement choisir d'illustrer. Et c'est bien une telle question que posent à leur tour les autres tentatives d'écriture romanesques en occitan de l'époque. Par exemple celle d'un Etienne Garcin (1784-1859): cet instituteur varois, dont l'oeuvre en prose a été redécouverte et analysée dans plusieurs études récentes par René Merle, est lui aussi en quête de légitimité, au terme d'un itinéraire biographique exemplaire. D'abord pourfendeur de l'occitan, qu'il cherche à éliminer jusque dans le (mauvais) français de ses contemporains, Garcin vers la fin de sa vie, publie un épais recueil de pièces versifiées en provençal à la gloire de cette langue. Plus encore: il s'attelle à son grand oeuvre, l'écriture d'un roman didactique destiné, semble-t-il, à permettre l'apprentissage contrastif des deux langues, occitan et français. Ce roman qui, dans le seul manuscrit que nous en ayons conservé, s'intitule *La Roubinsouno provençalo* (une reprise féminine, donc, du célèbre *Robinson Crusoë* de Daniel Defoe), peut être lu, à n'en retenir que la trame narrative et symbolique la plus évidente, comme une fable de la diglossie: des Provençaux, ayant décidé de quitter leur pays, s'établissent à la suite d'un naufrage providentiel sur une île sauvage au large de l'Amérique du Sud; ils recréent là une Provence véritable, consciente et maîtresse de sa langue et de sa culture, jusqu'au jour où ce paradis de la langue retrouvée dans une société parfaitement policée est détruit par l'incursion de troupes anglaises venues s'emparer de ce morceau de terre décidément trop rebelle... Récit de l'impossible rêve et de sa nécessaire destruction, ce *Robinson* provençal va chercher dans l'utopie narrative ce que le *Carya Magalonensis* allait trouver dans un passé lointain et prestigieux. Comme si, dans le "rêve" du roman,

confluaient en silence les utopies linguistiques d'une société occitane absolument résignée à l'abandon de sa langue.

Un troisième exemple de roman occitan vient compléter cette série de tentatives où s'exprime, en métaphores narratives, l'impossibilité de déconstruire la diglossie, celui du chansonnier marseillais Victor Gelu, qui compose en 1856 son *Nouvè Grané, peysan dé Vitrolo a l'Espousicien universèlo dé Paris, en 1855*

["Noël Grané, paysan de Vitrolles à l'Exposition universelle de Paris, en 1855"]¹³. Oeuvre étrange, ce texte est ainsi résumé par son auteur dans une correspondance de 1868: "Nouvè Grané, mon héros, est un paysan de Vitrolles, canton de Berre, arrondissement d'Aix (B.-du-Rhône). Il a trente cinq ans. Il est père de famille, cultivateur aisé, homme de sens, de réflexion, et même d'une instruction assez variée. Conduit à Paris par M. de Montvallon, dont il est le frère de lait, le fermier et l'ami d'enfance, Nouvè Grané juge toutes les merveilles de la Capitale et de l'Exposition qui l'intéressent sans l'éblouir. Dans son exploration intelligente et attentive, il découvre bien des misères et il met le doigt sur bien des plaies qui lui font d'autant mieux apprécier le bonheur incomparable de son toit natal. Et, comme le brave Vitrollais a la langue rude, il lui arrive, chemin faisant, d'écorcher les personnages qu'il dépeint." Discours de Paris jugé par Vitrolles, de la Nation industrielle jugée par la paysannerie occitanophone de la Provence profonde, *Nouvè Grané* renvoie l'utopie rustique au non-dit, à un avant et un après du roman qui n'apparaissent qu'en pointillé: pour dire le "soi", l'écriture dit l'"autre", et la parole du héros, plus provençale que nature (Gelu lui-même le proclame avec force), ne s'élève que de cette mise en scène de la France et de sa capitale. Il faut -car c'est bien là la "morale des morales" du livre- revenir à un "avant" ou un "ailleurs" indicible, mais ce retour est aussi retombée dans le silence. Si, dans *Nouvè Grané*, la vision de la société industrielle française contient les germes d'hypothétiques "romans à venir", elle sous-entend en même temps que la seule voie du roman occitan serait la... voix du silence.

3. UN MODELE NARRATIF TRANSACTIONNEL: LA PROSO D'ARMANA

La renaissance mistralienne a repris, en les formulant de façon plus publique, les intuitions et pressentiments de ses devanciers. Dès le début des années 1850 est en discussion, en Provence, le projet d'une publication destinée en priorité à ceux qui, occitanophones naturels, mais peu portés sur la "grande" littérature, la poésie versifiée, se trouvent de la sorte exclus du mouvement linguistique et culturel en gestation. Cette publication voit le jour en 1855, sous le titre jamais abandonné depuis d'*Armana provençau* ["Almanach provençal"]. Mais, dans une lettre adressée par Mistral à Théodore Aubanel, le futur poète lyrique de la *Miòugrano entre-dubèrto* ["La Grenade entrouverte", 1860] en septembre 1853, la question du contenu de l'*Armana* est envisagée de façon très explicite: "Quant à la rédaction, mon avis est qu'il faudrait faire la plus large part à la prose et tolérer très peu de poésies. Nous avons des poètes, il nous faut des prosateurs. Il nous faut tout ce qu'ont les autres langues"¹⁴. Une telle recommandation ne resta d'ailleurs pas lettre morte: l'*Armana*, dès sa première livraison, donna effectivement à lire des textes en prose, et cette innovation devint très vite une habitude. Mais elle ne déboucha pas, dans les trente années qui suivirent, sur une production romanesque: ni Mistral, ni Aubanel, ni les autres écrivains du mouvement mistralien (le Félibrige) ne furent tentés par autre chose que la haute poésie, le théâtre ou la prose "brève" (discours, articles de journaux et de revues, contes, etc), malgré de nombreuses et régulières exhortations en ce sens...

On doit évidemment s'interroger sur ce qui nous apparaît aujourd'hui à la fois comme une réussite (le passage à la prose narrative et autre) et un échec (l'absence d'une littérature romanesque, comparable, de près ou de loin, à ce que les lettres françaises pouvaient offrir en abondance au même moment). Si l'on songe, par exemple, que Balzac disparaît en 1850, on mesure immédiatement l'importance du décalage entre l'élaboration des formes littéraires en français et celle de la renaissance mistralienne! En réalité, il semble bien que l'élaboration puis la diffusion de ce que l'on appelle désormais en Provence comme dans tout l'ensemble occitan la *proso d'armana* constitue un très remarquable cas de compromis étanche entre, d'un côté, les pesanteurs de la diglossie et, d'un autre côté, les vellétés renaissantistes d'une époque.

Qu'en est-il donc, à très gros traits évidemment, de cette *proso d'armana* qui représente probablement -en l'absence de toute statistique sur les publications en occitan aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles- la grande majorité, jusqu'à une date récente, des textes publiés en prose dans cette langue? Disons:

- qu'elle installe le narratif dans une parole "oralisante" qui renvoie à celle du conte oral, conte merveilleux ou, plus fréquemment, conte facétieux sous ses diverses formes;
- qu'elle réalise cette oralisation par une sélection très fine des figures de la langue orale jugées les plus caractéristiques, donc les plus largement identifiables par le public visé;
- qu'elle procède à une mise en scène très concertée de ces stéréotypes empruntés à l'oral et à l'oralité traditionnelle, par accumulation de signes rhétoriques destinés à en souligner la présence et à en renforcer l'efficacité (répétitions, images, formules d'insistance, réitération d'une structure de phrase ainsi progressivement transformée en véritable structure de pensée);
- qu'elle enferme le récit ainsi balisé et contenu dans une sorte de moule idéologique immanent: celui d'une permanence des mots, des choses et des hommes, dans un temps a-historique où le spectacle de la langue ne connaît ni commencement ni fin.
- que, pour cette raison, le récit est toujours édifiant: il vise à donner une leçon de "sagesse" et, à travers cette morale, à effacer par avance les destructions et les avanies de l'Histoire;
- que la cohérence de tout l'édifice est entretenue par l'omniprésence d'un rire bonhomme, d'une connivence souriante qui renvoie toujours à l'essence de la langue mise en scène.

Bien sûr, un tel modèle a pu connaître des applications très dissemblables, eu égard à la personnalité et au talent des écrivains: la *proso d'armana* de Mistral, ainsi, est très différente de celle de Joseph Roumanille, son maître en provençalisme et l'un des grands artistes du genre: plus laconique, moins accrocheuse et plus économe d'effets spectaculaires. Mais il paraît avoir toujours conservé sa cohérence première, parce qu'il correspondait tout à fait à la situation qui l'avait vu naître et de laquelle il s'était nourri. On pourrait dire que la *proso d'armana* occitane, en tâchant de vampiriser la diglossie, s'est en réalité laissée absorber par celle-ci...

4. ET LE ROMAN DANS TOUT ÇA?...

Comme objet littéraire identifiable, le roman en occitan n'apparaît donc qu'à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle: une quinzaine de titres, au mieux, avant 1900. Peu de chose tout bien compté, mais cette émergence tardive est révélatrice de ce que l'on peut appeler une écriture de peu de nécessité. Entre désir d'imitation et aventure personnelle (vocation si l'on préfère), **des** romans en "occitan" (il faudrait s'interroger longuement sur le statut et la définition de la langue dans ces textes) finissent par voir le jour. Perdus dans un foisonnement de textes autres (*proso d'armana* bien sûr, mais également poésies de tout poil, théâtre, brochures et publications plus ou moins régulières...) ces quelques oeuvres romanesques donnent timidement élan et rythme à une veine spécifique dont il est possible de suivre la trace jusqu'à aujourd'hui: une étude statistique montre que c'est seulement à partir des années 1960 que le chiffre annuel d'ouvrages ressortissant au genre romanesque s'est accru de manière visible (jusqu'à une dizaine de titres les "bonnes années"); mais elle révèle aussi que cette apparente accélération de la création et de la publication est en réalité très relative: aucun "seuil" n'a été franchi, bien que tel ou tel signe puisse laisser entendre que certaines choses ont changé, parfois en profondeur.

Que dire, globalement, de ces deux cents à deux cent cinquante titres? D'abord, peut-être, qu'ils sont trop peu nombreux pour faire l'objet d'une étude statistique un peu fine en ce qui concerne les thèmes, le récit, la langue ou le style... A la limite, chaque ouvrage peut être

considéré comme un texte isolé, qui s'inscrit bien davantage dans la sphère littéraire de son auteur et, par là, dans celle de la littérature française¹⁵, que dans celle d'une hypothétique littérature (romanesque) occitane! Il paraît pourtant possible de hasarder quelques remarques d'ensemble. En 1953, dans son *Histoire de la littérature occitane*, Charles Camproux avait tenté une analyse thématique minimale du corpus alors disponible¹⁶. Il obtenait en fin de compte: 37% de romans "qui décrivent la société telle qu'elle est" (dont une moitié de romans "paysans"); 16% d'oeuvres "où dominant l'esprit et la satire"; 14% de romans "sentimentaux ou psychologiques"; 11% de romans "d'allure surtout poétique"; 9% de titres traitant "de problèmes sociaux ou de civilisation"; enfin, 7% d'oeuvres "de dépaysement"

(essentiellement historiques). Entre le début des années cinquante et aujourd'hui, les choses ne semblent pas avoir évolué de façon spectaculaire à cet égard. Mais toute comparaison thématique semble bien difficile à soutenir à cet égard: on remarque une permanence, bien sûr, mais quelle signification lui attribuer?... La seule différence véritablement notable, à ce niveau, réside peut-être dans le développement, depuis les années 1955-1960, d'une veine fantastique liée, le plus souvent, à la science-fiction¹⁶: comme si l'accélération du processus diglossique, au lendemain de la guerre de 39-40, et la déception devant le peu de cas que le nouveau régime politique français fit alors de la question linguistique avaient entraîné un repli désespéré dans l'imaginaire ou même dans l'utopie. En 1959, Charles Camproux, dans un article où il reprenait pour l'essentiel ses analyses de 1953, appelait de ses vœux une écriture "réaliste et épique, qui ferait vivre le peuple d'oc, les hommes et la terre, ceux d'hier comme d'aujourd'hui"¹⁷, mais il remarquait, en même temps, que c'était dans le domaine du roman "poétique, fantastique, mystérieux" ou dans celui du roman "tourné vers le passé, l'histoire" que l'on pouvait trouver les oeuvres les plus intéressantes.

Cette contradiction entre la situation de l'occitan -une langue de plus en plus rurale au fur et à mesure que les années passent- et celle de sa production romanesque -une écriture décidément tournée, quand elle sait être originale, vers des ailleurs multiples- est probablement d'une grande banalité. Mais elle doit être regardée d'un peu plus près pour prendre tout son sens. En effet, dans la première grande période d'écriture romanesque (entre la fin du XIX^{ème} siècle et les années 1950, en gros), une veine réaliste importante occupe l'espace littéraire, mais cette production, la plupart du temps, se veut avant tout didactique: comme une partie non négligeable des romans à tonalité historique, fantastique, voire même exotique, elle vise à illustrer une idéologie du retour à l'immanence paysanne, face aux transformations qui affectent la société française du Sud. On retrouve cette ambition dans toutes les grandes régions occitanes: de la Provence à l'Auvergne, du Languedoc montpelliérain ou toulousain à la Gascogne, une même thématique traverse le roman en occitan. Et ce sont précisément les textes atypiques, plus franchement tournés vers l'étrange, l'imaginaire ou l'esthétisme outrancier (on pense à Valère Bernard ou Joseph d'Arbaud, pour ne citer que deux écrivains largement "reconnus", dont l'oeuvre a pu bénéficier des services de l'édition parisienne, en traduction française seulement pour le premier, en nombreuses éditions et rééditions bilingues pour le second), qui parviennent à déchirer au fond cette rhétorique du retour au même.

Or il semble bien que, dans les années cinquante, cette orientation s'inverse du tout au tout: la veine ruraliste souvent teintée d'un "nationalitarisme" sans grand contenu, se réfugie dans une autre sorte d'écriture du retour. Une écriture du souvenir, réel ou fantasmé, qui parvient paradoxalement à déchirer le passé en le faisant revivre. De telle sorte que le roman rétrospectif finit souvent, ici, par rejoindre le goût pour le fantastique et la science-fiction évoqué un peu plus haut: le *hic et nunc* suscite des ailleurs où l'écriture romanesque trouve sa matière et son souffle propres. Un tel renversement de perspectives, assurément, est à mettre en rapport avec la situation concrète de

l'écrivain vis-à-vis de sa langue d'écriture: retours au "temps passé" comme échappées dans des univers moins directement liés au "réel" décrivent en trajectoires romanesques l'éloignement senti comme irrémédiable de l'occitan dans la société de proximité à laquelle le romancier appartient. Un jeu de distances s'instaure alors, qui récupère ce sentiment de désuétude accélérée en l'installant dans un univers narratif de substitution: recréation personnelle ou construction hors du temps et des lieux de la langue.

Pourtant, cette plongée dans l'artifice n'est peut-être pas aussi univoque qu'elle en a l'air. Il faut en effet peut-être distinguer dans ce processus un premier "moment": celui où la plupart des oeuvres se sont construites, en particulier dans les années 1950, autour de ce sentiment de distance à prendre, sans parvenir cependant à en effacer complètement la tyrannie thématique. Parmi d'autres, on peut mentionner ici, pour leur double valeur littéraire et/ou emblématique, les suites romanesques d'un Jean Boudou¹⁸ d'un Robert Lafont¹⁹ ou d'un Jean-Pierre Tennevin²⁰: chez ces trois écrivains, par ailleurs fort différents, la **langue du roman** n'en finit jamais complètement d'être le lieu du **roman de la langue**²¹. Mais, chez les deux premiers, cette inscription douloureuse du sujet sociolinguistique dans le texte narratif est porteuse de tensions fécondes, qui emportent le récit dans une sorte d'au-delà de lui-même, tandis que chez le troisième (comme chez d'autres romanciers de la période antérieure, un Henri Mouly par exemple²², une sorte de dénégation récurrente immobilise la force romanesque de la langue pour en faire une simple référence rhétorique. Or, par la suite, et malgré la fonction de modèles souvent exercée par ces textes du roman de langue, la langue, dans l'élaboration du roman, cesse souvent d'être centrale: de sujet, exhibé ou plus ou moins soigneusement dissimulé, elle devient lieu plus neutre, ou peut-être, simplement, neutralisé avec habileté. Cette déliaison, sans aucun doute, est à mettre en référence avec la déliaison majeure, celle qui affecte la pratique sociale de la langue jusqu'à rendre celle-ci, très souvent, "flottante", déterritorialisée à l'extrême. Mais elle renvoie aussi à une sorte de dédramatisation de la diglossie qui ne serait pas seulement le fait du roman, mais de la "société" tout entière: comme si, de "flottant", l'occitan finissait par devenir le terrain d'un dépassement de la diglossie, d'une recomposition souple et ouverte, à l'opposé des fermetures et des contraintes des périodes antérieures. Il serait nécessaire, pour cerner au mieux ce déplacement, de procéder à une lecture très attentive des oeuvres romanesques apparemment les plus dégagées de la "dépendance linguistique": généralement des textes brefs, petits romans très enlevés ou recueil de nouvelles incisives, qu'il est difficile d'inscrire correctement dans une perspective d'ensemble (Jean-Marie Pieyre, Pierre Mora, Jean-Yves Casanova, Roseline Roche, Michel Miniussi, pour ne citer que quelques noms). On songe aussi à des oeuvres plus installées, bien que mal connues parce qu'en partie inédites ou d'accès malaisé: celle d'un Pierre Pessemesse (né en 1931), en particulier ses "nouvelles" provençales, très typées, ou encore celle d'un Max Allier (né en 1912), multiforme, souvent déroutante, et par là-même, peut-être, volontiers atypique par rapport à la **dictature de la langue**.

Notre approche du roman en occitan, on l'aura constaté, demeure très générale. Tant et si bien qu'elle laisse totalement de côté certaines questions pourtant essentielles: par exemple celle de la simple définition de ce que l'on est en droit d'appeler **roman**... Comment, en effet, parler du roman, serait-ce en occitan, sans proposer une évaluation de l'unité de comptage utilisée pour élaborer un corpus? Mais il s'agit peut-être là d'une de ces fausses questions qui, par leur capacité d'encombrement, ont tôt fait de paralyser toute recherche, par définition tâtonnante: si l'on admet, comme le fait Jean-Marie Schaeffer dans un livre récent, le "pluralisme" et l'"éparpillement" inévitables de la fameuse et par là vénérable **théorie des genres**²³, on doit également se persuader qu'étudier "des romans occitans" revient d'abord, à partir d'une enquête bibliographique la plus complète et la plus minutieuse possible, à étudier les modalités de constitution, dans le temps, de ce corpus

hétéroclite, à la fois par rapport à son environnement sociolinguistique et à ses systèmes de référence littéraire.

C'est alors entre **langage** et **société** que se joue la partie des constructions narratives et des élaborations linguistiques et stylistiques (ces dernières, que je n'ai même pas envisagées ici, étant, bien sûr, étroitement liées aux premières): le "roman" bâtit une image de la langue en rapport avec le type de narration (dans l'acception la plus large du terme) qu'il adopte pour cette langue. Dans le cas des oeuvres en occitan, on peut constater que, depuis une centaine d'années maintenant qu'il existe des "romans" ayant adopté telle ou telle "variété" de cette langue, cet équilibre difficile oscille entre une mise en narration des thèmes sociolinguistiques centraux (la diglossie) et la mise entre parenthèses, voire l'effacement de ces thèmes. La forme romanesque -du récit court, dégagé de la *prosa d'armana*, au roman-fleuve- surgit et perdure de la rencontre entre ces deux exigences, qu'elle concilie, met en scène ostensiblement ou sépare, au bénéfice plus ou moins exclusif de l'une ou l'autre... Toute littérature d'une langue en situation de diglossie n'a-t-elle pas tendance à vouloir se substituer à la société dont elle est issue sans y être vraiment légitime? Le roman en occitan ne faillit pas à cette règle: il reconstruit une langue sociale, de bric et de broc, et cette reconstruction interfère constamment avec sa tâche propre d'élaboration d'un style, d'une écriture²⁴. Un bon exemple de cette dialectique se trouve dans le roman de Bernard Manciet, *Lo Gojat de novèmer* ["Le Jeune homme de novembre"]²⁵, où la diglossie, intégrée au coeur même du récit comme clé narrative essentielle, est annulée par sa reformulation à la fois réaliste -la peinture de la société landaise d'une certaine époque- et fantastique -une écriture occitane de la dissolution physique d'un sujet et de son environnement d'êtres et de paysages. Par cette transmutation très fine, Manciet parvient à se dégager du discours romanesque directement diglosse, pour lui substituer une écriture recentrée sur ses propres valeurs et capable de s'ériger en univers esthétique autonome (celui que l'on retrouve dans la suite des oeuvres romanesques de l'auteur, dont on ne connaît malheureusement que des fragments trop incomplets pour qu'il soit possible d'en dire davantage à son sujet).

Cette correspondance secrète mais essentielle entre univers romanesque et univers linguistique représente certainement l'articulation majeure à partir de laquelle il devrait être possible de poursuivre et d'approfondir la lecture des romans écrits en occitan depuis un siècle. Il s'agit peut-être d'une simple coïncidence, mais comment ne pas observer, au fil d'une lecture volontairement inattentive du corpus rassemblé, que des oeuvres apparemment aussi dissemblables que *La Bèstio dóu Vacarés* ["La Bête du Vaccarès"] de Joseph d'Arbaud²⁶, *Lo Gojat de novèmer* de Bernard Manciet, *Lei Maires d'anguilas* ["Les Dytiques"] ou *La Festa* ["La Fête"] de Robert Lafont²⁷, voire telle ou telle "prose" des *Verd Paradís* successifs de Max Rouquette²⁸, présentent des similitudes de structure narrative et d'élaboration stylistique qui ne sont probablement pas le fait des seules "influences", par ailleurs tout à fait vraisemblables...

COMPLEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

- Marcel CARRIERES, "Le roman occitan et catalan du XVI° au XX° siècle", *Revue des Langues Romanes*, Montpellier, 1951, p. 237-268; 1952, p. 43-68.
- Paul CLAVÉ, *Prosateurs béarnais*, Pau, Per Noste/Marrimpouey Jeune, 1980 (essentiellement les p. 221-254, "La nouvelle et le roman", et 255-267, "Le roman historique et les mémoires").
- Jean LARZAC, "Le roman occitan, roman d'anticipation?", *Etudes*, août-septembre 1969, p. 221-238.
- Fritz Peter KIRSCH, *Okzitanische Erzähler des 20. Jahrhunderts* (Ausgewählte Texte mit deutscher Übersetzung und Kommentar), Tübingen, Gunter Narr, 1980, XVI + 208 p. (Une très bonne anthologie

sélective de la prose narrative occitane, des origines à 1980, avec textes originaux -extraits- et traduction allemande).

Jean ROUQUETTE, *La littérature d'oc*, Paris, PUF ("Que sais-je?", n° 1039), 1963 et rééditions (p. 115-121, "La prose d'oc"; consulter de préférence les rééditions de 1980 et années suivantes).

Jean-Baptiste SEGUY, "De l'aliénation au fantastique. Problèmes de la prose littéraire d'Oc", *Esprit*, décembre 1968, p. 669-683.

Mathée GIACOMO-MARCELLESI
Université de la Sorbonne Nouvelle

***METAPHORE ET TRADUCTION DANS LA DIMENSION
 POLYNOMIQUE***

Il s'agit d'insérer le problème de la métaphore dans la composante syntaxique et textuelle et de la replacer dans le processus d'évolution de la langue corse, dans le passage de la tradition orale à une certaine forme d'universalité¹.

Le fonctionnement de la langue corse laisse apparaître une présence de la rhétorique qui tient à la récurrence des figures et à une identité des contraires propres à toutes les langues parlées ainsi qu'au langage poétique et à certaines structures du langage de l'inconscient. Cette forme d'expression constitue un trait que le locuteur ressent comme spécifique dans la mesure où il correspond à une expérience de la langue qui tient à ses racines, à ses premières relations avec le monde des adultes².

C'est dans cette mesure que l'étude de la métaphore me semble mériter une place tout aussi importante que certains domaines de la grammaire comme la concession ou l'anaphore, auxquels je me consacre par ailleurs, et qui lui sont d'ailleurs aussi imbriqués. La linguistique considère généralement cette dimension comme secondaire par rapport à la dimension grammaticale fondamentale. Il est vrai qu'un contexte linguistique composé de figures rhétoriques est impossible, et que l'étude des figures rhétoriques paraît possible seulement après l'étude du plan syntagmatique.

Mais la complexité de l'interprétation alors même qu'on dispose de tous les éléments au plan phonologique, morphosyntaxique, lexical, sémantique, anthropologique, montre combien la phrase et les textes corses sont pétris de cette dimension aussi insaisissable que constamment présente. Il y a toujours un "surplus" de signification qui échappe à la grammaire et au lexique et dont je me propose de rendre compte ici.

1. LES LOCUTIONS COMPARATIVES:

L'étude de la métaphore est nécessairement associée à celle de la comparaison. La langue corse dispose de plusieurs locutions auxquelles on est souvent amené à donner en français la traduction "comme". Pourtant, à côté de la locution **com'è** il en est d'autres sans doute moins productives, mais qui permettent de nuancer les différentes nuances de la comparaison: **quant'è**, **chi pari**, **li stessi ch'è**, **tamant'è**, **più maior ch'è**, **più minor ch'è**, et ces constructions appellent une classification, une explication étymologique, une évaluation fonctionnelle. Le traitement syntaxique de ces locutions permet de percevoir l'importance de leur fonction connective. Je ne crois pas que la voyelle finale /e/ doive être interprétée, ainsi que pourrait le laisser croire la graphie la plus courante, comme la voyelle finale des adverbes atones transcrits **come**, **quante**. En effet la forme absolue de ces adverbes est **quantu**, **comu** et il faudrait supposer un réglage morphologique superficiel de /u/ en /e/. Or ce réglage ne peut s'effectuer dans le sud ou le système vocalique atone n'admet pas de voyelle /e/. De plus, dans le Centre Nord comme dans le sud, cette voyelle est tonique puisqu'elle entraîne un traitement de la consonne initiale suivante en consonne forte. Cette contrainte distributionnelle conduit à interpréter la voyelle /e/ non comme une voyelle finale atone, impossible en corse méridional, mais comme la conjonction de coordination **è**. La connaissance de la variation géographique vient donc conforter une analyse des locutions comparatives comme répondant à un schéma binaire qui a été mis en évidence dans l'orthographe des locutions ci-dessus. Cela ne veut pas dire que l'orthographe doive nécessairement transcrire le statut morphologique, mais dans le cas présent, il est intéressant d'enregistrer

un mécanisme ou s'imbriquent étroitement le comportement phonologique original dans le cadre de l'alternance sandhi et un fonctionnement morphosyntaxique caractérisé par l'importance de la conjonction de coordination que j'avais déjà signalé dans mon étude sur le langage des femmes au colloque de Bastia, en 1974.

Toutes les autres locutions comparatives sont à interpréter de la même façon:

più ch'è "plus que" **più...ch'è**

menu ch'è "moins que" **menu...ch'è**

tamant'è "aussi grand que" ou "aussi petit que"

La conjonction de comparaison /ka/ qui apparaît dans certaines régions du Centre de la Corse et notamment dans le corpus de Bastelica est généralement confondue avec la forme semblable qui existe dans tout le Sud de l'Italie et que l'on fait dériver de QUAM ou QUIA.

sò più corsu cà tè "je suis plus corse que toi"

Mais on pourrait aussi considérer que la voyelle /a/ correspond ici à la préposition **à** qui a souvent en Italien méridionale la même valeur que **e** et dans ce cas la forme /ka/ résulterait aussi d'une locution binaire **ch'à**³.

2. L'ELLIPSE METAPHORIQUE

Toutes les comparaisons ne se prêtent pas à la suppression de la locution comparative d'où dérive la métaphore vive, ainsi qu'il apparaît dans les exemples suivants:

Vuddelmu hè comm'è a vulpi "Guillaume est comme un renard"

Vuddelmu hè astutu quant'è a vulpi "Guillaume est rusé comme un renard"

Antonu si ni sta comm'è un baullu "Antoine est là comme une malle"

Petru hè ciuncu quant'è una campana "Pierre est sourd comme une cloche"

L'omm'hè briacu quant'è un turdulu "l'homme est saoul comme une grive"

Anghjula Maria esci comm'è un fiori "Angèle Marie pousse comme une fleur"

Tu sè comm'è la castanghja "Tu es comme la châtaigne"

Quant'hè dolci senza malta! "Qu'elle est douce sans sa peau amère!"

Sacra di lu Canareddu "Sacra du Canareddu"

Chi pari una paghjola ristanghjata "qui ressemble à un chaudron rétamé"

Quelles sont les conséquences de la suppression de la locution conjonctive dans la phrase(1) dans la liste ci-dessus? Déjà, la suppression de la locution conjonctive entraîne sans doute le passage de l'article défini à l'article indéfini:

(1) **Vuddelmu hè comm'è a vulpi**

(1a) **Vuddelmu hè una vulpi**

(1b) **A vulpi di Vuddelmu**

Entre la phrase (1) et la phrase (1b) il y a trois degrés dans le rapprochement entre l'homme et l'animal, par lequel le trait + humain n'est plus exclusif du trait + animal, de sorte que Vuddelmu se situe à une zone d'interférence

Vuddelmu	+ Humain
	- Animal
	- Humain
Vulpi	+ Animal
	- Humain
Vuddelmu = Vulpi	- Animal

L'équivalence entre l'homme et l'animal devient totale dans

l'insulte **a vulpi di Vuddelmu** et il convient de s'arrêter sur l'emploi de l'article défini qui n'a pas la même valeur en (1b) et en (1a). En (1a) l'article défini introduit le nom d'espèce et la qualité qui fait que Guillaume ressemble au renard.

Or, justement, la qualité que l'on attribue à cette espèce, est "la ruse". Dans (1b) l'article défini introduit un individu Renard déterminé par l'identification à l'être civil dénommé Guillaume. Cette substitution est appropriée dans l'exemple choisi, mais il y a lieu de se demander si elle fonctionnerait de même dans d'autres exemples, et si la différence de comportement des comparaisons dans le processus de la métaphorisation appelle une analyse fondée sur la composition sémantique des lexèmes.

En fait, le processus de métaphorisation par effacement de la locution comparative n'est possible que lorsque le deuxième terme de la comparaison est placé en équivalence avec le sujet, celui dont on parle, et non avec une qualité particulière de ce sujet.

Or, en corse, l'adverbe **comu** établit l'équivalence entre le sujet A et le sujet B tandis que l'adverbe **quantu** établit l'équivalence entre une qualité du sujet A et le sujet B. C'est pourquoi les phrases susceptibles de subir la transformation métaphorique sont seulement les phrases construites avec l'adverbe **comm'è** c'est à dire (3), (4) et peut-être avec (5):

- (1) **a vulpi di Vuddelmu** "ce renard de Guillaume"
- (2) **ssu baullu d'Antonu** "ce poids mort d'Antoine"
- (3) **ssu fiori d'Anghjula Maria** "cette fleur qu'est Angèle Marie"

Il est à remarquer que l'article défini fonctionne comme l'équivalent d'un démonstratif, ce qui correspond à une caractéristique de l'article corse déjà observée par Gino Bottiglioni.

3. METAPHORE ET REFERENCE

Il y a lieu d'évaluer le processus de la métaphorisation à travers la vibration polysémique de la création onirique et l'imaginaire des formes codifiées de la culture populaire: poésie chantée, énigmes et devinettes, proverbes, légendes et contes, noms propres, désignations de plantes, d'animaux, d'instruments et de techniques.

Ce n'est pas un hasard si l'exemple du renard est venu en premier car le type de recherches que je poursuis allie étroitement la réflexion sur un matériel culturel et linguistique propre à une micro-région et l'interrogation sur les rapports entre l'inconscient individuel et collectif, à travers une dimension anthropologique qui met en jeu d'autres cultures populaires sur une aire très vaste.

Dans le cas présent l'équivalence "Guillaume" = le Renard est imposée par le contexte culturel des joutes électorales à Sotta village dont le maire s'est longtemps appelé Guillaume tandis que le maire de Porto Vecchio est souvent désigné par le surnom de "Renard argenté". Il se trouve qu'en Corse, il y a paronymie entre le prénom Vuddelmu et le terme qui désigne le renard Vulpi et cette similitude phonique renforce sans doute l'impression de similitude.

Mais l'image du renard se rapporte à des situations où on a été trompé(e) à travers l'engrenage d'une ruse préparée et accompagnée parfois d'un regard qui aurait dû fonctionner comme un signal de la ruse, mais que l'on a su interpréter seulement après, quand un minimum de réserve et de vigilance aurait permis de comprendre avant et peut-être de prévenir la ruse.

L'image du renard est omniprésente dans la représentation des cultures populaires qui ont toutes leur "Roman de Renard" soit dans la culture qui m'intéresse plus particulièrement ici, les histoires de la veillée codifiée dans les formes de littérature orale que j'ai recueillies auprès de Ghjuvann'Andria Culioli (cf. en poésie-chantée *Contrasalvatica* 1989, à propos des joutes électorales "A *Mirria di Sotta*", (*La Mairie de Sotta*), "A *Vulpi mulinaghja*" (*Le Renard au moulin*) et en prose encore inédit, "A *Vulpi duttori*" (*Le Renard médecin*), "A *Vulp'armata*" (*Le Renard armé*).

L'ambiguïté des rapports entre l'homme et le Renard analysée dans le cadre de la culture grecque par les anthropologues (cf. Vernant

& D tienne) a  t  port e r cemment   l' cran par Kurosawa dans le film "R ves", notamment dans le premier  pisode o  un enfant assiste, partag  entre la curiosit  et la terreur, au mariage des renards sous l'arc en ciel qui suit la pluie.

Parmi les animaux qui se pr tent largement   la m taphore les ch vres  voquent une certaine sauvagerie, un d cha nement de la nature (cf. GIACOMO-MARCELLESI, 1983) mais l'image maternelle n'est pas totalement exclue de cette symbolique. Il y a encore une vingtaine d'ann es, quand une ch vre allait se perdre dans les rochers, il arrivait qu'elle ne puisse plus se d gager, qu'elle se casse une patte, il devenait n cessaire d'aller la chercher dans un lieu tr s difficile d'acc s, n cessaire parfois de l'abattre et de la consommer mais ces repas avait pour les enfants un caract re lugubre dont on ne savait trop s'il  tait associ    la souffrance de l'animal et   sa mise   mort o    la vague impression de manger autre chose qu'un animal, d'enfreindre quelque tabou.

Un autre exemple illustre ce climat fusionnel: une informatrice de 90 ans,   Bastelicaccia, racontait comment son fils avait d cid  de proc der   la tonte des brebis en faisant "une f te comme autrefois, comme son p re et son grand-p re", "pour honorer le troupeau" et elle ajoutait:

L'emu compri ancu l'aligusti   i nostri pecuri!

"nous leur avons m me achet  les langoustes   nos brebis!"

Au-del  du th me banal de la contiguit  entre l' tre humain et les animaux familiers, il s'op re un processus de personnification li    un mode de vie agro-pastoral particuli rement appropri  au glissement m taphorique.

La personnification est un cas particulier de la m taphore qui permet le passage d'un substantif concret ou abstrait, inanim  ou anim  mais toujours non humain   un substantif humain. Le passage du substantif concret non humain   un substantif humain est ant rieur, tandis que le passage d'un substantif abstrait   un humain est consid r  comme plus r cent, plus typique des compositions litt raires.

Il faut noter dans ce cadre la similitude entre la ballade roumaine de Miorita et la berceuse corse du Cuscionu qui  voque le bapt me de l'enfant avec la participation de tous les astres:

Quando poi nascisti voi	<i>Quand vous nacqu�tes</i>
Vi purtoni � battizzari	<i>On vous fit baptiser</i>
La cummari fu la luna	<i>La marraine fut la lune</i>
E lu soli lu cumpari	<i>Et le soleil le parrain</i>
Le stelle ch'erani in celi	<i>Les �toiles qui �taient dans le ciel</i>
D'oru aviani li cullani	<i>Avaient des colliers d'or.</i>

On retrouve ces personnifications chez Saint Fran ois d'Assise:

**Laudato sie, mi'Signore cum tucte le tue creature
spetialmente messor frate sole
lo quale   iorno, et allumini noi per lui...**

**Laudato si', mi'Signore, per sora luna e le stelle;
in celu l'ai formate clarite e pretiose et belle.
Laudato si', mi'Signore, per frate vento
et per aere et nubilo et sereno et onne tempo,
per lo quale a le tue creature dai sustentamento.**

**Laudato si', mi' Signore, per sor'aqua,
la quale   multo utile et humile et pretiosa et casta.
Laudato si' mi' Signore, per frate focu,
per loquale ennallumini la nocte:
ed ello   bello et iucundo et robustoso et forte.**

4. METAPHORE ET ANTIPHRASE

L' tude attentive de la litt rature orale ou de la po sie  crite se rattachant   la tradition orale r v le une similitude dans les m taphores

de sorte qu'on a souvent l'impression d'un échange, d'une circulation des figures. Mais ce sentiment joue aussi par rapport à d'autres littératures, comme celles de l'Italie méridionale ou d'autres contrées, qu'elles soient ou non de langue romane. Il se pose donc bien en termes anthropologiques, un problème de l'identité métaphorique qui est sans doute à relier aux formes d'humour et d'ironie.

Le procédé de l'antiphrase est si important qu'il a fini par se cristalliser au plan lexical: certains mots existent en corse avec un sens qui n'est pas le sens propre étymologique mais son contraire. Deux exemples de ce processus sont les adjectifs **tostu** et **cuentu**.

L'adjectif **tostu** signifie "glacé" alors qu'il dérive du verbe **TORRERE** "brûler", rôtir. C'est sans doute à travers l'idée de dureté que s'est effectué le passage au sens actuel.

Le problème est différent pour l'adjectif **cuentu**:

Sé cuentu! "tu es beau!" = "Tu es en mauvais état"

Cet adjectif correspond à l'ancien français **cuent** "élégant", "joli" mais il n'a pas conservé le sens étymologique qui était le sens propre, il signifie le contraire tout en ayant conservé sa valeur ironique, et en renvoyant par antiphrase à une signification directe désormais absente dans la langue.

L'ironie est une forme particulière de métaphore dans le sens où on exprime une vérité en en disant une autre qui se trouve être son contraire ou bien une forme atténuée, le sens étymologique d'ironie étant d'ailleurs "se faire petit", "se diminuer". Entre adultes, la maîtrise du langage est telle que l'ironie est généralement comprise, et il arrive d'ailleurs que certains signaux d'ironie, notamment une intonation particulière, viennent signaler cette intention. Néanmoins, certaines formules témoignent des difficultés qu'il peut y avoir à décoder ce type de messages et à démêler le vrai du faux:

Dici à veru o à taroccu?

"Tu parles sérieusement, ou tu plaisantes?"

L'informatrice de Casanova de Venaco raconte comment un enfant était venu lui demander un tison pour allumer le feu et elle le lui avait donné en ajoutant qu'il fallait qu'il le lui ramène. Tout adulte aurait compris le caractère gentiment ironique de l'injonction, mais l'enfant a couru à toutes jambes pour pouvoir faire l'aller et retour entre les deux maisons avant que le tison soit éteint. Cette anecdote illustre bien la difficulté qu'éprouvent les enfants dans l'acquisition du langage, quand ils en ont acquis les principaux mécanismes mais ne maîtrisent pas encore les finesses du "mentir-vrai", ils ne savent pas s'ils doivent donner aux mots des adultes le sens direct ou le sens oblique. Il s'ensuit une incertitude qui peut être insupportable si l'enfant croit qu'on se moque de lui, ou délicieuse quand tout ceci se déroule dans un climat de confiance et de sécurité relative. Ce plaisir tient sans doute à cette impression de se situer à la frontière entre deux mondes.

5. LES RISQUES DE LA TRADUCTION.

Le traitement des emplois figurés implique la confrontation avec d'autres langues, qu'il s'agisse de traduire EN corse ou de traduire DU corse. Le réglage spécifique des rapprochements confère à la langue une saveur particulière qui rend difficile le passage à une autre. Les jeux de mots fondés sur la synonymie et l'homonymie, les expressions imagées, le sel de la langue renvoient à tout un contexte culturel en dehors duquel il y a trahison. Raison de plus ou de moins pour traduire?

6. LA MAITRISE DE LA METAPHORE

La langue évolue dans une direction telle qu'elle se développe surtout par composition et par dérivation. Mais la créativité métaphorique et le parler oblique n'y ont pas perdu leur fonction en miroir d'une nouvelle vision du monde. Les métaphores traditionnelles comme la capacité créative des métaphores d'invention contribuent à cette valeur iconique du langage qui lui donne l'épaisseur d'une étoffe ou d'une peau, cette plénitude sensuelle constitutive de l'amour de la langue.

Amr Helmy IBRAHIM
Université de Franche-Comté (Besançon)

***HETEROGENEITE ET CONVERGENCE DES ARABES
 MODERNES***

La variance dans le domaine arabophone n'est pas une particularité ou un phénomène accidentel. Aussi longtemps que remonte la mémoire enregistrée des pratiques linguistiques et vraisemblablement pour encore longtemps, l'adaptation du parler de chacun à des parlers et à des écrits qu'il considère comme appartenant à son domaine bien qu'ils diffèrent du sien, est constitutive de sa compétence linguistique et communicative.

De ce fait la dialectique de l'un et du multiple que Jean-Baptiste Marcellesi considère être à l'oeuvre dans les langues qu'il appelle "polynomiques"¹ ne s'applique peut-être pas à telle ou telle variété de parler arabe en tant que tel mais concerne assurément au premier chef les processus d'adaptation et d'"acclimatation" pour ne pas parler d'"harmonisation" qui sont souvent, et même de plus en plus souvent, à l'oeuvre entre arabophones de régions et de milieux différents y compris à l'intérieur d'une même entité politique et qui permettent à l'observateur de constater l'existence à des niveaux d'extension et de diffusion variables de véritable "formes communes" ou "Koinés" de l'arabe. L'arabe égyptien du grand Caire a fait preuve historiquement d'une flexibilité, d'une extension et d'une diffusion qui permettent de parler à son endroit de "Koiné". La polynomisation à l'oeuvre dans de nombreuses situations d'usage de l'arabe standard moderne -situations où l'on a du mal à repérer une norme unique bien que les locuteurs reconnaissent respecter des repères communs- pourrait donner dans les faits à cette variété d'arabe la fonction et le statut de la langue commune que les institutions nationales arabes lui ont déjà conféré.

Comme ailleurs mais parfois d'une manière beaucoup plus dramatique et violente qu'ailleurs le rapport des locuteurs arabophones à leur langue est tributaire d'une histoire marquée par des mouvements de populations, des changements subséquents de la langue d'usage, l'extrême puissance et l'extrême décadence des empires qui protégeaient ou opprimaient telle ou telle communauté linguistique. C'est au point que l'on peut dire aujourd'hui qu'aucune des variétés de l'arabe que nous connaissons n'a évolué et mûri de façon véritablement continue dans "son terreau".

La civilisation arabe n'a pas, est-il nécessaire de le rappeler, fleuri en Arabie centrale malgré l'importance de la référence religieuse attachée au Hedjaz qui abrite La Mecque et Médine d'où est parti l'islam conquérant. Les grands pôles de la civilisation arabe se sont constitués ailleurs. Très loin de la Mecque et de Médine. Et il n'est même pas sûr que l'arabe le plus authentique soit un arabe bédouin, n'en déplaise à des mythes aussi coriaces qu'intéressés et mal fondés historiquement.

La langue arabe vivante est le produit de l'une des formes les plus achevées au monde de l'"urbanité" et contrairement à ce qu'ont pu affirmer des polémistes mal informés le Coran n'a rien de "bédouin". Son affinité avec l'immensité des sables parsemée de tentes et sillonnée de chameaux est le produit d'imaginations malades ou ignorantes.

Mais comme tous les édifices civilisés complexes, l'édifice arabe a connu des époques de fragilité extrême.

Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, dans de nombreuses régions de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le monde arabe deux pratiques constitutives de la culture et de l'identité de ces régions étaient sur le point de disparaître: celle de la langue arabe comme écrit vivant plus ou moins oralisé et celle de l'islam comme corpus de références globalisantes réglementant non seulement le rapport à la Loi mais la production même du sens².

Malgré un net réveil dû d'ailleurs beaucoup plus au choc de l'étranger qu'à un véritable mouvement endogène et qui s'est poursuivi tout au long du XIX^{ème} siècle. la fin de ce siècle voit planer une nouvelle menace mais cette fois-ci uniquement sur l'existence de la langue arabe comme "bien" commun aux différents peuples arabes: la volonté manifestée, argumentée et financée de nombreuses instances européennes de donner aux dialectes un statut institué, imprimé, disciplinaire. L'expression de cette volonté va parfois jusqu'à user d'arguments qui prêtent aujourd'hui à sourire comme d'affirmer que les peuples qui ne parlent pas la langue qu'ils écrivent sont "condamnés à être privés d'imagination et de créativité" et que les peuples européens "n'ont pu sortir de leur arriération que parce qu'ils se sont dotés de langues nationales unifiées sans divorce entre l'écrit et l'oral"³.

Plusieurs Arabes, y compris parmi ceux que l'on classe habituellement parmi les réformateurs nationalistes se sont, dans un premier temps, faits les relais de cette campagne pour de nombreuses raisons mais surtout à cause de la généralisation de l'analphabétisme et du coût élevé d'une scolarisation cohérente, efficace et moderne en "arabe commun".

Mais cette tendance à la promotion du dialecte a faibli dès les années 30 de notre siècle dans le Machreq arabe. Autour de la deuxième guerre mondiale pratiquement plus personne parmi ceux qui comptent ne prône une institutionnalisation des dialectes et la production imprimée dans ce domaine est pratiquement nulle dans la totalité du Machreq depuis les années 50.

Que s'est-il produit entre temps?

L'histoire a conjugué et fait converger les effets de l'évolution dans Sept domaines pour aboutir à un renforcement parallèle et paradoxal d'une "langue commune" et de nombreuses langues perçues plus que jamais comme des variantes particulières de la langue commune et non comme des langues autonomes. Ces domaines sont:

1. LA DEMOGRAPHIE:

La vie d'un parler quel qu'il soit est corrélative de son poids relatif tout à la fois objectif et imaginaire par rapport au monde aussi bien dans ses limites réelles que dans celles que les locuteurs de ce parler donnent. En parlant de telle ou telle manière et en sachant qu'on use de ce que l'on sait ou croit être compris dans un certain périmètre ou par certaines personnes on définit un territoire linguistique dont la taille est déterminante non seulement pour "les étrangers" qui vont décider d'user ou non de ce parler mais également et peut-être même surtout pour les natifs qui sont forcés volens nolens de se situer soit dans une attitude volontariste défensive dont le maître mot est toujours de "sauver la communauté" d'une menace réelle ou imaginaire de disparition, soit de s'installer dans "la naturalité" d'une langue qui est assez grande pour se défendre toute seule ou que des institutions plus ou moins obscures auxquelles on pense n'avoir de toute façon aucune part défendent fort bien.

Adopter la première ou la deuxième attitude modifie sensiblement la manière même dont on parle la langue mais n'implique pas forcément une "efficacité" différente. Les attitudes volontaristes peuvent s'avérer tout à fait payantes. La politique linguistique française monarchique puis jacobine mais toujours égale à elle-même dans son centralisme normatif et dans un tout autre domaine, la création de l'hébreu moderne en Israël constituent deux exemples éclatants, entre autres, du succès d'une attitude volontariste. Il n'en reste pas moins que, même avec un territoire linguistique réduit, une langue ne vit pas sans vitalité démographique et l'on peut affirmer qu'une langue statutairement faible et géographiquement réduite à forte vitalité démographique est appelée nécessairement à concurrencer efficacement un jour ou l'autre des langues dites aujourd'hui de "grande communication" lorsque ces dernières connaissent une forte "récession démographique".

Dans ce contexte le monde arabe et en son sein, singulièrement l'Egypte, ont connu une profonde dépression pendant une période

relativement longue, dont l'expédition napoléonienne en Egypte à la fin du XVIIIème siècle et le travail à tout point de vue extraordinaire de la Description de l'Egypte, ont donné la mesure et à laquelle ils ont contribué à mettre un terme. Alors que les projections démographiques situent la population de l'Egypte dans la Haute Antiquité entre 5 et 12 millions d'habitants représentant environ 5 pour cent de la population mondiale et qu'en l'an 14 après J-C elle est estimée à 6 millions soit le double de la population française de l'époque, elle tombe à 2.449.000 habitants selon les estimations de Jomard au moment de l'expédition française, soit 0,3% de la population mondiale. A la même époque la France compte 27,5 millions d'habitants représentant 15,7% de l'Europe. A ce renversement spectaculaire du rapport de forces démographique, politique, militaire, économique et culturel correspond aussi un bouleversement linguistique. D'un côté un pays dont la langue est devenue pratiquement la "lingua franca" de l'Europe, de l'autre un pays où le principal historien qui est aussi l'un des rares lettrés dont il nous reste quelque chose, Gabarti, écrit un arabe relativement appauvri. Un pays où l'analphabétisme et la misère linguistique et intellectuelle sont générales.

En 1992 l'Egypte seule aura atteint la population de la France et l'aura dépassée aux environs de l'an 2000 c'est-à-dire dans moins de dix ans. A cette époque, et c'est là l'essentiel, sa population active avoisinera celle de la France même si elle n'aura pas encore atteint son taux d'alphabétisation. Les deux pays représenteront chacun environ 0,8% de la population mondiale. Dans ce contexte il convient de revenir aux discours de l'abbé Grégoire devant la Convention pour mesurer ce que signifie à l'échelle d'une nation et du monde l'usage d'une langue commune et quels en sont les enjeux à l'échelle de chaque locuteur.

Ces enjeux n'ont nullement échappé à tous ceux qui se sont penchés sur l'usage des langues tout au long du long processus de renaissance culturelle et nationale au XIXème siècle et, d'une manière plus aiguë et souvent violente, à partir des lendemains de la Grande Guerre. Le seul territoire démographique viable a été d'emblée compris comme arabo-musulman -y compris par les chrétiens qui en faisaient partie- et à côté de ses diversités, parallèlement à la langue référentielle du Coran devait se généraliser une langue commune. Que des individus, des groupes, voire des pays ou des Etats refusent d'appartenir à cette communauté est un phénomène indissociable de l'existence même de toute grande communauté. Loin de gêner son développement il en dynamise dialectiquement le progrès.

2. L'IMPRIMERIE

Si l'invention de la cassette magnétique a été déterminante dans la mobilisation des Iraniens en faveur de l'ayatollah Khomeini et donc dans la chute de l'empire des Pahlavi, l'imprimerie a donné à l'arabe classique la stabilité diffusée et généralisable qui a fait défaut au grec et au latin et n'a bénéficié qu'aux langues romanes, germaniques, etc... issues entre autres du latin. C'est depuis l'imprimerie que le français s'est stabilisé et qu'il est presque immédiatement compréhensible sur quatre siècles pour un écolier qui termine ses études secondaires. Cette stabilité est essentielle pour qu'à son tour la forme commune de la langue parlée connaisse elle aussi une certaine stabilité.

En effet le rapport d'un parler moderne à la forme de l'écriture est essentiel. Il est aussi produit par des locuteurs plus ou moins scolarisés donc influencés consciemment ou non par des formes graphiques qui acquièrent un statut référentiel. La mémoire de l'écrit "corrompt" comme on le sait la mémoire de l'oral. Aux premiers temps de l'islam on ne se fiait pas à la mémoire de ceux dont on savait qu'ils savaient lire ou, pire, qu'ils gardaient des transcriptions manuscrites de la parole divine ou prophétique.

3. LA SCOLARISATION

Liée à l'imprimerie elle en systématise et approfondit les effets mais surtout par son développement d'une langue didactique et de

vulgarisation enseignée elle contribue fortement à ancrer la pratique d'une langue orale commune. A cet égard il est remarquable de constater qu'un Egyptien à qui il était pratiquement impossible de communiquer oralement avec un Algérien ou un Marocain adulte non scolarisé il y a vingt ans n'a pratiquement plus de difficultés à communiquer en arabe oral "mixte" avec des jeunes Algériens ou Marocains scolarisés aujourd'hui.

4. LA RADIOFFUSION

La radio, notamment égyptienne, a construit de toutes pièces une sorte de langue commune intermédiaire à plusieurs niveaux et registres selon qu'il s'agit du bulletin d'informations, d'une émission de variétés, d'une dramatique ou de cette multitude de programmes sportifs, sociaux, éducatifs, religieux ou médicaux qui eurent, selon les époques, leur heure de célébrité. On peut parler à son endroit d'une forme de scolarisation orale sauvage et il faut souligner à cet égard que certaines tournures de ce que certains appellent "le dialectal poli" ont dû leur enracinement dans le parler de tous les Egyptiens à la radio. Or la radio égyptienne, son style et ses programmes ont eu et ont toujours une influence déterminante sur la quasi totalité de tout ce qui dans les autres radios arabes échappe au politique dans son sens étroit.

Vecteur notamment de chansons et de feuilletons dramatiques qui n'ont pas seulement façonné la langue mais presque la mentalité et la sensibilité des Arabes, la radio a été pendant longtemps l'une des sources principales du creuset linguistique commun.

5. LA TELEVISION

Sur le plan linguistique son influence n'a joué que comme pourvoyeur de films et de feuilletons. Ils jouent sur le plan arabe une fonction anthropologique et sociologiquement comparable à celle que peuvent avoir joué des feuilletons américains comme "Dallas" ou "Dynastie". Avec cette différence que ce "style de vie" ou cette modélisation phantasmatique par chaque énonciateur de sa place dans le conflit social ne se fait pas dans une langue étrangère ou à travers le filtre d'un sous-titrage ou d'un doublage mais dans le rapport même de chaque spectateur à la polynomie de sa propre langue.

6. L'EXACERBATION DE L'EMIETTEMENT POLITIQUE

Contrairement à ce qu'affirment encore quelques héritiers excités d'un anti-égyptianisme primaire encouragé, financé et parfois légitimé par une France et une Grande-Bretagne qui se font mal à l'idée de n'être plus que des partenaires des Etats arabes après les avoir tenus si longtemps dans l'une des formes les plus humiliantes de la domesticité, l'arabe s'étend et continuera à s'étendre du fait même de l'émiettement politique du monde arabe.

On ne voit que trop clairement que celui que l'on accuse un peu vite d'hégémonie n'est même pas maître chez lui et qu'en l'absence d'une puissance centrale ayant les moyens économiques et militaires de son projet centralisateur -comme ce fut le cas de la partie dominante de la France à travers l'histoire de la construction du pays- la langue commune n'appartient pas plus à celui qui la produit ou contribue largement à sa production qu'à tous les autres. Les Italiens de toutes les régions n'ont pas de comptes à régler avec la langue de Dante bien qu'elle soit dominante culturellement et n'appartienne pas en propre à leur région. De même aucun germanophone ne partira en guerre contre le hochdeutsch.

La décomposition politique de l'Etat et des forces centripètes en général dans le monde arabe sert plus qu'elle ne dessert la diffusion d'un parler qui n'est assimilable en tant que tel à aucune puissance militaro-politique digne de ce nom. La logique linguistico-culturelle à l'oeuvre ici n'est pas celle de l'Etat-Nation français mais des grands empires où prédomine, dans le respect des diversités, une seule langue.

7. STATUT DES DIALECTES

Ils constituent un obstacle d'autant moins grand à l'usage de la langue commune qui les transcende que leurs domaines sont reconnus et que les processus d'identification liés à leur usage jouent à plein. Ils ancrent la diversité dans la dialectique de l'un et du multiple et alimentent la langue commune plutôt qu'ils n'en entravent l'évolution.

Disons d'emblée que les situations anglaise, allemande ou italienne permettent beaucoup mieux que la situation française métropolitaine de cerner le phénomène en donnant des termes de comparaison et des points de repère que le jacobinisme français a réussi à masquer quand il ne les a pas complètement détruits. L'on y constate en effet une assez grande disposition des locuteurs, à condition que leurs particularités de prononciation, d'énonciation et dans l'usage de certaines expressions soient reconnues et acceptées, de faire un effort d'harmonisation avec leurs interlocuteurs originaires de zones régionales ou dialectales différentes de l'ensemble ou du grand sous-ensemble dont ils considèrent qu'ils font partie. D'une certaine manière et sans qu'il s'agisse là d'un clin d'oeil ou d'une analogie facile avec le vocabulaire d'un état ancien de la théorie générative, il faut et il suffit qu'ils se reconnaissent un énoncé profond ou sous-jacent commun dont toutes les manifestations de surface sont légitimes pour qu'ils se rapprochent au maximum de la "manifestation de surface" de leur interlocuteur.

D'un point de vue strictement morpho-phono-syntaxique cela tient à l'existence de constantes rapidement repérées par un arabophone natif dans le passage d'un parler à un autre qui lui confère dans la pratique une "switching ability" du type de celle que l'on constate chez de nombreux Italiens cultivés suivant par exemple une représentation de Goldoni en veneto sans l'avoir jamais parlé. Le passage ou "switching" est d'autant plus facile que la variation porte sur la distribution des voyelles qui a, comme le sait, un statut très instable dans tous les arabes. Il semblerait que la tradition de non-fixation, non enregistrement voire d'une mauvaise fixation des signes diacritiques de vocalisation corresponde inconsciemment à l'application d'une parabole coranique concernant l'interprétation de la langue du Coran: elle admet sept lectures...⁴

A cela s'ajoute la très grande force assimilatrice de l'arabe classique -plusieurs termes réputés arabes du Coran sont d'origine syriaque- et l'immensité d'un vocabulaire constitué d'apports souvent fort hétérogènes qui fait que plus les études de dialectologie avancent plus on se rend compte de l'origine profondément "classique" de bon nombre de termes des dialectes modernes.⁵

Enfin l'arabe est, comme peut l'être aujourd'hui le castillan, structurellement envahisseur.

L'aptitude à reconstituer "l'énoncé commun sous-jacent à la manifestation dialectale, régionale ou locale, voire idiomatique" présuppose naturellement que les locuteurs aient une perception intuitive globale de la marge de variation ou de fluctuation en deçà ou au-delà de laquelle "l'énoncé profond" ou "sous-jacent" est perdu. Une part de cette intuition semble participer de la compétence grammaticale que tout locuteur a de sa parlure locale et du peu qu'il a appris du "reste" de la langue. Mais la part probablement la plus déterminante vient de la circulation des locuteurs et des corpus linguistiques et de la fluctuation permanente des limites géographiques et surtout symboliques de cette circulation.

Exemples tout à la fois anodins et polémiques de délimitation possible de cette frontière: lorsque à Corté on énonce le nom de "Marcellesi" avec la prononciation et surtout l'intonation corse de l'intérieur d'un discours qui est entièrement par ailleurs prononcé et accentué selon les règles du français standard on intègre implicitement le corse dans l'espace français -même si on ne souhaitait pas le faire- c'est-à-dire que le corse devient une variante reconnue du français. Parallèlement l'étudiante d'origine marocaine qui prononce son nom **aatallah** en homonyme du célèbre héros de la nation hongroise Joseph

"ATTILA" n'a pas seulement fait disparaître le nom de Dieu du sien, elle s'est exclue de l'espace arabophone.

Les jugements de cette intuition sont déterminants. En effet, un Egyptien considèrera toujours, même si parfois il ne le comprend pas, qu'il doit comprendre un Syrien, un Soudanais ou même un Libyen mais s'accommodera parfaitement de ne pas comprendre un Algérien dont il ne reconnaît généralement pas l'arabité du dialecte. Les choses sont d'ailleurs plus complexes et ne tiennent pas au seul phénomène physique de compréhension car l'Egyptien a presque autant de mal à comprendre deux Irakiens ou deux Yéménites qui parleraient leur dialecte entre eux. Mais il ne lui viendra pas une seconde à l'esprit de contester l'arabité des uns ou des autres. De fait, paradoxalement dans l'esprit de l'Egyptien joue un autre phénomène: il sait que, lui, a toujours été compris du Yéménite ou de l'Irakien alors que la compréhension par de nombreux Algériens du dialecte égyptien du fait de la chanson, des films et des séries télévisées égyptiennes est un phénomène récent qui n'a pas encore colonisé l'imaginaire égyptien et par conséquent l'attitude des Egyptiens vis-à-vis de la parole algérienne.

Jusqu'ici, qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, cet effort "d'harmonisation" à l'échelle de la totalité du monde arabe ne s'est fait vraiment qu'autour du dialecte égyptien et, très accessoirement, d'une sorte de levantin "adouci". L'histoire, la démographie et la circulation des biens de consommation culturelle expliquent cette singularité qui joue d'ailleurs également soit dit entre parenthèses pour la religion. L'Egypte, alors qu'elle n'était ni la plus arabe des contrées arabes, ni la plus musulmane des contrées musulmanes -elle a toujours eu une forte minorité chrétienne- ni la plus chrétienne des contrées de la chrétienté -son christianisme a presque toujours été opprimé ou minoritaire- a été souvent et reste un triple bastion de résistance et de régénérescence de l'arabe, de l'Islam et du christianisme.

Mais les choses sont en train de changer.

Notamment en raison du poids démographique de l'Algérie, de l'intelligence politique de ses majorités et de la formidable créativité culturelle populaire de ce pays au moment même où la péninsule arabique et le Golfe se désarabisent et que l'Irak apparaît une nouvelle fois comme la dernière manifestation cohérente d'un projet arabe à l'est du canal de Suez.

Ce phénomène est paradoxal parce qu'il intervient alors que de nombreux dialectes accèdent en tant que tels à une reconnaissance et à une valorisation locales fortes -auxquelles on s'en doute l'hystérie nationaliste fractionniste n'est pas étrangère- et que la scolarisation, la diffusion du livre et de la presse voire la notion même de culture commune traversent une nouvelle crise majeure, les dernières ayant été déclenchées successivement par la colonisation ottomane puis européenne.

C'est que convergence ne signifie pas unification. Si les locuteurs font parfois un effort considérable pour atteindre un seuil d'intercompréhension avec ceux qui appartiennent à "d'autres communautés linguistiques arabes", consciemment ou inconsciemment, ils arrêtent brutalement cet effort dès lors qu'un seuil de compréhension est atteint et qu'un effort supplémentaire conduirait à diluer dans la masse arabophone leurs spécificités linguistiques. Ce phénomène est facile à observer dans les institutions médiatiques, culturelles, pédagogiques, scientifiques, diplomatiques et commerciales arabes.

Olivier JEHASSE
Università di Corsica

POLINOMIA ANTICA?
UNE APPROCHE D'HISTOIRE ANCIENNE SUR UNE
SITUATION LEXICALE DE LA CORSICA CLASSICA

L'intrusion d'un archéologue et historien de l'antiquité dans un colloque de linguistes n'est peut-être ni une incongruité, ni complètement le fait du hasard. Car cette transgression scientifique s'appuie sur une pratique vivante de l'Università di Corsica, et, principalement de son Centre de recherches Corses, une pratique de recherche, mais aussi, une pratique quotidienne de pédagogie transversale et pluridisciplinaire.

En tant que chercheur en archéologie corse, j'ai éprouvé, un jour, le besoin de retourner aux sources, sources écrites bien sûr, issues de la tradition grecque et latine. Cette enquête m'a conduit à proposer le concept historique de "**Corsica classica**" la Corse Classique, pour définir les faits de civilisation de notre île durant le Ier Millénaire avant notre ère, et le Ier Millénaire après J.C. L'établissement du corpus des références a consisté à recenser, traduire, et analyser du point de vue archéologique et historique, l'ensemble des informations issues de la tradition classique.

Cette perspective de travail a rencontré quelquefois des faits de langue, et, parmi eux, je voudrais présenter ici une situation linguistique, ou plus précisément lexicale, inscrite dans l'histoire d'un lieu, une histoire saisie à trois moments du devenir de la Corse durant l'Antiquité. Car pour un archéologue travaillant dans le domaine de la philologie antique, le concept de polynomie évoque dans un premier temps le grec **polu-nomos**, une multiplicité de règles, de lois, permettant la naissance d'un système, mais aussi, et ce sans doute suivant un imaginaire spécifique, le grec **polu onoma**, de nombreux mots, de nombreux noms.

Charax, praesidium, castellu, tel est l'objet de cette étude. Ces trois vocables, grec, latin, et corse, renvoient à une seule et même réalité, un FORT, un CAMP RETRANCHE, un MONUMENT CEINT DE REMPARTS. A trois reprises, dans une région bien déterminée de l'espace insulaire, à savoir, les environs méridionaux de la cité antique d'Aleria, le long de la côte orientale de l'île, il a été possible de pointer ces mots, de pointer ces synonymes.

Il s'agit donc ici de présenter l'état de la question, en analysant trois vocables historiquement bien déterminés, qui renvoient tous à un état de langue attesté de l'histoire ancienne de la Corse, et de proposer une ébauche de réflexion sur les causes de cette diachronie, et sur les significations culturelles et linguistiques de cette polinomia, qu'il resterait à accepter.

Quels sont les faits?

Au Ier siècle avant J.C., STRABON, célèbre géographe et historien de la conquête romaine de tout l'occident dresse, dans son Livre V, une fiche signalétique sur la Corse, sur ces habitants, et, c'est ce qui nous intéresse ici, relève "un certain nombre de régions peuplées et d'habitats organisés, chez les Blesinoi, à **charax**, Enikoniai et Ouapanes".

L'helléniste pointée immédiatement le mot **charax**, un mot grec, vocable de la langue grecque des temps classiques, qui s'inscrit dans une mémoire langagière active, celle des toponymes. Un mot qui s'inscrit sur une terre, c'est un fait de langue indiscutable.

Deux siècles après Strabon, nous rencontrons *l'itinéraire* dit *d'Antonin*. Un Itinéraire, c'est un guide administratif destiné aux fonctionnaires de l'empire qui partent inspecter ou travailler dans les provinces. Au IIème siècle de notre ère ce texte relève cinq noms de lieux, sur la côte orientale de la Corse: **Mariana, Aleria, Praesidium, Portus Favonus, Pallas**. Pour trois d'entre eux, ces toponymes sont toujours

vivants, il s'agit de Mariana, Aleria, Favone/Favona suivant qui parle corse du Cismonte ou corse du Pumonti. L'un, **Pallas**, peut-être grec?, a disparu. Mais celui qui nous intéresse c'est **praesidium**. **Praesidium**, en latin, c'est le fortin des marches de l'empire, c'est le préside, un vocable militaire précis, un mot technique de la langue des armées romaines, et ce vocable s'inscrit lui aussi dans le territoire insulaire, près de 400 ans après le début de la conquête de l'île par Rome. C'est un second fait de langue qui renvoie à une nouvelle langue présente sur la terre de Corse.

Pour **castellu**, il n'y a pas de références écrites, sinon la tradition vivante qui situe dans la même région la **pievi**, cette communauté administrative de l'église chrétienne, issue des derniers siècles de l'antiquité tardive, VIIème? ou IXème siècle? Cela est toujours en débat mais là nous avons un vocable vivant, issu de latin tardif et qui renvoie précisément au lexique corse. Et toujours le même sens, et toujours les mêmes zones territoriales.

Que pourrait donc dire l'historien soucieux des faits de langue? Pour ma part deux éléments me paraissent devoir être soulignés: le fait diachronique bien sûr, mais surtout

(1): une diachronie de l'enracinement dans une mémoire forte; le sens est constant dans le toponyme.

(2): une diachronie de la traduction, une diachronie de la transcription.

Et surtout si l'on se pose la question de savoir quelles peuvent être les causes culturelles d'un tel phénomène linguistique, je proposerai, pour ma part, d'y voir une **polynomia antica**, un contrepoint des temps classiques aux débats qui sont les nôtres. Nous aurions ici une trace forte d'un multilinguisme de la Corse Classique, un multilinguisme plutôt qu'une situation proprement diglossique, car le continuum temporel me paraît trop large, pour dans ce cas précis, poser les termes du concept. Bien que, pourtant, il ne soit pas interdit de voir que, par deux fois, la langue des maîtres politiques a choisi d'abolir le mot premier, comme si chaque fois la puissance politique avait été poussée, là et seulement là dans tout le territoire corse, à manifester sa force, la force du nom dans sa langue, ce qui serait bien une trace tangible d'une diglossie active, d'une diglossie conflictuelle.

Enfin, pour conclure, je serais enclin à vous proposer une réflexion commune sur les processus d'inscription d'une langue sur un terroir, et aussi sur cette constante de la traduction, comprise comme domaine lui aussi vivant des langues polynomiques.

Jean-Michel KASBARIAN
Université de Corse
IDEN (Marseille)

***ATTITUDE DES INSTITUTEURS DE CORSE INTEGRE A
 L'EGARD DE LA QUESTION DE LA VARIATION DES
 LANGUES CORSE ET FRANCAISE.***

Notre communication s'inscrit dans le cadre d'une thèse menée à Corti (DEA soutenu en 1989) et intitulé *Une base d'orientation pour l'enseignement du corse: essai d'analyse du référentiel des enseignants engagés dans l'expérience de CI*. Les observations que nous vous soumettons ici constituent donc à la fois un rassemblement de points de vue sur l'objet de notre étude et aussi le moyen d'une relance de la recherche à partir des questions que toute synthèse partielle ne peut manquer de susciter.

Avant de présenter notre référentiel d'analyse (modèles théoriques retenus, méthodologie, compréhension des points de vue exprimés par les acteurs au cours de l'enquête épilinguistique), il nous faut en préalable préciser ce qu'a été en Haute-Corse l'expérience de CI. Ce programme a été impulsé par l'administration scolaire du département mais surtout, en ce qui concerne les objectifs opératoires, les modalités de déroulement de l'action, par la cellule départementale pour la langue corse. Durant les trois années scolaires 1985 à 1988, une vingtaine d'instituteurs volontaires ont suivi une formation sur le terrain scolaire, le suivi étant assuré par l'ensemble des formateurs, avec plusieurs retours de stage pour confronter les points de vue sur la mise en oeuvre de l'expérience, construire ou affiner les outils d'évaluation et envisager les régulations de terrain nécessaires.

L'objectif général de cette expérience d'intégration était d'installer une pratique régulière du corse:

- en privilégiant la langue dans l'ensemble de ses fonctions (ce qui implique un enseignement partiel en langue corse des disciplines au programme de l'école primaire, des mathématiques à l'histoire).

- en aménageant des moments d'apprentissage plus systématique de l'écrit (avec introduction de la lecture-écriture en langue corse dès le cours élémentaire première année)

- en visant à développer chez les élèves non seulement une compétence communicationnelle mais aussi une compétence métalinguistique, la langue corse étant prise comme objet de réflexion, avec autant que possible une mise en correspondance comparative des codes du français et du corse.

Depuis la rentrée 1989, l'expérience de CI est officiellement terminée, dans le sens où l'institution attend maintenant de tous les enseignants qu'ils s'engagent à leur mesure dans une action en langue corse. L'enseignement de la LCC devenant "une obligation pour l'Etat", chaque école est tenue de proposer des ateliers de LCC accessibles à l'ensemble des élèves. Sur le plan de l'institution, l'expérience de CI est à la fois supprimée et dépassée.

Supprimée, dans la mesure où le modèle pédagogique défini en cours de formation pour les vingt instituteurs n'est pas imposé comme une matrice obligée, chaque enseignant ou école restant libre du choix de ses objectifs, de ses démarches et de la gestion du temps d'apprentissage dans la limite de trois heures hebdomadaires.

Dépassée, dans le sens où les objectifs de la "massification" de l'apprentissage du corse ne peuvent en pratique en inspirer de ceux de l'expérience de CI, devenue un "passage obligé" dans toute élaboration d'un programme d'apprentissage de corse.

Quant à lui, l'objet de notre recherche a été et reste encore d'explicitier le référentiel individuel de ces 20 enseignants de CI, la matrice en quelques sorte de leur action pédagogique en langue corse, et

par delà les positions personnelles, de proposer une construction possible du référentiel collectif du programme réalisé.

Le modèle théorique que nous avons utilisé pour donner sens au concept de référentiel est celui développé par la psychologie cognitive soviétique, et plus particulièrement par GALPERINE (1979) dans son ouvrage *De l'enseignement programmé à la programmation de la connaissance*. GALPERINE définit le référentiel comme une "base d'orientation de l'action, c'est-à-dire comme le "système ramifié des représentations de l'action et de son produit". En ce qui concerne le domaine de notre étude, l'action est le programme d'intégration de la langue corse dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, le bilinguisme français-corse étant lui, le produit de ce programme. Le concept de référentiel de GALPERINE est donc pour nous un outil d'analyse des représentations.

Plus précisément, dans notre étude, les représentations constituent le système des connaissances (symboles, images, concepts) mis en oeuvre par les acteurs au cours de l'action pédagogique d'intégration de la langue corse. En tant que système, les représentations sont donc à la fois un contenu de connaissances organisées mais aussi l'ensemble des mécanismes de constitution de ce contenu.

Les représentations sont ainsi un produit des relations sociales, qui se réalisent dans les interactions du sujet avec son environnement et plus particulièrement en ce qui nous occupe, avec cet environnement particulier que constitue le groupe d'enseignants du CI: confrontation des points de vue des acteurs sur les langues insulaires et sur le sens à donner à l'intégration du corse, interprétation et négociation des normes de l'action pédagogique comme des normes linguistiques du français et du corse.

Système dynamique, les représentations se construisent, s'ancrent et évoluent avec les actions pratiques des membres (concept de l'éthnométhodologie, autre modèle théorique que nous avons utilisé dans notre travail).

Par mécanisme de constitution du contenu des représentations, nous entendons les processus cognitifs d'appropriation de la réalité dans laquelle les acteurs se situent, en l'occurrence l'ensemble des déterminations externes (institutionnelles, pédagogiques, symboliques) de l'expérience de CI et aussi de la réalité linguistique insulaire (statut des langues en contact, état des pratiques du corse et du français, de la codification du corse).

Suivant cette définition, les représentations ne sont pas de simples reflets de la réalité sociale qui s'inscrivent dans la conscience de sujets passifs et que seul le chercheur éclairé peut expliquer.

Pour nous, les représentations se construisent avec l'action: elles y ont leur genèse et se développent dans les pratiques sociales des acteurs (plus particulièrement en ce qui nous concerne, avec les pratiques professionnelles et linguistiques des enseignants de l'expérience de CI). Les représentations, savoirs des acteurs sur l'action, n'ont pas de réalité objective en dehors de "l'accomplissement continu des activités concertées de la vie quotidienne des membres" (GARFINKEL).

L'explicitation sommaire du sens que nous donnons à la représentation permet de mieux cerner ce référentiel que notre thèse a pour but de comprendre. En tant que système de représentations, le référentiel des acteurs est à la fois une totalité organisée d'éléments situés à des niveaux différents (qui permettent de rendre compte et de l'action pédagogique et du produit de cette action, la maîtrise d'une langue) et un système de pilotage individuel des pratiques d'enseignement comme des pratiques des langues corse et française. Le référentiel est donc en quelque sorte ce "navigateur" qui permet à chacun des acteurs d'effectuer les repérages et les orientations nécessaires de ses pratiques professionnelles et linguistiques (ramener l'inconnu au connu; fixer des connaissances nouvelles sur des connaissances déjà intégrées) ainsi que les régulations des actions en cours de réalisation.

Cette rapide présentation de notre travail de recherche est une contextualisation nécessaire de la description des "attitudes des enseignants du CI à l'égard de la question de la variation linguistique" qui constitue à proprement parler l'objet de la présente communication.

Pour nous, en référence aux précédentes observations, comprendre les attitudes des enseignants du CI, ce n'est pas seulement interpréter, expliciter, au sens de rendre clair ce qui ne le serait pas, les positions des enseignants du CI dans le questionnaire de l'enquête épilinguistique qui leur a été soumis. Les positions exprimées sont partie intégrante de la pratique des acteurs. Répondre à l'enquête est un procédé parmi d'autres utilisé par les acteurs pour rendre intelligible à eux-mêmes et au chercheur le sens de leurs activités professionnelles et linguistiques. En un autre sens, le travail de réponse au questionnaire s'intègre à la pratique des acteurs en tant que moyen de régulation, de réorientation des activités menées dans le cadre du programme de CI tout comme de leurs propres stratégies de communication. Aussi, l'attitude verbale des acteurs est-elle un élément de la pratique professionnelle et linguistique d'ensemble des acteurs. En tant que point de vue sur la variation, l'attitude verbale est une représentation, une construction en situation, de ce que les acteurs entendent entre autres par normes linguistiques, par bon usage, par langue standard et ce tant pour la langue corse que pour la langue française. L'enquête épilinguistique que nous avons menée a pour but non de chercher le sens des expressions des enseignants, de leurs arrière-pensées, mais de proposer une description des attitudes en tant qu'elles sont des représentations, des savoirs comme des procédés utilisés par les acteurs pour rendre compte de leurs pratiques des langues en contact et de l'expérience pédagogique elle-même.

Le problème de la variation, posé aux enseignants sous diverses formes et en différents points de l'enquête épilinguistique, s'inscrit pleinement dans le champ conceptuel de la langue polynomique.

Nous avons choisi de privilégier deux dimensions pour la description d'une langue en tant qu'entité polynomique.

D'une part, les pratiques linguistiques objectives des membres d'une communauté attestent d'un degré d'hétérogénéité, de la place de la variation et des variétés d'une même langue. Mais cette dimension nécessaire n'est pas suffisante. L'homogénéité des langues étant de l'ordre des affirmations régulatrices et non du constat de fait, il n'y aurait que des langues polynomiques, ce qui ferait perdre toute consistance au concept même de polynomie.

La seconde dimension est celle qui nous intéresse plus particulièrement, puisqu'elle prend en compte les représentations des locuteurs, leurs attitudes à l'égard de la variation, de la norme, de la langue standard mais aussi à l'égard de leur propre maîtrise du français et du corse.

Dans la perspective qui est la nôtre, ces deux dimensions constitutives de l'entité polynomique ne peuvent qu'être en interaction. La caractérisation de la polynomie d'une langue, du corse en l'occurrence (et par opposition de la nature non polynomique de l'autre langue insulaire le français) ne peut se réduire à la mesure d'un degré d'hétérogénéité, à la description de la variété des usages ni à la perception de la norme par les locuteurs qui s'exprime dans leurs jugements épilinguistiques. Plus précisément, nous ne concevons pas une langue dont la minoration glottopolitique impliquerait et/ou expliquerait automatiquement la variété des normes et des usages, ce qui aurait pour conséquence une définition non dynamique de la polynomie en tant que statut, attribut fixe, définition incapable de rendre compte de l'évolution des pratiques comme des représentations linguistiques. L'existence des variétés linguistiques observables comme d'un discours sur la variation, le bon usage ou la langue standard sont pour nous l'expression d'une autonomie de locuteurs qui ne subissent pas les normes comme autant de déterminants de la communication mais qui usent de procédés d'interprétation de ces normes, procédés manifestes dans les actes de langage en tant que récréation de la langue, tout comme dans le discours épilinguistique.

Dans notre enquête, le problème de la variation était tout particulièrement posé dans un ensemble de questions à partir desquelles nous entendions décrire et comprendre les représentations des acteurs de la fonction véhiculaire d'une langue. Relèvent de la fonction véhiculaire les éléments caractéristiques de la langue comme support de communication mais aussi comme moyen de transmission de valeurs linguistiques (tel que le bon usage, la norme, la notion de standard) ou plus largement sociales (l'histoire, une représentation de l'espace et du temps).

A ces questions qui appellent un discours des acteurs sur les langues insulaires, le français et le corse, notre enquête comportait une partie de pratique dans laquelle les acteurs devaient opérer des choix et des jugements de correction à partir de formes linguistiques françaises et corses.

Plus précisément, les questions au travers desquelles l'attitude des acteurs à l'égard de la variation et plus généralement, de ce qui relève de l'entité polynomique, portent:

- 1) sur les représentations que se font les acteurs de leur propre maîtrise du français et du corse, sur les critères permettant de caractériser cette maîtrise (place des normes linguistiques dans le jugement; auto-évaluation de la variété parlée);
- 2) sur les représentations de ce que c'est que "bien parler le corse et le français", en dehors de toute évaluation de compétences personnelles (place du bon usage, du standard de langue. . .)

1) Sur la question des représentations des acteurs face à leurs propres compétences linguistiques dans les deux langues insulaires, deux attitudes se dégagent, sans pour autant qu'on puisse parler de consensus fort: dans la moitié des réponses, savoir communiquer oralement est la compétence personnelle mise en avant par les acteurs pour caractériser leur propre maîtrise du français comme du corse.

Lorsque les acteurs ont à expliciter leurs points de vue dans des questions ouvertes, on se retrouve en présence de positions personnelles. Il est à noter que le nombre de descriptions par lesquelles les acteurs caractérisent leur compétence personnelle est sensiblement plus important lorsqu'il s'agit de la langue corse (un quart de réponses supplémentaire).

Les éléments de discours qui font référence à l'entité polynomique sont quantitativement peu significatifs lorsque les acteurs parlent de leur propre maîtrise de la langue: du dixième du nombre total de réponses pour la caractérisation des compétences personnelles en français et en corse.

Au contraire, sur le plan des procédés de discours les représentations des acteurs se révèlent très significatives. Ainsi, pour le français, les trois jugements qui renvoient à des attitudes à l'égard de la variation sont ainsi formulés:

- j'utilise le français pour communiquer à un niveau nécessitant une compétence linguistique plus importante (1);
- j'utilise différents niveaux de langue en fonction de différents registres(2);
- je possède un français standard (sans me prendre pour un journaliste)(3).

Les deux premières représentations ne peuvent être décrites sans références au fait diglossique insulaire. Le français y apparaît comme la langue haute, celle qui permet de communiquer dans les contextes échappant à la sphère du familier: contexte professionnel, par exemple, qui ne fait que peu de place à l'implicite, au non-verbal, mais au contraire requiert du locuteur une capacité à expliciter, à décrire, à informer d'une réalité complexe au moyen de la langue. Ce qui est ici reconnu au français, ce n'est pas son caractère polynomique, l'existence d'une variété de normes, mais la variété de ses usages, exprimée en terme de richesse (niveaux de langue, registres) et de plasticité (capacité de rendre compte de réalités "supérieures" en ce qu'elle requiert pour la personne interrogée un certain niveau de compétence).

Il y a dans ces deux représentations un processus de présentation de soi, les acteurs mettant en scène leur identité linguistique et ce au moyen d'une définition de la situation des langues insulaires.

L'acceptation de l'état de fait-la hiérarchisation du français et du corse en fonction de leurs usages respectifs-est la condition nécessaire pour que les acteurs puissent mettre en avant leur propre maîtrise de la variété haute du français, celle qui précisément est requise à un niveau élevé de communication.

Pour le corse, les points de vue correspondants (n'émanant pas des mêmes personnes ayant répondu pour le français) sont affectés de pondérations significatives:

- je tente de maîtriser le corse dans des domaines spécifiques (1);
- je peux communiquer en corse dans un nombre limité de registres (2);
- je possède un corse standard(celui de la communication) (3);
- j'essaie de me conformer au "bon usage" (le corse standard n'étant pas fixé) (4).

Ces points de vue témoignent d'attitudes très différentes et même contradictoires concernant l'usage de la langue corse. D'une part, la représentation diglossique est présente dans les deux premiers points de vue: l'usage de la langue corse se trouve limité sur les plans des registres (des niveaux de langue) et des contextes de la communication.

D'autre part, on peut parler de stratégie volontariste pour caractériser la modification des points de vue (1) et (4). Il y a dans ce processus d'appropriation d'une langue ("je tente, j'essaie"), l'expression d'un désir d'affranchissement de la règle du jeu diglossique en vigueur dans l'espace linguistique insulaire.

Enfin, les expressions (3) et (4) révèlent deux attitudes contradictoires à l'égard de la variation. Pour l'un des acteurs, la réalité du corse standard s'identifie à l'effectivité même de la communication en langue corse. Cette position tautologique (i.e. savoir communiquer, c'est posséder le corse de la communication) dans laquelle l'unité de la communication est postulée, est à comprendre selon nous comme un procédé d'évitement de la question de la variation linguistique: l'aspect contextuel de la communication (et donc les variétés hautes et basses d'une langue -pour reprendre les catégories de la description diglossique- suivant qu'il s'agisse d'un usage familier ou d'un usage soutenu), la réalité des registres de langue indissociables des différents contextes de la communication sont mis entre parenthèses dans l'affirmation de l'existence d'un "corse de la communication". Il y a là, selon nous, une stratégie qui s'inscrit dans le conflit diglossique.

Dans la représentation (4), le "bon usage" se voit opposé à la "langue standard" qui selon la personne interrogée ne constitue pas une réalité pour la langue corse.

2) Lorsque la question implique une décentration, que les acteurs n'ont pas à formuler de points de vue sur leur propre compétence, le traitement des questions se modifie: les représentations font largement appel à des concepts sociolinguistiques, à un étayage théorique du discours sur "la bonne langue" ("bien parler le corse ou le français").

Ainsi, la compétence communicationnelle orale qui apparaît comme une caractéristique principale de maîtrise du français dans un tiers des réponses (43% des réponses pour le corse), est entièrement décrite à l'aide de concepts qui intéressent la question de la polynomie.

Ainsi, savoir communiquer en corse pour les acteurs signifie:

- respecter le bon usage (1)
- posséder un corse standard (2)
- savoir s'exprimer quel que soit le contexte (3)
- maîtriser le corse dans des domaines de communication spécifiques et complémentaires du français (4)

Pour la langue française, seules les trois premières expressions apparaissent.

On le voit, la description des représentations qui composent le référent du groupe sur la fonction véhiculaire du français intègre les

convergences des points de vue, mais ne peut laisser de côté les contradictions descriptibles pour nous à partir des oppositions entre les termes de "bon usage ou de standard de langue", de "variété des normes ou de variété des usages", de "communication en contexte familier ou en contexte non routinier", de "niveaux courant ou supérieur de langue".

Il nous semble toutefois que l'opposition entre la langue standard et le bon usage est celle qui permet le mieux de comprendre le point de vue des acteurs à l'égard de la question de la variation qui participe du référent du groupe de C1 sur la fonction véhiculaire des langues insulaires.

En regroupant les points de vue où s'exprime cette opposition, nous obtenons l'ensemble suivant:

-je possède un français standard (sans me prendre pour un journaliste (1)

-je possède un corse standard (celui de la communication) (2)

-j'essaie de me conformer au "bon usage" (le corse standard n'étant pas fixé) (3)

-bien parler français, c'est respecter le bon usage (4)

-bien parler corse, c'est respecter le bon usage (5)

-bien parler corse, c'est posséder un corse standard (6)

-bien parler français, c'est posséder un français standard (7)

Dans cet ensemble de points de vue, les contenus des représentations du standard de langue et du bon usage s'organisent en s'opposant:

-le standard de langue serait la langue de la communication courante, avec pour modèle de référence, le français du journalisme (1). Ce français standard pourrait être caractérisé comme la langue moyenne, idéalement compréhensible par le maximum d'auditeurs ou de lecteurs partout dans l'hexagone, sans accent particulier ni originalité lexicale ou syntaxique. Dans la formation de ce point de vue, le français standard apparaît comme une propriété de l'acteur ("je possède"). Mais l'emploi du verbe "posséder" peut aussi servir à l'acteur pour caractériser sa maîtrise du français standard (posséder un français standard comme on possède une langue étrangère). La référence au journaliste vaudrait aussi bien pour désigner un rapport différent à la langue standard que pour exprimer une différence de valeur dans les objets possédés. En tant que propriété, la langue standard serait alors une variété du français, distincte du français régional. Cette variété, dans le sens de standard devrait être une variété stable, fixée et indépendante du contexte de communication. Une langue unifiée et unifiante, donc. On ne comprendrait pas alors qu'en se référant au journaliste, l'acteur se situe dans une position minorée. La possession de cette variété singulière de langue qu'est la langue standard met tous les "propriétaires" à égalité, l'objet possédé étant le même pour tous. Il faudrait donc selon nous entendre la possession en terme de maîtrise pour rendre compte de la compétence relative des membres et pour que des comparaisons soient possibles. En identifiant maîtrise et possession, l'interprétation devient possible. Maîtriser la langue standard est alors synonyme de capacité à connaître et à respecter le système des normes externes qui s'impose à l'usage. Dans cette représentation, le standard de langue désignerait, non pas l'usage en situation, mais le corpus de règles qui régit de l'extérieur les réalisations contextuelles de la langue. Cette interprétation se trouve renforcée du fait de la référence à la langue du journaliste, qui peut être une langue écrite. On sait l'importance du modèle de l'écrit dans la définition d'une forme standard de la langue. Mais la langue du journalisme comme langue orale n'est pas parlée, au sens où elle ne donne pas lieu à des échanges linguistiques. Le journaliste est sur le plan de la communication, un émetteur et l'auditeur un récepteur. Si l'on accepte de considérer que la langue standard comprend l'ensemble des performances langagières liées aux interactions qui surviennent dans la communication courante, la référence au français du journalisme comme modèle de langue standard devient difficilement compréhensible.

L'opposition des deux points de vue portant sur la question de la réalité d'un corse standard permet de décrire d'autres interprétations de ce concept.

Dans la représentation (2), la réalité du corse standard est prise comme un fait. La justification implicite de l'existence de ce corse standard prend la forme d'une "preuve a priori": dans la mesure où la communication entre membres est possible, que l'acteur lui-même par ses pratiques quotidiennes en fait l'expérience, ceci suppose l'existence d'une langue objective, d'un système indépendant des locuteurs comme garant de la possibilité de la communication.

Dans l'une des représentations, c'est la variation linguistique qui apparaît en filigrane du constat d'absence de standard de langue pour le corse. L'usage, qui sert alors de cadre normatif, doit s'inscrire dans la logique de la variété intra-groupale (3).

Dès lors, la solution serait de rendre compte du bon usage comme le processus par lequel la langue standard se constitue en système extérieur au sujet à travers les pratiques linguistiques des membres. Dans cette représentation, l'invocation du bon usage peut référer directement au contexte des échanges linguistiques et désigner l'ensemble des performances suscitées par la communication courante et non d'une forme séparée de langue.

La conformité rendrait ici observable le processus d'auto-régulation des échanges en situation contextualisée. Dans cette perspective, le bon usage ne s'inscrirait pas comme une étape dans le processus large d'émergence d'une forme objective de langue standard mais en opposition à elle. L'existence d'une normativité externe ne ferait pas disparaître le bon usage, c'est-à-dire le processus de mise en ordre interne de la langue. Bon usage et langue standard feraient coexister dans cette interprétation un principe de régulation interne des échanges linguistiques et l'ensemble de règles externes de normativité de la langue standard.

Les limites qui sont celles de toute communication ne nous permettent pas de proposer notre description des réponses des acteurs aux questions visant à la détermination et au commentaire de formes correctes en français et en corse. Indiquons simplement que le traitement de ces questions nous a permis de contextualiser les représentations des acteurs sur les langues, d'analyser les méthodes et les choix de formes correctes ou justes. La mise en situation des acteurs, tenus d'accomplir un exercice pratique, nous a donné une perspective et un éclairage supplémentaires sur leurs représentations du bon usage, du standard de langue, de la maîtrise de l'écrit ou encore du rôle de savoir grammatical ou orthographique dans la détermination des "bonnes formes". Les quelques commentaires que nous proposons ici serviront de conclusion sous une forme problématique, et ce dans la mesure où entre les représentations sur les langues insulaires et l'accomplissement pratique de choix linguistiques, des rapprochements mais aussi des divergences apparaissent.

Ainsi, une grande variété de formes réputées correctes en langue corse apparaît dans les réponses aux questions où les acteurs doivent effectuer un choix unique parmi un ensemble de propositions. Toutefois, cette réalité de la variation qui atteste d'usages différents doit être pondérée par la fréquence de deux formes très proches parmi les sept citées (ces deux formes qui se distinguent par un seul marqueur orthographique se retrouvent dans plus d'un tiers des réponses). S'agit-il là d'un indicateur de normativisation, la prégnance de certaines formes participant de l'émergence d'une langue standard, entendue non comme la langue moyenne mais comme système de régulation externe des pratiques linguistiques différenciées?

Sur le plan orthographique, là encore, les réponses manifestent une tolérance importante (graphies de l'italien ou du corse) mais deux formes se révèlent dominantes, puisque citées dans plus de la moitié des réponses. Ces deux formes qui se présentent comme une simplification de la graphie traditionnelle pourraient aussi être interprétées en référence à la construction d'une langue standard, la simplification témoignant plus particulièrement d'une prise de conscience de la

nécessité d'une adaptation de la langue écrite au public scolaire, en rupture avec un certain usage élitiste du corse écrit.

Que l'essentiel de la variabilité des formes dans l'ensemble des questions portant sur l'usage de la langue corse ait une détermination orthographique confirmerait cette hypothèse de la réalité du processus. Si l'on suit l'histoire du concept de bon usage, on peut se rendre compte de l'ambiguïté de son interprétation. Le bon usage, en effet, réfère à la fois au jugement d'acceptabilité, au bon sens linguistique de tous les locuteurs ou à un modèle élitiste de langue, le bon usage, dans ce cas, étant celui de la classe sociale dominante. L'usage, et donc l'acceptation de la variation linguistique (dans la mesure ou l'intercompréhension entre membres reste possible malgré les différences de parlers individuels) cache en fait un idéal de normativité et de "bonne langue", idéal d'un standard de langue qui ne serait pas une langue moyenne mais une langue haute, la langue de l'élite sociale.

Ainsi, l'opposition qui apparaît dans les représentations des acteurs entre "corse standard" (jugé inexistant ou en cours d'élaboration) et "bon usage" peut être interprétée en référence à l'ambiguïté et à l'interdépendance des concepts de "bon usage" et de "standard de langue". En effet, la distinction d'une part, entre bon usage et corse de la communication (ou corse standard) n'est pas fondée si l'on identifie "bon usage" et "ce qui se dit", qui est validé par le "jugement d'acceptabilité". En ce sens, au contraire, c'est le corse de la communication, compris non comme modèle de langue mais comme langue contextualisée s'élaborant au cours des interactions linguistiques, qui devrait correspondre au "bon usage". Au contraire, l'ambiguïté du concept permet de rapporter le "bon usage" à la langue d'un groupe spécifique (élite intellectuelle, politique). En ce sens, le bon usage n'est plus qu'une autre manière de désigner la langue standard.

Dans les représentations, le corse ou le français standard sont objectivés comme langues-modèles existant substantiellement en dehors des réalisations des locuteurs, des stratégies de signification et d'interprétation de la parole de l'autre. La "langue des journalistes" est un exemple de référence normative, un modèle envié au point que l'acteur qui la cite prend soin de s'en tenir à une certaine distance (respectueuse): "sans me prendre pour un journaliste"!

Mais si dans ce point de vue, le modèle de référence est identifiable pour la langue française à la langue des professionnels de l'information, ce n'est pas le cas pour la langue corse. Serait-ce le modèle de la langue littéraire? La difficulté est ici qu'il ne s'agit pas d'une langue unique, l'écriture étant par définition le domaine de l'originalité. Ou bien, à la manière de Vaugelas intégrant les écrivains à son modèle de langue, mais seulement les écrivains fréquentant (ou lus par) la cour, seules certaines écritures en langue corse pourraient servir de référence. Derrière le modèle littéraire apparaîtrait alors la langue d'un groupe social dominant. Mais il ne s'agit là que d'une interprétation des représentations, au delà du compte-rendu.

Un étayage de la description de la représentation de l'acteur qui dit se "conformer au bon usage de la langue corse" est possible, et ce dans la mesure où, comme nous l'avons écrit plus haut, ce sont les règles qui définissent la normativité des pratiques qui apparaissent derrière l'usage. Or, l'absence de détermination du contenu de ces règles ouvre à une approche complexe du point de vue de l'acteur.

L'invocation du bon usage peut signifier une objectivation des règles de normativité, la "conformité" étant alors une mise en avant de la fonction d'ordonnement du système des règles grammaticales. Dans ce cas, le bon usage fait référence à une forme de standard de langue comme principe de régulation externe, idéal de normativité que renforce la formulation: "j'essaie de me conformer".

Mais cette interprétation entre en contradiction avec la prise de position explicite de l'acteur qui constitue le deuxième volet de la formulation: "le corse standard n'étant pas fixé".

¹. "Des poésies ne suffisent pas pour former une littérature dans la pleine acception du terme" (Joan FUSTER, *Literatura catalana contemporània*,

Barcelona, Curial (Biblioteca de cultura catalana, 23), 1978 (première édition: 1971), p. 76).

2. "On ne peut pratiquement pas parler de la prose comme genre de création pendant le XVIII^e siècle catalan. Nous nous limiterons dans ce chapitre à réunir une série d'oeuvres dispersées et hétérogènes dont une bonne partie sont restées manuscrites" (Antoni COMAS, *Història de la literatura catalana*, Part moderna, volum VI, Barcelona, Ariel, 1985 (première édition: 1964), p.109).

3. Robert LAFONT, "Quand l'identité devient énigme. Entre le XV^e et le XVI^e siècle en Provence: la fracture de conscience linguistique dans le texte", *Cahiers critiques du patrimoine* (Marseille), 3, 1987, p. 5-18. Cette analyse pourrait s'appliquer à l'ensemble des pays occitans, avec un certain nombre de nuances.

4. Cf. la récente mise au point de Jean-Paul LAURENT, "L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et la conversion des notaires à l'usage exclusif du français en pays d'Oc", *Le Gnomon. Revue internationale d'histoire du notariat*, 26, 1982; réédité dans *Lengas revue de sociolinguistique* (Montpellier), 26, 1989, p. 59-94.

5. Robert LAFONT, "Deux littératures d'oc successives? Questions de méthodologie", *Actes du Premier Congrès international de l'Association internationale d'études occitanes*, London, Westfield College, 1987, p. 13-34.

6. Henri BOYER, Georges FOURNIER, Philippe GARDY, Philippe MARTEL, René MERLE, François PIC, *Le Texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*, Montpellier, Section française de l'Association internationale d'études occitane, 1989, 518 p.

7. Philippe GARDY, *Un Conteur provençal au XVIII^e siècle: Jean de Cabanes*, Aix-en-Provence, Edisud, 1982, 200 p.

8. Philippe GARDY, "Un apprentissage de la prose occitane: les *Paraulos & fats noutables* de Jean de Cabanes", *Revue des langues romanes* (Montpellier), LXXXVII, 2, 1983, p.201-215.

9. Une réédition récente: Jean-Baptiste FABRE, *Histoïra de Jean l'an pres/Histoire de Jean-l'ont-pris*, Montpellier, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 164 p. Sur l'homme et l'oeuvre, cf. Emmanuel LE ROY LADURIE, *L'Argent, l'amour et la mort en Pays d'Oc*, Paris, Le Seuil, 1980.

10. *Carya Magalonensis*, Toulouse, Lavergne, 1836. Et *Carya Magalonensis ou Noyer de Maguelonne*, seconde édition avec la traduction en regard, par A. MOQUIN-TANDON, Montpellier, Boehm, Toulouse, Bon et Privat, 1844, XXIV + 172 p. (dont un "Avertissement" de H. Fortoul, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse et futur ministre de l'Instruction publique).

11. René MERLE, "L'île des fous", *Les Fous de la langue. Langue, littérature et idéologies occitanes au XIX^e siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 1986, p. 64-71; René MERLE, *Inventaire du texte provençal de la région toulonnaise*, Toulon, GRAICHS, 1986, p. 178-181.

13. La première édition de ce texte est de 1856, un an après la mort de son auteur: *Oeuvres complètes de Victor GELU*, Marseille et Paris, Charpentier, deux volumes, 394 + 430 p. *Nouvè Grané* figure dans le deuxième volume. Une réédition critique récente: Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1987, XIII + 230 p.

14. Le texte intégral de cette lettre est donné dans René JOUVEAU, *Histoire du Félibrige.1854-1876*, Aix-en-Provence, l'auteur, 1984, 334 p. (p. 69-70).

15. Il n'existe pas, à ma connaissance, dans la production littéraire en occitan du Val d'Aran (Generalitat de Catalunya, Etat espagnol) et des vallées alpines d'Italie où se parle cette langue, de tradition romanesque autochtone, si l'on excepte le récent livre de Giovanni BERNARD, *Steve* (sous-titré: "roumans ousitan"), Sampeyre, Edizioni Ousitanio vivo, 1989, 160 p. On notera que G. Bernard est né à Paris et qu'il a "regagné" l'Italie familiale six ans plus tard.

16. Charles CAMPROUX, *Histoire de la littérature occitane*, Paris, Payot, 1953, 239 p.; rééd., *ibid.*, 1971, 267 p. (p. 200 sqq. La réédition de 1971 comporte, en fin d'ouvrage, un bref chapitre d'actualisation qui ne modifie pas sensiblement ces chiffres).

¹⁷. Carles CAMPROS [= Charles CAMPROUX], "Un Sègle de pròsa", *Oc. Revista trimestrala de las letras occitanas*, 1959, 208-209-210, p. 33-40.

¹⁸. Jean BOUDOU (1920-1975) est très probablement le romancier occitan contemporain dont les livres ont connu, du vivant de son auteur, le plus grand "succès" éditorial. Son oeuvre, dont les Editions du Rouergue (Rodez) ont entrepris la publication intégrale - quatre volumes, avec une version occitane et une version française séparées ont déjà vu le jour-, apparaît comme une patiente et douloureuse exploration du déchirement humain face aux tyrannies de l'existence, de l'appartenance sexuelle, culturelle ou linguistique.

¹⁹. Robert LAFONT (né en 1923) bâtit, depuis les années cinquante, une oeuvre narrative en prose qui semble refuser délibérément la tentation du "roman" classique. Chez lui, l'occitan, progressivement, devient outil de connaissance en accord avec les mouvements de l'Histoire et la dérive des espaces où émergent les sens toujours redéfinis de nos territoires d'Europe. On peut lire en traduction française la **fable** de *L'icòna dins l'iscla* (Toulouse, Institut d'estudis occitan, 1971; rééd. 1979): *L'icône dans l'île*, traduit de l'occitan par Philippe Gardy et Bernard Lesfargues, préface de Jean-Marie Auzias, Lyon, Fédérop, 1982, 132 p.

²⁰. Jean-Pierre TENNEVIN (né en 1922) est l'auteur d'une suite de romans où, depuis 1965, se conjuguent une veine utopiste et une inspiration volontiers satirique. Le devenir de la langue (Tennevin refuse le terme d'"occitan" pour ne retenir que celui, géographiquement plus restreint, de "provençal") se trouve au coeur de ses fictions grinçantes qui feignent l'ironie comme pour mieux exorciser le désespoir qui les ronge.

²¹. Philippe GARDY, "Langue du roman ou roman de la langue? A propos de *La Festa* de Robert Lafont", *Mélanges offerts à Robert Lafont*, Montpellier, Université Paul-Valéry (Centre d'estudis occitans), 1990.

²². Henri MOULY (1896-1981), romancier abondant et vigoureux, est un bon représentant de cette écriture narrative qui accorde ses thèmes (les changements sociaux, économiques et culturels qui affectent une région, en l'occurrence le Rouergue) avec un discours sociolinguistique et, plus largement, idéologique que le récit est censé étayer. C'est toujours la disparition "immorale" de la langue qui se trouve en filigrane de la narration. Mais cela n'empêche pas le roman de fonctionner souvent avec une assez belle efficacité.

²³. Jean-Marie SCHAEFFER, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire?*, Paris, Le Seuil, 1989, 188 p.

²⁴. Voir l'étude très suggestive de Fausta GARAVINI, "Quelle langue pour la prose d'oc contemporaine?", *Lengas revue de sociolinguistique* (Montpellier), 24, 1988, p. 33-58. Etude reprise dans Fausta GARAVINI, *Parigi e provincia. Scene della letteratura francese*, Torino, Bollati Boringhieri, 1990, 239 p. ("Quale lingua per la prosa d'oc?", p. 181-202).

²⁵. Bernard MANCIET, *Lo Gojat de novèmer*, Toulouse, Institut d'estudis occitans, 1964, 84 p; *Le Jeune Homme de novembre*, traduit de l'occitan par A. Surre-Garcia, Paris, Le Chemin Vert, 1987, 254 p (la traduction contient les deux autres récits qui composent une trilogie avec le *Gojat*). Cf. Philippe GARDY, "Manciet, Mauriac: l'écriture au miroir des langues", *Littérature*, 76, 1989, p. 24-36.

²⁶. Ce texte a connu d'assez nombreuses rééditions depuis sa publication, à Paris, en 1926, chez Bernard Grasset. La plus récente: Joseph D'ARBAUD, *La Bête du Vaccarès*, Paris, Grasset (Les Cahiers rouges, 42), 1985, XIX + 368 p.

²⁷. Robert LAFONT, *Lei Maires d'anguilas*, Toulouse, Institut d'estudis occitans, 1966, 124 p.; rééd., *Ibid.*, 1979. Robert LAFONT, *La Festa*, Lyon, Fédérop, 1983, deux volumes, 470 et 456 p.

²⁸. Les quatre tomes parus du *Verd Paradis* de Max ROUQUETTE ont été publiés aux éditions de l'Institut d'estudis occitans (Toulouse) en 1961, 1974, 1986 et 1987. Traduction française des deux premiers volumes par A. Surre-Garcia, Paris, Le Chemin Vert, 1980.

¹. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans le débat plurimillénaire sur le problème de l'origine de la métaphore et de ses rapports avec le langage, mais ce colloque étant consacré à la polynomie et la langue corse étant largement métaphorique de cette situation langagière, il m'a semblé qu'une réflexion sur la nature et la fonction de la métaphore en corse y avait aussi sa place.

². Il se trouve qu'en 1976 alors que je participais, en tant que linguiste, à un stage de formation des enseignants de langue corse, j'ai assisté avec l'ensemble du stage à une leçon modèle de corse faite par Jean Chiorboli, à Bastia, je ne sais s'il s'en souvient. C'était dans une classe de 6e, je crois, et j'avais été frappée par la façon dont il commentait le verbe corse **rammintassi** "se souvenir" en montrant sa dérivation de **menti** "esprit" et en le comparant au verbe italien **ricurdassi** dérivé de **cori** "cœur": dans cette association entre le fait de "se souvenir par l'esprit" et le fait de se "se souvenir par le cœur" il joignait le geste à la parole illustrant ainsi le processus métaphorique. Or la variante corse méridionale **invenasi** évoque tout simplement l'"en-venir en soi" et cette variation dans les choix métaphoriques est aussi un problème qui interpelle la dimension polynomique.

³. En fait ce problème concerne beaucoup plus largement les langues et dialectes romans et dans ce cadre la forme a fait l'objet d'hypothèses étymologiques variées:

J. Nicolas (1954, p.130) la fait dériver de QUO MODO associé à l'auxiliaire être:

L'ancien italien disait couramment **com'** même devant consonne

Le -o peut être dû à des constructions telles que **un uomo com'è lui > un uomo come lui >**"

Pierre Bec (1970, p.50) donne une autre interprétation:

"l'adverbe interrogatif latin s'était réduit à *QUOMO dans la langue populaire qui, en débit rapide, affecte parfois les mots accessoires: como est attesté à Pompéi. D'où a. it. esp. port. **como**, de même que le français **comme** provient de **com** avec adjonction de la conj. **et** (**e**). Des expressions comme **quomodo et tu** sont attestées en lat. depuis le III^e siècle et les formes du toscan vulgaire **comed'** devant initiale vocalique (ex. **comed'Anna**) confirment l'étymon. Les anciens poètes toscans (Guittone, Dante) emploient l'une ou l'autre forme selon les mécanismes de la rime."

Pavao Tekavcic (1972, vol.2., p.643) développe l'analyse du point de vue de la sémantique syntaxique, dans le cadre d'une étude globale des propositions comparatives de l'italien:

Pour exprimer l'identité, l'italien a conservé et ultérieurement développé le latin QUOMODO > QUOMO > **como**. La forme **como** est largement attestée dans la langue ancienne: parmi les textes les plus anciens citons par exemple **como et quintu** (*Ritmo di Sant'Alessio*, p.139) **como et quantu** (Ibidem, v. 187), **non sapia como se fare** (Ibidem, v. 183) **addemandaulu...como gia** (*Ritmo Cassinese*, vv. 38-39). La forme **komo** se conserve encore aujourd'hui dans les dialectes italiens et elle est en outre homophonique de la forme espagnole et portugaise. Le moderne **come** provient de la fusion de **como** avec la conjonction coordinative copulative **e** qui souligne la coordination des deux termes de comparaison dont on vient de parler. La fusion de **como** et **e** repose essentiellement sur une contamination:

A lavora e B lavora
A è bello e B è bello

A lavora como B
A è bello como B

A lavora como + e B
A è bello como + e B

La même contamination explique la genèse du français **comme** (ancien français **com + e**). Cfr. aussi le roumain **cum sit**, **precum si**, **comme** et le serbocroate dialectal **kaj** ou **ki** "comme" (<**kao i**)."

Dans le domaine plus spécifiquement corse, une interprétation de ce type paraissait déjà en 1967 sous la plume de Ziu Tumeone (revue *U Muntese*, 1967, n°65). Dominique Antoine Geronimi et Pascal Marchetti (*Intricciate e Cambiarine*, 1971) reprennent cette analyse sous le nom de reclusa di u Pater Noster. Par la suite D.A. Geronimi (mais non Marchetti)

a adopté une graphie conforme à cette analyse (cf. D.A. Geronimi & G.G. Franchi *E Fole di Mamma* 1978).

1. Nous reprenons à notre compte le concept de langue polynomique proposé par Jean-Baptiste MARCELLESI en 1983 au Congrès des Romanistes à Aix-en-Provence et dont la définition est la suivante: "Langue dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de l'ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome de autres langues reconnues" avec quelques réserves sur le caractère autonome de toute langue polynomique.

2. A titre d'exemple dans ONWANE 'AL MAJD FI TARIKH NAJD (p.6) publié à Ryad (Arabie Saoudite) sans date et cité par 'AYMAN 'al Yassini, professeur à l'Univ. Mc Gill, dans 'ALSIAM WAL AARCH (Le Caire 1990, Kitâb 'al 'ahâlî n°26, p.40), traduction de son ouvrage en anglais *Religion and state in saudi arabia*, l'historien Osman Ebn Béchr signale qu'au début arabe les habitants étaient revenus aux pratiques païennes antérieures à l'islam.

3. Par exemple la conférence faite au Caire par un haut fonctionnaire de sa Très Gracieuse Majesté, Sir William Willcocks, sur le thème: "Pourquoi les Egyptiens manquent-ils aujourd'hui de créativité?" et publiée en janvier 1983 dans la revue *AL AZHAR*.

4. Cf *'AL SABAA FIL QERA'ATE* de Ebn Mojâhèd (Ed. critique de Chawqî Déf, Le Caire, Dâr él Maâréf, 2ème éd., 1980).

5. Cf notamment l'ouvrage relativement récent de Mohammad Daoud Al Ténir 'ALFAZ AAMEYYA FASIHA *Tournures dialectales littérales*, Le Caire, Dâr Al Chorouq, 1987 ainsi que l'article de Ahmad Hussein Al Sâwi "Bayana -I-aarabéya walmésréya 'al qadîma" Entre l'arabe et l'égyptien antique publié dans le quotidien *Al Ahrâm* du 14.05.87 en réponse à un article de Kamal Al Mallakh donnant une étymologie égyptienne antique à des termes courants du dialecte égyptien actuel qui sont en fait tout ce qu'il y a de plus arabe.

Normand LABRIE

*Centre de recherche sur le plurilinguisme
Bruxelles*

L'ALTERNANCE ENTRE L'ITALIEN, LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS CHEZ LES ITALOPHONES DE MONTREAL

Les italophones de Montréal ne sont pas confrontés à proprement parler à l'usage d'une langue polynomique, si ce n'est qu'ils ont développé une variété montréalaise de l'italien, appelée par certains l'"italianese" (VILLATA, 1985) et qui s'apparente à l'"italiano stentato"², concept proposé par Auer et repris par DITTMAR, SCHLOBINSKI et WACHS (1988:133). Ce qui caractérise davantage leurs comportements linguistiques est l'alternance entre cet ensemble de variétés d'italien et les langues en usage dans la métropole québécoise, le français et l'anglais.

Dans le cadre de ce colloque sur les langues polynomiques, il nous semblait opportun justement de s'intéresser à l'alternance, car ce phénomène pourrait jouer un rôle dans le maintien du caractère polynomique des langues. En effet, si le corse est une langue polynomique et qu'aucune norme n'a tendance à s'affirmer, cela peut être relié, entre autres, au fait que l'usage du corse est rarement exclusif, l'alternance entre cette langue polynomique et le français (sous ses multiples variétés) ou parfois avec l'italien faisant partie des pratiques sociolinguistiques les plus usuelles. Par ailleurs, l'enseignement s'y fait principalement dans la langue "de prestige", le français. Ces considérations nous incitent à mettre en parallèle la

situation des locuteurs corses avec celle des italophones de l'île de Montréal, car les comportements multilingues des Italo-Montréalais illustrent bien comment un groupe de locuteurs qui disposent d'un répertoire trilingue opère dans ses choix linguistiques et dans l'alternance entre les langues.

L'étude dont nous relaterons les résultats dans cet article avait pour but de relier les principales approches de la sociolinguistique dans le domaine de l'alternance de langue, en développant un appareil analytique de type quantitatif. Le modèle proposé pour analyser les comportements multilingues des italophones de Montréal était un modèle centré sur le locuteur qui cherchait à mettre au jour la dynamique de l'emploi des langues italienne, française et anglaise et les changements et alternances entre ces langues. Nous avons cherché à savoir si des caractéristiques individuelles pouvaient conditionner les comportements et si la situation de communication qui prévalait lors de l'énonciation des manifestations du contact des langues pouvait également orienter les comportements.

L'analyse a été effectuée en trois étapes de façon à dégager l'"architecture des fonctionnements diglossiques" évoquée par LAFONT (1979). Trois questions principales ont fait appel à des analyses correspondantes:

1) Pour quelle langue opte-t-on? En réponse à cette question, nous proposons une description détaillée des choix linguistiques, en établissant la proportion des tours de parole prononcés dans chaque langue.

2) Comment sont répartis les comportements linguistiques? Une analyse des manifestations du contact des langues au plan conversationnel (GUMPERZ, 1982) et linguistique (POPLACK et SANKOFF, 1988) est établie en comparant deux générations afin de prendre en compte la synchronie évolutive et ceci dans deux situations, au foyer et au travail (deux lieux de socialisation parmi les plus pertinents).

3) Quels sont les facteurs qui expliquent le mieux la variation dans les comportements? Pour en avoir une idée, une mesure de l'importance de facteurs extralinguistiques, structuraux (caractéristiques individuelles) et situationnels, est proposée.

1. LA COMMUNAUTE ITALOPHONE DE MONTREAL

On estime généralement que la communauté italo-québécoise est constituée de 200000 individus; elle se situe donc au 3^e rang sur le plan démographique au Québec qui compte 6750000 habitants, répartis entre 80% de francophones, 13% d'Anglo-Saxons et 7% d'allophones.

La question linguistique au Québec peut être abordée en relation avec l'émergence de deux réalités bien différentes: l'une provinciale et l'autre métropolitaine. En effet, un peu plus de la moitié de la population du Québec est dispersée sur les différents territoires à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Il s'agit, dans l'ensemble, d'une population relativement homogène sur le plan linguistique puisqu'elle est constituée très majoritairement de francophones. A l'exception de quelques régions où l'on trouve des minorités de langue anglaise, le français occupe partout une place prédominante. L'autre partie de la population du Québec, à savoir près de la moitié de la population totale, se trouve concentrée dans la région de la métropole et c'est là que s'établissent les contacts interculturels. La grande agglomération de Montréal attire effectivement 90% des immigrants qui viennent s'installer au Québec et elle est le lieu où résident 85% des Anglo-Québécois. Sur l'île de Montréal, un citoyen sur douze est d'origine italienne.

D'après les données du recensement canadien de 1986 (ROWAN, 1989), les langues parlées au foyer à Montréal étaient réparties comme suit (ces données ne prennent en considération que les répondants qui ont donné une seule réponse): le français, 71, 9%; l'anglais, 19, 2%; l'italien, 3, 0%; le grec, 1, 1%; toutes les autres langues se situaient sous le seuil de 1%.

Hormis son importance démographique, la communauté italophone de Montréal s'est trouvée depuis une trentaine d'années au coeur de la question linguistique. A partir du débat sur le libre choix de la langue d'enseignement qui a eu lieu chez les francophones à partir du milieu des années soixante, jusqu'à la promulgation de la loi 101 en 1977, la communauté italophone a constitué l'un des groupes de pression qui a le plus orienté le cours de la législation linguistique québécoise (TADDEO et TARAS, 1987). En 1975, 90% des élèves italophones du Québec fréquentaient des écoles anglaises (aujourd'hui cette proportion est descendue à 70%).

Le fait que la majorité des immigrants italiens habitent et travaillent dans des quartiers francophones de la ville et qu'ils aient inscrit leurs enfants dans des écoles anglaises, confère aujourd'hui à l'italien le rôle de lingua franca entre les générations. Ainsi, la langue italienne se maintient beaucoup mieux à Montréal que dans les villes anglo-saxonnes d'Amérique du Nord. Montréal représente en effet une situation "laboratoire" des plus intéressantes, car l'existence de deux pôles d'attraction linguistique, français et anglais, favorise le maintien des tierces langues.

2. METHODOLOGIE

Afin d'obtenir une image représentative des comportements linguistiques des italophones de Montréal, 31 locuteurs de deux générations ont été enregistrés dans 16 familles différentes habitant dans l'est de l'île de Montréal. Des enregistrements ont été effectués auprès de ces 31 personnes au foyer au cours d'un repas en famille, généralement en l'absence de l'enquêteur, puis des enregistrements ont été effectués auprès des 14 d'entre eux qui se sont portés volontaires pour des enregistrements sur les lieux de leur travail.

Le corpus comprend au total 45 heures d'enregistrement. Pour dépouiller les enregistrements, nous les avons segmentés en unités (des tours de parole) prononcées dans chaque langue. Ainsi, 39994 tours de parole ont été recensés. De ce nombre, 15422 avaient été prononcés par les 31 locuteurs visés par cette étude et parmi ces 15422 tours de parole, 4848 impliquaient des manifestations du contact des langues: c'est-à-dire, soit le passage d'une langue à une autre, soit l'intégration d'éléments d'une langue dans des extraits d'une autre langue.

Ces 4848 passages comprenant une manifestation du contact des langues ont été transcrits et codifiés. Les six combinaisons linguistiques possibles prévoyaient le passage de l'italien au français; de l'italien à l'anglais; du français à l'italien; du français à l'anglais; de l'anglais à l'italien; de l'anglais au français.

Du plus macrologique au plus micrologique les manifestations du contact des langues ont été découpées comme suit:

1. Les **choix linguistiques**, c'est-à-dire la proportion d'emploi des langues italienne, française et anglaise par chaque locuteur;
2. Les **changements de langue** au début d'un nouveau tour de parole:
 - 2.1 Le maintien d'une langue utilisée au cours du tour de parole précédent (ex. 1);
 - (1) A: buono il brodo
G: you like it
A: * **ti piace il formaggio dentro**
 - 2.2 L'**adaptation** à la langue de l'interlocuteur (ex. 2);
 - (2) A: quante quanta carne fai?
G: quelle four chops che son fuori li (.) and a glass of wine please
(0.02) honey?
A: * **there you come again** =
 - 2.3_ **L'initiative** dans une langue différente de celle employée précédemment tant par le locuteur que par l'interlocuteur (ex. 3);
 - (3) G: so what are you going to do tonight?
A: **_nothing**
G: you're not going out or anything?
A: * **devo andare da Renaldo a portargli l'assegno**

3. Les **alternances de langue** (le passage d'une langue à une autre au sein d'un même tour de parole):

3.1 L'**alternance extraphrastique**, c'est-à-dire entre deux phrases (ex. 4);

(4) A: non fare la scema va!

G: ((bruits) oh mi dai anche il supranome

A: se no bruci la pasta * **you're gonna burn everything** XXX fine
fine already burnt it yesterday

3.2. **L'alternance intraphrastique**, c'est-à-dire au sein d'une même phrase:

3.2.1 **entre deux propositions** (ex. 5);

(5) A: the other two bedrooms are nice * **perché una è**

G: and plus there is another bedroom [downstairs]

A: [* **tredici per tre**]

3.2.2 **à l'intérieur d'une même proposition** (ex. 6);

(6) C: it's not a pill p'pa * **it's just une vitamine C**

3.2.3 par l'emploi d'**interjections ou d'expressions idiomatiques** (ex. 7);

(7) M: viene sen- sentimmo tre quattro /quattro/ lingue alla volta
tabernacle

4. L'**insertion de mots exogènes**, c'est-à-dire l'emploi de mots d'une autre langue, qui sont adaptés morphologiquement et/ou phonologiquement à la langue réceptrice, ou au contraire qui ne sont pas adaptés:

4.1. les **emprunts intégrés** (ex. 8);

(8) A: c'est qui Serge?

D: ()

A: ton * **boyfriend** *

4.2. **les emprunts momentanés**, qui sont moins intégrés et moins répandus que les emprunts intégrés (ex. 9);

(9) L: pis e. on leur faisait du * **hot chocolate** * pis elle a voulait savoir rien

4.3. **les alternances lexicales** qui portent des traits de la langue source (ex. 10);

(10) L: ben c'était quand l'année passée qui: avec Pennier les
Canadiens

sontaient * **hot** * pis avançaient dans les * **play offs** *

4.4. **les emplois métalinguistiques** ou en relief (ex. 11);

(11) P: * **coopérative** * vuole dire

5. **L'emploi de noms propres exogènes** (ex. 12);

(12) L: j'sais pas The Wai- Witness si c'est bon avec e.

F: e. ça d'air bon avec * **Harrison Ford** *

L: ouais mais y est pas aussi j'trouve cool quand y est toute clean
cut lui

Les analyses ont consisté à mettre en relation des facteurs structuraux et des facteurs situationnels avec les différents types de manifestation du contact des langues de façon à vérifier si des relations existent entre de tels facteurs et l'usage de l'italien, du français et de l'anglais ainsi que l'interaction entre ces langues.

Les facteurs structuraux qui ont été mis en relation sont des caractéristiques qui distinguent les locuteurs les uns des autres: _

-La génération (père-fils);

-La compétence linguistique (unilingue en italien; bilingue en italien et en français; trilingue en italien, français et anglais);

-La langue de scolarisation (l'éducation reçue en italien seulement; principalement en anglais; partiellement en français);

-L'occupation professionnelle (les ouvriers non-spécialisés; les ouvriers spécialisés; les professionnels);

-La composition ethnolinguistique du sous-réseau familial (un sous-réseau endogame; un sous-réseau exogame composé d'italophones et de francophones)."

Les facteurs situationnels ont plutôt rapport à la situation qui prévalait au moment de l'énonciation de chacune des manifestations du contact des langues prises individuellement:

-Le domaine d'activité (au foyer; au travail);
-La présence de l'enquêteur francophone (ou son absence);
-Le caractère ethnique de la situation de communication (intraethnique: la présence d'italophones uniquement; interethnique: la présence d'italophones et de francophones; multiethnique: la présence d'anglophones en plus)."

Les analyses ont été effectuées à l'aide de Tableaux croisés et de Chi², un procédé qui sert à vérifier si 2 variables sont indépendantes l'une de l'autre. Ce procédé statistique, relativement simple, a été choisi en raison du faible nombre d'informateurs (un plus grand nombre aurait été impossible vu la lourdeur de la tâche de cueillette et de transcription du corpus) et en raison de la nature nominale des données.

*3. RESULTATS*³

Tout d'abord, l'analyse des choix linguistiques a démontré que la langue la plus utilisée dans le corpus était l'italien (50%), suivie du français (30%) et puis de l'anglais (20%). On pourrait donc croire que l'italien a toujours de bonnes chances de survie, que le français est relativement bien implanté et que l'anglais demeure une langue marginale. Mais les analyses qui suivent démontreront qu'il n'en est pas exactement ainsi.

Les multiples formes de comportement bilingue étaient distribuées comme suit:

	Nombre_	%
Les changements de langue à la prise de parole	<u>(3151)</u>	<u>65, 0%</u>
- maintien	(1596)	32, 9%
- adaptation	(824)	17, 0%
- initiative	(731)	15, 1%
Les alternances de langue	<u>(739)</u>	<u>15, 2%</u>
- extraphrastique	(404)	8, 3%
- intraphrastique, dont:	(333)	6, 9%
- 2 prop.	(66)	(1, 4%)
- 1 prop.	(92)	(1, 9%)
- interjections et expressions idiom.	(175)	(3, 6%)
Le recours à des mots étrangers	<u>(485)</u>	<u>10, 0%</u>
- emprunts intégrés	(225)	4, 6%
- emprunts momentanés	(101)	2, 1%
- alternances lexicales	(67)	1, 4%
- emplois métalinguistiques	(92)	1, 9%
L'emploi de noms propres d'une autre langue	<u>(475)</u>	<u>9, 8%</u>

Toutes les formes de comportement bilingue étaient donc représentées dans les usages linguistiques des Italo-Montréalais, bien que les alternances intraphrastiques qui font l'objet de la plupart des études linguistiques ne soient vraiment pas les plus nombreuses. Ce sont au contraire les changements de langue au début d'un nouveau tour de parole qui sont le plus souvent rencontrés, puisqu'ils comptent dans l'ensemble pour 65% du corpus. Le maintien d'une même langue par un locuteur engagé dans une conversation bilingue représente le type de comportement le plus usité, puisqu'il représente à lui seul le tiers des occurrences bilingues.

L'un des aspects les plus importants de cette étude a été de prendre en compte plusieurs facteurs structuraux et situationnels, ce qui a permis de dégager les dynamiques entre les langues et ainsi d'aller au delà de la simple répartition de l'emploi des langues ou des formes de comportement bilingue.

Bien que la plupart des facteurs jouent un rôle dans l'explication des divers comportements, deux d'entre eux se distinguent particulièrement par leur pouvoir d'explication d'un plus grand nombre de types de comportements.

Ainsi, le facteur qui est de loin le plus apte à expliquer les comportements les plus diversifiés, est un facteur situationnel, il s'agit du caractère ethnique de la situation de communication. Pour plusieurs formes de comportement, lorsque seulement des italophones sont présents, l'italien et l'anglais sont souvent mis en rapport; lorsque des francophones sont présents en plus des italophones, l'italien et le français sont davantage employés; enfin, lorsque des Anglo-Saxons ou des gens d'autres origines ethniques sont présents, le français et l'anglais deviennent les langues qui entrent le plus en jeu. Plus que tout autre élément, c'est ce facteur, à savoir le caractère ethnique de la situation de communication, qui détermine les langues qui sont appropriées dans une situation donnée, ce qui démontre que les locuteurs s'ajustent constamment aux situations dans lesquelles ils évoluent.

Au plan structural, le facteur le plus explicatif est la langue dans laquelle l'éducation a été reçue. Les locuteurs scolarisés en italien présentent des comportements dans lesquels l'italien occupe une place importante; ceux scolarisés en anglais font preuve de comportements où c'est l'anglais qui se démarque; enfin, ceux scolarisés en français présentent des comportements où l'anglais occupe une place importante mais où aussi certains types de comportements incluant le français sont importants. Alors que la situation de communication semblait déterminer les langues appropriées dans une situation donnée, le rôle joué par ce facteur structural, la langue dans laquelle l'éducation a été reçue, va plutôt dans le sens de la dominance d'une langue sur les autres. Selon la langue dans laquelle ils ont été

scolarisés, les locuteurs sont enclins à favoriser une langue plutôt qu'une autre.

Voyons plus en détail comment s'articulent les résultats pour l'emploi de chacune des langues en particulier et les changements et alternances entre elles.

3.1. L'ITALIEN

L'italien, qui a été la langue la plus employée, est utilisé au foyer surtout en relation avec des locuteurs scolarisés en italien. Il est aussi utilisé au travail, mais dans ce cas-ci aucun des facteurs retenus n'a permis d'en expliquer l'usage.

Ces mêmes locuteurs scolarisés en italien, qui emploient davantage cette langue, sont principalement responsables de son maintien au foyer. Ils sont responsables en outre de l'insertion d'interjections et d'expressions idiomatiques anglaises lorsqu'ils parlent italien ou encore d'expressions italiennes lorsqu'ils parlent les autres langues.

Le foyer est le domaine d'activité où l'italien est davantage concerné dans des alternances extraphrastiques. Ce sont par ailleurs des locuteurs quasi unilingues en italien qui ont recours à des commentaires métalinguistiques ou à des alternances en relief impliquant des éléments italiens.

Les locuteurs qui ont été enregistrés dans des situations intraethniques étaient principalement responsables de plusieurs comportements intégrant généralement l'italien et l'anglais: ils ont recours à l'initiative en italien ou en anglais et vice versa; ils alternent entre deux propositions entre l'italien et l'anglais; ils alternent à l'intérieur d'une même proposition dans les combinaisons linguistiques dont l'italien fait partie.

Au travail, les situations intraethniques donnent lieu à des comportements mettant en cause systématiquement l'italien et l'anglais: le maintien, l'adaptation, l'initiative et l'alternance extraphrastique. Ceux qui utilisent l'italien au travail en situation intraethnique ont souvent recours à des emprunts intégrés anglais et à des emprunts momentanés anglais ou français.

3.2. LE FRANÇAIS

L'emploi du français, la deuxième langue la plus utilisée, est davantage lié à la situation de communication. Il revêt donc davantage un caractère conjoncturel. Son emploi au foyer est d'abord tributaire, d'une certaine façon, du réseau familial du locuteur. Le réseau social, sans atteindre le seuil de signification, est la seule variable structurale qui contribue à expliquer son emploi. Plusieurs locuteurs ayant un réseau exogame utilisent cette langue dans des proportions supérieures à la moyenne. Cette variable explique également le recours à l'alternance extraphrastique au foyer, les locuteurs ayant un réseau exogame alternant davantage dans des combinaisons reliées au français. A l'instar de l'italien, aucun des facteurs structuraux retenus n'a permis d'expliquer l'usage du français au travail, ce qui semble indiquer que les contraintes qui déterminent les choix linguistiques en situation de travail sont indépendantes des caractéristiques individuelles qui avaient été retenues pour les analyses.

La présence de l'enquêteur a exercé un impact particulièrement important sur deux types de comportements, notamment l'adaptation en situation familiale et l'emploi d'alternances lexicales. En présence de l'enquêteur, les locuteurs se sont adaptés au français au départ de l'italien (et vice versa) ou au départ de l'anglais et ils ont également produit relativement plus d'alternances lexicales anglaises en parlant français.

Un autre facteur conjoncturel joue un rôle important dans les comportements incluant le français. Il s'agit des situations de communications interethniques, c'est-à-dire celles qui réunissent des italophones et des francophones. Dans ces situations, on a recours plus souvent à l'initiative dans les combinaisons linguistiques comprenant le

français. On alterne entre deux propositions entre l'italien et le français. On alterne à l'intérieur d'une même proposition dans les combinaisons linguistiques impliquant le français. On utilise beaucoup d'emprunts intégrés anglais en parlant italien ou français.

Mais des facteurs structuraux interviennent également dans l'insertion de mots exogènes liés au français. Notamment, les locuteurs scolarisés en français intègrent des éléments français en parlant les autres langues ou encore des éléments anglais en parlant français. Par ailleurs, les bilingues ont recours à des mots italiens en parlant français, comme commentaires métalinguistiques ou comme mises en relief, alors que les trilingues le font en parlant français ou anglais.

Le domaine du travail est caractérisé par de plus fortes proportions d'alternances extraphrastiques entre le français et l'anglais. Lorsque l'on se retrouve en situation interethnique au travail, on a recours au maintien, à l'adaptation, à l'initiative, à l'alternance extraphrastique entre l'italien et le français. On utilise des emprunts intégrés italiens en parlant français ou des emprunts français ou anglais en parlant italien. On emploie des emprunts momentanés français en parlant italien ou vice versa. Les situations interethniques sont donc particulièrement caractérisées par la dominance des langues italienne et française.

3.3. L'ANGLAIS

L'emploi de l'anglais, la langue qui a été la moins utilisée globalement dans le corpus, est surtout lié aux locuteurs scolarisés en anglais ou encore en français. Les premiers se distinguent cependant par de plus fortes proportions de maintien de l'anglais au foyer. L'anglais est la seule langue dont l'usage a pu être expliqué au travail à l'aide d'une des caractéristiques individuelles retenues. En effet, l'occupation professionnelle a servi à expliquer un emploi prépondérant de l'anglais au travail. Ce sont uniquement des professionnels qui y ont recours dans des proportions supérieures.

Au foyer, nous l'avons vu, les situations intraethniques donnent lieu à des interactions comprenant l'italien et l'anglais. En situation multiethnique au foyer, le recours à l'anglais est également fréquent mais dans ce cas-ci, un seul locuteur était concerné par ce type de situation au foyer.

Au travail, par contre, où plusieurs locuteurs se retrouvaient dans une telle situation, on remarque le recours relativement fréquent au maintien, à l'adaptation, à l'initiative et à l'alternance extraphrastique entre le français ou l'anglais. On y utilise des emprunts anglais en parlant français ou italiens en parlant anglais. On utilise des emprunts momentanés dans diverses combinaisons linguistiques. Il semble donc que le français et l'anglais dominent les situations multiethniques, sauf au foyer où l'italien joue également un rôle prépondérant.

4. CONCLUSION

Alors que les proportions d'usage de l'italien et de l'anglais dépendent principalement de facteurs structuraux, internes à la communauté italoophone, l'usage du français dépend surtout de facteurs situationnels, conjoncturels ou aléatoires. En fait, l'anglais est en voie de remplacer l'italien comme langue de communication intragroupe alors que le français demeure une langue liée aux communications extragroupes. Dans ce sens, la principale conclusion à tirer est que l'italien et l'anglais se trouvent dans un rapport de concurrence au sein même de la communauté italoophone et que l'anglais pourrait être appelé à remplacer l'italien graduellement. Le français s'ajoute à ces deux langues surtout pour communiquer avec des interlocuteurs francophones.

Cette étude sur les comportements linguistiques des italophones de Montréal démontre clairement que cette communauté est caractérisée par une situation de multilinguisme dans laquelle les trois langues - l'italien, le français et l'anglais - ont toutes un rôle important à jouer.

Chacune des langues obéit cependant à une dynamique qui lui est propre.

Il se dégage de cette étude que les pratiques linguistiques en situation multilingue sont caractérisées par des tendances bien nettes:

1) on s'adapte à ses interlocuteurs (les locuteurs en présence déterminent les paires de langues appropriées);

2) la langue de scolarisation contribue fortement à déterminer quelle langue se trouve en position dominante chez un locuteur;

3) les langues ne sont pas interchangeable;

4) une fois déterminées les langues qui seront appropriées dans une situation donnée et compte tenu de la dominance d'une langue en particulier chez un locuteur, les comportements de divers types sont soumis à une régularité remarquable.

Lorsque l'on considère les comportements langagiers des italophones de Montréal, il n'est pas question de parler de polynomie au sens strict. Cependant, par l'approche empirique, on en arrive à saisir les fonctionnements diglossiques-à reconstituer une "architecture des fonctionnements diglossiques", pour reprendre les termes de Lafont. Il a été question à plusieurs reprises durant ce colloque de **fonctionnements polynomiques** ou de **polynomisation**. Par un examen empirique des comportements linguistiques des locuteurs corses, qui, à l'instar des italophones de Montréal, peuvent disposer d'un répertoire trilingue, on serait éventuellement mieux à même de tester la validité de ces concepts._

BIBLIOGRAPHIE

- DITTMAR, Norbert, Peter SCHLOBINSKI et Inge WACHS (1988) Components for an Overarching Theoretical Perspective in Sociolinguistics, N. Dittmar et P. Schlobinski (dir.) *The Sociolinguistics of Urban Vernaculars. Case Studies and their Evaluation*, Berlin, New York, de Gruyter Verlag, 114-144 (Sociolinguistics and Language Contact, 1).
- GUMPERZ, John J. (1982) "Conversational Code-Switching", *Discourse Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press, 59-99 (Studies in Interactional Sociolinguistics, 1).
- LABRIE, Normand (sous presse) *Choix linguistiques, changements et alternances de langue: les comportements multilingues des italophones de Montréal*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRB/CIRAL).
- LAFONT, Robert (1979) "La diglossie en pays occitan ou le réel occulté", *Bildung und Ausbildung in der Romania. Akten des Romanistentages Giessen 1977*, vol. II, 504-512.
- POPLACK, Shana et David SANKOFF (1988) "Code-Switching", Article no 129, U. Ammon, N. Dittmar et K.J. Mattheier (dir.) *Sociolinguistics. Soziolinguistik. An International Handbook of the Science of Language and Society*, Tome 2, Berlin, New York, Walter deGruyter Verlag, 1174-1180.
- ROWAN, Renée (1989) "De plus en plus de Québécois sont bilingues", *Le Devoir*, vol. L, no 21, 26 janvier, p. 2.
- TADDEO, Donato J. et Raymond TARAS (1987) *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal (Histoire économique et sociale du Québec).
- VILLATA, Bruno (1985) *Bilinguisme et problématique des langues ethniques. Enquête sur le comportement linguistique des jeunes Montréalais d'origine italienne*, Québec, Centre International de Recherche sur le Bilinguisme (Publication B-149).

Robert LAFONT
Université de Montpellier

***L'OCCITAN LITTÉRAIRE DU XIXÈME: MACEDOINE DES
 CHEMINS***

Je voudrais, en reprenant une question de langue textuelle médiévale, qui m'est apparue récemment importante pour l'histoire littéraire¹, apporter quelques réflexions sur la polynomie interdialectale aux origines des langues modernes.

Le texte dont je parlerai est un texte complet, ce qui est fort rare pour les oeuvres médiévales qui nous sont parvenues. Ce caractère de totalité close est à retenir: il permet non seulement d'étudier les procédés de composition narrative qui sous-tendent son architecture², mais de définir un espace clos d'inscription des faits linguistiques: de parler avec quelque sécurité de la langue d'une oeuvre, ou du moins d'un manuscrit.

C'est d'autre part un texte ancien. Ses caractéristiques paléographiques comme certaines graphies qui y règnent permettent de le situer dans le dernier tiers du XIème siècle, postérieurement donc au *Boecis* limousin, qui ouvre la textualité littéraire d'oc, mais antérieurement à la narrativité épique, d'oïl et d'oc. Il est contemporain de la *Vie de Saint Alexis*, poème normand. C'est la *Chanson de Sainte Foy* qui a été éditée trois fois en France et une fois au Japon³. Il a de fait été attesté par tous ceux qui se sont interrogés sur les origines de la chanson de geste.

Transmis à travers plusieurs accidents historiques, actuellement conservé par la Bibliothèque Universitaire de Leyde, il ressortit à la tradition bénédictine d'écriture littéraire et d'archivage. On peut sans erreur le rattacher à un lieu d'origine: l'Abbaye de Conques où les reliques de Sancta Fides, volées à Agen, furent installées au XIème siècle, firent aussitôt les miracles attendus et servirent à fixer une étape capitale sur le chemin de Saint Jacques, tracé principal entre Cluny-Le Puy Sainte Marie et Saint Sernin les Pyrénées⁴.

Sous le grand abbé Bégon, vers 1070, est achevé à Conques un nouvel édifice, nef à déambulatoire qui va servir de modèle à toutes les églises du chemin, y compris à Compostelle. Immédiatement après commence la carrière d'un moine de Conques, Pierre d'Andouque, qui, comme évêque de Roda, puis de Pampelune, récipiendaire au nom de la maison rouergate de l'hôtellerie de Roncevaux, conseiller du Roi de Navarre et organisateur du peuplement de la "frontière" par des colons aquitains, va être le grand responsable de l'organisation du pèlerinage européen⁵.

Je pense avoir prouvé que le texte de *Sainte Foy* n'est rien d'autre que le "livret" d'une cérémonie chantée et dansée, la *Tresca* (comme il le dit lui-même) qui occupait périodiquement l'édifice sacré rouergat, et qui fut inventée dans le moment où l'abbaye installait son pouvoir sur une circulation continentale de la foi et du commerce⁶.

La langue de ce texte est clairement un occitan méridional, sans les traits limousins qui marquent les premières productions littéraires en cette langue (qu'on relie pour cette raison à Saint Martial) et sans aucune influence d'oïl, à la différence de la précédente Passion de Clermont-Ferrand⁷.

Mais cet occitan méridional est bien difficile à situer. S'y sont essayés successivement G. Gröber⁸, A. Thomas⁹, E. Hoepffner¹⁰, A. Souto¹¹, et E. Nègre¹², les uns en visant des régions plus méridionales encore que Conques, les autres en choisissant une zone rouergate ou limitrophe. Disons que toutes les solutions trouvées sont peu convaincantes, simplement parce que les traits linguistiques uniformément attestés et systématiques à l'échelle du texte, sont contradictoires des données dialectologiques. Ils embrouillent, si l'on peut dire, les isoglosses.

Prenons comme repère initiale, l'évolution du latin HABEO, passé par une étape **ayo**, générale dans la Romania Occidentale. Elle affecte naturellement le futur composé. A une seule exception près (**prometrai**), on trouve **ei** dans *Sainte Foy*. Cette forme nous adresse à l'environnement du Rouergue, non au Rouergue lui-même. Plus au large, comme cas particulier de l'évolution de tout **ai** tonique, elle est aquitaine. Mais *Sainte Foy* ne s'inscrit pas dans cette grande aire. Elle écrit **fait** et non **feit**.

La troisième personne du pluriel du même verbe "avoir" est dans notre texte **an**, de façon systématique. Est donc exclue la vaste zone, qui coïncide partiellement avec celle de **ei** (en Bas Languedoc et Albigeois) où par **aun**, bien attesté au Moyen âge, le résultat d'évolution est aujourd'hui /ɛw/. Mais sur ce point une exception. Le texte présente un futur non soudé **segre vos aun**, "ils vous suivront" et des preuves d'une évolution plus générale de **-an** en **-aun** (**aunta**, "honte"). Le Rouergue est exclu par **-an**, il peut être concerné par **aun**.

Le trait le plus remarquable est le traitement du groupe **-CT** latin. On sait qu'il distribue la Romania Occidentale en zone de /tt/ (le domaine italique), zone de /yt/ (le domaine français) et zone de /tõ/: (le domaine hispanique). L'occitan est aussi distribué, en inversion de ses voisinages: le sud-ouest (avec le catalan), accolé au monde ibérique, présente /yt/, le reste du domaine /tõ/: **fait**, **feit**, gascon **heit**, catalan **fet** d'une part, **fach** de l'autre. Le Rouergues est en zone de **fach**. Or *Sainte Foy* choisit **fait**, comme **leit** (de **léctu**) et **noit** (de **nocte**). Elle suggère ainsi une localisation à l'ouest de Nissan et au sud de la Montagne Noire, mais qui ne recouvre pas, comme il a été dit, la zone où tout /ay/ devient /ey/.

Reste le trait aberrant: le maintien de **-n** final, issu de **-n** simple du latin en syllabe tonique; **pagan**, **pin**, **cardo**, ; et en syllabe atone: **devun**. Pour l'assigner au terrain, il nous faut soit aller chercher du côté de la Gascogne, soit vers les régions à l'est du Vidourle, qui présentent aujourd'hui les traits du provençal.

Ajoutons que le groupe final **-ns**, où **-s** est un signe flexionnel (pluriel nominal) n'est jamais réduit. *Sainte Foy* se sépare ainsi de la textualité antérieure et de la postérieure, en particulier de la langue de la poésie lyrique des troubadours, où les rimes attestent la caducité de **-n** final et la réduction en **-s** de **-ns** lui aussi final.

Par ce traitement de la nasale dentale, notre texte s'extrait à la fois de la zone **fait** et de la zone **feit**, mais aussi de la zone plus étroite **cantarei**.

Devant ce réseau de contradictions dialectologiques, notre solution est de renoncer à l'impossible localisation globale: la langue de *Sainte Foy* n'est assignable à aucun lieu; elle refuse cette assignation.

Mais nous devons tenir compte d'un caractère fortement systématique des choix phonologiques: nous ne rencontrons que **fait**, **leit**, **noit** et jamais **fach**, **lech**, **noch**, sur ce point aucun polymorphisme; nous ne rencontrons qu'un **-ai** de futur dans la constante de **-ei** et qu'un **-aun** pour **-an** à la 3ème personne du pluriel de ce même futur; il n'y a pas d'exception à la conservation de **-n** et de **-ns** finaux.

Ce refus d'un polymorphisme si fréquent dans tous les textes occitans médiévaux (à commencer par les manuscrits des troubadours) nous interdit de parler de polynomie, au sens immédiat du terme. Mais il y a bien polynomie, en un autre sens, puisque la norme des zones dialectales, le système qui authentifie les parlers, sont brisés par l'extraction et la recombinaison des traits phonologiques. Nous proposons d'appeler ce fonctionnement, qui bâtit une normativité de textes en défalcation d'une normalité des références orales, une **polynomie compositionnelle**.

Il nous semble qu'une telle notion est utile, bien au-delà du problème particulier de *Sainte Foy* pour comprendre la fabrication des langues de communication inter-dialectale. Assez souvent, ce sont des parlers directeurs qui leur imposent leur système en totalité, avec les résidus de la polynomie immédiate (ex. **hoja**, **hijo**, **huis**, en castillan

mais **luogo**, **capo**, mais **riva** en italien littéraire). Il y a certainement à chercher aussi du côté de la recomposition des traits.

Cette recomposition pose une double compétence du côté du normalisateur. Il doit être en effet compétent statistiquement; il lui faut connaître la somme des traits structurant les parlers vivants en diversité. L'auteur de la langue de *Sainte Foy* devait avoir une connaissance claire, présente à sa conscience linguistique, de plusieurs domaines dialectaux de l'occitanité. Mais l'extraction des traits en constantes pose une conscience, semblable à celle d'un linguiste de métier, de la constance même, de ce que nous appelons, héritiers d'une science de la diachronie, des traitements. Cette conscience, portant sur la phonologie, est contradictoire de la conscience interdialectale commune et spontanée, attachée au lexique et au sens. Choisir toujours /yt/ et jamais /tí/, écrire **noit** comme **fait**, et non **noch/fait** ou **noit/fach**, c'est ne pas attribuer /yt/ à un "signifié" ("nuit" ou "fait"), mais en faire précisément un trait architecturant à part les "signifiants". Vue sous cet angle, la polynomie compositionnelle est autre et contradictoire de la polynomie immédiate, toujours lexicale.

A la lumière du texte de *Sainte Foy*, il faut aller encore plus loin dans l'interprétation du mouvement de normalisation. La question de **-n** final est, de ce point de vue, très éclairante. On remarque en effet que le groupe **-ns** final coexiste avec le digraphe **-nz**, dont l'origine est un **-nn-** latin+s; **anz** de **annus**, en germanique: **senz** de **sinn+s**. Thomas, le premier, avait vu là une divergence de réalisation de **-n**, en prolongement de

l'étymologie.

Sur la réalité phonique de cette divergence, il serait sans doute imprudent de se prononcer, mais nous ne pouvons éviter de poser sa réalité systématique. Nous pensons naturellement à la graphie de l'occitan contemporain, telle qu'elle a été établie en vue interdialectale par Louis Alibert au début des années 1930¹³. Le **-n** final étymologique y est noté, étant admis qu'il n'est réalisé qu'en gascon et provençal; le groupe **-ns** final y est de même écrit, pourtant réduit oralement à /-s/. Hors de ces deux zones où la nasalité complexe permet sa conservation, dans *Sainte Foy*, **-nz** note autre chose que **-ns**, ce qui signifie une conscience à la fois de la réalité phonique et de son inscription systématique.

Or on trouve des syntagmes où le pronom enclitique vient imposer ses consonnes à un **-n** en syllabe atone. Cela donne: **manderunls** "ils les envoyèrent", séquence proprement imprononçable, où le groupe syntactique **-nls** est donc suspect d'artifice. On a aussi **meirols** "ils les méritèrent", où il a été réduit. On est autorisé à penser que dans ces situations particulières de sandhi, **-n** est un artifice graphique, une référence par l'écriture à une norme que l'oralité détruit. Il est bien probable qu'à la tonique finale aussi, **-ns** présent à la conscience systématique était en chemin d'une réalisation hors-norme en **-s**, alors que la graphie **-nz** tentait de verser au système la permanence de la nasale.

A la polynomie compositionnelle il convient donc de chercher un complément logique du côté de la perception d'une achronie, d'une solidité plus grande du système de la langue, sommant "l'accident" de la réalisation. Cette solidité n'est rien d'autre que la cohérence, exhibée dans la lettre d'une langue plus large que ses dialectes (un diasystème) et plus stable que les générations de parleurs. On sait qu'une telle cohérence est pratique: elle structure l'intercompréhension. Mais elle est aussi idéologique: elle pose les limites de la langue transcendant les parlers et parlures.

En ce qui concerne *Sainte Foy*, où placer l'idéologie? Quelles raisons trouver à la recomposition systématique sur des graphies-soutiens de trans-usages?

C'est la question principale, qui rend, si on me permet l'expression, la linguistique intelligente, en l'obligeant à rendre compte de phénomènes de conscience culturelle.

Je dirais en peu de mots que la solution est dans la fonction même de Conques, maison clunisienne sur les chemins de Saint Jacques. Il suffit de regarder une carte de ces chemins pour

comprendre. Le chemin provençal part d'Arles, passe par l'arrière pays montpelliérain à Ariane-Gellone, monte vers Saint-Pons-de-Thomières pour atteindre Toulouse. A Saint Pons il s'articule avec une voie du Sud qui rejoint Narbonne; à partir de cette rive, il recouvre, passant par Fontfroide, la **strata francisca** carolingienne, chemin de l'avance militaire et de la coulée monastique en Catalogne. A Toulouse, il retrouve la route partie de Bourgogne, qui est passée par Conques. Les deux routes ensemble vont vers les Pyrénées, où les deux passages principaux les attendent au Somport et à Roncevaux.

A la fin du XI^{ème} siècle, Conques se trouve, par son réseau de filiales et d'abbayes alliées, commander tout cet ensemble. La langue composite de sa *Tresca* ne s'explique que par son réseau interventionnel. C'est une "macédoine des chemins". Le diasystème en composition qu'elle présente, énigme pour le linguiste, devient limpide à l'historien; c'est une somme articulée de directions dans la mouvance de la maison ecclésiastique: sud-est, sud, sud-ouest. Avec cette langue comme outil, de Conques l'on perçoit l'horizon du Rhône, l'horizon de Narbonne, celui de Toulouse, celui des Pyrénées.

A cette restitution d'ensemble, je vais ajouter deux traits, l'un et l'autre fort révélateurs des horizons dialectaux, c'est-à-dire géographiques, qu'a l'auteur du texte.)

L'un concerne des formes bizarres de l'article par exceptions textuelles: **qelz mel membraz, delz brac, detz cab**. A mon avis il ne peut s'agir que de l'évolution gasconne sub-pyrénéenne de **illos**: /ets/ qu'on écrit aujourd'hui **ethe**. Ce phénomène affecte la vallée d'Aspe. Il y a ainsi trace d'un parler gascon sous les cols dans la langue des chemins.

Aspe a pu parler basque au VIII^{ème}, au IX^{ème} siècle encore. Au XI^{ème} elle est passée au gascon. Mais Roncevaux est en plein pays basque. Ce petit fait pourrait donc avoir une importance déterminante dans l'élucidation des origines de l'épopée. L'article **eth** nous conduit sous le Somport, à un moment où Conques n'a pas encore choisi Roncevaux. Pierre d'Andonque mène d'abord une partie aragonaise, celle du passage des pèlerins par le Port de Pau, de leur redescente sur San Pedro de Siresa et San Juan de la Pena. Il va bientôt s'orienter vers Pampelune, réussissant à faire attribuer Roncevaux à Conques et à faire vouer la Navarre à Sainte Foy. Je pense que le mythe rolandier c'est tout simplement déplacé avec ce glissement de la politique cléricale. *Sainte Foy* pourrait bien être d'un temps où l'épopée primitive faisait périr l'arrière-garde de Charlemagne sous le Somport, au lieu où, selon toute vraisemblance, elle fut historiquement écrasée, remontant à la verticale de Saragosse.

Dernier trait, linguistiquement le plus curieux. On sait que dans une partie de la Romania, l'ancienne Gaule et l'espace ibérique, le **-tr** latin intervocalique s'est sonorisé en **-dr**: *petra* est devenue **pedra**, rejoignant ainsi **-dr-** étymologique (**cuadro** de **quadro**). En occitan, **-dr**, qu'il fût issu de **-tr**, ou **-dr** étymologique, ou **-dr** issu d'une réduction syllabique, est également devenu /-yr/: **peire, caire, consiirar consid'rare**.

La solution de *Sainte Foy* est un plein artifice: on y trouve **peira**, comme **paire** et uniformément /yr/ pour **-tr** latin, alors que **dr-** est arrêté à son stade: **considrar, ridre**. On ne peut expliquer ce choix que par la coexistence dans l'aire d'où les traits sont extraits, de zones de /yr/ déjà atteint et de zones de **-dr-**, probablement à un stade spirant /dr/.

La systématisation s'est faite par polynomie compositionnelle à l'envers de l'évolution, immobilisant un stade 2, pourtant traversé par un stade 1 présenté en stade 3.

Ce ne serait qu'une curiosité, une aberration de la systématisation normative, s'il n'y avait pas une exception: **pedrun**. La forme ne peut être qu'ibérique. Elle intervient dans un passage où l'empereur Dioclétien, que le poème a précédemment ibérisé, regarde depuis cet élément architectural des "Esclavons" à l'exercice. Les Esclavons ne peuvent être que ces slaves islamisés, soldats du califat de Cordoue, qui se taillèrent leurs domaines dans la taifa, dans le partage

de l'Espagne musulmane au début du XI^{ème} siècle. Le **perron** est ibérique référentiellement comme linguistiquement.

On se souvient du rôle du **perron** dans la *Chanson de Roland*. Une critique très "francienne" veut y voir un transfert dans la légende d'un édifice du Lendit de Saint-Denys-en-France¹⁴. La *Chanson de sainte Foy* nous met sur la voie d'une autre interprétation, où le **perron** est espagnol, comme les sources de l'épopée, et dans le regard de Conques.

La polynomie compositionnelle est un système du sens comme un "mesclun" phonologique.

Foued LAROUSI
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
Université de ROUEN

***LE DIALECTE TUNISIEN, EST-IL UNE LANGUE
 POLYNOMIQUE?***

Forgé à partir de la situation sociolinguistique corse, le concept de langue(s) polynomique(s) est-il applicable à l'arabe dialectal tunisien? Certes il est difficile de cerner toutes les données et les composantes du problème quand le concept lui-même est récent et en phase de vérification et quand les travaux sur la situation qui nous concerne sont rares voire absents. Néanmoins, nous fondant sur trois travaux phonologiques (le n°2 des Cahiers du CERES (1969) sur des "parlers" arabes tunisiens) et surtout sur notre connaissance empirique de la situation sociolinguistique tunisienne, en particulier la région de Sfax, nous avons essayé de fournir ici quelques premiers matériaux et des réflexions préliminaires sur un terrain non encore défriché.

1. A L'INTERIEUR DE L'ARABE DIALECTAL

En Tunisie, voire dans tout le Maghreb, coexistent au moins deux variétés d'arabe: le littéral ou littéraire et le dialectal. Ces deux variétés ne sont pas elles-mêmes unitaires; le littéraire comprend l'arabe ancien du Coran et de la littérature classique et l'arabe moderne, une langue adaptée à l'expression technique, économique et politique contemporaine. L'arabe dialectal se diversifie en plusieurs variétés locales. L'usage parlé quotidien méconnaît les habitudes non seulement lexicales ou morpho-syntaxiques mais aussi phonologiques de l'arabe littéraire. Il n'est pas dans notre propos de nous étendre, ici, sur ce schéma que nous considérons comme classique maintenant depuis le travail de Ferguson (1959) et des sociolinguistes post-fergusonien sur la diglossie et la répartition des fonctions des diverses variétés en présence. En revanche ce qui nous intéresse au premier chef est de présenter une brève description, non pas de tous les fonctionnements qui caractérisent le dialectal tunisien, mais du moins des traits essentiels et pertinents qui pourraient fournir un début de réponse à notre question de départ.

Généralement, la dialectologie arabe divise les variétés d'arabe dialectal en Tunisie en trois grands groupes:

1. L'arabe citadin (celui des villes): d'après W. MARCAIS (1950), il remonte aux trois premiers siècles de la conquête musulmane: les villes seules ou presque avaient adopté l'arabe comme langue commune.

2. L'arabe bédouin (celui des milieux ruraux): importé par les Hilaliens et les Solaymites du XI^{ème} siècle. En effet, l'arabisation linguistique des steppes et des campagnes berbères est due à ces conquêtes.

3. L'arabe villageois: il occupe généralement une position médiane et a tendance à avoir à la fois des traits ruraux et urbains et est souvent parlé dans les régions semi-urbaines.

Quant à nous, nous pensons que ce découpage est trop schématique et trop théorique: les frontières entre ces variétés ne sont pas aussi nettes que l'on pense. Ceci dit, dans la mesure où à l'intérieur même de ces groupes, un même son peut connaître des réalisations différentes en fonction de la région considérée, il serait plus satisfaisant, d'après nous, de parler de continuum avec les diverses variétés en place.

Aussi faut-il rappeler que pour entreprendre l'étude d'une variété langagière si localisée soit-elle, il convient de la limiter et de préciser notamment le milieu dans lequel il faut recueillir le discours et sélectionner les données. Pour ce qui est de notre travail, nous ne nous intéresserons qu'à "l'opposition" arabe citadin vs arabe bédouin en nous fondant sur quelques traits phonologiques et lexicaux qui nous ont semblé révélateurs.

Au niveau phonologique

Le "qâf", /q/ en arabe classique: marqué par un coup de glotte si énergique qu'on le considère comme une emphatisée. Cette occlusive arrière-vélaire sourde se réalise dans l'arabe citadin comme elle se prononce en arabe classique. Dans les milieux ruraux, ce phonème /q/ est remplacé par une occlusive post palatale sonore /g/ du fr. **garde**, **grand** etc.

Nous présenterons ci-dessous quelques exemples qui illustrent ce phénomène:

arabe citadin	arabe bédouin	
m.qal	m.gal	"il a dit"
qùm	m.gum	"lève-toi"
fäq	fäg	"il s'est réveillé"
yaqra	yagra	"il lit"
m.aqil	m.aqil	"sage, calme, tranquille"

C'est surtout à partir de la réalisation du phonème /q/ que les auteurs et les usagers classent une telle variété parmi l'arabe citadin ou bédouin. Nous notons au passage que dans certaines régions les deux phonèmes existent et qu'en arabe classique, le phonème /g/ est inexistant.

La diphtongue /ay/ de l'arabe littéraire

baytun "une maison"
raaytu "j'ai vu, j'ai regardé"

Dans certaines régions comme Tunis, Sousse ou Mahdia, cette diphtongue a tendance à devenir /è/ avec allongement de la voyelle.

Exemples

bayt----> **m.bet** "chambre" (le sens de l'arabe littéraire est "maison")
zayt----> **m.zet** "huile"
ayn----> **m.aen** "oeil"
zaytùn--> **m.zitun** "olives"

Nous constatons que dans l'arabe dialectal de Sfax ville, cette diphtongue /ay/ est maintenue et se réalise comme en arabe littéraire. Nous montrerons plus tard comment cette conservation de la diphtongue à Sfax est perçue ailleurs qu'en Tunisie.

La diphtongue [aw]:

mawt --> "mort"
fawq --> "sur"

Dans la plupart des villes de Tunisie, cette diphtongue ne se maintient que dans de rares cas; à Sfax, autrement, elle a tendance à devenir [o].

Exemples

mawt --> **mot** --> "la mort"
nawn --> **nom** --> "le sommeil"
sawt --> **sot** --> "la voix"

Nous constatons à partir de ces quelques traits phonologiques que l'arabe dialectal sfaxien se montre le plus conservateur et se rapproche le plus de l'arabe littéraire.

Au niveau lexical

Les enquêtes dialectologiques sur l'arabe dialectal en Tunisie sont généralement ponctuelles: elles se fondent souvent sur un enregistrement d'un ou deux informateurs choisis dans un milieu conservateur.

Toute enquête sur le terrain quel que soit son objectif, doit être attentive à l'altération due aux différents facteurs comme la scolarisation; c'est en ce sens que les lettrés sont par exemple des

informateurs à écarter car ils se trouvent souvent en contact avec l'arabe littéraire et de ce fait, ils réajustent souvent leur parler en introduisant les lexèmes de l'arabe littéraire dans leur discours quotidien.

Dans ce même esprit, les enfants qui ont pu aller à l'école tentent de relever petit à petit le niveau de vie et de culture de leurs parents comme c'est le cas de beaucoup de familles en Tunisie. Il faudra également être attentif à l'influence de la radio et la télévision qui ne cessent de pénétrer dans tous les milieux y compris les plus ruraux.

Compte tenu de ces divers facteurs, il nous semble difficile d'affirmer que tel mot est prononcé dans telle région et n'est pas prononcé dans une autre. D'après nos connaissances empiriques, nous pourrions tout simplement établir, pour un seul mot, tout un paradigme, c'est-à-dire que nous pouvons faire une liste des termes qui désignent la même réalité extralinguistique mais qui ne se disent pas de la même façon.

Prenons les exemples suivants: ainsi le verbe "balayer" peut, en arabe dialectal tunisien, selon les régions, avoir le paradigme suivant: **yknis; ylim; m.yfarrih.i.m. ysattab** --->"il balaie" **m.yslah.i.m. ynaddaf** "le balai" se dit: **m.skobba; m.msalha; m.moslàha; sattàba; sbirkä** Pour dire, par exemple, "lève-toi": **m.qum ou .i.m.gum i.m.nud ga a id tqä a id; .m.anhad.i.m. fizz**

Aussi faut-il rappeler ici combien il est difficile, sauf dans des cas particuliers, de faire sur le terrain une distinction nette entre le dialecte d'une région et celui d'une région voisine ou d'affirmer que tel mot est prononcé dans une région et tel autre dans une autre. Quels que soient les critères sociaux ou géographiques, dans chaque communauté linguistique, il existe des variations systématiques entre ses membres. Dans les paradigmes que nous avons présentés ci-dessus, il y a certes certains mots qui sont parfois méconnus dans certaines régions sans que cela affecte l'intercompréhension.

Quelques traits syntaxiques

Nous prenons à titre d'exemple le cas de la négation, ainsi la locution: "je ne vais pas partir", peut se dire en arabe dialectal tunisien soit: *ma nis mä si*, soit: **mänis mäsi, misni mäsi** etc. "non" peut se dire: **lä lälä läli läli** etc.

L'accent tonique en arabe dialectal tunisien n'a pas un rôle distinctif mais démarcatif.

En présentant ces différents exemples, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité; nous pensons tout simplement que ce sont des exemples pertinents que même le locuteur naïf ne peut ignorer. Quant à l'opposition entre arabe citadin et arabe bédouin, elle nous semble fragile et critiquable. Ainsi dans une ville comme Gabes où la vélaire occlusive sourde (q) est réalisée comme (g) la situation nous paraît faire une exception et doit nous inciter à d'autres réflexions.

2. UNE HIERARCHIE EN CACHE UNE AUTRE

Il est fréquent lorsqu'il s'agit de rendre compte de la situation linguistique tunisienne d'indiquer que celle-ci se caractérise par une diglossie arabe qui consiste en la coexistence de l'arabe dialectal et de l'arabe littéraire. Nombreux sont les travaux qui, tout en présentant la répartition des deux systèmes linguistiques, insistent sur le sens de la diglossie promu par C.A. FERGUSON (1959). L'arabe littéraire d'une part, l'arabe dialectal d'autre part sont deux variétés d'une même langue et remplissent des fonctions distinctes et complémentaires.

En ce qui concerne la situation tunisienne, nous avons eu l'occasion de dire, dans d'autres travaux (LAROUSSE:1989), qu'il est plus satisfaisant de parler de conflit linguistique selon la conception développée par les sociolinguistes catalans. En effet, nous pensons que ce schéma est devenu classique compte tenu de l'abondance de la littérature diglossique. En revanche, ce qui nous intéresse ici est de montrer comment les Tunisiens se comportent à l'égard de cette diglossie: arabe littéraire vs arabe dialectal. Dans cette perspective, nous pouvons affirmer sans digression que l'idéologie dominante en Tunisie

valorise l'arabe classique et le considère comme la seule variété capable de véhiculer tout le savoir littéraire et scientifique. Il existe bien entendu des facteurs qui expliquent ces jugements de valeur, ainsi les nationalistes pensent que le littéraire, seule variété capable d'unifier toute la nation arabe, est le facteur indispensable de l'unification linguistique et politique. Quant à ceux qui croient à l'Islam comme doctrine "universalisante", l'arabe classique est une langue divine et en tant que langue du Coran, elle doit être à l'abri de toute modification ou tout changement susceptible de l'abâtardir. Dans tous les cas, l'arabe dialectal est dévalorisé et taxé de régionalisme et de vulgarité. Bien qu'il soit la langue maternelle de tous les locuteurs tunisiens, l'arabe dialectal tunisien n'est qu'une "déformation grotesque" du littéraire selon les stéréotypes et les jugements préconçus.

Cette hiérarchie souvent illustrée par tout travail sur la situation linguistique tunisienne, ne doit pas nous faire oublier une autre hiérarchie à l'intérieur de l'arabe dialectal. Celui-ci, nous venons de le montrer, en comparaison avec le littéraire, n'est, aux yeux de l'idéologie dominante, qu'un dialecte ou un parler. Ceci dit, dès qu'on admet l'appellation "arabe dialectal" on admet la hiérarchie; un dialecte n'est-il pas toujours un dialecte d'autre chose qui est langue?

Il n'est pas dans notre propos ici de reprendre la discussion sur les différences ou les critères susceptibles de qualifier un système linguistique quelconque de langue ou de dialecte. Nous nous contentons de dire que la valeur culturelle des "dialectes" est rarement perçue et s'ils répondent aux exigences sociales de la communication, les dialectes ne sont pas forcément reconnus comme norme. Dans tous les cas, la réponse ne peut qu'être du côté de l'idéologie, de l'école et de l'Académie, elle réside dans des faits glottopolitiques. R. LAFONT (1982:26) a bien illustré ce processus en écrivant ceci "qui veut la vie d'une forme linguistique quelconque, en soutient la normalisation, qui veut sa mort, lui refuse la norme. Et contre la norme la vie proteste toujours".

3. QUELLE NORME? CELLE DE L'ARABE LITTÉRAIRE?

Nous avons dit plus haut que l'arabe dialectal connaît des différences locales et nous nous sommes borné à ne retenir que l'opposition entre l'arabe dialectal des milieux urbains et celui des milieux ruraux. Ainsi nous avons relevé quelques traits pertinents notamment l'opposition entre (q) et (g). L'arabe citadin se trouve dans ce cas valorisé, car il se rapproche le plus de la norme du littéraire, il est aussi le signe de la modernité et l'urbanisme contrairement à l'arabe bédouin des campagnards qui passent auprès des citadins pour des "lourdauds"; ainsi le dialectal tunisien nous paraît être doublement marqué: socialement et géographiquement.

Ainsi on ne saurait rendre compte de tous les préjugés et les stéréotypes qui abondent tels que / yitkallim belgâla / (il parle avec le [q], / Yitkallim ib gâlli u gotlik / (avec le [q] et [g] ou / bāt libā m m.zran sbah ygargir (il a passé une nuit avec les grenouilles, il a adopté leur langage). Ces stéréotypes méritent de par leur importance qu'on s'y attarde un peu: le dernier en particulier se dit à propos de quelqu'un issu d'une région où on parle l'arabe dialectal bédouin et qui à la suite d'un exode ou émigration temporaire vers la ville, s'est familiarisé avec le dialectal citadin notamment en remplaçant l'occlusive palatale sonore [g] (méconnue par l'arabe littéraire) par l'occlusive vélaire sourde [q]. Bien entendu, il y a des raisons qui parfois obligent le locuteur à faire ainsi: parce qu'il ne veut pas se montrer étranger, débarquant de la campagne considérée généralement en comparaison avec la ville comme un lieu défavorisé. Ainsi pour ne pas passer pour un lourdaud aux yeux des citadins, il imite leur façon de parler; n'est ce pas le prophète Muhamm_ed qui a dit "mān m.hafida luyatā qaumin ittāqa .i.m.sarrahum (celui qui apprend le langage des autres évitera leurs maux).

Celui qui ne réussit pas dans ce jeu voire dans ce rôle ne passe pas inaperçu dans la région d'accueil: très vite on le repère comme un nouveau venu, "il parle autrement", " pas comme chez nous" et c'est là qu'on le prend pour un "goar" (goujat) parce qu'il "ne sait pas tricher".

Certains locuteurs croient que, pour parler citadin, il suffit tout simplement de remplacer le phonème [g] par le phonème [q] dans tous les termes contenant un [g] à tel point qu'on prononce tous les mots avec un [q] y compris ceux prononcés par les citadins eux-mêmes avec un [g] comme *Gafsa* (ville de Tunisie) ou *Belgacem* (nom propre).

Ce phénomène est très fréquent en Tunisie voire dans tout le Maghreb. Cet exemple, aussi banal et classique soit-il, nous montre jusqu'où une classe sociale tient à conserver ses traditions linguistiques. Ce n'est pas parce qu'on réalise l'occlusive palatale sonore [g] à la place de l'occlusive sourde [q] qu'on est moins intelligent, moins civilisé ou lourdaud.

Cette situation n'est-elle pas celle du conflit linguistique? Certes celui-ci naît des rapports entre les langues en place et doit, selon les termes de GARDY et LAFONT (1981), "être envisagé comme la structure profonde d'un vaste ensemble de fonctionnement diglossique". Dans ce cas, la langue dominée est dévalorisée et c'est là l'absence de la polynomie en tant que pluralité de norme sans qu'il y ait un rapport hiérarchique entre les différentes formes langagières. C'est pour ces raisons et surtout à cause du phénomène de l'auto-odi qu'on refuse d'utiliser la langue dominée comme moyen de communication avec autrui.

4. PROCESSUS INVERSE?

De la précédente discussion, nous avons compris que la variété valorisée (dialectal citadin) est celle qui se rapproche le plus de l'arabe littéraire; or il nous semble que cela n'est pas toujours vrai et qu'il pourrait en être autrement. Ceci nous a incité à nous poser d'autres questions à propos de la source de référence: la norme.

Nous avons évoqué plus haut, sans détails, l'arabe dialectal parlé à Sfax. Il est considéré comme un parler citadin et il est caractérisé par la conservation des deux diphtongues suivantes:

La diphtongue [ay]

fayn ---> "où? où est?"

layn ---> "pourquoi"

eayn----> "un oeil"

La diphtongue [aw]

dawra --> "un tour"

hawh ---> "pêche"

mawz ----> "banane"

Nous avons également noté que les parlers de Tunis, Sousse ou Kairouan ont tendance à remplacer la diphtongue [ay] par un [é] et la diphtongue [aw] par un [o]. Bien que ces deux diphtongues soient celles de l'arabe littéraire, leur conservation caractérise le parler typiquement sfaxien à tel point qu'il est un objet de risée. Ainsi pour se moquer des sfaxiens on raconte souvent l'anecdote suivante:

m.msayt lil bayt zlaqt fizza ayt law kân .i.m.mus el hayt rani msayt

msayt; --> "je suis allé" **bayt** ---> "une chambre"

zayt ---> "l'huile" **hayt**- --> "le mur"

"Je suis rentré dans la chambre, j'ai glissé (à cause de l'huile qui a été renversé par terre), s'il n'y avait pas le mur (sur lequel je me suis appuyé pour ne pas tomber) j'aurais eu très mal".

Nous pouvons citer également d'autres exemples qui illustrent bien le " paradoxe de la norme", terme que nous expliquerons par la suite. Par exemple, pour désigner la couleur noire, l'arabe littéraire dira [aswad], le dialectal citadin dira, lui, [akhal]. Quant aux parlers des milieux ruraux, ils disent également [asward]. Toutefois dans une conversation en arabe dialectal citadin, le terme **aswad** est considéré comme une marque de ruralité et de ce fait, il est stigmatisé. De même que la conservation de l'accent tonique sur la dernière syllabe dans certains mots avec allongement de la voyelle comme par exemple **hamra** (pour désigner une chose rouge) est considérée comme un signe de

ruralité bien qu'il soit le cas aussi de l'arabe littéraire mais non pas celui de l'arabe dialectal citadin qui a déplacé l'accent tonique sur la première syllabe [hamra].

Nous venons de voir que bien que l'arabe dialectal des milieux ruraux soit parfois la variété qui se rapproche le plus de l'arabe littéraire, il n'est pas valorisé pour autant. Et c'est là le phénomène du paradoxe de la norme que nous évoquions plus haut: on ne sait plus où il faut chercher la norme. En tout cas, certainement pas dans le linguistique, mais bien dans l'extralinguistique, dans le politico-idéologique. Ainsi socialement et historiquement construite, cette norme est réductrice, culpabilisatrice, ayant pour seule finalité l'élimination et l'exclusion.

5. DIALECTE, LANGUE ET POLYNOMIE

Après avoir montré les rapports entre le littéraire et le dialectal, sous ses formes régionales, nous essayons maintenant de répondre à notre question de départ. A voir le titre de notre exposé, certains pourraient d'emblée nous reprocher d'avoir avancé comme acquis: l'arabe dialectal tunisien est une langue, ce qui n'est pas sans polémique. Avant de se livrer à des investigations permettant de montrer le caractère polynomique ou non polynomique de cette forme langagière, il faudrait d'abord montrer qu'elle est une langue. D'autres pourraient nous dire que notre démarche qui consiste à mettre sur le même plan deux termes qui ne sont pas sans ambiguïté, à savoir langue vs dialecte, est contradictoire. Sans reprendre toute la polémique, nous nous contentons de rappeler que, d'un point de vue strictement linguistique, rien ne nous permet de dire qu'un dialecte régional est une forme dégénérée ou inférieure. Toute langue n'est-elle pas à l'origine un dialecte qui, pour des raisons non linguistiques (économiques, politiques et socioculturelles) a pu bénéficier de certaines conditions favorables qui lui ont permis d'acquérir une importance particulière dans une communauté bien définie?

L'inégalité des langues -écrivait MARCELLESI et GARDIN (1974:207)- "est un fait de superstructure (...) la distinction entre langue et dialecte est fondée avant tout sur des raisons culturelles et politiques".

Concernant le dialectal tunisien, nous sommes bien conscient que, du moment où on admet cette appellation, on reconnaît implicitement cette hiérarchie à moins d'avancer le terme du "tounsi" et dans ce cas il faudrait montrer avec suffisamment d'exemples qu'il s'agit bel et bien de deux systèmes nettement différenciés. Pour ce faire, il faut sans doute se livrer à des enquêtes et à des investigations importantes avec des moyens efficaces. Ce n'est pas notre objectif ici. Cela dit, quelles que soient les différences entre les variétés de l'arabe dialectal, il est très rare que l'intercompréhension soit menacée. Qu'il soit du nord ou du sud, le locuteur tunisien peut repérer tel discours comme appartenant au dialectal tunisien.

En effet, si pour la Corse (terrain à partir duquel le concept de langue polynomique a été forgé), il semble que la pluralité des normes admises par les usagers ne correspond pas à une hiérarchie sociale ou régionale, il n'en est pas ainsi en Tunisie. De par la double hiérarchie (arabe littéraire vs arabe dialectal et arabe dialectal citadin vs autres parlars des milieux ruraux, il nous semble difficile d'affirmer que le dialectal tunisien est une langue polynomique même si par ailleurs nous souscrivons à ce que a écrit J.THIERS (1989: 228) à propos du corse: "je crois en effet avoir réussi à démontrer que la masse des paroles, à première vue hétérogènes, qui circulent sur "le chantier du langage" corse s'établit sur un continuum sous-tendu par des normes linguistiques certes différentes, mais toutes fondues dans un processus unique d'interaction verbale et sociale authentifié par la communication".

Il est vrai que le concept de langue polynomique favorise une attitude active face au conflit linguistique en ce sens qu'il permet, selon l'expression de J.THIERS (1989: 229) "de dissoudre l'objet même de la langue au profit d'une légitimation de la parole", mais à condition que

cette parole ne soit pas connotée défavorablement, taxée de ridicule ou réduite, selon la formule de R.LAFONT (1982:36) "au ghetto de l'archéocivilisation à la réserve des traditions".

CONCLUSION

Au terme de cet exposé, nous est-il permis de dire que, bien que le dialectal tunisien puisse avoir des fonctions polynomiques, de par l'existence de la variété standard et la présence du conflit linguistique rendu plus complexe par les retombées idéologiques établissant des rapports hiérarchiques entre les différentes variétés en place, il ne peut pas être une langue polynomique même si nous pensons que la polynomie est souhaitable.

BIBLIOGRAPHIE.

- ATTIA A. 1969 "Description phonologique du parler arabe de Mahdia " dans *Cahiers de CERES* N°2, série linguistique, Tunis p.p.116-138.
- BACCOUCHE T. 1969 "Description phonologique du parler arabe de Djemmal(Tunisie), dans *Cahiers de CERES*, N° 2, série ling. Tunis, p.p. 24-82.
- GUESPIN L. et LAROUCSI F., 1989, "glottopolitique et standardisation terminologique ", dans *La Banque des mots*, N° spécial, CILF, Paris, p.p.5-21.
- LAFONT R. 1982 "la privation d'avenir ou le crime contre la culture", introduction à l'ouvrage collectif: *Langues dominantes, langues dominées*, Paris, 178 p.
- LAROUCSI F. 1989 "Situation en Tunisie et alternance de codes", dans *Hannoversche Beitage Zu Sprache und Kultur*, N° 1, Hanovre, p.p.78-86.
- MARCAIS W. 1950 "Les parlers arabes", dans *Initiation à la Tunisie*, Paris, p.p. 195-219.
- MARCELLESI J.B. 1984 "La définition des langues en domaine roman;les enseignements à titre de la situation corse", dans *Actes du XVIIeme Congrès de Linguistique et philologie romanes*, vol. (sociolinguistique), Aix-en-Provence, p.p. 307-314.
- MARCELLESI J.B. 1987 "L'action thématique programmée. Individuation sociolinguistique corse et le corse langue polynomique", dans *Etudes Corses* N° 28, p.p. 5-20.
- MARCELLESI J.B. et GARDIN B., 1974, *Introduction à la sociolinguistique, la linguistique sociale*. Larousse, Paris, 263 p.(reédité par les Cahiers de Linguistique Sociale, Mt St Aignan, 1987).
- THIERS J. 1989 *Papiers d'identité(s)*, Editions Albiana, 20170 Levie-Corse, 298 p.

Jean LE DU; Yves LE BERRE
Université de Bretagne Occidentale

LANGUE ET INSTITUTIONS
A PROPOS DU BRETON

Il n'existe pas de langues dans la nature. Seulement des pratiques langagières plus ou moins continues ou discontinues, variant à l'infini selon le moment, le lieu et la nature des relations entre les locuteurs. Les bretonnants désignent subjectivement leur langage quotidien par l'expression /ba'dym/ 'chez moi'. Quand on demande à tel d'entre eux comment se dit 'merle' en breton, il répondra: /ba'dym ve lard 'mulax/ 'chez moi, on dit /'mulax/'. S'il répond /e bre'zoneg ve lard 'mualx/ 'en breton on dit /'mualx/, il désignera alors un état de langue plus ou moins formalisé, qu'il considère comme le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** breton, distinct de son parler en particulier, et des moyens d'expression familière en général.

Le **badume** est généralement saisi par les dialectologues comme un moyen d'expression proche de l'état de nature, sorte d'émulsion caractérisée par sa variation, son instabilité et son indétermination, qui s'opposerait à la **norme**, présentée comme l'état antipolaire, artificiel, de la langue considérée. Nous fonderons quant à nous notre réflexion sur le principe de sociabilité génétique de la langue, c'est-à-dire sur l'idée qu'il n'y a pas de langues naturelles opposables à des langues culturelles. La collectivité est toujours représentée dans la communication interindividuelle par l'intermédiaire des institutions sociales ou de leur image. Au sein de l'oralité exclusive - et a fortiori dans l'écriture - on observe déjà des variations génériques entre les types de discours. Si le dialectologue peut aujourd'hui considérer un quelconque système comme naturel, c'est que les institutions sociales représentées y sont encore élémentaires ou qu'elles ont disparu depuis très longtemps¹.

Lorsque dans le cours de l'histoire on commence à nommer une langue², c'est déjà que des institutions plus prégnantes sont en voie de construction. Fonctionnant à une échelle géographique plus vaste que les précédentes, désireuses de s'asseoir dans la durée et de stabiliser les rapports sociaux, ces institutions déterminent des transformations systématiques dans les **badumes**. D'une part elles y introduisent des réalités et des significations nouvelles; d'autre part elles tendent à codifier l'outil linguistique dans des styles, des genres et des répertoires. Organes intégrateurs des divers pouvoirs, elles contrôlent en outre la diffusion du savoir. Investis d'une parcelle de représentation de ces pouvoirs, les fonctionnaires institutionnels sont les relais permanents du travail codificateur auprès des masses, à travers leurs activités publiques. Les églises, les tribunaux et les écoles sont les principaux lieux de popularisation de la langue, avant même l'apparition des premiers médias. Ainsi se cristallisent des structures linguistiques stables et pertinentes correspondant dans l'espace à l'étendue du pouvoir de l'institution, limitées dans le temps à la durée de son exercice, infusées dans les diverses couches de la population en fonction de l'étroitesse des rapports de ces dernières avec l'institution.

Les témoignages écrits sur l'état le plus ancien du breton, si l'on excepte des anthroponymes ou des toponymes, remontent au VIII^{ème} siècle. Ils sont constitués par des gloses portées sur des manuscrits latins, suffisamment nombreuses pour qu'un dictionnaire et une grammaire en aient été dressés³. Elles ressemblent beaucoup aux gloses corniques et galloises de la même époque, ce qui fait penser qu'elles sont l'oeuvre de moines formés dans la tradition insulaire: c'est en effet à partir des îles britanniques que l'Armorique, devenue la Bretagne, a été en partie christianisée⁴. Mais ce n'est qu'au milieu du XIV^{ème} siècle que le breton émerge, sous la forme de textes religieux, comme langue distincte de ses congénères celtiques et de ses voisines romanes, déjà

porteuse d'une tradition culturelle propre. C'est un système composite celtique, latin et roman, à tous les niveaux de l'analyse. Ce caractère composite, et en outre le fait qu'on ne décèle dans les documents aucune opposition assurée de nature dialectale, sont les indicateurs d'une double focalisation. Géographiquement, il est issu des parlers de la baie de Morlaix, où s'observent alors les prémices d'une accumulation capitaliste; socialement, il est la création du seul milieu qui soit à la fois porteur d'une culture cosmopolite et en position de la diffuser dans la population unilingue: le clergé catholique. Plus précisément les frères mendiants, carmes et franciscains, entraînés à prêcher en langue vulgaire devant de grandes foules, dans de vastes espaces. Ainsi, du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** nous apparaît comme une **koinè**, variété locale élaborée comme véhicule des usagers d'autres variétés de la même langue⁵, dans le cadre institutionnel d'activités sociales spécifiques.

Les jésuites, vecteurs des idées de la Contre-Réforme, s'installent en basse Bretagne au début du XVII^{ème} siècle. Ils placent la pédagogie au centre de leur réflexion et de leur action. Aux collèges de Quimper (d. 1620) et de Vannes (d. 1630) ils formeront jusque dans les années 1760 une grande partie des cadres de la société locale; dans les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, ils viseront à la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** des masses bretonnantes. Aussi attachés que leurs prédécesseurs mendiants aux effets affectifs de la rhétorique sacrée, mais plus soucieux d'obtenir une adhésion rationnelle aux principes de la foi, ils ne sont pas tous originaires de la région. Ils ont donc besoin d'une langue mieux réglée, plus précise, plus proche des parlers contemporains de leurs publics. Sans remettre en cause le caractère composite de la langue héritée de la tradition, ils fractionneront l'ancienne **koinè** en deux **standards** correspondant grosso modo aux deux grandes aires distinguées aujourd'hui par les dialectologues, prenant en compte et en même temps renforçant la faille la plus importante entre les **badumes** bretons. Il y a en effet solution de continuité entre les **standards** **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁷, qui s'opposent comme deux langues. Chacune dispose de répertoires différents - grammaires, dictionnaires - et des traductions se font de l'une dans l'autre. Ce que nous entendons par **standard** est un état de langue dans lequel la variation des **badumes** est partiellement gommée dans le but d'élargir l'espace de communication orale et écrite, dans des limites imposées par l'intercompréhension des locuteurs-scripteurs-lecteurs.

Enfin, après 1790, de nouveaux **standards** répondront à la création du cadre départemental, à la massification d'une culture laïcisée. La basse Bretagne était partagée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime entre de multiples subdivisions religieuses, civiles et militaires. Les réformes administratives de la période révolutionnaire exigeant la coïncidence des limites diocésaines avec celles des départements ont simplifié la situation. Le diocèse de Quimper et Léon, correspondant au Finistère, contient à lui seul la moitié des paroisses de la basse Bretagne. Le reste de la Bretagne bretonnante occupe la moitié occidentale des diocèses de Saint-Brieuc et de Vannes. Le Finistère et le Morbihan bretonnant conserveront et développeront au XIX^{ème} siècle les anciens **standards** jésuites. En revanche dans les Côtes-du-Nord un nouveau **standard**, dérivé du **standard** KLT, va se développer pour les besoins du nouveau diocèse, dans lequel seront rédigés les catéchismes et les cantiques⁸. Premier périodique catholique en breton, *Les Annales de la Société de la Propagation de la Foi* paraîtront dans chacun de ces **standards** dès leur naissance: *Lihereu Brediah er Fé* (1843) pour le Morbihan, *Lizeriou Breuriez ar Feiz* (1844) pour le Finistère, *Lizero Breuriez ar Fe* (1865) pour les Côtes-du-Nord.

Les diverses institutions médiévales, modernes et contemporaines nous apparaissent donc comme les véritables créatrices de la langue bretonne, en interaction constante avec la pratique quotidienne des échanges interindividuels, dans le cadre mouvant du rapport des forces sociales. Nous considérons qu'il est impossible, à quelque moment de l'histoire que ce soit, d'isoler une **Erreur ! Source**

du renvoi introuvable. langue bretonne qui serait parlée par des locuteurs idéalement placés dans une position extra-institutionnelle, dans une sorte d'état linguistique de nature. A chaque moment de la diachronie, le répertoire des langues connues dans une population donnée et le paradigme des variétés et des niveaux accessibles de ces langues forment un continuum dans lequel s'exprime la totalité de la vie sociale. Refuser de considérer un seul des éléments de ce paradigme au nom de la pureté (la nature), de l'honneur (la nation) ou de la démocratie (le peuple) revient à adopter un point de vue idéologique, moral, voire mystique et non plus sociolinguistique, sur les langues.

La limite d'évolution de ce schéma est atteinte lorsqu'une seule institution fédère et englobe l'ensemble des institutions préexistantes dans le cadre d'un Etat national unifié, centralisé, laïque. A son image, tous les appareils de l'Etat peuvent alors promouvoir une langue unifiée, centralisée et laïque⁹, axiologiquement prédéfinie comme **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** C'est à ce type de langue que nous proposons de réserver le nom de **norme**, système linguistique dans lequel le lexique et la grammaire sont formalisés dans des règles applicables à l'ensemble des usagers d'une langue donnée, quelle que soit la distance entre leurs **badumes**. Elle est constituée sur la base d'anciens **standards**, par proscription/prescription. Elle s'enrichit également de réalités et de formes nouvelles, tendant à constituer un système susceptible de couvrir la totalité de la vie sociale définie par l'Etat, et en même temps d'empêcher toute excursion hors des **normes** prescrites (grossièreté, archaïsmes, libre créativité). Face à l'expansion de la **norme**, un ancien **standard** a deux possibilités d'évolution:

a. Privé de toute fonction institutionnelle, il est rejeté dans le passé, ne subsistant dans le présent que comme survivance étriquée, de plus en plus **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** par la **norme**, et refoulée vers le bas de la pyramide sociale comme **patois**, moyen d'expression des vieillards et/ou des ruraux¹⁰. Et cela indépendamment de la proximité ou de l'éloignement linguistique de l'ancien **standard** par rapport à la nouvelle **norme**.

b. Il devient l'emblème d'un groupe idéologique qui conteste, non pas la **norme** elle-même - il l'utilise pour sa réflexion et sa propagande - mais la forme de l'Etat, et tente de lui donner ou prétend lui **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** des fonctions institutionnelles qu'il n'a en fait jamais eues. Mais dans l'histoire une telle visée ne peut être réalisée que par la transformation du **standard** hérité en **norme**, c'est-à-dire en langue d'Etat¹¹.

A notre connaissance, la France est le pays qui a réalisé l'intégration la plus complète de ses institutions, y compris des Eglises, et la normalisation corrélative de la langue nationale, entre 1789 et 1914¹². Dans les autres pays subsiste une part plus ou moins importante de pluri-institutionnalité qui permet à des **standards** de se maintenir auprès de la **norme**, comme en Allemagne ou en Italie. Nulle part ailleurs qu'en France les institutions n'ont fait coïncider le statut de citoyen avec celui de locuteur de la langue nationale normée au point qu'une politique exclusive de la langue y ait été concevable¹³.

Il n'empêche qu'en France même l'intégration de tous les citoyens à la langue nationale est loin d'être réalisée. Non seulement d'anciens **standards** ont conservé dans la pratique un espace appréciable de communication, mais quelque chose qui n'est ni l'argot ni l'ancienne langue dite familière, et dont la variation n'est plus de nature dialectale, se répand dans tout le pays, dans toutes les couches de la population, assiège les médias audiovisuels, et s'insinue même à l'occasion dans la presse écrite et dans les discours officiels¹⁴. Tout semble se passer comme si cette variété nouvelle occupait dans l'espace de l'oralité urbaine la place laissée vacante par le reflux des **badumes** ruraux.

Dans le cas breton, nous affirmons que les conditions de la naissance d'une véritable **norme** n'ont jamais existé. Dès le XII^{ème} siècle, le français était la langue administrative du duché et celle de la noblesse. L'usage ecclésiastique et juridique du breton était lié de façon

pragmatique à l'état d'ignorance générale du français au sein des masses bretonnantes. Les **standards** à codification minimale suffisaient à leurs besoins. Il faut cependant souligner que le breton n'a jamais été la langue interne du clergé ou de la magistrature. Les langues utilisées par leurs membres ont toujours été le latin et le français. Le fait que des prêtres aient écrit en breton où l'aient utilisé familièrement ne doit pas masquer ce fait capital.

Au XIX^{ème} siècle Le Gonidec, le premier "législateur" (LA VILLEMARQUE 1847: lxiv) de la langue bretonne, était un Celtomane soucieux de prouver l'antiquité du breton, son **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (LE GONIDEC 1821: vi). Son but n'était donc pas d'établir une **norme**¹⁵. Son disciple La Villemarqué, créant une langue épurée et normalisée en s'appuyant sur l'autorité de son maître¹⁶ était soucieux de rendre la langue bretonne **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, à **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (LA VILLEMARQUE 1847: lxiv): **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (LA VILLEMARQUE 1847: lxv).

Ce n'est qu'avec l'apparition du nationalisme breton au XX^{ème} siècle que naît, sur la base des **standards** élaborés au siècle précédent, deux **normes** fictives, d'une part la **norme** KLT, créée par François Vallée et René Le Roux et imposée après 1920 dans les milieux nationalistes par Roparz Hémon¹⁷, de l'autre celle du vannetais, répandue par Loeiz Herrieu¹⁸. Leur fusion ne devait - et ne pouvait - se réaliser, dans l'esprit de ses promoteurs, que dans le futur Etat breton. Les **standards**, qualifiés de **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** reflétant à leurs yeux l'état de sujétion du peuple breton, étaient rejetés en bloc. La pseudo-normalisation s'achèvera sous l'Occupation avec l'absorption du **standard** vannetais dans la **norme** générale du breton **peurunvan**, c'est-à-dire "superunifié", par l'accord du 8 juillet 1941. La création des régions administratives sous Vichy et celle d'un enseignement officiel de la langue bretonne¹⁹ lui fournissaient un cadre institutionnel favorable. Créée à l'initiative de l'occupant²⁰, cette **norme** ne fut finalement pas agréée par le rectorat de Rennes²¹. A la Libération on assiste, avec l'abandon de la régionalisation, à un retour aux **standards**. En conséquence du vote de la loi Deixonne de 1951, une commission mit sur pied l'orthographe universitaire de la langue bretonne qui renouait pragmatiquement avec les anciens **standards**. Approuvé en 1955 par le Ministre de l'Education nationale, ce système ne fut évidemment jamais accepté par les milieux nationalistes.

Le projet gaullien d'édification d'une Europe conçue comme union d'Etats nationaux souverains n'a pas fondamentalement changé la situation de l'après-guerre. Mais les années 1970 et 1980 ont vu la défaite politique de ce projet face à celui d'une Europe intégrée sur la base des régions, programmant l'abandon progressif des souverainetés nationales et entraînant, en France et dans d'autres pays, la conversion de la décentralisation en régionalisation. Il est difficile de mesurer aujourd'hui les effets de cette rupture fondamentale avec la politique républicaine héritée des Jacobins. L'essor général des mouvements nationalistes, puis leur reflux public et leur reconversion au sein des nouvelles institutions ne nous semblent pas leur être étrangers. La graphie de 1941 occupe aujourd'hui la place d'honneur dans l'Institut culturel de Bretagne, organe associatif étroitement lié au Conseil régional: la création d'une région dotée de pouvoirs jusqu'alors dévolus à l'Etat induit naturellement la sauvegarde et la promotion de ses caractères propres, en particulier de ses caractères culturels. L'adoption d'une **norme** semi-officielle, même si en l'occurrence elle ne joue qu'un rôle symbolique²², répond ici encore à la montée en force d'une institution nouvelle.

Nous allons ici tenter très modestement d'appliquer notre modèle à quelques situations observables dans la France d'aujourd'hui. Notre propos n'est évidemment pas d'apporter du nouveau dans ces domaines, mais de proposer une grille permettant la comparaison entre des situations très diverses décrites selon des traditions également très diverses. Ainsi, il nous semble qu'au mot **patois** utilisé dans le domaine

occitan correspondent ceux de **dialecte** en Alsace et de **langue** en Bretagne. Le travail autour des notions de glottopolitique et de polynomie est une tentative de mise en place d'un appareil conceptuel scientifique. Nous venons à notre tour contribuer à ce travail en nous appuyant sur la situation bretonne, la seule que nous connaissions bien.

Il est extraordinaire qu'aucun consensus n'ait été atteint sur le sens de termes constamment utilisés comme langue, dialecte, parler, patois, idiome, etc. Pendant la période du structuralisme pur et dur des années 1960-1970 a fleuri un discours sur l'égalité des langues, assimilées à des organismes vivants susceptibles, à ce titre, d'entrer en conflit: on a vu se multiplier les déclarations de principe sur la noblesse des langues populaires, humiliées, étouffées par les grandes langues impérialistes; tout ce mouvement débouchant sur le "droit à la différence", sur la "réparation historique" qui sous-estiment la profondeur des conflits sociaux révélés par la variété linguistique et les réduisent à des affrontements entre communautés²³ culturelles, voire ethniques, à l'instar de ce qui s'observe dans les sociétés anglo-saxonnes.

Les réalités que l'on rassemble souvent par commodité sous l'étiquette de langues régionales de France sont dans des situations très diverses. Nous en distinguons trois:

- a- celle des parlers d'oui directement en rapport avec la **norme** du français;
- b- celle des parlers de France qui ne sont liés génétiquement à aucune **norme**;
- c- celle des parlers liés historiquement et génétiquement à des **normes** ou à des **standards** étrangers.

Les parlers d'oui sont des **badumes** indifféremment appelés **patois** et directement confrontés à la **norme** française; certains ont conservé le nom de l'ancien **standard**, comme le picard. La notion de **langue galleise** est de création toute récente, entièrement idéologique, née par un effet de miroir de la revendication pour l'enseignement de la langue bretonne dans l'académie de Rennes.

Les parlers franco-provençaux semblent être demeurées à l'état de **badumes**: (TUAILLON 1988: 190); «...cette langue n'existe nulle part à l'état pur, elle existe dans tous les patois franco-provençaux, mais partout associée à d'assez fortes particularités locales. C'est cela une langue dialectale, une langue qui n'existe que sous la forme de l'infinie »riation géolinguistique...» (TUAILLON 1988: 191). Des semi-**standards** ont existé, sans jamais cependant dépasser le cadre des villes (par exemple Grenoble ou, en Suisse, Genève). Mais de véritables **standards**, et a fortiori une **norme**, n'ont pu apparaître en raison de l'adoption précoce du français par les Eglises et par l'administration: (TUAILLON 1988: 201). N'ayant jamais dépassé le stade de **badume**, ces parlers n'ont de ce fait même pas été nommés: le terme de franco-provençal, rappelons-le, est savant²⁴. Ils sont invariablement désignés sous le nom de **patois** par leurs locuteurs, et ne font l'objet d'aucune revendication. En Italie, des parlers génétiquement liés ont vécu différemment: dans le Val d'Aoste, les **badumes** sont confrontés au **standard** piémontais et à deux **normes**, l'italien, d'une part, le français de l'autre. Quel peut donc être le statut du **patois** dans cet ensemble complexe? Dans cette région autonome, revendiquant haut et fort son rôle d'interface entre la France et l'Italie, il semble jouer le rôle symbolique d'identificateur comme dans tant de régions d'Europe: **Erreur! Source du renvoi introuvable.** (TUAILLON 1988: 203-204).

Les parlers d'oc sont désignés comme langue, dialecte ou **patois** selon le moment et le lieu. A l'époque médiévale, la langue du Trobar, la poésie des troubadours, constituait une **koinè** littéraire couvrant l'ensemble occitan. Parallèlement, mais sans se confondre, se sont développés des **standards**, utilisés dans la rédaction des chartes. Le Béarn, doté d'un pouvoir propre, conserva l'usage de son **standard** administratif jusqu'à la Révolution. L'annexion au royaume rend successivement caducs **standards** et **koinè**. Les locuteurs natifs désigneront désormais leur parler sous le nom indifférencié de **patois**.

Patrick Sauzet (1988: 210) définit le **patois** comme , en somme une réalité naturelle; nous le voyons plutôt comme un tissu de **badumes**. Que les savants linguistes y découvrent des traces des anciens **standards** est un fait indifférent à leurs usagers, puisque face aux **badumes** se dresse désormais la **norme** française unique. D'où l'abandon, voire l'oubli de la graphie, car les **badumes**, selon notre définition, ne s'écrivent pas. . Non seulement ce n'est pas un paradoxe, mais c'est là, de notre point de vue, la situation générale.

Deux discours revendicatifs se rencontrent dans la littérature militante des régions d'oc. D'une part, par exemple dans certaines propositions de loi en faveur de l'enseignement des langues régionales, un discours est tenu sur les **standards** méridionaux d'ancien régime (provençal, gascon, limousin). Revendiqués en tant que biens culturels, ces **standards** sont brandis comme représentations symboliques de la région²⁵. Nous y reconnaissons la revendication dite "régionaliste" en Bretagne. D'autre part, la revendication occitane moderne pose l'existence ou le désir d'une **norme**, forcément liée à l'existence d'une institution. Là où des nationalistes bretons prônaient l'indépendance, Robert Lafont revendiquait **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, c'est-à-dire la reconnaissance d'une réalité institutionnelle dans le cadre de l'Europe en gestation: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**ons autonomes d'Europe» (LAFONT 1976:181-182); et plus loin: (LAFONT 1976:183). Le temps a passé, et l'Europe qui se constitue sous nos yeux est bien éloignée de celle que certains avaient espérée. . C'est bien là le fond du problème, que Sauzet (1988: 246) saisit très justement en concluant: «..le bilinguisme qui fasse admettre et pratiquer l'occitan comme langue instituée à côté du français est un passage obligé vu la déchéance diglossique actuelle de l'occitan.». Mais, selon notre conception, la **norme**, forcément unique, ne peut exister en dehors de l'institution étatique.

Deux langues -le catalan et le basque- sont liées à des **standards-normes** dont l'état institutionnel est ambigu dans le cadre de l'Espagne.

En Catalogne française, la **norme** française occupe une position dominante comme partout en France, mais la situation régnant dans la Principauté rejaillit sur les discours militants et dans les faits, comme le montre la création d'un DEUG de catalan à finalité professionnelle à l'université de Perpignan. La transmission des **badumes** catalans du Nord s'est interrompue à la fin des années 1950. Cependant, D. Bernardo (1988:147-8) conclut son article *Le Catalan - La problématique Nord-catalane* par les mots suivants: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**lement sans diglossie. Compte tenu de divers facteurs, en particulier du poids croissant des moyens de communication de masse et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'avenir de la langue vernaculaire dans les terres catalanes de l'Etat français risque de dépendre autant de la situation sud-catalane que de la situation locale qui, bien qu'ayant été marquée ces quinze dernières années par des développements positifs, demeure relativement fragile en l'absence de garanties institutionnelles adéquates.» Nous retrouvons toujours le même problème, celui des institutions, et nous pensons que, pas plus que deux Etats, deux **normes** ne peuvent coexister en France.

Vue de Brest, la position du basque paraît comparable à celle du catalan, mais la faiblesse relative de la langue au sud de la frontière rapproche d'une certaine façon cette situation de celle du breton.

En Alsace, les **badumes** sont très divers: . Il n'existe pas de **standard** général alsacien²⁶, mais seulement des **standards** liés à l'économie, correspondant aux zones d'influence des villes principales. En raison des aléas de l'histoire, les **badumes** germaniques ont été directement et alternativement confrontés aux **normes** allemande et française. Depuis 1945, la **norme** française, avec le retour de l'Alsace à la France, occupe le terrain, tandis que l'usage de la **norme** allemande s'éteint progressivement avec le vieillissement des générations l'ayant pratiquée dans leur enfance: . L'absence de **standard** explique la faiblesse de la revendication en faveur de l'enseignement du dialecte: dans l'esprit du public, il est inconcevable d'enseigner les **badumes**. La

demande porte donc principalement sur l'enseignement de l'allemand, mais c'est là une autre histoire.

Le flamand concerne une population nettement plus faible en France, regroupée dans le Westhoek, situé dans l'arrondissement de Dunkerque. Les **badumes** de l'ensemble néerlandais donnent naissance aux Pays-Bas à une **norme** et en Belgique à des **standards** confrontés jusqu'il y a peu à la **norme** française; en France, les **badumes** directement confrontés au français voient disparaître comme en Bretagne l'usage des **standards** ecclésiastiques au profit du français. Les mouvements régionalistes essayant d'introduire la **norme** néerlandaise se heurtent à l'incompréhension de la population - à laquelle suffit la **norme** française. Le Vlamsch Verbond van Frankryk créé vers 1920, après avoir un temps défendu le **standard** flamand devient vite partisan du néerlandais. La lutte continue actuellement dans les mouvements de défense flamands entre partisans du néerlandais et défenseurs du **standard** local, tandis que meurent les **badumes**.

Nous dirons pour terminer ce tour d'horizon - toujours en nous appuyant sur les travaux de collègues spécialistes - quelle est notre vision de la situation corse. Le corse a longtemps été constitué de **badumes** anonymement désignés comme étant **Erreur ! Source du renvoi introuvable..** Avant l'annexion, corse et toscan étaient, écrit Jacques Thiers (1988: 151) **Erreur ! Source du renvoi introuvable....Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Nous reconnaissons là notre définition du **badume**. A la Révolution, les **badumes** corses se sont trouvés face à la **norme** française, institution oblige. Si, contrairement à ce qui se passe en Alsace pour l'allemand, l'italien semble en corse l'objet d'un violent rejet, c'est apparemment pour des motifs politiques et économiques, bien que pour des observateurs extérieurs l'italien apparaisse comme la **norme** la plus proche des parlars insulaires. Comme en Bretagne, on a assisté après la dernière guerre à la disparition du monde rural ancien, à l'urbanisation rapide, phénomènes auxquels il faut ajouter l'arrivée massive de population extérieure. La revendication en faveur de l'enseignement du Corse est postérieure d'un siècle à la revendication bretonne et fut au début très timide. En 1965 est déposée une *Proposition de loi portant extension des dispositions de la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux au département de la Corse*, présentée par M. Zuccarelli, député, puis en 1972 une *Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951, dite "loi Deixonne" relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, et ayant pour but d'obtenir la reconnaissance du corse au même titre que les autres langues régionales*, présentée par M. Giacomi, député. L'explosion revendicative née au moment de l'**ethnic revival** des années 1970 a fait circuler en Corse en accéléré à peu près tout ce qui s'est fait en Bretagne au cours du dernier siècle: on y retrouve les mêmes arguments, les mêmes affirmations identitaires. La désignation des parlars insulaires comme **langue corse** et leurs tentatives de normalisation sont, elles aussi, récentes et contemporaines de la revendication d'institutions propres. Le purisme qui fait qu'en breton pseudo-normé on rejette tout ce qui rappelle le français fait ici que «..l'attitude la plus courante est la recherche de l'écart le plus grand vis-à-vis du toscan (THIERS 1988: 161).» Il semble également que la normalisation des **badumes** ne soit guère reçue sereinement par les corsophones de tradition orale: **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**e la parole et cette perspective est envisagée de manière diverse. L'attitude la plus courante est toutefois une appréhension devant une évolution linguistique que l'on ressent comme la perte de l'identité.» (THIERS 1988: 154).

Nous assistons de nos jours à l'extinction de tous les **badumes** de France, quelle que soit leur origine génétique, et pour les mêmes raisons. Les disparités économiques (régions à prédominance industrielle ou agricole) et géographiques expliquent l'état plus ou moins avancé du processus. On peut reprendre pour toutes les régions ce qu'écrit HARTWEG (1988: 39) à propos de la francisation de l'Alsace: «..l'exode rural, le passage à une société industrielle marquée par le développement du secteur tertiaire et l'explosion médiatique en

fournirent le contexte favorable». Paradoxalement, c'est au moment où l'on évoque officiellement la disparition des frontières politiques que celles-ci se transforment en vraies frontières linguistiques.

De toutes ces considérations sur le breton, de ces tentatives d'extrapolation, de modélisation et de théorisation, il faut enfin tirer quelques idées générales susceptibles d'éclairer rétrospectivement nos propositions et de préciser notre position au sein de la recherche sociolinguistique en général, de la réflexion sur la notion de polynomie en particulier.

Ce que nous rejetons d'abord, c'est la représentation essentialiste de la langue, dont aucun sociolinguiste ne se réclame plus explicitement, mais qui, faute d'avoir été théoriquement dépassée, continue à motiver sans bruit bien des discours sociolinguistiques. Nous ne pouvons accepter l'image de langues considérées comme systèmes clos, désignées par un nom permanent, incluses dans des frontières et vivant leur vie millénaire de langue dans ces multiples clôtures. Parler du breton d'un poème mystique du quinzième siècle, du breton d'un paysan octogénaire des monts d'Arrée et du breton d'un professeur néo-bretonnant qui écrit dans son appartement parisien, comme s'il s'agissait dans les trois cas de la même chose nous semble relever d'une dangereuse commodité. Et ce que nous disons pour le breton s'entend bien entendu pour toute autre langue.

De même, la notion de communauté linguistique ou socio-historique nous semble encore entachée d'idéalisme. Les solutions de continuité, les contradictions qui fracturent une société en classes et en générations, la perméabilité diversifiée de ces ensembles sociaux aux influences extérieures et leur inclusion dans des ensembles plus vastes nous paraissent bien plus explicatifs que les facteurs qui en assurent l'apparente cohésion et la continuité.

Symétriquement, nous rejetons de ce cadre la distinction entre superstructure et infrastructure, encore trop souvent utilisée implicitement, et sans doute inconsciemment. La langue reflète certes les événements de la vie des hommes; mais inversement, c'est dans le langage que les hommes conçoivent et expriment leur histoire. La langue ne garde pas les traces de l'histoire comme le fond de l'océan reçoit les sédiments qui descendent de la surface. Elle se construit en permanence, solidairement, c'est-à-dire avec ou contre les autres institutions sociales, en tant qu'institution sociale. Langue et institution s'impliquent et se contiennent mutuellement.

Enfin, nous refusons tout jugement axiologique appliqué aux langues. Si depuis vingt ans et plus la sociolinguistique a revendiqué une égale dignité pour tout idiome relevant du langage, alors il faut aussi qu'elle admette la dignité de la **norme**. Parler d'ossification à propos de la langue qui a produit Racine, Chateaubriand et Aragon, c'est seulement retourner l'idéologie dominante, en rester les prisonniers.

De cette quadruple négation se dégage une difficulté théorique globale, dont ces quelques pages livrent à la fois l'explication et un essai trop bref de résolution. Tout autant que la subordination mécaniste des faits de langue aux conditions objectives de l'histoire des sociétés, qui relève d'un marxisme primaire, nous trouble leur réjection respective dans deux ordres autonomes de causalité. Les variations langagières et les phénomènes identitaires qui prennent appui sur elles ne sont certes pas les conséquences immédiates des événements de la lutte des classes. Mais ni les unes ni les autres ne sauraient non plus en être détachées dans le principe. C'est pourquoi nous avons consacré notre communication à l'articulation langue/institution: c'est selon nous dans les institutions sociales - et là seulement - que l'histoire négocie avec la langue.

Quand une langue prend existence, c'est toujours dans l'histoire. C'est-à-dire qu'elle acquiert son nom et ses formes du fait qu'un pouvoir est au travail dans la société ou, du dehors, sur cette société. Nous dénonçons toute réalité à l'état inobservable de langue naturelle ou à celui, improbable, de **norme** achevée. Ces deux états ne sont pas les pôles extrêmes entre lesquels se répartiraient toutes les situations réelles, ils

sont des représentations idéales dont seule l'idéologie des langues peut rendre compte. Et nous proposons d'abandonner une bonne fois ce modèle bipolaire au profit d'un autre modèle fondé sur l'articulation des pratiques interindividuelles avec les pratiques institutionnelles. C'est dans la relation dialectique entre le vrai-parler et le bien-parler, entre parole et langue au sens saussurien, que se construit socialement LA LANGUE. Celle-ci n'est pas sociale seulement parce qu'il faut être au moins deux pour se parler, mais surtout parce que quand deux personnes se parlent, l'immanence des rapports sociaux sous-tend toujours leur discours.

Nous pensons que toute langue connaît une tension permanente entre deux tendances opposées: celle de la liberté individuelle, du parler-comme-je-veux, plus souvent réalisée dans l'oralité interindividuelle d'une part, celle de la régularité institutionnelle, du parler-comme-il-faut, plus souvent réalisée dans l'écriture et le discours formel d'autre part. Aujourd'hui, en France, les **badumes** encore vivants remplissent la première fonction, le français de l'Ecole remplit la seconde. Lorsque les **badumes** sont défaillants, ce sont de nouvelles variétés familiaires et argotiques qui les suppléent. Dans d'autres situations, les **badumes** s'opposent à un **standard**, ou encore le **standard** régional s'oppose à la **norme** générale. Tout en s'opposant, ces tendances contraires s'influencent sans cesse l'une l'autre. Et c'est leur union conflictuelle qui engendre la langue, au cours d'un processus qui pourrait être qualifié de polynémique puisque plusieurs économies linguistiques adverses y négocient sans cesse leur indissoluble union.

REFERENCES

- BERNARDO (D.) 1988 "Le Catalan. La problématique nord-catalane" 133-149 in G. Vermes *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).
- FALC'HUN (François) 1981 *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*.- Paris, Union Générale d'Éditions.
- HARTWEG (F.) 1988 "L'alsacien. Un dialecte allemand tabou" pp. 33-865 in G. Vermes *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).
- LAFONT (Robert) 1976 *Autonomie - De la gestion à l'autogestion*.- Gallimard (idées).
- LA VILLEMARQUE "Essai sur l'Histoire de la Langue Bretonne", Introduction à la réédition du *Dictionnaire Français-breton* de Le Gonidec, 1847.
- LE GONIDEC *Dictionnaire Celto-breton*, 1821.
- POCHE (Bernard), 1987 "La construction sociale de la langue" pp. 79-105 in G. Vermes *France, Pays multilingue*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).
- SAUZET (P.) 1988 "L'occitan. Langue immolée" pp. 208-260 in G. Vermes *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).
- THIERS (J.) 1988 "Le corse. L'insularité d'une langue" pp. 150-160 in G. Vermes *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).
- TUAILLON, (G.) 1988 "Le franco-provençal. Langue oubliée". pp. 188-207 in G. Vermes *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t. 1.- L'Harmattan (Logiques sociales).

Françoise MADRAY-LESIGNE
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
PRAXILING Montpellier III

***RISQUES ET ENJEUX DE LA PAROLE: L'EMERGENCE DE
 L'OCCITAN DANS UNE LUTTE OUVRIERE***

Si l'on en croit les débats de ces derniers jours, bien des langues, minoritaires ou non, ont aujourd'hui un statut de langues polynomiques. Succès incontestable d'un concept qui fonctionne tantôt sur un plan descriptif, tantôt dans une perspective de stratégie glottopolitique. Il est toutefois intéressant d'observer que, dans bien des cas, la polynomie est attribuée ou refusée à des systèmes linguistiques envisagés en eux-mêmes, coupés de leurs conditions concrètes de fonctionnement dans une situation de communication. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il a été si peu question des enjeux inhérents à toute production langagière, enjeux de pouvoir, de plaisir, de désir... Je proposerai quelques réflexions théoriques sur ce point, en m'appuyant sur une brève analyse d'un fragment d'interview. L'interaction verbale exhibe, à travers les multiples hésitations et ratages du dire des interlocuteurs, qu'il est presque aussi difficile de parler d'une langue minorée que de parler cette langue.

1. LA POLYNOMIE: UNE COEXISTENCE SANS CONFLITS?

1.1 Le concept de langue polynomique pose une dialectique de l'un et du multiple, dans l'intertolérance des utilisateurs de ces normes concurrentes. Cette définition soulève d'emblée une question fondamentale: comment envisager cette relation entre l'un et le multiple? Va-t-on l'analyser comme un moment figé de bonheur consensuel, rendu possible par certaines conditions historiques? Les usagers de langues polynomiques décideraient, en quelque sorte, de suspendre le temps des conflits linguistiques et des jugements sur le bien dire qui valorisent une norme aux dépens des autres. Plus de dénigrement, par exemple, de l'accent ou des usages spécifiques à une région. Une interprétation de ce genre met entre parenthèses le processus qui anime le système. L'équilibre entre l'un et le multiple n'a rien du mouvement perpétuel, qui au surplus n'est qu'une chimère. Il est instable et se rejoue sans cesse, au rythme des échanges verbaux. Constamment, l'un pèse sur le multiple pour l'attirer du côté de l'unification, tandis que le multiple essaie de se dégager de la pression de l'un et de lui échapper. A une dialectique figée et quelque peu teintée d'angélisme, j'opposerai, pour ma part, une dialectique dynamique qui conduit à se demander comment un tel consensus est possible, et à quel risque il se trouve.

1.2 J'aborderai cette question à partir de la perspective épistémologique dans laquelle je me situe, la praxématique. Il s'agit d'une linguistique de la parole, qui se propose de mettre en oeuvre une dynamique de la production de sens. Cette dynamique fait place, dans un même mouvement, aux enjeux de cette production de sens et aussi aux sujets, qui se construisent dans et par leur parole. Elle fait également appel à deux concepts qui me semblent quelque peu tabou dans les développements récents sur les langues polynomiques: celui de tension, emprunté à la linguistique guillaumienne, et celui d'une dialectique conflictuelle du même et de l'autre, repérable dans toute production langagière. Au-delà de la coopération qu'implique l'interaction verbale, la polyphonie du sens est toujours source de conflits et de malentendus possibles sur le sens. Pour la praxématique, toute production linguistique est quelque part une négociation sur le sens, révélatrice de contradictions explicites ou sous-jacentes, sauf à considérer le sens comme un produit univoque réifié. Ces réglages concurrents, à l'oeuvre dans les pratiques langagières sont exacerbés en situation de contact de langues. Aussi me paraît-il indispensable d'articuler le concept de langue polynomique avec celui de

fonctionnement diglossique, lorsque la langue considérée a un statut de langue minorée. Il faut aussi prendre en compte les conflits, sous-jacents ou feutrés, entre les variantes diverses d'une même langue. On peut toujours les nier, mais les abolit-on pour autant? Je ferais volontiers jouer ici la métaphore du consensus en insistant sur le fait qu'il n'est pas de cohabitation sans heurts. A refuser de les gérer, on précipite souvent la rupture.

1.3 Sans se réduire à la dialectique du même et de l'autre, la dialectique de l'un et du multiple, constitutive des langues polynomiques, en est traversée. L'évaluation de la parole balise et rythme les échanges verbaux: on peut, sur ce point, étendre à toute production langagière les observations faites par Labov sur le récit oral. Sous des formes très diverses, le métadiscours ne cesse de commenter le dire en train de s'élaborer en interaction verbale, et des appréciations règlent à tout moment la distance qui sépare le même de l'autre. Ces marques évaluatives contribuent, pour une large part, à dessiner sans cesse ce que j'appellerai l'"ici" et l'"ailleurs" des protagonistes d'une conversation. A ne pas prendre en compte les tensions à travers lesquelles se construit une distanciation entre le même et l'autre, on reconduit, qu'on le veuille ou non, les présupposés idéologiques saussuriens, qui posent une société comme homogène, un sujet comme plein et le signifié comme stable. Cela conduit aussi à réduire à des oppositions logiques des contradictions dialogiques qui, comme l'ont si bien montré Bakhtine et Volochinov, sont constitutives de toute locution, elle-même toujours déjà interlocution.

1.4 Tensions et contradictions travaillent la dialectique de l'un et du multiple qui dessine les pôles entre lesquels se construit une langue polynomique. Aussi la coexistence de ces pôles est-elle toujours difficile, et parfois sans doute précaire. Les langues, dans leur statut même, on le sait, sont enjeu de pouvoir institutionnel. L'autogestion langagière, susceptible de garantir le fonctionnement polynomique d'une langue, est sans doute une perspective extrêmement prometteuse. Mais les chercheurs que nous sommes s'abuseraient en pensant que linguistes et sociolinguistes seront les décideurs de cette autogestion langagière. Ce serait nous prêter plus de pouvoir que nous n'en avons en réalité. Il reste, de plus un obstacle de taille: même si l'on invente des structures autogestionnaires aptes à légiférer sur la polynomie d'une langue, ceux qui auront à gérer cette autogestion seront soumis aux tensions antagoniques qui investissent les formes langagières. Ils seront toujours au risque de penser que leur fonctionnement polynomique est quelque part meilleur que les autres. De là à se constituer, comme Chomsky, en locuteur-lecteur idéal! Est-il possible d'échapper à ce mirage? C'est une question ouverte qui ne saurait, en tout cas, être réglée en termes de volontarisme.

2. OCCITAN OU PATOIS? QUELQUES ENJEUX D'UN QUESTIONNEMENT

2.1 Je voudrais illustrer ces quelques remarques à partir de la description d'une prise de conscience linguistique dont on peut observer l'émergence en interaction verbale. On y voit à l'oeuvre les contradictions à travers lesquelles s'élabore un consensus, contradictions que l'on peut repérer, au niveau des propos échangés, dans leurs hésitations et leurs ratages, dans les commentaires métadiscursifs qui ponctuent à tout moment la parole dans son déroulement. Il y a là autant de traces des résistances que rencontrent la production du sens et son réglage. A l'oral, les désaccords qui sous-tendent l'accord se laissent entendre, quelle que soit la volonté des interlocuteurs de gommer le travail de production et de réglage du sens. Ces perturbations de la chaîne parlée sont trop souvent encore ignorées par les chercheurs qui les traitent comme des scories négligeables alors qu'elles contribuent de façon décisive à enrichir une polyphonie qui fait une large place aux fausses notes et aux discordances.

2.2 Le corpus est issu de l'enquête sociolinguistique que j'ai réalisée, avec Jacques Bres, dans le bassin minier des Cévennes, auprès

des mineurs de fond de Ladrecht. Au cours d'une grève de treize mois, qu'ils ont conduite de 1980 à 1981, pour empêcher la fermeture de l'exploitation du fond, ils hissent un drapeau occitan à la cime du puits. Lors d'une manifestation régionale de soutien massive (trente mille personnes environ), organisée à Montpellier, Robert Lafont prend longuement la parole en occitan pour soutenir les mineurs en grève, fait sans précédent dans la région, si l'on considère les grands rassemblements de ces trente dernières années. Les trois fragments d'interview dont la transcription figure en annexe se rapportent à ces faits. Ils se situent au 2/3 de l'entretien, au bout d'une heure et quart de discussion. L'interviewé A.M., (A dans la transcription), est un mineur d'origine polonaise de seconde génération. Il est fortement interpellé, en tant que sujet, par la perte de sa langue maternelle, le polonais. Cette fracture identitaire, (voir *Langages* 74), va se rejouer dans l'interview lorsque nous abordons le problème de l'occitan. Il s'agit là de l'un des quatre topiques des entretiens semi-directifs que nous avons réalisés dans les Houillères des Cévennes.

3. LES ETAPES LABORIEUSES D'UNE RECONNAISSANCE

3.1 Un rapide examen statistique permet de repérer, au niveau même des fréquences d'emploi, les marques des contradictions à travers lesquelles émerge, dans le dialogue, la reconnaissance d'un statut de langue pour l'occitan. Parmi les éléments à porter au crédit du consensus, on notera d'abord la forte récurrence du praxème: "occitan" lui-même (22 occurrences). Mis en circulation par les enquêteurs, il est largement repris par A.M. Or, prononcer ce mot n'est pas plus neutre que de se refuser à le faire, comme cela s'est souvent produit au cours de notre enquête, lorsque nous abordions la question des langues parlées dans la mine. Adopter ce praxème, dans la dynamique de l'interaction, c'est accepter le dialogue sur un objet qui ne va pas de soi pour nos interlocuteurs. Cet effet d'insistance sur un nom qui constitue l'enjeu du débat se double d'un triple recours au terme "Occitanie". Fait remarquable, c'est A.M., cette fois, qui est à l'initiative de la mise en circulation d'un praxème qui conjoint une langue et un espace. Il délimite, se faisant, un "ici" qui lui servira de repère identificateur, proposé à l'acquiescement des enquêteurs (A.330).

On peut porter encore au crédit du consensus l'extrême abondance d'outils métadiscursifs orientés vers l'autre et sollicitant son assentiment tacite: "bon" (19 occurrences), "bé" (11 occurrences), "eh" (10 occurrences)... Ces appuis du discours ont pour fonction essentielle d'assurer la parole du locuteur en construisant une connivence d'écoute. Ils instaurent ainsi, par procuration, un dialogue fictif dans lequel, tout en parlant, on prête à ses partenaires une parole en écho. La pragmatique les envisage avant tout comme des articulateurs logiques, alors que leur fonction est fondamentalement dialogique. Ils servent à tisser une coopération discursive fondée sur l'attente d'une écoute positive de l'autre. Ils représentent autant de tentatives, discrètes mais efficaces, pour neutraliser, et peut-être même abolir les différences de point de vue.

J'interpréterai comme un autre facteur de coopération discursive l'implication personnelle de A.M., dans des propos qui sont en quête de notre assentiment. Cette implication est balisée par les marques de la personne, qui attestent la forte prégnance d'un discours en "je" (39 occurrences). Il faut y adjoindre un taux élevé de "on" consensuels, qui fonctionnent en équivalence de "nous". Par ce procédé, le locuteur s'efface en tant que tel pour s'abriter, en quelque sorte, dans un ensemble plus vaste et indifférencié avec lequel il se confond: l'ensemble de mêmes, constitué ici par les mineurs de sa génération. Le discours unificateur qu'il nous invite à partager n'est donc pas seulement l'expression de son attitude mais d'une position de groupe. Façon aussi de dire l'enjeu social du débat.

3.2 Mais les marques de dissensus sont aisément repérables, même à un niveau d'analyse qui fait peu de place au contexte, et donc à la polyphonie du sens et à la dynamique de sa production. Je retiendrai seulement les trois faits les plus saillants. Face à "je" et "on"/"nous",

figure un taux relatif élevé de "ils", qui dessinent un ensemble dont A.M. s'exclut. L'enjeu de cette répartition antithétique est explicité par l'opposition "jeunes" vs "vieux", encore accentuée par le recours à l'équivalence: "vieux/"gavots"/"gavotàs". Comme on pouvait s'y attendre, la péjoration est du côté de l'"autre", du côté de ceux qui portent la mauvaise image d'un parler auquel A.M. ne reconnaît pas encore statut de langue.

Autre accroc dans le consensus, l'ampleur inhabituelle (par rapport à l'interview dans son ensemble), de la réticence à dire. On peut la mesurer notamment au nombre particulièrement élevé de séquences métadiscursives glosant la difficulté de dire ou la sincérité du propos. Le commentaire précède toujours une parole à venir qui n'en finit pas de s'élaborer, dans ce que R. Lafont a appelé: "le temps de l'à-dire". Le métadiscours occupe la place de ce qui ne peut pas encore se dire. Il signale, tout en l'occultant, une émergence tumultueuse. Le verbe "dire", sous des formes diverses, sert de pivot à l'expression du commentaire sur le retardement du dire.

Le taux, lui aussi exceptionnellement élevé, des multiples ratages qui émaillent la parole des trois intervenants exhibe au contraire les points d'ancrage des heurts, des conflits sur le sens sous-jacents aux propos échangés. Séquences inabouties, répétées dans leur incomplétude, interceptées pour être reprises en correction, en bifurcation de sens, répétition redondante des négations ou/et des dénégations, fréquence et longueur des pauses (notées / dans la transcription), sont autant de traces des perturbations de la production du sens. La conjonction de ces phénomènes laisse affleurer des blocages, une gêne, qui s'est déjà manifestée, avec la même intensité, un peu auparavant, au moment où nous avons abordé les rapports de A.M. avec la langue polonaise.

3.3 Le cheminement lent et parfois cahotique d'une parole, tendue entre le désir de dire et de se dérober, s'effectuera en trois étapes. Dans un premier temps, A.M. négocie les limites de sa compétence linguistique en patois et/ou en occitan. Les deux premières répliques sont révélatrices d'un embarras partagé:

C.267 -et on parle: / on parle pas euh / occitan? patois euh?

A.268 -ah bon si / on parle le patois de chez nous quoi / mais pas l'occitan eh // bon nous on appelle ça is / is parlent le gavot eh / moi je ne sais pas je sais pas bien le parler mais enfin je comprends quand même eh /

L'embarras de la question de l'intervieweuse traduit l'enjeu de la problématique liée à la reconnaissance d'une langue, enjeux institutionnels, mais aussi enjeux personnels. L'embarras de la réponse de A.M. lui fait en quelque sorte écho: la dénégation-négation amorcée par: "ah bon si", qui réfute "on ne parle pas", sera largement démentie dans la suite de la discussion. Un embrayage en "nous on", consensuel, est immédiatement dédit, dénié, par la mise en place discursive d'une opposition: "ils parlent" / "moi je ne sais pas". Cette distanciation permet sans doute à notre interlocuteur de produire plus aisément le péjoratif "gavot" en s'en démarquant quelque peu. Mais la clé interprétative de ce premier moment est fournie par l'étonnante production d'un mot-valise: "je me considère pas comme un jeune"(A.275). "Considère" a été télescopé et j'entendrai polyphoniquement, dans cette faille programmatique, l'émergence du praxème "concéder", car au point où en est notre discussion, on peut dire que notre interlocuteur nous concède le terme "occitan", tout en s'informant sur lui. Peut-être cette distanciation et cet intérêt peuvent-ils s'expliquer par le fait que, pour l'instant, A.M. n'est impliqué dans le débat qu'au second degré. Son implication majeure est ailleurs, dans sa gestion de la relation français/polonais.

3.4 Une première évolution dans le positionnement de A.M. va s'opérer au moment où l'enquêteur B relie l'usage de la langue occitane à un épisode marquant de la grève de Ladrecht: la plus grande manifestation régionale de solidarité dont les mineurs ont fait l'objet (B.328). La question de B s'inscrit dans une thématique courante dans les enquêtes par questionnaire sur l'usage des langues en contact. Le

destinataire est invité à évaluer le rapport entre une pratique langagière et une pratique sociale. Cela donne lieu à des formulations du type: "Des responsables syndicaux ou politiques peuvent-ils utiliser l'occitan dans un discours public?" Comment expliquer, dans ces conditions, l'embarras de B dans l'élaboration de sa question? Elle se construit à travers l'enchevêtrement de programmes inaboutis, où se côtoient affirmation et dénégation:

(B.328) - parler là justement pour une manifestation de de mineurs // est-ce que vous pensiez qu'il allait y avoir / non sûrement pas / (3) je sais pas (3) / qu'il allait y avoir quelqu'un qui allait parler en occitan quel effet ça vous...

La question tâtonnante de B traduit un fort investissement du questionneur dans sa parole, un conflit entre désir et doute. C'est qu'il ne renvoie pas A.M. à une hypothèse d'école; il évoque un événement dans lequel les enquêteurs sont impliqués, eux aussi. Parler occitan du haut d'une tribune, c'est se poser en intercesseur symbolique de la norme de la langue dominée, face au français, langue dominante. L'orateur qui joue ce rôle, dans cette mise en spectacle du fonctionnement diglossique, est non seulement un universitaire comme nous mais le directeur de notre équipe de recherche. Comment l'enquêteur pourrait-il être neutre? L'enjeu de sa question est d'importance puisqu'elle porte à la fois sur le statut de l'occitan et sur le rapport intellectuels/ouvriers dans une lutte sociale.

A.M. interrompt le propos de B par une réponse aussi simple que catégorique: "en occitan non"(A.330), mais cette apparente simplicité est immédiatement démentie par une cascade de métadiscours ponctuée de négations répétées et de pauses, pour finir, après bien des efforts, par verbaliser un lien: "la première fois que j'ai entendu l'occitan c'est je crois que c'était pendant la grève //" Il y a là une mise en correspondance symbolique forte: c'est commencer à nous dire, à travers beaucoup de réticences, que c'est dans la lutte sociale dont il était un participant très actif qu'il s'est mis à "entendre" la production de sens d'"occitan". Une langue fait brusquement sens en même temps que prend corps, sous le terme "Occitanie", un espace géographique: "le midi de la France". A.M. ne désire pas aller plus loin, dans cette voie, et il prendra l'initiative de changer de sujet, comme s'il n'avait plus rien à dire (ou ne voulait plus rien dire) sur la question.

3.5 Cette stratégie d'évitement sera contrariée par l'insistance du questionnement de C, quelques minutes plus tard (A.420). Mais ici encore, la gêne est sensible: le propos sinueux de C tente de se légitimer dans la parole de A, en prenant appui sur le discours rapporté: "tu nous as dit". Mais, malgré l'adjuvant, le dire reste difficile et a bien du mal à poser une relation entre "cette affaire d'occitan", "la grève", et "un drapeau occitan". Longtemps différée, la question-enjeu du débat émerge enfin, après une pause assez fortement marquée. Elle apparaît d'abord sous une forme à la fois distanciée et englobante: "qu'est-ce que c'est tout ça pour toi?". Cette indifférenciation, sans doute peu satisfaisante, entraîne une reformulation immédiate sous la forme, très contraignante pour A, d'une alternative provocante dont le métadiscours environnant signale la brutalité, en même temps qu'il tente de l'atténuer: "du folklore quoi?" "ou alors quelque chose d'autre?"

Le lien entre un drapeau-symbole (C.422) et "cette langue / dans la manifest-" (C.426) va produire un effet de déclic dans l'interaction verbale: A.M. engage sa réponse (A.427) par une séquence métadiscursive complexe, unique dans l'interview: "ah ben bon bé". Accumulation de connecteurs qui occupent le temps du dire, pendant que s'élabore, lentement, la verbalisation d'une reconnaissance identitaire dont le cheminement discursif s'opère en deux temps: 1- Pour pouvoir dire le même, notre interlocuteur commence par formuler l'autre: un programme de phrase en "ils" pose la légitimité de la langue occitane pour les occitanophones. 2- Cet acquis déclenche un programme en "je" où est posée l'équivalence occitan/polonais. La mise en oeuvre de l'équivalence s'effectue dans un curieux effet miroir d'interaction verbale: Tout comme C, un peu plus haut, (C.420), A.M. a besoin, dans ce moment crucial, de prendre appui sur le dire de l'autre

pour pouvoir formuler sa propre parole. Il produit, à son tour, un effet d'écho en convoquant pour se l'approprier un propos antérieur de C: le discours rapporté fait encore office d'adjuvant: "comme tu m'as dit tout à l'heure / moi, le polonais, tu vois j'aimerais bien de pas la perdre cette langue". A.M. rejoue, à ce moment sa fracture identitaire, et dans un mouvement dialectique, le statut de l'occitan, langue minoritaire, lui permet de dire son déchirement face à la perte de sa propre langue maternelle.

Cette identification, étroitement mêlée à la parole de l'autre, facilitera, pour A.M., la formulation d'une réponse positive et ouverte à la question de C sur l'apprentissage de l'occitan. L'occitan y acquiert statut de langue que ses enfants pourraient apprendre (A.429). Reconnaissance, certes, mais reconnaissance fragile ("pourquoi pas?"). Elle est le fruit d'un consensus travaillé par des contradictions que la parole laisse entendre quand elle ne les exhibe pas.

Prise de conscience linguistique et construction identitaire vont de pair, dans toutes les situations où la langue considérée est impliquée dans une relation langue dominante/langue dominée. Le concept de langue polynomique ne peut échapper à ce type de contrainte, porteuse de potentialités contradictoires, et donc de risques. L'intertolérance linguistique, comme toute autre, n'a pas le pouvoir de supprimer les conflits latents qu'elle a dû dépasser pour s'établir. Elle suppose une évaluation positive des locuteurs sur les divers systèmes qui coexistent et auxquels ils sont confrontés. Polynomie et glottopolitique sont indissociables: évaluation positive en droit comme en fait. La reconnaissance, le développement, la survie des langues est à ce prix.

C O R P U S

C.267 - et on parle: / on parle pas euh: / occitan? patois euh?

A.268 - ah bon si / on parle le patois de chez nous quoi / mais pas l'occitan eh // bon nous on appelle ça is / is parlent le gavot eh / moi je ne sais pas je sais pas bien le parler mais enfin je comprends quand même eh /

B.269 - comprenes o...

A.270 - oh oui!

(B.269) - comprenes oc?

A.271 - un pauc

B.272 - un pauc! oh dis ou!

A.273 - (1) eh eh (1) // ça un pauc c'est quoi? c'est c'est pat- / occitan?

B.274 - un pauc / bé c'est les / c'est les deux / ça dépend ça de: ça là:...

A.275 - c'est les deux / voilà oui / bon alors maintenant (ouioui C) pour en revenir encore là / du fait qu'on est rien que des /// des jeunes de le- enfin des jeunes je me je me je me considère pas comme un jeune jeune mais enfin: / des gens des gars de / de mon âge // on a entre quarante et cinquante ans // on parle ff! // pas le patois comme avant eh pasqu'avant bon / les anciens parlaient beaucoup le patois / mais du fait qu'is sont // tous presque en retraite alors maintenant on parle en français /

B.328 - et quel effet ça t'a fait alors justement d'entendre...

A.329 - de?

(2.328) - parler là justement pour une manifestation de de mineurs // est-ce que vous: vous pensiez qu'y allait y avoir / non sûrement pas / (3) je sais pas (3) / qu'i allait y avoir quelqu'un qui allait parler en occitan quel effet ça vous...

A.330 - en occitan non je vais te dire l- non non (2) non (2) / je te dis sincèrement // même je vais te dire aors que: /// je vais te dire sincèrement que / la première fois que j'ai entendu l'occitan c'est je crois que c'était pendant la grève // ((3) ah: B (3)) bon je je / je j'ai lu: / des fois / "Pour l'Occitanie libre" des trucs comme ça tu vois bé // je me: je me suis pas cassé le: tu sais / pour savoir / d'où c'est que venait le mot occitan tu vois (mm bien sûr B) le: qu'est-ce que c'ét- / et

- là j'ai compris que bon bé après que / occitan c'était les gars / bon d'ici tous /
- C.331 - voilà c'est tout le...
- (A.330) - du midi de la France quoi c'était l'Occitanie alors bon / et l'occitan bon ça m'a / j'ai dit j'ai fait le ra- le rapprochement de suite j'ai dit "Té / is disent: is parlent l'occitan bé c'est // c'est le: / le: le le parler des gavots de la montagne pasque nous les: / c'sont les: / les Lozériens on dit "Les gavots" nous eh"
- B.332 - ouioui ah oui
- (1 331) - on dit pas "Les paysans on dit les gavots / aquel gavotas" / voilà eh (oui B, rire de B) alors j'ai fait le rapprochement...
- C.420 - (...) voilà sur quoi je voulais re:- qu'on qu'on reparle / euh je voulais qu'on revienne sur euh sur la dimension régionale: et et un aspect qu'y a eu justement avec cette affaire d'occitan / tu nous as dit "Fi- l'occitan la première fois que j'en ai entendu parler / ce mot finalement ça a été: // ça a été pendant la grève" hein bon et puis: par exemple je me rappelle moi qu'y avait un drapeau occitan sur...
- A.421 - oui y avait eu un drapeau occitan oui
- (C.420) - accroché sur bon / et puis y a eu cette intervention de: de Lafont en occitan à la manifestation de Montpellier euh là / alors // qu'est-ce que c'est tout ça pour toi du / du folklore quoi disons hein / pour pour dire les choses franchement // ou ou alors quelque chose d'autre? //
- A.421 - l'occitan?
- C.422 - ce ce fait là que ce soit intervenu pendant la grève / finalement pourquoi hein? / qu'est-ce que c'est venu faire? //// pourquoi un drapeau occitan sur Ladrecht? /
- A.423 - pourquoi y a eu un drapeau occitan sur Ladrecht?
- C.424 - mm? //
- A.425: bon bé pasque // comme je t'ai dit moi j'avais pas: le le j'avais entendu parler de l'occitan l'Occitanie quoi mais / mais je savais pas tu vois ff! / j'avais pas approfondi le problème / mais du fait que après bon c'était: / l'occit- enfin / La- Ladrecht était d- placé dans un dans un dans: pays occitan bon i c'est tout i était tout à fait normal qu'y ait ce drapeau là-haut / (mm C)
- C.426 - et et cette langue / dans la manifest- à: à la tribune?
- A.427 - ah ben bon bé du fait que c'était la langue la langue qu'is'parl- la la langue qu'is'parlaient avant y a pas de raison qu'is qu'is l'abandonnent eh / au contraire même je trouverais que / comme / comme tu m'as dit tout à l'heure / moi / le polonais j'aimerais bien tu vois de pas la perdre cette langue eh bé je trouverais anormal que / l'occitan bé les gars qui // qui sont // euh: / je = chais pas comment te dire que leurs ancêtres leurs grands-parents étaient Occi- sont nés ici qu'is gardent leurs coutumes leur langage et tout quoi c'est tout à fait normal //
- C.428 - et: et tes enfants tu voudrais qu'ils l'apprennent?
- A.429 - oh bé tu sais nous on a un bon je te le dis sincèrement bon / si on leur bon si y avait / is vont à l'école encore bon si on leur donnait / une heure / une heure par jour / je n'en sais rien quoi ou deux heures par semaine / bé / euh / que qu'on leur apprenne l'occitan bé pourquoi is l'- / pourquoi pas?

B I B L I O G R A P H I E

- GARDES-MADRAY F. 1984 A: "Praxématique et interaction verbale", in *Langages* Paris Larousse, pp.15-29
- GARDES-MADRAY F. 1984 B: (en collaboration avec R. Lafont et P. Siblot), *Pratiques praxématiques, Cahiers de Linguistique Sociale* 6, Université de Rouen, 162 p.
- GARDES-MADRAY F. 1987: (en collaboration avec J. Bres), "Conflits de nomination en situation diglossique", in *France pays multilingue*, t. 2, dir. J. Boutet, Paris L'Harmattan, pp.78-92.
- LAFONT R. 1978: *Le travail et la langue*, Paris Flammarion 301 p.

Christiane MARCELLESI; Jacques TREIGNIER
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
Université de Rouen

***ELEMENTS POUR UNE DIDACTIQUE
DES LANGUES POLYNOMIQUES:
L'EXPERIENCE DE L'ENSEIGNEMENT
PLURINORMALISTE DU FRANÇAIS***

***1. QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION:
SOCIOLINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE.***

En guise d'introduction, quelques mots d'explication m'ont paru nécessaires concernant le titre/thème de notre communication, ainsi que notre démarche de chercheurs.

Nous sommes tous deux, J. Treignier et moi-même, des sociolinguistes, et en tant que tels, nous plaçons au coeur de notre recherche la variation linguistique, les variétés langagières. Nous privilégions la nécessité d'étudier les phénomènes linguistiques en tant que partie prenante des processus sociaux, la manière dont les rapports sociaux et les processus historiques ont rapport avec le langage. Ce type de recherche, nous le désignons volontiers comme "linguistique sociale".

Or, il est évident que de nombreux terrains de vie sociale se prêtent à ce genre d'étude; certains s'y prêtent peut-être mieux que d'autres: c'est le cas en particulier de celui de l'école. On a vu en effet se développer ce que nous appelons une "sociolinguistique scolaire"; dans cette perspective, notre recherche se trouve projetée sur de nombreux terrains à la fois: les rapports entre le langage et l'école, entre le langage et le milieu familial, la maîtrise de la langue maternelle, les problèmes de l'aliénation et de l'insécurité linguistiques, de l'individuation, de l'identité culturelle et linguistique, la question de l'unicité et/ou de la multiplicité de la/des norme(s), la langue, entité unique ou fonctionnant dans et par la variation, réalité ou représentation, ensemble d'usages, construction historiquement marquée ou unité abstraite: ces questions, qui concernent la maîtrise de la langue maternelle, forment un champ de recherche qui est le "pain quotidien" des chercheurs en sociolinguistique scolaire, en didactique, et aussi des praticiens. Elles se trouvent au croisement des recherches en linguistique, en psychologie, en sociologie, en didactique. Elles rencontrent sur leur chemin l'histoire de la langue. Elles rencontrent aussi, je dirais volontiers surtout, l'histoire politique et sociale de notre pays, l'idéologie, les luttes pour le pouvoir.

Et bien sûr, elles rencontrent l'enseignement de la langue. C'est tout naturellement en effet que, travaillant en "sociolinguistique scolaire" et nous posant cet ensemble de questions dans le cadre de l'école, nous avons été amenés à mettre en quelque sorte notre recherche en interaction avec la recherche en didactique du français langue maternelle. Nous nous sommes retrouvés dès 1981, dans le groupe de recherche en Didactique du Français de l'Institut National de Recherche Pédagogique (I.N.R.P.); nous avons fait partie, de 1983 à 1988, des co-responsables de ce groupe qui, en 1981, avait été chargé par le Ministère de l'E.N., d'élaborer un programme de recherche en vue de la rénovation de l'enseignement du français. Cette recherche s'appuyait fortement sur les avancées des travaux en sciences du langage, socio et psycholinguistique, sémiologie, et remettait fondamentalement en question l'enseignement traditionnel du français.

2. CETTE RECHERCHE EST UNE REMISE EN CAUSE FONDAMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DE LA LANGUE.

2.1

Elle remet fondamentalement en cause l'enseignement traditionnel de la langue, en tant que *fondé sur une représentation uniciste de la langue*, d'une langue française au singulier, unifiée et unifiante, ou plutôt uniformisée et uniformisatrice.

2.2

Elle remet en cause le caractère normatif et puriste de cet enseignement, dont l'objet est non seulement une langue unique, une langue au singulier, mais une "bonne" langue, un "bon" français, sacrosaint modèle en dehors duquel il n'y a point de salut au ciel de l'école laïque pour le petit français!

2.3

Remise en cause aussi de la fonction uniformisatrice attribuée à la langue, face aux processus de variation, aux variétés situationnelles, fonctionnelles, aux langues régionales, aux parlers locaux. En effet, pour nous, c'est un point de sociolinguistique fondamental: partisans de cette dialectique de l'un et du multiple dont il a déjà été question ici; si nous pensons qu'il est utile pour une communauté, d'articuler au sein des pratiques langagières, les facteurs d'unité, d'inter-compréhension et les facteurs de variation et de diversification qui favorisent la construction dialectique de l'identité langagière, nous critiquons le fait que les fonctions unificatrices linguistiques et sociolinguistiques de la langue, occultent la fonction tout aussi nécessaire de différenciation, et le fait que les modalités de mise en place de la fonction unificatrice aient été - et sont encore - très discutables (voir p.ex. le rôle joué à l'école et l'utilisation faite de la notion de "faute", les problèmes de sanction et d'évaluation, la hiérarchisation des différentes variétés, la politique de minoration et le refoulement des pratiques non dominantes, infériorisées et stigmatisées).

2.4

Remise en cause des pratiques et du matériel pédagogiques, des comportements, des représentations et des discours des enseignants.

Il est évident que tout ce préliminaire aboutit à poser la question essentielle: quelle langue enseigner à l'école, ou plutôt de quelles pratiques langagières faire faire l'apprentissage? La maîtrise de quelle langue, de quelle(s) variété(s) de langue? Maîtrise d'une langue dominante unique, ou maîtrise de l'adaptation à la variation sociale du langage? La réponse à ces questions pose bien évidemment aussi le problème des pratiques pédagogiques à mettre en oeuvre, des matériels à utiliser, de la transformation des comportements, des représentations, des discours (représentations et discours du maître p.ex. sur la langue, sur la Norme, sa propre langue et sa propre norme, la langue des enfants, la langue et la norme à enseigner). Sans oublier une réflexion sur les problèmes posés par ces nouvelles pratiques, ces nouvelles représentations, ces nouvelles connaissances aussi, sur l'évaluation des productions des enfants. Cette transformation, cette remise en cause ne peut se faire sans une réflexion fondée sur une formation et une information réactualisées des enseignants, tenant compte des apports scientifiques nouveaux et des résultats de la recherche. Et elle s'avère indispensable quand on considère le nombre et l'importance des échecs et des difficultés scolaires dans notre pays, échecs et difficultés dus pour une bonne part -ce n'est plus à démontrer- aux problèmes posés par la maîtrise du langage.

3.

Si notre réflexion sociolinguistique nous conduit à cette remise en cause des pratiques pédagogiques fondées sur une représentation uniciste de la langue, pratiques traditionnelles, ou même issues de la linguistique formelle, structurale ou générative, *l'analyse que, parallèlement, nous faisons des différences langagières, en relation avec les variables socio-culturelles, situationnelles, fonctionnelles, régionales, comportementales etc...*, aboutit à la prise en compte de la diversité langagière et culturelle dans l'action pédagogique, non pour normaliser, unifier le langage selon une hiérarchie des valeurs minorisant certaines de ces variétés ou différences, mais pour mettre en place la maîtrise de pratiques diversifiées du langage, nécessaires dans les rapports sociaux, dans la construction du sujet et dans ses relations avec le réel. La mise en place de ces pratiques devrait permettre d'aider les enfants à développer une relation positive à la diversité des pratiques langagières - et culturelles- et d'acquérir la maîtrise de ces pratiques dans des situations de communication diversifiées, au sein de l'interaction, y compris -pour ce qui concerne le français où fonctionne une variété dominante- cette variété même, non plus considérée comme socialement dominante et majorée, mais utilisée dans les situations où elle est, dans la société actuelle, socialement requise.

4.

Pour comprendre les raisons de cette remise en cause évoquée précédemment (pt 2 de l'exposé), il a semblé utile de mener notre réflexion sur les origines des représentations et des comportements dont nous avons parlé: représentation dominante d'une "bonne" langue, langue unique et unificatrice, imposée au détriment des autres variétés, attitude normative, puriste et contraignante. Il n'est pas non plus inintéressant ici de retrouver les origines de notre bonne vieille grammaire française afin d'en mieux démystifier les aspects normatifs, contraignants et non scientifiques. Car là encore, les représentations et les comportements non scientifiques sont tenaces et ne cèdent pas facilement la place à une réflexion et à des pratiques scientifiquement fondées.

4.1

Notre enseignement de la langue s'appuie pour une bonne part, aujourd'hui encore, sur une *représentation de la langue fondée sur un postulat métaphysique idéaliste* issu de la philosophie d'Aristote.

Cette représentation a traversé les siècles jusqu'à nos jours et a marqué:

- de nombreuses études sur la langue;
- la grammaire scolaire et la pédagogie traditionnelle au moins jusqu'au milieu du XXème siècle, sinon encore jusqu'à nos jours;
- les définitions de la langue données par les dictionnaires jusqu'au milieu du XXème siècle.
- une représentation longtemps dominante de la langue et encore très présente dans la conscience collective des locuteurs.

Cette représentation omni-présente remonte donc, chacun le sait, à Aristote: l'idée fondamentale, le postulat de base de toute étude de la langue de l'Antiquité au début du XXème siècle, est que la langue exprime, reproduit la pensée, que la pensée préexiste à la langue. Cette idée a des conséquences directes sur le plan grammatical: l'organisation de la langue reproduit l'organisation interne de la pensée. D'où la théorie traditionnelle des "parties du discours", souvent mise en cause depuis un demi siècle par les linguistes (voir A. CHERVEL: *Et il fallu apprendre à écrire aux petits français*; histoire des grammaires françaises; -P. GUIRAUD: *La grammaire*, PUF, Que sais-je?). Ce postulat a nourri les travaux sur la langue, les grammaires logiques, générales et raisonnées, comme la grammaire de Port Royal, la théorie des "universaux du langage", et l'enseignement, à l'école, de la grammaire, l'a répercuté très fortement, et jusqu'à nos jours encore, par l'utilisation de manuels puisant plus ou moins leur source dans les grammaires philosophiques

des siècles précédents. Ce point de vue philosophique idéaliste sur le langage a freiné considérablement, tant dans la recherche linguistique que dans l'enseignement scolaire de la grammaire, le développement d'une étude et d'une description scientifiques du langage. Le poids de ces conceptions a été lourd sur l'enseignement de la grammaire, et de nombreux instituteurs et professeurs font encore de l'Aristote sans le savoir, perpétuant les exercices d'analyse logique et grammaticale, dans le droit fil des conceptions aristotéliennes sur la pensée et la langue.

4.2

L'histoire de la langue -et de la Norme étroitement liée à celle de la France- a contribué elle aussi à forger une *représentation de la langue* qui s'est transmise dans l'enseignement de génération en génération de maîtres, marquant fortement cet enseignement, et qui s'est implantée largement dans la conscience collective des locuteurs: c'est la représentation du français, langue unique, unifiée, unificatrice. L'histoire de la langue nationale, c'est l'histoire de la diffusion de la langue comme "langue de la nation toute entière". Notre pays est l'exemple d'un territoire national à base pluri-ethnique où l'unification linguistique a été poussée bien plus loin que dans la plupart des états à base ethnique plus homogène. Suivant parallèlement l'histoire de la langue et l'histoire de la France, nous nous rendons compte que tout au long de cette histoire, les efforts pour constituer ou accentuer l'unification linguistique ont, en eux, *un but politique*: ils ont été des actes de glottopolitique visant à affermir et à mieux centraliser le pouvoir en place - ce qu'ignorent beaucoup d'enseignants pour qui la réalité linguistique de la langue française va de soi. C'est ainsi, pour donner quelques exemples, que François Ier, en protégeant les écrivains et les grammairiens qui militaient pour la Défense et Illustration de la Langue Française, tentait de consolider, grâce à la centralisation linguistique, son pouvoir royal. Ce fut le cas aussi, sous la Révolution française, où le critère de l'implantation du français est ici encore politique. On y voit encore se développer l'idée que l'unification nationale passe par l'unification linguistique. C'est en effet sous la Révolution qu'apparaît l'idée que le bon patriote doit parler français, et c'est dans cette perspective que Talleyrand, en 1791, propose la création d'une école primaire obligatoire, qui aura pour rôle "d'instituer" la langue française et de lutter contre les dialectes, comme le montre l'intervention de Grégoire, le 30 juillet 1793, à la Convention: "Je ne puis trop le répéter, il est bien plus important qu'on ne pense, en politique, d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers qui prolongent l'enfance de la Raison et la vieillesse des préjugés". En 1832, la connaissance de l'orthographe française devient obligatoire pour occuper un emploi public.

4.3

A cette représentation d'un français langue unique, unifiée et unificatrice, issue de décisions politiques successives, s'ajoute également un autre volet, complétant cette représentation de "la-langue-française-seule "bonne" langue à enseigner à l'école": c'est le volet du *normativisme* et du *purisme*: ce qu'il faut enseigner, c'est non seulement le Français, mais le "bon" français le "bon usage" du français, du moins ce qui est imposé comme "bon" français ou ce qu'on croit être le "bon" français, purifié, débarrassé de toutes ses impuretés. Quelques rappels historiques permettent, ici encore, de démystifier cette notion.

Si la représentation d'une série d'actes politiques visent à la consolidation ou à l'unification du pouvoir en place, celle de la "bonne langue" est elle aussi d'origine sociale et politique. Je n'insisterai pas longtemps sur le rôle de Malherbe, de Vaugelas, de l'Académie française, chacun de vous les connaît. Quelques mots cependant qui nous ramènent à des situations actuelles; pour Malherbe, contrairement à Montaigne, la pureté de la langue française passe par l'exclusion des langues régionales, du parler du peuple, et de tous les vocables techniques qui ne sont pas en usage à la Cour. Le modèle de Vaugelas, qui lui aussi légifère et prétend purifier la langue, contribue à faire peser

une sanction sociale sur celui qui emploie un mot non employé à la Cour. Quant à l'Académie, elle est chargée de "nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées dans la bouche du peuple et dans la foule du Parlement".

Nous savons que cette attitude puriste a contribué, au XVIIème siècle, à figer les capacités du français par des prescriptions rigoureuses. Pour ceux qui se méfient a priori du renouvellement de la langue, l'usage, c'est le langage des classes dominantes. Cette volonté de purifier la langue, de légiférer en matière de langage, équivaut à imposer l'usage d'un groupe, d'une classe sociale, tout en renforçant le pouvoir de ce groupe, de cette classe. Là encore, rien n'est innocent. Normativisme, efforts vers l'unification, purisme, même combat!

4.4

Ce retour historique nous a permis de constater:

- que l'implantation de la langue française correspond à un certain usage de cette langue: celui de la Cour d'abord, de la bourgeoisie aisée et lettrée ensuite, ce qui développe son caractère de classe ou de groupe politico-social dominant, et l'installe comme outil de ségrégation sociale;

- que ces caractères spécifiques fondent la prééminence à l'école d'une *norme puriste*, unificatrice du langage, où l'alibi d'unité masque la réalité uniciste, unificatrice aussi de la pédagogie de l'apprentissage de ce langage, d'une prééminence de l'écrit et du modèle littéraire des bons auteurs;

- que cette implantation a des raisons politiques et idéologiques qui fondent l'élimination des provincialismes et des dialectes, des langues régionales, détruisant ainsi une bonne partie des potentialités linguistiques et culturelles. Ces différents caractères domineront pendant longtemps la grammaire traditionnelle et traversent encore l'enseignement de la langue française à l'école. Ils ont fortement contribué à la construction de la représentation dominante, dans l'enseignement, de la langue qui doit y être enseignée. Sous l'affirmation "j'enseigne le français", il s'agit d'un français unique, nulle part réalisé, purifié des "scories": des dialectes, des langues régionales, des variétés, "bon français" enfin grâce auquel l'enfant parlera comme un livre et écrira comme Racine et Voltaire.

Si j'insiste autant sur cet aspect du problème, c'est que cette représentation, historiquement marquée, de la langue, est loin d'avoir disparu, et qu'elle donne encore lieu, chez nous et ailleurs, à certains comportements, certaines pratiques, certaines tentations et certains projets qui nous laissent à penser que Vaugelas a encore de nombreux émules. Il ne faut pas confondre, ni en France, ni en Corse, ni ailleurs, les tentations plus ou moins avouées de construction et d'imposition d'une langue unifiée, résultat peut-être de travaux de linguistes, mais surtout des représentations et de l'imaginaire de ces mêmes linguistes, et de préoccupations politiques et sociales explicites ou implicites, avec ce que J.B. Marcellesi évoquait: "la coexistence", ce rapprochement progressif, dans l'interaction et dans l'usage, des différentes variétés d'une langue, tendant ainsi vers l'unité et l'intercompréhension, réalisant la dialectique de l'un et du multiple, dont il a été beaucoup question ici. Il s'agit là de questions importantes qu'il serait souhaitable que se posent ceux qui seraient tentés de légiférer autoritairement en matière de langue ou de construire arbitrairement sur des critères hasardeux une langue unifiée dans des régions ou des pays qui ont la chance de posséder une langue polynomique. Nous avons tous quelques exemples en tête.

5.

Quittant le domaine de la Norme, de l'unification et du purisme, nous nous retrouvons sur celui des variétés, des différences, de la variation.

5.1

La différence linguistique, pour les raisons que nous venons d'évoquer a été, et reste encore très souvent, objet d'un jugement de valeur. Supériorité ou infériorité de certains managements linguistiques, le style jugé familier étant par exemple du moins bon français que le style jugé relevé. Le jugement de valeur, linguistique d'abord, devient rapidement moral et social: comme sous Vaugelas, trop souvent encore, dans la conscience linguistique des individus, dans le cadre scolaire, l'emploi de tel ou tel mot, de telle ou telle prononciation, classe ou décline l'individu qui l'emploie: le jugement moral, la catégorisation sociale prennent encore souvent la place, même à l'école, d'une connaissance objective et scientifique du langage et des comportements langagiers. Cette attitude aboutit en pédagogie de la langue, et quoiqu'on dise, au refus de la variation, à la sanction de la différence. Il suffit de voir p.ex. les dégâts causés par la notion de "faute" en classe.

Les différences dans le maniement linguistique vont apparaître d'autant plus que celui-ci prête à évaluation. D'où le passage rapide de la notion de différence à celle de "handicap".

Il est donc souhaitable, pour le chercheur en sociolinguistique et en didactique, et pour le pédagogue, d'analyser cette notion de variation linguistique et de se poser quelques questions en se replaçant sur le terrain de l'école:

- Quelles sont les causes des différences et des variétés à l'école et hors de l'école, dans la famille, dans la société? Quelle est l'origine des idiolectes des enfants?

- L'école renforce-t-elle, est-elle responsable de certaines de ces différences, en majorant certaines variétés et en minorant, voire en refoulant certains autres?

- Y a-t-il des différences hors de l'école que celle-ci ne prend pas en compte? Lesquelles? Pourquoi?

- Certaines différences correspondent-elles à des inégalités sociales? D'autres relèvent-elles du fonctionnement social du langage? Lesquelles? Comment sont évaluées à l'école les unes et les autres?

- Certaines différences sont-elles sources de difficultés pour certains enfants? Par rapport à quel modèle y a-t-il échec? Par rapport à quelle base de référence? A quelle norme? A quelle représentation?

- L'emploi concomitant, possible, de plusieurs variétés dans une interaction, est-il producteur de sens? L'interférence a-t-elle une action positive ou négative sur la construction du sens?

Entrera également dans l'analyse de la variation le paradigme de concepts tels que: langues polynomiques, bilinguisme, diglossie, plurinormalisme, sécurité linguistique, hégémonie linguistique, identité culturelle et linguistique, aliénation etc., etc. Série de questions et paradigme de concepts incontournables dans la formation du futur enseignant.

5.2

Enfin, avant de passer la parole à J. Treignier, je terminerai l'exposé de la problématique de notre recherche en didactique de la langue, en disant quelques mots concernant notre *problématique de la diversité linguistique*. Je m'appuie ici sur un rapport rédigé dans le cadre de ses actions à l'I.N.R.P. par le groupe "Sociolinguistique Scolaire" de notre URA. Les différences linguistiques relèvent pour nous des modes divers de socialisation et non de potentialités préalables.

L'apport de la sociolinguistique nous rappelle que les forces de divergence ne sont pas moins importantes que les forces de convergence dans le mouvement d'une langue. Et d'autre part que ces forces ne sont pas séparables de celles qui structurent le mouvement global de la société. On sait que toute langue comporte des éléments de stabilité et des éléments de diversité, d'évolution et même de conflit.

Ainsi, sur des points aussi fortement structurés que la phonologie ou la syntaxe, trouvera-t-on de nombreux faits de langue communs à tous les francophones. Encore faut-il nuancer cette constatation: un même phonème p.ex. subira dans sa réalisation chez

deux individus, des variations phonétiques plus ou moins importantes qui seront perçues comme indicateurs d'âge, de sexe, de milieu social etc, et sera donc porteur, pour chacun des individus, d'informations supplémentaires. De même, si tous les Français distinguent forme affirmative et forme négative, ils ne feront pas la même utilisation de cette possibilité offerte par la langue: préférence d'une forme, fréquences différentes, usages différents selon la situation d'interaction, la fonction conférée à l'énoncé etc... Ce problème de la diversité devient central lorsqu'il ne s'agit plus d'oppositions phonologiques ou de contraintes syntaxiques, mais des éléments linguistiques plus directement en prise sur les aspects concrets du langage: le lexique et les structures textuelles, les conduites discursives.

Dans ces différents cas, il n'y a pas en général, une seule solution à la mise en mots du réel. Il suffit de voir la diversité des façons dont plusieurs personnes racontent un même événement. Les aspects descriptif, narratif, argumentatif seront réalisés de manière extrêmement diversifiée selon les locuteurs, les situations etc, et le choix de ces variétés apporte chaque fois un supplément d'information, contribue à la construction du sens.

Ainsi donc, c'est en partant d'une réflexion approfondie sur l'unité et la diversité linguistiques qu'il nous semble utile d'essayer de poser le problème de la variation du langage dans la vie sociale en général, et, en particulier, dans la situation très spécifique que représente l'école dans ce processus d'unification/différenciation.

Jacques Treignier va maintenant exposer le résultat de notre recherche en didactique, appuyée sur la réflexion sociolinguistique plus générale dont je viens de donner les grandes lignes. Ces propositions pourraient avoir pour titre:

PROPOSITIONS POUR UNE DIDACTIQUE PLURINORMALISTE DE LA LANGUE.

La présente communication a pour principal objectif de nourrir le dialogue entre les didacticiens qui se préoccupent d'un autre enseignement -rénové- du français langue maternelle ou étrangère, et ceux qui ont à coeur de promouvoir un enseignement des langues polynomiques.

Bien que le français ait au coeur des langues non polynomiques une place spécifique due à une histoire centralisatrice tout à fait originale, il nous a semblé que les fruits de notre recherche pourraient faire écho aux préoccupations des didacticiens et des (socio)linguistes attachés aux problèmes posés par les langues polynomiques et leur enseignement.

6. QUELQUES REMARQUES PRELIMINAIRES

6.1

L'originalité de la recherche action à laquelle nous allons nous référer est d'avoir réuni des chercheurs d'instituts différents: Institut National de la Recherche Pédagogique, C.N.R.S. URA SUDLA 1164 ROUEN, des catégories d'enseignants différents: instituteurs, maîtres formateurs, professeurs d'Ecoles Normales, inspecteurs départementaux, universitaires.

Il s'agissait en outre d'agir sur les pratiques didactiques des enseignants afin d'innover, puis de décrire et évaluer les changements opérés qu'ils aient été souhaités - ou non.

6.2

La présente recherche en didactique s'était donné pour référents théoriques le cadre conceptuel dont Christiane Marcellesi vient, dans les pages précédentes, de dessiner les grands traits. Il est possible d'y accéder de façon plus détaillée dans les ouvrages suivants: MARCELLESI Christiane; 1976, 1983, 1986; TREIGNIER Jacques; 1985 a, 1985 b, 1989 a, 1989 b; VARGAS Claude; 1983, 1987.

6.3

La proximité de l'expression didactique plurinormaliste avec celle de langue polynormique n'indique pas qu'elles se recoupent. Pour nous *plurinormaliste* s'oppose à *normaliste* et *anormaliste*. Pour reprendre un exemple de Jacques THIERS, (1990), il nous semble qu'il peut y avoir trois positions didactiques - et sans doute sociolinguistiques - dans la préparation au CAPES de langue corse.

La première normative consisterait à dire au candidat qu'il n'existe qu'une Norme du corse (celle du centre de décision politique, administratif) et que toute autre variété est à la fois inesthétique et fautive.

La seconde anormative reviendrait à laisser le candidat parler comme il le souhaite sans prendre en compte que les variétés entretiennent entre elles des rapports de proximité ou de distance qui peuvent avoir des effets lors d'un concours.

La troisième plurinormaliste s'appuie sur la reconnaissance de la pluralité des normes, sur la présence majoritaire au sein du jury de telle ou telle variété. Il convient alors d'alerter le candidat sur les effets de connivence ou de distance que ses choix de mises en mots peuvent créer. Vis-à-vis du français, nous parlons d'effets de norme et de contrenormes. C'est à cette condition nous semble-t-il que l'on peut parler à la suite de Jacques THIERS (1990) et de J.B. MARCELLESI (1987) d'éducation à l'autogestion langagière, d'autogestion langagière et non de dirigisme ou de laxisme langagiers.

Nous avons travaillé avec des enfants de 5 à 11 ans dont la langue maternelle était minorée. Soit parce que leurs réalisations langagières étaient marquées régionalement (Gallo, Occitan). Soit parce qu'elles étaient marquées socialement par des conditions de vie économiques très difficiles. Soit parce qu'elles étaient marquées par le co-apprentissage d'une langue maternelle étrangère minorée (Turc, Arabe) et du français des pairs du quartier. La bibliographie ci-jointe mentionne la plupart des publications de notre groupe de recherche.

7. ECOLE ET REPRESENTATIONS DES LANGUES, DES LOCUTEURS.

7.1

Tout le fonctionnement du système éducatif s'appuie sur des représentations hiérarchisantes des langues. L'allemand est réputé plus difficile que l'anglais. L'italien et l'espagnol sont voués aux classes dites faibles. Cette hiérarchie interlinguistique va de pair avec la même hiérarchie intralinguistique. La pluralité des variétés, la variation est réfutée au profit d'une norme, ou de la Norme pour le français. Ce qui explique que l'école conçoive comme positif que des enfants apprennent à l'école "le bon occitan" ou "le bon picard" en tant que langues étrangères et comme négatif qu'ils puissent "hériter" en tant que langue maternelle d'un occitan ou d'un picard qui est celui de leurs parents ou d'un interlecte francitan ou francopicard.

7.2

Cette position linguistique vis-à-vis de la Norme recouvre en fait une position vis-à-vis de l'origine sociale des enfants. Si l'établissement accueille des élèves de diplomates arabes, organise l'enseignement des langues et cultures régionales, il s'agit d'une école expérimentale, d'une école pour étrangers et elle est recherchée. Si l'établissement scolarise des enfants "francitanisants", "picardisants", ou bien de parents migrants arabes, il s'agit d'une école en zone d'éducation prioritaire, en zone défavorisée et elle connaît souvent une rotation importante des enseignants.

La notion de handicap socioculturel et langagier reste donc très vivante au sein du système éducatif. Nous ne sommes pas convaincus que les réalisations langagières des enfants -tout au moins au début de la scolarité-présentent une hiérarchie d'opérativité qui justifie la

hiérarchie des jugements sociaux, esthétiques, de l'école. Nous sommes même convaincus du contraire et que le premier travail pour envisager et mettre en oeuvre une didactique plurinormaliste doit s'opérer au niveau des représentations. Une formation (socio)linguistique des enseignants et des futurs enseignants s'avère donc nécessaire parallèlement à la formation en didactique.

8. ECOLE ET NORME: D'UN CONSTAT NORMATIF A L'INNOVATION PLURINORMALISTE.

8.1

Nous avons choisi d'appeler *normes* les régularités langagières qui articulent la linguistique et l'extralinguistique. Celles-ci relèvent donc de contraintes sociales et de l'ordre du probable.

En revanche nous réservons le terme *codages* aux régularités intralinguistiques qui dépendent des contraintes du système langue et appartiennent à l'ordre du nécessaire.

Bien qu'elle présente parfois la même réalité sous deux angles différents, cette distinction, pour difficile à maintenir qu'elle soit, est singulièrement opératoire pour mettre en évidence le fonctionnement de la norme scolaire. En effet l'école confond normes et codages: c'est à dire qu'elle prétend que ce qui ne relève pas de ses normes, de ses habitudes, de ses valeurs, de ses goûts est incorrect, fautif, transgresse le système langue.

Ainsi "jaune" doit-il se prononcer avec un /o/ fermé et non avec un /o/ ouvert parce que "au" fait toujours /O/ sauf évidemment chez nombre de locuteurs de Picardie et d'ailleurs.

Ainsi n'est-il pas français au double sens *linguistique* (hors du système langue) et *sociolinguistique* (hors de la communauté des locuteurs français) de dire: "J'ai acheté une pomme pour moi manger, il y a demi-heure que je suis arrivé, je ressemble mon père, j'veis m'faire crier". La norme sociolinguistique se présente donc comme une nécessité de codage linguistique à tous les niveaux de structuration de la langue: lexical, syntaxique, phonologique. Nous ne nous étendrons pas ici sur les jugements dévalorisants qui dès, le début de la scolarité, dès 2 ans, président à l'inculcation de cette norme: "c'est pas français, ça (ne) se dit pas, ce (n'est) pas joli, refais-moi une jolie phrase, ..." Mais nous faisons l'hypothèse que dès les premières années d'école maternelle, les enfants dont les pratiques sont minorées, entretiennent un rapport douloureux à la langue, se taisent, ou se confortent dans leurs normes familiales qui deviennent des normes opposées, voire de véritables contre - normes comme le pense Claude VARGAS, (1983), lit précoce d'un échec scolaire que le cours préparatoire révèle chez des élèves dont rien n'explique psychologiquement, cognitivement, langagièrément, hormis les effets de la Norme, qu'ils ne puissent communiquer aussi pertinemment à l'écrit qu'à l'oral.

En revanche l'inculcation de la Norme chez des enfants de parents migrants dont le français n'est pas la langue maternelle n'a peut-être pas les mêmes effets. Ce serait là une des explications possibles au fait qu'à conditions économiques semblables les enfants de migrants réussissent mieux scolairement que les petits français.

8.2

Outre ce masquage de la norme sociolinguistique par une aussi mystique qu'impérieuse loi linguistique qu'elle inculque, l'école opère une déréalisation, une décontextualisation des pratiques langagières. En effet, on y parle et on y écrit, dans la plupart des situations, à un locuteur irréel, que ce soit un partenaire fictif ou le maître incarnant la Norme, avec des enjeux dissimulés et spécifiques à l'école: faire preuve de sa capacité à respecter la Norme.

C'est pourquoi l'innovation didactique et la formation des enseignants nous paraissent comporter trois volets:

- L'évolution des représentations des enseignants à l'égard des pratiques langagières et des locuteurs;

- Le changement des modes d'intervention didactiques des maîtres qui s'opère du *jugement* qui vise l'inculcation vers l'explication qui a pour objectif l'apprentissage de la Norme resituée au sein des autres normes;

- L'organisation par l'école de situations d'interaction avec des interlocuteurs, des destinataires réels et divers, des enjeux véritables, des projets authentiques de locuteurs, de destinataires.

9. POUR UNE DIDACTIQUE PLURINORMALISTE

Par delà la formation qui peut concourir à l'évolution des représentations en combattant le sentiment d'insécurité linguistique et l'hypercorrection des enseignants, membres des couches moyennes, (TREIGNIER, 1988), la recherche apporte des éléments de réponse propres à fonder une action didactique non normative et non aléatoire.

Face au masquage de la Norme par le code, le codage, une didactique plurinormaliste réaffirme l'importance du sociolangagier, c'est à dire de l'articulation du situationnel et du linguistique. Ceci concerne aussi bien la psychogénèse langagière de l'enfant telle que l'envisage Jérôme BRUNER (1983) que la didactique et la sociolinguistique scolaire.

Que l'école organise des situations d'interaction avec de véritables locuteurs, de réels enjeux, d'authentiques projets de locution, est sans doute une solution. Ecrire à un maire n'est pas écrire à un inspecteur, à un copain plus âgé, plus jeune, à des parents, informer n'est pas inviter, solliciter, convaincre, séduire. Pour un petit picard il est sans doute intéressant d'échanger à l'oral et à l'écrit avec un petit enfant corse. Il constatera alors que la mise en mots peut varier à tous les niveaux: phonologique, syntaxique, lexical.

Face à la singularité prétendue de la Norme, la réaffirmation de la pluralité des normes réintègre dans le langage et l'apprentissage le projet du locuteur qui décide des effets pragmatiques du maniement de la transgression, de l'inattendu.

L'enfant apprend ainsi, dès le plus jeune âge, que si le langage est régi par le social, il est, tout autant, un instrument de contestation du social.

Tels sont les grands principes organisateurs du plurinormalisme qui met en oeuvre à notre avis au plan didactique deux grands types d'objectifs, sur lesquels nous allons revenir.

10. DEFINIR LE PLURINORMALISME

L'école se trouve confrontée à deux types de normes:

- celles dont sont porteurs les locuteurs qui constituent leur identité: celui qui parle porte dans ses réalisations le fait qu'il est né à Toulouse, entre les deux guerres, fils d'ébéniste, ...

- celles qui sont régies par la situation: on peut choisir d'amplifier son accent, ou de l'atténuer -voire l'effacer- pour créer un effet de distance ou de connivence suivant le type d'interaction dans laquelle on se trouve.

Face aux premières, il nous semble que l'école a une mission d'éducation et d'enseignement.

Face aux secondes, une mission d'enseignement.

10.1. Normes identitaires, éducation et enseignement

Il est évident que l'école n'a pas à demander à un marseillais d'apprendre à parler lillois, à un locuteur de réaliser toutes les variétés. L'identité langagière ne s'enseigne pas. Elle se construit et se respecte ou non. L'école accepte-t-elle la co-reconnaissance? Par exemple, dans telle école où 50% des enfants sont turcs et 50% maghrébins, y a-t-il des calendriers, des chants, des poèmes, pour les enfants dans les trois langues? Favorise - t - on chez les élèves les repérages langagiers qui leur permettront de différencier les deux langues qu'ils pratiquent? Travaille - t - on sur les phénomènes d'interférence? En fait-on de même lorsqu'on se trouve devant des variétés picardes ou occitanes du français?

Assigner aux langues en présence une dignité et une place symbolique égales, aborder les phénomènes d'interférence de langues ou de variétés sous l'angle explicatif non normatif c'est oeuvrer pour deux types d'objectifs; l'un dans l'ordre de l'éthique, des valeurs, l'autre dans l'ordre du scientifique.

Dans l'ordre du scientifique, les enfants sont amenés à construire des savoirs plus opératoires. Ainsi, au lieu de penser que l'accent arabe est risible en français, marque de racisme langagier pour ne pas dire de racisme tout court, les élèves peuvent, ainsi que nous l'avons montré, (TREIGNIER, 1985 b), comprendre après explication les phénomènes d'interférence lors d'un co-apprentissage simultané, quasi-simultané de deux langues ou de deux variétés d'une même langue.

Ainsi, ils peuvent également accéder aux concepts de variétés et de variation,

- qui resituent les accents, par exemple, dans la construction de l'identité et les arrachent ainsi aux processus de hiérarchisation et de minoration,

- qui les réintègrent également dans la variation (socio)linguistique, au sein même de la signification. Claude VARGAS a raison dans son propos de souligner qu'un locuteur rencontrant deux bergers du Larzac qui racontent leur métier en des termes strictement identiques mais l'un avec l'accent du terroir et l'autre avec l'accent parisien, peut construire deux significations différentes.

Il attribuera, à tort ou à raison, une valeur de vérité au premier discours, l'accent donnant à celui-ci l'apparence du savoir hérité du terroir, hérité de la sagesse ancestrale, la valeur de l'expérience transmise de génération en génération.

En revanche le second discours lui apparaîtra comme tenu par un ancien écologiste parisien en mal de reconversion, ayant acquis son savoir de façon livresque. Il aura tendance à douter de sa véracité.

Dans l'ordre des valeurs, des valeurs éducatives, l'école a un rôle à jouer vis-à-vis de l'intertolérance langagière dont parle Jean-Baptiste MARCELLESI dans ces mêmes Actes.

En effet, intervenir lors d'un conflit où un enfant français du quart monde déclare: " les Arabes i parlent pas bien français" agressant aussi tous les enfants d'origine étrangère de sa classe de section de grands en les assimilant: " arabe, portugais; portugais arabe", c'est, faire aborder les pratiques langagières, les phénomènes d'interférence dans les processus de co-apprentissage, de façon plus objective. Mais c'est aussi oeuvrer pour le respect de l'identité langagière. Les enfants ne s'y trompent pas, surtout ceux qui ont été agressés, qui se remettent à parler, à oser dire leur identité langagière, à revendiquer leur solidarité familiale: "Sabah: je parle arabe, nous" (TREIGNIER, 1985 b).

Il est donc possible à la fois d'organiser une éducation langagière fondée sur l'intertolérance et un enseignement langagier non normatif, plus descriptif, plus objectif, dans le domaine des normes identitaires. Cette articulation dialectique de l'éducation et de l'enseignement a pour fruit une meilleure construction de leur identité par les enfants. Sylvette FABRE (1985, 1986), montre bien que les enfants ont besoin de se donner des repères clairs et qu'en ce sens l'école a un rôle à jouer. Les enfants qui apprennent à l'école ou dans leur famille une langue (dite) régionale n'ont, à cet égard, pas les mêmes problèmes que les enfants des cités dortoirs déraciné(e)s qui se servent d'un interlecte qu'ils identifient si mal qu'ils confondent "francitan et hollandais".

Mais une didactique plurinormaliste n'a pas pour seul objectif de favoriser l'intertolérance, la constitution de l'identité langagière de chaque enfant, la construction de représentations langagières plus objectives et opératoires. Elle vise aussi la praxis langagière, son efficacité.

10.2 Normes situationnelles, variation et enseignement

Favoriser l'apprentissage de pratiques langagières et de savoirs sur celles-ci dans une optique non normative suppose l'ouverture de l'école sur son environnement et un certain nombre de changements internes.

On peut par exemple établir de la correspondance scolaire avec des partenaires de pays, de régions, de milieux sociaux différents. Si votre lettre n'a pas de réel destinataire d'une autre région, il n'est pas possible de discuter avec les enfants de la classe de leur mise en mots: "géline" sera-t-il compris par vos amis nîmois?, "peyaro" sera-t-il compris par vos amis picards?. Voulez-vous parler de votre région? Voulez-vous susciter des questions de vos destinataires? Avec un réel enjeu, de véritables destinataires, des projets authentiques de locution, on peut envisager une évaluation formative qui permette aux enfants d'améliorer leurs textes. Sans cela, la seule évaluation que l'on puisse effectuer est de type normatif: "géline, peyaro, c'est pas français", puisqu'aucune explication n'est possible fondée sur l'identité des destinataires, ou le projet d'écriture. Ainsi à la note se substitue la réécriture et la formulation de critères de réécriture.

Par ailleurs, dans l'école, arrive et part tout un courrier des élus municipaux, de l'administration Education Nationale, des parents et de leurs associations, des diverses entreprises privées, courrier qui souvent échappe aux enfants. Or ceux-ci peuvent être associés à tous ces échanges et exercer ainsi une action sur leur environnement dans la mesure de leur âge. Selon l'interlocuteur, le type d'échange: administratif, commercial, personnel, le projet des locuteurs et l'enjeu de l'interaction, la mise en mots varie.

Faire changer d'avis le président de l'association des parents, n'est pas solliciter une autorisation de sortie de l'inspecteur, n'est pas organiser une rencontre avec des copains, etc... C'est donc dans l'action et la variation que les enfants abordent les pratiques discursives. Aussi se co-construisent les normes situationnelles et les contrenormes avec leurs effets pragmatiques de distance, de transgression, d'affirmation, de provocation, etc... Ainsi se construit chez les enfants une représentation du langage en tant qu'outil régi par le social et qu'instrument de transformation de ce même social.

11. CONCLUSION

Notre conclusion ne peut passer sous silence que nous avons conscience pour les besoins de la démonstration d'avoir peut-être, quelque peu abusivement, assimilé le co-apprentissage concomitant de deux langues et de deux variétés d'une même langue. Mais nous pensons que les réponses didactiques peuvent être très proches tout au moins dans leurs principes organisateurs. Et qu'en ce sens le plurinormalisme est une voie à explorer.

Nous avons également dans notre présentation gommé le conflit qu'entretiennent la norme dominante et les normes dominées: mais l'analyse sociolinguistique à l'école de ce(s) conflit(s) ne permet-elle pas de passer de l'inculcation hiérarchisante des normes à leur apprentissage descriptif. Cela pose le problème de la capacité de l'école à tenir deux positions apparemment contradictoires: enseigner les habitudes, les usages, les règles langagières de notre société et se vouloir en même temps un espace où fonctionne un autre regard, non hiérarchisant, sur ces habitudes, usages, règles.

De même l'école est-elle capable d'institutionnaliser l'enseignement d'une langue polynomique, d'assurer à celle-ci un statut de co-officialité (français-corse) sans la "dépolynomiser"? En effet, historiquement -et ceci de façon tout à fait patente pour la France- l'école s'est toujours donné pour unique Norme dans l'enseignement de la langue une des variétés considérée comme dominante à un moment historique donné.

L'ampleur des problèmes posés à l'école par la présence d'enfants dont les langues ou les pratiques langagières maternelles sont minorées est un argument pour la poursuite d'une recherche dans le prolongement de celle trop brève qui a abouti à la définition du concept de didactique plurinormaliste. D'autant que les décisions glottopolitiques de la co-reconnaissance ou de co-officialité prises, pour la première, entre divers pays fortement représentés dans les populations migrantes et le ministère de l'Education Nationale, pour la seconde, pour le polynésien, par exemple, n'ont pas forcément fait évoluer les pratiques

didactiques. Les enfants peuvent très bien se retrouver face à deux enseignements linguistiques normatifs dans lesquels ils risquent d'être doublement dévalorisés: arabe littéraire vs arabe dialectal, variété moins normée du français vs "bon français".

Les petits polynésiens courent le risque également de voir le tahitien s'imposer comme Norme et donc de se retrouver dans un système double: tahitien dominant vs autres variétés polynésiennes, français métropolitain vs français polynésien.

Ce qui ne peut que conforter notre conviction que les avancées opérées par le concept de didactique plurinormaliste justifient la poursuite d'une recherche qui associerait à nouveau sociolinguistes, didacticiens, enseignants praticiens.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUNNER, Claude, et autres, 1985, *Et l'oral alors?*, NATHAN-INRP, Paris, 191 pages.
- FABRE, Sylvette, CHABBERT, Marie-Henriette, 1979, "L'occitan à l'école, éveil aux parlers régionaux", dans *Repères*, N°53, INRP, Paris, p. 28 à 87.
- FABRE, Sylvette, 1985, "Approche de la représentation que se font les enfants de la langue régionale", dans *Repères*, N°67, *Ils parlent autrement. Pour une pédagogie de la variation langagière.*, INRP, Paris, p. 59 à 70.
- FABRE, Sylvette, 1986, "La familiarité avec la langue régionale et la représentation qu'il s'en font les enfants", dans *Cahiers de Linguistique Sociale*, N°8, *L'Ecole, ici...là bas*, Université de Rouen, 76130 Mont-Saint-Aignan, p. 29 à 56.
- INRP, Collectif, 1982, *Recherche de stratégies en compte comme facteurs de réussite des différences socioculturelles et des variations des pratiques langagières dans une pédagogie de la communication*, document ronéoté, INRP, Paris, 31 pages.
- INRP, Collectif, 1984, *Modes de gestion pédagogique des pratiques langagières en relation avec la variation des pratiques socioculturelles*, Programme de recherche C1, Groupe variations, Recherches, N°064-84-90, DP1, URDF, Document ronéoté, INRP, Paris, 57 pages.
- MARCELLESI, Christiane, (sous la direction de) 1976, *Aspects socioculturels de l'enseignement du français*, *Langue française*, N°32, Larousse, Paris, 127 pages.
- MARCELLESI, Christiane, (sous la direction de) 1983, *Ils sont différents*, *Repères*, N°61, INRP, Paris, 110 pages.
- MARCELLESI, Christiane, (sous la direction de) 1986, *L'Ecole ici...là bas*, *Cahiers de Linguistique Sociale*, N°8, Université de Rouen, 76130 Mont-Saint-Aignan, 113 pages.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1987, "L'action thématique programmée": "individuation sociolinguistique corse" et "le corse langue polynomique", dans *Etudes Corses*, N°28, CRC et CNRS, Palazzu Nazuinale, BP 24, 20250 CORTE, p. 5 à 20.
- THIERS, Jacques, 1990, Intervention séminaire aux travaux du colloque international sur les langues polynomiques, septembre 1990, CORTE.
- TREIGNER, Jacques, ROMIANS, Hélène, 1985 a, sous la cordination de, *Ils parlent autrement. Pour une pédagogie de la variation langagière*, *Repères*, N°67, INRP, Paris, 98 pages.
- TREIGNER, Jacques, 1985 b, "I parlent bien français, les Arabes", dans *Repères*, N°67, *Ils parlent autrement. Pour une pédagogie de la variation langagière*, INRP, Paris, p. 33 à 50.
- TREIGNER, Jacques, 1988, "Tiens on parle comme ça, normes évaluatrices d'enseignants d'école maternelle", dans *Cahiers de Linguistique Sociale*, N°14, *Ce que veut dire parler*, Université de Rouen, 76130 Mont-Saint-Aignan, p. 73 à 84.

- TREIGNER, Jacques, 1989 a, et autres, *Didactique du français et recherche action*, INRP, Collection rapports de recherches, N°2, Paris, 257 pages.
- TREIGNER, Jacques, et autres, 1989 b, "Vers un traitement didactique de la variation langagière", dans *Didactique du français et recherche action*, INRP, Collection rapports de recherches, N°2, Paris, p. 39 à 79.
- VARGAS, Claude, 1983, "Normes et contrenorme. A la recherche de contrenormes à l'école maternelle et élémentaire", dans *Repères*, N°61, *Ils sont différents*, INRP, Paris, p. 77 à 86.
- VARGAS, Claude, 1987, *Langage et norme(s) à l'école primaire. Analyse sociolinguistique des textes officiels de la Révolution à nos jours*, thèse d'état ronéotée, Aix en Provence, Université de Provence, 4 tomes, 1396 pages, Annexes 2 tomes, 655 pages, supplément à l'annexe 37 pages.

Jean-Baptiste MARCELLESI
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
Université de Rouen

POLYNOMIE, VARIATION ET NORME

Je commencerai par me réjouir de la tenue de ce colloque qui s'annonce des plus prometteurs. Aussi faut-il remercier de son organisation l'Université de Corse Pasquali Paoli, le Centre de Recherche et toute l'équipe particulièrement efficace qui a mis au point de manière digne d'éloges la présente rencontre.

Ma communication est malaisée. Abordant le problème général de polynomie et variation je suis conduit à toucher à tout. Et je ne sais évidemment pas comment éviter de piétiner les sujets que vont traiter par la suite¹ en particulier nombre d'intervenants. En accord avec tel point qui sera développé par tel ou tel participant, en désaccord avec tel autre, je risque de couper l'herbe sous les pieds à d'autres. Et la discussion serait ainsi faussée. Je laisserai de côté les réponses qu'appellent de ma part certaines critiques annoncées par deux ou trois communications². J'insisterai davantage sur le parcours personnel qui m'a conduit à proposer le concept de "langue polynomique", à en préciser les limites exactes et je laisserai à la discussion le soin d'en jauger l'intérêt.

D'abord, je dois dire que l'ensemble de processus que je nomme "langue polynomique" n'a pas été créé par moi et que ce n'est pas moi non plus qui l'ai mentionné le premier.

Je donnerai d'abord quelques indications sur la situation telle que je la vois: en prenant comme base l'idiolecte, il ne faut pas être grand clerc pour distinguer un grand nombre d'hésitations phonétiques (absence ou non de l'alternance vocalique), pluralité des terminaisons verbales, commutations de pluriel en -a et de pluriel en -i, alternance de consonnes par exemple, pour ne pas parler du phénomène plus connu des substitutions lexicales. Certes en cherchant bien on trouvera que tel trait est ancien et que tel autre est récent et on se fixera peut-être une règle de conduite langagière. Cela ne réduit pas pour autant de la communauté ce flottement considérable. Dans cet ensemble toutefois, certains traits sont reconnus comme extérieurs à la micro-région, d'autres étant considérés au contraire comme spécifiques. C'est dans ce cadre-là qu'il y a une différenciation d'origine géographique que d'aucuns qualifieraient de dialectale. Se pose la question de choix des formes à ceux qui s'assignent d'écrire. Contrairement à ce que peut laisser croire une vision qui projetterait sur la Corse la manière de voir de l'Italie continentale l'écrit littéraire est souvent tiré vers l'authenticité locale et donc moins proche de formes communes que l'écrit non littéraire. On le sait le système d'écriture dominant est en corse essentiellement transcriptif. Il est censé donner une représentation graphique la plus proche possible de ce qui se dit dans un endroit donné. C'est au contraire l'écrit quotidien, à prétentions non littéraires (tract par exemple) considéré comme non élaboré, qui réunit dans le même texte des indicateurs de localisations différentes. Il faut toutefois considérer comme révélatrice la pratique de certains autres écrivains. Prenons le cas de Pierre-Jean Milanini.

Quand en 1961 paraît son premier recueil *Rime lamaghjunose*, le poète mêle hardiment les formes de diverses régions de Corse et d'autres dont il a la paternité. Et quand on lui demande la raison de cette pluralité, il répond qu'avec un père porto vecchiaï qui lui a toujours parlé selon les pratiques du sud-est et une mère originaire du centre, qui a toujours utilisé les formes de son village natal, avec les études et l'activité militante qui l'ont mis en contact avec des gens originaires de toute la Corse, toutes les formes lui paraissent légitimes. Cette attitude énumère les conditions mêmes de l'existence du corse, le principe du trésor commun insulaire. A partir du moment où le tabou qui interdit

l'utilisation de la langue minoritaire est levé et si on prend en compte l'urbanisation, les localisations des établissements secondaires et universitaires, l'intervention des organisations dans l'île et hors de l'île, les intermariages et la mobilité, la majorité des interactions mettent en présence des locuteurs de variétés différentes qui n'ont (heureusement!) aucune instance en tout cas déterminante qui leur dise la loi. Si bien que chacun peut utiliser son vernaculaire ou procéder à l'adaptation de son expression en adoptant des formes de l'autre aux fins de sociabilité - ce qui entraîne l'approximation et les systèmes intermédiaires. C'est là qu'achoppe toute conception de la langue qui poserait d'un côté celle-ci comme une réalité concrétisée par un système homogène, par une pratique nettement délimitée d'autres ensembles discrets dits langues standards et de l'autre des "dialectes" aux limites également discrètes. La conception que nous qualifierons de "chosiste" rencontre à son tour, après les générativistes, son Frankenstein quand on lui soumet la réalité des pratiques. Cette situation n'est pas celle de tel ou tel merle blanc atypique. Avant nous, des observateurs avertis comme Ghjacumu Fusina et Fernandu Etori l'ont caractérisée en parlant de la dialectique de l'un et du multiple où tous les termes, "un" et "multiple", sont à prendre à compte. J'ai voulu employer "langue". Je n'ai pas vu de raison de reculer devant le terme étant bien entendu qu'il s'agissait de refuser l'opposition langue/dialecte mais aussi de donner à "langue" un signifié différent de celui de la tradition chosiste (nous y reviendrons). J'estime que je n'ai pas à prouver qu'il s'agit de langue... bien que curieusement certains linguistes nous enjoignent de le démontrer. Ayant opté pour le terme "langue", il m'a semblé nécessaire de distinguer cet objet abstrait des systèmes marqués par une longue tradition de corsetage étatique (la Corse, elle, a échappé au corsetage linguistique) et par la hiérarchisation des pratiques. C'est pourquoi nous avons ajouté l'épithète "polynomique". Cela implique évidemment qu'on renvoie ainsi à une situation datée, la situation actuelle et non pas celle d'il y a 20 ou 30 ans peut-être, pas plus qu'à celle qui se créerait si les processus sociaux imposait une hiérarchisation développée des conduites langagières.

Les recherches de l'A.T.P.-CNRS "Individuation sociolinguistique Corse" dont l'aboutissement après le n°28 d'*Etudes Corses* se rencontre dans une partie de la thèse de Thiers qui est actuellement la meilleure illustration d'une démarche dialectique (et non dialectale!) sur la situation corse et dans les numéros de PULA (revue du Centre de Recherche Corse de l'U. de Corte).

Depuis 1983 un certain nombre de décisions ou de faits sont venus conforter la conception polynomique; ceux qui connaissent la tradition française reconnaîtront le caractère novateur de ces faits. Le championnat d'orthographe corse organisé par RCFM a fourni des textes relevant de plusieurs traditions géographiques du corse, ce qui implique des participants concevant le corse dans sa dialectique diversité/unité: les prix de littérature ou de nouvelles ont accepté et récompensé des textes sans avoir la préoccupation d'imposer une unité superficielle. Les arrêtés officiels de 1989 concernant le CAPES de Corse ont enfin précisé qu'"aucune variété" tant du point de vue de la langue elle-même que du point de vue graphique ne sera privilégiée. Là encore la tradition normative rencontre Frankenstein: Pensez donc! un concours où "aucune variété n'est privilégiée". Nous pensons du reste que les expériences didactiques évoquées ici montreront que contrairement à une opinion courante l'expression dans la langue peut donner lieu à un enseignement sans qu'on ait réduit cette langue à l'unicité des formes, ne serait-elle que graphique.

Ces avancées ne sont pas allées et ne vont pas sans opposition et sans retournements étranges. On voit pêle-mêle les uns et les autres, parfois les mêmes, s'indigner qu'on puisse enseigner une langue sans norme unique et/ou exiger que chacun s'en tienne comme dans un ghetto à son dialecte d'origine et encore sans création de termes ou sans emprunts; un chroniqueur de presse après avoir promu le système graphique actuel cherche désormais à donner comme centre de gravité et sans doute norme au corse l'italien.

Sitôt proposé, le concept a été attaqué de divers côtés. Quand je dis "attaquer" je pense aux deux sens du mot; exécuter une action offensive contre quelqu'un ou bien commencer à détruire lentement et sans éclats une matière comme par exemple la rouille attaque le fer. En même temps il recevait des ralliements dont certains, il faut le dire, n'étaient pas plus que telle ou telle critique, fondés sur une saisie complète. Voyons d'abord les interventions impliquant une adultération volontaire ou involontaire. On connaît l'exemple canonique de ces adultérations, celui de diglossie, dont l'histoire a été faite magistralement, entre autres par Robert Lafont, F.L. Prudent et Andrée Tabouret-Keller. On sait comment le terme a été pris au grec où il veut dire bilinguisme - ce qui entre parenthèses crée un beau casse-tête pour les Grecs quand ils veulent désigner un bilinguisme non diglossique. Par son emploi Psichari voulait caractériser la situation grecque **d'alors**; il appliquait donc le terme à la coexistence conflictuelle de deux variétés de la même langue; utilisé par Marçais et Ferguson dans le même sens (du moins intentionnellement) le mot a été ensuite employé par Fishman pour des langues qui pouvaient être génétiquement entièrement différentes. Il ne s'agit pas bien sûr de faire du créateur d'un concept le maître de son utilisation. Le terme une fois lancé est un bien commun et chacun peut en user à sa guise. Mais la règle pour bien conduire son esprit exige qu'il n'y ait pas de contresens sur le terme et que l'utilisation du signifiant avec un autre signifié soit **déclarée** et motivée même si elle n'est pas légitime. Sans que cela interdise (comme du reste pour diglossie) de créer des concepts voisins comme celui de "fonctionnements polynomiques" ou de parler de "para-polynomie", me paraissent relever du contre-sens ou de l'adultération toutes les affirmations de type "toutes les langues sont polynomiques" pour dire que toutes les langues connaissent une plus ou moins grande variation.

Le principal processus d'adultération du concept de langue polynomique a impliqué le problème de la norme et de la variation. Il est bien clair que toutes les langues ont du "jeu" et le présent colloque ne sera ni le premier ni le dernier à le montrer. Parfois cette latitude qui est laissée au locuteur touche la représentation graphique elle-même comme en anglais les formes verbales ou les négations ou bien elle s'accompagne de la tolérance d'une multiplicité de formes (comme avec **je peux** et **je puis**). Plus vaste et plus complexe est le jeu phonétique ou phonologique masqué par la graphie (présence ou absence de "e caduc", **a** palatal et **a** vélaire, voyelle nasale centrale, distinction ou non distinction et distribution de **é ouvert** ou **fermé** etc...) et cela non plus dans des variétés périphériques mais au cœur même du domaine de référence de la norme. Parmi ceux qui déclarent que "toutes les langues sont polynomiques" il y a sans doute ceux qui veulent invalider le concept lui-même. Si toutes les langues sont polynomiques, insinuera-t-on, il ne sert à rien d'employer l'adjectif qui ne sert à rien. D'autres sans doute voient un moyen d'insister sur l'importance de la variation.

Il faut aussi aborder clairement la question de l'opposition langue/dialecte dans les pays de langue romane au moins (la question évidemment différente dans les pays totalement ou partiellement arabophones par exemple). On vient nous seriner constamment que pour le corse on ne pourrait parler que de dialectes et que la langue serait à construire, les mieux intentionnés se proposant de donner un coup de main à cette fabrication et les autres nous annonçant que ce sera quelque chose d'artificiel.

J'ai explicité au colloque de Leipzig la manière dont j'entendais les processus glottogéniques par rapport à l'espace géopolitique et humain qui explique l'existence de cette langue **d'ie** pour employer la formule de Mathée Giacomo au moment où dans les colloques de romanistes il fallait beaucoup de courage pour faire compter le corse comme une langue autre que l'italien. Comme on le sait la langue d'abord phénomène peu différenciateur à côté d'autres est devenu surdéterminant dans le processus d'individuation sociolinguistique.

En réalité si l'on conçoit la langue comme un ensemble de pratiques relevant de la même catégorisation sociale (concrétisée par une désignation et par un ensemble de reconnaissances identificatrices et

distanciatrices ceux qui la parlent lui donnant le même nom) les formes normées et les dialectes sont des modalités qui ont leur réalité mais qui ne peuvent constituer la totalité de la réalité. Comme dans les phénomènes browniens c'est l'ensemble qui constitue le mouvement et non les particules. Chaque dialecte, chaque lecte (y compris celui qu'on privilégierait comme la norme) n'existe que par rapport à ce mouvement.

La preuve c'est que, en dialectologie, le "dialecte" est chaque fois isolé de la pratique et fondé sur des témoins types qui ont des pratiques langagières datées chronologiquement, localisées, socialement et individuellement, mais chaque témoin est homme ou femme et non sujet dialectologique. La dialectologie est une discipline fort intéressante mais nécessairement unilatérale.

La conception de la langue comme un processus appelle au contraire à avoir une vision jamais totale mais toujours plus ajustée des mouvements non plus dialectologiques mais dialectiques. Et une langue polynomique est un ensemble de pratiques langagières dont le mouvement échappe à l'encadrement normatif et aux hiérarchisations internes. On peut aussi avancer dans cette perspective l'image technique du **jeu** d'un mécanisme. Certaines langues du fait du corsetage normatif laissent peu de jeu au locuteur: je vous laisse le soin d'en trouver: au cours de cet important colloque les exemples ne manqueront pas. D'autres sont plus souples. D'autres enfin ont un jeu considérable. C'est le cas des langues polynomiques; J'ai donné dans *Etudes Corses* numéro 28 des exemples connus de tous les corsophones concernant à la fois la phonétique, la morphologie et le lexique. Or ce qui est sûr, c'est que dans les interactions ce jeu n'est pas une source de non-compréhension, pas à l'oral (et peu à l'écrit quand les corsophones ont été alphabétisés dans leur langue). Et tout cas pas plus que dans les langues standardisées. J'ai encore eu en juillet dernier un exemple de la grande marge d'intercompréhension que permet la langue polynomique. Il s'agit d'un jeu radiophonique de RCFM "Ficca Ficca". Un village réuni joue contre les auditeurs de diverses régions par l'intermédiaire de la radio. Dans ce cas le village, de l'extrême-sud, répondait aux interrogations d'animateurs nordistes et d'auditeurs de toute l'île. En laissant de côté le switching corse-français, il ne semble pas qu'il y ait eu le moindre raté de compréhension. La seule remarque a porté sur le nom de l'association sudiste (**u pinu tortu** avec un **o** ouvert dans le sud), l'animateur (articulant avec un **o** fermé) ayant fait remarquer à un auditeur que dans le sud la prononciation est par **o** ouvert. Je pense qu'on peut en dire autant de divers jeux radiophoniques (comme ceux qu'a analysés Ghj. Thiers) ou des dialogues entre auditeurs et animateurs quand les auditeurs sont invités à l'intérieur sur les ondes. De même le comique Nicou Maraninchi, originaire de Balagne, seul acteur de son Teatru Mascone peut aller dans toute la Corse glaner les succès et les auditoires nombreux sans qu'on ait le moindre doute sur l'intercompréhension. Enfin des spécialistes de joutes verbales de **chjam'è arrispondi** venus du nord ont tenu dans le sud le public en haleine de 11h du soir à 6h du matin.

Pour "langue polynomique", j'ai parlé de concept opératoire. Je n'ai pas ajouté l'adjectif qui suit habituellement, c'est-à-dire "isolé". Cette suite nom + adjectif se présente dans un front terminologique inspiré par une conception plus résolument dialectique que la perspective labovienne. La plupart des concepts ont été explicités ou définis au colloque de Leipzig en 1984 (dans une contribution parue en France dans les CLS n°9). Ce sont entre autres **indicateur**, **individuation**, **reconnaissance-naissance**, **satellisation**, **hégémonie**, **locuteur-intellectuel**, **collectif**, **bilinguisme de masse**. Il faut en rappeler ici les implications qui sont la **non-hiérarchisation** des systèmes et partant l'absence de standard réellement dominant, et l'**intertolérance** plus ou moins complète entre variétés accompagnée d'une possibilité d'utilisation effective dans les interactions, le développement de pratiques interlectales pour reprendre le terme de Prudent qu'elles soient ou non délibérées ou même à finalités normativisantes. Les idiolectes d'auteurs ou de professionnels de la parole, entre autres, ont dans ce cadre droit à l'intertolérance comme les autres variétés.

La question se pose maintenant de savoir comment gérer la situation polynomique. Ce n'est pas l'objet de ma communication mais je ne peux pas ne pas en dire quelques mots qui éclaireront les développements antérieurs. Je me contenterai de m'appuyer sur ce que j'ai écrit dans *pour une politique démocratique de la langue* concernant la Corse, et plus largement sur notre contribution (à Guespin et à moi) au numéro de *Langage* 83 pour définir la glottopolitique. Je dirai d'abord que pour le corse ce qui est vrai maintenant ne l'était peut-être pas il y a vingt ans et ne le sera peut-être pas dans vingt ans. Certains proposent d'étrangler la polynomie. On codifierait le corse, on enseignerait ce qui doit se dire et ce qui ne doit pas se dire, ça c'est la langue et ça c'est le dialecte. Et ensuite on tiendra un beau discours sur le dialecte, patrimoine à conserver. S'agissant du corse en étranglant la polynomie on étranglera la langue. La gestion de la polynomie implique au contraire l'**autogestion langagière** sur la base de l'utilisation partielle et particulière d'un trésor commun. Le linguiste ou plus largement le militant culturel, ainsi que l'enseignant ont un rôle d'éducation linguistique mettant à même le locuteur de faire ses choix. Il ne s'agit pas d'anomie ou de croyance naïve à l'auto-régulation, il s'agit d'une stratégie destinée à donner au locuteur une pleine possession de la multiplicité du corse.

m.Zarko MULJACIC
Université de Berlin

L'ITALIEN EST-IL UNE LANGUE POLYNOMIQUE?

Après avoir lu les Résumés de notre colloque j'ai changé le titre de ma communication tout en acceptant l'opinion de J.B. Marcellesi que la simple existence de la variation ne suffit pas à transformer une langue en langue polynomique¹. Je dirai tout d'abord que j'ai senti le besoin de ce concept et du terme qui le dénomme dans mes recherches italianistes dans le cadre d'un modèle propre que j'appelle "linguistique relativiste"².

Comme vous observerez sur le diagramme Communauté linguistique italienne et périitalienne qui représente, faut-il le dire, aussi une aire de convergence très intéressante possédant quelques éléments d'une ligue linguistiques³, j'opère avec deux termes-clef klossiens bien connus⁴: langue par élaboration (LE) (all. Ausbausprache) et langue par distanciation (LD) (all. Abstandsprache) et avec deux termes encore plus récents: dialecte hétérogène ou dialecte par subordination (esp. dialecto heterogéneo ou dialecto por subordinacion) et macrodiglossie.

Je dois le premier terme au linguiste colombien José Joaquín Montes Giraldo⁵ qui l'oppose au terme dialecte homogène (ou dialecte historico-structural) (esp. dialecto homogéneo ou dialecto historico estructural). Ce terme sociolinguistique que je note "dialecte" pour raisons de brièveté désigne des idiomes dépendants et superposés simultanément: langues, bien ou moins bien élaborées, servant de "toit" à leurs propres dialectes et dialectes d'une autre LE. Par ex.: le basque est une langue à part entière; toutefois ses sujets parlants réalisent volentes nolentes, même dans les pays basques où il jouit du statut de coofficialité, un grand nombre de leurs actes linguistiques en espagnol. On retiendra que les critères de parenté génétique n'y entrent pour rien. Comme autres "dialectes" de l'espagnol Montes Giraldo mentionne les langues amérindiennes dans les pays hispanophones de l'Amérique centrale et méridionale, le galicien, l'asturien (qu'il appelle léonais), l'aragonais (plus précisément ses restes dans le Haut-Aragon) et, avec réserve, le catalan moderne.

Chacune de ces langues sert de guide à ses propres dialectes et dépend d'une autre langue par élaboration plus ou moins "étrangère" qui peut-être sentie comme "homoethnique" ou comme "hétéroethnique" (les guillemets indiquent la conventionnalité de ce rapport). Aucun peuple et aucune langue ne sont éternels et il est permis encore moins de considérer comme éternel le territoire couvert par une langue ou par un peuple et les consistances (homogénéité, degré de l'unification etc.) respectives.

Nous avons donc à faire à un idiome qui est non seulement une langue mais aussi un dialecte et plus précisément un "dialecte". On y notera cette conjonction double, chère -dans sa forme allemande sowohl...als auch, à G. W.Hegel et à A. Einstein. Tandis que les dialectes vrais et propres (c'est-à-dire les dialectes historico-structuraux, les seuls connus dans la dialectologie traditionnelle (pré-sociolinguistique), dépendent de la langue par distanciation (LD) respective, les "dialectes" dépendent -je le souligne- seulement de la langue par élaboration en question (LE). Il y a même des "dialectes" qui, comme le basque, se trouvent sous les "toits" métaphoriques de deux LE non propres (ceux de la LE espagnole et de la LE française).

Le concept de macrodiglossie, découvert et défini en 1975 par John Trumper, un linguiste anglais qui enseigne en Italie⁶, sert à dénommer un ensemble tripartite, composé de deux diglossies ayant un degré hiérarchique différent. On trouve, surtout en Italie, très fréquemment des situations où un idiome M(oyen) se comporte comme un idiome H(aut) avec ses dialectes et comme un idiome B(as) vis-à-vis de la langue nationale. Cfr. la triade: l'italien standard(dans sa variété régionale vénitienne) - le vénitien "illustre" (dans sa variété locale)- un patois vénitien quelconque. Toutefois il y a en Italie assez de situations à

deux membres ou l'italien standard (dans sa variété régionale) s'affronte directement avec un "patois", c'est-à-dire un dialecte non élaboré qui ne possède pas de propres dialectes. J. Trumper parle dans ces cas de microdiglossie. Je laisse de côté les situations macrodiglossiques plus complexes où, comme dans l'enclave allemande Zahre (Sauris) dans la province de Udine, plusieurs parlants sont compétents dans deux langues nationales, deux idiomes moyens (le frioulan et le vénitien illustre) et deux patois (un patois allemand et un patois frioulan).

Les deux termes expliqués et leurs opposés sont interdépendants et relativistes par excellence.

Plusieurs dialectes vrais et propres ont fonctionné, souvent pendant des siècles, comme des "dialectes" avant de devenir ce qu'ils sont maintenant mais personne ne peut garantir que, au moins certains dialectes, resteront "toujours" ce qu'ils sont maintenant. Il est vrai aussi que plusieurs macrodiglossies n'ont pas beaucoup de possibilités de survie et que plusieurs "dialectes" s'intégreront un beau jour dans la respective langue H. On ne doit pas en conclure qu'ils deviendront en tout cas des dialectes de la LD respective. Il est possible aussi qu'ils se confondent peu à peu avec la variété régionale de la LE (et on sait que plusieurs linguistes appellent ces variétés dialectes tertiaires).

Dans mon modèle (voir le schéma) la LE italienne (LEI) domine, d'une manière décroissante, trois ensembles: I. L'ensemble italien, c'est à dire les dialectes italiens qui, avec la LEI et ses variétés régionales (VR), constituent la LDI; II. Les "dialectes" "homoethniques" de la LEI; III. Les "dialectes" "hétéroethniques" de la LEI. Ce dernier ensemble peut être subdivisé en deux sous-ensembles: III (1). Langues péri italiennes (le sarde, le frioulan et le ladin dolomitique) et III (2) Autres langues d'Italie (c'est-à-dire les langues de minorités territorialisées ou "autochtones" et non-territorialisées ou "allochtones"). Entre les sous-ensembles III (1) et III (2) une petite langue (ou, selon certaines opinions, un groupe de minilangues), le ladin dolomitique, sert de pont: il se trouve simultanément sous les "toits" respectifs, allemand et italien.

Du II^o ensemble font partie six "dialectes": le napolitain, le sicilien, le vénitien, le milanais, le génois et le piémontais illustres (cet ordre reflète la distance linguistique croissante envers la LEI). Somme toute, cette distance est moins grande que celle qui caractérise leurs dialectes en comparaison avec la LEI. Ils sont plus "naturels" tandis que les six "dialectes" sont plus italianisés (la traduisibilité phonétique d'un grand nombre de mots est un fait accompli). C'est le statut hégémonique de ces ex-langues (Volgari d'Italia) qui compte plus dans une perspective sociolinguistique leur "distance" linguistique. Si l'on les compare aux trois langues périitaliennes (qui tout en étant plus distantes de la LEI que les six "dialectes" de l'ensemble II sont moins standardisées) il faut souligner un fait important de politique linguistique qui les distingue: la majorité des Siciliens, Vénitiens etc., bien que fiers de leur langue, de leur littérature "régionale" et de leur passé glorieux (La république de Venise était une grande puissance mondiale, etc.) considèrent l'italien comme leur langue maternelle et, à part quelques exceptions, désirent vivre ensemble et produire ensemble, avec leurs frères d'Italie, dans le futur, de nouveaux biens de civilisation. Une volonté analogue est, au contraire, beaucoup moins présente dans la population parlant les trois langues périitaliennes (cela vaut spécialement pour les ladins des vallées autour du Mont Sella mais non pour les ladinophones du Cadore et du Comelico, contrées appartenant à l'Italie depuis 1866).

Il faut dire maintenant quelques mots sur le rapport entre culture (ethnie, peuple, nation) et langue. Selon Isidore de Séville (560-636) la langue serait primaire ("Ex linguis gentes, non ex gentibus linguae exortae sunt"⁷). Selon les Actes d'un Symposium de 1984 le rôle de la langue dans l'ethnogénèse est bien modeste (au moins dans le Moyen Age) et en tout cas d'une importance non primaire⁸. H. Haarmann nie de son côté que la langue soit la composante indispensable de l'ethnicité⁹. Toutefois l'opposé théoriquement possible (à peu près: "Ex gentibus linguae...") n'est pas correct non plus.

Les deux formulations en latin concernant la priorité chronologique de la langue ou de la communauté ethnique ne prennent

pas en considération deux faits non négligeables: a) le rapport d'identité entre langue et peuple bien que fréquent demeure contingent (Les Irlandais emploient deux langues et la nation irlandaise moderne s'est constituée après la quasi-disparition de leur langue celtique; il y a une vingtaine de nations qui se servent de l'espagnol); b) il est possible que ces entités (ou leurs parties) se fusionnent et aussi qu'une entité se scinde en deux, en trois etc. Les résultats de ces processus ne constituent jamais des simples additions ou fractions des entités antérieures à la fusion ou à la scission, mais des synthèses, c'est à dire des entités nouvelles.

Il semble sûr que l'évolution subnationale et nationale vers l'unité a été, au moins en Italie, plus rapide que l'évolution linguistique analogue. Des linguistes éminents affirment qu'en 1861, lors de l'union du Royaume d'Italie, un pourcentage infime (de 2, 5% à 10% selon différents auteurs) de la population adulte pouvait s'exprimer en italien.

Qu'il me soit permis de conclure à la fin de cet exposé que dans la situation linguistique d'Italie il y a une entité complexe, composée d'une LD et de quelques "dialectes" (qui sont aussi des LD), qu'on peut appeler langue polynomique italienne(LPI), un pluriel qui mérite une dénomination au singulier. Je considère comme LPI les ensembles I et II tendant à une synthèse linguistique non lointaine qui s'appuie sur une synthèse ethnique perfectuée: la LDI italienne incontestée + son appendice in spe du point de vue linguistique qui, du point de vue ethnique et politique, se considère depuis longtemps comme italien. En effet, si l'on excepte quelques têtes chaudes ou nostalgiques, les parlants des "dialectes" "homo-ethniques" et de leurs dialectes ne se considèrent pas comme minorités nationales; cette attitude ne dévalorise aucunement le bien-fondé de leurs aspirations autonomistes.

La LPI possède tous les critères essentiels qui définissent une langue polynomique¹⁰: son unité est abstraite, elle résulte d'un mouvement dialectique, son existence est fondée sur la décision massive, sur le "plébiscite quotidien" de ceux qui la parlent et, qui plus est, une norme rigide ("ossifiée") ne l'opprime plus, à l'intérieur de l'ensemble I. Les normes des variétés régionales (inclus le tessinois, le second statolecte italien) sont très souples et il y a même des linguistes qui croient que les seules modalités d'existence de l'italien standard sont ses variétés régionales¹¹. Les normes des "dialectes" dans l'ensemble II sont encore plus élastiques et suffisamment diversifiées entre elles. Le nouvel ensemble qui est en train de se constituer (I+II>Ix II) est dynamique et ouvert à toute communauté libre et non close.

Si la classe politique italienne sait gérer encore plus respectueusement la diversité linguistique du pays, elle contribuera à la vitalité d'une nation essentiellement pluraliste. Si un beau jour tous les dialectes et "dialectes" se confondent avec les variétés régionales respectives de la LEI la nécessité de distinguer entre LEI et LDI sera abolie mais la variété dans l'unité restera. Devra-t-on appeler ce résultat final langue polynomique italienne ou, tout court, italien?

Que se passera-t-il avec les langues périitaliennes? Ce sont des questions auxquelles seul le futur pourra répondre.

OEUVRES CONSULTEES

- BENINCA, Paola (1988), *Piccola storia ragionata della dialettologia italiana*, Padova, Unipress.
- BROZOVIC, Dalidor (1986), "Pour une typologie des ligues de langues". Dans: Arhammar, Nils et alii (éd.), *Aspects of Language. Studies in Honour of Mario Alinei*, vol. I. *Geolinguistics*, Amsterdam, Rodopi, pp. 31-50.
- FIEDLER, Wilfried (1990), Compte rendu de BROZOVIC, D., *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und kommunikationsforschung*, 43, fasc.3, pp. 151.
- GUTSCHMIDT, Kurt (1990), Compte rendu de Ureland, P.S. (éd.), *ib.*, 43, fasc. 3, pp. 416-421.

- HAARMANN, Harald (1986), *Language in ethnicity. A view of basic Ecological Relations*, Berlin-New York-Amsterdam, Mouton de Gruyter.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste (1984), "La definition des langues en domaine romane: Les enseignements à tirer de la situation corse". Dans: Bouvier, Jean-Claude (éd.), *Sociolinguistique des langues romanes. Actes du XVII ème Congrès International de Linguistique et philologie Romanes* (Aix en Provence, 29 août- 3 septembre 1983), vol. n° 5, Aix en Provence-Marseille, Université de Provence - Jeanne Laffitte, pp. 307-314.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste (1990), "Polynomie et variation", Dans: Corti 90. *Colloque International sur les Langues Polynomiques. Résumés*, Université de Corse, pp. 58-60.
- MIONI, Alberto M. (1989), "Osservazioni sui repertori linguistici in Italia". Dans: Borgato, Gian Luigi - Zamboni, Alberto (éds.), *Dialettologia e varia linguistica. Per Manlio Cortelazzo*, Padova, Unipress, pp. 421-430.
- MONTES Giraldo, José Joaquin (1984), "Para una teoria dialectal del espanol". Dans: *Homenaje a Luis Florez*, Bogota, Publicaciones del instituto Caro y Cuervo, 69, pp. 72-89.
- m.MULJACIC, Zarko (1986), "L'enseignement de Heinz Kloss (modifications, implications, perspectives)", *Langages* 21, N° 83, pp. 53- 63.
- m.MULJACIC, Zarko (1988), "Italienisch: Sprachnormierung und standard- sprache. Norma e standard". Dans: Holtus, Günter et alii (ed.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL) Band \Volume IV. Italienisch, Korsich, Sardisch \Italiano, Corso, Sardo*, Tübingen, Niemeyer, pp. 286-305.
- m.MULJACIC, Zarko (1989a), "Hanno i singoli diasistemi romanzi "emanato" le "loro" lingue standard (come di solito si legge) o hanno, invece, le lingue standard romanze determinato in larga misura a posteriori i "loro" dialetti?", dans: Foresti, Fabio et alii (éds.), *L'italiano tra le lingue romanze. Atti del XX Congresso internazionale di studi. Bologna, 25-27 settembre 1986*, Roma, Bulzoni, (Publicazioni della società di Linguistica Italiana, vol. 27), pp. 9-25.
- m.MULJACIC, Zarko (1989b), "The emergence of the florentine > Italian language". Dans: Walsh, Thomas J. (ed.), *Georgetown University Round Table on languages and linguistics 1988. Synchronic and diachronic Approaches to linguistic Variation and change*, Washington, D. C., Georgetown University Press, pp. 221-226.
- m.MULJACIC, Zarko (1989c), "Über den begriff Dachsprache". Dans: Ammon, Ulrich.(ed.), *Status and function of Languages and language Varieties*, Berlin-New York, Walter de Gruyter, pp. 256-277.
- m.MULJACIC, Zarko (1989d), "Le "paradoxe élaborationnel" et les deux espèces de dialectes dans l'étude de la constitution des langues romanes", *Lletres Asturianes. Boletín Oficial de l'Academia de la Llingua Asturiana* Principau d'Asturies, 31, pp. 43-56.
- m.MULJACIC, Zarko (1989e), "La formazione dell'italiano come lingua", *ib.*, 33, pp. 7-21.
- m.MULJACIC, Zarko (1990a), "Ausbau-Universalien und Quasi-Universalien", *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, LVII, 2, pp.167-173.
- m.MULJACIC, Zarko (1990b), "Il caso italiano vs. altri casi europei". Dans: Coletti, Vittorio et alii (éds.), *Storia dell'italiano e forme dell'italianizzazione. Atti del XXIII Congresso internazionale di studi della Società di linguistica Italiana. Trento-Rovereto, 18 - 20 maggio 1989*, Roma, Bulzoni (sous presse).
- SABATINI, Francesco (1979), "Minoranze e culture regionali nella storiografia, linguistica italiana". Dans: Albano Leoni, Federico (éd.). *I dialetti e le lingue delle minoranze di fronte all'italiano. Atti dell'XI Congresso internazionale di studi*, Cagliari, 27-30 maggio 1977, vol. I Roma, Bulzoni (pubblicazioni della società di linguistica Italiana, vol. 16 I), pp. 5-18.
- SGROI, Salvatore Claudio (1981), "Diglossia, prestigio, italiano regionale e italiano standard: proposte per una nuova definizione". Dans:

Cortelazzo, Manlio (éd.), *La Ricerca Dialettale*, vol. 3, Pisa, Pacini, pp. 207-248.

URELAND, P. STURE (éd.), *Entstehung von sprachen und Völkern. Glotto- und ethnogenetische Aspekte europäischer Sprachen. Akten des 6. Symposions über Sprachkontakt in Europa*, Mannheim 1984, Tübingen. Niemeyer.

4. cf. *La Geste de Roland. L'épopée de la frontière*, id.
5. Sur Pierre d'Andouque, cf. A. DE MANDACH, *La geste de Charlemagne et de Roland*, Genève-Paris, 1961, 56-73.
6. *Revue des Langues Romanes*, art. cit.
7. cf. Graham A. RUNALLS, *La Passion d'Auvergne*, Genève, 1982.
8. "Zur provenzalischen Verslegende von der heiliger Fides von Agen", *Mélanges Chabaneau*, Erlangen, 1907, 597. 620.
9. op. cit.
10. op. cit.
11. "Localisation géographique de la Chanson de Sainte Foy", *Annales du Midi*, LXXXII (97) avril-juin 1970, 109-121.
12. "Le dialecte de la Chanson de Sainte Foy", *Actes du XIIIème Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Québec, 1976, t. II, 341-347
13. *Gramatica occitana segon los parlas lengadocians*, Barcelona, 1935
14. cf. A. LOMBARD-JOURDAN, *Montjoie et Saint-Denys*, Paris, 1989, S1.

1. L'influence de Carhaix sur l'évolution des **badumes** bretons au cours du haut moyen âge, mise à jour par F. Falc'hun, n'a pu être révélée que par une analyse fine de l'atlas linguistique de la basse Bretagne (FALC'HUN: 1981).

2. Ce peut être à l'initiative des locuteurs de la langue eux-mêmes ou aussi bien d'étrangers. Cela ne change rien au fait que la langue n'entre dans l'histoire que quand elle est nommée.

3. Fleuriot, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, 1964; *Le vieux breton: éléments d'une grammaire*, Klincksieck, 1964.

4. Une évolution parallèle s'est produite en Ecosse: christianisée par les Irlandais, l'ancienne Calédonie a pris le nom de ses évangélistes, les Irlandais, **Scotti** en latin.

5. On sait bien que **sous cette langue** prospèrent d'innombrables variétés de **badumes**, locales, sociales et spéciales. Mais, privées de critères de discrétion, elles restent innommées.

6. Initiales bretonnes des diocèses d'Ancien Régime de Cornouaille, Léon et Trégor.

7. On a longtemps cru que l'apparition d'un **standard** vannetais indiquait la genèse concomitante d'un dialecte vannetais. En fait, il s'agissait de la prise en compte d'une réalité linguistique préexistante.

8. On verra aussi des textes littéraires apparaître dans le nouveau **standard** des Côtes-du-Nord, par exemple les poésies du folkloriste Luzel ou les nouvelles de Yves Le Moal.

9. Par **laïque**, nous voulons dire que la question des origines de la langue, disparaît derrière celle de la fonctionnalité. La problématique de la pureté (liée au mythe fondateur du groupe social) cède le pas à celle de la perfection (liée aux visées historiques du groupe).

10. On peut évoquer à ce propos les coins réservés au **patois** dans certaines publications régionales.

11. Tel est le cas du hongrois ou du finlandais.

12. A cette date, la majorité de la population active était déjà bilingue - au moins de façon passive: ceux qui avaient bénéficié les premiers de l'école de Jules Ferry avaient dépassé la quarantaine à la fin de la première guerre mondiale.

13. Sinon peut-être dans la Turquie moderne issue des réformes de Mustafa Kemal, largement inspirées du modèle français.

14. Ainsi dans le style populiste du ministre Charasse.

15. (LE GONIDEC 1821: vi).

16. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (La Villemarqué: 1847 lxiv).

17. Ce professeur d'anglais du lycée de Brest créa et dirigea de 1925 à 1944 la revue **Gwalarn**, qui publiait des textes inédits et surtout de nombreuses traductions destinées à forger une **norme** bretonne. Roparz Hémon, par la sévérité de ses comptes rendus, exerça une véritable dictature intellectuelle sur ses collaborateurs.

18. Le dirigea la revue **Dihunamb** de 1904 à 1944: s'adressant au début à la paysannerie, elle dériva progressivement vers un public petit-bourgeois, sans doute à l'exemple de **Gwalarn**.

¹⁹. Arrêté du 24 décembre 1941.

²⁰. Le celtisant de Bonn Leo Weisgerber, chargé de la politique culturelle en Bretagne, fut l'instigateur de la réunion qui conduisit à l'adoption de l'orthographe superunifiée, bien qu'il n'y participât pas.

²¹. Circulaire du Recteur d'Académie du 6 novembre 1943.

²². Le Dictionnaire de psychanalyse en quatre langues du Dr Guy Etienne, publié par l'Institut Culturel de Bretagne en 1983, sous-entend la fiction d'une école de psychanalyse bretonne.

²³. Nous rejoignons ici les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** exprimées par Bernard Poche (POCHE 1988: 98 sq.) concernant **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

²⁴. Il a été créé par le philologue italien Ascoli, formé à l'école allemande.

²⁵. Sur le plan administratif, on a assisté récemment à la naissance d'un **dialecte vivaro-alpin**, né de la mise en place de l'enseignement de la **langue régionale** dans l'Académie de Grenoble, région de création récente qui ne pouvait décemment adopter pour le parler local le nom de **provençal** la mettant en état de sujétion par rapport à ses voisins.

²⁶. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (HARTWEG 1988: 45).

¹. Cette intervention a eu lieu au tout début du colloque.

². Cf. les résumés des communications adressés aux participants inscrits (pré-publications) et ici même, l'introduction de J. Thiers.

¹. Cfr. MARCELLESI (1990), p. 59.

². Cfr. MULJACIC (1988-1990b). On tiendra présent que le N° 1989a a été lu en 1986 et le N° 1990a en 1987. Le terme "approche relativiste" a été employé la première fois dans: MULJACIC, Zarko, "Per un approccio relativistico al rapporto: lingua nazionale-dialetto", qui devrait paraître dans les *Actes* du Symposium respectif (PELLEGRINI, Giovan Battista (?) (éd), *Fra dialetto e lingua nazionale: Realtà e prospettive. Atti del XVIII Convegno di studi dialettali italiani*, Lugano, 11-15 octobre 1988, Pisa, Pacini) peut-être en 1991 ou en 1992.

³. Une proposition analogue pour l'Espagne (cfr. BROZOVIC, 1986) a été critiquée par Fiedler, 1990.

⁴. Cfr. MULJACIC (1986), passim et (1989c), passim.

⁵. Cfr. MONTES GIRALDO (1984), passim, et MULJACIC (1989c), pp. 271-272.

⁶. L'histoire du terme et de son application est discutée par BENINCA (1988), pp.111. Cfr. aussi MIONI (1989), passim.

⁷. Cfr. SABATINI (1979), pp. 5 ss.

⁸. Cfr. GUTSCHMIDT (1990), passim.

⁹. Cfr. HAARMANN (1986), passim.

¹⁰. Cfr. MARCELLESI (1984), p. 314. Dans la suite cet auteur a légèrement modifié sa définition en substituant le syntagme affirmation massive par décision massive.

¹¹. Cfr. SGROI (1981), pp. 230 ss.

NGUYEN XUAN TU HUYEN

Université Pédagogique Ho Chi Minh Ville (Vietnam)

LES ASPECTS POLYNOMIQUES DU VIETNAMIEN

1. QUELQUES RAPPELS PREALABLES

Au Viet-Nam, sur une superficie de 329.500 km², soit à peu près les 3\5 de la France, vivent 54 ethnies parlant des langues qui appartiennent à cinq familles de langues différentes (HOANG TUE et al., 1984). Le vietnamien dont nous allons décrire le fonctionnement est la langue officielle de ce pays polyethnique.

C'est aussi la langue maternelle de 85% de la population, celle de l'ethnie majoritaire, les Kinh, habitants des plaines littorales (Annexe 1a).

Le vietnamien s'écrit aujourd'hui avec les caractères de l'alphabet latin.

Malgré le voisinage avec la Chine et de fréquents contacts avec le chinois, la langue vietnamienne n'appartient pas à la même famille de langue que le chinois (famille sinotibétaine). Selon la thèse la plus retenue, celle d'A.-G.HAUDRICOURT (1953), elle appartiendrait plutôt au groupe austro-asiatique qu'au groupe malayo-polynésien.

Le vietnamien a conquis son statut de langue nationale, "langue de la nation, du peuple, reconnue officiellement comme telle" (FALCK, cité par MUJICA et THOMAS, 1986, p.18) en septembre 1945, date de son indépendance. Depuis, il a fonctionné seul à tous les niveaux et dans tous les domaines, devenant un outil de communication à part entière. Ainsi ce n'est pas une langue minorée ni la variante dialectale d'une autre langue, et ses limites linguistiques sont bien précises.

Pourtant, dans son fonctionnement, la langue vietnamienne répond aux critères de définition d'une langue polynomique, concept dégagé par le professeur J.B. MARCELLESI, à savoir "une langue dont l'unité est abstraite et à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées".

2. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT POLYNOMIQUE DU VIETNAMIEN

2.1 Existence d'une grande variété de parlers régionaux:

Les plaines où se trouve concentrée l'ethnie majoritaire, les Kinh, dont la langue maternelle est le vietnamien, couvrent le quart du territoire. Sur cette superficie, d'une distance de 1650 KM à vol d'oiseau du Nord au Sud, il existe une grande diversité de parlers régionaux. Selon les critères phonétiques, historiques et géographiques, ces parlers sont classés généralement en quatre groupes principaux (Annexe 1b):

1- Le groupe des parlers du Nord, le plus ancien, le delta du fleuve Rouge étant le berceau de la civilisation vietnamienne;

2- Les deux groupes de parlers du Centre:

-celui de Thanh Nam à Binh Tri Thien,

-celui de Quang Nam à Phu Khanh.

On peut mentionner ici le critère géographique: la chaîne montagneuse du Truong Son qui s'avance vers la mer, divisant ainsi le Centre en deux régions différentes;

3- Le groupe des parlers du Sud, de Thuan Hai à la pointe de Ca Mau, le plus jeune, l'avancée des Vietnamiens vers le Sud s'étant progressivement réalisée au cours des siècles (XVe- XVIIIe siècle).

Ces groupes de parlers présentent les caractéristiques suivantes (d'après TRUONG VAN SING et DANG NGOC LE, 1981, pp. 398-399):

a) Les frontières entre ces parlers ne sont pas nettes. Il est très difficile de vouloir les délimiter par des critères précis. Les frontières phonétiques ne concordent parfois pas tout à fait avec les frontières lexicales;

b) L'unité des parlers n'est pas la même. Les parlers de Quang Nam à Phu Khanh et ceux du Sud, qui s'étendent sur de vastes territoires, sont pourtant plus unifiés que les parlers de Thanh Hoa à Binh Tri Thien qui offrent plus de variétés régionales sur une superficie relativement restreinte;

c) Pour chaque groupe de parlers, les parlers des plaines sont plus complexes que ceux des Hauts-plateaux, ceux des régions rurales plus diversifiés que ceux des régions urbaines ou ceux qu'on trouve le long des axes de communication;

d) Les différences entre ces parlers sont phonétiques et lexicales.

Ainsi, pour exprimer la même idée: "Ramassez-moi le ballon, s'il vous plaît", on a deux phrases différentes selon qu'on utilise le parler du Nord ou celui du Sud:

Parler du Nord:	Nhat	hô	tôi	qua	bóng
Parler du Sud:	Luom	đum	tui	trái	
banh	(ramassez	s'il	vous	moi	le
ballon)	plaît				

Les études réalisées par PHAM HUU LAI (1981, pp. 120-121), HONG DAN (1981, pp. 304-312), NGUYEN QUANG HONG (1981, pp. 313-320), entre autres, proposent une classification des termes régionaux:

1- Termes désignant des référents spécifiques d'une région donnée:

Exemples:

Parler du Nord	parler de parler Nghe Tinh (centre)	parler de Binh Tri Thien	du Sud
ruoi (animal)	nhút (légume fermenté) (fruit)	mè xung	sâu riêng (bonbon)

2- Termes désignant de manière différente les mêmes référents:

Nord	Centre	Sud	
lon		heo	porc
ngô		bap	maïs
bát	doi	tô, chén	bol
dúa	khóm	thom	ananas
u, mo, me	me, ma	má	maman
then		mac co	confus

Nord/Sud	Centre	
dâu	mô	mots interrogatifs
kia	tê	
sao	rang	
nào	rua	

3- Termes ayant le même signifiant pour des signifiés différents. Autrement dit, le même mot n'a pas le même sens:

Signifiants	Signifiés	
	Nord	Sud
hòm	malle	cercueil
phô'	rue	maison en ville
ngô	curieux,	mignon
sua soan	étrange (se)préparer	se maquiller

4- Termes différents pour un même référent car provenant d'emprunts différents:

Nord	Sud	
táo (>chinois)	bôm (>français)	pomme
lốp (>français)	vo (>vietnamien)	pneu
sot (vietnamien)	cân xé (>chinois)	grand panier

.de prononciations différentes (menant à une orthographe différente, le vietnamien ayant une orthographe surtout phonétique):

Nord	Sud	
xà phòng	xà bong	savon
kem	cà rem	glaces
bênh	binh	maladie, malade
nhâm	lâm	se tromper
thât	thiêt	vrai
gui	goi	envoyer

Les variantes dialectales du vietnamien sont donc très nombreuses. L'intercompréhension n'est pas totale d'un endroit à un autre, cependant la communication n'est jamais entièrement coupée entre les gens provenant de diverses régions. Cette intercompréhension s'accroît de plus en plus avec la réunification du pays (en 1975) et le brassage de population qui suivit cet événement historique. C'est ainsi que les travailleurs venus du Nord ou du Centre peuvent exercer leur métier dans le Sud et que les étudiants du Sud peuvent aller travailler dans le Nord sans rencontrer d'importants problèmes de communication.

2.2 Existence d'une forte loyauté linguistique:

Comme nous l'avons vu, le vietnamien possède beaucoup de variété régionales. Pourtant cette diversité n'a pas empêché les locuteurs de reconnaître qu'ils parlent la même langue, leur propre langue, différente de celle des autres. Dans l'ensemble, le pays présente une unité culturelle qui a étonné bien des chercheurs étrangers (RUSCIO, 1989) alors que l'histoire du Viet-nam et de sa langue n'a pas été des plus paisibles. Pour faire ressortir ce sentiment de loyauté linguistique des Vietnamiens à l'égard de leur propre langue, il nous suffit de revenir en arrière pour voir comment, à travers les siècles, la langue vietnamienne a survécu au contact prolongé de langues de haut prestige telles que le chinois et le français.

Par sa situation géopolitique particulière, "à l'angle de l'Asie, au centre d'un très vaste ensemble géographique" (LACOSTE, 1989, p.22), le Viet-nam a souvent été le terrain d'invasions étrangères. Ainsi il a subi dix siècles de domination chinoise, de 111 avant J-C jusqu'en 939. Pendant ces mille ans, la langue chinoise servait de langue d'administration et de culture. Son prestige était tel que même après l'indépendance politique du pays, la cour royale la maintenait comme langue de culture et de culte jusqu'au début du XXe siècle.

Malgré ce contact prolongé avec le chinois près de deux mille ans, malgré d'importants emprunts lexicaux fait à la langue chinoise, le vietnamien a survécu à la sinisation pour garder sa spécificité: "La syntaxe vietnamienne est fondamentalement différente de celle du chinois. En vietnamien, le déterminant se place après le déterminé... Il s'agit de deux langues bien distinctes"(DAUPHIN, 1989, p.66). D'ailleurs, "les mots empruntés au vocabulaire chinois n'ont droit de cité qu'une fois vietnamisés" (DANG THAI MAI, 1989).

Avec l'établissement du régime colonial français au milieu du XIXe siècle, la langue vietnamienne se trouvait confrontée à deux langues de haut prestige, "celle de Descartes et celle de Confucius" (HOANG TUE, 1985, p.229). De 1858 à 1945, le français prenait la place prédominante en devenant la langue d'administration et d'enseignement. Au contact de la langue française, le vietnamien s'est enrichi de nouveaux emprunts lexicaux, non sans avoir fait subir aux mots empruntés une vietnamisation préalable, "les rendant méconnaissables" puisque les "ayant adapté à la phonétique vietnamienne" (DAUPHIN, 1989, p.66). Exemples:

cà-phe	café
cà-rôt	carotte

En septembre 1945, la proclamation de l'indépendance du Viet-nam a été faite en vietnamien, et depuis cette date la langue vietnamienne a enfin acquis le statut qu'elle s'était disputé pendant des millénaires

avec le chinois puis avec le français, en fonctionnant comme langue nationale et officielle.

Cette préservation de l'indépendance linguistique et de l'identité nationale reste encore objet de recherches, mais déjà l'explication du phénomène pourrait se trouver dans l'étroitesse des liens qui unit la littérature populaire à l'histoire nationale et dans certaines pratiques originales qui ont permis au vietnamien de survivre: prononciation des mots chinois à la vietnamienne, invention d'une écriture idéographique pour transcrire la langue vietnamienne, cantonnement du chinois dans les domaines de la littérature savante, de l'administration et de la religion et pratique du vietnamien dans les relations sociales -réunions villageoises- par exemple (D'après NGUYEN KIM THAN et al., 1982). A partir de 1945, pour que le vietnamien puisse remplir son rôle d'outil de communication à part entière dans toutes les activités du pays, il faudrait aussi mentionner une politique linguistique bien définie qui a permis une rapide élaboration d'ouvrages de grammaire et de terminologies scientifiques.

2.3 La souplesse des normes

L'élévation du vietnamien au statut de langue officielle du Vietnam, territoire polyétnique, l'existence de ses nombreuses variantes dialectales, la réunification politique du pays posent des problèmes à résoudre pour le travail de normalisation de la langue.

La normalisation du vietnamien vise à "renforcer l'unité de la langue" (NGUYEN TAI CAN, 1981) et à créer "même chez les habitants dont le vietnamien n'est pas la langue maternelle ce sentiment de communauté linguistique" (HOANG TUE, 1987, p.2), mais comment ce travail va-t-il pouvoir gérer cette situation "de l'un et du multiple"? Les discours sur ce sujet mettent l'accent sur la souplesse à observer dans la planification linguistique:

"Dans l'enseignement de la langue, nous ne pouvons pas avoir une politique linguistique rigide; au contraire, cette politique linguistique doit être souple et doit tenir compte de l'enseignement des variantes dialectales du vietnamien" (LE ANH HIEN, 1981, p.255).

Ou bien:

"La normalisation du vietnamien est une tâche à caractère national, elle doit remporter l'adhésion de toutes les couches sociales". (NGUYEN TAI CAN, 1981, p. 13).

Ainsi, bien que la langue standard renferme une grande majorité de termes provenant du parler de la capitale (parler du nord), là où se trouvent le berceau de la civilisation et des instances gouvernementales, les linguistes s'accordent à affirmer que "l'existence de plusieurs normes est inévitable" (TRUONG VAN SINH et DANG NGOC LE, 1981, p. 402), et que "la notion de norme/non-norme ne doit pas se confondre avec la notion de juste/faux" (HOANG PHE, 1981, pp. 86-87).

Nous allons examiner successivement le cas de l'école et celui des mass-media pour voir comment fonctionnent le vietnamien et ses variétés dans la pratique.

A) A l'école, il existe un usage parallèle de mots appartenant à la variété standard et de termes régionaux. LE ANH HIEN (1981), du Centre d'élaboration des manuels pour la réforme scolaire, constate que "dans les écoles des différentes régions du pays, avec la prononciation locale, les enseignants et les élèves utilisent surtout des termes régionaux dans leurs activités d'enseignement et d'apprentissage" (p.254).

La tâche de l'école est d'apprendre aux élèves la langue standard, "commune à tout le peuple", mais l'enseignement de la variété dialectale est aussi pris en compte puisque "dans la réalité, hors de l'école, l'élève doit utiliser les mots régionaux dans sa communication sociale" (p.259). D'ailleurs, comme l'utilisation des variétés de la langue dépend des situations de communication appelant à l'emploi des styles différents - style officiel, informel, scientifique...- La proportion réservée à l'emploi de la variante dialectale à l'école va être en fonction du niveau et de l'âge des élèves. A l'école primaire, du moment que le lexique utilisé tourne autour des thèmes de la vie quotidienne familiers à l'enfant, l'usage parallèle des termes standard régionaux est permis, alors que la langue

standard doit progressivement remplacer la variante régionale dans les classes supérieures. L'examen des meilleures rédactions d'écoliers de 10 ans à la fin du premier cycle publiées par les différents organismes du Ministère de l'Éducation nationale (TRAN MANH HUONG, 1987 et HAI THANH, 1990) révèle une grande tolérance à l'égard des parlers régionaux, bien que les manuels scolaires utilisent la variété standard.

B) Le cas des mass-media:

L'analyse du quotidien *Saigon Giai Phong*, le plus grand journal régional publié à Hochiminhville (PHAM VAN HAO, 1981) montre là aussi un usage parallèle de la variété standard et de la variété dialectale, "usage considéré comme évident" par la population. L'utilisation des variétés de langue dépend du contenu des articles et de leur style: alors que l'usage de la langue standard est systématique dans des articles à caractère officiel (éditoriaux, instructions gouvernementales), dans les nouvelles ou les reportages ayant trait à la vie quotidienne ou aux activités régionales, on retrouve les expressions ou mots dialectaux à côté des mots standard. Quand aux rubriques humoristiques, à caractère satirique, qui font souvent intervenir des personnages exprimant leur point de vue sur les événements quotidiens, l'utilisation du parler du Sud est quasi-systématique. (Annexe 2)

À la télévision ou à la radio, il existe aussi une grande tolérance envers les utilisateurs des différentes variétés régionales. Les accents sont différents selon l'origine des journalistes et l'emploi des variétés linguistiques dépend aussi, comme pour le cas des journaux, du contenu des émissions. Les journaux télévisés, les émissions à caractère scientifique utilisent la variété standard, mais pour ce qui est culturel et artistique, la variété utilisée est en fonction du contenu de l'émission, car il s'est développé pour chaque parler régional des formes culturelles spécifiques, très vivaces et très populaires (chants, théâtre). Il est en effet impensable que dans un morceau de "vong cô" l'acteur ou l'actrice utilise un parler autre que celui du Sud.

Diversité des parlers, fidélité linguistique de ses utilisateurs, absence de pesanteurs normatives importantes, telles sont les caractéristiques de la langue vietnamienne qui semble bien donner l'exemple de ce qu'est une langue polynomique. La description de son fonctionnement dans le cadre scolaire et sur les mass-media montre qu'il est possible de gérer cette situation de "l'un et du multiple" où la diversité lexicale et phonétique est considérée comme un élément de richesse plutôt qu'un objet de sanction par rapport à une norme rigide.

BIBLIOGRAPHIE

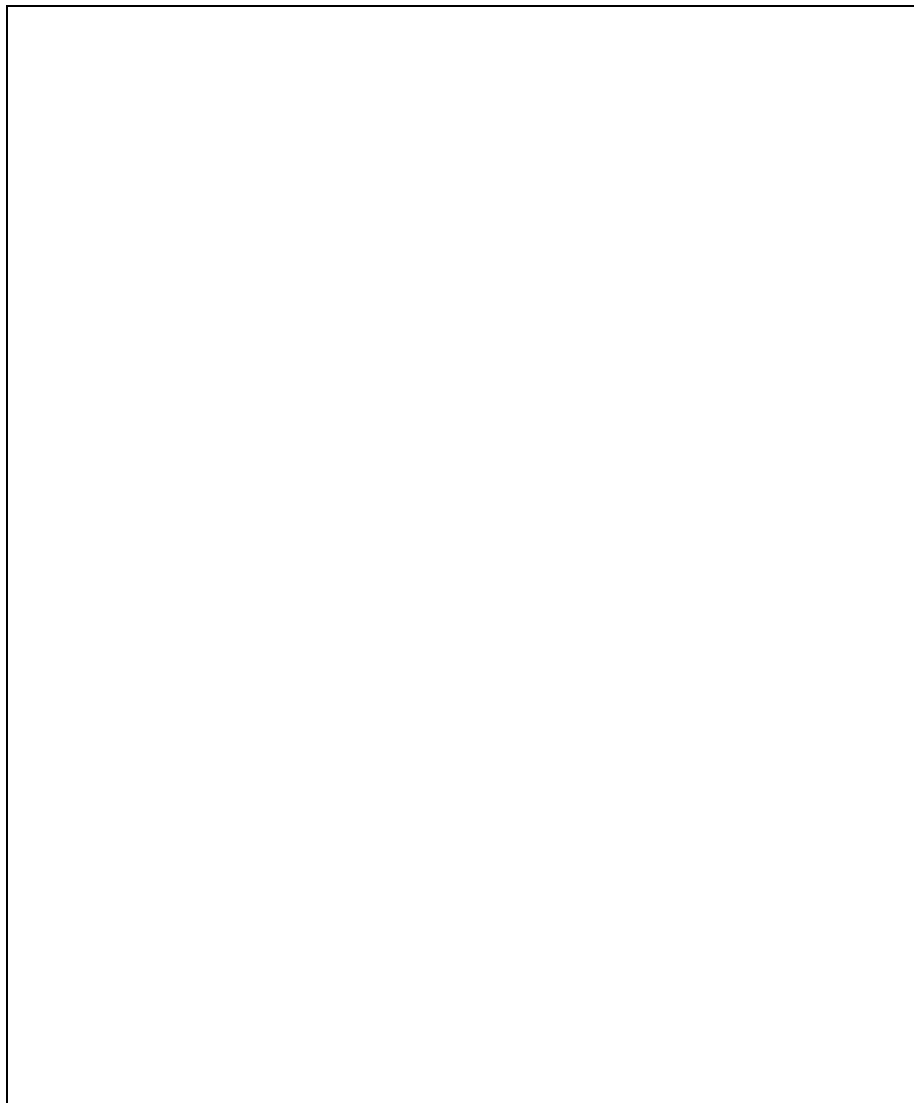
- NGUYEN KIM THAN et al., 1982: *Tieng Viet tren duong phat trien*, Ha Noi, NXB Khoa hoc xa hoi, 312p. (La langue vietnamienne sur le trajet de son développement).
- NGUYEN QUANG HONG, 1981: "Cac lop tu dia phuong va chuc nang cua chung trong ngon ngu van hoa tieng Viet" (Les mots régionaux et leur fonction dans la langue de culture du vietnamien) dans *Giu gin su trong sang cua tieng Viet ve mat tu vung*, pp. 313-320.
- NGUYEN TAI CAN (Ed.), 1981: *Mot so van de ngon ngu hoc Viet Nam*. Ha Noi, NXB Dai hoc va Trung hoc chuyen nghiep, 536 p. (Quelques problèmes de la linguistique vietnamienne).
- PHAM HUU LAI, 1981: "Suy nghi ve mot so tieu chuan chuan hoa tu ngu tieng Viet" (Réflexions sur les critères de normalisation du lexique vietnamien) dans *Giu gin su trong sang cua tieng Viet ve mat tu ngu*, pp. 119-129.
- PHAM VAN HAO, 1981: "Nhan xet ve xu huong di den thong nhat cach dung nhung tu dia phuong Nam bo co quan he ngu am tren bao" (Remarques sur la tendance à l'unification dans l'utilisation des mots du parler du Sud dans les journaux) dans *Giu gin su trong sang cua tieng Viet ve mat tu ngu*, pp. 336-346.
- RUSCIO (A.) (Ed.), 1989: *Viet Nam. L'histoire, la terre, les hommes*, Paris, L'Harmattan, 433p.

- TRAN MANH HUONG et LUU DUC KHOI, 1987: *Tuyen chon cac bai Tap lam van cap I*, Ha Noi, NXB Giao Duc, 213 p. (Choix de rédactions du premier cycle)
- TRUONG VAN SINH et DANG NGOC LE, 1981: "May suy nghi quanh viec thu nap cac yeu to dia phuong trong qua trinh chuan hoa tieng Viet" dans NGUYEN TAI CAN (ed.), pp.394-406 (quelques réflexions autour de l'intégration des éléments dialectaux dans le processus de normalisation du vietnamien)
- Uy Ban Khoa hoc xa hoi Viet Nam, 1981: *Giu gin su trong sang cua tieng Viet ve mat tu ngu*, 2 tap. Ha Noi, NXB Khoa hoc xa hoi 333 p. + 408 p. (Comité des Sciences sociales du Viet Nam: Préserver la pureté lexicale du vietnamien. Actes du colloque de linguistique).

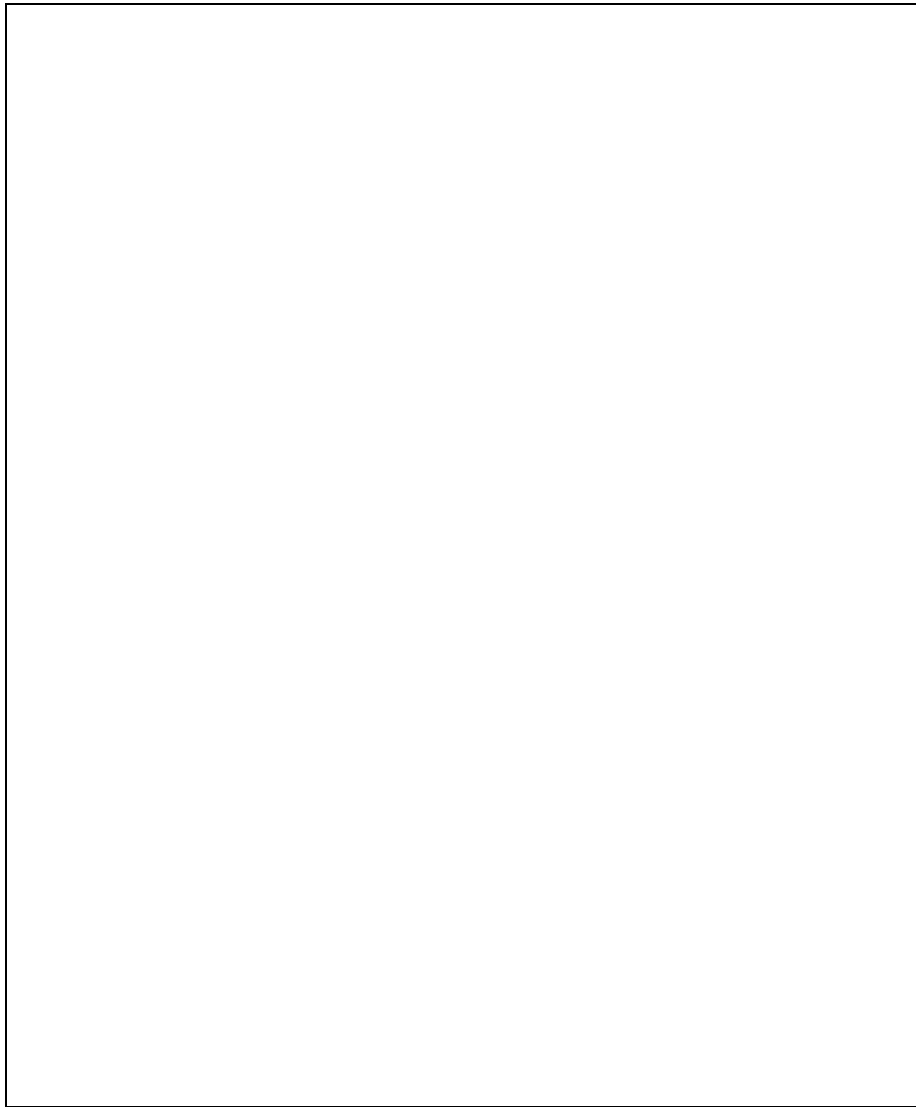
ANNEXES

1a: CARTE ETHNIQUE

(d'après Juan GASQUEZ dans RUSCIO 1989:45)

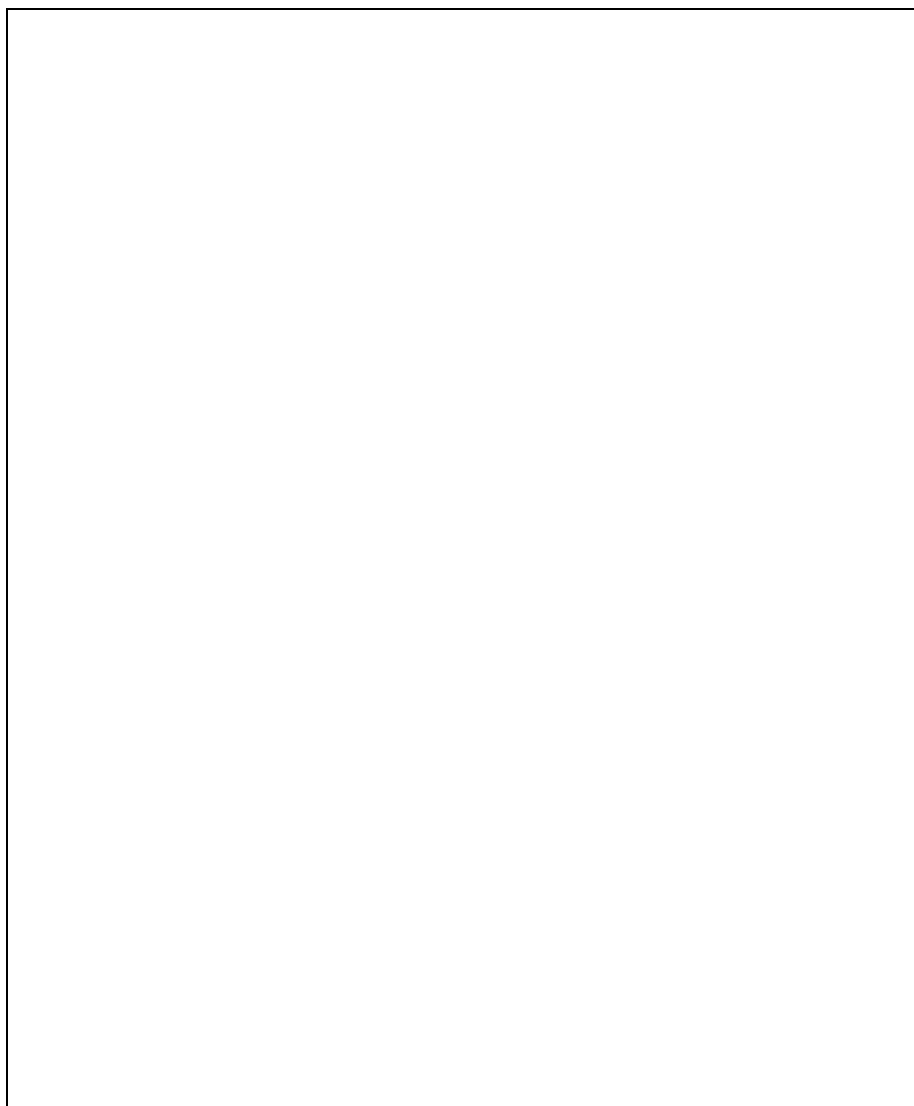


1b: LES PARLERS REGIONAUX



2: EXTRAITS DE JOURNAUX

Les termes soulignés sont des termes régionaux



Nicole NIVELLE
U.R.A. D 1052
Université de Montpellier III

COMMENT AU XIX^{ème} SIECLE LES "MARSEILLAIS PUR SANG" PARLAIENT DE LEUR LANGUE

L'Occitanie n'ayant jamais eu d'unité politique, on sait que le particularisme s'y est d'autant plus développé qu'on se soumettait au pouvoir parisien, qu'on y collaborait même; d'autant plus parfois encore chez les uns que les autres cherchaient une certaine unité. Les "Marseillais pur sang" le seront d'autant plus quand les félibres tenteront une certaine uniformisation de la langue.

Qu'est-ce donc qu'un "Marseillais pur sang"? Deux notions essentiellement le définissent, une notion d'exclusion évidemment: Qui n'est pas Marseillais pur sang? une notion de lieu aussi: Où trouve-t-on les Marseillais les plus purs?

Nous verrons ensuite ce qu'ils disent de leur langue.

Un Marseillais "pur sang" ne peut venir du nord de la France, de Paris tout particulièrement, symbole de l'étranéité absolue: "tout fracio, écrivait Victor Gelu¹ était un étranger...pour nous tous, nés dans la rue du Bon-Pasteur." Un Marseillais pur sang ne peut être italien, ce ne peut être un **Bachin**, "nom devenu à Marseille, écrit-il encore², une injure très grave", un **Babi**, un pauvre maçon immigré³. Ce ne peut non plus être un Gavot. Ces trois populations se trouvent pareillement exclues par le même Gelu, dans l'ordre de ses rancunes et préjugés: "Le **Francio** est souverainement antipathique au Marseillais pur sang. Il n'y a guère que le Génois qui lui inspire une aversion plus grande, et après le Gavot, c'est encore le **Francio** qui lui paraît le plus ridicule."⁴

On peut avoir une ascendance gavote et s'en prévaloir cependant, tel Gelu évoquant sa lointaine parenté avec un évêque d'Embrun; comme on peut de nos jours revendiquer ses ancêtres italiens, comme on pourra bientôt, espérons-le, se flatter de ses origines maghrébines.

J'ajouterai à cette liste une question: peut-on, né à Marseille ou pas, de parents marseillais ou non, se dire Marseillais pur sang si...on est fébrile?

Trois générations en tout cas semblent nécessaires pour l'obtention de cette citoyenneté conviviale: on est Marseillais pur sang par ses parents et grands-parents, bien sûr, ou du moins par son père et son grand-père; les femmes ne paraissent pas compter pour cela. On voit mal comment l'origine roquevairienne de madame Gelu empêcherait Victor fils, né à Roquevaire, d'être, comme son père le chansonnier, "Phocéén pur sang"⁵, alors que ce dernier, qui précise qu'à "Roquevaire chacun... parle encore le provençal plus pur"⁶, nous conte ainsi ses origines paternelles: "Mon grand-père était né au Vieux-Chemin de Rome...Mon père était enfant de la place de l'Oriol...Moi-même j'ai été baptisé à l'église des Grands-Carmes"⁷.

Car, être des vieux quartiers, est le moyen le plus sûr d'être un Marseillais "pur sang" sauf, nous l'avons vu, quand on est Italien, par exemple, habitant les **Bagatouni**⁸ que peindra Valère Bernard. "...mon pera la flor dei Sant-Janencs" lit-on dans le journal *Le Galoubet*⁹; "Mius Bocha, dit **l'Armana Marsihes**¹⁰, est un marsihès pur sang, un Sant-Janenc". On peut pourtant s'écarter un peu de Sain-Jean, ce quartier de pêcheurs autour du fort du même nom, et, dans *Le Galoubet* encore, "ornau dei vielhs quartiers de marsilha... de Sant-Jan, de Saint Laurent e deis Accolas"¹¹, "Minicou lo Pantaiaire" s'adresse "a sei vesins dels Grands-Carmes e a totei lei braves Marsilhès"¹². "Né chez vous, rue du Panier, écrit un collaborateur du même journal¹³, je suis né et je reste Marseillais pur sang." Cette précision venant du fait qu'il habite désormais à Cassis...

Les Marseillais "pur sang" emploient divers termes pour désigner leur langue. C'est donc une **langue**, dont on peut reconnaître, sans l'avouer, que c'est la langue d'oc. Le journal *Le Marseillais* publie sans la traduire la lettre qu'un " prisonnier gascon" envoie en 1870 à sa famille "en langue d'oc"¹⁴ pour n'être pas censuré. Il faut croire qu'à Marseille on comprenait assez bien le Gascon... *Le Spectateur du Midi* publie un texte venu de Majorque, le publie "tel quel parce qu'il appartient à cette langue limousine que plus d'un tiers de nos compatriotes parle ou comprend assez bien dès l'enfance"¹⁵. Un journaliste ayant cru qu'à Nice un journal " en langue nationale niçoise" était donc écrit en italien (souvent les journalistes marseillais se gaussaient des Parisiens qui confondaient occitan et italien), **l'Arman Marsilhès** donc répond: "Es-ti besonh de dire que la lenga nacionala de Niça es nostre provençau?"¹⁶. Enfin, dans *Lou Tron de l'èr*, Batistin Artou traite de **La lingo doou Miejour**¹⁷. Il y a souvent hésitation et on se met en retrait. De langue on passe au terme plus vague de **Langage** par exemple: "lo lengagi que v'es lo plus familier"¹⁶, "Nostre franc lengagi"¹⁸; au terme de **parler** aussi: "lo parlar provençau"¹⁹, "lo bèu parlar marsilhès", "lo parlar sant-janenc"²⁰, "nostra parladura"²¹, "la parladissa de nostrei carrièras, de nostreis ostaus, botigas, lei charradissas dei chantiers, e dei filhas que van a la cordura"²². Je n'ai pas trouvé en français l'équivalent, qui n'existe d'ailleurs guère, mais on trouve encore **patois** puisque pour le mieux détruire le pouvoir parisien veut faire de l'occitan une variante du français. Les héros de Victor Gelu "parlent, dit-il, le patois de Marseille et non la langue, si langue il y a"⁵. C'est un **patoès** dit le *Tron de l'èr*, le "patoas Marsilhès"²³, que Gelu oppose à l'"affreux patois de la Tarasque"²⁴ quand il veut contrer les félibres, ou encore au "patois gascon" de Jasmin. Les félibres parleraient selon le même Gelu un "**baragouin** métis "²⁵. Pierre Bellot, lui, emploie le mot **jargon**: "jargon provençau... lenga tant richa d'expressions... patois..."²⁶. Ce jargon nous ramène à l'occitan tout entier, avec ses dialectes et même au-delà: "...totei lei terras que parlon provençau desempuèi Baiona e Bordèus enjusqu'a Niça e ei montanhas dei Grisons, desempuèi lei ribas de Leira, Limoges, Clarmont e lo Puèg-de-Nostra-Dama, en jusqu'a Barcelona em'a Valence d'Espanha, enjusqu'eis isclas Balearas que jargonejon una dei menas de nostre parlar", dit *Lou Trelus de l'Aubo provençalo*²⁷.

Le mot **idiome** est rarement synonyme de langue et a le plus souvent un sens restrictif, même quand il est concurremment employé avec le terme "langue". L'idiome provençal se meurt, affirme Gelu, avant trente ans, cette langue sera aussi difficile à expliquer que la langue des hiéroglyphes"²⁸. *Le Petit Marseillais* rapporte une conversation "dans cet idiome local qui est la seule langue de nos vieux quartiers", "en patois"²⁹. Gelu a même dans ses chansons usé d'un "idiome spécial"⁶...

Idiome est donc utilisé pour **dialecte**, ou variante de dialecte. Là encore on voit la différence de statut entre la langue d'Etat, dite nationale, et les langues dominées dans le même pays administratif, on la retrouve à travers le vocabulaire qui la décrit: Gelu oppose les "langues nationales" aux "dialectes particuliers"⁷ et le "dialecte" de ses chansons est celui des "quais et des halles"⁵.

Tantôt le dialecte est nommé pour la langue, mais c'est parce que on en nie l'unité, ainsi quand Gelu toujours distingue provençal, gascon, languedocien et langue romane et prétend que "*Lou Calendau* de Mistral... est provençal absolument comme" ses couplets à lui "sont gascons ou catalans"³⁰; tantôt le dialecte désigne une variété dialectale: "tre daecte marseas"³¹ "nos différents dialectes provençaux"¹. Auguste Marin, à propos des félibres, distingue le "dialeite rodanian", le "dialeite d'Arles", celui d'Avignon"³²... C'est, dit Gelu, la langue de "ces jongleurs dont le **galimatias** m'horripile"³³.

Langue ou patois, occitan ou provençal, deux séries principales de qualifications lui sont affectées, selon qui la parle. C'est un "patoès de sotaires de muscles e de gèent de mar", selon le *Tron de l'èr*, "nos femmes elles-mêmes...deviennent laides quand elles articulent ce langage", ajoute Gelu⁵ et, dans un feuilleton du *Sémaphore de Marseille*, Gothon est repoussée car "ce patois...élargit sa bouche et éteint toute la noble fierté de sa figure"³⁴... C'est "la belle langue de notre **terradou**" chez

Gelu⁴, c'est, dans **l'oursin**, "la langue douce et poétique de nos pères"³⁵. Cela varie d'un écrivain à l'autre et même à travers l'oeuvre d'un seul, cela varie aussi selon qu'on est ami ou ennemi des félibres...

Chez Victor Gelu, l'occitan est: énergique, brutal, pittoresque, âpre, impétueux⁵; il est large, grenu, puissant, original, sauvage, pur et rude¹; c'est enfin une "massue"³⁶. Dans la *Sartan*, on dit que c'est une "lenga granada coma de sau e que canta pas catalan"³⁷. Pour Louis Méry il est "franc, brusque, hautain, "³⁸, tandis que pour *Le Sémaphore* il a des "parolles réputées grossières" et "une accentuation énergique"³⁹; *Le Spectateur du Midi* parle de "vers patois" qui ont "cette vigueur de style qui est le propre de notre idiome"⁴⁰. A la force et à la rudesse d'une langue correspond le caractère de celui qui la parle, qui l'écrit. Il a une "voix de buffle", la "parole rude", "le geste grossier", un âpre discours⁵. Il a la "voix rauque"⁴¹, il est "robuste" aussi⁴², car c'est une langue mâle⁴³, comme nous l'avons vu.

Mais l'occitan, c'est la langue des poètes, n'est-ce-pas? C'est notre "beu provençau", notre "gent provençau"¹⁷, un "polit lengagi", une "lenga encantarela", le "beu", le "charmant provençau"⁴⁴. C'est "Nostre doç lengagi"⁴⁵ dont, écrit Mazuy, Gelu nous révèle "des beautés qui jusqu'à ce jour n'avaient pas été soupçonnées"⁴⁶. On apprend même à la lecture du *Radical de Marseille* que l'occitan sent bon: "la gaie lumière et...la bonne odeur que diffuse le beau parler de Mistral"⁴⁷... La gaité paraît aussi faire partie de ses rares qualités. Il est vrai que c'est la langue du **gay saber**, ce "beu parlar provençau qu'es tant galoi"¹⁸... il est avant tout propre à exprimer les sarcasmes et les ridicules populaires³⁸: le voilà bien relégué au rang d'un patois...

Il faut croire pourtant qu'on exprime dans cette langue tout ce qui se peut exprimer dans une autre car elle a encore bien d'autres qualités. Elle est vibrante⁴⁸, "richa d'expressions"²⁶, "tumultueusement imagée"⁴⁹, "la belle langue de notre **terradou**... si vigoureuse, si expressive, si plantureuse, si colorée"²⁴.

Une dernière qualité que tous s'accordent à lui reconnaître, c'est la naïveté, qualité sans doute éminemment populaire. Selon le *Sémaphore*, le provençal est "naïf mais un peu rude"³⁹, il est "délicieux et naïf" dit Loius Mery³⁸. On n'en est pas à une contradiction près et "la langue des anciens troubadours"⁵⁰, si elle conserve "l'âpre verdeur de son passé"³⁰, est "inhabile peut-être à rendre certains sentiments élevés, certaines idées d'une métaphysique quintessenciée" dit Pierre Bellot²⁶. Tandis que le *Radical de Marseille*: "Victor Gelu...exprima... toutes les aspirations de notre race emportée et naïve" 49.

Le félibre et le Gavot n'étant pas marseillais "pur sang" le dialecte de Marseille se distingue de leurs parlers respectifs, ou confondus, et Gelu d'écrire: "est-ce que nous zézayons, nous, comme ceux du Comtat-Venaissin" 30? Probablement pas puisqu'un journaliste de **l'actualité** a pu dire: "A leur accent passablement zézayeur... je reconnus des Marseillais"⁵¹. Je veux bien que ce zézaiement, souvent figure dans les textes de l'époque quand on transcrit du francitan, vienne de la présence de nombreux Gavots à Marseille, mais la graphie de Gelu lui-même révèle chez le Marseillais pur sang, du moins chez le marseillais quand il se fait franciot, cette même particularité phonique: 'est "sarman" dira *Lou Parisien* qu'il chansonne⁵².

Si l'histoire de chacun fait que, Marseillais "pur sang" donc, ils parlent alors leur "dialecte primitif"¹, "Le véritable idiome provençal exempt de tout alliage"⁷, leur "lenga naturalaé"⁵³, c'est-à-dire "la lenga que sei mares l'an après"⁵⁴, l'histoire de la langue elle-même est souvent évoquée. Elle peut l'être d'une façon qui la nie si l'on accepte l'idée alors en vogue que l'occitan vient non point de l'ancien occitan mais de celui-ci baptisé "langue romane"³⁰; Batistin Artou dans le *Sémaphore* traite du "patois... ce débris de la vive et harmonieuse langue romane"³⁹. "Lo patoès, bord que patoès li dien, es la lenga de nostrei paires...Es l'entremitan dei lengas promieras e dei classicas"⁵⁵. Naïveté encore, cette fois c'est celle de la linguistique de l'époque.

Tout change quand les mêmes parfois parlent de notre "vielh provençau"¹⁷. "La langue provençale" correctement orthographiée, écrit Casimir Bousquet, c'est "la véritable langue des troubadours"⁵⁶.

Tout "pur sang" qu'ils aient été ils n'ont pas vu que, se situant en général par rapport aux autres dialectes de leur langue, ils se situaient surtout par rapport au français. Gelu encore écrivait à propos de sa langue évidemment "On y retrouve une telle surabondance de locutions spéciales, de proverbes du cru, d'idiotismes locaux...les expressions pittoresques...y foisonnent tellement, qu'il serait impossible de rien trouver d'équivalent autre part"⁷. Et, dans *La Sartan*, un journaliste de déclarer "Lo patoàs...es l'expression naturala, viventa e nusa dei sentimzents dau pople...la traduction n'en es tant dificila"⁵⁵.

Nous avons vu que le provençal était, selon un journaliste aussi, "la seule langue" des vieux quartiers de Marseille, quartiers où les Italiens, entre autres, n'étaient pas rares. Deux parlars restent donc en présence: la langue des Marseillais et celle qui doit devenir leur langue nationale, le français. Or, passer de l'occitan au français est particulièrement malaisé car c'est passer d'une langue multiforme à un parler surnomé. L'occitan est enterré vivant quand le français, lui, est asphyxié par le même Etat pondé de règles étroites et les difficultés de traduction de l'une de leurs langues maternelles dans l'autre confortent les Marseillais dans l'idée qu'ils parlent quelque chose de très spécial, d'irréductible à autre chose, d'irréductible à soi-même.

Jeannine RICHARD-ZAPPELLA
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
Université de Rouen

**LORSQUE LES QUESTIONS EN DISENT PEUT-ETRE
 AUTANT QUE LES REPONSES**

"L'interrogation est devenue aujourd'hui un phénomène central de préoccupation théorique dont se sont emparées la linguistique, la logique, la philosophie, la psychologie et même l'anthropologie. Certains n'hésitent pas à considérer le questionnement comme une réalité fondamentale de l'esprit humain sur laquelle les autres dimensions viendraient s'articuler" (MEYER 1981: 1-3).

Depuis dix ans le questionnement est devenu la clé de voûte de toute connaissance et règne en maître sur notre société qui éprouve de plus en plus le besoin de se connaître. L'important est d'obtenir une connaissance sociale, de saisir celle-ci à propos de chaque événement, de chaque fait social ou politique et de la renvoyer par les canaux médiatiques. Sondages d'opinion, enquêtes sont les outils de cette connaissance.

Instrument de mesure, que mesure le sondage, que mesure l'enquête? mesurent-ils ou construisent-ils leur objet?

Vouloir analyser cet instrument suppose une approche de la question. Si celle-ci intéresse fortement certains sociologues, elle concerne aussi le linguiste car c'est tout d'abord dans les interactions d'enquête que les réponses sont obtenues, c'est-à-dire à partir du questionnaire. Notre travail sur les sondages d'opinion et la construction de l'opinion publique (1990) a ainsi montré que le questionnaire est, dans la quête d'un savoir social, au moins aussi, "riche" que les réponses. En effet, le sondage ou l'enquête (à partir de maintenant nous n'utiliserons plus que le terme d'**enquête** qui est plus adapté à la situation présente) constitue un type d'interaction particulier de par le mode de production, d'obtention de la réponse et du sens qu'elle instaure, mode caractérisé par la médiation de l'enquêteur/mandeur.

Nous nous proposons d'examiner ici ce rôle de l'enquêteur/mandeur, d'analyser les traces du socio-idéologique dans la construction du matériau d'enquête, et cela à propos du questionnaire portant sur la situation linguistique des collèves de Corse, réalisé par l'équipe de J. Thiers et publié en 1986 dans *L'individuation sociolinguistique corse*.

1. QUELQUES REMARQUES PREAMBULAIRES A L'ANALYSE DE CE QUESTIONNAIRE

L'objectif que nous nous sommes fixé appelle les mises au point suivantes: notre travail sur les sondages d'opinion et la construction de celle-ci a fait apparaître que toute enquête repose sur un certain nombre de postulats relatifs à l'interaction enquêteur (E1)-enquêté (E2), notamment à la neutralité de E1, par rapport à E2, par rapport à la question (Q), par rapport à la réponse (R). A ces postulats il faudrait ajouter ceux relatifs à E2 face à E1 et à Q et enfin ceux relatifs à la question elle-même. Dans le cadre de cette communication, nous nous bornerons à travailler sur ceux relatifs à l'enquêteur. Ils soulignent en effet l'importance du questionnement, de sa structuration, du rôle des paradigmes choisis, choix qui s'avère, comme nous le montrerons, révélateur de la position de l'enquêteur/énonciateur dans l'obtention du savoir.

L'exploration d'une langue, qu'elle soit minoritaire ou majoritaire, se déroule aussi sur le terrain de l'enquête, via la parole. Pour accomplir ses recherches sur l'état d'une langue, le linguiste se fait généralement constructeur, enquêteur et analyseur du terrain objet d'observation. Cette triple aventure passe nécessairement par la parole, parole qui n'est pas ex abrupto questionnante ou analysante mais la voix de l'enquêteur-

linguiste dans sa totalité. Ainsi, lorsque l'enquêteur élabore son questionnaire -et une fois encore nous renverrons à VOLOCHINOV (1929)- c'est la totalité de son vécu qui construit le matériau.

Cette aventure commençant donc bien en amont du questionnaire, nous rechercherons dans celui-ci les traces verbales de son moi socio-culturel. Ce sont en effet ces phénomènes de pénétration sociale et idéologique dans l'élaboration du questionnaire que nous voudrions montrer ici.

Auparavant, nous voudrions rappeler une autre entreprise qui fut la première investigation de ce type, à savoir celle de l'abbé Grégoire qui a révolutionné l'usage de la langue. Ce questionnaire contenait "une série de questions relatives aux patois et aux moeurs des gens à la campagne". La Révolution se trouva en effet très rapidement confrontée au problème linguistique, les idiomes s'avérant pour un grand nombre de révolutionnaires non seulement un obstacle passif aux Lumières mais également le lieu de la résistance contre-révolutionnaire. Le patois, associé au mode de vie villageois et à l'esprit contre-révolutionnaire devait disparaître au plus vite et, l'objectif de l'enquête était d'universaliser le français. Le rapport Grégoire conclut en effet en 1793 qu'au moins 6 millions de Français sur environ 20 millions ignorent la langue nationale. Le parallèle entre ces deux enquêtes s'arrêtent ici: il nous faut en effet souligner que si, dans l'enquête de l'abbé Grégoire, pour combattre les patois et imposer le français, c'est le degré d'usage du français que l'on veut connaître; dans le cas de l'enquête sur le corse, c'est le projet inverse qui soutient la recherche, il s'agit en effet de connaître le degré d'usage du corse.

2. PRESENTATION DE L'ENQUETE

Elle a été réalisée pendant l'année scolaire 83-84 sur un échantillon de 747 élèves fréquentant les classes de troisième et de cinquième de quatre établissements. Les CES choisis sont relativement distants les uns des autres, deux sont au nord, deux au sud, deux sont de type urbain, deux de type rural. Ceci va dans le sens de la représentativité même si globalement l'échantillon ne l'est pas, comme le notent eux-mêmes les chercheurs. Il s'agit avant tout pour eux de travailler sur la situation du corse et les attitudes et les comportements liés à son usage chez les élèves de l'enseignement public âgés de 12 à 15ans. Le questionnaire a été soumis aux élèves en langue française et en langue corse, la partie "corse" a été réalisée en deux versions (une variété "nordiste", l'autre "sudiste"); 10% de l'échantillon a répondu sur la version corse.

3. DE LA PRESUPPOSITION A LA QUESTION

3. 1 Dimensions de la présupposition

- Les présuppositions logiques
- l'opposition nord/sud et l'opposition rural/urbain

Cette décision de travailler sur des établissements situés au nord, et au sud, sur le milieu rural et le milieu urbain présuppose chez les enquêteurs qu'il existe des différences nord/sud, que la situation géographique a une influence certaines, qu'il peut exister des variétés différentes Nord/Sud à l'égard de la langue et qu'il n'est pas possible par conséquent de poser une langue corse unifiée. A celles-ci s'ajoutent des différences ville/campagne et que ces différences socio-géographiques influent elles aussi sur la langue, sur le rapport à la langue corse, sur le rapport à la langue française.

- unicité du corse et unicité du français

Cette pré-supposition semble être en contradiction avec la précédente; mais refusant dans un premier temps d'aller directement au sens, à l'analyse de contenu de chacune des questions, nous avons balayé l'ensemble du questionnaire. En quoi cette unicité peut-elle

paraître contradictoire? Le questionnaire a été en effet écrit en deux versions corse alors que la formulation de la question unifie le corse, ce qui contredit la pratique puisqu'il existe deux versions du questionnaire. Cette opération balayage a permis également de dégager certaines propriétés formelles liées à des présuppositions elles-aussi logiques; deux de celles-ci nous paraissent particulièrement importantes: il s'agit des régularités de construction syntaxique et sémantique. Un grand nombre de questions se laisse en effet ramener à une construction fondée sur la symétrie corse/français, ce qui présuppose qu'il existe d'une part une unicité du corse, tout du moins à l'intérieur de la Corse Sud et de la Corse du Nord et d'autre part une unicité du français.

L'axe général de l'enquête tourne de fait autour de ces deux présupposés:

d'habitude parles-tu corse ou français?

est-il difficile de parler corse?/ est-il difficile de parler français?

C'est ainsi que 25 questions sur les 45 sont construites sur cette symétrie du corse/français. L'enquêteur bâtit son enquête par rapport à une co-existence des deux langues, couvrant les mêmes champs, ayant le même rayonnement, le même rôle social. Bref, il travaille sur une situation de parité des deux langues et exprime par ce fonctionnement parallèle des questions le désir de traiter les deux langues sur un même plan mais cette symétrie se brise à certains moments. C'est ainsi que des ruptures apparaissent, les questions 16, 17, 18 ("Tes grands-parents parlent-ils corse entre eux?" "Tes grands-parents parlent-ils corse avec tes parents?" et enfin "Tes parents parlent-ils corse entre eux?" montrent effectivement à quel point cette symétrie est difficile à tenir. L'enquêteur construit son questionnaire d'une part, par rapport à une situation de bilinguisme, à une situation idéale vers laquelle il faudrait tendre, si elle n'est pas, et d'autre part à partir de son savoir de la situation linguistique corse, donc de la situation réelle, cette dernière entraînant des brisures qui relèvent de la diglossie. Les dimensions des deux langues, c'est-à-dire l'ensemble des traits sociaux de celles-ci, ne sont pas systématiquement interchangeable. Même si dans le cas des questions 16, 17, 18, la symétrie était encore du domaine du possible, cela semble plus difficile au niveau de la question 23 et 23a ("Penses-tu qu'on te trouve différent des autres quand tu parles corse?" et toi, te sens-tu différent?") et encore plus difficile, voire impossible ou invraisemblable au niveau des questions 27 ("Entends-tu parler corse à la radio à la télé"), la question symétrique (Entends-tu parler français à la radio, à la télé) ne pourrait être crédible; il en va de même pour la question 31 ("Est-ce une mode de parler corse?") ou encore la question 34 ("Penses-tu que le corse te servira dans ton travail") ou bien encore ("Existe-t-il des livres ou des journaux écrits en corse").

Ces opérations de distinction, de séparation des deux langues sont des nécessités du réel -il est présupposé que parler français est nécessaire pour travailler, et que le français est non seulement une langue d'oral mais également une langue d'écrit; elles font apparaître de fait que la symétrie renvoie non pas à l'effet du réel mais à l'effet militant, voire au désir de celui-ci de voir le corse fonctionner symétriquement au français.

Cette symétrie et sa rupture sont riches de sens. Nous considérons en effet que les questions, de par la symétrie ou la rupture de celle-ci, réfèrent à des situations qui mettent en jeu des rapports sociaux, des rapports de force qui éclairent la situation sociale et linguistique corse. En effet, si l'on pose que tout discours est prononcé ou écrit pour une ou plusieurs personnes connues ou inconnues, cela implique un locuteur et un destinataire, des croyances, des savoirs et des croyances par rapport au savoir ou aux croyances de l'autre; c'est ainsi que M. Meyer écrit "ces savoirs et savoir de savoirs opèrent à titre de présupposés. Bref, le contexte du discours c'est:

a) un locuteur qui l'écrit ou l'énonce oralement

b) un destinataire

c) des savoirs et des croyances, et plus particulièrement aussi, des savoirs de savoirs et des croyances de croyances (MEYER 1981:81).

En d'autres termes, l'enquêteur s'appuie sur ses connaissances du milieu, sur les spécificités du terrain lorsqu'il rédige son questionnaire.

Le locuteur/enquêteur se situe donc dans son discours par rapport à ses savoirs, ses croyances sur la société corse. Le lecteur de l'enquête n'a pas, de par son appartenance, par exemple, à la métropole, une connaissance aussi fine du milieu corse et constate que certaines questions renvoient à des choses qui lui sont extérieures, qui n'évoquent pas immédiatement une "réalité".

Ces questions renvoient à des présuppositions de type ethnologique.

Les présuppositions ethnologiques:

a) "as-tu un village?"

b) "classe de 1 à 10 les métiers ci-dessous" et dans ces métiers, on trouve le prêtre et le maire, celui-ci est un élu et on ne le classerait pas dans la catégorie "métier"; il en va de même pour le prêtre qui d'un point de vue chrétien, catholique ne renvoie pas à un métier mais à une vocation. Par contre, l'absence de la catégorie paysan, alors que la Corse est un pays agricole, nous pose problème.

c) "Avec les filles parles-tu corse ou français?";

"Avec les garçons parles-tu corse ou français?"

Le sexe de l'interlocuteur influe donc sur le choix de la langue.

d) "peux-tu reconnaître un corse qui parle français?"

Derrière cette question, il y a le problème de l'identité que l'on veut préserver plus ou moins consciemment même si l'on parle français.

e) "le maire parle-t-il corse?"

"Comment le curé parle-t-il? C F

pendant la messe C F

sur le parvis C F

Ces éléments, pour une personne de l'extérieur, problématissent la corsitude. Revenons sur le terme "village" et la syntaxe de cette phrase, il me semble peu vraisemblable que cette question puisse être posée en ces termes à un natif de métropole.

Cette notion de village se trouve au centre d'autres enquêtes, notamment au centre de celle réalisée par *Economie Corse* (dossier N° 10, 1989) qui a pour titre *Le village des Ajacciens et des Bastiais*. A l'intérieur de cette enquête, il y est mis en évidence d'une part que le Corse est un rural et d'autre part que cet attachement reste très fort.

Janine Renucci note dans *Corse traditionnelle et Corse nouvelle* que "le passé a forgé des mentalités et des comportements, car le sentiment de l'unité villageoise résiste au dépérissement du village et à la dislocation de la communauté. Celui qui part demeure moralement soudé à elle et devenu citadin à Bastia ou à Ajaccio, il continue de lui appartenir: il y garde sa maison, y retourne le dimanche ou en vacances". Il est donc évident que le terme "village" renvoie à une pratique bien précise chez un Corse et que ce village détermine certains de ses comportements, notamment ceux linguistiques comme le montre l'enquête réalisée auprès de 4 employés corsophones de l'EDF. IL s'agit de l'enquête parue sous le titre "L'idéologie diglossique à travers le témoignage de quatre employés corsophones de l'EDF" dans *L'individuation sociolinguistique corse*, pp. 55-69.

Interrogés sur la qualité des langues, un des enquêtés répond que la plus belle est certes le corse, mais surtout le corse dans son village. L'importance du village dans la situation linguistique corse est par conséquent incontestable: poser la question du village permettra à l'enquêteur de mieux comprendre, de mieux cerner les comportements langagiers de l'enquête. Cette donnée socioculturelle a donc sa pertinence. J. Thiers dans sa communication parue dans les documents de travail du colloque *Langage et Praxis* (24/25/26 mai 1990) explique que le mot '**un paese**' dans par ex. (Vutà in paese) veut dire littéralement "voter au pays" mais signifie le plus souvent voter au village. Il faut cependant ajouter que si la réalité du village semble un fait constitutif corse, la question est quand même posée: "As-tu un village?" présuppose qu'ON PEUT NE PAS EN AVOIR UN et que ceci aurait un rapport avec

les pratiques linguistiques. La question révèle donc un fait social: il y a des Corses qui n'ont pas de village.

3. 2 *Autres données socioculturelles importantes:*

Les différenciations d'âge, de génération semblent être pertinentes; les questions 16/17/18 présupposent que les différentes générations font usage ou non du corse ou tout du moins des usages différents. Il y aurait une sorte de rupture historique.

Les différenciations de sexe semblent également intervenir dans le choix de la langue, les Q24 et 25 présupposent qu'en fonction du sexe de l'interlocuteur on opte pour le corse ou pour le français. En 1976, A. Ottavi notait: "on observera souvent que le père parle corse à son fils alors que parfois, il parle plus volontiers français à sa fille. La mère, elle, semble parler plus volontiers français à ses enfants, (. . .) ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'emploi de la langue suppose et exprime toute une série de prises de position par rapport à l'intégration à la société française ou à l'élévation sociale. Le père peut penser que son fils doit reproduire son propre modèle: il lui parle corse. La mère souhaite qu'il échappe au milieu ambiant, qu'il aille ailleurs, qu'il "réussisse"; elle lui parle français" (p. 118 ou encore p. 121) "Chez les adolescents et chez les jeunes filles, cette occultation du corse exprime aussi -par le sens- une volonté de s'évader du milieu villageois ressenti comme trop fermé, (...) trop différent de la vie libre et moderne que l'on mène certainement dans les villes (...) Le garçon réagit souvent différemment. On dit qu'il est plus réfractaire à l'assimilation française. On peut tout aussi bien dire qu'il est plus docile face au système corse, plus obéissant au modèle paternel". Le choix de la langue corse peut apparaître alors comme la langue des "hommes", "entre hommes, on parle corse" alors que la langue française, langue de la légitimité, apparaît à la femme comme la langue de "prestige", celle qui pourra émanciper l'enfant, faciliter son ascension sociale.

Les demandes à propos des notables, des gens importants, concept qui était introduit dans Q6 (classe de 1 à 10 les métiers en allant du moins important au plus important) et qui se poursuit de façon pyramidale dans les Q36 (le maire parle-t-il corse?) et 37 (comment le curé parle-t-il?), reflètent la situation des deux langues. L'enquêteur a mis ici encore une fois fin à la symétrie: ces deux notables représentent des pouvoirs différents, des institutions différentes, l'un est un élu, appartient par conséquent au monde du législatif, de l'officiel, de la loi qui est nécessairement française, l'autre est tout aussi légitimé que le précédent mais représente une autorité qui est indépendante de l'état français, qui n'est pas tributaire de l'écrit et qui est par conséquent susceptible de ne pas parler le français, ce qui est exclu pour le maire. De ces deux questions, il ressort qu'il n'y a pas adéquation entre les deux langues, que l'une est du domaine de l'officiel -on ne peut par conséquent difficilement y échapper- et l'autre du convivial. Cela peut paraître comme une surinterprétation mais nous appuyons pour affirmer cela sur les sous-questions concernant le prêtre 37a pendant la messe/sur le parvis. Distinguer ces deux lieux, c'est en quelque sorte avouer que l'une des langues recouvre l'autre, que dans le domaine de l'officielle la langue française est superposées dans les Q16 et 17 et 18 (Tes grands parents parlent-ils corse entre eux? avec tes parents? Tes parents parlent-ils corse entre eux). Les Q21, 22, 25, 26 présupposent, quant à elles, que le corse s'utilise dans des situations où l'aspect fonctionnel de la langue l'emporte. C. FERGUSON (1959) a recours pour désigner cet état de fait au concept de **fonctionnalisation du langage** et montre que les situations qui privilégient cette fonctionnalisation sont "la conversation familière, les ordres donnés à des subalternes, la littérature populaire, la caricature et la satire" qui sont du domaine du **low speech**". La langue corse est ainsi présupposée s'utiliser dans la sphère familiale-conviviale, par opposition à la langue française qui serait du domaine de la hiérarchie sociale, de l'institution, d'où les questions portant sur l'école, lieu d'utilisation du **high speech**. La question 27 "entends-tu parler corse: à la radio, à la télé, chez les commerçants, au supermarché, le personnel de service du collège, le

personnel administratif, le personnel enseignant, à la poste, au stade, à la plage?" se double d'une autre présupposition, à savoir que le corse pourrait varier avec les différentes catégories socio-professionnelles à l'intérieur même du lieu de travail; c'est ainsi que l'enquêteur est conduit à distinguer trois catégories le personnel de service, le personnel administratif et le personnel enseignant.

EN GUISE DE CONCLUSION

Il est certes difficile, à partir uniquement des questions, de tirer des conclusions sur la situation linguistique corse. Cependant, ce qui rend extrêmement intéressante cette enquête, c'est d'une part, qu'elle peut, par ses questions, révéler l'idéologie de l'enquêteur, idéologie au sens large du terme, la spécificité du terrain corse, et d'autre part c'est qu'elle même est porteuse d'une spécificité, à savoir qu'elle utilise la (les) langues sur la (les) langues sur laquelle elle porte. Bref, on se rend compte de l'intérêt du questionnaire pour la connaissance de la situation corse. Cela est un premier point. Le second point sur lequel nous voudrions insister est qu'il s'agit d'une enquête polyphonique et j'entends ici pas seulement le questionnaire mais l'ensemble de l'enquête, polyphonique au sens où s'y entendent les voix du linguistique et du militant, le constat et le projet. Et la polynomie ne serait-elle pas dans la co-existence de ces contradictions: le postulat de l'unicité du corse conjugué avec la pratique de deux questionnaires Nord/ Sud?

BIBLIOGRAPHIE

COMITI J.M., 1986, "L'idéologie diglossique à travers le témoignage de quatre employés corsophones de l'E.D.F." in *L'individuation sociolinguistique corse*, pp. 55-69.

MARCELLESI J.B., 1987, "L'action thématique programmée: 'individuation sociolinguistique corse' et le corse langue polynomique" in *Etudes Corses* N° 28, pp. 5-20.

MEYER M., 1981, "présentation" pp. 3-4 et "La conception problématique du langage" in *Langue Française*, 52, pp. 80-99.

RICHARD-ZAPPELLA J., 1990, *La construction de l'opinion publique dans le sondage - de la question au discours de reformulation*- Doctorat nouveau régime, Rouen.

RICHARD-ZAPPELLA J., 1990, "Variations interrogatives dans la question de sondage" in *Mots* N°23, pp. 24-38.

THIERS J., 1986, "Enquête sur la situation linguistique des collèges de Corse" in *L'individuation sociolinguistique corse*, pp. 25-55.

THIERS J., 1990, "Corses" et "Corses de l'extérieur" in *m. Documents de travail du colloque langage et praxis* pp. 211-218.

m. Economie Corse, dossier N°10, Le village des Ajacciens et des Bastiais.

Jacqueline ROBEZ
Centre de Dialectologie
Université de Langues et Lettres de Grenoble

***UTILISATION DES VARIANTES REGIONALES EN
 LITTÉRATURE FRANÇAISE: LE CAS VINCENOT.***

Par le passé déjà, des écrivains ont publié des romans sur la vie de nos provinces, certains se contentant d'écrire en bon français pour parler de la Franche-Comté, comme Pergaud; quelques romanciers ont mis dans la bouche de leurs personnages, pour la plupart ruraux, des mots qui n'appartenaient pas au français de tous. George Sand a donné l'exemple au siècle dernier, René Bazin l'a quelque peu imitée au XXème siècle. Mais ces mots étrangers aux dictionnaires du pur français étaient risqués avec des artifices littéraires, voire même avec beaucoup de prudence, et la quantité n'en était pas très forte. M. Chauveau a bien montré dans son article intitulé: "caractérisation des régionalismes d'un écrivain", dans *"Mélanges de Dialectologie d'Oïl"*, les modalités d'emploi de ceux-ci. Pourtant dans la deuxième moitié du XXème siècle, le roman régionaliste se renouvelle avec une vigueur tout à fait particulière pour les mots régionaux. Les romanciers -et le Bourguignon Vincenot est l'un des plus représentatifs de ce renouveau littéraire- introduisent désormais dans la prose française beaucoup de mots qui leur semblent bien caractériser et évoquer leur terroir régional.

L'oeuvre de Vincenot permet d'ouvrir une réflexion sur la relation entre la valeur du mot et le fonctionnement du substrat dialectal. Les modalités d'insertion du mot bourguignon dans le texte littéraire nous renseignent sur la valeur que leur accorde l'auteur; la signification du mot, en relation avec l'étude du substrat dialectal permet d'avancer des hypothèses sur le sentiment linguistique d'un auteur régionaliste du XXème siècle. Cette oeuvre permet de se demander aussi, pourquoi, malgré les forces culturelles très centralisatrices dans notre pays, l'unité de la langue française n'est pas parfaite. Il sera toujours difficile de donner une réponse. En tout cas les nouveaux romans régionalistes portent témoignage de l'échec -très partiel certes, mais assuré pourtant- de l'unification linguistique dans les provinces.

En mêlant les mots du dictionnaire et les mots du terroir, c'est-à-dire les mots que tout francophone connaît ainsi que le vocabulaire ignoré de ceux qui n'ont pas vécu en Bourgogne traditionnelle, Vincenot se met dans une position délicate. Il faut, en effet, que tous les lecteurs comprennent; or, comment parler à des gens avec des mots qui leur sont inconnus, c'est-à-dire dans une langue qui leur est presque étrangère? Vincenot a conscience de cette difficulté et il apporte plusieurs solutions pour que le lecteur non bourguignon accède au sens caché dans les mots propres à sa région et nécessaire à l'expression de sa pensée.

S'il commence la lecture de l'oeuvre de Vincenot par *La Billebaude*, le lecteur a la chance d'avoir des notes en bas de page, et de pouvoir consulter un glossaire publié en fin de volume, malgré les inconvénients que cela représente pour la continuité de la lecture d'un texte littéraire. Les autres oeuvres sont publiées sans cet appendice lexicographique pesant. Vincenot a tenté dans le Glossaire de *la Billebaude* de faire un travail de lexicographe, non pas dans une perspective de rigueur scientifique, mais afin de répondre à la légitime curiosité des lecteurs, à leur besoin de comprendre. Il faut considérer ce travail lexicographique comme un témoignage de bonne volonté à l'égard du lecteur. L'établissement d'un tel Glossaire ne correspond pas à la nature profondément artistique de Vincenot. Le grand nombre de définitions données enrichit la connaissance du patrimoine linguistique bourguignon, au même titre que l'ont fait d'autres lexicographes comme Chambure, Mignard, et plus près de nous C. Régnier et G. Taverdet. Il faut toujours prendre en compte le sens donné par l'auteur car personne ne sait mieux que lui ce qu'il a voulu dire.

Parfois il n'est pas mauvais d'interpréter, de préciser la signification. Le mot **layotte** est traduit "vigneronne". Il faut comprendre "vendangeuse" et particulièrement "personne qui n'appartient pas à la famille du vigneron et qui vient faire les vendanges, chez lui". A l'époque des vendanges, la femme du vigneron, la vigneronne, a souvent bien trop de travail par ailleurs, pour pouvoir venir se mêler aux vendangeuses, aux layottes. Le **Glossaire** porte le titre: *Lexique de quelques mots du langage bourguignon ou de vénerie que l'on rencontre fatalement dans ce récit*. Il ne faut pas croire que tous les mots étrangers à la vénerie sont des mots régionaux. Ils ne le sont peut-être pas aux yeux de l'auteur. Figurent au **Glossaire** de Vincenot les mots **croupière**, **trait**, **noüe**. Je ne les ai pas repris dans la liste de régionalismes. En sens inverse, il ne faut pas déduire de l'absence d'un mot au **Glossaire**, que Vincenot considère comme français commun, le mot non expliqué au **Glossaire**.

L'auteur a en effet d'autres moyens pour faire comprendre à ses lecteurs le sens des mots bourguignons. Dans *La Billebaude*, il pratique volontiers la note en bas de page. Mais son **Glossaire** n'est pas la somme des notes. Certains mots expliqués en bas de page sont repris au **Glossaire**, d'autres ne le sont pas. De toute façon les trois autres romans ne connaissent pas ces notes jugées trop scolaires.

Lorsque le mot est vraiment trop compliqué Vincenot l'explique dans le texte. Cette pédagogie lexicale est fort bien supportée par le lecteur. Lire Vincenot, c'est apprendre à aimer la Bourgogne. Les commentaires linguistiques ainsi mêlés ne sont pas des passages hors texte; ils ne sentent pas le pédantisme, ils révèlent les secrets et les richesses de la Bourgogne par les mots qui lui sont propres. Voici quelques exemples d'explications lexicographiques bien intégrées au texte:

"Mes vieux et mes vieilles avaient tous moissonné à la grande faucille, et la plupart se soutenaient encore chaque jour d'un bol de **trempusse** au ratafia" (*La Billebaude* p. 45).

Qu'est-ce que ce mot? dit le lecteur. Vincenot imagine cette curiosité: voici la suite de son texte:

"de **trempusse** au ratafia, dont je me repentirais de ne pas donner ici la recette: verser un quart de litre de ratafia dans un bol, y tremper de grosses mouillettes de pain frais ou rassis selon les goûts et manger les mouillettes".

L'auteur peut reprendre le texte en français plus ou moins nettement, le lecteur comprend alors exactement la signification du mot bourguignon:

"Les faucheurs arriveront par équipes de deux, de cinq, de six, avec leur **dard**, cette grande faux démontée qu'ils portent en bandoulière" (*Billebaude* p.135).

Cette forme bourguignonne de *DACULUM "dard" est très vivante dans toute la Bourgogne, sauf dans les environs de Dijon et dans le nord de la Côte-d'Or.

- "Faudrait voir comme le travail est fait, dit le **Frâchoux**.

On rit encore un coup. Parce que le **Frâchoux**, comme son nom l'indique, fauche comme un râteau et laisse un joli feston de plumets d'herbe derrière lui" (*Billebaude* p.138).

Le mot **frâchoux** "surnom du mauvais faucheur" est très vivant en Côte-d'Or.

"La Nannette me faisait, pour ma collation de quatre heures, une omelette aux orties (...) ça surpasse en parfum l'omelette aux truffes, sans surpasser toutefois l'omelette aux **petits-gris**, ces champignons de sapin que notre bon instituteur appelait *Tricholoma terreum*" (*Billebaude* p.84).

L'instituteur, personnage permanent de la littérature régionale, car il est en quelque sorte, le surveillant et le gardien de la langue académique, l'adversaire toujours présent, ne parle, lui, qu'avec des mots savants.

Dans un autre domaine, celui de l'imaginaire, la langue bourguignonne permet une phrase comme celle-ci:

"Si l'on se penchait, on risquait en effet d'être happé par la Mélusine, bête **pharamine**" (*Billebaude* p.22).

Mot régional du centre de la France, jusqu'en Bresse et en Bugey, sans doute en rapport avec FERA "bête sauvage". La "bête pharamine" est signalée par Marcel Aymé (*La Vouivre*). On raconte aussi en Mâconnais, l'histoire de la bête **faramine** de Vergisson.

La glose est agréable à petites doses et elle paraît être la manière la plus habile pour un écrivain régionaliste, car elle n'interrompt pas la lecture; de plus elle donne des indications sur la vie, les moeurs, et la langue bourguignonne.

L'explication peut précéder le mot bourguignon; Vincenot donne, après le mot français, le mot régional, car, pour bien parler de la Bourgogne, l'auteur sent que cela est nécessaire:

"...les moindres bourbiers que l'on nomme chez nous des **mouilles**, où les sangliers viennent se vautrer à plaisir" (*Billebaude* p.193).

Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés, pour écrire avec des variantes régionales et être bien compris du lecteur. A la page 155 de *La Billebaude*, pour les mots **bouchure** "haie vive", **piolé** "picoté de taches de rousseur", **beurot**, **beurotte** "qui la peau mate", Vincenot se livre à de petites acrobaties pédagogiques:

bouchure se comprend par le contexte, vaguement si l'on n'a pas retenu le sens du mot déjà employé précédemment; mais ce mot ne figure pas au **Glossaire**. Qu'importe, il ne s'agit que d'un complément circonstanciel, sur lequel le lecteur peut passer.

Piolées (1), comme le petit (1) l'indique, le mot est expliqué en bas de page. **Beurotte** est expliqué entre parenthèses.

Dans le texte cela donne:

"...la petite Kiaire m'apparaissait alors dans la **bouchure**, avec ses larges joues rondes et **piolées** (1), ses yeux noisette et le duvet ambré qui dorait sa peau de "**beurotte**" (ainsi appelait-on les brunes à peau mate)".

Il fallait bien décrire la bergère bourguignonne avec des mots bourguignons; l'écrivain Vincenot en tout cas le ressent ainsi. Mais quelles précautions imposent ces mots de terroir dans un texte écrit pour tout lecteur sachant le français! Vincenot veut résoudre ce problème de compréhension: il s'y emploie.

L'écrivain utilise d'autres moyens pour faire comprendre les mots bourguignons. Les mots difficiles peuvent être inclus dans une énumération de termes appartenant à un domaine commun permettant de les illustrer:

"Le frêne et l'acacia pour faire de la flamme, le chêne et le **foyard** pour faire de la braise, le vieux nerprun et l'épine blanche pour durer" (*Billebaude* p.23).

"...rouges étaient les hêtres et les sanvuillots, roux étaient les chênes et les **foyards**..." (*Le Chevalier du Chaudron* p.37).

Le continuateur de FAGUS "hêtre" forme une aire dialectale qui se confond presque avec les bassins de la Saône et du Rhône, il est très vivant.

"- Moi, eh bien, j'irai aux pissenlits, aux mousserons, aux morilles, aux **jaunettes**..." (*Billebaude* p.230).

Désignation motivée et très compréhensible dans l'énumération de la girolle ou chanterelle, champignon de couleur jaune. Le suffixe -**ette** est plutôt français, le suffixe -**otte** est bourguignon.

Parfois des guillemets signalent au lecteur le régionalisme sémantique à caractère spécifique; le mot apparaît comme une fabrication bourguignonne, mais marque un rapport avec le français, tout en étant différent de la forme française:

"...il connaissait aussi tous les pénichiens (...) et si le grand-père avait eu maille à partir avec eux jadis, lorsque la guerre était déclarée entre les "**canalous**" et les gens du chemin de fer, il avait oublié les coups et les pires injures" (*Billebaude* p.108).

Ce surnom donné aux marinières du Canal de Bourgogne, est limité aux rives du Canal du Centre et du Canal de Bourgogne; il est très vivant au Creusot.

Le procédé le plus fréquent pour donner l'explication d'un mot bourguignon est digne d'un véritable écrivain: Vincenot organise le

contexte pour que le sens s'impose, pour qu'un sens suffisant permette au lecteur de continuer sa lecture sans buter sur une incompréhension gênante:

"Le monde entier semblait s'éloigner et s'estomper dans une molle brume, un doux coton d'indifférence, alors qu'une des trois poules, dans le **juche**, chantait la joie quotidienne de l'oeuf fait, la solitaire satisfaction du devoir accompli! (*Chevaliers* p.209).

Dans cette phrase particulièrement belle, le burgondisme **juche** apporte la connotation d'une parfaite simplicité dans le ton d'une grande littérature régionaliste. Le talent de l'écrivain fait aussi de vraies merveilles pour rendre le sens religieux de l'art roman, qui touche profondément, lorsque Vincenot évoque la passion du Christ:

"- Tu nous la sculpteras, Gilbert, notre belle croix, où l'on verra le Christ agonisant.

- Je peux y mettre aussi sa mère pleurant?

- Bien sûr Gilbert.

...Et saint-Jean tout **aqueubi**? (*Pape* p.28).

"- Tu verras, un jour. Tout le monde verra, et on ne se moquera plus! (...)

- Pour toi, j'ouvrirai ma porte. Tu verras, avant les autres.

Tu verras mon Jésus tout **afaûtri**, tu verras sa mère, tu verras saint Jean. (*Pape* p.49).

Il y a une volonté, en utilisant l'adjectif local, de rendre plus près des hommes du pays le lointain saint Jean ainsi que Jésus-Christ.

Il n'empêche que le lecteur non bourguignon habitué à la commodité lexicale du français peut ressentir un agacement devant la fréquence des mots bourguignons, car le contexte n'est pas toujours très explicite, par exemple:

"Pourtant, l'autre jour cette fille? (...)

- Elle faisait son métier chez moi. Je l'ai **déhorée**...

- **Déhorée!** Vous avez vraiment une langue à part, en Bourgogne! (*Pape* p.108).

Comment comprendre exactement ce mot? On sent qu'il a un sens intensif péjoratif évident, mais cela suffit-il? L'auteur laisse une certaine liberté d'interprétation, mais ce sont des régionalismes que lui-même a parfaitement identifiés. Inconnu en Bourgogne du nord, **déhoré** semble venir de la région chalonnoise, pays de Madame Vincenot. A la première lecture de *La Billebaude* on peut buter sur ce mot et penser à la présence de quelques burgondismes inconscients, notamment de régionalismes quotidiens chez Vincenot. Mais l'étude de la nomenclature du *Glossaire de La Billebaude*, comparée à l'ensemble des régionalismes figurant dans ce roman, ne fournit que peu d'exemples de ce type. Un **Bourguignon salé** en est un autre exemple, mais, dans ce cas l'auteur ne cesse de l'expliquer sans réellement y parvenir:

- Alors, maître, reprit Lazare, il faudra donc que je laisse croire que deux verres de Beaujolais tournent la tête à un Bourguignon **salé**? (*Pie* p.40).

Si le mot peut figurer dans un dialogue, il est le plus souvent dans la narration:

"Lazare n'avait jamais lu les journaux. En bon Bourguignon **salé**, il professait que se tenir au courant de la politique c'était se créer des soucis inutiles" (*Pie* p.40).

"Sceptique et lucide, comme tout bon Bourguignon **salé**, il entrevoyait déjà toute la cascade des perfectionnements techniques" (*Chevaliers* p.21).

Dans *La Billebaude*, c'est dans un discours intérieur que l'écrivain reprend pour lui-même l'expression, tendant à l'expliquer de manière encore plus assurée, mais y parvient-il?

"Et puis enfin: tout cela n'est-il pas du Bourguignon **Salé**? N'avons-nous pas, à quelques expressions près, le même parler, le même rondeur de verbe? le même amour sensuel et absolu: tellement sensuel qu'il tournait à la mystique, tellement absolu qu'il atteignait carrément au fatum des Anciens?...Et surtout les mêmes vues sur le mariage, la famille, sur le travail, le respect de soi-même..."(*Billebaude* p.311).

A la lecture de ce morceau d'anthologie bourguignonne, a-t-on compris le sens de **Bourguignon Salé** ou du **Bourguignon-salé**? Malgré tous les efforts d'information on ne peut dire précisément le sens: certes il s'agit d'un "bon Bourguignon", mais l'expression doit avoir un sens plus précis qui échappe encore. Elle figure dans un texte dialectal *Les Noëlés Bourguignons* de La Monnoye. De cette expression on a donné des interprétations si nombreuses et si contradictoires depuis l'eau du baptême, jusqu'aux histoires corsées, qu'il vaut mieux dire qu'on n'en connaît pas l'origine. En tout cas, pour le Bourguignon Vincenot, le mot "**salé**" semble être le mot juste puisqu'il l'emploie toujours: les exemples sont nombreux.

L'auteur utilise aussi les invariants patois, dans un texte écrit pour tout lecteur parlant français; ainsi le verbe **chaireter** (se) "s'asseoir" figure plusieurs fois dans *La Billebaude*:

"- O conscrit, **chairete**-toi donc! disait Le Tremblot (...) L'autre se **chairetait** les mains aux genoux, l'air perdu comme sarcelle en fournil, et restait coi" (*Billebaude* p.32).

"Dans la salle, où tout le monde lape son assiette de soupe au lard, un grand silence amusé se fait, le maître dit:

- Tiens voilà le restant de la colère de Dieu qui nous arrive!

Puis:

- Allez, entre Gazette, viens te **chaireter**!" (*Billebaude* p.137).

"Lorsqu'il interrompait son travail, il s'asseyait à l'ombre de son tilleul, un bel arbre au-dessus des roches qui dominaient toute la région.

"Je me **chairete** disait-il et je regarde" (*Billebaude* p.174).

Dans la première phrase, Vincenot introduit le mot en style direct et le prend à son compte dans le narratif qui suit, le faisant accepter par le lecteur. Dans les autres phrases il figure en discours direct, pour le vulgariser et le traiter comme mot nécessaire. Les habitants du Haut-Auxois disent **cheurter** pour "s'asseoir" et d'après **ALB** 1421 "asseyez-vous", est écrit **chairete**-toi: en Bourgogne on ne zézaie pas comme chez les "incôyables" (chaise est une déformation de chaire). L'aire d'emploi du mot dialectal est le sud de la Côte-d'Or, et le nord de la Saône-et-Loire. Il vaudrait mieux écrire **cherter**. Mme Claudine Vincenot-Guilheneuf, la fille de l'auteur, confirme cette remarque en précisant: "c'est d'ailleurs ainsi que je l'imaginai lorsqu'on me le disait dans mon enfance. Mon père, nous disait même "**cheurte**-toi". Cette forme semble, même aux Dijonnais, un mot patois dans le texte français. Dire **chaireter** pour "s'asseoir sur une chaise", semble être le mot juste et nécessaire même pour se faire comprendre par des lecteurs sachant le français.

Pour sauver le plaisir de la lecture, le lecteur non Bourguignon doit souvent passer outre et se contenter d'un sens très approximatif pour tel mot qui fait énigme au milieu d'une phrase si intéressante, que le lecteur poursuit jusqu'au bout, sans s'arrêter, et souvent sans revenir à l'énigme lexicale. Dès la page 17 des *Chevaliers du Chaudron*, le lecteur rencontre la phrase prononcée par un cheminot bourguignon et reproduite au style direct:

"Ce **beurdal**-là qui vous a attaqués, c'était le Joubert, avec son Dislas".

Beurdal? Qu'est-ce à dire? Fou? Militaire? Vagabond, Brute? Cavalier? Peu importe pour le lecteur. Une compréhension moyenne suffit.

Vincenot n'a pas mis en oeuvre un système d'explication très régulier. Quels que soient les moyens utilisés, Glossaire, notes, explications en contexte, énumération de termes d'un même domaine sémantique, guillemets, patois dans le texte, tous les mots régionaux ne sont pas caractérisés. Vincenot pratique souvent une redondance d'explication et parfois il oublie de caractériser un mot. J'ai laissé de côté l'explication des régionalismes "marqueurs" (cf article Chauveau), régionalismes grammaticaux et syntaxiques, régionalismes phonétiques.

Pour le lexique je n'ai mentionné les termes dont la ressemblance avec le français est très grande, comme **brâment**, **charretièrre** etc... Mon propos serait de montrer la fonction du lexique en polynomie, dans une oeuvre littéraire, si toutefois le concept peut être

valablement utilisé dans le cas d'une oeuvre littéraire lorsqu'il s'agit de variantes régionales du français. En tout cas, les déclarations de l'auteur viennent valider la démonstration sur la fonction des mots et le substrat dialectal.

Vincenot fait partie des auteurs régionaux qui ont fait des confidences sur la langue qu'ils décrivent, sur le français qu'ils enrichissent de mots typiquement de chez eux et sur l'accent de leur province. Le jeune futur citoyen de la III^{ème}. République Française subissait, vers les douze ou treize ans, un rite initiatique, le certificat d'Etudes et surtout la première épreuve de cet examen, la dictée du certificat d'études. Il serait intéressant de regrouper tous les récits touchant à cet examen et à cette dictée, soit dans la littérature régionaliste en français, soit dans les textes écrits dans les autres langues de France, occitan, catalan, basque, corse, alsacien ou breton. La contribution de Vincenot se trouve dans *La Billebaude* (p.143-145). En voici la conclusion dans la bouche de l'oncle:

"pour faire passer un examen sérieux comme celui-là, on pourrait tout de même mettre des **instruisous** qui parlent français!"

Sur quoi la tante renchérit et précise:

"...ou tout au moins des gens qui ne fassent pas de fautes d'orthographe en parlant".

Vincenot a dû suivre les leçons de son bon maître d'école primaire, qui lui a fait passer le certificat d'études. Mais avec son ouvrage *La Pie saoule*, il tourne le dos à cette culture uniformisante et revient à ses mots bourguignons. Pour parler du terroir de Bourgogne et des vrais Bourguignons, même de ceux qui ont quitté le village pour conduire des locomotives, Vincenot aurait volontiers écrit en patois bourguignon. C'est une autre langue une autre technique d'écriture; Vincenot écrit en français; il transpose du patois, en usant de ce français correct qu'il enrichit des mots que son maître lui avait interdits. Le secret stylistique de l'écrivain qui emploie ce français enrichi nous est livré dans *La Billebaude*.

Dans une ferme où son grand-père était allé réparer les objets en cuir, le petit garçon aide le burrelier; mais la journée de travail laisse à l'enfant quelques moments de récréation. Il s'amuse avec la petite fille de la ferme, construit des moulins à eau. Son récit est émaillé de mots régionaux. Vincenot, écrivain, méditant sur sa langue, termine le paragraphe, en constatant:

"Je traduis du patois en conservant les mots irremplaçables". (*Billebaude* p.120).

"Les mots irremplaçables..." peut-on, dans ces conditions parler de stylistique? *La Billebaude*, comme tout ouvrage écrit en ce français à forte densité de régionalismes, ne doit pas produire la même impression chez un lecteur bourguignon et chez un Français d'ailleurs. Pour le Bourguignon, comme pour Vincenot, le mot régional est le mot irremplaçable, nécessaire, le mot juste, que ce soit un terme précis ou même un technicisme pour parler de la vie ou des arts et métiers du Bourguignon, ou que ce soit un mot expressif, ironique ou élogieux, reposant sur la façon de penser et de vivre en Bourgogne. Un mot juste n'est pas une recherche de style: il s'impose dans telles conditions. Vincenot obéit simplement aux exigences profondément ancrées en lui; écrivain de talent, il ne va pas se priver de ce qui est pour lui "mots irremplaçables". Cela ne relève pas du style, mais du choix initial de la langue. Vincenot est un écrivain inséré dans un monde qui est le sien et qui lui est nécessaire. Il affirme une situation récente qu'il a connue et que l'on pourrait peut-être qualifier de situation polynomique. Il a bien conscience des difficultés, mais il en a fait un succès littéraire.

Pour les autres lecteurs, étrangers, sinon à cette langue, du moins à ce trésor lexical, les effets stylistiques sont d'une autre nature. Mais peut-on faire état des impressions de ceux qui ne connaissent pas la langue bourguignonne? Certes oui, car Vincenot écrit pour tout autre lecteur sachant le français. Il le sait fort bien: son art d'expliquer les mots bourguignons dans son texte en témoigne constamment. Sur un lecteur non bourguignon, le premier effet est la surprise, l'incompréhension, mais aussi la curiosité. Comme Vincenot sait aussi

expliquer, le lecteur apprend à mieux connaître le pays de l'auteur, en assimilant les mots du terroir. Non seulement instruments d'exactitude, non seulement moyens pour faire couleur locale, mais bien plus encore, les mots bourguignons sont là pour dérouter ou plutôt pour introduire en un monde privilégié, celui des **Bourguignons Salés**.

BIBLIOGRAPHIE

Références à l'oeuvre de Vincenot: *La pie saoule*, Denoël, 1956; *Les chevaliers du chaudron*, Denoël, 1958; *Le pape des escargots*, Denoël, 1972; *La billebaude*, Denoël, 1978.

Alexis RYGALOFF

*Centre de Recherches linguistiques sur l'Asie Orientale.
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.*

LE CHINOIS DE HONGKONG

D'ici quelques années, très exactement sept, en 1997, Hongkong, si tout va bien, aura cessé d'exister en tant que colonie de la couronne britannique pour redevenir chinois; mais avec l'assurance, formelle: garantie par traité, de conserver pendant au moins un demi-siècle l'essentiel de sa personnalité propre dans le cadre d'un statut spécial au sein de la République Populaire de Chine. L'un des aspects de cette personnalité est celui qui résulte de l'adjonction, au lendemain de la dernière guerre mondiale, du chinois à l'anglais au titre de seconde langue officielle, la seule question qui se pose à cet égard étant de savoir si cette dualité a ou non quelque chance d'être sauvegardée à l'envers: l'anglais n'étant que relégué en seconde position, au lieu d'avoir à se contenter d'un privilège de simple fait en tant que première langue désormais étrangère. Mais qu'en sera-t-il du chinois, à Hongkong en tout cas, mais peut-être pas seulement là?

Où que ce soit à part Hongkong, en RPC, à Taiwan, à Singapour, ou ailleurs dans la diaspora, jusqu'à Belleville ou XIIIème arrondissement de Paris, le chinois normal, officiel ou standard est, partout, un seul et le même, qu'il soit appelé: **Langue Commune** (RPC), **Nationale** (Taiwan), **Hua** (Singapour)...; à l'exclusion de tout dialecte: shanghaien, hokkien (ou Min), Hakka (ou Keh), Teochiu (Chaozhou)... cantonnais, ou autre. Aussi est-ce cette même langue qui est partout seule enseignée à titre de langue maternelle, depuis le jardin d'enfant jusqu'au terme et au delà des études les plus longues, scientifiques, littéraires, technologiques, médicales... et cela naturellement au double titre de l'oral et de l'écrit. Partout, sauf à Hongkong.

Car ce qui à Hongkong tient lieu de langue maternelle, dans les enseignements comme ailleurs, est et n'est que le chinois standard pour ce qui est du seul écrit, tandis que pour l'oral et rien que pour cet oral, tout l'oral, c'est le chinois local qu'est le dialecte cantonnais, et là encore lui seul. D'où deux questions, l'une, politique -qu'en sera-t-il à terme, et même dans l'avenir proche?- laquelle n'est pas de notre ressort, à la différence de la seconde:

S'il est vrai que le chinois, contrairement au dialecte cantonnais, comme le pensent et le veulent les Chinois d'où qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, est une langue unique, donc non "polynomique", et non un quelconque ensemble plus ou moins flou, de langues et/ou langages c'est-à-dire "langages" en anglais, oraux et sans doute écrivables, mais guère écrits, si ce n'est à l'occasion, informellement et marginalement: qu'en est-il, qu'en sera-t-il, qu'en aura-t-il été du chinois de Hong-kong? Serait-on dans ce cas en droit de parler de "polynomie"?

Contentons-nous pour en juger de méditer sur ce que donne (A) en chinois commun d'abord écrit, puis transcrit, alphabétiquement, enfin lu correctement à voix haute; et ensuite (B) en cantonnais noté d'abord phonétiquement puis au moyen de caractères chinois parfois ad hoc, la traduction d'une phrase aussi simple, courte et élémentaire que celle-ci:

"Je ne lui donne pas d'argent"

En passant par (C) la transcription de la lecture cantonnaise des cinq caractères chinois qui composent la phrase écrite standard.

Sans doute ici et là trouve-t-on identique une suite ordonnée de cinq unités graphiques ou phoniques selon le cas, dont les sens respectifs sont à chaque fois les mêmes. Mais de ces cinq unités, seules deux sont réciproquement reconnaissables, identiques ou pareilles selon le cas: la première (moi) et la dernière là (argent), mais avant-dernière ici, à la différence des trois autres, pourtant au moins également importantes (ne pas, lui, et donner), lesquelles, à part les sens, n'ont

absolument rien en commun; et sans compter enfin l'ordre des trois dernières: (A) donner + lui + argent; mais (B) donner +argent + lui.

Autant dire que, nulle dans les deux sens à l'oral, l'intercompréhension est également nulle à l'écrit, mais dans un sens seulement, alors que dans l'autre, localement, elle est aussi bien assurée que n'importe où ailleurs; si bien que la compétence ne peut s'évaluer à Hongkong qu'au vu de performances dont on voit mal de l'extérieur comment elles peuvent bien s'effectuer, alors qu'elles s'effectuent, quotidiennement et, autant qu'on puisse en juger, à la satisfaction générale.

De quoi s'agit-il donc? D'un cas particulier, certes, peut-être même singulier, mais de quel phénomène: bilinguisme, diglossie, ou d'autre chose mais alors quoi? Alors pourquoi ne pas parler de polynomie linguistique, quitte à se garder d'en inférer qu'Hongkong aurait une langue propre, différente du chinois d'ailleurs.

Aussi le fait est-il qu'en bon chinois l'idée d'une langue qui ne serait pas écrite paraît de très loin plus absurde que celle d'une langue qui ne serait pas parlée. Mais qu'en est-il du bon français?

	"Je ne	lui	donne	pas	d' argent"
A.					
	wo	bù	gei	ta	qi an
	wo	bu	gei	tha	t i en
	moi	neg	donne	lui	argent
C.					
	n	b t	g p	tha	tshin
	n	m	bei	tshin	khøy
	moi	neg	donne	argent	lui

Mico SAMARA
Institut de Linguistique
Tirana - ALBANIE

***LES RAPPORTS RECIPROQUES ENTRE LA LANGUE
 LITTERAIRE ALBANAISE ET LES DIALECTES DANS LE
 DOMAINE DU LEXIQUE***

L'histoire des rapports de réciprocité entre l'albanais littéraire et ses dialectes en matière de lexique commence aux XVIème et XVIIème siècles. A cette époque-là beaucoup d'auteurs de la littérature albanaise ancienne, tels que Budi, Bardhi (Blanchus) et Bogdani, recueillirent nombre de "mots vieillis et désuets" dans les régions où ils habitaient et travaillaient, les introduisant dans leurs oeuvres et s'efforçant de manière consciente d'établir ainsi les premiers liens entre la langue parlée populaire et la langue écrite littéraire qui existait en ce temps-là sous plusieurs variantes ayant pour base un parler du dialecte respectif ou un groupe de parlers. Or ces rapports s'intensifièrent au cours de la période de la Renaissance nationale albanaise (au XIXème siècle). Ils continuèrent à s'approfondir davantage au XXème siècle et notamment après la libération, quand furent cristallisées la norme de l'albanais littéraire et sa structure lexicale, où, parallèlement à un grand nombre de mots ou d'expressions qui sont des éléments communs (des deux dialectes), sont intégrées de façon plus ou moins équivalente encore beaucoup d'unités lexico-sémantiques particulières (y compris des acceptions de mots) d'origine dialectale ou régionale.

Sans prétendre aborder l'ensemble des problèmes qui se posent concernant les rapports entre les dialectes de l'albanais et la langue littéraire contemporaine dans le domaine du lexique, nous nous efforcerons de faire dans cette communication une appréciation générale du type de ces rapports et du lexique régional qui s'est intégré dans la structure de la langue littéraire, en tant que porteur des particularités des variantes littéraires du Nord et du Sud en matière de phonétique, de formation des mots et de sémantique.

A l'heure actuelle, dix-huit ans après le Congrès de l'orthographe (1972) qui confirma la formation de la langue littéraire nationale albanaise, ces rapports mutuels en matière de lexique sont encouragés aussi par la politique linguistique de l'état socialiste albanaise visant à démocratiser de plus en plus l'albanais littéraire, à entretenir des liens aussi intimes que possible avec le langage du peuple et ses variantes parlées. L'albanais littéraire contemporain, en tant que "variante de l'ethnolecte commun"¹ (en tant que la variante littéraire la plus élaborée, supérieure et la plus prestigieuse, avec sa forme écrite qui est largement utilisée dans l'activité politique, sociale et officielle, dans la littérature artistique, technique et scientifique), influe de plus en plus puissamment et profondément sur les dialectes, rétrécit leur aire géographique et sociale et affaiblit leur vitalité; mais, de l'autre côté, les dialectes en tant que variantes de la langue parlée, avec une stabilité relativement considérable, continuent eux aussi à exercer une pression non négligeable sur la langue commune littéraire et sur son lexique. Par suite de cette double pression, en albanais contemporain on a vu ou on voit se créer une **variante parlée transitoire** qui a pour base les parlers traditionnels et qui s'approche de plus en plus de la langue littéraire normalisée². Cette variante se reflète aussi dans le domaine du lexique, plutôt dans le style parlé et ou dans "la conversation quotidienne" où, comme le dit à juste titre J.Thiers, "s'entrecroisent" les chemins des rapports entre les variantes de la langue littéraire³; mais elle se constate également au niveau journalistique de la langue, notamment dans la presse actuelle en Kosove, ainsi que dans les reportages où, à des fins bien déterminées, on apporte beaucoup d'éléments lexicaux des parlers ou des dialectes.

Bien que la pression exercée par la langue littéraire sur les dialectes de l'albanais dans toutes ses structures soit plus grande, les dialectes et leur lexique exercent sur l'albanais commun littéraire une influence sensible dans deux principales directions: a) premièrement pour enrichir la langue par des mots et des expressions populaires, des acceptions et des connotations, ainsi que par des moyens d'expression, b) deuxièmement, pour perfectionner et développer davantage la norme littéraire, y compris la norme lexicale.

A. En s'appuyant sur la matière du fichier du lexique de l'albanais avec environ 4 millions de fiches établies à l'Institut de linguistique et de Littérature au cours des missions lexicologiques, ainsi que dans le cadre de l'action nationale pour recueillir les mots et les expressions populaires, on peut constater avec plaisir que les dialectes, le langage populaire de diverses régions, restent un trésor encore inexploité qui apporte au lexique de la langue commune littéraire beaucoup d'unités, des mots et de belles expressions, qui présentent de l'intérêt pour une étude sous l'aspect sémantique et celui de la formation des mots, ainsi que sous les aspects phonétique et grammatical. En guise d'illustration, rappelons certaines de ces unités classées en quatre groupes:

1. Le groupe des mots dialectaux (primitifs, dérivés ou composés), comme p. ex. **bishtalec** "tresse, natte (de cheveux)" (de **bisht** "queue"), **bornajë** "neige abondante" (de **borë** "neige"), **brimoj** "trouver, percer" (de **brimë** "front"), **cingloj** "lancer, projeter" (de **cingë** "jeu d'enfants consistant à jeter un petit bâton"), **humbaujë** "aven, goufre" (de **humb** "perdre" et **ujë** "eau"), **kryegjetës** "celui qui préside au cérémonial du toast" (de **krye** "tête; en chef" et **gjetës** "porteur de toast"), etc.

2. Le groupe des acceptions d'origine dialectales, comme p. ex. **blues** dans le sens de "gourmand", "glouton", "goinfre", (de **bluaj** "moudre"; digérer), **dardhë bletë** "poire très douce" (**de dardhë** "poire" et **bletë** "abeille"), **lodër** "grosse caisse, tambour" (de **lodër** "jeu; jouet"), **ngushtoj** "mettre au pied du mur", **qasem** "s'éloigner", **rrallohem** "devenir faible de mémoire", etc.

3. Le troisième groupe comprend des expressions populaires d'origine dialectales, comme p. ex. **i shkimet pisha në dorë (dikujt)** "être indolent", **e vë në bisht të ciftelisë** "mettre quelqu'un en boîte", **i mbreh qetë me dikë** "se colleter avec quelqu'un, en venir aux mains", etc.

4. Le groupe de mots, d'acceptions, ou d'expressions dialectales ayant une valeur stylistique, qu'un dictionnaire raisonné explique par les abréviations **keq.** (=péjoratif), **iron.** (=ironique), **poet.** (=poétique, mot utilisé seulement en poésie), **shak.** (=plaisanterie, par plaisanterie), etc., comme p. ex. **bukël** (poét.) "jeune fille agile et adroite" (en tant que sens figuré du mot **bukël** "belette"), **grazhdohem** (iron.) "être la solde de qqn. être entretenu par qqn. pour servir servilement" (de la racine slave **grazhd** "râtelier"), **fytyrëhënë** (poét.) "se dit d'une jeune fille qui est belle comme la lune", **kryekreshnik** (poét.) "la fleur des preux", **livadh** (péj.) "traîner dans l'oisiveté et vivre aux dépens d'autrui" (de **livadh** "pré, prairie"), **daulle e shpuar** (péj.) "personne sans valeur" (littéralement "tambour percé"), etc.

Ces mots, acceptions et expressions ont une aire linguistique commune (indépendamment du fait qu'ils proviennent de la Myzeqe ou de la Kosove, de Dibra ou de Shkodër). Du point de vue thématique ils embrassent les domaines les plus divers de l'activité sociale, économique, spirituelle ou familiale, qui sont caractéristiques pour un parler ou une région donnée où s'est développée davantage une branche de l'agriculture, de l'élevage ou de l'industrie, selon les conditions géographiques, climatiques et historiques. Du point de vue du contenu, ce lexique se rattache plutôt à la campagne, où sont conservés des éléments de la vie des moeurs, de l'artisanat, etc. Y est mieux reflété le vocabulaire historique et ethnographique, ethnobotanique et ethnozoologique. Ce lexique contient également nombre de particularités phonétiques qui nous aident aussi à déterminer par des méthodes linguistiques la géographie ou la propagation territoriale des mots ou expressions d'origine dialectale.

Les particularités phonétiques de ces mots nous donnent la possibilité de distinguer avec quel dialecte de l'albanais est entrée en rapport la langue littéraire contemporaine. Ainsi, par exemple, l'opposition phonétique entre la nasalité (en dialecte guègue) et son absence (en dialecte tosqe) nous aide-t-elle à discerner que les mots **tambël** "lait", **tamblatore** "vache laitière", **tamblagjak** (bot.) "chélidoine" proviennent du dialecte du Nord; de ce dialecte proviennent également **vranësi** "temps couvert", **brezni** "génération", **dashnor** "amant", etc. Avec les phénomènes phonétiques qu'ils comportent, ces mots ont aussi apporté des changements qualitatifs dans la base dialectale de l'albanais commun littéraire. Ce lexique enrichit la langue littéraire nationale dans plusieurs directions:

a) premièrement, il apporte des mots ou des acceptions qui existent dans un dialecte, mais qui sont absents dans l'autre (p. ex. **akullnajë** "glacier", du dialecte guègue) ou qui ne sont pas connus à l'ensemble des locuteurs (comme c'est le cas du lexique ayant trait au monde spirituel, à l'ethnographie, à l'ethnobotanique et à l'ethnozoologie); entrant dans la langue littéraire ce lexique la démocratise, lui donne une sorte de caractère polynomique (dans le sens employé par Marcellesi), ainsi qu'un caractère plus populaire (voir à ce sujet l'extension de l'usage des composés optatifs ou des mots à structure phraséologique, tels que **ditëzi** "malheureux", **cipëplasur** "éhonté, impudent", etc.);

b) deuxièmement, ce lexique apporte des mots ou des acceptions qui complètent encore mieux les groupes lexicaux et les familles de mots parfois synonymiques (p. ex. **këndes -këndues -gjel** "coq"; **fërgoj-tiganis** "frirer, faire frirer"; **grunajë - grunore - grunishtë** "emblave, emblavure, champ de blé"). A elle seule, la racine **tambël** "lait" du dialecte guègue a formé une longue série de mots dialectaux: **tamblak** "agnelet; veau" - **tambluc** (zool.) "espèce de lézard" - **tamblore** (bot.) "euphorbe" - **tamblatore** "vache laitière" - **tamblagjak** "chélidoine" - **tambloriz** "crème au lait et au riz". Dans les dialectes on trouve aussi des chaînes d'antonymes: **fjalëvrazhdë** "acerbe" - **fjalëbutë** "aimable, amène"; **besëmirë** "fidèle, de foi" - **besëkeq** "déloyal, de mauvaise foi", etc.

c) troisièmement, la langue littéraire nationale satisfait par ces mots encore mieux aux besoins du style parlé du langage.

Cette voie d'enrichissement de la langue littéraire nationale par le lexique en provenance des dialectes ne va pas à l'encontre du système ni à l'encontre des lois de sa structure. Cette voie est importante pour le développement des dialectes et de la langue littéraire nationale albanaise qui est toujours en rapport avec eux; cette voie "amène graduellement à la convergence du dialecte avec la langue littéraire"⁴.

L'enrichissement du lexique de l'albanais littéraire contemporain par les dialectes est un processus non seulement objectif, mais aussi subjectif car il peut être encouragé par l'intérêt ou par l'intervention extérieure des linguistes, des écrivains, des journalistes, des enseignants et des étudiants qui peuvent recueillir le lexique dialectal ou régional⁵ et l'introduire dans le large usage courant.

B. Pendant la coopération des dialectes avec la langue littéraire nationale, beaucoup de mots dialectaux, notamment ceux qui sont de simples variantes phonétiques, comme p. ex. **krypë** (pour **kripë** "sel"), **firomë** (pour **frymë** "haleine; respiration"), **kjumësht** (pour **qumësht** "lait"), etc., se sont retirés ou sont restés en dehors du cercle de la norme lexicale littéraire. Sous la pression de la langue littéraire commune, on voit se retirer plus rapidement ou sortir de la norme les mots dialectaux qui ont une aire plus limitée, tels que **alisivë** "lessivë", **fërtomë** "corde", **gjene** "encore", **esh** "hérisson", **imenik** "melon, pastèque", **katërdhet** "quarante", **vërtit** "tourner", qui forment des doublets avec les mots synonymiques respectifs (**finj**, **litar**, **përsëri**, **iriq**, **bostan**, ou **shalqi**, **dyzet**, **rrotulloj**) d'un usage plus général. Toutefois nous sommes d'avis que l'existence de tels synonymes d'origine dialectale n'est pas un indice de l'absence de la cristallisation de la norme, mais plutôt une expression de la richesse lexicale d'une langue; ils peuvent rester dans l'usage de la langue littéraire, dans des cas particuliers, en tant que moyens pour

rendre typiques des personnages ou pour donner une coloration locale dans des ouvrages de littérature artistique (dans son roman *Le fleuve mort*, par exemple, J. Xoxa se sert beaucoup de mots des parlers du Nord-Est pour caractériser ses personnages Kosoviens), en journalisme littéraire, etc. Dans ces circonstances on fait aussi la sélection des moyens normatifs lexicaux, phraséologiques et stylistiques.

Nombre de mots et d'acceptions d'origine dialectale pourraient être employés pour remplacer les mots étrangers qui sont entrés en albanais dans des conditions historiques données sans être indispensables. Ainsi par exemple, le mot albanais **emnak** "homonyme" pourrait-il se substituer à l'emprunt d'origine étrangère **adash** (du turc), tout comme **hulli** "sillon" a d'ailleurs remplacé le mot étranger **brazdë** (provenant du slave). Un travail important a été fait et continue d'être fait en vue d'épurer la terminologie technique et scientifique en remplaçant les termes étrangers non internationaux par des mots et expressions d'origine albanaise, comme par exemple **tuber** "tubercule" par **zhardhok**, **polen** "pollen" par **pjalm** (du domaine de la botanique), **fleksion** "flexion" par **eptim** (du domaine de la linguistique), **diskreditoj** "discréditer" par **ia nxij faqen**, etc. Dans ce cas-là le mot dialectal perd son caractère identificateur, ce qui peut être une bonne chose, mais aussi une mauvaise chose, car il ne pourra plus être employé pour caractériser des personnages ou pour donner une coloration locale.

Les efforts déployés actuellement pour épurer l'albanais littéraire des emprunts superflus en remplaçant ces derniers par des mots d'origine dialectale s'appuient non seulement sur la tradition, mais aussi sur des bases scientifiques plus solides et organisées qu'à l'époque de la Renaissance nationale. Ces efforts trouvent aujourd'hui un soutien assez vaste dans le peuple, dont la capacité créatrice linguistique s'est accrue en le rendant de plus en plus conscient du besoin de protéger et d'élaborer la langue nationale, d'élever son niveau de culture linguistique et d'unifier et fixer la norme littéraire sur la base de la langue courante; ils sont conformes à la nature de l'albanais qui, à la différence de certaines autres langues, quand il a besoin d'un mot étranger, l'assimile autant qu'il peut et l'adapte à sa propre structure grammaticale, comme il l'a fait avec certains mots d'usage international ou avec les anciens latinismes, hellénismes et turquismes du type **shëndet** "santé" (de l'accusatif latin **sanitatem**), **kalë** "cheval" (de **cavalus**), **lakër** "chou" (du gr. **lakhanon**), etc.

Les efforts actuels en vue d'épurer la langue littéraire en remplaçant les emprunts superflus par des mots albanais en provenance des dialectes ne sont pas du tout faits à partir des positions du "nationalisme étroit", ce sont des efforts qui correspondent à la phase supérieure de l'évolution structurale et fonctionnelle de la langue, en vue de conserver le caractère homogène du système lexical. Or ils sont aussi sans aucun doute une expression de la lutte que mènent les peuples, en particulier ceux qui sont numériquement petits, pour défendre leur identité nationale et leur personnalité ethnique contre les politiques linguistiques chauvines. L'épuration et l'enrichissement du lexique sont ainsi les deux termes d'un même binôme, où l'enrichissement prioritaire est encouragé par l'épuration.

De la sorte les rapports réciproques entre la langue littéraire et les dialectes créent la possibilité de cristalliser et de perfectionner la norme littéraire. Ils rejettent ainsi l'opinion sceptique relative à la langue "standard" (littéraire), prétendument immuable, ainsi que la conception erronée qui dédaigne le mot dialectal comme étant destiné à être remplacé par le mot correspondant (synonymique), littéraire d'un usage plus général. Une telle opinion ne prend pas non plus en considération le trait caractéristique de la langue littéraire qui est toujours en évolution et en train de s'enrichir, ni la particularité de la norme lexicale qui, à la différence des autres normes (p. ex. phonétique, grammaticale), est plus élastique, moins rigide et n'agit pas avec une force aussi impérative que la norme de l'orthographe ou la norme morphologique. La norme lexicale a un caractère dynamique plus prononcé, elle n'insiste pas toujours sur le même type de mots et d'acceptions, car, comme on le sait, la structure lexicale est ouverte, elle subit plus d'évolutions et de

modifications, conformément aux besoins du développement de la société, de la science et des techniques. Dans le lexique de la langue littéraire le nombre des mots va toujours en croissant, parallèlement au vieillissement graduel d'une partie d'entre eux qui, même en tant qu'archaïsmes, peuvent être employés ou réactivés avec diverses fonctions ou connotations stylistiques

En conclusion, on peut dire que, au fur et à mesure que le système de la langue littéraire nationale évolue et se perfectionne, les dialectes se retirent même dans le domaine du lexique, mais ce processus de retraite des dialectes se fait surtout par la voie de l'intégration des mots régionaux dans la langue littéraire commune.

Les rapports entre l'albanais littéraire et ses dialectes se poursuivront dans ce domaine même à l'avenir; or leur étude doit être approfondie davantage en évitant et corrigeant quelque solution qui a déjà fait son temps, sur la base des processus objectifs qui se sont produits ou se produisent réellement dans la langue. Le patrimoine lexical des dialectes doit être recueilli et étudié encore mieux, élaboré et classé avec attention dans des dictionnaires régionaux pour toutes les aires où l'on parle l'albanais. Sur la base des études théoriques approfondies et du lexique recueilli des dialectes de manière exhaustive, on peut déterminer encore mieux ses rapports avec le lexique de la langue littéraire nationale albanaise. Une grande contribution dans ce sens est aussi "L'Atlas dialectologique", une des oeuvres majeures de la dialectologie albanaise, dont l'élaboration sera achevée cette année par le Secteur de la grammaire et de la dialectologie auprès de l'Institut de Linguistique et de Littérature de Tirana.

Leonardo SOLE
Università di Sassari

**LE LINGUE POLINOMICHE E I NUOVI CODICI: VERSO
 UNA NUOVA IDENTITÀ?**

1. QUASI UNA PREMESSA

Premetto che il vecchio titolo consegnato tanti mesi fa al mio amico Jacques Thiers non corrisponderà se non in parte a quello che avrò da dirvi. Il bersaglio mi sembra ancora buono, ma la marcia di avvicinamento si presenta lunga e poco agevole. Ho l'impressione che dovremo ancora fare molte analisi empiriche, ed elaborare sulla base di queste nuovi strumenti teorici, in attesa di quella "teoria integrata della descrizione sociolinguistica" auspicata da HYMES (1974 [1980:63-64], e capace di descrivere i diversi aspetti della lingua "in situazione". Interessa in pratica capire e poter analizzare tutto ciò che un bambino apprende e mette in atto nel processo di socializzazione: non solo la lingua come sistema grammaticale, ma anche "un sistema per il suo uso relativamente a persone, luoghi, finalità, altre maniere di comunicare, ecc. -tutti i componenti insomma degli eventi comunicativi, unitamente a credenze ad essi associati", e inoltre "gli schemi dell'uso sequenziale del linguaggio nella conversazione, nei modi di rivolgersi nelle **formule di routine**, e così via".

Agli effetti del nostro discorso acquistano un rilievo particolare il punto di vista della situazione di enunciazione -l'unico che ci consenta di entrare e allo stesso tempo uscire dai giochi linguistici che noi stessi giochiamo- e, coerentemente, quello del destinatario.

Mi sembra infine non del tutto inutile un richiamo diretto alla cronaca e a ciò che realmente succede quando si parla di comunicazione e di linguaggio.

2. I CONTROLLORI DEL LINGUAGGIO

Vorrei proprio iniziare da un fatto di cronaca. Qualche tempo fa è apparsa sui giornali una notizia. Ricavo il titolo dalla prima pagina del *Corriere della sera* del 23 Febbraio 1990: "Tragedia aerea per una parola sbagliata". "Sembra incredibile", così inizia l'articolo, "ma è proprio così: un mese fa il Boeing dell'Avianca che è caduto a pochi chilometri dall'aeroporto Kennedy di New York uccidendo 73 dei suoi 161 passeggeri, è rimasto senza carburante perchè il secondo pilota ha dimenticato di pronunciare la parola "emergenza" nei ripetuti appelli ai controllori del traffico aereo".

Quel "707" colombiano proveniente da Bogotà, dopo aver ricevuto un primo ordine di ritardare l'avvicinamento all'aeroporto di venticinque minuti, aveva volato in circolo su New York per ben cinquanta minuti, invano attendendo dalla torre di controllo l'ordine di atterraggio. I piloti del Boeing avevano ripetutamente chiesto la precedenza, affermando prima di essere a corto di carburante, poi di avere kerosene per pochi minuti, e infine -ma era ormai troppo tardi- di aver ormai perso due motori. Disgraziatamente, come spiegarono poi le autorità federali, avevano trascurato di usare "fraseologia standard".

Anzichè dichiarare "fuel emergency" (l'espressione usata nel manuale), i piloti avevano semplicemente detto: "stiamo restando senza carburante" (we are running out of fuel").

"Nessuno aveva mai pensato", conclude l'articolaista, che "un problema di lessico potesse uccidere".

Non è, naturalmente, solo un problema di lessico: ma, in senso più lato, di linguaggio, vale a dire di quell'insieme di sistemi segnici verbali e non verbali, che comprendono la cultura ma anche le tecnologie dell'informazione, della conoscenza e della comunicazione, all'interno dei quali si situa con funzione centrale la nostra lingua. Si tratta, in particolare, dei risultati tanto scontati quanto nefasti dell'interferenza

dei codici -in primo luogo lingua naturale e codici informatici- in un contesto di parziale adattamento attrazione della prima ai secondi, e di una errata valutazione della situazione di enunciazione.

Entrano in gioco soprattutto le regole testuali e contestuali.

L'enunciato "non abbiamo carburante", inserito nel contesto della comunicazione computerizzata dei codici binari del tipo **uno/zero** e **tutto o niente**, perde il suo primitivo significato e tutto il suo spessore connotativo determinante per la vita di relazione, e l'orientazione, la regolazione e l'orientamento dei nostri comportamenti, e ne acquista un altro: quello, appunto, del contesto. In particolare, nella comunicazione fallita tra i piloti e i controllori di volo vanno perdute proprio le connotazioni di "pericolo" che, nel messaggio analizzato dal punto di vista delle lingue naturali, costituisce non una integrazione, ma l'ossatura stessa dei significati trasmessi. Ma dal punto di vista del controllore di volo seduto davanti al suo computer, quelle connotazioni sfumano in un alone indistinto e diventano di fatto irrilevanti. Quel contesto rigidamente ritualizzato, codificato e standardizzato ha funzionato da **codice traduttore**. E' certo comunque, o molto probabile, che i controllori di volo a terra hanno analizzato l'enunciato non secondo i codici di pertinenza (dal punto di vista del produttore), e cioè secondo le regole del linguaggio naturale (sia pure tecnico), ma secondo quelle del linguaggio naturale **filtrate**, tradotte, ridotte e adattate alla logica binaria del computer.

C'è da credere che in quella terribile notte, in cui molti aerei dovettero attendere il loro turno girando in tondo sull'aeroporto, tutte o buona parte delle precedenze siano state decise dal computer, sulla base di situazioni elementari e semplici del tipo "emergenza/non emergenza".

In questo senso ha ragione il computer e torto i settantatre morti.

In questa tragica circostanza i controllori di volo hanno assunto il ruolo di **controllori del linguaggio**: un ruolo non aggiuntivo né integrativo, ma implicito e addirittura strutturale nel ventaglio delle loro funzioni istituzionali.

Mi sono chiesto, leggendo l'articolo, quale sensazione devono aver provato in quei terribili cinquanta minuti i piloti (per non parlare dei viaggiatori probabilmente già in preda all'angoscia) nel rendersi conto di non essere compresi non su un punto marginale e discutibile della comunicazione, ma su un aspetto vitale del loro lavoro quotidiano e della loro stessa funzione, che non poteva risiedere nell'arbitrio interpretativo di un controllore di volo né di chicchessia. Sarà banale ripeterlo, ma si vola per arrivare in qualche altro posto e atterrare. Sono queste le prime regole del gioco, che è anche un gioco comunicativo. Eppure, proprio questo gioco comunicativo tanto semplice quanto elementare non si è realizzato, diremo con Austin, "felicitemente".

Mi è sembrato di capirli. Di capire, intendo dire, quello che i due piloti provenienti da Bogotà, vale a dire dai confini dell'impero, devono aver provato di fronte al silenzio (mi scuso per la metafora kafkiana) dell'imperatore. Nello scoprire insomma che i guardiani del linguaggio continuavano a tener sbarrata quella soglia comunicativa ampia e invitante, che per ironia della sorte risultava destinata proprio a loro.

E', in fondo, ciò che provano i sardi e -credo- i corsi e tutti gli altri abitanti delle zone di confine di fronte ai rigidi controllori della lingua che, non a caso, disdegnano le zone liminali o di frontiera.

La lingua più standardizzata scaccia quella meno standardizzata. Nel nostro caso si richiede addirittura alla lingua standard (e ufficiale) un supplemento di formalizzazione, che si traduce in impoverimento semantico. Passano insomma i contenuti più rigidamente formalizzati, come è stato puntualmente ribatito dalla Federal Aviation Administration, che a conclusione dell'inchiesta sull'incidente aereo ha subito annunciato "nuove regole sulle espressioni esatte che devono essere usate da piloti e controllo in caso di emergenza".

Per tornare al discorso delle minoranze linguistiche, resta forse l'orgoglio di avere non solo uno strumento semanticamente onnipotente, ma polimorfo e polinomico (MARCELLESI 1984, THIERS 1989), ben radicato nella memoria storica e capace di pescare nelle profondità

misteriose del nostro universo umano; la soddisfazione di poter dire: "Tutto ciò che è linguisticamente possibile, mi appartiene".

Ma resta anche l'amezza di chi sa, per lunga esperienza, che troppe regole possono voler dire nessuna regola, che dove tutto è possibile si restringe, agli effetti delle scelte pratiche, il ventaglio delle possibilità. In un universo sociale dominato da altri codici e da altre regole, la polinomia rischia di diventare, agli effetti pratici, monomia e a-nomia. Insomma, delle lingue polinomiche e polimorfe vale solo ciò che può essere tradotto, e non di rado devitalizzato, nell'**altro** codice.

C'è infatti una bella differenza tra le valenze del codice e le valenze del testo, tra la lingua in astratto e la lingua in situazione. Il linguaggio rimanda infatti a un saper fare e a un poter agire. E l'agire intenzionale, come sottolinea WEINRICH (1976 [1988:40]), "si svolge fondamentalmente secondo valori e norme sociali vigenti".

La lingua è sostanzialmente (HALLIDAY 1978 [1983]) un sistema di significati, e i significati sono (WEINRICH 1976 [1988:21]) "istruzioni d'azione" o "istruzioni testuali che il parlante convoglia in una data situazione comunicativa all'ascoltatore affinché questi adegui il proprio comportamento alla situazione" (WEINRICH 1976 [1988:21]). Si attualizzano perciò e hanno valore soltanto in determinati giochi linguistici.

Il gioco linguistico che perse i due piloti e buona parte dei passeggeri di quell'aereo era governato da regole che conoscevano entrambi gli attori della comunicazione, mittente e destinatario; ma solo il destinatario ricevente aveva, oltre il sapere, anche il potere. Solo per lui il significato era un'istruzione ad agire che coincideva col potere di agire. In altri termini, i controllori di volo controllavano e gestivano anche un preciso spazio semiotico.

3. A CHE GIOCO GIOCIAMO?

Per i due piloti e per la maggior parte delle nostre minoranze linguistiche il discorso si pone diversamente. "Io qui", cioè in questo gioco comunicativo (diremo con WITTGENSTEIN (1990, frammento 567), non posso". Si tratterà allora di cercare un altro gioco, in cui io nuovamente possa comunicare e agire.

Quali sono dunque i giochi che possono giocare i sardi e le altre minoranze linguistiche, se consideriamo che, più che le lingue in quanto tali, polinomico è il sistema che lo comprende, esso stesso consistendo di tutta la potenzialità dei codici e in più dei giochi comunicativi che su quella base si possono giocare?

Che succederà quando l'attuale generazione dei quindicenni che passano il tempo davanti al televisore o al computer diventerà classe dirigente, passando in forme operative e concrete dal saper dire al saper-poter fare? Già la loro visione del mondo è informata a/da quei codici, e lo stesso concetto del tempo, come chiunque può vedere, non è più legata alla esperienza quotidiana del sole che si leva e compie il suo corso diurno lungo l'arco dell'orizzonte (esperienza che è stata tesaurizzata nei testi tradizionali, nei miti e nei riti dell'umanità), e nemmeno più al movimento analogico delle frecce sul quadrante dell'orologio, ma alle rigide scansioni digitali del quarzo e del silicio, che astrattizzano il tempo in cifre di per sé in-significanti, banalmente ripetitive e disancorate da qualunque altro ritmo organicamente fruibile di vita. I nostri figli non dicono più "sono le dieci meno cinque", o "son quasi le dieci", ma, con inquietante chiarezza e dominio di ciò che è oscuro e incontrollabile, "le nove e cinquatacinque", "le nove e cinquant'otto", e via computando.

Dove mai attualizzare nelle reti linguistiche quotidiane la "polinomia" del sardo, se il sardo viene ormai usato (e mi riferisco alla generalità dei casi) in una cornice metalinguistica italiana? Se viene insomma sempre più spesso usato tra parentesi?

Qualche suggerimento, e forse qualche speranza, ci viene dalla constatazione che, se è vero che il sardo (come tutte le lingue di minoranza) viene progressivamente perdendo i suoi spazi semiotici, questa perdita sembra compensata dalla maggiore articolazione e complessità del repertorio.

4. UNO SGUARDO AL REPERTORIO

Gaetano BERRUTO (1987) distingue, nella gamma di varietà dell'italiano attuale, almeno nove varietà principali: l'italiano standard letterario, parlato da pochissime persone e gruppi specializzati, e l'italiano neo-standard corrispondente all'incirca all'italiano regionale medio (al centro del sistema); l'italiano formale aulico, l'italiano tecnico-scientifico e l'italiano burocratico (direzione della massima codificazione); l'italiano parlato colloquiale, l'italiano regionale popolare, l'italiano informale trascurato e l'italiano gergale.

Il quadro si complica ulteriormente se teniamo conto delle altre varietà che pur entrano nel repertorio degli italiani, vale a dire delle lingue di minoranze e delle differenziazioni dialettali e dell'intreccio degli usi, con particolare riferimento alle situazioni di bilinguismo con diglossia.

Tra le diverse varietà indicate si formano stratificazioni e confluenze sulla base di configurazioni di dominanza, descrivibile, schematicamente, nei termini di doppia o tripla diglossia. Al colmo della scala stanno l'italiano neo-standard (l'italiano regionale parlato dalle persone colte) e l'italiano parlato colloquiale. A un gradino più basso si situano, di volta in volta, o la lingua minoritaria o l'italiano popolare (sono presumibilmente questi due registri le punte avanzate del contatto fra le due lingue italiane, ed è presumibilmente a questo livello che si sviluppa la massima creatività linguistica, e dunque il massimo apporto da parte della lingua minoritaria in direzione di quella italiana). In basso la gamma degli usi più informali e gergali. A questo proposito bisognerà osservare che le lingue minoritarie sono oggi sottoposte (attraverso la pressione diglottica) non solo a fenomeni di ibridazione e di erosione delle strutture morfosintattiche e lessico-semantiche affini al processo di pidginizzazione, ma anche ad una sempre più accentuata gergalizzazione. Bisogna inoltre tener presenti i nuovi codici informatici e, in misura sempre maggiore, le lingue straniere.

D'altra parte, si assiste oggi in determinante condizioni e a certi livelli di età (fasce giovanili) a una moderata ripresa delle stesse lingue minoritarie, che però non autorizza a parlare, allo stato attuale e rimanendo costanti le variabili linguistiche, sociolinguistiche, culturali ed economiche che ne hanno determinato la recessione, di inversione di tendenza.

I dati sociolinguistici in nostro possesso, frutto di ricerche sistematiche sul campo, non consentono di fare previsioni ottimistiche (SOLE 1988b). Si osserva infatti (e non solo per la Sardegna) un processo recessivo apparentemente inarrestabile, non adeguatamente compensato dalla acquisizione-sostituzione della diffusione della lingua italiana alla lingua di minoranza.

Senza voler trascurare l'aspetto, di per sè positivo, della diffusione dell'italiano in tutti gli strati della società, non si può negare che con la sostituzione di questa lingua tendenzialmente a-nomica e "selvaggia" (BECCARIA 1988) alle lingue tradizionalmente connaturate con gli aspetti emozionali e i temi culturali profondi degli individui e dei gruppi, quali erano e continuano sostanzialmente ad essere le lingue minoritarie, aumenta sensibilmente quel deficit di identità, che oggi affligge i parlanti sotto tutte le latitudini.

Tornando al repertorio dei sardi, possiamo osservare che si arricchisce di una o due varietà (l'italiano e, in misura sempre più percepibile, la lingua straniera), e ne perde un'altra: il conto, apparentemente, torna. Ma se teniamo conto, seguendo HYMES (1974 [1980], non tanto dei codici, e dei modi di parlare" che caratterizzano una comunità, dell'insieme dei canali disponibili e dei modi di usarli (oralità, scrittura, canto, danza, odori, sapori, sensazioni tattili, movimenti del corpo, spazialità, relazione "diretta" corpo-ambiente naturale, ecc.), ci troviamo di fronte a una perdita secca. La graduale scomparsa dagli usi della lingua sarda si tira dietro tutti gli altri sistemi segnici ad essa indissolubilmente collegati, che si attualizzano nei testi relativi alla gestione del corpo, alla produzione dei messaggi paralinguistici, cinesici, prossemici, ecc., e alla cultura materiale. In

pratica, si corrompe con la perdita della lingua tutto l'insieme organico di reti comunicative che hanno organizzato, nella vita collettiva e individuale dei sardi, l'ambiente semiotico: vale a dire l'**habitat segnico** senza il quale non vi sarebbe stata cultura né storia, e non vi può essere sviluppo organico dei processi cognitivi né della stessa personalità.

Particolarmente grave mi sembra, in questo contesto, la ridotta capacità di lettura dell'ambiente, conseguente all'impoverimento-restringimento di quel repertorio vitale di segni e testi che chiameremo "mondo naturale", una volta vissuto come **processo** e ora come **dato**. Questa perdita è connessa con la riduzione dello spazio di **enunciazione**. Cresce invece proporzionalmente quello degli **enunciati**: solo che il soggetto dell'enunciazione è il più delle volte **altrove**.

Si può forse sperare che le nuove tecnologie della conoscenza, ormai universalmente disponibili, compensino parzialmente questa perdita. Io stesso ho ipotizzato altrove (SOLE 1988b) che proprio la crescita dei codici informatici e delle nuove tecnologie dell'informazione possano lasciare ancora non pochi spazi agibili (e forse, almeno dal punto di vista qualitativo, considerevoli) alle lingue materne e/o di minoranza, le sole in grado di radicarsi in quel mondo della vita, che i codici informatici tendono sempre più ad emarginare e a spingere sullo sfondo come ambiente esterno al sistema stesso.

Ma se è vero, come promette Pamela McCORDUCK (1984 [1989:89]) che la tecnologia della conoscenza "consentirà finalmente di tener conto dell'opinione di ciascuno", è anche vero che il linguaggio che fa loro da supporto continua ad essere quello informatico.

In questo contesto e con tali aspettative, anche la promessa secondo la quale la nuova tecnologia della conoscenza ci permetterà di ragionare in maniera più rapida e precisa di quanto non sappia fare la mente umana" (Mc CORDUCK 1984 [1989:85]), alla luce anche dei settantatré morti dovuti all'imprecisione linguistico-comunicativa dei piloti e all'eccesso di precisione dei controllori di volo, assume il sapore di una minaccia.

Io non so quali ridenti prospettive ci apriranno i nuovi codici e le più aggiornate tecnologie e metodologie. So solo che è bastata la semplice introduzione del microfono a trasformare la struttura comunicativa del tenore barbaricino e, contemporaneamente, il modo di produzione testuale e gli stessi testi musicali prodotti (SOLE 1981).

E' lo scotto che paga la testualità orale nel volere/dovere diventare testualità televisiva. Il medium de-forma nel momento stesso che in-forma. Ma senza questa de-formazione del testo orale, cui il canale televisivo dà nuova forma e funzione, non avremmo avuto oggi quell'enorme e capillare divulgazione dei canti e delle danze sarde nel mondo. D'altro canto, la grande richiesta di prodotti del folclore sardo ha favorito e stimolato la nascita di nuovi gruppi folk in tutta l'isola. Ogni paese scopre o riscopre (quando non reinventa) le sue tradizioni musicali e coreutiche.

Non di rado gli stessi gruppi che vanno alla riscoperta delle musiche e danze, ignorano quasi tutto della lingua, e tendono in misura sempre maggiore a cancellarla dal proprio repertorio di parlanti. Scelgono cioè un comportamento perfettamente adeguato ai condizionamenti dei mass media e del mercato. La danza e i canti si vendono bene, la lingua vede invece progressivamente ridotti sia il valore d'uso che di scambio. Non sarà inutile, a questo punto, precisare che la musica e la danza che praticano è preferibilmente quella traducibile nei nuovi codici, in perfetta sintonia coi clichés folcloristici della danza sarda, come ho mostrato altrove (SOLE 1988a), degradano e cedono il passo a moduli televisivi volgari e rigidi, ma più spettacolari e appetibili alle masse.

La stessa televisione che dà larga ospitalità a questo folclorismo degradato e in-significante, non offre alcuno spazio apprezzabile alla lingua. In certe condizioni, e con certe garanzie di spettacolarità, sono ammessi parole e frasi isolate, preferibilmente detti e proverbi, che facciano "colore".

Il filtraggio dei mass media è severo e devitalizzante, anche quando venga esercitato non direttamente dal mezzo televisivo, ma secondo le modalità indirette e riflesse degli stereotipi culturali televisivi

proiettate, capillarizzate e diluite nel contesto sociale. E' il gusto televisivo, influenza profondamente l'uso e le stesse strutture della lingua.

Questi stereotipi televisivi della propria cultura e della propria lingua rimbalzano dallo schermo nello scenario della vita quotidiana -che non risponde ormai più alla autentica scena di vita legata all'oralità e alla comunicazione "faccia a faccia" che quello scenario nasconde-influenzando e condizionando il parlato. Si determina così una crescita d'interesse per la propria lingua più apparente che reale: un interesse rivolto non tanto alle strutture della lingua intesa come sistema, come potenziale semantico che realizza e trasforma il saper dire in poter fare, quanto ai modi "tipici", a certo colorismo linguistico visto dall'esterno. E' la lingua messa tra parentesi o, nel migliore dei casi, usata in una cornice metalinguistica italiana.

Il ventaglio delle opzioni semantiche e delle possibilità espressive del sardo tende dunque a muoversi lungo i due versanti di una lingua italiana estremamente semplificata e stereotipata: una lingua di inappartenenza, che può solo consentire percorsi comunicativi di natura ufficiale e burocratica. Nel frattempo, vien fuori dallo sfondo in maniera massiccia e penetrante, al punto che già oggi ha manifestato la sua tendenza ad invadere anche la sfera del privato, la comunicazione elettronica dei nuovi codici.

5. *VERSO UNA NUOVA IDENTITÀ*

Ora, la domanda è questa: quale tipo di identità si potrà formare in queste condizioni? Quale ruolo potrà ancora svolgere in questo processo la vecchia lingua minoritaria, sempre più emarginata ed emarginante?

E' chiaro che bisognerebbe evitare di considerare i due sistemi linguistico-culturali interagenti come autonomi e separabili con un taglio netto: nella realtà comunicativa, dove viene attivato l'uno, l'altro proietta la sua ombra (i suoi significati). Il bilinguismo dei sardi è allo stesso tempo il sardo visto (e vissuto) dal punto di vista del sardo, anche se è incontestabile (SOLE 1988b) che l'italiano si situa ancora (in termini topologici) più **fuori** che **dentro**. Ma è un **fuori** che non esiste senza il suo **dentro**. Contemporaneamente, il sardo tende sempre più a proiettarsi a margine del sistema e a costituirsi, nella coscienza di molti sardi (gli stessi che sentono "ridicola" ed estranea la lingua ancora parlata dai loro genitori), un **fuori** che fa da cornice al **dentro** sempre più spesso occupato dalla lingua-cultura italiana. In queste condizioni parlare di identità come processo legato alla sola lingua di minoranza non è serio né realistico. La formazione di una nuova identità è evidentemente legata a un uso creativo e polifunzionale dei sistemi segnificativi presenti nel repertorio, fermo restando che la tutela della lingua minoritaria e la lotta per la riconquista degli spazi semiotici e delle funzioni perdute rimangono l'esigenza primaria e il bersaglio fisso di tutti i nostri sforzi. Il problema vero consisterà allora nella continua ristrutturazione dei codici, senza mai perdere di vista quel bersaglio, nel saperne di volta in volta riequilibrare le forme e i modi di confluenza nella produzione testuale. Si tratta di elaborare un sistema inglobante e conglobante all'interno del quale i diversi codici ridistribuiscono ruoli e funzioni, un sistema segnifico complesso che si formi nel punto di confluenza e di sintesi dei diversi codici presenti nel repertorio, ma che tutti li superi e comprenda. Questo metalinguaggio non potrà infatti coincidere con nessuno dei sistemi segnificativi compresenti, in quanto implicherà per definizione una nuova "cultura linguistica" e dunque una diversa consapevolezza della norma linguistica (WEINRICH 1985 [1989]) e della sua traduttibilità in norma sociale, o piuttosto in una pluralità di norme sociali. Solo a questo patto infatti l'**esterno** (in senso wittgensteiniano) potrà stimolare e determinare la formazione di nuove strutture comunicative e di nuovi mondi possibili (WATZLAVICK 1988 [1989:148-9]) e attualizzare le potenzialità polinomiche delle lingue minoritarie che il sistema attuale tende invece ad atrofizzare e bloccare. Nella nuova cornice metalinguistica e metaculturale l'**esterno** potrà essere assunto all'**interno** del rapporto comunicativo e l'**interno** vissuto

come **esterno**, cioè come il punto di vista dell'altro all'interno di un agire comunicativo condiviso, nel senso che HABERMAS (1981 [1986] e 1985 [1987]) dà a queste parole. Un difficile equilibrio fra il **dentro** e il **fuori** che ben si adatta alla condizione istituzionalmente **liminale** tra lingue e culture diverse delle minoranze linguistiche.

Nella prospettiva di un agire comunicativo governato da una nuova razionalità occorre tener ben presenti gli importanti cambiamenti di struttura e di funzione, che in questi ultimi anni hanno interamente ristrutturato e riorientato il nostro universo segnico. Basterà ricordare che le lingue verbali, le quali hanno sempre occupato una posizione centrale e preminente nell'insieme dei sistemi segnici verbali e non verbali, di tecnologie e strategie comunicative che chiamiamo linguaggio, vedono oggi questa loro funzione seriamente messa in pericolo dai nuovi media, che tendono a spostarsi al culmine della gerarchia (da soli o accanto alle lingue verbali)? con conseguenze inimmaginabili sulla evoluzione del linguaggio.

Poiché cultura è ordine che si oppone al disordine, possiamo forse attenderci che all'aumento di ordine e di sapere socializzato che le comunicazioni di massa istituzionalmente inducono corrispondano ad altri livelli nuove culture e nuovi linguaggi, nuovi spazi simbolici e nuovi modi di comunicare, che rispingano a margine, tra sistema e antisistema, il vecchio ordine.

Teoricamente nulla vieta che il posto di queste "nuove" culture possa essere occupato dalle culture oggi emarginate. Credo anche che il deficit di identità legato alla progressiva astrattezza e alla chiusura autoreferenziale dei nuovi media, che disancorandosi dai referenti reali creano ormai non nuovi mondi possibili quotidianamente frequentabili dai parlanti, ma **simulacri** di mondi solo accessibili a un "immaginario fantasmatico" (BETTETINI 1987:96) banalizzante e ripetitivo; credo che questo deficit possa essere colmato dalle vecchie lingue e culture di minoranza, rinnovate e ri-orientate attraverso il pieno inserimento nei circuiti comunicativi oggi consentiti e predisposti dalle tecnologie informatiche e telematiche.

Occorre insomma che gli "spazi di sintesi" intersistemica, che consentono la ricombinazione e la genesi delle "strutture di idee" in termini innovativi, e dunque la ristrutturazione e il riorientamento dei sistemi ecologici, sociobiologici, sociali, culturali, linguistici, ecc. (BANATHY 1988), assumano come nucleo attivo all'interno delle strutture emergenti il linguaggio o parte del linguaggio delle minoranze.

Ciò significa che non basta aprire più ampi spazi alle lingue di minoranza nelle reti dei media elettronici (cosa di per se stessa non facile, ma non impossibile).

Occorre fare nuove e più raffinate analisi dei nuovi contesti comunicativi e delle nuove forme di testualità, puntando non sulla lingua isolatamente presa, come si è troppo spesso fatto nel passato, ma sulle reti comunicative concrete; individuare i sistemi guida che orientano e regolano l'evoluzione socioculturale e inserire in quel filone evolutivo il linguaggio (non solo la lingua, dunque) delle minoranze.

Come ho suggerito altrove (SOLE 1988b), occorrerebbe favorire la formazione di nuove strutture e linguaggi intermedi, funzioni e modalità comunicative, che si determinano per così dire **naturalmente** in situazioni di turbolenza sistemica come quelle di minoranza, dove i parlanti si trovano in un incrocio semiotico, caratterizzato dall'incontro-scontro dei sistemi indeterminati e semanticamente potenti delle lingue naturali con quelli rigidamente codificati ma sostanzialmente asemantici dei media elettronici.

Le lingue di minoranze, inserite nei nuovi circuiti, potrebbero beneficiare della maggior rapidità nella diffusione dell'informazione, tipica dei sistemi sociali complessi, sia per frenare il ciclo recessivo che oggi le caratterizza, sia per vincere l'entropia del sistema, contribuendo ad arricchire l'universo semantico globale di quei contenuti di cui oggi appare sempre più privo. Insomma la lingua minoritaria potrà assorbire dal sistema più sintassi e restituire più semantica.

Niente di tutto ciò potrà in ogni caso avvenire, se non si utilizzerà la maggiore capacità di informazione e di codificazione del reale, che

nasce dalla stessa traducibilità fra sistemi (MORIN 1980), nel quadro di un progetto consapevolmente guidato di una nuova società e di una nuova cultura.

Una nuova consapevolezza evolutiva e sistemica, nel senso che Bela BANATHY (1988) dà a queste parole, ispirata ai nuovi paradigmi della produzione ed organizzazione della conoscenza, potrebbe riuscire a orientare con maggiore decisione le scelte comunicative dei parlanti, in funzione della **rimessa in gioco** delle lingue minoritarie. Alla luce di questa **competenza evolutiva** regolatrice, attraverso nuove immagini guida del mondo, della vita quotidiana nei suoi diversi aspetti economico, politico, educativo, scientifico, tecnologico, ecc., potrebbe meglio svilupparsi quella nuova competenza metalinguistica e metaculturale cui si è accennato, che ponga nuove regole anche ai giochi comunicativi. Occorrerà sollecitare l'accentuazione della competenza testuale in senso non solo linguistico, ma evolutivo-sistemico. Il minore scarto dalla lingua alla metalingua garantito dal nuovo quadro di riferimento dovrebbe anche consentire un ricupero in senso democratico e paritetico delle due componenti linguistici conflittuali, lingua ufficiale e di minoranza, italiano e sardo, ecc.

A questo punto possono tornare utili certe riflessioni di Tzvetan Todorov, che, ponendosi nell'ottica di una teoria dell'enunciazione e spostando l'accento dal bilinguismo (compresenza nello stesso soggetto di due lingue) al dialogismo (presenza nel soggetto enunciatore di due discorsi, e dunque di due o più lingue e di più modelli culturali contemporaneamente attivi), accetta anche la contraddizione implicita in ciascun tipo di discorso, e, conseguentemente, la necessità di scelte linguistiche e comunicative di volta in volta diverse, sebbene costantemente gerarchizzate. Dialogismo e polilogismo sono onnipresenti. Ma, da un lato, la polifonia incontrollata non può che condurre alla schizofrenia e alla follia; dall'altro, ciascuna lingua è totalizzante ed esclusiva, e i due discorsi **pubblico** e **privato**, si presentano pure come totalizzanti e alternativi. Ad armonizzare i due discorsi e i due registri verbali, sia pure in termini gerarchici di volta in volta diversamente articolati, interviene l'istanza regolatrice, "qui décide de la dose de public et de privé à faire entrer dans tel ou tel énoncé particulier" (TODOROV 1985:17). Todorov presenta in realtà i risultati di una esperienza personale vissuta in termini conflittuali tra due lingue e due luoghi di identità, Sofia e Parigi, di per sé inconciliabili e generatori di comportamenti schizoidi. "L'égalité des voix me fait sentir le souffle de la folie. Leur asymétrie, leur hiérarchie est au contraire rassurante" (TODOROV 1985:25). Senza peraltro derivare da questo punto di vista conclusioni rigide, e tenendo conto della estrema difficoltà di trovare soluzioni realistiche per la effettiva tutela e un auspicabile uso paritetico delle lingue minoritarie, è forse possibile affidare a questa funzione regolatrice ben radicata in una nuova coscienza di tipo sistemico-evolutivo una combinazione più oculata e meglio orientata dei due discorsi, pubblico e privato, e dei sistemi segnici di pertinenza. E' forse in questa insanabile ma produttiva ubiquità-ambiguità fra il **dentro** e il **fuori**, tra il pubblico e il privato, tra le istanze di massima codificazione e di massima fluidità e creatività del nostro linguaggio che si situa di volta in volta, in equilibrio costantemente effimero e fragile, il luogo dell'identità di individui e popoli che (occorre ricordarlo) quotidianamente scontano nelle loro scelte di vita una condizione endemica di **liminalità**. Un modello evolutivo e dinamico della cultura e del linguaggio è certamente il più adeguato alla realtà estremamente magmatica, variegata, mobilissima e spettacolare, allo stesso tempo concreta e illusoria, del mondo attuale. Si tratta in fondo di maturare la consapevolezza che viviamo all'interno dei giochi comunicativi che giochiamo, che siamo contemporaneamente artefici e pedine del gioco, che nella riuscita e nei fallimenti dei nostri atti linguistici non si è mai del tutto se stessi se non si riesce a essere quell'**altro da sé** che negandoci ci integra e completa. In questo senso comunicare è veramente mettere in comune ciò che siamo e ciò che non siamo, i significati come **intenzione** e proposta e i significati come risultato della testualità compiuta e definita dall'apporto dell'**altro**, il secondo attante

non semplicemente destinatario di un messaggio **dato**, ma compartecipe di una comunicazione creatrice di testi condivisi. In questo contesto le istanze profonde della nostra lingua minoritaria e/o materna si realizzano col realizzarsi dell'**altro discorso** che consente itinerari forse meno segreti, ma non meno produttivi sul piano della razionalità e dell'efficacia comunicativa.

Il luogo dell'identità ridiventa così, com'era in origine e com'è sempre stato in effetti, ma con diversa coscienza, il luogo delle perenne contraddizione. Cos'è infatti la contraddizione, se non un guardar troppo a lungo lo stesso oggetto rimanendo al suo esterno e, per così dire, fuori dalla portata implicante e inglobante della sua struttura?

RIFERIMENTI BIBLIOGRAFICI

- BANATHY, B. 1988: "Le caratteristiche e l'acquisizione di una competenza evolutiva", in CERUTI, M. e LASZLO, E. (a cura di), *Physis: abitare la terra*, Milano, Feltrinelli, pp. 351-372.
- BECCARIA, G. L. 1988: *Italiano. Antico e nuovo*, Milano, Garzanti.
- BERRUTO, G. 1987: *Sociolinguistica dell'italiano contemporaneo*, Roma, Nuova Italia Scientifica.
- BETTETINI, G. 1987: *Il segno dell'informatica*, Milano, Bompiani.
- HABERMAS, J. 1981: *Theorie des kommunikativen Handelns*, Bd. I-II, Frankfurt am Main, Suhrkamp; trad. ital. *Teoria dell'agire comunicativo*, voll. I-II, Bologna, il Mulino.
- HABERMAS, J. 1985: *Der philosophische Diskurs der odern: Zwolf Vorlesungen*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main; trad. ita. *Il discorso filosofico della modernità*, Bari Laterza, 1987.
- HALLIDAY, M. A. K. 1978: *Language as social semiotic. The social interpretation of language and meaning*; trad. Ital. *Il linguaggio sociale come semiotica sociale. Un'interpretazione sociale del linguaggio e del significato*, Bologna, Zanichelli, 1983.
- HYMES, D. 1974: *Foundations in sociolinguistics- An Ethnographic approach, LondoTavistock*; trad. ital. *Fondamenti di sociolinguistica. Un approccio etnografico*, Bologna, Zanichelli, 1980.
- LUHMANN, N. 1980: *Gesellschaftsstruktur un Semantik*, Frankfurt am Main, *Struttura della società e semantica*, Bari, Laterza, 1983.
- MARCELLESI, J. B. 1984: "La définition des langues en domaine roman; les enseignements à tirer de la situation corse", in: *Actes du XVIIème Congrès de Linguistique et Philologie Romanes*, vol. 5, Aix-en-Provence, pp. 307-314.
- MCCORDUCK, P. 1984: *Tecnologia della conoscenza*, in PAGELS, H. R. (a cura di), *Computer Culture. The Scientific, Intellectual, and Social Impact of the Computer*, New York, The New York Academy of Sciences; trad. it. *La cultura dei computer. Verso una tecnologia della conoscenza*, Torino, Bollati Boringhieri, 1989, pp. 79-92.
- MORIN, E. 1977: *La méthode. I. La nature de la nature*, Paris, Seuil; trad. it *Il metodo. Ordine disordine organizzazione*, . Milano, Feltrinelli, 1987.
- MORIN, E. 1980: *La méthode. II. La vie de la vie*, Paris, Seuil; trad. it. *La vita della vita*, Milano, Feltrinelli, 1987.
- PRIGOGINE Y. , STENGERS, I. 1979: *La Nouvelle Alliance. Métamorphose de la science*, Paris, Gallimard; trad. ital. *La Nuova Alleanza*, Torino, Einaudi, 1981.
- SEARLE, J. 1988: *Mente cervello intelligenza*, Milano, Bompani.
- SOLE, L. 1981: *In s'oru 'e su mare. Per una semiotica della cultura sarda*, Sassari, Dessì.
- SOLE, L. 1988a: "La linea e il cerchio. Semiotica della sarda", in *Ichnusa*, VII, 14, pp. 44_63.
- SOLE, L. 1988b: *Lingua e cultura in Sardegna. La situazione sociolinguistica*, Milano, Unicopli.
- THIERS, J. 1989: *Papiers d'identité(s)*, Levie-Corse, Albiana.
- WATZLAWICK, P. 1988: *Munchhausen zopf oder psychotherapie und "Wirklich-keit"*, Bern, Verlag; trad. it. *Il codino del Barone di Munchhausen*, Milano, Feltrinelli, 1989.

- WEINRICH, H. 1976: *Sprache in texten*, Stuttgart, Verlag; trad. it. *Lingua e linguaggio nei testi*, Milano, Feltrinelli, 1988.
- WEINRICH, H. 1985: *Wege der Sprachkultur*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt; trad. it. *Vie della cultura linguistica*, Bologna, Il Mulino, 1989.
- WITTGENSTEIN, L. 1990: *Osservazioni sulla filosofia della psicologia*, Milano, Adelphi

TRAN DINH NGHIA

Université Pédagogique Ho Chi Minh Ville (Vietnam)

LA NORMALISATION DE LA LA LANGUE VIETNAMIENNE

1. CONCEPT DE LA NORMALISATION.

La normalisation de la langue vietnamienne vise non seulement à unifier davantage la langue mais aussi à la mieux développer (Hoàng Phê, *La normalisation de la langue vietnamienne et la préservation de la pureté et de la clarté de la langue*, Vol.1, Hanoi, 1981)

Pour l'Afrique du Sud, l'Inde et Israël, pays en voie de développement linguistique, la normalisation selon la volonté des autorités, vise à créer des terminologies autochtones (L. Guespin, *Théorie lexicale*, 371, 372, 377, Annexe 1 p.16).

Mais d'après L. Guespin, dans la normalisation terminologique, l'élimination des synonymes est une démarche qui s'oppose à la langue commune qui a pour objectif "la vanité dans l'expression en vue d'améliorer le style" (ibid.)

2. LA NORMALISATION DANS LE DOMAINE LEXICAL.

Le lexique (qui a été normalisé) du peuple vietnamien est l'ensemble des vocabulaires communs que tout le peuple vietnamien peut utiliser. (Le Nord, le Centre et le Sud du Vietnam). Exemples:

-nhà (maison)	-đi (aller)
-m.nuoc (eau)	-m.o (habiter)

Ces vocabulaires sont des vocabulaires communs à tout le peuple.

Evidemment, la normalisation ne se pose qu'aux dialectes.

Ces derniers peuvent être divisés en 3 catégories (Phan huu Lai, *La préservation de la pureté et de la clarté du vietnamien* p.19-20)

2.1 Catégorie 1

Les vocables qui existent dans une région n'existent pas dans une autre. Car les référents correspondants qui existent dans une région, n'existent pas dans une autre. Exemples:

m.Mang cut (mangoustan)
Cá kẻo (sorte de poisson d'eau douce)

Ils existent seulement dans le Sud du Vietnam.

2.2 Catégorie 2.

Les différents vocables des différentes régions servent à désigner les mêmes référents.

Exemples:

Sud		Nord
Xe máy	(bicyclette)	Xe đạp
máy bay trực	(hélicoptère)	máy bay lên
thang		thang
xà bông	(savon)	xà phòng
ruong	(malle)	hòm
trà	(thé)	chè
gà trống	(coq)	gà sông
heo	(porc)	lon
thang	(frein)	phanh
một ky	(1 kilo)	một cân
diên thoại	(téléphone)	giây nói
giao kèo	(contrat)	hợp đồng

2.3 Catégorie 3

Les différentes régions ont le même signifiant mais ce dernier porte les différents signifiés correspondant à chaque région:

Exemples

Signifiant	Sud (signifié)	Nord (signifié)
khôn nan	malhonnête	pauvre, malheureux
ôm	maigre	malade
hòm	cercueil	malle
ngô	joli	étrange, bizarre
phô	maison dans une ville	rue

2.4 Solutions

(Phan huu Lai, *La préservation de la pureté et de la clarté du vietnamien* p.19-20)

2.4.1 Solution 1.

Les types de vocables (1) sont insérés dans le lexique commun sans être normalisés.

2.4.2 Solution 2.

Seules les catégories 2 et 3 sont dues à la normalisation.

Pour les catégories 2 et 3, il faut trouver des critères pour décider si respectivement tel ou tel vocable, tel ou tel signifié sont dignes d'être gardés dans le lexique commun

3. CRITERES DE NORMALISATION

Pour leurs travaux de recherche, les linguistes proposent les critères suivants:

3.1 Exactitude

En vue de la normalisation, il faut éviter des homonymes et des synonymes surtout quand il s'agit des termes techniques. Mais il faut tenir compte de "la langue a pour objectif la variété dans l'expression en vue d'améliorer le style" (L. Guespin, *Théorie lexicale*, 371, 372, 377, Annexe 1, p.16).

De plus dans l'élaboration de dictionnaires, au lieu d'éliminer, on pourrait distinguer des termes principaux et des termes secondaires (Vu Bá Tuoc, *La préservation de la pureté et de la clarté*, vol.1, p.157).

3.2 Brièveté

Ce critère correspond à la loi du moindre effort du langage. Il figure nettement dans la vietnamisation des mots polysyllabiques issus des emprunts étrangers et des calques.

français	vietnamien
enveloppe (bicyclette)	lốp
chambre à air	sam
commissaire	câm, cò
lambretta (italien)	xe lam
hang không mẫu ham (porte-avion) (calque du chinois)	tàu sân bay

3.3 Capacité de se raccourcir

Comparons les deux termes suivants:

máy bay truc thang
("avion monter verticalement hélicoptère")

máy bay lên thang
("avion monter verticalement")

Selon ce critère, il faut choisir "máy bay truc thang" car on peut dire brièvement "hai truc thang" (2 hélicoptères) mais on ne dit pas "hai lên thang" ou bien dans une autre situation de communication, on ne dit pas "hai lên thang lên thang" (2 hélicoptères montent verticalement) mais on dit "hai truc thang lên thang".

3.4 Caractère "systématique"

Tous les vocables d'une langue sont en relation dans les rapports paradigmatiques et dans les rapports syntagmatiques.

3.4.1.

Quant aux rapports paradigmatiques, il faut recourir au critère "exactitude" pour éliminer des homonymes (les homonymes vietnamiens ont la même forme graphique et la même forme phonique) en appliquant la commutation. Exemples:

homonymes	signifié (sens)
phô	rue
phô	maison dans une ville
ôm	malade
ôm	maigre
hòm	malle
hòm	cercueil

3.4.2.

Quant aux rapports syntagmatiques, ce critère repose sur les possibilités de se combiner et de se raccourcir des vocables. On pourrait reprendre comme exemple les deux termes "máy bay truc thang" et "máy bay lên thang".

on ne dit pas:	mais on dit:
1- hai máy bay lên thang lên thang (hélicoptère)	hai máy bay truc thang lên thang
2- hai máy bay lên thang tôt (hélicoptère)	hai máy bay truc thang tôt
3- hai lên thang tôt	hai truc thang tôt

A travers les exemples ci-dessus, s'il faut choisir "máy bay truc thang" au lieu de "máy bay lên thang" parce qu'il possède la capacité

de se combiner avec d'autres mots de la phrase ("lên thang, tôt) et de raccourcir lui-même ("hai truc thang"), c'est pourquoi son usage est plus facile et plus large.

3.5 Caractère "représentatif" ou "suggestif"

Prenons comme exemple dans les vocables (noms composés):

xe dap et xe máy (bicyclette)
véhicule pédaler véhicule moteur

Il faut choisir "xe dap" car il fait comprendre "on fait marcher le véhicule en pédalant".

3.6 Caractère "populaire"

Ce critère repose sur l'affection, sur les tabous du peuple par exemple au lieu de dire "nhà ia", "nhà dái", il faut dire "nhà vê sinh" ou "câu tiêu" (toilettes, WC), quoique ces deux derniers soient d'origine chinoise. Car ce n'est pas poli, ou c'est grossier de dire "ia", "dái" (chier, pisser)

3.7 Fréquence d'emploi

Ce qui implique aussi le caractère "populaire", l'usage courant ou plus vaste, dépend de la fréquence d'emploi d'un mot ou d'un terme.

4. IDENTIFICATION OU SENTIMENT LINGUISTIQUE

Pour unifier la langue et pour la développer, la normalisation est nécessaire et doit être vigoureuse. Mais dans le Nord et surtout dans le Sud du Vietnam, certaines personnes (les sudistes) ne veulent pas s'identifier; ils veulent garder leurs particularités linguistiques au niveau lexical et au niveau phonétique.

4.1

A l'heure actuelle, à Ho Chi Minh Ville, on continue à employer dans certains secteurs, deux mots ou deux termes pour exprimer la même réalité (l'un du Nord, l'autre du Sud) par exemple:

giây nôi (du nord)
diên thoai (du sud) = le téléphone

4.2

1. Certaines personnes (nordistes) veulent garder la même prononciation.

Par exemple:

ils prononcent le (v) avec une très faible labialisation, par contre les nordistes avec une forte labialisation

exemple: va =(et)

2. Les consonnes vietnamiennes sont des consonnes implosives. Mais les Nordistes les prononcent avec une certaine distinction précise. Cependant les Sudistes le font sans distinction; par exemple:

mac (= habiller)
mat (= visage)

lan (hoa lan= sorte de fleur)
lang (khoai lang= patate)

3. Il en est de même pour les voyelles finales

[ɛ] et [u]) par exemple **sao** et **sau** (étoile, derrière)

A l'heure actuelle, au contact direct de deux parties du pays, le Nord et le Sud du Vietnam, après la réunification (1975) la normalisation est indispensable. Il faudrait procéder d'abord "écrire des dictionnaires et des manuels de grammaire en suivant des démarches vraiment scientifiques (Nguyen huu Lai, ibid;)

La recherche exige des efforts considérables des sociolinguistes
et des linguistes vietnamiens.

Nicolas TSEKOS
URA-SUDLA CNRS 1164 Rouen
Université de Rouen.

ASPECTS POLYNOMIQUES DU GREC MODERNE

INTRODUCTION.

Dans la littérature scientifique concernant les contacts de langues, le cas du grec est lié au concept de diglossie. Or, nous pensons que les choses en Grèce ont changé au point de ne plus pouvoir parler de diglossie au sens traditionnel du terme étant donné que la variété jadis dominante, la Katharévoussa, est aujourd'hui considérée comme une langue morte. Toutefois ses traces subsistent encore dans le discours des Grecs, ce qui fait que la situation actuelle est trop complexe pour que nous puissions la traiter au moyen des concepts couramment utilisés pour les contextes de variation. C'est pourquoi nous allons essayer de voir si le concept de langues polynomiques est applicable au contexte du grec moderne.

Nous donnons en préalable notre définition du grec moderne: nous entendons par là le modèle abstrait que l'on peut tirer de l'ensemble des pratiques langagières des hellénophones analysées dans leur fonctionnement sociolinguistique. Par conséquent, on est amené à aborder des problèmes théoriques qui ne sont pas aujourd'hui, à notre connaissance, aussi poussés en Grèce que dans d'autres pays.

Ainsi, le présent travail consiste en quelques réflexions sur le grec moderne concernant les faits glottopolitiques et les comportements épilinguistiques des Grecs, le concept des langues polynomiques étant le point de départ. En d'autres termes, nous devons répondre à la question de base sous-jacente à nos réflexions, à savoir le grec moderne est-il ou non une langue polynomique.

1. APERÇU DE LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE ACTUELLE.

Nous supposons connue la situation de diglossie qui existait en Grèce (cf. PRUDENT F.L. 1981; FERGUSON C.A. 1959). Nous devons ajouter pour notre compte aux critiques faites au modèle de FERGUSON, que les deux variétés n'étaient pas clairement délimitées: pour la Katharévoussa, il s'agissait d'un continuum qui allait d'un pôle extrêmement puriste à un pôle plus tolérant, comportant des interférences avec la variété populaire. Et à l'intérieur de la variété dominée, on distinguait entre variétés véhiculaires des grands centres urbains, dialectes régionaux et des cas extrêmes des mouvements dhimoticistes.

Cette situation a bien entendu évolué depuis les émeutes sanglantes du début du siècle: l'usage tend vers la variété populaire, au point qu'on ne peut plus parler d'un système codifié à propos de la Katharévoussa mais de quelques expressions marquées de prestige. On en trouve une description dans SETATOS 1973¹: "si on regarde de près la langue parlée dans les grands centres urbains, on trouve bien des formes et des mots de la Katharévoussa, mais jamais tout un discours sauf des cas précis", et plus loin "on n'utilise que des mots, des morphèmes, des expressions figées".

1.1 Les faits glottopolitiques.

Ainsi, les vingt dernières années, deux importantes interventions glottopolitiques ont influencé les pratiques langagières des Grecs. Plus précisément:

- En 1976, la variété "Dhimotiki" est reconnue comme langue officielle et devient la base de l'enseignement.

- En 1983, avec la réforme monotonique, le système graphique a été simplifié: on abolit les diverses marques d'accent, en n'en gardant qu'une seule sur les mots ayant plus d'une syllabe.

Nous posons donc que ces deux interventions glottopolitiques font que cette situation présentée depuis longtemps en termes de diglossie, est aujourd'hui caractérisée par un véritable renversement. Cela signifie qu'avec la loi de 1976, qui n'a fait que légitimer un changement déjà effectué, la domination institutionnelle qui favorisait la hiérarchisation des rôles, ne favorise plus les formes de la Katharévoussa; elles n'ont pas toutefois perdu tout prestige, au point de devenir la nouvelle variété dominante.

A ce premier bilan, nous faisons l'hypothèse que dans l'état actuel des choses, le domaine hellénique comporte des dialectes régionaux et des variétés véhiculaires répandues autour des grands centres urbains (p.ex. Athènes, Patras, Thessalonique), plus ou moins imprégnées des formes de la Katharévoussa.

1.2 Les valeurs symboliques.

Du point de vue des valeurs symboliques investies dans les formes des deux pôles, nous pensons que la Dhimotiki a toujours été considérée comme la langue du peuple, avec tout ce que cela entraîne en termes axiologiques (peuple en tant que composante de base de la nation dans le sens positif, mais aussi dans le sens du "populisme", du "bas niveau" selon les puristes). D'autre part, l'oppression de la dictature (1967-1974) est indissolublement liée à l'usage des formes de la Katharévoussa, qui en même temps renvoie au grec ancien, c'est-à-dire à un passé glorieux selon les mythes fondateurs de la nation grecque, aux racines de notre langue dans le discours puriste.

1.3 Variétés et intolérance.

Vu le fait que ces changements ont eu lieu récemment, la différenciation d'âge joue un rôle important parmi d'autres facteurs dans la représentation de la langue chez les individus. Nous pouvons penser qu'en ce moment en Grèce, pour faire une classification un peu grossière, les sujets des interactions verbales sont

- a) des gens qui ont appris à l'école et ont utilisé dans une majeure partie de leur vie la Katharévoussa,
- b) des gens qui ont changé de pratiques langagières, au moins dans le domaine de la langue écrite, relativement tôt,
- c) des jeunes qui ont reçu un enseignement en Dhimotiki. En plus, les brassages de population, résultat de l'exode rural, ont entraîné des mélanges de variétés différentes.

Etant donné ces éléments, nous pouvons affirmer dans un premier temps l'intercompréhension et en plus, nous pensons que les consensus nécessaires à l'interaction verbale sont favorables dans le cas grec à l'intolérance.

1.4 La variation du grec moderne.

Nous donnerons par la suite quelques exemples du fonctionnement du grec moderne en nous appuyant surtout sur nos observations des pratiques langagières. Il s'agit en fait d'un corpus ad hoc comportant des exemples de fonctionnements discursifs, des cas de phonologie et de morphologie, des faits de lexique, constatant l'existence de la variation.

1.4.1 La variation graphique.

Notre réflexion sur la variation graphique porte d'abord sur le système qu'on rencontre sur les boîtiers (que nous noterons "B") et sur les modes d'emploi (désormais "ME") de dix médicaments fabriqués après 1988. Quatre de nos dix textes ont le même système graphique sur B et sur ME, les trois d'entre eux-ci étant écrits en système monotonique et le dernier en système polytonique. Des six restant, les trois ont B en système polytonique et ME en système monotonique, tandis que sur les trois autres se passe l'inverse.

La variation graphique subsiste aussi au niveau de l'orthographe et surtout en ce qui concerne la simplification de certains doubles signes graphiques mais aussi quelques suffixes flexionnels du groupe nominal.

Pour les doubles signes graphiques, deux exemples représentatifs sont ceux du mot "train" (cf. [1a])² et du mot "oeuf" (cf. [1b]). Pour les deux cas, les dictionnaires ont substitué récemment les diphtongues avec des signes graphiques simples, mais on trouve dans les manuscrits (que ce soit des oeuvres littéraires ou des écrits administratifs, surtout sur les quais et les horaires) les deux formes.

D'autre part, certains substantifs féminins qui en grec ancien (et par conséquent en Katharévoussa aussi) se terminaient en "-i[" , se trouvent aujourd'hui écrits soit avec "-i" (cf. [2a]) soit avec "-g" (cf. [2b]), suivant les préférences des auteurs, le type en "-g" ayant tendance à se généraliser.

1.4.2 La variation morphologique.

Au niveau morphologique, un bon nombre des cas qui pour la plupart sont désignés comme "types irréguliers" dans la grammaire enseignée à l'école, présentent un intérêt pour nous.

Pour les adverbes, l'hésitation existe entre deux désinences, une appartenant au système savant, "-x[" (cf. [3a]) et une appartenant au système populaire, "-a" (cf. [3b]).

Le génitif singulier de certains substantifs féminins accepte aussi deux formes différentes, la première en "-ex[" , la deuxième en "-g[" (cf. [4a]). On trouve aussi des doubles formes pour le masculin (p.ex. "-e[" / "-ade[" ; "-oi" / "-gde[" , nominatif plr. cf. [4b]).

Le système verbal est par ailleurs très riche, surtout à l'imparfait (p.ex. "-otra" / "-aca" 1ère personne du singulier cf. [4c]; "-olarse" / "-olarsam" 1ère personne du pluriel cf. [4d]; "-omsam" / "-omsotram" / "-oramse" 3ème personne du pluriel cf. [4e]), mais aussi au présent (p.ex. "-a" / "-aei" 3ème personne du singulier cf. [4f]).

1.4.3 La variation phonologique.

Au niveau de la variation phonologique, on note l'alternance vocalique dans certaines désinences, et notamment "-otle" / "-ole" (1ère personne plr. du présent cf. [5a]), "-otlai" / "-alai" (1ère personne sng. du présent cf. [5b]), "-e" / "-i" (1ère personne plr. du présent, variation dialectale cf. [5c]) pour les verbes, des alternances du type "-x" / "-ot" (suffixe adverbial, variation dialectale cf. [5d]), "-a" / "-g" (nominatif singulier cf. [5e]), pour le système nominal.

On pourrait noter aussi des alternances consonantiques. On trouve à côté du [l] palatal le [l] mouillé originaire du Pelloponèse et le [l] postérieur du Nord de la Grèce. Finalement l'alternance "k" / "q" (cf. [6]) est beaucoup moins systématique.

1.4.4 La variation lexicale et syntaxique.

Le domaine du lexique est assez complexe, à cause de la diglossie mais aussi à cause des nombreux emprunts. Sans vouloir approfondir sur ce sujet, nous donnons quelques exemples épars des doubles formes (cf. [7]).

Enfin, un des exemples typiques de variation syntaxique est celui de la rection de certains verbes, qui au Nord de la Grèce sont employés avec accusatif tandis que partout ailleurs on emploie le génitif (cf. [8]).

Pour finir, nous ne pouvons nous empêcher de nous référer à un mode d'emploi d'ordinateur publié en 1989, dans la première page duquel on trouve deux traductions différentes de l'expression "marque déposée": la première est une expression figée de la Katharévoussa, la deuxième un essai de traduction en grec moderne (cf. [9]).

Après cette brève description, il est clair que le grec moderne est une langue à variations; il s'agit d'une syncrase, d'une synthèse qui dépasse la dichotomie Katharévoussa / Dhimitiki.

1.5 Première conclusion.

Ainsi, le concept des langues polynomiques nous paraît à première vue parfaitement applicable au grec moderne, puisque nous trouvons dans ce contexte sociolinguistique un bon nombre des traits définitoires du concept. Pourtant, si nous examinons les faits de près, cette première conclusion est vite remise en cause.

2. LE DISCOURS METALINGUISTIQUE ET EPILINGUISTIQUE.

Il faudrait ici se rappeler que le concept des langues polynomiques est un concept sociolinguistique et empirique, lié à la variation, mais toutes les langues à variation ne sont pas polynomiques. Les différences sont du domaine des hiérarchies, de l'intertolérance et de la norme.

2.1 Problème de codification.

Du point de vue de la codification, on trouve diverses descriptions d'une norme intralinguistique. Par un travail contrastif entre ces descriptions, il semble que l'on puisse dégager le caractère peu stable de la norme linguistique, par rapport aux langues hautement codifiées.

Si nous prenons l'exemple de la grammaire enseignée à l'école, écrite dans les années 1940 et mise à jour par une commission de spécialistes, la variation y est clairement présente soit sous forme des types doubles soit en tant que cas irréguliers. Son caractère se veut essentiellement descriptif, comme on lit dans TOBAIDIS D.E. (1989: 24)³: "...elle est obligée (la grammaire) de choisir parmi certaines formes (p.ex. jahomsam, jahomsotram, jahoramse)... bien entendu chacun emploie la forme de son pays natal". Cela implique que malgré ces efforts de codification, on reconnaisse diverses modalités d'existence au grec moderne. Le mouvement de mutation est aussi perceptible dans le contenu des dictionnaires qui depuis 1976 a considérablement changé. Nous pourrions donc penser que la composante des forces de l'action de l'état sur l'interaction verbale tend vers le libéralisme glottopolitique qui s'appuie justement sur cette multiplicité des formes.

2.2 Les jugements épilinguistiques.

Or la norme induite de l'idéologie linguistique se manifeste dans les jugements épilinguistiques des locuteurs qui, tout en reconnaissant la variation, émettent des jugements de valeur sur telle ou telle forme. Sans prétendre faire une enquête détaillée, nous avons présenté à une dizaine de personnes les trois formes citées ci-dessus (jahomsam, jahomsotram, jahoramse). Tous les sujets ont reconnu toutes les trois formes mais n'ont accepté qu'une ou deux d'entre elles comme appartenant à la langue standard, au "grec correct", faisant preuve d'une attitude normativiste, bref, ont reconnu une hiérarchisation entre diverses variétés. Nous avons eu les mêmes résultats avec les formes de rection du Nord de la Grèce qui, pour les Athéniens, sont considérées comme des déviances par rapport au grec standard.

Toutefois, la hiérarchisation dans le cas grec n'implique pas toujours une volonté de sanction. La plupart des sujets interrogés ont tout de suite ajouté que le grec est en fait une langue riche qui ne peut pas entrer dans les moules restrictifs d'une grammaire. Cette multiplicité des formes est donc conçue plutôt comme un élément de richesse. Il reste à confirmer ces réponses par une enquête plus approfondie.

Nous devons pour terminer dire quelques mots sur le discours des couches culturellement hégémoniques qui, pour une grande partie est un discours puriste; celui-ci remet en cause la qualité des interactions verbales, présente le grec moderne comme une langue dévalorisée, découpée de ses racines, déformée chaque jour par les mass-média, l'enseignement et le langage du pouvoir⁴. Cette action des puristes, qui est acceptée par un bon nombre des locuteurs, nous semble être génératrice d'hypercorrections et de mutisme: elle ne fait que

renforcer auprès des Grecs le phantasme de la norme et pose un obstacle à l'autogestion langagière.

CONCLUSION.

Finalement, nous ne pouvons guère conclure sur le caractère polynomique du grec moderne, la hiérarchisation des variétés et la référence à une norme idéologique étant des éléments présents dans la situation sociolinguistique grecque. Nous pouvons en revanche affirmer qu'on y trouve de nombreux aspects polynomiques en attendant des recherches sociolinguistiques plus poussées, qui doivent comparer les jugements épilinguistiques avec les pratiques langagières réelles afin de mettre au clair une configuration plus détaillée du grec moderne.

BIBLIOGRAPHIE

- CLAIRIS Ch., 1990, *Ōelasa āemijg[ākxrrokocia[*, (Thèmes de linguistique générale), Nefeli/ Glossologia, Athènes, p.p. 230.
- COLLECTIF, 1988, *Dgkorio[diakoco[cia sg ckxrra*, (Discours public sur la langue), Domos, Athènes, p.p. 246.
- FERGUSON C.A., 1959, "Diglossia" dans *Word* n° 15, p.p. 325-340.
- FRAGOUDAKI A., 1987, *ākxrra jai ideokocia*, (Langage et idéologie), Odisseas, Athènes, p.p. 273.
- MARCELLESI J.B., 1976, "Norme et hégémonie linguistique" dans *Cahiers de linguistique Sociale* n°1 *La Norme*, CRECO/ Publications de l'Université de Rouen, Mont Saint Aignan, p.p. 89-95.
- MARCELLESI J.B., 1986, "Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman" dans *Cahiers De Linguistique Sociale* n° 9, IRED / GRECSO, Mont Saint Aignan, p.p.21-29.
- MARCELLESI J.B., 1987, "L'action thématique programmée: 'Individuation sociolinguistique corse' et le corse langue polynomique" dans *Etudes Corses* n° 28, Corte, p.p.5-20.
- PRUDENT L.F., 1981, "Diglossie et interlecte" dans *Langages* n° 61 *Bilinguisme et diglossie*, Larousse, Paris, p.p. 23-38.
- SETATOS M., 1973, "Uaimolemokocia sg[jahaqetotra[" (Phénoménologie de la Katharévoussa) dans *DGLOSIJG āKXRRRA*, Grigoris, Athènes.
- THIERS J., 1989, *Papiers d'identité(s)*, Levie: Albiana, 298 pages.
- TOBAIDIS D.E., 1989, *ākxrrocqauia*, (Glossographie), Epikairoitita, Athènes, p.p. 292.

C O R P U S

- 1a. sqaimo, sqemo [tr'eno]: "le train".
 1b. atco, a o [avc'o]: "l'oeuf".
- 2a. apouari [ap'ofasi]: "la décision"
 2b. apouarg [ap'ofasi]: "la décision"
- 3a. jakx[[kal'os]: "bien"
 3b. jaka [kal'a]: "bien"
- 4a. pirsex[/ pirsg[[p'isteos] / [p'istis]: "de la foi"
 jt eqmgreg[/ jt eqmrg[[kivern'iseos] / [kiv'ernisis]: "du gouvernement"
- 4b. pqalasetse[/ pqalasetade[[pramateft'es] / [pramateft'aðes]: "les marchands ambulants"
 uotqmaqeoi / uotqmaqgde[[furnar'ei] / [furn'ariðes]: "les boulangers"
- 4c. acapotra / acapaca [acap'usa] / [ac'apa a]: "j'aimais"
 likotra / likaca [mil'usa] / [m'ilaca]: "je parlais"
- 4d. jaholarse / jaholarsam [kah'omaste] / [kah'omastan]: "nous étions assis"

- rjepsolarse /rjepsolarsam [skept'omaste] / [skept'omastan]:
 "nous pensions"
- 4e. jahomsam /jahomsotram / jahoramse [k'ahodan] / [kah'odusan] /
 [kah'osade]: "ils étaient assis"
 bkepomsam /bkepomsotram /bkeporamse [vl'epodan] / [vlep'odusan]
 / [vlep'osade]: "ils se regardaient"
- 4f. acapa /acapaei [acap'a] / [acap'ai]: "il aime"
 lika / likaei [mil'a] / [mil'ai]: "il parle"
- 5a. jamotle/ jamole [k'anume] / [k'anome]: "nous faisons"
 molifotle / molifole [nom'izume] / [nom'izome]: "nous pensons"
- 5b. htlotlai /htlalai [him'ume] / [him'ame]: "je me rappelle"
 joilotlai /joilalai [kim'ume] / [kim'ame]: "je dors"
- 5c. pale /pali [p'ame] / [p'ami]: "allons"
 (ma)uale / (ma)uali [f'ame] / [f'ami]: "que nous mangions"
- 5d. pamx /pamot [p'ano] / [p'anu]: "en haut"
 jasx /jasot [k'ato] / [k'atu]: "en bas"
- 5e. ajqia /ajqg [akrja] / [akri]: "le coin"
6. adequo[/ adequo[[aðelf'os] / [aðerf'os]: "le frère"
7. aqaporisi /jakalpoji [arapos'iti] / [kalab'oki]: "le maïs"
 apidi /avkadi [ap'iði] / [axl'aði]: "la poire"
 peseimo[/jojoqa[[petin'os] / [k'okoras]: "le coq"
 oijo[/rpisi ['ikos] / [sp'iti]: "la maison"
 aqso[/ wxli ['artos] / [psom'i]: "le pain"
8. som kex /.sot kex [tonl'eo] / [tul'eo]: "je lui dis"
 som sgkeuxmx / sot sgkeuxmx [tontilefon'o] / [tutilefon'o]: "je lui
 téléphone"
9. rgla jasasehem [simakatat'en]: "marque déposée"
 jasaseheilemo rgla [katathim'enos'ima]: "marque déposée"

Françoise VANNUCCI-ALBERTINI
Université de Corse

LE DISCOURS CORSE SUR LA POLYNOMIE

Lorsqu'il m'a été demandé de réfléchir au "Discours Corse sur la Polynomie", j'ai immédiatement opéré une corrélation avec l'affirmation d'identité.

En effet, si l'affirmation d'identité, ici maintenant, semble vouloir en dire plus que le terme "identité" lui-même, il me semble que le Discours Corse sur la polynomie en dise bien plus que le concept seul. Les productions langagières sont des productions de sens inévitablement liées à un ensemble plus vaste de processus identitaires qui dépendent de la situation sociopolitique, du contexte dans lequel elles trouvent leur origine.

Il aurait été trop fastidieux pour les auditeurs de dresser une compilation de citations prises çà et là, sur l'objet de mon intervention et cela aurait été sans intérêts pour ceux qui viennent ici, d'une certaine façon, s'informer et découvrir la Corse. C'est pour cela que j'ai préféré proposer une autre lecture du "Discours Corse sur la Polynomie".

S'il est banal de dire que la revendication linguistique a été le fer de lance depuis les années soixante-dix, du mouvement identitaire, le simple fait de l'évoquer, même sous l'angle de la polynomie, implique qu'il n'y a pas de neutralité possible dans un secteur aussi signifiant: d'emblée les clivages politiques refont surface parce qu'il est le lieu d'un enjeu qui véhicule une idéologie de la langue.

Après cette façon un peu abstraite de poser le problème, l'analyste du discours que je suis ici se doit d'être plus claire pour faciliter la compréhension d'une dimension afférente à la complexité du problème linguistique Corse.

Si l'on reprend le schéma qui ne conçoit pas de nuances entre les défenseurs de la polynomie et leurs opposants, la scène de l'espace public insulaire semble se diviser en blocs distincts d'appartenance idéologique:

-Il y a ceux qui assimilent la réalité polynomique du corse à l'anormalité, prétextant qu'il s'agit là d'un handicap chronique, qui devient un obstacle majeur pour que - dans cette logique- le Corse ne puisse accéder au statut de langue mais aussi pour que l'idée même d'enseignement soit évacuée d'entrée.

-En face de ce clan, de ce "front du refus", constitué par des esprits réactionnaires -dans le sens où ils nient tout dynamisme non seulement à la langue mais aussi au reste- on retrouve le discours qui se qualifie lui-même de "militant de la langue" représenté par les porte-paroles du mouvement culturel qui soutiennent et diffusent depuis le début, que la variation est facteur de richesse et qu'elle ne remet pas en cause l'unité de la langue mais qu'elle la renforce au contraire.

Au sein de ce groupe idéologique il est à souligner que depuis quelques années un clivage semblait voir le jour: il est vrai que depuis la création d'un cursus complet de langue et culture corses à l'Université de CORTI l'équipe langue a été tenue d'opérer certains choix conceptuels.

L'orientation de la sociolinguistique corse a introduit de nouvelles données qui méritaient d'être soumises au débat. Ce qui, au départ, n'était qu'enrichissement théorique semblait à certains une prise de pouvoir légitimée par l'instance formelle nouvelle "l'Université". Une décrispation de la situation semblait alors nécessaire à tous et différentes rencontres ont été organisées comme celle de VIZZAVONA et du PALAZZO NAZIUNALE, siège du Centre de recherches corses. Un numéro spécial de *Rigiru*, la seule revue littéraire en langue corse ("A Lingua" n°25) a même été consacré à la définition d'une philosophie de la langue et de l'enseignement. D'autres rencontres, interventions ou communications ont été nécessaires à l'explicitation de la nouvelle situation.

L'Université a été le lieu de dialogue entre le Nord et le Sud, elle a su déployer sa diplomatie en faveur d'une attitude consensuelle. Ce qui permet d'affirmer aujourd'hui, qu'il n'y a jamais eu de divergences de fond (tout au moins sur le concept "polynomie") chez les défenseurs de la langue, que le brouillard de ce qui apparaissait au début comme une querelle s'est vite dissipé comme si la parole corse avait gardé toute sa force conjuratoire.

Un tel état de choses, même présenté de façon un peu manichéenne par un discours caricatural, n'en reste pas moins un aspect conflictuel de la réalité corse. Aspect conflictuel qui selon l'histoire peut rester latent ou bien éclater à l'occasion d'un moment de crise.

Je n'ai pas oublié la polynomie dans ma démonstration car si chaque langue obéit à une logique qui lui est propre, on peut dire que pour la situation présente la logique de la norme plurielle est la trace signifiante dans le discours d'un "ici culturel" structuré topologiquement par l'île. Sa polynomie linguistique est la trace vivante qui nous montre comment s'est constituée l'histoire de la communauté. Elle s'érige en facteur explicatif de l'identité dynamique, impulsée par l'intolérance et la volonté de syncrasie.

L'île obéit à sa propre logique, c'est pour cela qu'elle ne connaît pas, traditionnellement, les lois du centre et de la périphérie, du majoritaire et du minoritaire.

Dans l'hypothèse où une standardisation tenterait d'être imposée -par le haut-, ou une prise de pouvoir s'opérerait déclenchant par là même "une guerre contre les barbares" un processus de survie de la polynomie pourrait se déclencher car l'homéostasie linguistique interne à l'île ne saurait accepter les coups de force. Il existe -ici- des éléments qui marquent, qui prouvent que les Corses manifestent envers leur langue une forte loyauté linguistique. C'est cette fidélité incontournable à la langue et à la polynomie qui la structure qui fait que les Corses ont conscience d'appartenir à une même entité, et de parler une seule langue.

La polynomie est un vécu linguistique, c'est elle que les Corses ont promu au rang de "langue" par un acte de volonté populaire que sous-tend une attitude suzeraine, majeure, dans un domaine qui la regarde. Ceci n'a pu se réaliser que parce que la communauté a su mesurer le péril d'une glottophagie impulsée de l'extérieur - d'un autre centre qu'est l'Etat-Nation issu de la Révolution de 1789.

Mais quel qu'il soit, le discours corse sur la polynomie ne peut être compris s'il est détaché du substrat culturel qui l'a généré et dont le trait fondamental est la "logique segmentaire égalitaire".

Cette "segmentarité égalitaire" suppose l'existence, l'imbrication et la complémentarité de trois paliers, de trois espaces d'appartenance définissant chacun un aspect de l'identité corse. Selon l'analyse de José GIL, je cite, "être Corse, c'est d'abord appartenir à une famille et à un village; ces deux entités en supposent l'existence d'une autre qui les englobe: l'île, le corps primitif".

Cette polylogique sociale me fait dire que les phénomènes observés dans le champ du politique peuvent être transposés à l'analyse sociolinguistique. Je propose alors qu'ils s'accompagnent d'une réflexion interdisciplinaire, par exemple, sur l'exode rural et le mode d'urbanisation propre à la Corse actuelle. Ces mouvements en sédentarisant autrement ont provoqué (et cela ne fait que commencer) des brassages de populations, des mélanges de variétés linguistiques, une nouvelle stratification sociale et probablement une nouvelle identité linguistique.

A mon sens cela doit être réalisé rapidement si l'on veut que la langue corse reste dans l'avenir le domaine où toute communauté se reconnaît - dans la fusion - pour montrer qu'elle est prête à l'ouverture sur l'Europe.

Pour conclure, il me semble que le concept de la Polynomie proposé par Monsieur MARCELLESI permette dans la situation corse d'abord de théoriser un vécu, réhabilitant ainsi un autre vécu structurant de la langue: son oralité.

Il est courageux parce qu'il permet un discours qui sait relever le défi de sa propre complexité, à l'heure des rouleaux compresseurs.

Il est fondamental parce qu'en tant que "concept fort" il peut être un adjuvant à la Démocratie pour peu que l'on sache en déterminer ses applications, par exemple dans le domaine de l'enseignement.

Il est enfin, par essence, profondément dynamique et intégrateur parce qu'il laisse la porte ouverte en mettant à la disposition de la communauté un système linguistique tolérant identifié par ses locuteurs en tant que "langue corse d'aujourd'hui".

BIBLIOGRAPHIE

Abraham MOLES 1982: *Labyrinthes du vécu*, Paris, Librairie des Méridiens, Sociologie au quotidien.

Georges BALANDIER 1984: *Anthropologie politique*, Paris, PUF, Collection Quadrige.

Peter BERGER, Thomas LUCKMANN 1986: *La construction Sociale de la Réalité*, Paris, Méridiens, KLINCKSIECK, Sociétés.

José GIL 1984: *La Corse: Entre la liberté et la terreur*, Paris, Editions de la Différence.

Rigiru 1988: N° 25 "A Lingua", Lopigna.

Kyrn 1988: N° 217 "Lingua Viva", Ajaccio, Editions Cynos et Méditerranée.

TABLE DES MATIERES

Après le titre de la communication, la table des matières présente entre parenthèses les initiales de l'atelier où le texte a été proposé à la discussion.

C.P	Codification et polynomie
C.S	Codes et standards
D.D.C.L	Définition, descriptions, classifications des Langues
G.G	Glottopolitique et glottodiadactiques
G.L	Gangues et langues
G.P.C.	Glottopolitique et polynomie corses
P.P	Polynomies, polynomisations
S.A	Situations arabophones
T.P	Textes et polynomie.

Les textes communiqués aux participants mais non présentés dans les ateliers sont notés (*).

1. Victor Gelu, *Chansons provençales*, 1856; *Avertissement*. Dans: *Oeuvres complètes de Victor Gelu*, rééditées par Marcel Petit, Raphaële, 1986.
2. Ouv. cité note 1, *Notes du Pègou*.
3. *La Sartan*, 13.2.1892, *Lei bàbi*, Père Mazière. Voir aussi *La Marseillaise* des 2 et 9.6.1988 où Jean-Yves Casanova actualise ce texte pour donner un avertissement à des descendants de **Babis** et autres racistes envers les travailleurs immigrés.
4. Ouv. cité note I, *Notes du Parisien*.
5. Victor Gelu, *Chansons provençales et françaises*, 1840. *Avertissement*.
6. *Note justificative* pour la publication de l'édition de 1855-56 des oeuvres de V. Gelu; manuscrit (archives municipales de Marseille).
7. Victor Gelu, Ouv. cité n.1, *Avertissement de Nouvè Granè*.
8. Valère Bernard, *Bagatouni*, 1889.
9. *Le Galoubet*, 12.5.69. *Tistè, lou reire-grand*.
10. Armana Marsihès, 1889, *Folle enchère*.
11. *Le Galoubet* 4.11.68, n°1. *La premiero a Moussu lou Parfet*.
12. *Le Galoubet*, 20.1.69, *Minicou loi Pantailhaire à seis vesins...*
13. *Le Galoubet*, 11.11.68, *Lettre de Cassis*.
14. *Le Marseillais*, 23.10.70. *Lettre d'un prisonnier gascon*.
15. *Le Spectateur du midi*, 31.12.48. *Le jour de Noël*, Charles Cahier. (c'est le chant du Sybille).
16. *Armana Marsihès*. 1892, p.17 et 28-29.
17. *Lou tron de l'èr?* 22.3.77. *La lingo doou Miejour*, B. Artou.
18. *Le Galoubet*, 25.11.68. *Lettro à Moussu lou Prefet*.
19. *La Sartan*, 16.5.91, *Une lettre d'Horace Bertin*.
20. *Le Galoubet*, 2.10.69. *Lettro Prouvençalo*.
21. *Armana Marsihès*, 1891, *Cronico*, p.8.
22. *Le Galoubet*, 2.12.69. *Lettro Prouvençalo*.
23. *Lou Tron de Lèr*. 14.7.77. *Profession de fe*.
24. *Lettre de Victor Gelu au Tron de l'èr*, 18.6.82. (Corresp. à paraître)
25. *Lettre de V.G. à Auguste André*, 30.4.77
26. Pierre Bellot, *Obros coumpletas*, 1841. *A meis lectours*.
27. *Lou Trelus de l'Aubo prouvençalo*, juin 1876.
28. Ouv. cité n.5, *Préface*.
29. *Le Petit Marseillais*, 6.12.88. *La catastrophe de la Joliette*.
30. *V. G. à Alexandre Mouttet*, 10.5.64, 16.4.65, 25.1.67, (Corresp.)
31. *V.G. à Antide Boyer*, 11.6.78, (Corresp.)
32. *Armana Marsihès*, 1890; *Cronico*, p.19. et 23.
33. *V. G. à Bartélémy Pietra*, 12.3.83. (Corresp.)
34. *Le Sémaphore de Marseille*, 18.9.40. *Le Bonnet et le chapeau*.
35. *L'Oursin*, 5.12.85. *Une chaire de provençal*.
36. *V.G. à B. Pietra*, 24.11.57.
37. *La Sartan*, 8.8.91. *Basarutagi*.
38. Ouv. cité n.25, *Préface*.
39. *Le Sémaphore ...*, 18.9.40. *Chichoï vo lou Nervi de Moussu Long*, (Compte rendu de l'oeuvre de G. Bénédit).

- ⁴⁰. *Le Spectateur du midi*, 6.12.48, au *Feuilleton*.
- ⁴¹. *V.G. à Roumanille*, 31.10.52. Publié par Jean-Yves Casanova dans: *Cahiers critiques du patrimoine*, Victor Gelu, 1986-1; *Obradors occitans en Provença*. PP. 95-97.
- ⁴². *Le Radical de Marseille*, 9.2.90. *La Confrérie du Dahlia bleu*.
- ⁴³. Jean-Yves Casanova, *Lecture des commentaires de l'oeuvre de Victor Gelu*, dans *Actes du colloque V.G., Marseille au XIXème siècle*. CREOP, Université de Provence, 1986. (Notion de langue "paternelle").
- ⁴⁴. *Lou Tron de l'èr*, 13.7.79. *La lingo de Prouvènco*, F. Malan.
- ⁴⁵. *Lou Tron de l'èr*, 7.7.77. *Uno lettro dè Louis Jourdan*.
- ⁴⁶. *Le Phocéén*, 22.2.57. *Victor Gelu*.
- ⁴⁷. *Le Radical de Marseille*, 6.7.90. *Confrérie du Dahlia bleu*.
- ⁴⁸. *Le Radical de Marseille*, 16.11.90. *L'Armana Marsihès*.
- ⁴⁹. *Le Radical...*, 26.4.91. *Monuments aux poètes*.
- ⁵⁰. *Le Sémaphore...*, 5.3.30; *Chronique littéraire*.
- ⁵¹. *L'Actualité*, 8.4.88. *Un interview innocent*.
- ⁵². *Ouv. cité n.1, Lou Parisien*.
- ⁵³. *Armana Marsihès*, 1897.
- ⁵⁴. *Lou Tron De l'èr*, 6.1.77, *Trounatisso*, Pèire Mazièro.
- ⁵⁵. *La Sartan*, 22.8.91. *Lou Patouas*.
- ⁵⁶. *La Gazette du Midi*, 24.25. 1.57.
1. Voir A. Kostallari, *Gjuha letrare Kombëtare shqipe dhe epoka jonë*, Tirana, 1988, p. 145.
2. *Ibid.*
3. J. Thiers, "Le corse, l'insularité d'une langue", in G. Vermes, *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t.2, L'Harmattan, Paris, 1988.
4. Voir J. Gjinari, *Dialektologjia e gjuhës shqipe*, 1989, p.285.
5. Il faut cependant bien distinguer dans ce cas-là ce qui est un mot dialectal ou régional, donc ce qui est créé réellement dans le processus du parler populaire, de quelque mot dialectal ou régional "factice" qui peut être un produit intellectuel, comme p. ex. **caknaltë** ou **quellgërvishtës** (pour lefr..gratte-ciel). Ces mots n'ont pas la même possibilité que les mots dialectaux et régionaux authentiques pour entrer dans le système du lexique littéraire général (voir aussi C. Hagège, "Voies et destins de l'action humaine sur les langues", in *La réforme des langues*, 1er, 1982, p. 51).
1. Nous citons d'après notre traduction)
2. Les signes entre crochets renvoient au corpus annexé.
3. Nous citons d'après notre traduction.
4. Pour une analyse plus détaillée cf. FRAGOUDAKI A. 1987.

TABLE DES MATIERES

Après le nom de l'auteur, la table des matières présente entre parenthèses les initiales de l'atelier où le texte a été proposé à la discussion:

C.P.	Codification et polynomie
C.S	Codes et standards
D.D.C.L.	Définitions, descriptions, classifications des Langues
G.G.	Glottopolitique et glottodidactiques
G.L.	Gangues et langues
G.P..C.	Glottopolitique et polynomie corses
P.P.	Polynomies, polynomisations
S.A.	Situations arabophones
T.P.	Textes et polynomie.

Les textes communiqués aux participants mais non présentés dans les ateliers sont notés (*).

<i>AVANT-PROPOS (J. CHIORBOLI)</i>	2
<i>INTRODUCTION</i>	
CORTI 90: POUR LA LANGUE POLYNOMIQUE (J. THIERS)	3
<i>COMPTES RENDUS ET SYNTHESE</i>	
POLYNOMIES, POLYNOMISATIONS	13
DESCRIPTIONS, DEFINITIONS ET CLASSIFICATIONS DES LANGUES	16
SITUATIONS ARABOPHONES	19
GLOTTOPOLITIQUE ET POLYNOMIE CORSES	21
CODIFICATION ET POLYNOMIE	23
CODES ET STANDARDS	25
GANGUES ET LANGUES	26
TEXTES ET POLYNOMIE	29
GLOTTOPOLITIQUE ET GLOTTODIDACTIQUES	33
<i>EN GUISE DE CONCLUSION:</i>	
DE L'UNINOMIE A LA POLYNOMIE? (P. GARDY)	36
<i>COMMUNICATIONS</i>	
Jean-Marie ARRIGHI (G.G.) QUELLE(S) NORME(S) POUR L'ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE POLYNOMIQUE? LE CAS DU CORSE	41
Klaus BOCHMANN (D.D.C.L.) LE GALICIEN - UNE LANGUE DOUBLEMENT POLYNOMIQUE	46
Thierry BULOT (C.P.) LE FRANÇAIS EST-IL UNE LANGUE POLYNOMIQUE?	52

Jean-Yves CASANOVA (G.L.)	
POLYNOMIE ET ELABORATION D'UNE LANGUE LITTERAIRE	
59	
Chantal CHARNET (S.A.)	
INTERPRETATION DES PRATIQUES LANGAGIERES FRAN-	
CAISES	
PAR DES LOCUTEURS FRANCOPHONES EGYPTIENS	
QUI EXPLICITENT QUELQUES REGLES DE CONDUITE	
DANS LEUR PROPRE USAGE DE LA LANGUE ETRANGERE.	65
Jean CHIORBOLI (G.P.C.)	
POLYNOMIE CORSE ET GLOTTOPOLITIQUE	69
Jean-Marie COMITI (G.P.C.)	
L'EVALUATION DE LA POLYNOMIE CORSE.	75
Diego CORRAINE (*)	
LA LINGUA SARDA DALL'ORALITA ALLA SCRITTURA,	
DALLA DIVERGENZA ALLA CONVERGENZA.	85
Marcel COURTHIADE (*)	
LA LANGUE ROMANI:	
FONCTIONNEMENT DIASPORATIQUE ET POLYNOMIQUE	92
Kas DEPREZ; Armel WYNANTS (D.D.C.L.)	
FLAMAND OU NEERLANDAIS (DE FLANDRE)?	114
Alain DI MEGLIO (G.P.C.)	
POLYNOMIE ET ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE	128
Anastas DODI (C.S.)	
LA LANGUE LITTERAIRE ALBANAISE	
ET SES DIALECTES AU NIVEAU PHONOLOGIQUE	132
Abdou ELIMAM (P.P.)	
AUTONOMIE LINGUISTIQUE ET LANGUE POLYNOMIQUE	136
Jean-Michel ELOY (G.L.)	
LE PICARD, LE FRANÇAIS, LA NORME, LA LANGUE	149
Jürgen ERFURT (D.D.C.L.)	
LA "RECONNAISSANCE-NAISSANCE" D'UNE LANGUE	
EST-ELLE UN PROCESSUS REVERSIBLE? LE CAS DU	
MOLDAVE	157
Irène FENOGLIO (S.A.)	
D'UN POLY-USAGE D'UNE MEME LANGUE	
HORS DE SON MILIEU NATUREL DE DEVELOPPEMENT	163
Paul FILIPPI (T.P.)	
FRC	171
Jean-Louis FOSSAT (D.D.C.L.)	
ETAT POLYNOMIQUE DES LANGUES: LE GASCON	178
Jacques FUSINA (G.L.)	
"L'ITALIEN DE CORSE": SUR L'APPREHENSION AMBIGUE	
DES SITUATIONS DE LANGUE EN CORSE AU XIXème SIECLE	195
Yves GAMBIER, François GAUDIN, Louis GUESPIN (P.P.)	
TERMINOLOGIE ET POLYNOMIE	202

Martí GARCIA-RIPOLL (*)	
LE GALICIEN, QU'EST-CE QUE C'EST?	218
Philippe GARDY (T.P.)	
LE ROMAN OCCITAN. OU PLUTOT: DES ROMANS EN OCCITAN...ESQUISSE SOCIOLOGIQUE	225
Mathée GIACOMO-MARCELLESI (T.P.)	
METAPHORE ET TRADUCTION DANS LA DIMENSION POLYNOMIQUE	239
Amr Helmy IBRAHIM (S.A.)	
HETEROGENEITE ET CONVERGENCE DES ARABES MODERNES	247
Olivier JEHASSE (C.S.)	
POLINOMIA ANTICA? UNE APPROCHE D'HISTOIRE ANCIENNE SUR UNE SITUATION LEXICALE DE LA CORSICA CLASSICA	255
Jean-Michel KASBARIAN (*)	
ATTITUDE DES INSTITUTEURS DE CORSE INTEGRE A L'EGARD DE LA QUESTION DE LA VARIATION DES LANGUES CORSE ET FRANCAISE.	257
Normand LABRIE (G.L.)	
L'ALTERNANCE ENTRE L'ITALIEN, LE FRANCAIS ET L'ANGLAIS CHEZ LES ITALOPHONES DE MONTREAL	268
Robert LAFONT (C.S.)	
L'OCCITAN LITTERAIRE DU XIX ^{ème} : MACEDOINE DES CHEMINS	278
Foued LAROSSI (S.A.)	
LE DIALECTE TUNISIEN, EST-IL UNE LANGUE POLYNOMIQUE?	284
Jean LE DU; Yves LE BERRE (G.G.)	
LANGUE ET INSTITUTIONS A PROPOS DU BRETON	293
Françoise MADRAY-LESIGNE (G.G.)	
RISQUES ET ENJEUX DE LA PAROLE: L'EMERGENCE DE L'OCCITAN DANS UNE LUTTE OUVRIERE	306
Christiane MARCELLESI; Jacques TREIGNIER (G.G.)	
ELEMENTS POUR UNE DIDACTIQUE DES LANGUES POLYNOMIQUES: L'EXPERIENCE DE L'ENSEIGNEMENT PLURINORMALISTE DU FRANÇAIS	315
Jean-Baptiste MARCELLESI (P.P.)	
POLYNOMIE, VARIATION ET NORME	332
Zarko MULJACIC;§ (D.D.C.L.)	
L'ITALIEN EST-IL UNE LANGUE POLYNOMIQUE?	338
NGUYEN XUAN TU HUYEN (C.P.)	
LES ASPECTS POLYNOMIQUES DU VIETNAMIEN	345
Nicole NIVELLE (G.L.)	
COMMENT AU XIX ^{ème} SIECLE LES "MARSEILLAIS PUR SANG" PARLAIENT DE LEUR LANGUE	356

Jeannine RICHARD-ZAPPELLA (*)	
LORSQUE LES QUESTIONS EN DISENT	
PEUT-ETRE AUTANT QUE LES REPONSES	362
Jacqueline ROBEZ (T.P.)	
UTILISATION DES VARIANTES REGIONALES	
EN LITTERATURE FRANÇAISE: LE CAS VINCENOT.	369
Alexis RYGALOFF (C.P.)	
LE CHINOIS DE HONGKONG	377
Mico SAMARA (C.S.)	
LES RAPPORTS RECIPROQUES ENTRE LA LANGUE	
LITTERAIRE ALBANAISE ET LES DIALECTES DANS LE DOMAINE DU	
LEXIQUE	379
Leonardo SOLE (C.S.)	
LE LINGUE POLINOMICHE E I NUOVI CODICI:	
VERSO UNA NUOVA IDENTITA'?	385
TRAN DINH NGHIA (C.P.)	
LA NORMALISATION DE LA LA LANGUE VIETNAMIENNE	397
Nicolas TSEKOS (C.P.)	
ASPECTS POLYNOMIQUES DU GREC MODERNE	403
Françoise VANNUCCI-ALBERTINI (*)	
DISCOURS CORSE SUR LA POLYNOMIE	410